

**Sénégal**  
*Trajectoires d'un état*

sous la direction de  
**Momar Coumba Diop**

**Série des Livres du CODESRIA**

***La version numérique de cet ouvrage a été préparée par Charles Becker***

*avec le concours d'Émilie Ndiaye-Senghor*

### **Nota Bene**

Cette version, mise en ligne en 2006, a été réalisée à partir d'une numérisation au scanner de l'ouvrage imprimé.

La liste des textes, l'introduction et les contributions font l'objet de fichiers informatiques spécifiques. La pagination de l'ouvrage imprimé y est signalée : ainsi la mention « /p 10/ » indique le début de la page 10. Pour les notes — qui sont placées ici en position infrapaginale, alors qu'elles figurent dans l'ouvrage imprimé entre la fin du texte et la bibliographie —, nous signalons de la même manière, à l'intérieur des notes, le commencement des pages.



## Remerciements

Le Codesria a apporté à notre groupe le soutien matériel qui a facilité l'élaboration de cet ouvrage. Il nous a laissé l'entière liberté de la définition des objectifs et de la démarche. Nous exprimons notre gratitude à ses dirigeants tout en espérant qu'ils persévéreront dans la voie difficile qu'il ont choisie, celle qui consiste à montrer que les intellectuels africains peuvent maintenir en vie des institutions indigènes capables d'accroître leurs outils d'analyse.

Nous avons bénéficié des critiques et suggestions d'un comité d'évaluation composé de Boubacar Barry, Abdoulaye Bathily, Francine Kane et Charles Becker. D'autres collègues ont analysé en partie les articles contenus dans cet ouvrage : Djibril Samb, Penda Mbow, Édouard Diémé, Kader Boye, Amadou Ly, Mamoussé Diagne, Fatou Sow et André Lericollais. René Collignon nous a fait part de ses remarques d'éditeur avisé et soucieux du ciselage de la phrase. Nous exprimons notre profonde gratitude à tous ces collègues. Évidemment, leur responsabilité n'est nullement engagée par le contenu de ce livre.

## Collaborateurs

**François Boye** : enseignant, directeur de l'UER de Sciences économiques et de Gestion de l'Université de Saint-Louis. Il est membre du réseau de recherches macro-économiques de WIDER (*World Institute for Development Economics Research*) dont le siège se trouve à Helsinki.

**Souleymane Bachir Diagne** : enseignant au département de Philosophie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Il est l'auteur, entre autres publications, d'un livre consacré à G. Boole : *Boole, l'oiseau de nuit en plein jour*, Paris, Belin, 1989.

**Aminata Diaw** : enseignante au département de Philosophie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD, Membre du réseau de recherche du Codesria sur les conflits ethniques en Afrique.

**Babacar Diop, Buuba** : enseignant au département de Civilisations anciennes de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD. Il est l'auteur de plusieurs articles sur l'histoire ancienne de l'Afrique. Secrétaire général du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES) de 1985 à 1990, il est membre du comité exécutif de l'Association Africaine pour l'Alphabétisation et l'Éducation des Adultes (AALAE).

**Momar Coumba Diop** : enseignant-chercheur à l'UCAD. Il a récemment publié : *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*, Paris, Karthala, 1990 (avec Mamadou Diouf) ; *Les successions légales : les Mécanismes de transfert du pouvoir en Afrique*, Dakar, Codesria, 1990 [document de travail 1/1990] (avec Mamadou Diouf). Ses recherches en cours portent sur les relations entre le pouvoir central et les collectivités locales.

**Mamadou Diouf** : enseignant au département d'Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD ; il a déjà publié : *Le Kajoor au XIX<sup>ème</sup> siècle. Pouvoir cedido et Conquête coloniale*. Paris, Karthala, 1990 ; *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*, Paris, Karthala, 1990 (avec Momar Coumba Diop). Il dirige la revue *Sociétés-Espaces-Temps*.

**Babacar Mané** et **Waly Badiane** sont des démographes-statisticiens au ministère de l'Économie, des Finances et du Plan.

**Mohamed Mbodj** : enseignant, chef du département d'Histoire de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'UCAD. Il dirige le Laboratoire de Démographie Historique. Il a publié

plusieurs articles relatifs à l'histoire de l'économie arachidière. Il est membre du comité de rédaction /p. 6/ du *Journal of African History* et rédacteur adjoint de la revue *Sociétés-Espaces-Temps*.

**Lat Soucabé Mbow** : enseignant au département de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD, il a publié plusieurs articles de géographie urbaine. Il est Inspecteur Général de l'Éducation Nationale depuis 1983. Il a participé à la rédaction de *l'Étude prospective Sénégal 2015* publiée en 1989 par le Ministère du Plan et de la Coopération.

**Paul Ndiaye** : enseignant au département de Géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'UCAD. Il dirige le Laboratoire de Biogéographie, et anime la revue *Notes de Biogéographie*. Il a participé à la rédaction de *l'Étude prospective Sénégal 2015* et réalisé des études pour le compte du gouvernement sénégalais.

**Moussa Paye** : journaliste au Ministère de la Communication, collabore à plusieurs revues. Il a rédigé plusieurs articles sur le syndicalisme. Il est membre fondateur du Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal et du Groupe *Sud Com*, éditeur des titres *Sud Hebdo* et *Sud Magazine*.

**Abdou Sylla** : chercheur à l'IFAN-Cheikh Anta Diop, il étudie l'esthétique des arts africains et l'éducation. Il a déjà publié : *Création et Imitation dans l'Art africain traditionnel*. Dakar, IFAN, 1988, 269 p. [Initiations et Études Africaines n° 34] ; *L'École future pour qui ?* Dakar, ENDA, 1987, 122 p. [Études et Recherches n° 108].

## Abréviations et sigles

AJ-MRDN	<i>And Jëf</i> Mouvement Révolutionnaire pour la Démocratie Nouvelle devenu AJ Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme après la fusion avec l'OST, l'UDP et les animateurs de <i>Suxuba</i>
AOF	Afrique Occidentale Française
ASACE	Agence Sénégalaise d'Assurance pour le Commerce Extérieur
BCEOM	Bureau Central pour les Études Outre-Mer
BDS	Bloc Démocratique Sénégalais
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
BFEM	Brevet de Fin d'Études Moyennes
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
BM	Banque Mondiale
BMS	Bloc des Masses Sénégalaises
BNDS	Banque Nationale de Développement du Sénégal
BNE	Budget National d'Équipement
BPS	Bloc Populaire Sénégalais
BSD	Banque Sénégalaise de Développement
CAB	Solde du compte courant (en milliards de Frs)
CASLO-FO	Confédération Africaine des Syndicats Libres - Force Ouvrière
CCCE	Caisse Centrale de Coopération Économique
CCM	Classes à cours multiples
CDF	Classes à double flux
CED	Coordination des étudiants de Dakar
CEE	Communauté Économique Européenne
CEG	Collège d'enseignement général
CEM	Collège d'enseignement moyen
CEPE	Certificat d'études primaires élémentaires
CES	Collège d'enseignement secondaire
CES	Coordination des élèves du Sénégal
CESTI	Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information
CFPP	Centre de Formation Pédagogique Professionnelle

CFPS	Centre de Formation Pédagogique Spéciale
CGRND	Cours du kilogramme d'arachide exporté par le Nigeria à Londres (en francs)
CGT	Confédération Générale du Travail (France)
CGTA	Confédération Générale des Travailleurs Africains
CGTDS	Confédération Générale des Travailleurs Démocrates du Sénégal
CGTS	Confédération Générale des Travailleurs Sénégalais
CI	Cours d'Initiation
CIDES	Comité d'Initiative pour la Défense de l'École Sénégalaise
CISDL	Comité d'Initiative pour un Syndicalisme Démocratique et de Lutte
CLAD	Centre de Linguistique Appliquée de Dakar
CM	Classe multigrade
CNECS	Commission Nationale d'Étude, de Concertation et de Suivi
CNP	Conseil National du Patronat
CNREF	Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation
CNTCS	Confédération Nationale des Travailleurs Croyants du Sénégal
CNTS	Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal
CONACPO	Conférence Nationale des Chefs de Partis de l'Opposition
CP	Cours Préparatoire
CPI	Indice des prix à la consommation
/p. 8/	
CPSP	Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
CRAD	Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement
CRECO	Crédits à l'économie
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
CRPRIV	Crédits au secteur privé
CSPT	Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
CST	Confédération Sénégalaise du Travail
CT	Commission Technique
CUR	Monnaie fiduciaire
CVADM	Consommation en volume des administrations
CVMN	Consommation en volume des ménages
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DCC	Direction des Constructions et des Équipements scolaires
DCSR	Direction de la Conservation du Sol et du Reboisement
DCT	Dépôts à vue
DE	Direction de l'Environnement
DEE	Direction de l'Enseignement Élémentaire
DEFC	Direction des Eaux, Forêts et Chasses
DER	Direction de l'Équipement Rural
DFEM	Diplôme de fin d'études moyennes
DPC	Direction de la Prévision et de la Conjoncture
DPRE	Direction de la Planification, des Ressources Humaines et des Études
DRP/MEN	Direction de la Recherche et de la Planification ; Ministère de l'Éducation Nationale
DTTE	Service de la dette du Sénégal
DUEL	Diplôme Universitaire d'études littéraires
DVAP	Déflateur de la Valeur ajoutée en Valeur du Secteur agricole (base 100 en 1977)
DVAS	Déflateur de la Valeur ajoutée en Valeur du Secteur secondaire (base 100 en 1977)
EBAD	École de Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
EGEF	États Généraux de l'Éducation et de la Formation
EISMV	École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires
ENCRE	École Nationale des Cadres Ruraux de Bambey
ENDA	Environnement et Développement du tiers-monde
ENEA	École Nationale d'Économie Appliquée

ENEP	École Nationale d'Éducation Préscolaire
ENGRAR	Utilisation d'engrais arachide (en milliers de tonnes)
ENSEPT	École Normale Supérieure d'Enseignement Professionnel et Technique
ENSUT	École Normale Supérieure Universitaire de Technologie
EPT	École Polytechnique de Thiès
ESF	Enquête sénégalaise sur la fécondité
EX	Exportations en volume
FAHU	Fonds pour l'amélioration de l'habitat et de l'urbanisme
FBCF	Investissements en volume
FEDER	Fédération de l'Éducation et de la Recherche
FIDES	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FMDR	Ressources du Fonds Mutualiste de Développement rural destinées à financer les intrants et les équipements de l'agriculture (en millions de frs)
FMI	Fonds Monétaire International
FROLUDES	Front de Lutte pour la Démocratie Syndicale
GRIZA.LAT	Groupe de Recherches Interdisciplinaires pour les Zones Arides - Lutte contre l'Aridité en milieu Tropical
/p. 9/	
IFAN-CAD	Institut Fondamental d'Afrique Noire - Cheikh Anta Diop
IM	Importations en volume
INDR	Institut National de Développement Rural
INEADE	Institut National d'Études et d'Action pour le Développement de l'Éducation
IPM	Institution de Prévoyance - Maladie
IPRES	Institution de Prévoyance - Retraite du Sénégal
ISE	Institut des Sciences de l'Environnement
ISN	Institut Sénégalais de Normalisation
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
IST	Institut des Sciences de la Terre
LCT	Ligue Communiste des Travailleurs
LD-MPT	Ligue Démocratique - Mouvement pour le Parti du Travail
LMIL	Emblavures de mil (en milliers d'hectares)
LYARCH	Emblavures d'arachide (en milliers d'hectares)
M2	Masse monétaire
MBL	Importations de blé (en milliers de tonnes)
MCR	Importations de céréales (MCR=MBL+MRZ)
MDR	Ministère du Développement Rural
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MPC	Ministère du Plan et de la Coopération
MPN	Ministère de la Protection de la Nature
MRS	Mouvement Républicain Sénégalais
MRZ	Importations de riz (en milliers de tonnes)
MSD	Mouvement pour le Socialisme et la Démocratie
MSU	Mouvement Socialiste Unifié
MTPHU	Ministère des Travaux Publics, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MUH	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
MUHE	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Équipement
NAVEXT	Variation nette des avoirs extérieurs
NCRGOV	Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système monétaire
NPA	Nouvelle politique agricole
NPI	Nouvelle politique industrielle
NSB	Solde de la balance des services
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OCA	Office de Commercialisation Agricole
OHLM	Office des Habitations à Loyer Modéré

ONCAD	Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement
OPT	Office des Postes et Télécommunications
ORES	Opération de réhabilitation des établissements scolaires
OST	Organisation Socialiste des Travailleurs
OTESF	Organisation des Travailleurs et Étudiants Sénégalais en France
PAI	Parti Africain de l'Indépendance
PDC	Pédagogie de contenu
PDES	Plan de développement économique et social
PDS	Parti Démocratique Sénégalais
PDS-R	Parti Démocratique du Sénégal - Rénovation
PENG	Prix de l'engrais arachide (francs le kg)
PIBE	Production intérieure brute en volume
PIT	Parti de l'Indépendance et du Travail
PLV	Pluviométrie moyenne sur toute l'étendue du Sénégal (en millimètres)
PNAT	Plan national d'aménagement du territoire
PNQARCH	Prix net au producteur d'arachide (en Frs)
PPO	Pédagogie par objectifs
/p. 10/	
PQARCH	Prix brut au producteur d'arachide (en Frs)
PQMIL	Prix au producteur de mil (en Frs)
PS	Parti Socialiste
PSAS	Parti Sénégalais d'Action Sociale
QCR	Production de céréales (QCR=QRZ+QMIL)
QM	Dépôts à terme
QMIL	Production de mil (en milliers de tonnes)
QRZ	Production de riz (en milliers de tonnes)
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RETSEF	Regroupement des Travailleurs Sénégalais en France
RFN	Refinancement des Banques par la BCEAO
RGP-1976	Recensement général de la population (1976)
RGPH-1988	Recensement général de la population et de l'habitat (1988)
RMIL	Production de mil par hectare (en kg)
RN	Revenu national
RND	Rassemblement National Démocratique
RYARCH	Production d'arachide par hectare (en kg)
SADM	Salaires versés par les administrations
SAES	Syndicat Autonome des Enseignants du Supérieur ; devenu Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
SAR	Société Africaine de Raffinage
SATJUS	Syndicat Autonome de Travailleurs de la Justice
SDTS	Syndicat Démocratique des Techniciens du Sénégal
SEEF	Secrétariat d'État aux Eaux et Forêts
SENELEC	Société Nationale de Distribution d'Énergie Électrique
SES	Syndicat des Enseignants du Sénégal
SFIO	Section Française de l'Internationale Ouvrière
SIAS	Société Industrielle d'Aménagement du Sénégal
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SIES	Société Industrielle des Engrais du Sénégal
SINFAD	Syndicat des Informaticiens de l'Administration
SISCOMA	Société Industrielle Sénégalaise de Constructions Mécaniques et de Matériel Agricole
SNTI	Société Nationale de Tomate Industrielle
SNTPT	Syndicat National des Travailleurs des Postes et des Télécommunications
SOADIP	Société Africaine de Diffusion et de Promotion
SOCOCIM	Société Commerciale du Ciment

SODAGRI	Société de Développement agricole et industriel
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal
SONAR	Société Nationale d'Approvisionnement rural
SONATEL	Société Nationale des Télécommunications
SONEES	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
SONEPI	Société Nationale d'Étude et de Promotion Industrielle
SOTRAC	Société des Transports du Cap-Vert
SPAS	Syndicat des Professeurs Africains du Sénégal
SSPT	Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès
STN	Société des Terres Neuves
SUDES	Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal
SUEL	Syndicat Unique des Enseignants Laïcs
SUTELEC	Syndicat Unique des Travailleurs de l'Électricité
SUTS	Syndicat Unique des Travailleurs de la SOTRAC
SUTSAS	Syndicat Unique des Travailleurs de la Santé et de l'Action Sociale
/p. 11/	
SYNPICS	Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal
SYTS	Syndicat des Travailleurs de la SONATEL
TAMA	Taux d'accroissement moyen annuel
TB	Solde de la balance des services
TBS	Taux brut de scolarisation
TDPIBE	Taux de croissance du Déflateur de la PIBE en valeur
TDPIBE <sup>CI</sup>	TDPIBE en Côte-d'Ivoire
TDPIBE <sup>F</sup>	TDPIBE en France
TDVAP	Taux de Croissance du Déflateur de la Valeur Ajoutée en Valeur du Secteur primaire
TDVAS	Taux de Croissance du Déflateur de la Valeur Ajoutée en Valeur du Secteur Secondaire
TIC	Taux d'intérêt créditeur
TQVP	Taux de croissance de la valeur ajoutée en volume du secteur primaire (en %)
TQVS	Taux de croissance de la valeur ajoutée en volume du secteur secondaire (en %)
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UDEN	Union Démocratique des Enseignants du Sénégal
UDP	Union pour la Démocratie Populaire
UDS	Union Démocratique Sénégalaise
UDSR	Union Démocratique Sénégalaise - Rénovation
UDTS	Union Démocratique des Travailleurs Sénégalais
UGTAN	Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire
UGTS	Union Générale des Travailleurs Sénégalais
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal
UNTS	Union Nationale des Travailleurs Sénégalais
UPS	Union Progressiste Sénégalaise
UT	Transferts unilatéraux
UTLS	Union des Travailleurs Libres du Sénégal
UTSF-AR	Union des Travailleurs Sénégalais en France - Action Revendicative
VMCR	Importations en valeur de blé et de riz (en milliards de Frs)
VPIBE	La production intérieure brute en valeur
YACHC	Production d'arachide commercialisée auprès des circuits officiels
YARCH	Production d'arachide (en milliers de tonnes)

/p. 12/



## Introduction

### Du “socialisme” au “libéralisme” : les légitimités de l’État

*Momar-Coumba Diop*

L’idée de cette recherche remonte à 1988. Engagés dans la rédaction d’un autre ouvrage (Diop & Diouf 1990 a), nous avons acquis la conviction que certains aspects non pris en compte par notre analyse méritaient d’être étudiés pour mieux comprendre les divers aspects de la crise sénégalaise. Une telle tâche dépassait nos forces et aussi notre compétence. Les collègues sollicités pour la réalisation de ce projet ont accepté avec enthousiasme d’y prendre part pour produire une dynamique permettant de répondre à des questions soulevées par la crise qui mine la plupart des sociétés de la sous-région.

Ce livre s’intègre dans un ensemble d’analyses récentes sur le Sénégal. Une étude prospective intitulée *Sénégal 2015* a été lancée en 1988 par le Ministère du Plan et de la Coopération, sous la conduite de Djibo Kâ. Réalisée en partie par des enseignants et chercheurs de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar, elle a été menée avec une vision utilitariste à court terme, car elle devait déboucher sur la construction de la charpente des options du VIII<sup>ème</sup> Plan de développement (1989-1995). Le groupe qui l’a élaborée a produit des réflexions pertinentes sur l’évolution de la société, mais le processus de leur sélection / intégration à la rédaction du Plan a désarticulé et atténué leur portée didactique et analytique. C’est ainsi que l’étude rétrospective, basée sur l’analyse de six thèmes principaux a été utilisée pour l’élaboration du *scénario tendanciel et des choix stratégiques des plans d’orientation à moyen terme*. Cette démarche a dépouillé ce travail des aspects jugés non pertinents au vu de la démarche des planificateurs. Pour éviter de perdre une partie des informations considérables produites dans ce cadre par une expertise nationale, nous avons demandé à des membres du *groupe Sénégal 2015* de reprendre, dans le présent travail, leurs analyses rétrospectives de la société sénégalaise en les intégrant à une démarche d’ensemble qui, nous semble-t-il, leur donne plus de relief.

Ce livre complète aussi le travail que nous avons publié sur le Sénégal des années Abdou Diouf (Diop & Diouf 1990 a). Dans cet ouvrage, /p. 14/ nous avons redressé et contesté des travaux de sociologie politique et juridique. Il nous semblait en effet important, pour comprendre les enjeux socio-économiques et politiques qui traversent l’État, de prendre en charge l’accélération qui a eu lieu depuis la succession Senghor / Abdou Diouf, à la fin des années 1970, en nous écartant des axes de la littérature existante qui a plutôt porté sur les relations entre l’État, les appareils maraboutiques et l’économie arachidière ou sur les capacités de la classe dirigeante à construire un État intégral. En analysant les relations entre l’État et la société, nous apportons notre contribution au débat sur le rôle et la place de l’État dans le développement, débat relancé ces dernières années par la crise économique et l’application des programmes d’ajustement structurel.

Conçu au moment des indépendances comme une machine efficace pour stimuler la croissance économique, l’État apparaît aujourd’hui, à travers les publications de la classe dirigeante et celles des bailleurs de fonds, comme un appareil monstrueux et parasitaire. Accusé de mal gérer les ressources publiques, de mal investir, il a de nos jours mauvaise presse. Notre étude montre les différentes figures prises par les relations entre l’État et la société pour mieux mettre en évidence la stagnation économique, le désengagement ou les résistances de la société civile. Les différents contributeurs ont organisé leurs recherches dans des champs sectoriels précis en les réfractant à travers le prisme de la

crise de l'État. Ils révèlent la complexité du faisceau des relations entre l'État et l'économico-social, les conflits / collaborations entre différentes légitimités, identifient et désignent les métamorphoses du pouvoir sénégalais et du personnel qui en gère les destinées.

Dans l'analyse de la crise de l'État, ont été privilégiées les dynamiques politiques et économiques internes ainsi que le jeu des acteurs indigènes. Nous reprenons en ce sens, à notre compte, les observations de Terray (1987) qui, sans nier l'influence des causes externes, affirme que l'impérialisme n'est pas le seul acteur de la vie politique africaine. C'est dans un tel cadre qu'il est possible de mieux cerner le rôle et la place des acteurs sociaux, des structures qu'ils se donnent et des difficultés de la classe dirigeante à faire face à la crise de l'État.

Mettre à nu les logiques sous-jacentes et l'efficace des discours du pouvoir central permet de saisir la portée et la signification des pratiques sociales perturbatrices du projet hégémonique de la classe dirigeante et de ses alliés. Dans ce cadre, on peut se demander si le modèle wolof qui a servi de paradigme à la construction de l'État n'est pas en train d'exploser face aux contestations des "périphéries" urbaines, régionales et ethniques. Le personnel politique dans son ensemble est aujourd'hui placé devant un défi : il doit repenser les stratégies de mobilisation politique /p. 15/ dans un contexte où les couches populaires, exaspérées par l'absence de perspective sociale risquent de se laisser aller à des actes de violences difficiles à contrôler.

C'est à partir d'horizons disciplinaires précis que nous avons étudié l'État en ne retenant que les aspects suffisamment pertinents au regard de notre analyse et des spécialistes pouvant les traiter. La période retenue va essentiellement de l'indépendance à nos jours, mais, dans deux cas, les auteurs ont dilaté la période étudiée pour mieux observer la chevauchée de l'État postcolonial. Cela s'explique, dans le cas de l'analyse que propose Mamadou Diouf, par la nécessité de fournir à la plupart des études rassemblées dans ce volume, la profondeur historique qui permet de reconstituer les conditions de production d'un espace territorial et les modalités de contrôle des populations. Chaque auteur a proposé, sur la base de faits précis, une évaluation des pratiques de l'État et expliqué les mécanismes de la crise. C'est ainsi que l'étude de la crise agricole aurait pu se faire soit en insistant sur les cultures vivrières, soit en s'écartant du bassin arachidier pour privilégier d'autres régions. D'autres axes de recherche auraient pu faire l'objet de l'analyse : les changements techniques intervenus dans l'agriculture depuis 1960, la gestion des terres, les dynamismes et contraintes qui pèsent sur l'espace agricole. C'est en pleine connaissance de cause et en tenant compte des contraintes matérielles imposées par la rédaction d'un ouvrage collectif que Mohamed Mbodj a décidé de s'en tenir à la crise de l'économie arachidière. Sa contribution est complétée par les explications de François Boye sur la politique agricole du gouvernement, par celles de Mamadou Diouf sur le système politique rural et par celles de Paul Ndiaye sur l'environnement. Une complémentarité a été recherchée entre les différentes contributions. Cependant, nous n'avons pas voulu écrire une encyclopédie, notre objectif est d'amorcer une réflexion permettant de produire d'autres travaux plus précis ou plus vastes sur un sujet dont nous n'ignorons pas la complexité.

Soucieux d'impulser la recherche sur le passé et l'actualité de l'État, nous avons collé le plus près possible aux contraintes sociales, économiques et politiques de son développement en vue de repérer et de caractériser les péripéties de sa construction. Notre bilan permet d'identifier les cycles de la croissance de l'État et de montrer comment la crise devenue ouverte vers la fin des années 1970 sape le système de légitimation des élites. Pour ce faire, nous avons indiqué les forces sociales qui s'affrontent pour peser sur l'orientation politique et économique du pays.

Cet ouvrage ne propose pas de solution aux évolutions politiques, sociales et économiques actuelles. Il ne constitue pas l'œuvre de *missionnaires laïcs*<sup>1</sup>. Notre ambition est d'autoriser une meilleure compréhension /p. 16/ du présent. Les analyses font ressortir l'ampleur des questions soulevées par l'évolution de la société et s'interrogent, dans certains cas, sur leurs conséquences à court terme. D'une manière générale, malgré les précautions prises par leurs auteurs, les conclusions débouchent sur un "sénégalopessimisme" difficile à contenir ou à voiler.

---

<sup>1</sup> /p. 35/ Nous empruntons l'expression à Mamdani (1990) qui l'utilise dans le débat qui l'a opposé à certains participants au séminaire du Carter Center, tenu à l'Université d'Emory, du 17 au 19 février 1989. Voir *Bulletin du Codesria*, 2, 1990 : 7-12.

Notre réflexion élucide deux procès : celui de la construction de l'hégémonie de la classe dirigeante qui arrive au pouvoir en 1960 et celui des crises d'intégration politique et du déclin économique. Le projet hégémonique de la classe dirigeante n'a pu être mis en œuvre qu'en s'appuyant sur la règle néo-patrimoniale. Il ne débouche pas sur un État intégral. Il a réussi cependant à coopter certains membres de l'opposition qui contestaient la légitimité de la classe dirigeante. Le processus de marginalisation croissante de l'État est repérable dans les mouvements sociaux que Bayart (1983) désigne comme étant la *revanche des sociétés africaines*. Nous n'irons cependant pas jusqu'à dire, comme le soutient Mbembe (1988 : 23), que de tels comportements traduisent une *revanche du paganisme* sur les formalités mises en place depuis l'indépendance. Plusieurs forces se sont opposées à l'expansion de l'État. D'abord les paysans qui élaborent des résistances non assises sur des confrontations directes, mais sur la "sortie" (Fattou 1988 : 256) de la logique économique officielle (Sénégal/CES 1976). Ces "sorties" montrent l'existence d'espaces politiques et économiques populaires que l'État a du mal à contrôler.

Le verrouillage effectué sur les paysanneries grâce aux marabouts répond à la question posée par Sandbrook (1987 : 19) : comment appréhender globalement des sociétés paysannes non intégrées, en l'absence de toute autorité légitime ? Son objectif est d'amener les marabouts à refuser de jouer un quelconque rôle de mobilisation sociale et de s'engager dans la discussion de la légitimité de l'État. Les réseaux clientélistes ruraux ont interdit la construction d'un espace concurrent ou menaçant directement celui de l'État. En milieu urbain, la logique de la segmentation politique et sociale, les tentatives constantes d'étouffement des canaux d'expression des mouvements de protestation ont favorisé, au sein des groupes qui contestent la légitimité de la classe dirigeante, le développement d'une *culture de l'émeute*. Le réseau maraboutique permet d'éviter que des forces hostiles à la classe dirigeante ne s'infiltrerent dans l'espace politique rural pour perturber les règles du jeu politique. Mais, les systèmes basés sur ce type de soutien sont difficiles à gérer en temps de crise économique. Face à la baisse de leur pouvoir d'achat, les paysans se réfugient dans des espaces politiques et économiques non encore capturés par l'État. Les relations entre la classe dirigeante et l'opposition montrent que la première n'a pas été capable d'imposer de manière durable /p. 17/ son leadership moral et intellectuel sur le reste de la société. Elle n'a pas réussi à obtenir l'obéissance de l'intelligentsia sans l'usage de la force.

Au début des années 1960, la classe dirigeante a favorisé une extension considérable de la base économique de l'État. De 1960 à 1963 les institutions sont mises à rude épreuve par la contestation des partis d'opposition et les luttes d'influence au sein de la classe dirigeante. Ensuite, l'État amorce une restructuration destinée à faire face à l'affrontement permanent entre les segments de l'élite qui a conduit le pays à l'indépendance. Par le jeu des fusions et interdictions, la lutte contre les partis d'opposition débouche en 1966 sur l'impossibilité de s'opposer au gouvernement dans un cadre légal (Hesseling 1985 : 257). L'autoritarisme qui émerge au cours de cette période irrigue les institutions de l'État pour empêcher le développement d'un pouvoir autonome. Dans cette première décennie des indépendances, une institution a joué un rôle vital dans la reproduction de la classe dirigeante : l'armée. Pour ce faire, elle a mis en veilleuse ses fonctions traditionnelles pour s'articuler autour d'un objectif de pacification politique. C'est ce qui l'a transformée, principalement, en une organisation de gestion des rapports de force domestiques.

Par la permanence de ses tâches de maintien de l'ordre et d'arbitrage des conflits au sein de la classe dirigeante, l'armée constitue une pièce importante de la politique nationale. Elle a renforcé les mécanismes d'obéissance et de discipline et arbitré les conflits civils pour mieux protéger les valeurs militaires et les avantages pécuniers de ses dirigeants. Ces avantages ont eu pour objectifs de capturer le groupe des officiers supérieurs pour les amener à s'opposer aux forces sociales perturbant l'espace de légitimation de la classe dirigeante. Cependant, cette mission s'est révélée périlleuse dans tous les cas où l'armée, se trouvant face à des situations insurrectionnelles, a été amenée à innover (Touré 1989). L'armée n'a pas ancré son action directement dans le système politique. Ce retrait lui a permis de mieux faire face aux tensions en son sein (conflits ethniques, contradiction entre le *leadership héroïque* et le *leadership de management*), d'éviter les tendances à la désintégration (Martin 1973 : 272) et la perturbation de la distribution hiérarchique que n'aurait pas manqué de provoquer son accession au pouvoir. L'intervention de l'armée dans les tâches de pacification sociale de la classe

dirigeante a été constante (Lo 1986, 1987) en raison, soit de l'insuffisance des forces de police, soit de leur incapacité à faire face aux situations insurrectionnelles.

Ce recours à l'armée pouvait provoquer chez les militaires la conviction que la survie du régime reposait uniquement sur leurs épaules et /p. 18/ créer des velléités de coup d'État. Pour éviter une telle éventualité, la classe dirigeante a renforcé le statut corporatif de l'armée. La division au sommet des forces armées et la situation économique particulièrement favorable de son leadership combinées à la mainmise française (Lo 1991), ont permis de conserver sa loyauté. L'État a aussi renforcé le contrôle du leadership par la création d'une proto-milice suréquipée, la Légion de Gendarmerie d'Intervention (LGI). En outre, les réorganisations constantes qui dilatent la chaîne de commandement ont fragilisé l'homogénéité du corps des officiers supérieurs.

Les dirigeants de l'armée sont une partie intégrante de la classe dirigeante, en tant que tels, ils ne sont pas indifférents à la conquête de position de pouvoir ou d'enrichissement Cela a été repérable dans le renforcement continu du statut corporatif de l'armée, le recours à des officiers supérieurs pour certaines formes de la gestion administrative civile, la reconversion dans la diplomatie des généraux en fin de carrière. L'armée est ainsi restée le bras armé de la classe dirigeante et a favorisé la diffusion d'une logique comparable à celle que décrit O. Obasanjo :

*dès leur avènement au pouvoir, certains de nos partis nationalistes ont commencé à se prendre pour ce qu'ils n'avaient jamais été, à savoir l'incarnation authentique et unique de la volonté sociale et l'objectif de nos pays. Avec le temps, le pouvoir finit par se concentrer non plus entre les mains d'un parti mais plutôt entre celles d'un individu assisté d'une armée de délateurs. La dissidence qui a toujours eu une place par ailleurs honorable dans la société africaine traditionnelle était désormais perçue avec une hostilité mal conçue comme s'il s'agissait pratiquement d'une trahison. Cette intransigeance politique a amené les sources de la créativité de nos peuples à se tarir* (cité par Anyang'Nyong'O 1989 : 14).

Cet autoritarisme n'arrêtera pas totalement l'activité des groupes politiques clandestins parmi lesquels se trouvaient des syndicats étudiants et enseignants. Cependant, par le jeu d'une répression vigoureuse, et d'une cooptation de certains responsables de partis d'opposition, la classe dirigeante parvint à consolider les bases de son pouvoir. La première décennie des indépendances, qui est aussi celle de l'État - Providence, est marquée par des épreuves de force au sein des différents segments de l'élite politique occidentalisée. Sa clôture est celle d'un cycle marqué par une certaine continuité avec le système colonial : une économie dominée par les firmes étrangères dont l'installation date de l'époque coloniale, un système d'enseignement inadapté, une agriculture peu performante, un système politique basé sur l'achat d'allégeances constituent les différentes /p. 19/ figures du modèle de gouvernement de L. S. Senghor. Le parti unique de fait a étouffé la libre expression de points de vue divergents. Comme le montre l'analyse de Moussa Paye, l'existence d'une presse indépendante était ainsi inconcevable : l'État se réservait le rôle de juge et d'arbitre. Sa mainmise sur les médias s'est rarement relâchée au cours de cette période.

En dépit de la réorganisation de l'État intervenue à la fin de cette décennie, l'affrontement qui se poursuit dans les années 1970 (Lo 1987) à travers les luttes des syndicats enseignants et étudiants, conduit le gouvernement à adopter des mesures interdisant l'organisation des forces politiques hostiles en dehors de l'activité clandestine. Cette situation correspond à des difficultés structurelles de l'économie qui se manifestent, entre autres, par la baisse sévère de la production agricole qui devient facteur d'inquiétude pour le gouvernement et les huiliers (cf. Sénégal/CES 1976 : 44-48). Pour désamorcer cette situation, l'amnistie politique est décidée en 1974. Le Président Senghor autorise ensuite la création du Parti Démocratique Sénégalais (PDS). Avec cette libéralisation politique et, plus tard, la *démocratie intégrale*, la presse va devenir le champ clos de joutes politiques inégales car la vigueur du syndicat des journalistes et la vitalité de la presse dite indépendante n'amèneront pas le pouvoir à relâcher son emprise sur les médias et à lever le monopole sur l'audiovisuel au profit des intérêts nationaux <sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Les capitaux français qui contrôlent désormais l'impression performante (Les Nouvelles Imprimeries du Sénégal), tentent de meure sur pied un quotidien du soir après le démarrage d'une chaîne de télévision à péage. RFI la "radio mondiale" qui, par son traitement déséquilibré et sans retenue du conflit sénégal-mauritanien, a

La crise économique et sociale de la fin des années 1970 a entraîné un important renouvellement du personnel au pouvoir et une restructuration idéologique mettant en veilleuse la négritude désormais remplacée par une doctrine aux contours mal définis, le *sursaut national*. En arrivant au pouvoir en 1981, l'équipe dirigée par Abdou Diouf a réussi, grâce à des réformes politiques, à court-circuiter certaines revendications de la petite bourgeoisie urbaine. En effet, le multipartisme intégral, en provoquant la multiplication des lieux du discours politique a entraîné une fragilisation du pouvoir de la pensée. L'incapacité à freiner le déclin économique, le désespoir des jeunes, la paupérisation croissante des bas revenus montre une fragilité du bloc au pouvoir qui s'accompagne d'un désir plus grand d'aliénation du pouvoir de la pensée. Le politique confisque ainsi, d'une certaine façon, la caution morale du pouvoir de la pensée. Ce processus est bien mis en évidence par Aminata Diaw dans son analyse de *la démocratie des lettrés*. Les réformes politiques observées depuis 1974 n'ont pas mis en danger le régime, compte tenu de la faible implication des populations, surtout rurales, dans les partis politiques. La classe dirigeante a fait preuve d'une maîtrise relative dans sa capacité à *manœuvrer*<sup>3</sup> les populations et les bailleurs de fonds pour /p. 20/ assurer sa survie politique. Sur ce dernier point, Elliot Berg (1990) est explicite :

*Les autorités sénégalaises ont pris l'habitude de résoudre des problèmes d'insuffisance de ressources plus en faisant appel à l'argent des bailleurs de fonds qu'en faisant des choix difficiles comportant des sacrifices. Cette situation est certainement compréhensible. Quel est le gouvernement qui n'agirait pas de la même façon s'il le pouvait ? Si un ministre a un projet à financer et que son projet est rejeté dans le processus normal d'affectation des dépenses publiques, il cherche un protecteur étranger, qui n'est pas habituellement trop difficile à trouver. Si le budget ne dispose pas de crédits suffisants pour couvrir les dépenses ordinaires, il est en général possible de compter sur les bailleurs de fonds pour financer une part des dépenses locales (...) Le résultat de tout ceci est une situation d'Alice au pays des merveilles où aucune des règles habituelles n'a besoin d'être appliquée (Berg 1990 : 43-44).*

Les "irrégularités" constatées en mars 1992 dans le fonctionnement de la Société Nationale de Recouvrement (SNR), créée à la suite de la restructuration du système bancaire, après seulement un an de fonctionnement illustrent parfaitement ce dernier point.

La classe dirigeante est cependant confrontée à des problèmes structurels amplifiés par la logique de pacification politique qui oriente ses initiatives économiques depuis l'indépendance. Le phénomène remarquable est que ses performances économiques ne sont jugées satisfaisantes ni par les bailleurs de fonds ni par les populations. Les intellectuels ne manifestent pas leur adhésion totale (Berg 1990 : 42) à ces politiques économiques. Pour les intellectuels du bloc au pouvoir ces politiques sont en contradiction avec la survie des circuits financiers qui irriguaient *l'économie du ventre*, La mise en application des remèdes "conseillés" par les bailleurs de fonds entraîne le rétrécissement de la base politique et sociale de ce groupe socio-professionnel stratégique qui s'est construit à la marge de l'État en provoquant une extension considérable du secteur public.

L'ouverture démocratique voit l'éclosion d'une presse multiforme. L'aspect saillant de cette période est, d'une part, l'émergence d'un syndicat de professionnels de la communication et, d'autre

---

joué un rôle indiscutable dans la montée de la tension entre ces deux pays est présente sur la bande FM. Les modifications du paysage médiatique indigène menacent non seulement la presse /p. 36/ officielle, mais aussi la jeune presse privée dite indépendante. Cf. *Sud Hebdo*, 161, 13 juin 1991 : 4-5 ; *Le Témoign*, 44, 28 mai 1991 : 4.

<sup>3</sup> Voir sur cette question les dossiers publiés par la presse locale concernant les manipulations et résistances relatives à l'application du Programme d'Ajustement structurel : cf. *Wal Fadjri*, 258, 19 avril 1991 : 4-5 et 259, 26 avril : 4-5. S'agissant des relations entre le gouvernement et ses bailleurs de fonds, la presse locale véhicule des demandes contradictoires. Dans certains cas, le gouvernement est mis en cause en raison de la dureté des mesures d'ajustement qu'il applique sous la dictée des institutions financières internationales. Dans d'autres, à partir de la fuite de documents supposés confidentiels émanant des bailleurs de fonds. Surtout dans les cas où ils tentent de faire pression sur le gouvernement. les résistances à l'application intégrale des mesures d'ajustement sont mises en évidence. Les analyses récentes sur les politiques économiques du gouvernement (Berg 1990) montrent que les rapports de domination entre le gouvernement et les bailleurs de fonds n'excluent pas une marge d'autonomie relative de la classe dirigeante (Berg 1990 : 42-43). C'est pourquoi la lecture de ces relations par la notion de diktat semble assez simplificatrice de la réalité.

part, l'avènement d'une génération de journalistes mieux formés et plus soucieux d'apparaître comme une profession crédible. Les manifestations d'humeur du pouvoir, la loi controversée sur la presse et le monopole exercé par l'État /p. 21/ sur l'audiovisuel sont révélateurs d'une volonté de contrôle jamais démentie par les faits.

Les groupes chargés de la production des connaissances et de la construction d'une relative autonomie culturelle n'ont pas été épargnés par les mutations politiques et économiques. Leurs velléités de revendication sont souvent étouffées par les contraintes de la survie matérielle ou financière et par le discrédit qui mine les modèles idéologiques dont ils étaient porteurs. Les institutions chargées de la production et de la reproduction des connaissances, victimes de la crise sont en dégradation et constituent le lieu de luttes politiques importantes. La construction de l'État a été émaillée d'une vague de contestations estudiantines radicales se présentant comme un mouvement de défense des intérêts de ce groupe et comme une tentative de promotion et de défense de la démocratisation de la société. Dans les années 1960, les pressions nationalistes des indépendances ont inscrit l'action de ce mouvement dans le champ de la lutte contre *l'impérialisme et ses marionnettes en Afrique*. Les étudiants ont été un groupe perturbateur de l'ordre politique que les *pères des indépendances* tentaient de promouvoir. Malgré la vigueur des mesures destinées à disloquer le projet politique dont ils étaient porteurs, ils ont réussi à survivre à la répression. Cependant, issu des partis d'opposition, le leadership étudiant a été arrimé aux conflits opposant les différentes factions marxistes qui recrutent dans la petite bourgeoisie urbaine. Ces contradictions n'empêcheront pas des confrontations de grande envergure entre ces groupes et l'État au cours de la période étudiée.

Les luttes des syndicats d'enseignants et d'étudiants avaient aussi comme enjeu la revendication d'un enseignement de qualité. La contribution d'Abdou Sylla montre que l'histoire de l'École semble refléter un pilotage à vue. La population scolaire s'accroît notablement mais elle ne représente toujours pas la moitié de la population scolarisable. Les effectifs sont pléthoriques, le taux de redoublement élevé s'accompagne de déperditions à tous les niveaux des cycles. Une réforme est en cours depuis les États généraux de l'Éducation et de la Formation (1981). Les travaux de la Commission nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (1981-1984) et les innovations pédagogiques entreprises dans ce cadre, notamment par Iba Der Thiam, Ministre de l'Éducation Nationale, de 1983 à 1988. Cependant, les pénuries de moyens humains, financiers et matériels, la croissance démographique, conduisent à la baisse de la qualité de l'enseignement et au désarroi des élèves, des enseignants et des parents d'élèves. La formation des élites se trouve ainsi menacée par un nivellement par le bas.

Nos analyses montrent que la situation du pays est caractérisée par l'accentuation de l'interventionnisme des institutions internationales, ce /p. 22/ qui a réduit le pouvoir et la légitimité de l'État. Les demandes des partis d'opposition relatives à l'accès aux médias ou à la réforme du Code électoral ont remis en cause les prétentions démocratiques du régime. Dans les régions marginalisées, des segments de la population se sont heurtés à l'État dans des affrontements dont les enjeux ont été difficiles à caractériser<sup>4</sup>. C'est probablement pour freiner une telle évolution que des opérations

---

<sup>4</sup> Des affrontements particulièrement meurtriers entre l'armée et les groupes désignés comme étant les "séparatistes" de Casamance sont observés depuis 1990. Ils se sont déroulés dans un contexte de dégradation des relations entre le Sénégal et ses voisins (affrontements armés avec la Guinée-Bissau, conflit avec la Mauritanie, dissolution de la Confédération de la Sénégalie). L'ampleur des moyens militaires déployés dans cette région pour étouffer le mouvement dit séparatiste n'a pas empêché la fréquence d'attentats visant des représentants de l'administration ou des symboles de "l'impérialisme" nordiste. C'est dans le contexte d'une tentative d'apaisement des conflits entre les segments de la petite bourgeoisie urbaine occidentalisee et de règlement des conflits entre le Sénégal et ses voisins que des négociations sont menées entre les groupes dit séparatistes et le gouvernement. Elles débouchent sur un accord qui autorise la libération de 355 personnes (*Le Soleil*, 30 mai 1991) et la signature d'un accord à Bissau (cf. *Le Témoin*, 45, 4 juin 1991 : 4-5 et *Wal Fadji*, 264, 31 mai 1991 : 4-5). Mais ces accords qui indiquent un changement amenant le gouvernement à renoncer apparemment à l'usage de la violence militaro-policière pour gérer "le problème casamançais", a augmenté les demandes de certaines factions se réclamant du *Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance*. La sortie de la clandestinité de segments importants des dirigeants de cette organisation politico-militaire et leur quasi-reconnaissance par les autorités centrales, ont renforcé la légitimité de la revendication indépendantiste. C'est pourquoi cette phase de recherche de compromis n'a pas diminué les enjeux du conflit relatif au statut de la

politiques de grande envergure comparables à celles intervenues après la démission de Senghor (Diop & Diouf 1990 a), sont mises en œuvre à partir de mars 1991. Elles font suite à une phase d'affrontement au cours de laquelle des responsables du PDS et d'autres partis de l'opposition ont été soit emprisonnés, soit violemment battus et humiliés par les policiers (*Sud Hebdo*, 131, 15 nov. 1990), comme ce fut le cas lors de la marche organisée par la *Conférence Nationale des Chefs des Partis de l'opposition*<sup>5</sup> pour réclamer leur accès aux médias d'État. Cette phase fait suite à l'échec des différentes tentatives entreprises depuis 1988 pour desserrer la pression des dirigeants de l'opposition sur le gouvernement (Diop & Diouf 1990 b) et à la multiplication des mouvements de contestation qui ont érodé l'autorité de l'État. Elle correspond à des opérations destinées à capturer les chefs de l'opposition en les intégrant dans la structure de l'État, à désamorcer les conflits avec les groupes dits "séparatistes" casamançais (*Le Témoin*, 36, 2 avril 1991 ; *Le Soleil*, 10 avril 1991). En favorisant les alliances entre certains syndicats dits autonomes et la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS), les dirigeants sénégalais ont tenté de fissurer le front des travailleurs pour accentuer l'atomicité politique indispensable à l'application du PAS. Une réforme constitutionnelle a réintroduit le poste de Premier ministre supprimé depuis 1984, rétabli le mandat du président de l'Assemblée nationale à cinq ans (et non plus un), réintroduit la motion de censure et la possibilité pour le président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale (*Le Soleil*, 22 mars 1991). Le gouvernement a, en outre, institué le médiateur de la République (loi 91-14 du 11 février) réformé le Code électoral en tenant compte des revendications de l'opposition (*Le Soleil*, 21/22 septembre 1991) et accepté en son sein cinq ministres de l'opposition parmi lesquels Abdoulaye Wade, dirigeant du PDS. Ces manœuvres de décompression politique (*Le Soleil*, 7 avril 1992) interviennent à un moment où l'impasse à laquelle a conduit la politique économique du gouvernement est évidente. C'est pourquoi une lecture à la Fatton (1987) pourrait les interpréter comme une nouvelle forme de la *révolution passive* sénégalaise. Fatton considère en effet que les réformes politiques désignées pendant l'ère senghorienne par l'expression *ouverture démocratique* étaient destinées à résoudre la crise de l'État durant les années 1970. Cette ouverture est devenue intégrale avec /p. 23/ l'avènement d'Abdou Diouf qui réalisa la *révolution passive* en solidifiant les bases du libéralisme démocratique. La particularité des réformes intervenues en 1991 est qu'elles se déroulent dans une phase où le nationalisme technocratique et la libéralisation du régime rencontrent de plus en plus de difficultés. Il est trop tôt pour se prononcer sur cette configuration la structure du jeu n'étant pas totalement transparente et ses conséquences sur le tissu politique sénégalais, néanmoins on peut dire qu'elle ne modifie pas les données structurelles de l'économie.

En décrivant, à partir de l'héritage colonial, ses différentes figures et ses relations avec la société, Mamadou Diouf a montré comment, progressivement, avec la mise sous ajustement de l'économie, l'État est investi par des groupes dont l'idéologie est structurée par l'illusion technocratique. Leur fonction, dans le cadre de la restructuration de l'économie nationale, semble être de gérer la dépendance. Adossés au Secrétariat général de la présidence de la République qui, sous la conduite de Jean Collin (1981-1990) était devenu la Direction Politique et Administrative de l'État, ils ont été utilisés comme une ressource permettant de limiter l'efficacité de la configuration politique édiflée par Senghor et ses collaborateurs. Avec l'application des programmes d'ajustement structurel, on assiste à

---

Casamance, comme le montre la tournure prise par les événements à partir de décembre 1991. En effet, après la diffusion d'un communiqué en décembre 1991, dénonçant "la mauvaise foi" des autorités, des groupes se réclamant du MFDC, assassinent le député Mamadou Cissé. Progressivement, l'insécurité s'installe de nouveau dans la région malgré les interventions de la *commission de gestion de la paix* créée par la conférence de Bissau. Des exigences remettant plus fondamentalement en cause l'autorité des représentants du pouvoir central furent de nouveau formulées : interdiction des réunions politiques, opposition au paiement par les populations de la taxe rurale, restriction aux déplacements des militaires. Le gouvernement fut de nouveau obligé de négocier à Cacheu, en Guinée Bissau, en avril 1992, un autre accord de paix avec le MFDC (*Le Soleil*, 18 avril 1992). Il est trop tôt pour se prononcer sur l'impact de ces décisions sur la stabilité de la région.

<sup>5</sup> La Conférence Nationale des Chefs des Partis de l'Opposition (CONACPO) a été créée en février 1990 (cf. *Sopi* 163, 21 novembre 1990), mais, un an après, la CONACPO était en crise à la suite de la décision du PDS, sa principale composante, de se retirer de ce cadre de l'opposition (cf. *Sopi* 176, 29 mars 1991). Pour plus d'informations sur les /p. 37/ difficultés de l'opposition à surmonter sa fragmentation, qui est une de ses données de structure, voir Diop et Diouf (1990 a).

une réécriture des rapports entre l'État et certains acteurs sociaux comme les "hommes d'affaires" qui ont revendiqué le statut de "bourgeoisie nationale"<sup>6</sup>. Leurs fortunes ont été accumulées grâce à la bienveillante complicité de l'État. Cette "bourgeoisie nationale" qui n'est arrivée à contrôler aucun secteur clef de l'économie est de plus en plus menacée par les mesures de déprotection appliquées par le gouvernement.

S'agissant des partis politiques, deux faits peuvent être mis en évidence. D'abord, au sein du PS, des efforts de décompression ont été observés qui s'organisent essentiellement autour du renouvellement du personnel politique. Les dirigeants du PS ont accentué la compétition alors que les règles du jeu ne sont ni constantes ni clairement définies. Parallèlement, et jusqu'en avril 1991, ils ont paralysé tout projet d'insertion de personnalités de l'opposition au sein de la structure de direction de l'État. Pour ce faire, ils ont largement utilisé les connaissances et les capacités manœuvrières de Jean Collin. Ce dernier a régulièrement étouffé toute force susceptible de perturber les règles de son jeu entièrement mis au service de la surveillance de la règle néo-patrimoniale.

L'équipe dirigeante a fait preuve de constance dans son projet de fragmentation de l'opposition facilité, il est vrai, par les handicaps structurels de cette dernière : émiettement, insuffisance de la réflexion sur l'État et les stratifications sociales. Depuis l'indépendance, les différentes tentatives d'unification de l'opposition n'ont pas permis de dépasser les /p. 24/ contradictions idéologiques et crypto-personnelles qui la traversent. Elle n'a pas pu trouver sa voie dans l'édification et l'animation d'un mouvement social structuré et suffisamment ancré dans les couches populaires et non plus seulement dans l'intelligentsia urbaine. Cette dernière est dominée dans son fonctionnement par des schémas de pensée produits par les bureaucraties culturelles et politiques étrangères. Ce trait qui explique son caractère comprador, pose le problème de la pertinence des stratégies et des tactiques de luttes aptes à pulvériser le système de domination indigène.

Les tentatives de technocratisation et de rationalisation du pouvoir qui accompagnent les réformes mises en branle depuis la fin des années 1960 n'ont pas réussi à freiner la crise d'un État qui arrive difficilement à se débarrasser de son vernis clientéliste et de sa logique exclusive de pacification sociale. Les tentatives de réforme économique ne débouchent pas sur les résultats escomptés en dépit de leur coût social élevé. Malgré la revendication par la classe dirigeante d'un projet nationaliste, la politique économique est surtout assise sur le traitement de déséquilibres externes. Le rétrécissement du secteur d'intervention de l'État provoque des compétitions accrues pour accéder à des positions de prédation ou les conserver, ce qui a accentué la tendance à l'accroissement des difficultés des différents segments de l'élite à stabiliser leur pouvoir. Les politiques d'ajustement structurel accentuent les déséquilibres politiques à un moment où le personnel dirigeant est de plus en plus déchiré par des luttes de factions. On assiste à l'épuisement d'un modèle d'accumulation dont le principal résultat est la paralysie économique. Ce blocage se traduit aujourd'hui par l'absence de toute perspective de mobilité sociale, une exaspération des jeunes (*Le Soleil*, 19 mars 1992 : 7-9). Les jeunes du sous prolétariat urbain, frappés par une misère sans précédent, face aux comportements ostentatoires des groupes aisés, se sont manifestés entre 1988 et 1990 par une violence non contrôlée parce que contournant l'espace des organisations politiques. Cette violence est le produit des déchirures du tissu social. À travers elle, des acteurs longtemps marginalisés prennent par la force ou détruisent les biens auxquels l'accès leur est interdit. La faiblesse apparente de l'implication des jeunes dans les activités des partis d'opposition en dehors des périodes électorales montre les difficultés de ces partis à élaborer des discours et stratégies autres qu'avant-gardistes et réservés à une minorité "savante".

La contribution de François Boye montre que d'un point de vue macro-économique le pays ne dispose pas de mécanismes de croissance auto-entretenu. En 1960, la classe dirigeante a déployé des efforts considérables pour consolider les bases de l'économie. Son action aboutit à une extension du domaine d'intervention de l'État. Ce volontarisme qui /p. 25/ ne s'est jamais émoussé avant le second choc pétrolier en dépit de péripéties multiples (le "coup d'État" de 1962, la suppression de la garantie des prix des oléagineux par la France en 1967, les événements de 1968, le cycle de sécheresse à partir

---

<sup>6</sup> En ce qui concerne, plus précisément, les traits de cette bourgeoisie, voir comment El Malki discute les thèses qui tentent de caractériser les bourgeoisies du Tiers Monde (El Malki 1989 : 199-213).



de la campagne 1968-69, le premier choc pétrolier) débouche sur un échec à la veille de la troisième décennie de l'indépendance et une soumission aux exigences de l'ajustement. Schématiquement, vers la fin des années 1970, l'économie est confrontée à des difficultés grandissantes. Malgré la vigueur des réformes successives enregistrées dans le monde rural, la faiblesse de la croissance de l'agriculture est une donnée des évolutions récentes du pays. Le déclin de la production industrielle constitue un fait marquant des années 1980. Le secteur industriel ne peut pas devenir compétitif à cause des coûts de facteurs trop élevés et d'une monnaie surévaluée. L'État interventionniste voit sa marge de manœuvre de plus en plus réduite par l'augmentation de ses besoins de financement que l'économie ne peut satisfaire.

Les manifestations climatiques à caractère aléatoire ont servi de catalyseur aux processus de dégradation qui affectent les ressources hydrauliques. C'est la conjonction de leurs effets et de l'impact de certaines activités humaines qui explique l'ampleur des évolutions observées par Paul Ndiaye. Les besoins en consommation dépassent en effet souvent les seuils écologiques au delà desquels la régénération des milieux se réalise difficilement. Les systèmes de production naturels ont ainsi montré une baisse notable de leur niveau de productivité. La récurrence des sécheresses a eu un impact dépressif que les autres secteurs n'ont pas pu neutraliser, quel que soit leur dynamisme propre. La surévaluation du Franc CFA par rapport aux monnaies des pays extérieurs à la Zone Franc a rendu impossible l'avènement d'un secteur exportateur diversifié et compétitif à même d'arrimer l'économie locale à l'économie internationale et de compenser les fluctuations des exportations de produits arachidières. L'aptitude assurée par la Zone Franc d'importer sans considération aucune du déficit *ex ante* du compte courant a contribué à rendre la consommation intérieure indépendante de la production intérieure et l'épargne intérieure insuffisante pour le financement des investissements nécessaires au soutien de la croissance. En dépit des investissements colossaux, les rendements agricoles sont erratiques et, par conséquent, ne peuvent pas impulser la modernisation de l'agriculture. Les causes de la crise de l'économie arachidière ont été bien mises en évidence dans plusieurs rapports (PS 1988 ; France /MRE 1985 ; Kane 1986). L'absence de dynamisme permettant de prendre le relais de l'économie arachidière en dégradation renforce la profondeur de cette crise et la baisse des revenus monétaires ruraux (France/MRE 1985).

Pourtant l'arachide est un élément clef de l'évolution économique-sociale /p. 26/ locale depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle (Mbodj 1978). À partir de 1967, le Sénégal se trouve à la fin de la période que Mamoudou Touré appelle la *phase de relative quiétude* (Touré 1985 : 9). Son expression immédiate est le *malaise paysan*. L'analyse qui en est faite par les experts du gouvernement remet parfois en cause les orientations de la politique économique :

*Orienté vers la production de l'arachide en vue de l'exportation de graine ou d'huile, le Sénégal a négligé d'organiser d'une manière systématique et rationnelle la diversification de la production, non seulement en vue de satisfaire les besoins vivriers de ses habitants mais aussi en vue de promouvoir le démarrage de secteurs économiques nouveaux, singulièrement de l'industrialisation. Il s'agissait, en fait, d'une spécialisation au sein d'une économie coloniale dominée par la France, et qui pouvait s'expliquer dans ce cadre. Cependant, il serait trop simple d'accepter l'argument de prétendus "avantages" que le Sénégal - colonie tirait de cette situation, pour conclure que le Sénégal indépendant avait intérêt à se maintenir dans cette spécialisation. La situation actuelle prouve au contraire que l'économie du Sénégal reste de type colonial et qu'il a intérêt à changer radicalement l'orientation de son économie, ce qui implique une adaptation des structures (Club Nation et Développement 1970 : 8).*

L'environnement des paysans a été marqué par l'interventionnisme de l'État, surtout en ce qui concerne l'organisation de la production arachidière. Cet interventionnisme dont les racines plongent dans la période coloniale s'est renforcé à partir de 1970 avec la multiplication d'organisations qui ont accusé des déficits de plus en plus importants. L'importance de l'arachide dans l'économie nationale était sans doute la raison de la volonté de contrôle de la production en amont et en aval. La critique de cette démarche telle qu'elle a été faite dans les documents officiels insiste sur la *gestion négligente* (Kane 1986 : 21), les *orientations confuses* (Kane 1986 : 21) et d'autres facteurs liés à l'inefficacité des opérations des entreprises publiques. En vérité, une *corruption sans contrôle* et une gestion néo-patrimoniale dont l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD)

est un exemple assez pertinent en sont les explications déterminantes. La contribution de Mohamed Mbodj le montre très nettement. Les mauvaises performances économiques du gouvernement sont également dues à la soumission de ses objectifs économiques contenus dans ses plans de développement à des contraintes politiques dont la logique est mise en évidence dans ce livre. Sur cette question, Jean Collin notait en 1966 : /p. 27/

*Trop de directeurs d'établissements publics ont, devant les mesures qu'ils devaient prendre, reculé par faiblesse devant leur personnel, par souci de ménager leurs usagers ou leurs clients, dans tous les sens du mot clientèle, par insouciance aussi parce qu'ils avaient le sentiment que placé devant le fait accompli, l'État ne pourrait pas ne pas les tirer d'affaire, sans leur appliquer et encore à l'extrême rigueur d'autre sanction qu'un déplacement qui peut parfois être pris pour un avancement (Dakar Matin 26 avril 1966).*

La dégradation du système de subsistance arachidier est un phénomène marquant du développement des paysanneries (paupérisation, mécanisation et productivité limitées, désorganisation du transport et de la distribution etc.). Ses causes sont variées :

*Les causes de la crise qui a affecté l'agriculture sénégalaise sont multiples. Les sécheresses ont bouleversé l'équilibre des écosystèmes agraires. L'exode rural a provoqué une perte relative en force de travail disponible. La faible mécanisation et le manque d'engrais et de semences ont empêché d'accroître la productivité agricole. L'évolution défavorable de la structure des prix relatifs des intrants et des produits agricoles n'a pas assuré un revenu suffisant aux paysans (Kane 1986 : 72).*

L'approfondissement de ces difficultés, durant les années 1970, a entraîné une baisse des rendements et des recettes d'exportation. La politique de diversification agricole assistée par la création de sociétés régionales de développement mal coordonnées dans la distribution des fonctions (BIT/PECTA 1980) a été confrontée à des difficultés de gestion structurelle. Les réformes du début des années 1980 débouchent sur la dissolution de l'ONCAD et la mise en œuvre d'une Nouvelle politique agricole (Sénégal/MDR 1984).

Les mesures prises pour transférer certaines charges sur les agriculteurs entraînent des réactions du paysan arachidier. C'est ainsi qu'il utilise moins d'engrais, ce qui a un impact sur la reconstitution des sols (PS 1988 : 28). Sur cette question, les experts du gouvernement notent avec pertinence :

*Il faut remarquer que pour l'engrais, de sérieux problèmes à résoudre restent posés ; de leur solution dépend fortement la réalisation d'une agriculture intensive. Un de ces problèmes est du ressort de l'État : il s'agit de la fourniture de l'engrais en tant que facteur de conservation des sols. L'autre aspect, concernant l'engrais en tant /p. 28/ que facteur d'intensification, est du domaine du producteur agricole (PS 1988).*

Avec la fin du programme agricole, le matériel utilisé n'est pas en mesure de favoriser une agriculture intensive. Plusieurs sources indiquent que le paysan arachidier est pénalisé par les mesures d'ajustement :

*La principale conséquence des mesures d'ajustement des prix concernant les céréales et les produits arachidiens a été d'opérer une ponction sur les revenus. Les revenus urbains sont moins touchés dans la mesure où le prix de vente des brisures de riz est resté stable. Par contre, les revenus agricoles ont été très sensiblement diminués du fait de la baisse des prix d'achat (céréales et surtout arachide) (France/MRE 1985 :66).*

Le déficit de la production céréalière est une donnée structurelle de l'économie. Il a obligé les autorités à procéder à des importations complémentaires estimées à 400 000 tonnes environ et à recourir à l'aide alimentaire internationale. La structure de la consommation soumet le pays à une *dictature du riz* que le gouvernement n'arrive pas à desserrer. Selon le Conseil économique et social, le volume des récoltes de céréales a été en moyenne de 660 000 tonnes sur la période 1972 (73 à 1978/79, satisfaisant environ 60 % des besoins du pays (CES 1985 : 63). Cette situation est d'autant plus frappante que selon le Conseil économique, depuis 1960, la production agricole ne s'est accrue que de 1,3 %. Or, pour couvrir les besoins à 80 % d'ici l'an 2000, comme les autorités tentent de le faire (PS 1988 : 18), il faudrait porter à 4 % la productivité de la céréaliculture (CES 1985 : 63). La

politique de substitution des céréales locales au riz importé est contrariée par la faiblesse des rendements et la dégradation des terroirs. En outre, les risques politiques d'un appauvrissement des populations démunies ne militent pas en faveur d'une hausse du prix du riz, comme le demandent les bailleurs de fonds. En augmentant les prix au producteur des céréales locales et ceux au consommateur des céréales importées, les autorités ont voulu promouvoir la consommation des céréales locales, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants.

Les aménagements hydro-agricoles de la vallée du Fleuve Sénégal pourraient réduire la dépendance vivrière. Cela passe par la diminution du coût de production du riz local, la mobilisation de ressources que l'épargne nationale ne permet pas pour l'instant de mobiliser, l'apaisement des conflits avec la Mauritanie. En dehors du problème posé par le coût des aménagements, de la tendance à la marginalisation des éleveurs et des conflits fonciers accentués par des revendications de légitimités sociales assises sur des pouvoirs anciens, une certaine ambiguïté subsiste.

/p. 29/

En effet, l'intervention de l'État dans cette région est déterminée par le souci de rembourser les dettes contractées pour la réalisation des ouvrages et de répondre à des besoins stratégiques (autosuffisance alimentaire). Cette logique n'est pas nécessairement conciliable avec la nécessité d'assurer aux paysans un revenu suffisant et stable.

Après une décennie de restructuration et de réformes du monde rural, les performances de l'agriculture ont été médiocres. François Boye explique clairement cette situation :

*Contrairement à ses objectifs, la NPA en pratique décourage la production agricole (la Sonacos pourrait fermer ses huileries, importer de l'huile raffinée et réaliser de coquettes marges sur les ventes intérieures), encourage la dépendance alimentaire (pourquoi financer l'augmentation de la production céréalière si l'on peut engranger des profits proportionnels aux importations de riz ?) et creuse le déficit de la filière arachidière (comment rétablir les comptes de la filière arachidière si, d'une part, les marchés extérieurs ne corroborent pas le prix au producteur et si, d'autre part, les paysans triturent eux-mêmes leurs graines, incités qu'ils sont par le prix élevé de l'huile d'arachide ?) C'est pourquoi, au lieu de contribuer à éponger les pertes de l'État dans le secteur agricole, elle les alimente, rendant ainsi le désengagement de l'État de plus en plus nécessaire mais de plus en plus difficile (le secteur agricole ne saurait être abandonné à la ruine) (Boye 1988 : 9).*

Les revenus des paysans ne leur permettent pas de satisfaire leurs besoins vitaux. Cette situation accentue la crise observée dans les sociétés wolof. Selon A. B. Diop (1985), elle se manifeste par la contestation de l'autorité paternelle, la fréquence du divorce, les migrations fréquentes des jeunes contre l'avis des parents, la disparition des champs collectifs au profit des exploitations individuelles etc. Le paysan, surtout wolof, est confronté à un problème de subsistance. Malgré l'intensification de l'intervention gouvernementale, la stagnation de la condition paysanne est évidente. Cette situation explique la stratification sociale du milieu rural et particulièrement celle du bassin arachidier où on observe une majorité de paysans dont les revenus sont nettement en dessous du minimum vital. Face à cette majorité se dégage un groupe constitué des principaux bénéficiaires de la filière arachidière (marabouts et gros producteurs). Ces disparités ont été aggravées par les arbitrages effectués par l'État pour gérer la filière arachidière et par des nécessités politiques (Caswell 1984). Les carences du système de subsistance de la paysannerie arachidière déterminent, dans une large mesure, les migrations constatées /p. 30/ dans le milieu rural dont certaines, les migrations saisonnières, font partie du modèle de subsistance des populations (Roch 1975). L'État a tenté de diminuer la surcharge démographique du bassin arachidier et d'infléchir les déplacements de populations vers les Terres Neuves du Sénégal Oriental, en particulier en créant la Société des Terres Neuves (STN). Les causes des migrations vers les villes sont nombreuses mais dans certaines régions, la crise de la production arachidière en est l'explication déterminante. Ces déplacements ne concernent pas seulement les hommes. Différents auteurs ont noté un afflux de jeunes filles en quête d'un travail dans les villes (Guigou & Lericollais 1988).

S'agissant de l'administration et de la gestion des villes, Lat Soucabé Mbow montre parfaitement que l'urbanisation n'est pas maîtrisée. Ce processus est entretenu par des données d'ordre économique, politique, social et culturel, dotées, à des degrés divers, d'inerties. Les instruments de planification s'avèrent soit inaptes à résorber les déséquilibres de l'armature urbaine, soit dépassés par une réalité très mouvante. Leur élaboration exige des délais trop longs et les démarches des acteurs institutionnels compétents souffrent d'un manque de cohésion. La crise de fonctionnement des organismes urbains, perceptible dans le vécu quotidien des populations, traduit les effets d'un environnement économique qui a affecté notablement la capacité d'intervention des pouvoirs publics. Pour résoudre les problèmes posés par une croissance urbaine rapide, l'État s'était attribué de larges compétences durant les deux premières décennies de l'indépendance. Mais, l'inflation des textes réglementaires et l'utilisation intensive de capitaux publics ne permettent pas de venir à bout de la crise de fonctionnement des villes, encore moins de corriger le déséquilibre de l'armature urbaine. Ces contraintes procèdent des conditions générales de mise en valeur des ressources du territoire national. Sous l'influence de la conjoncture actuelle, on assiste à un réajustement du rapport de l'État à l'urbain perceptible à travers la responsabilisation accrue des collectivités décentralisées.

En raison d'une gestion défailante et de la croissance démographique accélérée, l'environnement s'est dégradé au point que les problèmes d'assainissement ont atteint des cotes alarmantes, particulièrement à Dakar. L'aménagement et la mise en valeur des zones limitées à potentialités bien définies, ont posé des problèmes identiques d'équilibre écologique. Les cas évoqués par Paul Ndiaye insistent, en particulier, sur le rôle des exploitations minières et des barrages qui amplifient localement les faits relevés à l'échelle du pays. L'analyse des politiques qui ont été conduites révèle des tendances qui freinent l'application des mesures de lutte contre les différentes formes de dégradation environnementale. Paul Ndiaye montre que la tendance est à la constitution d'un arsenal réglementaire apparemment d'une efficacité douteuse. L'attitude des populations s'est progressivement infléchie avec, par exemple, une volonté accrue de participation aux actions de protection initiées ou non par les pouvoirs publics.

Les populations urbaines sont confrontées à un appauvrissement en termes de satisfaction des besoins de base, certains services publics sont assurés avec des difficultés grandissantes. C'est le cas par exemple de la santé. Ce phénomène n'a pas échappé aux experts du gouvernement qui remarquaient au moment de l'élaboration du V<sup>ème</sup> Plan : « Le développement de l'infrastructure sanitaire n'a pas suivi le rythme de la croissance démographique » (Sénéga/MPC 1977 : 123). La contribution de Mbodj, Mané et Badiane montre que cette évolution a tendance à s'aggraver en raison de la croissance d'une population (3 %) caractérisée par sa jeunesse et sa distribution géographique déséquilibrée.

Comme dans beaucoup de pays, le système de santé est assis sur l'aspect curatif au détriment de la prévention. Il est confronté à l'insuffisance des infrastructures et à leur mauvaise distribution géographique. C'est ainsi que, par exemple, le nombre d'hôpitaux est passé de 7 à 18 entre 1960 et 1988. Les sources officielles indiquent une détérioration de l'indice lit / population qui passe de 1 294 à 2 109 pour la même période. Pour ce qui est des centres de santé (34 en 1960 contre 47 en 1988), l'indice lit / population est passé de 4 064 à 8 695 entre 1960 et 1988. Le personnel médical, concentré dans les centres urbains, est insuffisant : 6,6 médecins/100 000 hab., 2,9 pharmaciens/100 000 hab., 0,8 dentistes/100 000 hab.

De 1966 à 1976 les dépenses de santé n'ont pas atteint 10 % du budget national. De 8.4 % du budget en 1965/66, elles sont tombées à 6.6 % en 1975/76, 5,5 % en 1983/84 et 5 % en 1987/88. Ces éléments ont été confirmés par Gérard Chambas (1991) qui a mis en évidence le caractère peu prioritaire des dépenses de santé dans les dépenses de fonctionnement de l'État. Selon cet auteur, elles ont fortement diminué dans les années 1970 et se sont stabilisées à une valeur d'environ 5 % pendant la période sous ajustement structurel. La part du budget consacrée aux dépenses de personnel est importante : de 55 % en 1965/66, elle s'élevait à 66 % en 1976, et 68,7 % en 1986/87. Cette situation ne permet pas d'accroître les dépenses de matériel et de médicaments. L'analyse de la structure des

dépenses des infrastructures sanitaires révèle, selon les sources officielles <sup>7</sup> que les hôpitaux absorbent 86 % du budget en médicaments du Ministère de la Santé. Les dépenses pour l'achat de matériel sont restées faibles (moins de 14 % pour la période allant de 1966-67 à 1975-76 et 15 % en 1986/87). Le Conseil économique, examinant le pro- /p. 32/ jet de V<sup>ème</sup> Plan en séance ordinaire, le 14 avril 1977 déclarait sur la question :

*en ce qui concerne le domaine de la santé, le Sénégal semble en retard de deux plans et le moment est venu de rattraper ce retard qui finalement sera préjudiciable au pays à plus ou moins long terme (Sénégal/CES 1977 : 49).*

La dégradation des infrastructures sanitaires est assez avancée. Elle est très mal traduite par les chiffres officiels. Ainsi donc, il n'est pas étonnant de constater une détérioration de la qualité du service hospitalier et de la formation du personnel médical, un renforcement des mécanismes inégalitaires devant la maladie et la mort. La survenue de maladies comme le Sida, en cette période de déclin économique, renforce de manière brutale ces inégalités.

Les différenciations socio-économiques révélées par l'analyse sont cependant tempérées par les systèmes de solidarité qui génèrent des flux financiers importants. Mais, en jouant le rôle de correctif des disparités sociales, la solidarité ne favorise pas l'épargne des ménages. En raison du lien entre la crise et les mutations culturelles, des solutions politiques ont été proposées par les autorités. Léopold Sédar Senghor et ses collaborateurs disposaient d'une idéologie la négritude qui insistait sur *l'enracinement et l'ouverture* dans le projet culturel indigène. Leurs *héritiers* ont tenté de créer une idéologie de substitution à la négritude appelée le *sursaut national*, avec deux canaux d'expression. Un projet d'élaboration d'une *table des valeurs* fut confectionné en vue de favoriser chez les jeunes l'intériorisation de symboles culturels et socio-politiques. Il a été justifié de cette façon :

*La menace la plus grave qui pèse sur l'avenir de l'école sénégalaise et, à travers elle, sur l'avenir du Sénégal en son entier, est constituée par l'absence d'éducation morale et de sens civique de notre jeunesse. Celle-ci est capable de faire preuve de volontarisme dans de nombreux domaines, mais l'ambivalence culturelle dont elle a hérité, le confusionnisme idéologique qui surgit dans toute période de crise, le mimétisme de manières étrangères de penser et de vivre, les insuffisances d'un encadrement parfois défaillant, tous ces facteurs la placent dans une situation d'extrême fragilité psychologique“ (Sénégal d'aujourd'hui, 34, sept 1985, 4-11)*

En ce qui concerne les fondements culturels de la société, un effort particulier a été déployé pour combattre "l'aliénation culturelle" essentiellement par un projet d'élaboration d'une charte culturelle :  
/p. 33/

*L'importance de la culture dans la vie des hommes et de leurs sociétés, la crise d'identité culturelle qui menace la nation sénégalaise ayant subi la colonisation, facteur essentiel d'aliénation, la mondialisation de l'histoire dominée par les grandes puissances qui imposent leurs modèles culturels, les difficultés économiques que traverse le pays, justifient l'élaboration d'une charte devant définir une politique généreuse et hardie, dans ses principes et ses orientations, mais réaliste et efficace dans ses objectifs et ses actions, en tenant compte des moyens limités de notre pays en développement, pour résoudre de manière concrète des problèmes réels, sans renier les principes et abandonner les primautés d'ordre culturel (Sénégal/ MC : s.d.).*

Ces deux opérations étaient destinées à contrôler les conséquences de la crise sur les fondements du pouvoir ou sa distribution et à bloquer le processus d'effritement des bases de la légitimité de l'autorité politique. Un tel objectif a été bien repéré par Diouf *et al.* :

*La crise des valeurs (celles de nos ancêtres bien sûr) n'est en fait que la traduction de la contradiction entre l'ouvert et le fermé (...) Face au poids grandissant des valeurs exogènes, le*

<sup>7</sup> La rédaction de cette partie est basée sur des informations provenant des sources suivantes : Sénégal/MPC (1977 & 1989) ; Sénégal/MSP 1989.

*discours axiologique traditionnel qui bat le rappel des valeurs traditionnelles peut relever de l'incantation.*

Ainsi, Pathé Diagne a raison de se demander

*Que reste-t-il du sentiment de l'honneur parmi l'armée d'immigrants sahéliens livrés à la délinquance et à l'ignorance et souvent prêts à tout pour survivre ? Que reste-t-il du respect de l'aîné ou de la solidarité de sang quand les disparités de conditions de vie deviennent criantes ? (Diagne 1985 : 22).*

C'est pourquoi Diouf *et al.* posent la question suivante :

*le modèle dominant — celui de la classe dirigeante — véhicule-t-il ces valeurs là ? Peut-on sélectionner des valeurs anciennes dites positives, les restaurer sans faire resurgir un système, celui-là même qui fonde leur cohérence et qui est proprement inégalitaire ? (Diouf *et al.* : 82-83).*

Les difficultés de ces deux opérations sont analysées dans ce livre par Souleymane Bachir Diagne. À partir de l'étude du discours "convenu" sur la culture, il montre les limites des discours assis sur le face à face tradition / valeurs étrangères. Sa contribution confirme que /p. 34/

*l'aspect incantatoire du rappel des valeurs traditionnelles qui émaille ici bon nombre de discours officiels est le signe qu'elles sont en question. Par là même le discours qui les porte semble souvent avoir l'inefficacité d'un moralisme pur et simple (Diouf *et al.* : 83).*

Après avoir fait ces observations, nous avons voulu sortir de l'État car, « il faut sortir de l'État, pour comprendre l'État » (Dandurand 1983 : 10) et une des sorties utilisées ici est l'analyse des mouvements sociaux

*qui viennent frapper au contrefort des appareils étatiques pour les miner, les éroder et éventuellement s'y briser (Dandurand 1983 : 10).*

Nous le faisons essentiellement par l'étude des syndicats enseignants et étudiants. Les luttes des enseignants de la fin des années 1970, prenant en charge les problèmes de l'école sénégalaise dans son ensemble, sont parfois menées par d'anciens étudiants issus de mai 1968, dans un contexte caractérisé par la recomposition sociologique des syndicats d'enseignants. Ces luttes débouchent sur la tenue des États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) et une remise en cause de l'école telle qu'elle a été mise en œuvre depuis l'indépendance. Pourtant, le radicalisme du syndicalisme enseignant cache mal les divergences idéologiques entre les différents segments de la gauche.

Babacar Diop montre que le syndicalisme a joué un rôle très actif dans les luttes pour l'indépendance. L'articulation entre les syndicats et la vie politique a été difficile à partir de 1960. La dialectique de l'unité et de la scission qui structure les organisations politiques et syndicales va être réactivée, comme le montre l'histoire de l'UNTS. L'avènement du syndicalisme de la *participation responsable* ne signifia pas la fin des conflits dans les lieux de travail ou au sein de la centrale syndicale. Plus tard, avec l'émergence des syndicats dits autonomes, le projet d'élaboration d'une centrale alternative à la CNTS vit le jour. Cependant, il fut difficile à mettre en œuvre en raison des contradictions internes de l'opposition. À partir de 1981, les réformes politiques fortifièrent le pluralisme syndical. Les effets des politiques d'ajustement structurel se sont traduites par des remous et des luttes menées aussi bien par la CNTS que par les syndicats dits autonomes. Les partis politiques ont d'ailleurs tenté de tirer profit de cette situation avant, pendant et après les élections de février 1988. Aujourd'hui, avec la scission en deux tendances du syndicalisme dit autonome, les signes d'un reclassement syndical apparaissent.

Les contributions réunies dans cet ouvrage ont essayé de suivre à la trace le passage progressif d'un modèle volontariste de développement à la régression économique. Les modifications de fond identifiées expliquant /p. 35/ comment le libéralisme est devenu le référentiel doctrinal explicite de l'État, L'idéologie diffusée dans ces conditions dévalorise le secteur public. Les efforts de libéralisation se présentent comme des opérations de "privatisation sanction" qui tentent, dans certains cas, de transférer des "canards boiteux" au secteur privé, Dans l'ensemble, les opérations de privatisation ont été un échec financier. Avec la restructuration du secteur bancaire, les intérêts vitaux

du pays seront de moins en moins pris en compte, ce qui laisse supposer l'exclusion de certains opérateurs économiques de l'accès au crédit bancaire, Ces réformes n'ont pas réussi à freiner la régression économique et à réduire les disparités sociales, Les opérations de décompression politique menées depuis 1960 (réformes constitutionnelles, renouvellement du personnel politique) ont permis de rétablir, à court terme, des équilibres politiques internes, en court-circuitant certaines demandes sociales. Mais ces équilibres sont fragiles en raison de la mauvaise santé de l'économie et des épreuves de force au sein du personnel politique au pouvoir.

Cette situation oblige de plus en plus le gouvernement à s'adosser à l'aide internationale pour faire face à la crise. Or, l'analyse prédominante chez les bailleurs de fonds est que leur concours a été utilisé dans les années 1980 pour paralyser les mesures d'ajustement que le gouvernement aurait dû mettre en œuvre. Que faire pour freiner une telle évolution ? F, Boye estime qu'il faut

*laisser s'effondrer la coalition d'intérêts qui a cimenté l'État depuis l'indépendance parce que le coût d'une clientèle élargie est financièrement insupportable.*

Existe-t-il, à l'heure actuelle, une force sociale et politique capable de diriger une telle opération de restructuration ? Existe-t-il, en dehors des politiques d'ajustement structurel, un programme économique suffisamment cohérent pour organiser et conduire de tels changements ? Ces questions restent ouvertes.

/p. 37/

## Bibliographie

- Anyang 'Nyong'O, Peter, 1989, "Démocratie et instabilité politique : réponse aux observations de Thandika Mkandawire", *Bulletin du Codesria*, 1 : 13-15.
- Bayart, Jean -François, 1983, "La revanche des sociétés africaines", *Politique Africaine*, 1 : 95-128.
- Berg, Elliot, 1990 "Ajustement ajourné : réforme de la politique économique du Sénégal dans les années 80" (résumé en français rédigé pour l'USAID), oct., 63 p. multigr.
- BIT/PECTA, 1980. "Mission interdisciplinaire sur l'Emploi, Avant projet de Rapport", Dakar, 15 février, multigr.
- Boye, François, 1988, "Le modèle de la Banque Mondiale au crible de l'expérience sénégalaise, Communication au colloque sur la crise de l'agriculture sénégalaise", Dakar, 19-23 déc. 9 p. multigr. + annexes.
- Caswell, Nim, 1984, "Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal", *Politique Africaine*, 14 : 39-73.
- Chambas, Gérard, 1991, "Politique d'éducation et de santé face à l'ajustement : le cas du Sénégal", Communication au Colloque sur État et Société au Sénégal : crises et dynamiques sociales, Bordeaux, 22-24 octobre, 17 p. multigr.
- Club Nation et développement, 1970, "Contribution à la solution du malaise paysan et une nouvelle approche du développement au Sénégal", Dakar, mai, 20 p. multigr.
- Dandurand Pierre *et al.*, 1983, "L'État et la société", *Sociologie et Sociétés*, XV, I : 3-12.
- Diagne, Pathé, 1985, Des systèmes sahéliers de valeurs, Dakar, 50 p. multigr.
- Diop, Abdoulaye Bara, 1985, *La famille wolof : tradition et changement*, Paris, Karthala.
- Diop, Momar Coumba & Diouf, Mamadou, 1990 a, *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et Société*, Paris, Karthala.
- Diop, Momar Coumba & Diouf, Mamadou, 1990 b, "Léopold Sédar Senghor, Abdou Diouf, et après ?", *L'année Africaine 1989* : 189-215.
- Diouf, Mamadou *et al.*, s.d, "Étude prospective de la société sénégalaise en l'an 2015. Synthèse de l'analyse rétrospective", Dakar, 123 p. multigr.
- El Malki, Habib, 1989, *Trente ans d'économie marocaine 1960-1990*, Paris, CNRS, 244 p.
- Fatton, Robert, 1987, *The Making of a Liberal Democracy : Senegal's Passive Revolution : 1975-1985*, Boulder, Lynne Rienner.
- Fatton, Robert, 1988, "Bringing the ruling class back : Class, State and Hegemony in Africa", *Comparative Politics*, avril.
- France (République de) Ministère des Relations Extérieures [Coopération et Développement], 1985, "Déséquilibres structurels et programmes d'ajustement au Sénégal", mars, 3 vol. multigr.

- Guigou, Brigitte & Lericollais, André, 1988, "Crise de l'agriculture et marginalisation économique des femmes en pays sereer siin (Sénégal)". Communication au colloque sur la crise de l'agriculture africaine, Dakar ; 19-23 décembre.
- Hesseling, Gerti, 1985, *Histoire politique du Sénégal*, Paris, Karthala.
- Kane, Cheikh Hamidou, 1986, "La nouvelle planification du développement économique et social, Communication au Conseil national du Parti socialiste, Dakar, 26 avril, 101 p. multigr. /p. 38/
- Lo, Magatte, 1986, *L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan.
- Lo Magatte, 1987, *Syndicalisme et participation responsable*, Paris, L'Harmattan.
- Lo Magatte, 1991, *Le temps du souvenir*, Paris, L'Harmattan.
- Mamdani, M., 1990, "Coup d'œil sur les études africaines à l'Américaine", *Bulletin du Codesria*, 2 : 7-12.
- Martin, Michel, 1973, "Un aspect de l'insertion des militaires dans le processus de développement national en Afrique : étude de quelques contradictions", *Revue Canadienne des Études Africaines*, VII, 2 : 267-285.
- Mbembe, Achille, 1988, *Afriques indociles : Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 222 p.
- Mbodj Mohamed, 1978, "Un exemple d'économie coloniale : le Sine Saloum (Sénégal) et l'arachide, 1887-1940. Culture arachidière et mutations sociales", Paris VII, thèse de III<sup>e</sup> cycle.
- Parti socialiste, 1988, "Réflexions sur les conséquences sociales du Programme d'ajustement structurel à moyen et long termes", Dakar, 30 mai, 69 p.
- Roch, Jean, 1975, "Les migrations économiques de saison sèche en bassin arachidier", *Cah. ORSTOM*, sér., Sci. Hum., 1 : 55-80.
- Sandbrook, Richard, 1987, "Personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste : l'État africain en crise", *Politique Africaine* 26 : 15-37.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et Social, 1977, "Avis sur le projet de V<sup>e</sup> Plan quadriennal de développement économique et social 1977-1981", Dakar, avril, 58 p. multigr.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et social, 1976, "Étude sur les mécanismes de réajustement des prix et des salaires : périodicité et niveau des réajustements", Dakar, multigr.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et social, 1985, "Le Sénégal face aux problèmes démographiques".
- Sénégal (République du) Ministère du Plan et de la Coopération, 1977, "Projet de V<sup>ème</sup> Plan quadriennal de développement économique et social 1977-1981 tome III, juin", 245 p.
- Sénégal (République du) Ministère de la Culture, s.d., "Charte culturelle : document d'orientation", 28 p.
- Sénégal (République du) Ministère du Développement rural, 1984, "La nouvelle politique agricole", Dakar, 106 p.+ annexes.
- Sénégal (République du) Ministère du Plan et de la Coopération, 1987, "Deuxième réunion du groupe consultatif. Paris, le 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 1987. Le programme d'ajustement économique et financier à moyen et long termes (PAML) 1985-1992" [Vol. 1 : 32 p. ; vol. 2 : 77 p.].
- Sénégal (République du) Ministère du Plan et de la Coopération, 1989, "Étude prospective Sénégal 2015" Dakar, juillet, 150 p. multigr.+ annexes.
- Sénégal (République du) Ministère du Plan et de la Coopération, 1989, "Projet de Plan d'orientation pour le développement économique et social 1989-1995 (VIII<sup>e</sup> Plan) Dakar, oct., 221 p. multigr. + annexes.
- Sénégal (République du) Ministère de la Santé publique, 1989, "Déclaration de la politique nationale de santé", Dakar, juin, 50 p. multigr.
- Terray, Emmanuel, 1987, "Introduction" dans Terray Emmanuel (éd.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan : 9-19.
- Touré, Babacar, 1989, "Histoire vraie d'un faux complot", *Sud Hebdo*, 49, 20 avril et 50, 27 avril.
- Touré, Mamoudou, 1985, "Politique d'ajustement économique et financier", Communication au Conseil national du Parti socialiste, Dakar, 11 mai, 142 p. + annexes.



## Les mécanismes économiques en perspective

*François Boye*

### Introduction

L'économie de tout pays manifeste une complexité dont l'intelligence ne saurait être épuisée ni par une méthode d'analyse unique ni par une problématique unique. Aussi, la rétrospective de l'économie sénégalaise que les développements ci-après s'assignent pour tâche se donne des limites quant à son champ et à ses instruments d'investigation. Vu l'actualité de l'ajustement au Sénégal, notre démarche sera macro-économique et statistique. Quatre raisons nous paraissent de nature à la justifier :

- \* primo, les déséquilibres ciblés par les politiques actuelles se manifestent par des indicateurs statistiques dont l'examen est incontournable ;
- \* secundo, les statistiques de la Nation sont une source inestimable que l'on a trop eu tendance à négliger sous prétexte de leurs approximations ;
- \* tertio, l'explication de la récurrence de comptes déficitaires (balance des paiements, finances publiques) ne saurait faire l'économie de l'examen de mécanismes macro-économiques ;
- \* quarto, la pertinence de toute politique économique ne peut être établie que par rapport à un contexte macro-économique.

Trois parties rendront compte de l'aptitude de notre démarche à détecter les tendances et les germes de changement de l'économie sénégalaise :

- \* La première consistera en une analyse globale centrée sur l'examen de l'équilibre emplois – ressources, de la balance des paiements, des finances publiques et de la masse monétaire ;
- \* La seconde précisera l'analyse globale en spécifiant les différents secteurs économiques et leurs impacts macro-économiques ;
- \* La troisième considèrera les politiques économiques depuis l'indépendance pour en saisir l'opportunité et l'efficacité.

### L'analyse globale

#### *L'équilibre emplois - ressources*

D'après les comptes à prix constants (cf. tableau I en annexe) confectionnés dans le cadre du VI<sup>ème</sup> plan réajusté et mis à jour dans les rapports de la DPC sur les perspectives économiques, le Sénégal n'a jamais été un pays à forte croissance : avec un taux de croissance annuel de 2,1 % en moyenne mais fortement dispersé, sa production intérieure brute réelle n'a pas doublé après vingt sept ans d'indépendance.

Dans la première décennie de l'Indépendance, alors que les taux de croissance annuels de 5 % étaient courants sur la scène internationale, son taux de croissance annuel moyen n'atteignait que 3 % (3,08 % exactement) ; il passa sous la barre de 2 % (1,45 % exactement) pendant les années soixante dix secouées par une suite de chocs extérieurs (fin du *Gold Ex change Standard*, instauration des taux de changes flottants en 1973, les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979, la chute vertigineuse des cours de matières premières après 1975) et les sécheresses (1971, 1973, 1977, 1978, 1980) ; enfin d'après les données provisoires de la décennie présente, il est en train d'amorcer une remontée qui, si elle se maintenait (3,92 % est le taux de croissance moyen de la période 1981-1987), devrait rendre les années quatre vingt plus productives que les deux décennies précédentes.

La dispersion interdécennale des taux de croissance ne singularise aucune période de l'histoire économique du Sénégal ; bien au contraire, depuis l'Indépendance, les taux de croissance annuels ont été volatils quelle que soit la décennie considérée, rendant possible un écart de plus de dix points entre les taux maximal et minimal.

Depuis la fin des années soixante, le déficit pluviométrique est l'un des principaux facteurs explicatifs de l'instabilité de la croissance : la PIBE chute toutes les fois où l'agriculture entraîne dans la baisse de son niveau d'activité le secteur primaire à la suite d'une sécheresse (1971, 1973, 1977, 1978, 1980, 1981, 1984). Cette corrélation entre la valeur ajoutée de l'agriculture et la production globale ne signifie cependant ni une prépondérance macro-économique du secteur primaire ni une absence de dynamisme propre dans les secteurs secondaire et tertiaire. Primo, en termes réels, la valeur ajoutée du secteur primaire non seulement n'a jamais représenté la moitié de la PIBE, mais encore a toujours été dépassée par la valeur ajoutée du secteur tertiaire ; secundo, les taux de croissance négatifs du secteur primaire en période de dépression ont toujours été inférieurs à ceux de la PIBE ; enfin, dans les années de crise (1971, 1977, 1978 et 1981), le taux de croissance réel des secteurs secondaire ou tertiaire a été positif.

/p. 41/

Contrairement à une idée reçue, les deux composantes de l'offre globale ne se sont pas substituées l'une à l'autre systématiquement ni avant ni après le cycle de calamités naturelles des années soixante dix. Les importations en volume ont certes cru à la différence de la PIBE en 1967, 1977, en 1981 et en 1984 ; cependant dans une perspective de longue période, l'élasticité des importations par rapport à la PIBE (m) n'a jamais traduit une substitution de la production étrangère à la production nationale. De 1960 à 1970, un taux de croissance annuel moyen de la PIBE de 3,08 % a été compatible avec une quasi-stagnation des importations (-0,27 %) ; de 1971 à 1980, m fut égale en moyenne à 1,48 (2,15 % : 1,45 %) ; entre 1981 et 1987, elle perdit presque un point (0,66 % point exactement) mais ne remit pas en cause la complémentarité entre la production intérieure et les importations sur la période 1960-1987 (en moyenne  $m = 1,32 \% : 2,71 \% = 0,48$ ).

La forte corrélation sur la longue période entre la valeur ajoutée agricole, la PIBE et les importations évaluées à prix constants est la démonstration d'une indépendance entre les déficits permanents de la balance des paiements (compte courant déficitaire et avoirs extérieurs nets négatifs) et la demande nationale de biens et de services étrangers. Au cours des années soixante dix, les importations n'ont pas fait l'objet d'une contraction pour enrayer la détérioration cumulative de la position extérieure du Sénégal (cf. infra) ; les programmes de stabilisation (cf. infra) mis en œuvre dans la décennie suivante ont certes ralenti la progression des importations (en 1982, un taux de croissance de la PIBE de 17,2 % coïncida avec un taux de décroissance des importations de 0,8 %) mais n'ont pas mué la demande de produits étrangers en une variable de contrôle destinée à inverser les soldes des comptes extérieurs. En d'autres termes, aucune rétroaction de la balance des paiements sur l'économie globale n'a jamais engendré une évolution autonome des importations de nature à freiner la croissance au Sénégal

Les composantes de la demande globale n'ont pas évolué aussi parallèlement les unes par rapport aux autres que les composantes de l'offre globale. La demande d'origine étrangère en volume, après avoir décliné en moyenne dans les années soixante à cause de la prépondérance des produits arachidières exportés (plus de 50 % des exportations totales) et de la substitution progressive des exportations d'huile brute ou raffinée aux exportations d'arachide en coque, a épousé à partir de 1971 les fluctuations de la PIBE malgré l'émergence et/ou le renforcement d'exportations non liées à l'agriculture (produits de la pêche, phosphates, engrais, produits pétroliers) et malgré le volume du commerce international qui a cru aux taux moyens de 7,7 % et de 3,5 % dans les périodes 1967-1976 et 1977-1986 (*World Economic Outlook* 1985 : 63).

/p. 42/

À la différence des exportations qui n'ont pas endigué la dépression dans les années de sécheresse, la consommation privée à prix constants a exceptionnellement baissé (1969, 1972, 1973, 1980) sur la période 1960-1987. De par son taux de croissance moins volatil que celui de toutes les autres composantes de la demande globale entre 1960 et 1987 et de surcroît supérieur en moyenne au taux de

croissance de tous les postes des comptes de la Nation à l'exception de celui de la consommation publique, elle a maintenu le marché intérieur et empêché son rétrécissement sous le coup de chocs d'origine extérieure ou climatique. Le dynamisme autonome de la consommation privée n'a donc pas que tari la source d'épargne que devraient être les ménages - leur épargne brute est négative — et contraint le secteur public et l'État à recourir à un endettement extérieur massif lorsqu'il s'est agi de relancer l'économie nationale par la mise en oeuvre d'investissements ambitieux (CSS, Dakar-Marine, ZFI, etc.) au cours des années soixante dix. Il a aussi eu un impact positif car son absence aurait amoindri le taux de croissance réel — faible — de la PIBE depuis 1970.

Au fur et à mesure que les ménages sénégalais gonflaient la demande intérieure et créaient les conditions d'une épargne globale négative <sup>1</sup>, la consommation publique en volume — même après l'instauration des programmes de stabilisation — n'a pas joué le rôle d'un contrepoids. Au contraire, elle n'a pas cessé de croître depuis 1972 (année où elle a connu une légère inflexion), de rogner l'épargne publique, de gonfler les besoins de financement des administrations (cf. infra) et de peser sur la position extérieure du pays via les emprunts de capitaux étrangers et les importations qu'elle a rendu nécessaires.

La contribution de la formation brute de capital fixe en volume à l'expansion de la demande globale a toujours été négligeable en longue période. Pendant les dix premières années qui ont suivi l'indépendance, la perte du marché ouest africain et le dépérissement des administrations françaises au Sénégal ont rendu non rentabilisable une fraction importante des capacités de production industrielle installées depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est pourquoi, en termes réels non seulement en 1970 la FBCF fut moindre que celle de 1960, mais encore les investissements ont eu en moyenne un taux de croissance annuel nul durant les années soixante. À partir de 1974, l'État et le secteur public ont procédé à des dépenses soutenues de biens d'investissement favorisées soit par des recettes d'exportation en expansion rapide (1974, 1975, 1976) soit par de bas taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux (l'entre-deux chocs pétroliers) soit par des programmes d'ajustement (après 1979). Il n'en a pas résulté cependant un volume toujours croissant d'investissements car parallèlement les prix des biens d'équipement p. 43/ — le Sénégal importe la plupart de ses biens d'investissement — ont connu une plus forte élévation due aux taux d'inflation exceptionnels dans les pays de l'OCDE entre 1974 et 1981 et/ou aux fluctuations fréquentes des taux de change depuis 1971 : la FBCF à prix constants retournait en 1979 à son niveau de 1975 après avoir connu une baisse continue dans l'intervalle ; à partir de 1980, son *trend* fut à la hausse, mais à une hausse annuelle insignifiante due au fait que la chute des investissements publics lors de la crise des finances publiques en 1981 et en 1984 n'a pas permis un taux de croissance annuel moyen de la FBCF de plus de 2 % entre 1981 et 1987.

### ***La balance des paiements***

Aussi bien selon les statistiques officielles (publiées par le FMI pour la période 1968-1988) que selon les statistiques officieuses (publiées par la DPC) de sa balance des paiements, le Sénégal a toujours été un pays débiteur sauf en 1972. Avant 1980, le déficit chronique de son compte courant a résulté principalement du déficit de sa balance commerciale dont le niveau est resté en permanence très élevé par rapport aux transferts unilatéraux nets positifs dont le Sénégal n'a jamais été privé. À partir des années quatre-vingts, le service de la dette a commencé à imprimer au déficit de la balance des services une tendance à la hausse aggravante de la position extérieure de la Nation.

### **La balance commerciale**

La PIBE en volume et la balance commerciale à prix courants ont généralement varié en sens opposés ; à l'exception de l'année 1976, le solde de la balance des biens — toujours négatif — a décru toutes les fois où l'activité globale s'est contractée ; il s'est amélioré dans toutes les années de reprise (1972, 1974, 1979, 1982). Cette régularité interdit de tenir l'environnement international pour responsable de la position extérieure du Sénégal. En effet, le fait qu'elle se vérifie quelle que soit la conjoncture économique internationale — faiblesse des taux d'inflation avant 1973 dans les pays de

---

<sup>1</sup> /p. 82/ C'est ce qu'indiquent les comptes nationaux officiels publiés de 1959 à 1981.

l'OCDE, taux d'inflation à deux chiffres après 1974 dans les pays de l'OCDE, boom du commerce international avant 1976, ralentissement du commerce international après la première moitié des années soixante dix, baisse du dollar entre 1973 et 1980, hausse du dollar dans la première moitié des années quatre-vingts, hausse des prix de matières premières entre 1973 et 1980, effondrement des prix de matières premières après 1980 etc. — suggérerait plutôt de chercher dans l'économie nationale les causes du déficit permanent de la balance commerciale.

Le taux de couverture des importations Sénégalaises n'a jamais atteint l'unité parce que les exportations non agricoles du Sénégal (pêche, phosphates /p. 44/, produits pétroliers) ont différé des produits manufacturés dont les débouchés dans les pays du Nord (CEE, USA, Canada) ont connu un taux de croissance élevé ; secundo, parce que l'expansion des produits non agricoles exportés n'a jamais neutralisé les impacts macro-économiques des aléas climatiques qui ont affecté défavorablement la production et les exportations de produits arachidières ; tertio, parce que les volumes et/ou les prix des produits importés par le Sénégal ont été rigides à la baisse<sup>2</sup>. La première explication indique le caractère marginal du point de vue de l'économie mondiale des spécialisations du Sénégal ; la seconde traduit l'inaptitude des industries exportatrices indépendantes de l'agriculture à se muer en pôles de croissance (le *trend* de l'indice de la production des industries extractives et des industries chimiques est décroissant depuis 1977) ; quant à la troisième explication, elle exprime d'une part, le caractère *price-taker* du Sénégal sur les marchés extérieurs, d'autre part, la structure des importations sénégalaises dominées non pas par la demande de biens intermédiaires qui est élastique par rapport au niveau d'activité — mais par la demande de biens de consommation et la demande de produits pétroliers (à cause du renchérissement du pétrole depuis les années soixante dix) qui sont rigides.

### **La balance des services**

Avant 1979, elle était dotée d'une rationalité propre indépendante de l'évolution de la PIBE en volume ou de la balance commerciale : son solde était positif toutes les fois où les devises nettes procurées par le tourisme, les services du Port et de l'Aéroport ainsi que par les administrations étrangères installées sur notre sol finançaient largement toutes les autres demandes de services étrangers (1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1978) ; son solde était négatif quand les demandes en devises occasionnées par le fret, l'assurance des marchandises, le recours aux compagnies de transport étrangères et le transfert de profit à l'étranger ne pouvaient pas être financées par les services rendus par le Sénégal.

C'est la nécessité d'emprunter à l'extérieur pour financer le déficit permanent du compte courant qui devait finir par aligner la balance des services sur la tendance à la stagnation de l'économie : à partir de 1980, les paiements d'intérêt devaient passer le cap des dix milliards et connaître une croissance exceptionnelle (55 milliards en 1985) qui rendit le solde de la balance des services définitivement et cumulativement déficitaire.

### **Les transferts unilatéraux**

Des trois composantes du compte courant, ils sont la seule qui rapporte et qui a toujours rapporté des devises, même en situation de crise économique. Mais, en tant qu'ils manifestent l'existence d'une population /p. 45/ émigrée de plus en plus nombreuse et une subordination à l'aide extérieure, ils ne sont pas un indicateur de progrès économique. Leur contribution macro-économique majeure n'a consisté ni à équilibrer le compte courant ni à reporter aux calendes grecques tout rééchelonnement de la dette nationale, mais à contrebalancer jusqu'à nos jours les transferts nets de revenu des facteurs (profits + intérêts) à l'extérieur et leur ponction croissante sur la PIBE en valeur : n'eussent été la générosité des pays amis du Sénégal, l'attachement à leurs racines des Sénégalais de la diaspora, l'inflation (qui a maintenu la PIBE à prix courants en hausse en dépit des soubresauts de la production globale en volume) et le laxisme de la fonction publique (les traitements des fonctionnaires en tant

<sup>2</sup> À l'exception de 1978 et 1980, les importations totales en valeur n'ont jamais baissé après 1970.

qu'agrégat n'ont jamais baissé), le revenu national <sup>3</sup> se serait dangereusement contracté à partir de 1979 (cf. tableau VI en annexe).

### **Le financement du déficit du compte courant**

Au cours du dernier quart de siècle, les investissements directs étrangers nets ne se sont pas adaptés aux besoins de financement de la balance des paiements du Sénégal. Non seulement leur *erraticité* a été totalement insensible au déficit croissant du compte courant, mais encore ils ont donné naissance à des rapatriements de profit supérieurs à leur niveau de chaque année (3,4 milliards contre 6,5 milliards en 1977 ; 5,5 milliards contre 6,2 milliards en 1978 ; 2,1 milliards contre 7,3 milliards en 1979 ; 1,6 milliards contre 5,4 milliards en 1980 ; 2,3 milliards contre 7,8 en 1981 ; 3,8 milliards contre 8,0 milliards en 1982). Les réserves en devises n'ont pu être d'un plus grand secours au moment où les aléas climatiques et les chocs de l'économie internationale ont mis en péril l'économie nationale dans la première moitié des années soixante dix : en 1969, elles atteignaient 6,2 millions de dollars US au terme d'une décroissance ininterrompue depuis 1962, année où elles représentaient une valeur de 78,1 millions de dollars.

L'endettement extérieur s'est donc imposé comme la seule source de financement du compte courant à partir de la deuxième décennie de l'indépendance. À l'exception de l'année 1979, il consiste essentiellement en emprunts de capitaux longs publics. Jusqu'en 1981, il n'avait pas provoqué une interaction explosive entre le service de la dette, le compte courant et les besoins de financement en devises de l'économie à cause de son évolution plus erratique que tendancielle ; cependant à partir des années quatre-vingts, c'est par des reéchelonnements <sup>4</sup> de sa dette que le Sénégal a évité soit d'être rationné en devises soit de tomber dans le cercle vicieux de l'endettement (Plus d'endettement pour servir un encours de plus en plus croissant).

Dire que le déficit du compte courant du Sénégal a toujours été financé /p. 46/ n'est pas seulement un truisme comptable ; couplée avec une vision "descendante" de la balance des paiements (le haut du tableau détermine le bas), cette affirmation revient aussi à soutenir qu'aucun déséquilibre de la balance des paiements n'a jamais rétroagi sur le secteur réel pour induire ex-post sa propre correction : le Sénégal n'a jamais eu à s'ajuster, c'est-à-dire à contracter ses importations de biens et de services, partant sa PIBE en volume, pour générer un surplus de devises compatible avec le service de sa dette.

### ***La masse monétaire et ses contreparties***

D'après les statistiques monétaires internationales du FMI, l'évolution de la masse monétaire (M2) au Sénégal (cf. tableau II et III en annexe) a connu trois phases. De 1960 à 1969, alors que les avoirs extérieurs nets étaient positifs, la masse monétaire avait un *trend* décroissant (ce n'est qu'en 1971 que M2 dépassa son niveau de 1961) dû à la stagnation des crédits au secteur privé et à l'impact déflationniste de la position créditrice du Trésor public par rapport au système bancaire. Pendant les années soixante-dix, ni la détérioration vertigineuse (de 4,4 milliards en 1971 à - 87,1 milliards en 1980) des avoirs extérieurs nets causée par le déficit récurrent de la balance des paiements ni les multiples baisses de l'activité globale n'ont contribué à réduire la liquidité de l'économie. La masse monétaire explosa littéralement avec un taux de croissance annuel moyen de 17 % sans commune mesure ni avec l'inflation ni avec la PIBE en volume. Expliquent cette évolution autonome des crédits à l'économie, d'une part, l'avènement de la position débitrice du Trésor public par rapport au système monétaire qui ira s'aggravant (cf. infra) jusqu'à nos jours, d'autre part, la politique volontariste d'insertion des hommes d'affaires nationaux dans le contrôle des secteurs économiques. Les années quatre vingt qui coïncident avec la mise en œuvre des programmes d'ajustement marquent une rupture. Malgré des taux de croissance à deux chiffres (21 % et 22 %) en 1981 et en 1982, la masse monétaire devait voir son taux de croissance annuel divisé en moyenne par cinq de 1983 à 1987 <sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Revenu national = PBE + salaires distribués par les administrations + transferts unilatéraux nets — transferts nets de revenu des facteurs à l'étranger.

<sup>4</sup> 14,7 milliards en 1981 ; 25,5 milliards en 1982 ; 28,6 milliards en 1983 ; 36,1 milliards en 1984 ; 35 milliards en 1985.

<sup>5</sup> 4,2 % en 1983 ; 5,1 % en 1984 ; 4 % en 1985 ; 11,2 % en 1986 ; -0,5 % en 1987.

Cette inflexion de la liquidité de l'économie globale a davantage traduit une stérilisation de la pression déflationniste de plus en plus forte exercée sur M2 par la dégradation de la position extérieure (en 1985, les avoirs extérieurs nets représentaient — 258 milliards, soit plus de trois fois leur valeur de 1981) qu'une politique monétaire austère. Un plafonnement exogène du crédit intérieur aurait en effet été impraticable car non seulement les finances publiques en situation de déséquilibre (cf. infra) excluaient tout rationnement des demandes en avances du Trésor public auprès du système monétaire, mais encore la /p. 47/ position de plus en plus débitrice du Sénégal par rapport à l'étranger aurait condamné la masse monétaire à se contracter toujours davantage.

Du point de vue des composantes de la masse monétaire, le trait le plus saillant après un peu plus d'un quart de siècle d'indépendance est paradoxalement l'importance des dépôts à terme. L'épargne est inexistante au Sénégal, a-t-on coutume de répéter inconsidérément ou fort des comptes économiques qui ont indiqué un taux d'épargne négatif en 1980 et en 1981. Selon les comptes des banques de second rang cependant, les agents économiques sénégalais ont des capacités de financement : avant 1973, elles étaient loin d'atteindre 10 % de la masse monétaire mais entre 1974 et 1984 leur part relative passa le cap des 15 % et fut multipliée par deux (30 % en 1984) ; depuis 1983, elles représentent une valeur supérieure à la circulation fiduciaire et proche du montant des dépôts à vue ; en 1985 elles ont représenté 10 % du PIB en valeur.

### **Les prix**

Les mécanismes inflationnistes (cf. tableau IV en annexe) qui ont paralysé la plupart des pays sous-développés depuis la seconde moitié des années soixante dix n'ont jamais été constatés au Sénégal. Les récessions, même lorsqu'elles ont correspondu à de moindres exportations (1973, 1977, 1978, 1980, 1981), n'ont pas donné naissance à des chocs inflationnistes via des rationnements en biens et services importés consécutifs à l'érosion des réserves de change parce que la gestion communautaire des devises au sein de la zone franc a maintenu les capacités du Sénégal à importer en dépit de ses avoirs extérieurs nets négatifs depuis 1973. La contraction des réserves du Sénégal n'a pas précipité le franc CFA dans une suite de dévaluations provoquées par la spéculation et rendant l'inflation auto entretenue parce que le franc CFA n'est pas une monnaie nationale et ne reflète pas par conséquent les spécificités des conjonctures nationales. L'inflation<sup>6</sup> à deux chiffres s'est produite toutes les fois où un choc extérieur dû à la hausse des prix des matières premières et/ou à la hausse du dollar a secoué l'économie nationale (1974, 1975, 1982, 1984, 1985). Le fait qu'elle ne soit pas devenue permanente souligne l'inexistence de mécanismes de multiplication de l'inflation au Sénégal.

L'inflation n'a pas non plus été un handicap pour les exportations. En effet, sur les deux plus grands marchés des exportateurs sénégalais — le marché français et le marché ivoirien — le taux de change réel n'a pas connu une tendance à l'appréciation parce que les prix sénégalais n'ont pas systématiquement dérapé par rapport aux prix locaux sur vingt sept ans. Les taux d'intérêt réels servis aux épargnants ont certes été négatifs, mais ils n'ont pas découragé l'expansion des dépôts à terme ; bien au /p. 48/ contraire, ils ont coïncidé avec une hausse fulgurante des placements non liquides dans le secteur bancaire depuis 1980 (cf. supra).

Enfin, en une longue période l'inflation n'a pas détérioré systématiquement les termes de l'échange du secteur primaire par rapport au secteur secondaire : le taux de croissance du déflateur de la valeur ajoutée du secteur primaire a sur vingt sept ans (1960-1987) une moyenne égale à celle du taux de croissance du déflateur de la valeur ajoutée du secteur secondaire. En d'autres termes, l'on ne peut pas attribuer la responsabilité de la faible croissance de l'économie nationale à une quelconque crise inflationniste.

### ***Les finances publiques***

Contrairement à une idée reçue entretenue par la crise actuelle des finances publiques, les comptes des administrations et les paramètres des finances publiques (cf. tableau VIII en annexe) ont très peu évolué depuis l'Indépendance :

<sup>6</sup> Inflation = taux de croissance du déflateur de la PIBE en valeur.

a) les impôts et taxes ont toujours représenté la ressource prépondérante en dépit de l'extension du secteur public après 1968 et l'accroissement des prises de participation de l'État dans le secteur privé après le premier choc pétrolier ;

b) les transactions n'ont jamais été supplantées par les revenus comme la base imposable la plus productive ;

c) les ménages ont toujours payé plus d'impôts que les entreprises, quoique le revenu brut d'exploitation des trois secteurs ait représenté au moins le double des salaires et charges sociales depuis toujours ;

d) les salaires et charges sociales sont restées en permanence l'emploi principal des ressources des administrations ;

e) l'épargne brute des administrations n'a jamais permis de financer les investissements prévus de sorte que le recours au financement extérieur s'est toujours imposé comme une nécessité ;

f) le Sénégal n'a pas changé en tant que pays sous-taxé puisque les recettes fiscales n'ont pas encore atteint le quart <sup>7</sup> du produit intérieur brut et que les impôts sur le revenu ont correspondu exceptionnellement à un prélèvement de 5 % sur le produit intérieur brut ;

g) les importations continuent d'être une base imposable peu productive puisque ce n'est qu'exceptionnellement que les droits de douane ont dépassé le quart de leur valeur ;

h) les salaires et charges sociales ont toujours fluctué autour de la moitié des recettes fiscales.

Pourquoi donc l'avènement de la crise des finances publiques est-il récent (fin des années soixante-dix) et n'a-t-il pas coïncidé avec le début de la République ?

/p. 49/

Les tendances lourdes inventoriées ci-dessus permettent de donner une réponse catégorique : l'État n'a pas fait l'expérience d'une crise financière parce qu'il aurait modifié à tort les caractéristiques fiscales et comptables de sa gestion durant les années soixante-dix ; c'est un ensemble de chocs exogènes qui a acculé l'État et l'a contraint à réduire le champ de son intervention depuis 1980. Dans les années soixante, l'endettement extérieur était déjà l'un des moyens privilégiés de financement du budget d'équipement ; mais d'une part le service de la dette du Sénégal ne représentait pas 5 % des recettes fiscales, d'autre part l'État était créateur vis-à-vis du système bancaire. Pourquoi ce miracle ? Deux raisons : le financement du Tiers Monde dans la première décennie du développement tenait plus de l'aide que d'un alignement sur les conditions des marchés financiers internationaux modestes en taille (les États-Unis décourageaient alors l'expansion du marché des Eurodollars (cf. *l'Interest Equalization Tax*), cloisonnés (la libre circulation des capitaux et la dérégulation n'étaient pas à l'ordre du jour) et stables (l'inflation à deux chiffres était alors une vue de l'esprit malgré les dérapages inflationnistes provoqués par la guerre du Vietnam ; les taux de change étaient effectivement fixes ; la volatilité des taux d'intérêt était de l'ordre de l'impensable).

Les années soixante dix furent le théâtre à la fois du doublement des dépenses budgétaires de personnel (entre 1973 et 1978) dû au relèvement des traitements à la suite du premier choc pétrolier et au gonflement de la fonction publique, du triplement des dépenses de matériel (entre 1970 et 1978) suscité par les nombreux investissements réalisés pendant la période (les investissements publics et privés en francs courants sont passés de 30 milliards à 100 milliards entre 1970 et 1980), du quadruplement du service de la dette résultant des emprunts contractés pour financer le boom des investissements et du quadruplement des transferts et subventions aux entreprises.

Ces évolutions, pour très marquées qu'elles fussent, n'étaient pas nécessairement des bombes à retardement. Elles auraient pu continuer si le contexte de leur genèse — les années 74 et 75 — s'était avéré durable (termes de l'échange en hausse, faibles taux d'intérêt réels sur les marchés internationaux, indicateurs d'endettement excellents, rentes exceptionnelles procurées par la commercialisation des oléagineux, profits exceptionnels de la CSPT). Or, en plus d'une pluviométrie inférieure à la normale en 1977, en 1978 et en 1980, l'environnement international devait se modifier progressivement mais sûrement à partir de 1976, rendant insoutenables les tendances inaugurées par le premier choc pétrolier. La crise des finances publiques depuis 1979 pose donc le problème des

<sup>7</sup> /p. 83/ Selon le rapport sur le développement dans le Monde de la Banque Mondiale de l'année 1988, les taxes représentent aujourd'hui 30 % du PIB dans les pays industrialisés.

modalités /p. 50/ de l'ajustement des administrations à de nouvelles configurations de l'environnement international :

- \* À partir du moment où la volatilité du dollar et des taux d'intérêt donne au service de la dette une tendance exogène à la hausse, la faible variabilité du ratio dépenses de personnel sur recettes fiscales apparaît comme un facteur de déséquilibre budgétaire.
- \* Étant données la rigidité à la baisse des dépenses de personnel et l'augmentation constante du poids du service de la dette, les dépenses de matériel et les transferts doivent être comprimés pour prévenir l'avènement d'une spirale explosive entre les besoins de financement des administrations, les emprunts de capitaux à l'extérieur et le service de la dette.
- \* À partir du moment où les prix des matières premières exportées subissent une dépression prolongée, l'État, tirant de moins en moins de surplus de l'activité de l'industrie phosphatière et supportant le déficit de la filière de l'arachide, doit interrompre non seulement ses subventions aux consommateurs et aux paysans en appliquant la vérité des prix, mais encore ses subventions aux entreprises publiques déficitaires en les liquidant.

Les différents programmes de stabilisation des années quatre vingt qui ont incorporé ces orientations de politique économique à leur ensemble de mesures n'ont pas encore changé la configuration des finances publiques sénégalaises :

- \* les dépenses de fonctionnement absorbent encore les ressources fiscales de l'État ;
- \* l'épargne publique est toujours insignifiante par rapport aux investissements à réaliser ;
- \* l'État sénégalais est pour longtemps encore dépendant de ses bailleurs de fonds étrangers pour que ses besoins de financement soient satisfaits (rééchelonnement de la dette + financements du budget) ;
- \* le service de la dette continue de croître et de détériorer l'épargne publique.

Autrement dit, le Sénégal est encore en 1979 ; il se pose encore à lui la même question : quelles politiques budgétaires adopter pour s'ajuster à un environnement international moins favorable ?

## *L'analyse sectorielle*

### **Le secteur primaire**

#### *Contribution à la croissance*

De ce que les années de retournement (*turning points*) du secteur /p. 51/ primaire ont coïncidé avec celles de l'activité économique globale (cf. supra) après 1967, il ne résulte pas que la contributions<sup>8</sup> du secteur primaire à la croissance ait été prépondérante depuis 1960.

Ce n'est qu'au cours de la décennie instable et dépressive des années soixante dix que l'évolution de la valeur ajoutée du primaire a déterminé (cf. tableau V in annexe) le taux de croissance de la PIBE

<sup>8</sup> Étant donné que PIBE = VAP + VAS + VAT

avec

VAP = valeur ajoutée du primaire,

VAS = valeur ajoutée du secondaire,

VAT = valeur ajoutée du tertiaire

$$TXPIBE = \frac{VAP}{PIBE} \times TXVAR_t + \frac{VAS}{PIBE} \times TXVAS_t + \frac{VAT}{PIBE} \times TXVAT_t$$

$\frac{VAP}{PIBE}$   
t - 1

$\frac{VAS}{PIBE}$   
t - 1

$\frac{VAT}{PIBE}$   
t - 1

Avec TX = le préfixe indiquant le taux de croissance.

On appelle la contribution du secteur J à la croissance à l'année t le ratio

$$r_{jt} = \frac{VAJ}{PIBE} \times \frac{TXVAJ}{TXPIBE} \quad \text{avec } j = P, S, T$$

t - 1                      t



en valeur ( $rp = 133\%$  en moyenne) ; par contre, dans les années soixante aussi bien que dans la période postérieure à 1980, le relèvement de la croissance moyenne de la PIBE en volume (cf. supra) a correspondu à une chute marquée de la contribution du secteur primaire ( $rp = 11\%$  en moyenne entre 1960 et 1970 ;  $rp = 57\%$  en moyenne entre 1981 et 1987). Cette relation inverse entre le taux de croissance de la PIBE et le paramètre  $rp$  est aussi corroborée par une bipartition de la période 1960-1987 contrastant les années de forte croissance et les années de faible croissance ou de récession : la contribution du secteur primaire à la croissance vaut  $37\%$  en moyenne pour l'ensemble des années où la variable TXPIBE est au moins égale à  $4\%$  ; elle vaut  $95\%$  en moyenne pour toutes les années où TXPIBE n'atteint pas  $4\%$ .

La contribution du secteur primaire reflète surtout l'évolution de l'agriculture. L'impact de ce sous-secteur sur la croissance annuelle de la variable VAP a dépassé  $60\%$  sur toute la période 1978/1987 (il n'y a pas de séries de valeur ajoutée intrasectorielle en volume en dehors de cette période) sauf en 1987 où pour la première fois l'agriculture et le secteur primaire ont vu leur valeur ajoutée en volume évoluer en sens opposés ( $-1,3\%$  contre  $2,8\%$ ). La prépondérance de l'agriculture résulte beaucoup plus de son poids relatif dominant et de l'ampleur de ses fluctuations que de son efficacité. En effet, nonobstant les trois quarts des investissements (Sénégal/MDR 1982 : 27) des plans de développement destinés au secteur primaire dont il a profité, le sous-secteur agricole a connu sur la période 1978-1987, d'une part, un taux de valeur ajoutée toujours inférieur à celui de l'élevage et du sous-secteur des eaux et forêts, d'autre part un taux de croissance moyen ( $2,72\%$ ) plus bas que celui de l'élevage ( $3,1\%$ ).

D'après l'examen détaillé des productions (cf. tableau IX en annexe) agricoles sur la période 1960-1987, l'agriculture est en outre un sous-secteur à faible productivité :

- a) les rendements de mil ont exceptionnellement (1973-1974 et 1984-1985) cru deux années de suite ; leur niveau maximal ( $753$  kilogrammes/hectare) qui est atteint en 1978 n'équivaut qu'à quarante six pour cent de plus que leur niveau de 1960.
- b) l'augmentation des superficies emblavées en mil a coïncidé dans  $52/26\%$  des cas (1962, 1965, 1977, 1980) avec une décroissance de la production de mil.
- c) depuis 1980, seule la production de mil en 1986 a représenté au moins le double de la production de mil en 1960.
- d) la production de riz dans la seconde moitié des années quatre vingt est annuellement du même ordre que la production en 1969 ( $140.000$  tonnes environ).
- e) les rendements moyens d'arachide à l'hectare dans les années soixante ( $865$  kg) sont plus élevés que ceux des dix hivernages ( $767$  kg) postérieurs à 1976.
- f) dans  $27\%$  des cas (1963, 1968, 1970, 1980), l'augmentation des superficies emblavées en arachide et la réduction de la production d'arachide ont coexisté.
- g) la production moyenne d'arachide dans les années soixante ( $920.000$  tonnes) est de loin supérieure à celle ( $792.000$  tonnes) des dix hivernages postérieurs à 1976.

Deux types de facteurs sont sous-jacents à ces indicateurs de stagnation de l'agriculture :

- \* des facteurs de type écologique : à partir de la fin des années soixante, la désertification et la surpopulation dans le bassin arachidier se sont mutuellement renforcés pour réduire les jachères, dégrader les sols et pousser à la déforestation. Aussi les rendements ont-ils de moins en moins reflété l'utilisation de facteurs de production et d'engrais et sont-ils devenus volatils à l'instar de la pluviométrie.
- \* des facteurs de type organisationnel : l'encadrement bureaucratique du monde rural avant 1980 n'a pas toujours permis l'approvisionnement à temps des paysans en quantités suffisantes d'engrais et de semences de qualité. Ce rationnement a survécu à l'allègement de l'intervention publique dans les campagnes à partir de 1981 car, afin de minimiser l'impact de la nouvelle règle du jeu consistant à prélever sur le prix au producteur d'arachide une retenue destinée à financer l'acquisition de semences et d'engrais, les paysans ont cherché à réduire leur intégration aux circuits officiels de commercialisation d'une part en augmentant la part de la production d'arachide vendue sur les marchés parallèles ( $80\%$  en 1984), d'autre part, en

amputant leur demande d'engrais (la consommation d'engrais décroît depuis 1981) et de semences d'arachide.

En d'autres termes, la contribution prépondérante de l'agriculture à la croissance du secteur primaire, partant à la croissance de l'économie, n'atteste pas l'existence d'un pôle de croissance, c'est à dire d'un secteur /p. 53/ dont les effets d'entraînement sur le reste de l'économie découlent de ses performances technico-économiques exceptionnelles.

### **Contribution à la balance des paiements.**

C'est au travers de quatre canaux que le secteur primaire a affecté la balance des paiements :

a) les exportations de ses produits bruts et/ou transformés : bien que les exportations de produits arachidières, de poissons frais et de conserves de poissons représentent systématiquement moins de la moitié des exportations totales en valeur à partir de 1980, elles ont toujours supplanté chacun des autres biens exportés par le Sénégal. Leurs variations ont essentiellement traduit les mouvements de la production nationale en dépit de l'instabilité des cours de matières premières et des modifications de l'économie internationale à partir de 1971.

b) les importations de céréales : le gap entre la demande nationale de céréales (riz + blé) et la production a justifié un recours croissant à la production étrangère. Aussi les importations de riz ont-elles été multipliées par trois (de 109 000 tonnes à 336 000 tonnes) entre 1960 et 1985. Néanmoins, la dépendance alimentaire du Sénégal n'a pas encore atteint un niveau tel qu'elle engendre des contraintes de balance de paiements : d'une part le non rationnement en devises de l'économie nationale jusqu'à nos jours a toujours exclu la nécessité d'arbitrer entre importer des produits alimentaires et importer des biens d'équipement, d'autre part, le déficit du compte courant n'aurait décrié que de moins de 40 % si les importations de céréales avaient été annulées pendant la période de mise en oeuvre des programmes d'ajustement.

c) les emprunts extérieurs pour financer les investissements dans le secteur primaire : En considérant que les trois quarts des investissements (Lemoine 1982) inscrits dans les plans de développement sont financés par l'extérieur, la part du secteur primaire dans l'augmentation de l'encours de la dette à long terme a représenté au moins 20 % entre 1976 et 1981.

d) les effets induits du secteur primaire : de par ses effets sur le secteur secondaire (conserveries, huileries) et le secteur tertiaire (commerce, transports), le secteur primaire a eu des effets induits sur toutes les importations de biens et de services.

Si ces canaux reliant la balance des paiements au secteur primaire tombent sous le sens, la manière dont les trois premiers d'entre eux ont évolué dans le passé ne l'est pas du tout :

- \* Les exportations en volume de produits arachidières ont toujours été insensibles à l'évolution des cours internationaux des oléagineux (les huileries — avant 1976 — ou la SONACOS — depuis 1976 — /p. 54/ ont toujours exporté l'équivalent en huile et en tourteaux de toutes les graines livrées pour trituration) parce que toutes les fois où il y a eu divergence entre les prix au producteur national et les prix extérieurs des oléagineux, la CPSP (avant 1986) ou le Fonds de garantie de l'arachide (à partir de 1986) a subventionné le prix de l'input arachide. En effet, l'application de la vérité des prix à la SONACOS à partir de 1981 l'aurait contraint à ne triturer et à n'écouler internationalement que le volume d'oléagineux lui permettant de maximiser la rentabilité de ses huileries sous contrainte de leur productivité et des prix relatifs du marché. Cette éventualité aurait imposé un alignement des paysans sur la demande en graines bornée, mais variable des huileries, amélioré la situation financière de l'État (plus de péréquation sur les graines d'arachide) et forcé les huileries à réduire de plus en plus leurs coûts<sup>9</sup> (Sénégal / MDR 1988) pour augmenter leur production et leurs profits.
- \* Les importations de riz ont triplé en vingt cinq ans parce que l'intervention publique dans le secteur rural n'a jamais rendu les paysans capables de produire un surplus de mil ou de riz de nature à satisfaire la demande urbaine en céréales. Cette situation dérive de ce que la politique agricole a toujours maintenu l'arachide comme la spéculation la mieux rémunérée — l'écart entre les prix à la production de l'arachide et du mil est passé de 5 francs à 20 francs entre 1960

<sup>9</sup> Les coûts de trituration de la SONACOS sont le double de ceux de ses homologues en Europe.

et 1987 au détriment <sup>10</sup> des céréales peu commercialisées (le mil) ou coûteuses du point de vue des finances publiques (la péréquation sur le riz en culture irriguée du fleuve a toujours été négative) — et de ce que les paysans ont toujours cultivé les céréales d'abord pour satisfaire leurs besoins, accessoirement pour répondre à la demande du marché. En outre la tendance à la hausse de la demande de riz dans les zones urbaines a été maintenue par les prix relatifs entre le riz importé et la farine de mil produite localement. En effet la politique de maintien du pouvoir d'achat des urbains qui a consisté à minimiser le prix administré du riz SIAM depuis toujours et la privation de subventions dont le mil non destiné aux minoteries a toujours pâti ont exclu l'éventualité d'un prix de la farine de mil inférieur au prix du riz importé.

- \* Les emprunts extérieurs pour financer les investissements dans le secteur primaire n'ont pas cessé de croître parce que les ressources de la CPSP au cours des années soixante-dix (la péréquation sur les graines d'arachide était largement positive) ont servi en partie à financer le maintien du pouvoir d'achat des urbains /p. 55/ (péréquation sur les produits de consommation) et à rentabiliser des structures bureaucratiques et des projets agro-industriels coûteux (css). L'affectation exclusive au secteur primaire des ressources prélevées sur lui aurait rendu le recours aux capitaux étrangers moins automatique.

### **Contribution aux finances publiques**

En tant que secteur articulé à toute l'économie nationale, le secteur primaire a de par ses effets induits pesé en permanence sur l'évolution de chaque poste des finances publiques. Sa contribution spécifique à la situation financière de l'État doit cependant être saisie au travers des organismes d'intervention dont l'État s'est doté depuis 1960 dans le cadre de la politique d'encadrement du monde rural.

Jusqu'en 1967, les multiples démembrements de la puissance publique créés (BSD, OCA, CRAD, BNDS, ONCAD) successivement comme substituts aux acteurs dominants de l'économie de traite pouvaient être aisément financés à partir de ressources nationales : la jeune République jouissait d'une bonne trésorerie (la PNG était créditrice), d'importantes réserves de change (78 millions de dollars US en 1962) ; les graines d'arachide étaient achetées par la France à un prix supérieur aux cours mondiaux et permettant de prélever d'importantes marges de commercialisation ; le riz SIAM peu coûteux assurait une péréquation positive.

En 1968, avec la fin du soutien français au prix des oléagineux sénégalais, devait commencer la série de chocs conjoncturels et de péripéties financières dont l'économie ressent aujourd'hui les conséquences :

- \* La baisse du prix à l'exportation de la graine d'arachide répercutée sur le prix au producteur national et la faible pluviométrie de l'hivernage 1968 firent chuter de 25 % la production d'arachide commercialisée auprès de l'ONCAD en 1969.
- \* De moindres revenus monétaires dans le monde rural à partir de 1969 augmentèrent l'insolvabilité paysanne et mirent en péril la situation financière de l'ONCAD et de la BNDS.
- \* L'insolvabilité croissante des paysans amputa la demande d'engrais et de matériels agricoles, c'est-à-dire les débouchés des fournisseurs (SISCOMA, SIES) de l'ONCAD.
- \* La contraction des transactions monétaires dans les campagnes et la faiblesse des facteurs de production utilisés incitèrent à substituer les emblavures de mil aux emblavures d'arachide.

Avec l'aide financière accordée par la CEE pour amortir le choc de l'alignement sur le marché mondial des oléagineux, la neutralisation des impacts de cette séquence dépressive semblait être de l'ordre du possible, mais la récurrence de la sécheresse en 1971 et en 1973 devait la convertir /p. 56/ en une tendance lourde contre laquelle l'État n'a cessé de lutter depuis lors pour prévenir le chaos. Ainsi, durant l'année 1973, les finances publiques durent prendre en charge un plan de sauvetage (Senghor 1974) dont les composantes furent le relèvement des prix au producteur, l'allocation d'une ristourne de 4 frs aux producteurs d'arachide, la substitution de l'État aux débiteurs défaillants de l'ONCAD (3,5 milliards de charges), la distribution gratuite de vivres de soudure (410 millions) et d'aliments pour bestiaux (250 millions), la dépense de 686 millions pour la réalisation de travaux de

<sup>10</sup> L'écart entre les prix à la production de l'arachide et du mil est passé de 5 frs à 20 frs entre 1960 et 1987.

forage et d'entretien de puits et le blocage des prix des produits de première nécessité. Le bouleversement intervenu dans l'économie mondiale dans le second semestre de 1973 allait démultiplier l'impact de ce plan. En effet, malgré le coût élevé en subventions (une dizaine de milliards en 1974) qu'elle imposa à la CPSP — nouvel organisme d'intervention à vocation financière créée en 1974 — en tant que garante du blocage des prix, la flambée des prix des matières premières à la suite de la guerre du *Yom Kippur* couplée avec trois bons hivernages entre 1974 et 1976 gonfla les capacités de financement de l'État. Il en résulta du point de vue du secteur primaire comme de celui de l'économie globale des choix de politique économique expansionnistes :

- a) les prix à la production connurent des taux de croissance de plus de 25 % en 1975 (de 29 frs à 41,5 frs pour l'arachide) ;
- b) les subventions au Fonds mutuel de développement rural destinées à soutenir le programme agricole furent multipliées par quatre entre 1973 et 1976 ;
- c) le sucre de la CSS (agrée au code des investissements depuis 1970) non compétitif sur le marché international fut accepté comme devant être subventionné par la CPSP ;
- d) De nouveaux organismes d'intervention en zone rurale furent créés : SNTI, STN, SODAGRI ;
- e) l'État racheta les huileries de l'ère coloniale et créa la SONACOS, sa propre structure de commercialisation des oléagineux (1975) ;
- f) le secteur public devint pléthorique.

Deux sécheresses successives en 1977 et en 1978 ainsi que la chute brutale des cours internationaux des oléagineux et des phosphates à compter de 1976 devaient compromettre la poursuite de cette orientation expansionniste. L'État dut donc progressivement aligner les prix intérieurs des denrées alimentaires sur les prix extérieurs (riz, huile) pour soulager financièrement la CPSP, mais ne put, à cause de sa situation financière tendue, enrayer la récurrence de la séquence dépressive que ses politiques passées tendaient précisément à briser. Il s'ensuivit la crise agricole et financière qui devait conduire à la suppression de l'ONCAD en 1980.

/p. 57/

À partir de 1981, le désengagement progressif de l'État du secteur primaire ne s'est pas révélé moins coûteux du point de vue des finances publiques. L'ONCAD liquidé, l'État hérite de son passif (67 milliards en 1980) ; le mauvais hivernage de 1980 cause une baisse de la production d'arachide de 26 % (488.000 tonnes) qui rend obligatoire en 1981 un prêt de la CCCE à la SONAR en vue de la reconstitution du capital semencier (120.000 tonnes) ; à cause de ses lourdes charges associées au transport et à la distribution de semences, la SONAR est subventionnée par la CPSP ; la CPSP doit dédommager la SONACOS pour sa participation à la commercialisation des graines ; l'État doit augmenter le prix au producteur d'arachide de 28,5 % (de 70 frs à 90 frs) en 1986 pour décourager l'extension des marchés parallèles<sup>11</sup> ; la péréquation sur les graines d'arachide est négative depuis 1986 ; la péréquation sur le sucre et le riz irrigué continue d'être négative.

### **Contribution à la masse monétaire**

En dépit de ses effets macro-économiques importants, le secteur primaire semble avoir perdu au cours du temps une grande influence (cf. tableau VII en annexe) sur l'évolution de la masse monétaire :

- \* Les crédits de campagne qui donnaient à la masse monétaire un caractère cyclique — forte émission monétaire au cours du premier trimestre de l'année, faible émission au cours de l'hivernage — ont beaucoup perdu de leur surimportance conjoncturelle : d'une part, leur part moyenne dans les crédits totaux a été inférieure à 25 % de 1975 à 1987 de sorte que les crédits hors campagne ont connu une croissance moyenne supérieure à celle de l'ensemble des crédits ; d'autre part, la montée progressive des crédits à moyen et long termes (plus de 35 % des crédits totaux depuis 1985) — peu liée au secteur primaire — a rendu les crédits à l'économie, partant la masse monétaire, peu fluctuants, à la différence des crédits à court terme et de la circulation fiduciaire affectés fortement par les campagnes agricoles.

<sup>11</sup> En 1984 et en 1985, 60 % et 80 % de la production d'arachide ont respectivement été commercialisés hors du circuit officiel.

- \* La croissance rapide des crédits douteux à la suite des campagnes désastreuses des années soixante-dix et le lourd passif de l'ONCAD au moment de sa dissolution n'ont pas bouleversé les comportements du système monétaire. Les taux d'intérêt débiteurs ou créditeurs ne sont pas devenus subitement explosifs pour attirer les épargnants ou pour maintenir les profits bancaires en dépit de capacités de financement moindres ; le taux d'escompte (TEN) n'est pas devenu prohibitif pour pénaliser les banques à la gestion douteuse ; la part du refinancement de la Banque Centrale dans les crédits des banques de second rang n'a pas chuté brusquement /p. 58/ pour contraindre les banques illiquides à attirer l'épargne disponible ou à augmenter leurs capitaux propres ;
- \* Les avoirs extérieurs nets ont depuis 1973 une tendance ininterrompue à la détérioration indépendante des inflexions de l'activité du secteur primaire bien que :
  - a) la valeur ajoutée du primaire ait toujours varié dans le même sens que la PIBE en volume (cf. 1<sup>ère</sup> partie) ;
  - b) la PIBE en volume et le solde de la balance commerciale aient toujours varié en sens opposés (cf. 1<sup>ère</sup> partie)
  - c) le solde de la balance commerciale et le solde du compte courant aient exceptionnellement (1975, 1979, 1983) varié en sens opposés ;
  - d) le déficit du compte courant soit financé non pas par une ponction sur les réserves de change mais par des emprunts.

Seule la position nette débitrice du Gouvernement auprès du système monétaire qui est croissante depuis 1973 peut être rapportée au secteur primaire en tant qu'elle est en partie indicatrice des déficits importants que les aléas climatiques et internationaux ont en permanence fait peser sur les finances publiques via l'ONCAD ou la CPSP ou la SONAR ou la SONACOS (cf. supra).

### **Évolution et impacts des prix du secteur primaire**

Contrairement à une idée reçue en économie du développement, les prix du secteur primaire (DVAP) n'ont pas sur une longue période pris du retard par rapport au niveau général des prix (DPIBE ou le déflateur de la PIBE en valeur). Bien au contraire, sur la période 1961-1987 le taux de croissance moyen de la variable DVAP a été supérieur à celui de la variable DPIBE (6,95 % contre 6,37 %). Ce résultat a été de plus constaté dans toutes les décennies de l'ère post-coloniale à l'exception de la période de 1981-1987.

Comparés à l'indice des prix à la consommation africaine (PCM), les prix du secteur primaire (cf. tableau IV en annexe) ne corroborent pas non plus la thèse selon laquelle en pays sous-développé le pouvoir d'achat des prix au producteur rural est décroissant dans le temps : l'écart entre les taux de croissance moyens des variables PCM et DVAP (9,23 % contre 9,20 %) sur la période 1967-1986 est infinitésimal.

Le sous-secteur agriculture est d'après les données déglobalisées disponibles sur la période 1978-1987 celui dont les prix ont le plus crû en moyenne (14,6 %) ; suivent dans l'ordre l'élevage (8,49 %), la pêche (8 %) et les eaux et forêts (4,51 %).

Les augmentations de prix dans le secteur primaire ne semblent pas avoir eu un impact majeur sur le taux d'inflation (le taux de croissance de la variable DPIBE) depuis 1960 : toutes les fois où la variable DVAP /p. 59/ a connu un taux de croissance supérieur ou égal à 10 % (1961, 1966, 1968, 1973, 1975, 1982, 1986), ce n'est qu'exceptionnellement (1975, 1982) que le taux d'inflation de la même année ou de l'année suivante a été à deux chiffres. Est-ce le signe de l'efficacité de la CPSP et de ses prédécesseurs dont le rôle a consisté effectivement à ne pas transmettre aux utilisateurs de produits primaires les relèvements brusques des prix au producteur ?

Enfin, l'examen détaillé des productions agricoles (cf. tableau IX en annexe) interdit de tenir la détermination des prix pour le facteur explicatif décisif de l'incitation à produire telle ou telle spéculation :

- \* dans 50 % des cas (1967, 1974, 1980, 1982, 1986), le prix net au producteur d'arachide et les emblavures d'arachide ont varié en sens opposés ;

- \* dans 44 % des cas (1971, 1975, 1982, 1986), le prix au producteur de mil et les emblavures de mil ont varié en sens opposés ;
- \* dans 54 % des cas (1961, 1963, 1965, 1967, 1971, 1980), les paysans ont réagi à toute variation des prix relatifs entre l'arachide et le mil en augmentant simultanément leurs emblavures de mil et d'arachide.

### ***Le secteur secondaire***

#### *Contribution à la croissance*

À la différence de la PIBE en volume qui n'a pas doublé en vingt sept ans, la valeur ajoutée en volume du secteur secondaire dont le taux de croissance moyen a été de 4,15 % entre 1960 et 1987 a doublé dès le milieu <sup>12</sup> des années soixante-dix. Cette performance traduit indubitablement l'existence d'un dynamisme propre au secteur secondaire : primo, le poids du secteur primaire et de ses multiples effets sur les industries alimentaires n'a pas réussi à aligner les croissances des secteurs primaire et secondaire l'une sur l'autre (le taux de croissance moyen du primaire entre 1960 et 1987 est de 2,57 %) ; secundo, dans les années 1967, 1969, 1971, 1977 et 1981, la valeur ajoutée en volume du secondaire a connu un taux de croissance de 2 % au moins coïncidant avec une contraction de la PIBE en volume.

Les sous-secteurs qui ont maintenu la croissance industrielle même en certaines situations de récession globale sont :

- \* l'énergie dont l'expansion est demeurée ininterrompue ;
- \* les phosphates dont la tendance à la hausse s'estompe à partir de 1974 pour céder la place à une évolution cyclique ;
- \* les industries chimiques dont la croissance des années soixante et soixante-dix a été suivie par le déclin des années quatre vingt ; les industries textiles à la croissance régulière bien que faible.

/p. 60/

Le secteur secondaire est cependant demeuré marginal du point de vue de sa contribution moyenne à la croissance : 19, 11 % dans les années soixante ; 5,84 % dans les années soixante dix ; 11,9 % entre 1981 et 1987. La raison tient à son faible poids relatif - moins de 33 % de l'économie globale en termes de valeur ajoutée en volume — qui a neutralisé l'impact de son taux de croissance avec une vigueur inversement proportionnelle <sup>13</sup> à la croissance de l'économie.

En dépit de leur poids relatif déclinant (pas plus de 10 % de la valeur ajoutée en volume du secondaire à partir de 1978), les huileries continuent à déterminer le taux de croissance du secteur secondaire. Entre 1978 et 1987, ce paradoxe apparent trouve son explication dans la prodigieuse dispersion des taux de croissance en volume des huileries — 346 points séparent leurs taux maximal et minimal — qui est sans équivalent dans les autres sous-secteurs industriels et qui reflète en dernière analyse l'instabilité pluviométrique.

Les huileries sont loin de représenter un modèle d'efficience. Dans la période 1978-1986, leur taux de valeur ajoutée s'est systématiquement situé au dessous de 25 % alors que cette borne a toujours ou en moyenne été dépassée par le taux de valeur ajoutée des BTP, de l'énergie, des industries chimiques, des industries textiles et des industries extractives. Dans la période 1978-1982, la productivité à prix constants du travail dans les huileries a été en moyenne inférieure à celle des industries extractives (2,96 millions contre 3,65 millions). Autrement dit, dans le secteur secondaire comme, dans le secteur primaire, le sous-secteur qui a contribué le plus à la croissance dans le passé ne recèle pas de performances hors de l'ordinaire à diffuser dans l'économie globale.

### **Contribution aux finances publiques**

<sup>12</sup> En 1976 où son niveau - 107,6 milliards - a été 2,04 fois le multiple de son niveau de 1960.

<sup>13</sup> Le secondaire — à la différence du primaire — contribue d'autant plus à la croissance qu'elle est forte : sa contribution est en moyenne de 24 % pour les années où la PIBE croît de 4 % au moins ; elle est négative en moyenne pour les autres années.

L'aptitude du secteur secondaire à croître plus que l'économie globale ne s'est pas traduite par une contribution majeure aux finances publiques :

- \* au cours des années soixante, les impôts indirects versés par le secondaire n'ont jamais représenté 15 % de tous les impôts indirects inscrits au budget de l'État ;
- \* au cours des années soixante dix, la forte croissance de la part du secondaire dans les impôts indirects (30 % en 1979) coïncida avec la nécessité pour l'État de subventionner de plus en plus l'exploitation d'industries happées de plein fouet par la modification des prix relatifs suscitée par les deux chocs pétroliers ;
- \* entre 1980 et 1986, les impôts indirects nets des subventions d'exploitation sont passés de 48,97 milliards (onze fois leur ni /p. 61/ veau de 1970) à 2,76 milliards après être descendus par trois fois (1982, 1984, 1985) sous la barre de zéro.
- \* à l'exception des années 1974, 1976 et 1977, le ratio des impôts sur les BIC versés par les industries sur les impôts directs totaux n'a jamais dépassé 25 % ;
- \* les dividendes importants versés à l'État par la CSPT dans les années soixante dix (1974, 1975) ont été éphémères à cause de l'effondrement des cours des phosphates à partir de 1976 ;
- \* le secteur public industriel et son extension à la suite du premier choc pétrolier ont mis l'État dans l'obligation de contracter directement, d'avaliser ou de rétrocéder des emprunts internationaux dont il a dû assurer le remboursement lorsque la crise financière (1978-1982) a rendu illiquide tout le secteur public ;
- \* le renchérissement des biens intermédiaires importés et le coût élevé de l'énergie au Sénégal ont rendu obligatoire l'octroi par l'État de subventions à l'exportation aux industries de la pêche, des phosphates, des textiles et de la chaussure à partir de 1981.

Cette faiblesse des apports nets des industries aux finances publiques indique la faillite de la politique industrielle telle que définie dans les six <sup>14</sup> codes des investissements : la philosophie selon laquelle l'implantation d'activités industrielles nouvelles est subordonnée à la concession d'avantages fiscaux, tarifaires et/ou non tarifaires — n'a pas donné naissance à un jeu coopératif entre les capitalistes et l'État ; les coûts d'opportunité fiscaux acceptés *ex ante* par l'État comme une contribution à la rentabilisation de la plupart des investissements (cf. les années soixante dix) n'ont pas été contrebalancés *ex post* par les recettes fiscales additionnelles induites par les activités industrielles nouvelles et leurs impacts interindustriels. Bien au contraire, mise à part la période 1972-1977, les exonérations fiscales ont limité à moins de 10 % la fraction du résultat brut d'exploitation du secondaire prélevée par l'État au titre de l'imposition directe depuis l'Indépendance ; la protection accordée à certaines activités agréées au Code des investissements a contraint l'État à subventionner les autres sous-secteurs industriels pénalisés par des déséconomies externes (surcoûts provenant de monopoles) et en butte à la concurrence internationale et/ou à une flambée inflationniste d'origine externe (cf. les deux chocs pétroliers) ; le statut d'entreprise conventionnée reconnu à des projets d'investissement importants (CSS, BUD, Dakar-Marine etc.) a causé des manques à gagner au secteur public (SONEES, SENELEC) que l'État a compensés soit par des subventions, soit par des emprunts internationaux qu'il a dû avaliser ; enfin l'aval des emprunts que l'État a trop généreusement utilisé comme /p. 62/ instrument d'incitation industrielle l'a rendu héritier du passif d'imposantes entreprises qui sont allées à vau-l'eau (SOSAP, BUD, SEIB).

L'on comprend donc pourquoi la NPI a été lancée en pleine crise des finances publiques : par delà la nécessité de créer un environnement plus propice à la polarisation sur les marchés internationaux plus étendus que le marché local, il s'agissait essentiellement pour l'État de porter à la connaissance des capitalistes, d'une part, que désormais il ne prendrait plus en charge la survie d'entreprises non compétitives, d'autre part que le droit commun en matière fiscale lui apparaissait comme la règle vers laquelle tout investisseur privilégié tendrait nécessairement du fait de la dégressivité automatique (cf. la loi 87-25) des avantages qui lui seraient accordés.

### **Contribution à la balance des paiements**

Les contributions des secteurs primaire et secondaire aux exportations sont inséparables : la prédominance inaltérée des exportations de produits arachidières et de produits de la pêche résultant de

<sup>14</sup> JORS : loi 62-33, loi 72-43, loi 77-91, loi 81-50, loi 87-25.

la transformation de produits primaires dans le commerce extérieur ne peut être mise au compte d'aucun des deux secteurs en particulier. Aucune des exportations spécifiques du secondaire ne s'est révélée depuis 1960 être une concurrente des produits d'origine primaire exportés : la valeur des phosphates en 1974 (25 milliards) qui est la traduction d'un taux de croissance de 400 % à la suite du premier choc pétrolier n'a été dépassée que deux fois (28,7 milliards en 1984, 27,3 milliards en 1985) ces treize dernières années ; les produits pétroliers dont les quantités n'ont pas eu de tendance marquée depuis 1973 ont vu leur valeur gonfler ou se contracter au gré des contingences des prix de l'OPEP ; l'acide phosphorique des ICS, trop récent (1984) pour que sa croissance se prête à la formalisation, ne semble pas promis à un avenir radieux étant donné la surproduction d'engrais (d'où les problèmes de gestion actuels des ICS) et de céréales à l'échelle mondiale.

En tant qu'utilisateur d'intrants importés — blé, pétrole, poudre de lait, filés, jute soufre, ammoniac, potasse, colorants, lubrifiants, granulés de PVC, métaux, etc. — et spécialisé pour l'essentiel dans la transformation légère (les biens d'investissement sont importés), le secteur secondaire a par contre eu des effets distincts sur les importations. Si l'on considère que la moitié des biens d'équipement importés consiste en biens d'investissement destinés au secteur industriel, les importations en valeur liées au secteur secondaire<sup>15</sup> ont toujours été prédominantes, ayant représenté plus de 50 % de la demande sénégalaise en biens et services étrangers depuis 1970.

Si l'industrie a plutôt soutenu la balance commerciale du Sénégal /p. 63/ ses exportations (produits arachidières + produits de la pêche + phosphates + produits pétroliers + engrais) ont toujours excédé ses importations sauf lors des années de chute vertigineuse de la production arachidière (1973, 1978, 1980, 1981) — son contrôle en partie par des capitaux et cadres supérieurs étrangers a en revanche exercé une pression permanente à la détérioration sur le compte courant. Comme indiqué plus haut, les entrées de capitaux ont causé des rapatriements de profits de loin supérieurs aux investissements directs qu'elles ont financés. Les cadres supérieurs étrangers ont contribué, de par leurs revenus salariaux exceptionnels et leurs transferts à l'extérieur, à rendre le poste transferts unilatéraux privés nets soit négatif (de 1979 à 1983 selon les statistiques de la balance des paiements du FM!) soit négligeable par rapport aux transferts unilatéraux publics nets (de 1984 à nos jours). Si l'on ajoute que l'alourdissement du service de la dette à la fin des années soixante dix reflète le fait que les investissements majeurs de l'industrie (CSS, Dakar-Marine, ICS, Zone Franche Industrielle, le rachat de la Compagnie des Eaux et Électricité de l'Ouest Africain) ont eu un rendement faible par rapport à l'ensemble des charges d'intérêt occasionnées par leur financement par des capitaux extérieurs, l'on peut imputer au secteur industriel la mise sous tutelle étrangère de l'économie nationale depuis une décennie.

### **Contribution de la masse monétaire**

L'impact du secteur secondaire sur la masse monétaire ne s'est jamais distingué de celui de l'économie globale : il a fait corps avec l'impact du secteur primaire lors des années de boom des productions agricoles ; quand le secteur secondaire a été une île d'expansion dans un océan de récession (1967, 1969, 1971, 1981), l'augmentation de la masse monétaire n'a pas traduit une substitution des industries non seulement au secteur commercial dans l'allocation des crédits à court terme, mais encore à la construction (BTP + sociétés immobilières + particuliers) dans l'allocation des crédits à moyen et long terme.

### ***Le système bancaire***

#### **Contribution à la croissance**

Le système bancaire a soutenu la croissance par l'intermédiaire de deux canaux :

- \* Le financement du programme agricole (c.a.d. les activités de production et de commercialisation des produits agricoles) : cette activité léguée par l'économie coloniale est une contribution à la croissance malgré son caractère saisonnier et sectoriel car les années de forte croissance au

<sup>15</sup> Blé + pétrole + biens intermédiaires + 1/2 biens d'équipements.



Sénégal ont toujours été celles où le /p. 64/ crédit consorcial a permis un boom de la production et de la commercialisation des produits agricoles. Ce résultat a été possible parce que la politique monétaire n'a jamais imposé au programme agricole des normes exogènes de nature à borner et à renchérir les possibilités de refinancement du crédit consorcial. Cette faveur, si elle a permis aux banques de prospérer (la valeur ajoutée du sous-secteur des banques baisse avec le niveau d'activité agricole), n'a pas été sans leur faire assumer des risques importants : depuis les années soixante-dix, le système bancaire a accumulé une suite croissante de crédits douteux et litigieux, aggravée par la faillite de l'ONCAD, qui aurait pu paralyser toute l'économie monétaire de ce pays n'eût été l'acceptation de la Banque Centrale de ne pas pénaliser les banques de second rang en rendant prohibitif leur accès au refinancement.

- \* Les taux d'intérêt : n'en déplaie à la rumeur publique, les taux d'intérêt débiteurs ont toujours été faibles au Sénégal par rapport aux taux d'intérêt extérieurs (français en particulier) et au déficit en capacités de financement qui a caractérisé ce pays depuis toujours. Qu'est-ce à dire ? Que la Banque Centrale, depuis sa création, n'a jamais aligné le taux de banque sur les politiques monétaires de l'environnement international ; que les banques de second rang, contraintes par la réglementation bancaire, ont appliqué des taux d'intérêt débiteurs inférieurs à ceux que l'économie internationale et le déséquilibre entre leur actif et leur passif leur auraient permis. Ces faibles taux, en isolant l'économie nationale des marchés financiers internationaux volatils même après 1979 (l'année où Paul Volker arriva à la FED), ont toujours empêché l'éventualité d'une récession d'origine monétaire (comme aux États Unis en 1982). Leur permanence a toutefois coûté au système bancaire un lourd tribut : primo, un coût d'opportunité ; secundo, une limitation dans son aptitude à offrir des taux d'intérêt créditeurs positifs en vue d'attirer les capacités de financement placées à l'étranger ou sur les marchés informels ; tertio, une dissuasion d'emprunter à l'étranger pour financer le développement économique national ; quarto, une dépendance permanente à l'égard de la Banque Centrale ; quinto, une politique monétaire condamnée à être accommodante sous peine de bloquer le système bancaire en entier.

### **Contribution aux finances publiques**

La règle des 20 % des recettes fiscales du dernier exercice budgétaire connu n'a pas en pratique signifié un refus du système bancaire de financer /p. 65/ l'extension des activités de l'État qui s'est produite depuis l'Indépendance. Au travers du programme agricole (entendu au sens supra) et de l'imposant secteur public qu'elles ont tout le temps financé, les banques ont soutenu via les finances publiques le budget de l'État. En effet, n'eussent été leurs prêts de toute sorte au secteur public, l'État aurait eu à accorder davantage de subventions et à contracter davantage d'emprunts — ce qui aurait accru le déficit budgétaire — pour maintenir en vie ses démembrements dans tous les secteurs de l'économie. La crise financière dont les banques ont pâti depuis 1978 est précisément la preuve de l'application restrictive (elle ne concerne que le financement du Trésor public) de la "règle des 20 %" : elle n'aurait jamais eu lieu si la part des entreprises publiques dans l'allocation des crédits ne s'était élevée au point que le non recouvrement de leurs créances totales sur l'État mit en péril la liquidité du secteur bancaire. En d'autres termes, une gestion stricte du secteur public aurait permis à l'État de faire financer indéfiniment l'extension de ses activités d'intervention par le système bancaire. La dépendance actuelle de l'État vis-à-vis de bailleurs de fonds étrangers n'est pas inscrite dans les règles de la zone franc.

### **Contribution à la balance des paiements**

Le système bancaire a joué un rôle non négligeable dans la détérioration continue des avoirs extérieurs nets du Sénégal a cause de ses règles de fonctionnement :

- \* la libre transférabilité des capitaux dans la zone franc a permis aux banques de second rang de maintenir en permanence une position extérieure débitrice qui, à partir de 1976, a crû continûment en dépit de l'augmentation parallèle des crédits refinancés par la Banque Centrale et de la faible contribution des engagements extérieurs au passif des banques (moins de 20 %).

- \* l'automatisme<sup>16</sup> de la règle des 20 % et le refinancement automatique du programme agricole ont statutairement interdit toute politique monétaire de nature à comprimer la demande intérieure au point de rendre les importations de biens et services compatibles avec tout niveau-cible du compte courant et des avoirs extérieurs nets. C'est pourquoi, en dépit de leur instauration à partir de 1980, les programmes de stabilisation n'ont en rien augmenté ni les avoirs extérieurs nets ni le solde du compte courant (cf. infra.).

### **Contribution à la masse monétaire**

Saisie du point de vue du fonctionnement du système bancaire, la masse monétaire (M2) est la résultante de l'interaction entre la Banque Centrale et les banques de second rang (base monétaire) sous contrainte /p. 66/ des comportements des agents non financiers (demande de monnaie fiduciaire) et des contraintes institutionnelles (coefficient de réserve). Au Sénégal, la base monétaire a toujours été composée principalement (75 % au moins) de monnaie fiduciaire à cause de l'inexistence d'un coefficient de réserves légal qui a dispensé les banques de "geler" une forte proportion (moins de 10 %) de leurs dépôts auprès de la Banque Centrale. Quant au multiplicateur de monnaie qui reflète surtout les variations de la contrainte de trésorerie imposée aux banques par leurs clients (monnaie fiduciaire sur dépôts), il a connu une croissance régulière jusqu'en 1977 (1,83 en 1962 à 2,93 en 1977) ; depuis lors il n'a cessé d'être erratique (de 2,84 en 1978 à 2,50 en 1987 en passant par 3,14 en 1984 et en 1985).

Les contreparties de la base monétaire ont depuis 1960 changé au point de rendre compte maintenant de toutes les variations des contreparties de la masse monétaire : les avoirs extérieurs nets qui étaient positifs mais déclinants jusqu'en 1974 devinrent systématiquement et cumulativement négatifs à partir de 1976 ; les créances nettes sur le gouvernement qui étaient faiblement négatives jusqu'en 1975 passèrent le cap de zéro en 1976 pour s'en éloigner systématiquement depuis lors (elles sont multipliées par 38 entre 1976 et 1983.) ; les créances sur les banques qui étaient une fraction de la base monétaire jusqu'en 1972 (90 % environ) lui sont aujourd'hui supérieures de plus de 50 %. En d'autres termes, à partir de 1976 les comptes de la Banque Centrale laissent apparaître un ajustement des agrégats monétaires à la détérioration de la balance des paiements et des finances publiques : la politique monétaire est accommodante.

### ***L'analyse des politiques***

Selon le paradigme forgé par le FMI et la BM (Khan 1987) pour évaluer les programmes de stabilisation soumis à leur appui financier, la politique économique consiste en :

- \* une politique de demande dont la fonction est de réduire l'écart entre la demande globale et les capacités de production ;
- \* une politique structurelle qui vise à élargir les capacités de production ;
- \* une politique du taux de change qui doit favoriser la production de biens échangeables internationalement ;
- \* une politique d'endettement extérieur destinée à assurer la pérennité du financement de l'économie nationale par des capitaux étrangers.

Si, de par l'interdépendance entre leurs objectifs (le contrôle de la demande globale est d'autant plus aisé que les capacités de production /p. 67/ s'élargissent ; le crédit de la Nation sur les marchés financiers internationaux est inversement proportionnel à la demande excédentaire de biens et de services ; la production de biens échangeables internationalement contribue directement et indirectement à élargir les capacités de production nationales ; de par son impact positif sur la balance des paiements, la production de biens échangeables internationalement maintient l'incitation des étrangers à injecter des capitaux dans l'économie nationale), ces quatre aspects de la politique économique doivent être compatibles.

Leurs instruments néanmoins différent :

---

<sup>16</sup> La Banque Centrale ne peut refuser au Trésor public des avances compatibles avec la règle des 20 %.

- \* La politique monétaire et la politique budgétaire sont les instruments de la politique de demande. La politique monétaire est équivalente à un contrôle de la masse monétaire par la Banque Centrale destiné à influencer sur la demande de crédit par l'intermédiaire des taux d'intérêt. Elle se doit d'être austère — exercer une pression à la hausse sur les taux d'intérêt — lorsque l'expansion de la demande intérieure est indépendante de la production intérieure. Son efficacité dépend des mouvements de capitaux qui peuvent la neutraliser plus ou moins rapidement, secundo de la flexibilité des prix et revenus qui peut rendre plus ou moins éphémère la contraction de la demande globale, tertio de l'élasticité de l'investissement par rapport au taux d'intérêt sans laquelle la politique monétaire est privée d'un canal de transmission majeur.
- \* La politique budgétaire affecte la demande intérieure directement par l'intermédiaire de la demande publique de biens et de services ; indirectement par l'intermédiaire des impôts qui laminent le pouvoir d'achat des agents privés. Son efficacité est d'autant plus grande qu'elle n'est pas génératrice d'effet d'éviction, c'est-à-dire d'une variation des taux d'intérêt antinomique du maintien de son impact *ex ante* sur la demande globale.
- \* La politique des prix est l'instrument de la politique structurelle. Elle consiste en la suppression de toutes les distorsions qui, en décourageant les détenteurs de facteurs de production et les producteurs, s'opposent à la manifestation des potentialités de croissance de l'économie. Pratiquement, elle doit permettre à la loi du marché de se substituer aux institutions et réglementations génératrices d'une protection du marché intérieur contraire à l'expansion des exportations, d'une allocation des ressources agricoles non fondée sur la structure des prix internationaux, de taux d'intérêt réels négatifs incompatibles avec la formation de capacités de financement interne. Son efficacité est prouvée par l'excellence /p. 68/ des résultats obtenus par les pays (NPI) ayant structuré leur économie conformément à la logique du marché mondial.
- \* Le taux de change est évidemment l'instrument de la politique du taux de change. Il doit varier de manière à assurer la compétitivité de l'économie nationale, c'est-à-dire l'aptitude des producteurs nationaux à écouler sur les marchés extérieurs leurs produits au même prix que celui de leurs concurrents. Cette exigence équivaut à cibler un taux de change réel, c'est-à-dire à compenser jusqu'à une certaine limite le différentiel d'inflation entre l'économie nationale et l'extérieur. Cette tâche est cependant problématique vu que l'inflation intérieure a un contenu en inflation importée.
- \* Les emprunts extérieurs sont l'instrument de la politique d'endettement extérieur. Ils doivent financer l'accumulation de capital sous contrainte de l'aptitude du secteur exportateur à générer les devises nécessaires à leur remboursement sous peine de se muer en obstacles à la croissance le service de la dette imprime au revenu national une tendance irréversible à la baisse.

Une combinaison spécifique de ces instruments définit un package de politique économique. La combinaison qui caractérise l'ajustement macro-économique se compose d'une politique monétaire restrictive, d'une politique budgétaire austère, d'une libéralisation partielle ou totale des secteurs économiques, de la dévaluation de la monnaie nationale et d'un contrôle de l'endettement extérieur.

Est-ce que les politiques mises en oeuvre au Sénégal avant l'intervention du FMI et de la BM (1979) se sont plus écartées d'un package d'ajustement que celles qui les ont suivies ? Telle est la question-clé à partir de laquelle l'évaluation de la gestion macro-économique depuis l'Indépendance sera pensée dans les développements suivants.

### ***La politique monétaire***

La politique monétaire du Sénégal telle qu'elle s'extériorise dans les statistiques des années soixante ne saurait être qualifiée d'expansionniste :

- \* la clause des 240 jours associée aux avances au Trésor (abolie par la Réforme de 1973} s'est révélée être un facteur dissuasif qui a minimisé les emprunts du Gouvernement auprès du système bancaire (ils n'ont jamais atteint 3,5 milliards) et maintenu la PNG en dessous de zéro.
- \* les plafonds de réescompte individualisés imposés aux agents financiers et non financiers (ce mode rigoureux de contrôle de l'offre de monnaie à disparu lors de la réforme de 1975) ont empêché l'expansion des crédits à l'économie de compenser la /p. 69/ décroissance des avoirs

extérieurs nets positifs concomitante du dépérissement de nombreuses administrations françaises installées sur le territoire national et de la mise en place d'un réseau de missions diplomatiques sénégalaises dans le monde entier (baisse des transferts unilatéraux officiels) <sup>17</sup>.

- \* Le contrôle de l'offre de monnaie a maintenu M2 au dessous de son niveau de 1962 jusqu'en 1970.
- \* Il n'y a pas eu d'inflation d'origine monétaire : entre 1962 et 1967, les prix (le déflateur de la PIBE en valeur) n'ont pas cessé de croître alors que la masse monétaire (M2) était comprimée.
- \* Les encaisses réelles additionnelles ont baissé : entre 1963 et 1970, les prix (le déflateur de la PIBE en valeur) ont en moyenne crû deux fois plus que la masse monétaire (1,81 % contre 0,91 %).

L'explication de la croissance ininterrompue — sauf en 1969 — de la demande intérieure en volume entre 1960 et 1970 et de ses conséquences macro-économiques doit par conséquent être cherchée ailleurs que dans les décisions des autorités monétaires. Par contre, les années soixante-dix ont été, aux yeux des observateurs de l'économie sénégalaise, la décennie au cours de laquelle la politique monétaire a fait corps avec tous les déséquilibres de l'économie nationale. Les arguments avancés ont été à la base des programmes de stabilisation mis en œuvre depuis le début de la décennie présente :

- \* le non-alignement du taux de réescompte sur les marchés financiers internationaux après 1971 a favorisé les sorties de capitaux et accentué la ponction sur les avoirs extérieurs ;
- \* le gonflement de la PNG à partir de 1976 n'a pas été compensé par un freinage des crédits au secteur privé, d'où une expansion de la demande intérieure au moment où l'offre de biens et services était comprimée par une série de sécheresses ;
- \* la détérioration cumulative des avoirs extérieurs nets après 1972 n'a pas donné naissance à une gestion contracyclique de la demande globale prenant appui sur une contraction des crédits à l'économie en vue d'une augmentation et du solde du compte courant et des avoirs extérieurs.

S'il est indéniable qu'entre 1971 et 1980 l'offre de monnaie en valeur réelle a connu en moyenne un taux de croissance exceptionnel <sup>18</sup> — 10 % — dans un contexte de déséquilibres (les années soixante-dix ont débouché sur l'instauration d'un programme de redressement économique et financier), il n'est pas prouvé, d'une part, que la coïncidence équivaut à une relation de cause à effet, d'autre part qu'elle découle de la décision des autorités monétaires de stimuler la demande globale malgré le déclin de l'activité productive.

/p. 70/

En effet, la surliquidité des années soixante dix n'a pas modifié d'un iota le *trend* de la demande intérieure en volume : celle-ci a crû au même taux moyen (3,08 %) dans les deux premières décennies de l'ère post-coloniale. Par conséquent, le triplement du déficit de la balance commerciale en volume entre 1975 et 1978 (de 26,8 milliards à 76,8 milliards) et l'avènement d'une épargne négative en 1980 doivent être mis au compte de la baisse de la PIBE et du PIB occasionnée par les sécheresses récurrentes entre 1970 et 1980. La politique monétaire n'a pas causé les déséquilibres de la décennie précédente : en n'ayant pas été contracyclique, elle s'en est accommodée. Ce constat aurait pu constituer un autre chef d'accusation si les autorités monétaires avaient directement ou indirectement barre sur toutes les contreparties de la masse monétaire. Or les statuts de l'UMOA leur ont toujours ôté ce pouvoir. En effet l'unicité du taux de réescompte dans l'Union ne permet pas au Sénégal (le Comité national du crédit) d'enrayer la détérioration de ses avoirs extérieurs nets (entre 1970 et 1980, ceci n'était vrai ni au Togo, ni au Bénin, ni au Niger ; c'est à partir de 1978 que la Côte d'Ivoire a commencé à connaître cette expérience) en décidant unilatéralement d'appliquer à son économie le taux du marché monétaire français ; le refinancement automatique des crédits du Programme agricole signifie que, lors des années de bonne pluviométrie, la politique monétaire ne peut pas cibler un niveau désiré d'avoirs extérieurs si les crédits du programme agricole et leurs impacts macro-économiques s'opposent à une contraction de la demande globale ; la règle des 20 % revient à imposer à priori une

<sup>17</sup> Telle est, en l'absence de balances des paiements du Sénégal entre 1960 et 1967, mon explication de la baisse des avoirs extérieurs.

<sup>18</sup> M2 a crû en moyenne de 17,6 %, le déflateur de la PIBE en valeur de 7,7 %.

borne inférieure à l'émission monétaire quels que soient les déséquilibres macro-économiques *ex-ante* lorsque la PNG reflète<sup>19</sup> surtout les créances du système monétaire sur le Gouvernement.

Cette série d'arguments qui établit le caractère endogène de la politique monétaire dans les années soixante-dix et dispense les Autorités monétaires explique, à mon sens, la raison pour laquelle les programmes de stabilisation n'ont renversé le *trend* ni de la PNG ni des avoirs extérieurs nets depuis 1980 : la PNG ne décroîtra pas tendanciellement tant que la trésorerie de l'État sera exsangue et que la règle des 20 % indexera les créances sur le Gouvernement sur une variable en hausse permanente parce qu'incorporant l'inflation (les recettes fiscales) ; les avoirs extérieurs nets ne tendront pas vers l'équilibre tant que celui-ci requerra une compression des crédits à l'économie incompatible et avec la règle des 20 % et avec le refinancement automatique des crédits du programme agricole. Ces deux prévisions ne minimisent ni la hausse des avoirs extérieurs nets en 1986 ni la décroissance de la PNG en 1987 qui, étant donné leur caractère extraordinaire<sup>20</sup>, indiquent une volonté nette des Autorités monétaires de rompre les tendances du passé ; elles ne font que /p. 71/ souligner la nécessité d'une politique monétaire exogène comme préalable à la réussite de toute politique d'ajustement.

La réforme des instruments de politique monétaire de septembre 1989 (BCEAO 1990) dont l'application s'étend jusqu'en septembre 1991 manifeste le même souci. La fixation systématique du taux de banque au dessus du taux sur le marché monétaire vise à canaliser les banques débitrices nettes vers le marché monétaire et à décourager le refinancement des banques de second rang par la BCEAO. La subordination du recours aux ressources de la Banque Centrale à l'existence de placements à terme sur le marché monétaire, en rendant le refinancement contraignant en termes de gestion de portefeuille, exclut que l'offre de monnaie (à haute puissance) puisse soutenir un déséquilibre cumulatif du système bancaire. Que le taux de banque ne soit plus directeur (les taux d'intérêt facturés par les banques sont libres tant qu'ils n'atteignent pas le taux usuraire de 16 %) mais pénalisateur (il pénalise les banques à court de ressources disponibles et dont les besoins de financement ne peuvent pas être satisfaits par le marché monétaire) va susciter la concurrence entre les banques, réduire la demande de financement auprès de la BCEAO et imposer des conditions plus dissuasives d'octroi de crédit à l'économie. L'intégration des crédits de campagne aux concours globaux de la Banque Centrale à l'économie va pouvoir mettre un terme à l'impossibilité (cf. supra) de réconcilier le refinancement des crédits destinés à l'agriculture et la politique de redressement de la balance des paiements.

C'est donc au terme de près d'une décennie d'ajustement déclaré que la BCEAO s'est donné les instruments de l'application d'une politique d'ajustement L'avenir dira l'usage — déflationniste ou expansionniste — qu'elle en fera. En tout cas, l'on ne peut pas ne pas s'inquiéter du nouveau contexte bancaire sur lequel toute politique monétaire devra agir : partout dans l'UMOA, les banques à capitaux africains sont soit moribondes soit défuntes, laissant la place essentiellement aux filiales du capital financier français. Au Sénégal, cet état de fait permet présentement au marché monétaire d'être excédentaire, alimenté qu'il se trouve par des intermédiaires financiers liquides et rentables depuis la mise en œuvre de la restructuration du secteur bancaire. Cependant, le revers de la médaille est que les intérêts stratégiques du pays sont de moins en moins pris en compte par le système bancaire, de sorte que les nouveaux instruments de politique monétaire vont vraisemblablement exclure les opérateurs économiques nationaux de l'accès au crédit plutôt que de relancer l'économie. En effet, le renchérissement du crédit consécutif au désengagement de la Banque Centrale par rapport à la gestion des banques de second rang n'a aucune chance d'être compensé par des subventions additionnelles du Trésor public en butte à un rationnement de trésorerie. /p. 72/ Les crédits à l'économie risquent de devenir un résidu nuisible et à la promotion de l'initiative privée et au soutien des nouvelles politiques d'offre (NPA, NPI) si toute ration de refinancement doit à la fois soulager le Trésor exsangue et soutenir le crédit au secteur moteur de l'agriculture. La subordination de la détermination des crédits de campagne aux perspectives de recettes d'exportation et l'obligation faite à la SONACOS de rembourser les crédits de campagne (par le protocole du 29 décembre 1989) depuis la campagne de l'année dernière portent en elles l'éventualité redoutable qu'en cas de baisse des cours des oléagineux

<sup>19</sup> Les dépôts du Gouvernement ont une variation faible.

<sup>20</sup> La précédente hausse des avoirs extérieurs nets ainsi que la précédente baisse de la PNG datent de 1975.

les achats de graines d'arachides de la SONACOS soient déconnectés de la production offerte par les paysans soit à cause de l'insuffisance des crédits de campagne (NB : le prix au producteur n'est pas indexé sur les cours internationaux des oléagineux) soit à cause de la contrainte financière associée à l'obligation de rembourser les crédits de campagnes.

### ***La politique du taux de change***

Apparemment il n'y aurait jamais eu de politique du taux de change au Sénégal puisque le taux de change du Franc CFA n'a jamais fait l'objet d'un ajustement. Cependant, si l'on considère le taux de change comme le prix relatif entre les produits nationaux et les produits étrangers, le Sénégal a toujours eu une politique du taux de change via ses politiques d'intervention sur les prix intérieurs, les prix à l'exportation et les prix à l'importation.

Avant 1980, aucune politique sur les prix à l'exportation n'existait à l'exception des surplus accordés aux oléagineux sénégalais par la France jusqu'en 1967 : l'État visait surtout à intervenir sur les prix à l'utilisation des produits importés soit pour soulager le pouvoir d'achat des consommateurs urbains (cf. le riz) et des paysans (cf. l'engrais avant la création de la SIES), soit pour inciter les capitaux étrangers à s'investir au Sénégal (cf. les exemptions douanières et la protection accordée par les codes des investissements), soit pour équilibrer les finances publiques (cf. la révision des prix des produits subventionnés).

Les résultats de cette politique d'intervention ont été loin de coïncider avec ceux escomptés. À cause de ses objectifs multiples et hétérogènes, la modification des prix relatifs entre les produits importés et les produits nationaux s'est révélée incohérente en tant qu'elle traduisait simultanément une dévaluation (cf. le renchérissement des produits étrangers inhérent à la protection des projets d'investissement agréés au code des investissements) et une réévaluation (cf. les denrées alimentaires importées à péréquation négative) du Franc CFA. Les différents codes des investissements ont découragé la production de produits échangeables internationalement autres que les matières premières, d'une part. en rendant /p. 73/ possibles la commercialisation sur le marché intérieur et la rentabilisation de produits non compétitifs sur les marchés extérieurs, d'autre part en imposant à tout exportateur potentiel des surcoûts contradictoires avec la concurrence internationale. Enfin, l'inexistence d'une politique d'intervention sur les prix à l'exportation a même été un facteur de perturbation des exportations arachidières. En effet, la nécessité de fixer les prix au producteur d'arachide au-dessous des cours internationaux plutôt bas (sauf dans la période de grâce 1974-1978) a signifié la plupart du temps lamener<sup>21</sup> le pouvoir d'achat des paysans et induire ou bien la substitution du mil à l'arachide ou bien l'émergence de marchés parallèles de commercialisation des graines d'arachide (cf. 11<sup>e</sup> partie).

À partir de 1980, la politique du taux de change au Sénégal a connu deux innovations : une politique d'intervention sur les prix à l'exportation et l'adoption du principe de la vérité des prix. La première innovation — équivalente à une dévaluation du Franc CFA — a consisté à subventionner d'abord certains produits exportés (poissons, engrais, textiles, chaussures) et ensuite toutes les exportations pour contribuer à leur compétitivité ; la seconde qui s'apparente à une appréciation de la monnaie "nationale" a été une démarche de réforme tous azimuts (cf. le nouveau code des douanes, le nouveau code des investissements, la NPI, la NPA) destinée à aligner les prix à l'utilisation des produits importés sur les prix à l'importation et à intégrer à terme les marchés intérieur et extérieur.

Peut-être est-il trop tôt pour tirer un premier bilan. Néanmoins, l'expérience ne confirme ni un renforcement des exportations subventionnées ni l'émergence de nouveaux produits échangeables internationalement. La stagnation des exportations subventionnées tient :

- \* à la contrainte d'offre : les eaux territoriales sénégalaises sont de moins en moins poissonneuses ;
- \* à l'état de l'environnement international : la surproduction caractérise le marché des engrais ;

---

<sup>21</sup> À cause des variations indépendantes des prix de leurs impôts (engrais) et/ou des denrées alimentaires (riz) ou bien à cause du poids de leurs dettes.

- \* à la non-compétitivité *ex-ante* de la plupart des industries locales incapables de soutenir (cf. textiles, l'industrie de la chaussure) la concurrence internationale dans laquelle la NPI les immerge.

La non-émergence de nouvelles exportations découle de ce que toute l'économie nationale ne s'est pas encore restructurée conformément à l'ouverture au marché international à cause des nombreux surcoûts qui affectent encore les biens et services fournis localement (cf. le ciment, le sucre, l'énergie, etc.). Du point de vue des importations, la politique du taux de change dérivée des nouvelles politiques d'offre n'a pas non plus porté ses fruits. Elle n'a pas donné naissance à un secteur productif capable de substituer davantage de production nationale aux importations parce que les producteurs sénégalais n'étaient pas *ex-ante* des innovateurs /p. 74/ enchaînés par des prix relatifs désincitatifs mais des handicapés assistés par l'État interventionniste (cf. infra). De plus, elle n'a pas mis un terme à la surévaluation du franc CFA, de sorte que le cotit relativement faible en devises étrangères des produits importés d'Asie du Sud-est, d'Espagne, d'Italie et des États-Unis permet au secteur commercial d'être présentement prépondérant et dynamique au détriment du secteur industriel (non compétitif), de la balance des paiements (déséquilibrée), des avoirs extérieurs nets (négatifs) et des finances publiques (déficitaires parce que peu alimentées à cause de la contrebande et de la sous-facturation).

## ***La politique structurelle***

### **Le secteur agricole**

En dépit de la NPA et de ses principes anti-interventionnistes, l'engagement de l'État dans le secteur agricole a toujours été le mode sous lequel le développement de l'agriculture a été conçu et assumé. Avant l'instauration des politiques d'ajustement, l'intervention étatique a été totale. Elle a consisté en la détermination des prix aux producteurs agricoles, des cadres organisationnels (coopératives, sociétés d'intervention, CPSP, ENDS, SONACOS) de la production et de la commercialisation des produits agricoles, en l'encadrement de la paysannerie, en la prise en charge financière des intrants et des facteurs de production du monde rural (cf. II<sup>e</sup> partie) etc.

Ce sont les sécheresses successives avec la crise économique corrélative qui ont mis en évidence le caractère non incitatif du contrôle tous azimuts de l'agriculture par l'État en apportant la preuve que :

- a) le prélèvement d'importantes marges sur les graines d'arachide commercialisées pour financer l'activité de l'ONCAD et de la BNDS incitait les paysans à approvisionner les marchés parallèles internes ou externes (en Gambie) ;
- b) la solidarité au sein des coopératives, en pénalisant les paysans bons payeurs (ils ne pouvaient pas s'endetter en leur nom propre), réduisait la demande d'intrants et de facteurs de production conditionnée par le crédit et limitée par les remboursements des dettes passées ;
- c) la reconstitution du capital semencier était compromise par chaque dépression de la production arachidière ;
- d) la faiblesse du pouvoir d'achat des paysans (les prix au producteur n'étaient indexés ni sur le prix des intrants, ni sur l'indice des prix à la consommation) limitait la diffusion des techniques culturales modernes ;
- e) en cas de besoin financier pressant, les paysans vendaient leurs matériels agricoles ;

/p. 75/

- f) la chute des revenus monétaires des paysans incitait à substituer le mil à l'arachide ;
- g) la relance de l'activité agricole ne pouvait pas relever de l'initiative des paysans mais de celle de l'État, quel que fût *ex-ante* le déséquilibre des finances publiques.

L'État sénégalais ne pouvait donc pas ne pas changer de cap en matière de politique agricole. Il réorienta ses choix à la fin des années soixante-dix, quand le gonflement de ses besoins de financement ne lui a plus permis de soutenir l'insoutenable. Le désengagement de l'État, la libéralisation et la vérité des prix ont été les trois principes directeurs des réformes introduites dans le secteur et la politique agricoles depuis la dissolution de l'ONCAD. Ont-ils oui ou non supprimé toutes

les désincitations à produire ? Telle est la question que tout examen des politiques d'ajustement ne saurait éluder.

La réponse à cette question ne saurait être affirmative d'après l'expérience accumulée depuis huit ans. En effet :

- a) la retenue engrais à partir de 1981 a accentué la baisse de l'utilisation d'engrais ;
- b) les retenues engrais et semences ont réduit le prix net au producteur d'arachide entre 1983 et 1985 ;
- c) en 1986, l'augmentation nette des prix au producteur d'arachide de 70 frs à 90 frs — a coïncidé avec une baisse des emblavures d'arachide ;
- d) le niveau moyen de la production arachidière depuis 1981 (767.000 tonnes) a été inférieur à celui des six hivernages antérieurs à la présente décennie (883.000 tonnes) ;
- e) la baisse du pouvoir d'achat des paysans — la non indexation des prix au producteur sur le niveau général des prix — a déprimé le taux de commercialisation de l'arachide sur les circuits officiels (41 % en 1984, 19,4 % en 1985) entre 1983 et 1985 ;
- f) l'augmentation des charges financières engendrée par les déficits de la SONAR, de la SONACOS et du Fonds de stabilisation de l'arachide (cf. II<sup>e</sup> partie) a contraint l'État à faire une entorse au principe de la vérité des prix en maximisant ses marges sur le riz importé et l'huile d'arachide produite et consommée localement ;
- g) la surfacturation du riz importé n'a pas contribué à la promotion des céréales locales bien au contraire, elle a, d'une part, incité à importer de plus en plus de riz — la moyenne des importations de riz à partir de 1981 est inégalée par celle d'aucune autre sous-période de l'ère post-coloniale — d'autre part, elle n'a pas causé une augmentation de la production moyenne de mil (620 000 tonnes entre 1981 et 1986, 566 000 tonnes /p. 76/ entre 1975 et 1980) de nature à rendre les surplus commercialisés à la mesure de la demande urbaine de riz ;
- h) la surfacturation de l'huile consommée localement a augmenté les opportunités de profit sur les marchés parallèles approvisionnés par la transformation artisanale des graines en huile.

### **Le secteur industriel**

Avant le lancement de la NPI, la politique industrielle était la manifestation de deux objectifs : l'attraction d'investissements étrangers et le contrôle des secteurs stratégiques par l'État. Le premier objectif découlait de l'insuffisance *ex-ante* des capacités de financement et de l'expertise industrielle au Sénégal ; le second — de plus en plus net à partir des années soixante-dix — de l'option socialiste du parti au pouvoir. S'il est indéniable que cette politique industrielle a donné naissance à de nombreuses unités industrielles<sup>22</sup> et créé beaucoup d'emplois (cf. les emplois du secteur public industriel), il est non moins indéniable qu'elle a fait subir à l'économie globale les coûts suivants qui ont fini par remettre en cause sa poursuite :

- a) un manque à gagner en ressources fiscales qui a entretenu l'inaptitude de l'État à financer sur fonds propres les investissements du secteur public (cf. II<sup>e</sup> partie) ;
- b) un endettement massif de l'État engendré par la nécessité d'emprunter à l'extérieur pour réaliser des investissements ou par l'aval des emprunts des entreprises publiques ou privées agréées au code des investissements (cf. II<sup>e</sup> partie) ;
- c) des entreprises publiques mal gérées et condamnées à être subventionnées par l'État ;
- d) des biens et des services trop coûteux écoulés sur un marché intérieur protégé et laminé par une suite de sécheresses ;
- e) des prix relatifs favorables à la substitution d'importations et défavorables à la conquête des marchés extérieurs ;
- f) l'incapacité du secteur industriel à embaucher toute la main-d'œuvre qualifiée à partir des années quatre vingt.

La redéfinition de la politique industrielle était donc nécessaire ; mais devait-elle correspondre à ce que le conseil interministériel consacré au secteur industriel de février 1986 a popularisé sous le nom de la NPI ? Les nombreuses fermetures d'usines depuis 1986 avec leurs effets dépressifs corrélatifs

<sup>22</sup> D'un point de vue démographique, le tissu industriel du Sénégal en 1986 n'est pas comparable à celui de 1960.



tendraient à justifier une réponse plutôt négative. Cependant, vu l'indisponibilité de séries chronologiques pour tester l'hypothèse que l'année 1986 a été un tournant, les développements qui suivent voudraient suspendre tout jugement et évaluer l'aptitude de la NPI à remodeler les mécanismes de l'économie nationale.

/p. 77/

L'ouverture des frontières (baisse du tarif douanier + suppression des restrictions quantitatives) ne peut contribuer à rendre le secteur industriel et productif que si les coûts internes peuvent s'aligner sur les coûts des producteurs étrangers. Or plus d'un mécanisme économique actuel empêche la réalisation de cette éventualité :

- \* primo, la fixité du taux de change du Franc CFA et les faibles taux d'inflation en Asie du Sud-Est rendront toujours la main-d'œuvre sénégalaise chère par rapport au coût du travail dans les zones franches de Hong-Kong, des Philippines, de la Malaisie et de la Thaïlande ;
- \* secundo, le maintien du secteur public (SONEES, SENELEC), des sociétés d'économie mixte (SAR) et des banques hors de la concurrence continuera d'imposer des surcoûts nuisibles à l'ajustement des coûts de production ;
- \* tertio, la baisse des coûts par l'augmentation de la productivité requiert des investissements massifs pour moderniser les unités industrielles datant de l'ère coloniale que ni la petite taille actuelle du marché intérieur ni les faibles taux de profit ultérieurs du secteur industriel ne peuvent justifier.

La "flexibilisation" du marché du travail (suppression du service de la main d'œuvre + possibilité de renouveler à volonté le contrat de travail à durée limitée) ajoutée à la montée actuelle du chômage ne peut pas ne pas comprimer *ex-post* les revenus salariaux distribués et rendre encore plus étroits les débouchés des entreprises compétitives tournées vers le marché intérieur. Le désengagement de l'État (suppression des entreprises conventionnées + dégressivité des faveurs fiscales inscrites au code des investissements + mise en vente de certaines entreprises publiques) ne peut donner naissance *ex-post* à une épargne brute positive et à une relance des investissements financés sur fonds propres nationaux que si les pertes en ressources fiscales, occasionnées par la disparition des entreprises non compétitives, ne peuvent pas ne pas être contrebalancées par les investissements privés de toute origine qui seront attirés par les dispositions de la NPI. Rien n'est moins sûr. D'abord, les pressions dépressives déclenchées par les fermetures actuelles d'entreprises peuvent s'avérer cumulatives si la demande publique continue à être non expansionniste ; ensuite, la dégressivité des faveurs fiscales, si elle n'est pas compensée par d'autres faveurs détournera du marché national de nouvelles ISI (Industries de Substitution d'Importation) ; enfin, de nouvelles industries tournées vers l'exportation seront en toute vraisemblance peu séduites par l'éventualité de supporter tous les surcoûts que les entreprises conventionnées du passé (SAR, SOCOIM, CSS etc.) font encore peser sur l'économie nationale.

/p. 78/

La promotion des exportations (concession de subventions à l'exportation + création de l'ASACE) ne peut établir les bases d'un modèle de croissance tirée par les exportations qu'à la condition que les monopoles concédés dans le passé au secteur public et aux entreprises conventionnées soient abolis. En effet, dans le cas contraire, les subventions à l'exportation devront être permanentes pour dédommager le secteur exportateur des coûts d'opportunité que ses relations interindustrielles avec le secteur de substitution d'importation en partie protégé impliquent. Or, l'État n'a ni la volonté de libéraliser intégralement l'économie nationale ni les capacités financières de subventionner *ad vitam aeternam* toutes les entreprises exportatrices actuelles et futures.

Sous quelque angle qu'on la considère, la NPI n'apparaît donc pas à même de mettre en branle un processus de restructuration de l'industrie de nature à déboucher sur un modèle de croissance nouveau et viable. Les faits qui ne manqueront pas de s'accumuler dans les années à venir seront sûrement plus complexes que les prévisions macro-économiques ci-dessus ; mais ils ne devraient pas les réfuter étant donné l'état initial (aujourd'hui) de l'économie du Sénégal.

### ***La politique budgétaire***

Comme la politique monétaire, la politique budgétaire s'est accommodée des déséquilibres macro-économiques qui ont secoué le Sénégal depuis les années soixante-dix :

- \* la demande publique (consommation + investissement) en volume a vu son taux de croissance moyen s'accroître de presque deux points au cours de la seconde décennie de l'ère post-coloniale (3,31 % contre 5,18 %), contribuant ainsi à un gonflement de la demande intérieure au moment où il aurait fallu l'aligner sur l'offre globale en baisse.
- \* Au lieu de contenir l'expansion des revenus distribués dans un contexte de contraction de l'offre globale, les salaires versés par les administrations en tant que fraction du PIB sont demeurés en moyenne au même niveau (12,5 %) dans les années soixante-dix et dans les années soixante.
- \* La pression fiscale n'a pas réussi à amputer la consommation privée en volume, malgré sa hausse moyenne de 1,4 point entre 1971 et 1980.
- \* À la différence de la politique monétaire, cette politique de soutien de la demande globale après 1970 n'a été conditionnée par aucune contrainte institutionnelle ; elle est le reflet de la politique expansionniste que l'État a appliquée à partir du premier choc pétrolier (cf. II<sup>e</sup> partie). Son financement n'a donné naissance à /p. 79/ aucun effet d'éviction malgré la forte détérioration des finances publiques à partir de 1976. Trois faits en rendent compte :

a) aucun prélèvement sur les capacités de financement interne n'a été la contrepartie de l'expansion des besoins de financement des administrations : c'est le recours massif à des capitaux étrangers (le boom de l'encours de la dette date des années soixante-dix) qui a financé essentiellement l'accroissement des dépenses publiques entre 1973 et 1980 ;

b) malgré le gonflement continu de la PNG à partir de 1976, le taux d'escompte normal n'a augmenté qu'une seule fois <sup>23</sup> après le premier choc pétrolier (en 1975), rendant le coût du crédit peu sensible au déséquilibre explosif des finances publiques ;

c) à cause de la règle des 20 % qui déconnecte les avances au Trésor du déficit total des administrations, la politique monétaire — la détermination des concours globaux — n'a pas rendu substituables le refinancement des crédits à l'économie et les besoins de financement des administrations.

Depuis l'instauration des programmes d'ajustement, la gestion budgétaire est devenue nettement plus austère. À cause du boom du service de la dette extérieure (de 11,7 milliards en 1981 à 40 milliards en 1986) et de ses engagements auprès du FMI, l'État a dû en effet bloquer quasiment ses dépenses de matériel et ses transferts entre 1982 et 1985, modifier les prix de cession des produits soumis à une péréquation (cf. la série de hausses abruptes décidées en août 1983) pour lamener le déficit de la CPSP, procéder à la liquidation de la SONAR pour mettre un terme à la saignée qu'elle imposait aux finances publiques, réduire ses arriérés de paiements à partir de 1982, relever la fiscalité indirecte (cf. la hausse de la TVA en 1981) pour enrayer le plafonnement de ses recettes fiscales. Le renversement du déficit des opérations courantes à partir de 1986 — souligné dans les rapports de la DPC — ne saurait cependant être tenu pour une preuve d'un ajustement macro-économique :

- \* primo, la demande publique en volume, à l'exception des années 1981 et 1984, n'a pas cessé de contribuer positivement à la croissance de la demande en volume (+2,6 % en moyenne entre 1981 et 1987) ;
- \* secundo, depuis 1980, la politique budgétaire n'a pas déprimé le revenu disponible des agents privés : non seulement la part moyenne des salaires versés par les administrations dans le PIB en valeur a cru de 1,5 point (12,28 % entre 1971 et 1980, 13,88 % entre 1981 et 1988), mais encore la pression fiscale est revenue à son niveau des années soixante qui était de 1,3 point inférieur à celui des années soixante-dix (18,12 % contre 19,52 %) ;
- \* tertio, le déficit commercial en volume après 1980 est en /p. 80/ moyenne plus élevé (52,15 milliards) que celui des années comprises entre 1970 et 1980 (41,3 milliards).

---

<sup>23</sup> Ceci traduit le fait que le TEN est déterminé à l'échelle de l'UMOA, donc ne reflète pas de particularités conjoncturelles d'aucun pays en particulier.

La preuve de l'insignifiance de l'amélioration des finances publiques à partir de 1986 est par ailleurs administrée par la crise d'illiquidité aiguë qui mine le Trésor public depuis 1988. Certes, de puissants chocs exogènes — les troubles socio-politiques consécutifs aux élections de février, la razzia des campagnes par les criquets et le niveau trop bas des coûts extérieurs des oléagineux par rapport au prix au producteur d'arachide — y ont grandement contribué. Cependant, il est indéniable que la masse salariale n'a été rendue compatible ni avec les engagements extérieurs de l'État, ni avec l'évolution des recettes fiscales au cours des années quatre vingt. La politique de libéralisation a eu un effet dépressif sur les recettes douanières et la privatisation des entreprises publiques a été un échec financier.

Jusqu'à présent, le Gouvernement a renoncé à des mesures radicales pour contenir ces facteurs de déséquilibre financier. Au lieu de licencier purement et simplement autant de fonctionnaires que l'obligation de servir la dette publique et de réduire les besoins de financement du secteur public le requiert, il a opté pour un programme de départs volontaires (janvier 1990) financé par la Banque Mondiale (dans le cadre du PAS IV), visant à réduire en termes nets la fonction publique de 4800 éléments en juin 1992. Il a maintenu son programme de privatisation alors qu'il aurait pu liquider sans délai toutes les entreprises publiques grevant les finances publiques. Enfin, les hausses d'impôt de 1989, bien que saluées par la grogne, ont correspondu, non pas à l'objectif de réinstaurer le protectionnisme d'antan (le taux minimum de droit de douane est passé de 10 % à 15 %), mais à celui d'élargir la base fiscale (extension de la mercuration). La situation actuelle des finances publiques et de l'économie n'en est pas moins un état d'enlisement. La raison vient de ce que les choix de politique économique timides ci-dessus ne peuvent pas réussir à cause des contraintes objectives affectant leur efficacité : le programme de départs volontaires, parce qu'étalé dans le temps pour des raisons politiques évidentes, ne peut être d'aucun secours pour le Trésor à court terme. À moyen terme, il ne peut avoir l'impact désiré sur les opérations budgétaires de l'État que si les économies en dépenses de personnel qu'il est censé engendrer ne sont pas compensées par le surcroît de charges d'intérêt résultant de ce que ce sont des emprunts additionnels (auprès de la Banque Mondiale) qui l'ont rendu possible.

Le programme de privatisation, quel qu'en soit le mode d'exécution, ne saurait pourvoir l'État en ressources de nature à desserrer l'emprise de la dépendance financière et à relancer par le fait même la politique budgétaire. Primo, les entreprises publiques à vendre attirent peu parce /p. 81/ qu'elles sont déficitaires, à quelques exceptions près. Secundo, la valeur actuelle des entreprises publiques est lourdement entamée par les perspectives macro-économiques du Sénégal qui sont déflationnistes, ce qui exclut que des investisseurs étrangers se substituent à l'État - entrepreneur. Enfin, les banques nationales qui auraient pu favoriser un engagement plus important des privés sénégalais dans les affaires ont disparu. Même l'efficacité des augmentations d'impôt est très limitée : elle bute sur le rétrécissement de la base imposable (transactions ou revenus) dans le contexte dépressif actuel (fermetures d'entreprises, licenciements de salariés, contraction des dépenses publiques de matériel). Le programme d'ajustement à moyen et long termes — plus précisément la NPI — empêche qu'elle soit soutenue jusqu'en 1992 par des barrières douanières de plus en plus élevées. *Last but not the least*, elle est contrée par la nécessité de soutenir la demande intérieure dont les fluctuations commandent les anticipations, donc les investissements, des agents privés susceptibles de faire réussir la politique de libéralisation. C'est parce qu'elles ont voulu faire fi de ces mécanismes on ne peut plus évidents que les mesures fiscales prises en 1990 (la taxe complémentaire à l'Impôt sur les revenus des Personnes Physiques et la généralisation de la TVA) sont apparues comme des atteintes à la santé de l'économie.

## Conclusion

Les développements qui précèdent n'ont mis en évidence aucun mécanisme économique de nature à impulser l'économie sénégalaise sur une longue période. L'agriculture n'est pas productive au point de rendre possible une stratégie de croissance à long terme fondée sur la substitution de céréales locales au riz importé et sur une intégration plus grande des paysans au secteur moderne urbain. Les exportations sont si peu élastiques par rapport à la croissance de l'économie internationale qu'elles ne peuvent garantir une croissance ininterrompue de l'économie nationale. Le secteur industriel est si peu

compétitif que l'objectif d'augmenter progressivement les parts de marché du Sénégal à l'extérieur est une vue de l'esprit ; le coût comparativement élevé des intrants exclut toute stratégie de croissance fondée sur l'attraction d'investissements directs étrangers.

L'évolution économique du Sénégal depuis trente ans ne donne pas l'image de la croissance au sens où les économistes l'entendent depuis la révolution industrielle. Il y a certes eu chaque année une formation brute de capital fixe, cependant, l'obsolescence du capital étant probablement exponentielle, l'on n'a vu dans aucun secteur une accumulation de capital élevant continûment la productivité, réduisant les coûts de production, améliorant la compétitivité nationale et, par conséquent, augmentant le /p. 82/ revenu intérieur. Les faits ont plutôt manifesté une suite d'expansions alternant avec une suite de dépressions. Que cette alternance ait été commandée par le niveau de la pluviométrie atteste que le dynamisme n'est pas endogène à l'économie en tant que système. C'est pourquoi les déficits de toute sorte n'ont pas tendu à s'estomper sur une longue période. L'extérieur les a financés de 1960 à 1988, permettant ainsi au revenu intérieur d'être autonome par rapport à la croissance faible de l'économie. Depuis peu, le FMI et la Banque Mondiale — qu'elle est loin l'époque où l'une ou l'autre organisation accordait des satisfecits au Sénégal — sont en train d'imposer via leurs programmes d'intervention — notamment le *shadow program* initié en mars 1990 — le fait que les Sénégalais ne marchent plus sur la tête : que leurs revenus reflètent la modicité des capacités productives de leur économie. Rien de plus normal, dit le bon sens. Toutefois, se conformer au bon sens après une décennie de déséquilibres cumulatifs se révèle de plus en plus être un exercice périlleux. Il faut se priver des ressources extérieures nécessaires au maintien de son niveau de vie et à la réorientation de ses choix de politique économique. Il faut se convaincre de l'impuissance de sa souveraineté nationale face à la restructuration de l'économie internationale (polarisation autour des trois blocs américain, japonais et européen, blocage de *facto* du libre échange, irruption de l'Europe de l'Est sur la scène internationale). Il faut affronter l'hostilité des urbains auxquels l'on ne peut plus garantir ni emploi, ni pouvoir d'achat, ni service public. Il faut abandonner à leur propre sort de détresse les paysans dont les intrants (semences, engrais) ne peuvent plus être subventionnés ; il faut mettre un terme à la promotion de ses propres hommes d'affaires parce que l'on n'a plus qu'un contrôle symbolique sur les marchés publics et sur le système bancaire. Il faut laisser s'effondrer la coalition d'intérêts qui a cimenté l'État depuis l'Indépendance parce que le coût d'une clientèle étendue est devenu financièrement insupportable. En un mot, la Nation sénégalaise est dans l'impasse.

/p. 84/

### **Bibliographie**

- BCEAO 1990 "La politique et le dispositif des taux d'intérêt dans l'UMOA", *Notes d'informations et Statistiques*, juin.
- Lemoine, Guy 1982 "Note sur les investissements du plan". Dakar, multigr.
- Khan S., Moshin. 1987 "Macroeconomic adjustment in developing Countries A policy perspective", *The World Bank Research Observer*, 1, janv.
- Senghor, L. Sédar 1974 "Discours d'ouverture de la première session du Conseil Économique et social". Dakar, multigr.
- Sénégal (République du) 1982 Ministère du développement rural "Bilan global des réalisations du Gouvernement en faveur du monde rural depuis l'Indépendance" Dakar, multigr.
- Sénégal (République du) 1988 Ministère du Développement rural. "Étude sur la filière arachide au Sénégal". Dakar, multigr.
- World Economic Outlook 1985*.

/p. 85/

**Tableau 1 : Emplois et ressources majeurs (milliards de francs 1977)**

	PIBE	IM	CVMN	CVADM	FBCF	EX
1960	263	173,3	211,9	54,1	57	158,4
1960	278,8	161,3	228,0	54,1	50,7	150,0
1962	288,3	180,4	248,0	60,6	51,8	145,0
1963	300,9	179,3	271,7	61,9	46,2	133,3
1964	306,1	174,3	272,7	65,0	49,8	131,8
1965	320,5	169,1	281,9	65,8	47,1	132,0
1966	330,3	179,1	291,1	69,0	8,6	141,0
1967	323,7	187,5	293,5	69,8	41,6	140,1
1968	354,2	176,4	306,2	62,1	43,4	147,6
1969	335,5	160,2	274,1	53,9	44,3	145,4
1970	358,1	178,5	293,5	59,4	54,8	158,6
1971	355,3	172,9	295,6	62,1	56,5	140,6
1972	380,6	172,7	293,4	61,3	64,3	160,2
1973	357,1	171,5	291,6	61,1	62,8	140,2
1974	376,4	174,8	300,5	65,8	68,1	149,8
1975	406,2	195,3	328,0	66,9	70,5	168,5
1976	437,5	217,8	361,1	75,8	67,0	196,9
1977	422,6	251,7	363,6	77,9	62,2	209,2
1978	389,4	216,9	365,0	84,8	62,5	140,1
1979	430,3	255,1	388,4	90,9	68,8	182,0
1980	404,9	206,6	376,5	94,7	78,3	133,1
1981	399,3	228,1	397,2	92,9	65,7	141,9
1982	468,1	226,4	413,7	97,1	70,5	189,4
1983	476,3	224,6	413,6	101,1	75,6	191,9
1985	465,1	228,3	442,2	106,8	72,6	166,3
1986	502,2	242,8	433,4	113,5	87,4	191,4
1987	522,7	245,4	445	118,6	92,5	194,2

Source. Direction de la Prévision et de la Conjoncture

/p. 86/

**Tableau 2 : Structure de la masse monétaire (milliards de francs)**

	M2	QM	DCT	CUR
1962	36,50	1,23	14,23	18,59
1963	31,92	1,04	13,06	15,01
1964	30,95	0,87	11,80	15,75
1965	30,00	1,04	11,99	14,72
1966	2,81	0,70	12,76	12,56
1967	26,05	0,74	13,04	0,21
1968	29,64	1,28	14,48	11,92
1969	29,73	1,76	14,66	11,58
1970	37,27	2,77	17,26	15,24
1971	38,05	2,84	17,35	15,94
1972	42,83	3,72	20,99	16,49
1973	52,37	8,17	23,02	19,45
1974	77,26	9,49	36,89	28,96
1975	86,10	10,92	42,85	29,46
1976	113,60	18,76	58,63	33,74
1977	130,97	21,85	66,70	39,47
1978	158,83	32,31	76,54	46,23
1979	161,12	39,91	74,28	42,94
1980	177,69	39,75	81,97	51,36
1981	216,92	53,69	85,12	73,61
1982	262,34	73,34	98,73	84,49
1983	273,00	83,85	106,06	78,28
1984	287,12	95,47	109,58	77,32
1985	300,11	106,62	103,44	86,22
1986	333,5	106,68	117,15	104,3
1987	332,8	118,41	109,67	100,7

Source. International Financial Statistics

/p. 87/

**Tableau 3 : Contreparties de la masse monétaire (milliards de francs)**

	NAVEXT	CRECO	NCRGO	CRPRIV	RFN
1962	15,35	23,54	- 10,76	34,30	7,87
1963	11,40	23,60	- 10,67	34,27	11,36
1964	9,08	26,25	- 8,92	35,17	13,33
1965	7,09	27,89	- 6,65	34,54	14,02
1966	9,51	22,05	- 8,76	30,81	11,79
1967	7,95	22,56	- 4,52	27,08	8,39
1968	2,93	30,24	- 2,39	32,63	12,89
1969	- 0,23	34,91	0,17	34,73	13,01
1970	5,21	37,52	- 0,03	37,56	13,50
1971	4,40	39,87	0,05	39,82	13,50
1972	5,83	47,22	- 0,04	47,26	12,94
1973	- 3,39	65,68	2,19	63,49	25,20
1974	- 5,91	90,69	1,04	89,65	38,50
1975	- 10,31	108,81	1,87	106,94	39,40
1976	- 10,69	136,99	14,02	121,92	42,80
1977	- 12,93	162,73	16,66	144,62	44,30
1978	- 35,83	213,35	16,0	196,14	71,10
1979	- 63,30	250,59	18,76	223,92	78,10
1980	- 87,17	293,57	28,67	261,52	107,6
1981	- 133,21	368,88	51,64	313,46	146,8
1982	- 172,84	441,01	98,26	338,96	169,6
1983	- 198,76	477,10	116,31	356,12	175,3
1984	- 225,30	489,89	131,13	353,61	156,0
1985	- 258,87	530,83	150,70	373,43	182
1986	- 208,25	535,67	153,5	374,34	167,4
1987	- 206,56	538,88	146,02	385,02	158,9

Source. International Financial Statistics

/p. 88/

**Tableau 4 : Les prix**

	TDPIBE	TDPIBEF	TIC	TDPIB <sup>CI</sup>
1960	- 0,44	3,6		
1961	4,88	3,4		
1962	1,71	4,7		
1963	- 0,24	6,4		
1964	3,79	4,1		
1965	0,47	2,2		
1966	0,32	2,9		
1967	1,60	3,2		
1968	- 2,03	4,3		
1969	4,86	6,5		
1970	4,65	5,6		
1971	3,05	5,8		
1972	4,26	6,2	3,00	
1973	7,17	7,8	5,75	
1974	17,75	11,1	5,75	
1975	10,00	13,4	6,00	
1976	4,40	9,9	6,00	19,2
1977	8,60	9,0	6,00	32,0
1978	8,50	9,5	6,00	4,7
1979	7,60	10,4	6,0	6;9
1980	5,90	12,2	6,25	9,4
1981	8,70	6,25	6,25	1,5
1982	12,28	12,62	8,25	4,2
1983	9,9	9,5	7,25	15,4
1984	12,10	7,2	7,25	
1985	11,70	5,8	7,25	
1986	8,80	5,1	6,08	
1987	1,80	2,8	5,25	

\* Toutes les séries sont en pourcentage à l'exception de CPI qui est une série d'indices

/p. 89/

**Tableau 4 : (suite) Les prix**

	TDVAS	TDVAP	CPI
1960	0,95	- 0,20	
1961	4,13	2,60	
1962	0,30	5,40	
1963	- 0,45	29,50	
1964	2,7	6,50	
1965	1,26	4,30	
1966	2,09	6,30	
1967	2,0	2,50	100
1968	- 3,06	2,70	101
1969	8,21	- 0,10	103
1970	0,55	49,00	107
1971	2,80	5,30	111
1972	4,42	9,20	117
1973	2,48	6,20	131
1974	33,18	6,10	153
1975	12,0	8,22	201
1976	- 0,06	-11,80	207
1977	6,01	14,10	228
1978	15,50	- 17,70	235
1979	6,1	16,9	257
1980	14,4	- 0,06	279
1981	4,2	5,49	296
1982	4,5	- 3,31	347
1983	12,6	- 18,5	388
1984	20,8	24,6	427
1985	15,6	- 3,8	490
1986	5,3	21,4	
1987	0,5	0,3	

Source. Direction de la Prévision et de la Conjoncture

/p. 90/

**Tableau 5 : Contributions des secteurs primaire (CTRA) et secondaire (CTRI) à la croissance**

	CTRA	CTRI
1960	1,347,823	0,391,304
1961	-0,826088	0,239131
1962	2,010526	0,326316
1963	0,158730	0,150794
1964	0,057693	0,807690
1965	0,743055	0,152778
1966	-1,142858	0,142858
1967	-1,287884	-0,46969
1968	0,016393	-0,08852
1969	-0,106952	-0,09090
1970	0,269911	0,287611
1971	6,571388	-0,78570
1972	0,877470	-,067193
1973	0,791489	0,072340
1974	1,160622	0,502591
1975	0,167785	0,080537
1976	0,578275	0,335463
1977	0,657719	-0,36912
1978	0,942771	0,278729
1979	0,672372	0,278729
1980	0,925197	0,712599
1981	1,053569	-3,74999
1982	0,357538	0,254360

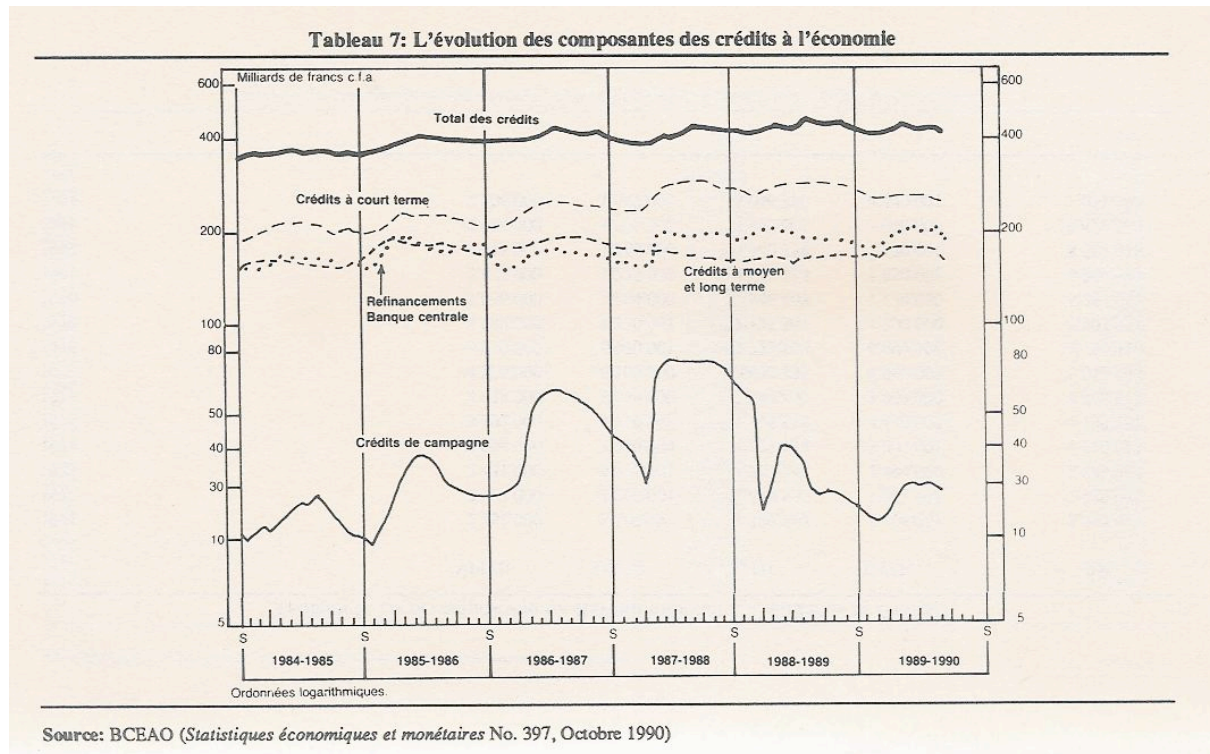
Source : Calculs réalisés à partir des données de la Direction de la Prévision et de la Conjoncture.

/p. 91/

**Tableau 6 : La décomposition du Revenu national (en milliards de francs)**

	VPIBE	SADM	UT	DTTE	RN
1971	2,161,000	3,109,999	1,339,767	1,106,001	2,594,927
1972	2,407,000	3,290,001	1,626,550	1,861,998	2,880,035
1973	2,431,000	3,510,001	1,269,242	2,494,000	2,883,964
1974	2,994,000	3,939,999	1,527,134	3,008,001	3,510,633
1975	3,592,000	4,719,998	1,795,518	4,440,002	4,199,152
1976	4,028,000	5,650,000	2,549,409	3,903,000	4,808,911
1977	4,226,000	6,100,000	2,638,836	4,960,003	5,050,284
1978	4,250,000	6,970,001	2,723,300	6,899,998	5,150,330
1979	4,982,000	8,370,001	2,135,507	1,290,000	5,903,551
1980	5,066,000	1,064,000	2,546,407	1,170,000	6,267,641
1981	5,473,000	1,225,000	4,643,414	1,830,001	6,969,341
1982	7,075,000	1,366,000	5,840,758	2,670,001	8,758,076
1983	7,984,000	1,501,000	5,955,603	3,690,000	9,621,560
1984	8,506,000	1,649,000	6,046,380	4,440,001	1,031,564

/p. 92/

**Tableau 7 : L'évolution des composantes des crédits à l'économie**



/p. 93/

**Tableau 8 : Les ratios de finances publiques**

	RI	R2	R3	R4	R5	R6
1962	0,647331	0,201799	0,101845	0,420181	0,406304	
1963	0,653100	0,190269	0,089546	0,460500	0,416386	
1964	0,604628	0,193852	0,268937	0,472341	0,418157	
1965	0,584089	0,180206	0,252791	0,486478	0,445890	
1966	0,617457	0,171993	0,267500	0,507461	0,484440	
1967	0,624582	0,174404	0,298754	0,517234	0,493220	
1968	0,606609	0,166634	0,236320	0,523629	0,521979	
1969	0,595099	0,179746	0,217248	0,523392	0,498831	
1970	0,623560	0,172499	0,218294	0,534090	0,502354	
1971	0,649027	0,182548	0,236842	0,535232	0,478372	
1972	0,622062	0,168746	0,190873	0,537871	0,503736	
1973	0,592153	0,185514	0,170929	0,569353	0,535530	
1974	0,559306	0,202857	0,152976	0,545194	0,465138	
1975	0,553998	0,197997	0,175597	0,532192	0,459908	
1976	0,626166	0,187272	0,180747	0,512786	0,473946	
1977	0,643704	0,203935	0,164068	0,511689	0,445190	
1978	0,699761	0,217123	0,217762	0,504546	0,470157	
1979	0,630750	0,210689	0,174658	0,463106	0,537520	0,658823
1980	0,538572	0,225612	0,169319	0,562173	0,526371	0,635803
1981	0,619124	0,187369	0,153763	0,502726	0,661355	0,425837
1982	0,661883	0,179955	0,150932	0,496785	0,610270	0,406639
1983	0,678063	0,186801	0,152850	0,489040	0,572080	0,409266
1984	0,670539	0,186509	0,151267	0,491018	0,562830	0,496241
1985	0,625972	0,189844	0,145924	0,507490	0,511203	0,440000
1986	0,523111	0,193927	0,174429	0,514826	0,477291	0,444445
1987	0,533562	0,189698	0,187094	0,496347	0,466438	0,408955

R1 =	$\frac{\text{Impôts sur les transactions}}{\text{Recettes fiscales}}$	R3 =	$\frac{\text{Impôts sur les importations}}{\text{Valeur des importations}}$	R4 =	$\frac{\text{Dépenses de personnel}}{\text{Dépenses budgétaires de fonctionnement}}$
R2 =	$\frac{\text{Recettes fiscales}}{\text{Produit intérieur brut}}$	R6 =	$\frac{\text{Impôts sur les bénéfices (BIC+BNC)}}{\text{Impôts versés par les ménages (ITS+IGR)}}$	R4 =	$\frac{\text{Dépenses de personnel}}{\text{Recettes fiscales}}$

Source : Ministère de l'Économie et des Finances

/p. 94/

**Tableau 9 : Le secteur agricole**

	DVAP	DVAS	CPI	DVAP/DVAS	DVAP/	PQAReh	CGRND	PQRZ	CRZTH	FMDR	TDPIBE	TDPIBEf	TDPIBEci
1960	42,80	52,90		0,80		22,00	48,00	18,00	30,00		-00,44	03,60	
1961	55,00	55,00		1,00		22,00	47,00	18,00	33,00		04,28	03,40	
1962	46,90	55,10		0,85		22,00	41,00	18,00	37,00	580,9	01,71	04,70	
1963	5,40	54,90		0,82		21,50	42,00	18,00	35,00	537,4	-00,24	06,40	
1964	47,80	56,20		0,85		21,50	45,00	21,00	33,00	438,6	03,79	04,10	
1965	47,80	56,90		0,84		21,50	50,00	21,00	33,00	516,8	00,47	02,20	
1966	56,90	58,10		0,97		21,50	45,00	21,00	40,00	803,0	00,32	02,90	
1967	47,60	59,20	100,00	0,80	0,47	21,50	44,00	21,00	54,00	400,0	01,60	03,20	
1968	54,4	57,50	101,00	0,94	0,53	18,00	40,00	21,00	50,00	356,2	-01,85	04,30	
1969	48,0	62,10	103,00	0,77	0,46	18,00	53,00	21,00	47,00	139,2	06,02	06,50	
1970	51,7	62,40	107,00	0,82	0,48	18,50	63,00	21,00	39,00	545,7	04,35	05,60	
1971	55,4	64,10	111,10	0,86	0,49	19,50	69,00	21,00	36,00	880,3	03,05	05,80	
1972	58,4	66,90	117,50	0,87	0,49	23,00	63,00	21,00	37,00	717,1	03,97	06,20	
1973	64,8	68,50	131,30	0,94	0,49	23,00	86,00	21,00	65,00	851,7	07,64	07,80	
1974	67,5	89,00	153,10	0,75	0,44	29,00	177,00	21,00	129,00	1192,1	16,84	11,10	
1975	98,9	100,30	201,50	0,98	0,49	41,50	92,00	21,00	77,00	5080,1	11,17	13,40	
1976	97,5	94,30	207,20	1,03	0,47	41,50	100,00	41,00	60,00	3525,8	04,11	09,90	19,20
1977	100,0	100,00	228,30	1,00	0,43	41,50	133,00	41,50	66,00	1968,1	08,60	09,00	32,00
1978	103,3	117,00	235,00	0,88	0,43	41,50	141,00	41,50	82,00	2786,50	09,14	09,50	04,70
1979	108,4	123,40	257,30	0,87	0,42	41,50	119,00	41,50	70,00		06,08	10,40	06,90
1980	114,1	141,50	279,80	0,80	0,40	45,50	102,00	41,50	91,00		08,06	12,20	09,40
1981	121,9	146,40	296,30	0,83	0,41	50,00	168,00	41,50	130,00		09,54	11,80	01,50
1982	149,8	152,10	347,60	0,98	0,43	70,00	125,00	41,50	96,00		10,27	12,60	04,20
1983	157,5	170,00	388,20	0,92	0,40	70,00	132,00	51,50	105,00		09,65	09,50	15,40
1984	162,5	207,10	427,00	0,78	0,38	70,00	152,00	51,50	109,00		14,10	07,20	
1985	189,2	239,20	490,50	0,79	0,38	70,00	156,00	60,00	97,00		11,70	05,80	

90,00

## La crise trentenaire de l'économie arachidière

*Mohamed Mbodj*

### Introduction

Le terme de “crise” est devenu une caractérisation banalisée de la situation africaine<sup>1</sup>. Mais c'est l'agriculture qui inaugure cette association et en occupe encore le centre. En effet, les sécheresses dramatiques début des années 1970 marquent le début de la généralisation d'une analyse critique des performances agricoles. À la littérature admirative sur les “sociétés paysannes” porteuses de l'avenir du socialisme/communisme, d'une part, et sur les “révolutions vertes” porteuses de celui du capitalisme, d'autre part, et qui croit au “développement par l'agriculture, succède alors une vision plus réaliste, sinon franchement pessimiste. Mais ces analyses sont rarement exhaustives avant le début des années 1980<sup>2</sup>, tandis qu'elles privilégient toujours des visions qui conditionnent leurs conclusions, restant largement prisonnières de leur gangue idéologique. En outre, elles ignorent souvent la période des années 1960, et alors ne permettent pas de bien comprendre certaines caractéristiques en profondeur de la crise<sup>3</sup>.

Le Sénégal est un pays sahélien dont l'économie à dominante rurale est largement tributaire de facteurs climatiques, structurels et conjoncturels sur lesquels il a très peu de prise. Tout d'abord, c'est une agriculture pluviale, donc étroitement dépendante des conditions climatiques, principalement de la hauteur et de la répartition des pluies. La nature des sols (vents sablonneux et légers), la menace constante de vents secs soufflant du Sahara, la prévalence d'un phénomène de sécheresse et enfin la surexploitation de petites unités familiales se combinent pour ajouter une contrainte majeure à la contrainte climatique, celle d'un équilibre écologique fragile et d'un environnement dégradé. La conjugaison de ces facteurs limitants se produit assez souvent, créant une situation de crise latente, suffisamment en tout cas pour que le Sénégal occupe une place à part dans cette “littérature de la crise”, centrée autour d'une analyse largement négative de la domination de la spéculation arachidière. Les principaux révélateurs de cette crise ont été les sécheresses de plus en plus fréquentes à partir de 1971 et la mise en application précoce d'une /p. 96/ “Nouvelle Politique Agricole” sous l'influence du couple BM/FMI en 1984. Pourtant, si la domination de l'arachide est dénoncée dès 1960 (Gaye 1960 : 239), elle emploie encore directement plus d'un million de personnes, occupe plus de 40 % des terres cultivées et donne toujours le ton de la situation économique générale (*The Economist* déc. 1989 : 13-21). Et cela malgré les différentes politiques instaurées et en principe destinées à remédier à cet état des faits.

---

<sup>1</sup> /p. 125/ Jonathan Barker (1984 : 11-31) distingue plusieurs caractéristiques de cette littérature dans l'introduction de son ouvrage. Selon le poids accordé à chacune de ces caractéristiques, l'accent sera mis, soit sur la dépendance (facteurs locaux contre facteurs externes), ou bien sur le déséquilibre structurel (système de production ou d'échange), ou enfin sur la relation entre l'État et les forces économiques. Notre démarche, essentiellement historique, sera de prendre en considération les phénomènes les plus pertinents dans une perspective globalisante. Car la réalité se moque souvent des querelles d'écoles, même si celles-ci jouent un certain rôle dans l'élaboration et la conduite des décisions politiques, comme nous le verrons par la suite.

<sup>2</sup> Le Rapport d'Eliott Berg (1981) symbolise cette nouvelle approche. Des antécédents existent, venant toujours de la Banque Mondiale (1974).

<sup>3</sup> L'article de Michael Loftchie (1985 : 160-187) est une très bonne introduction aux différents thèmes développés par cette littérature dont il donne par ailleurs un bon panorama.

Si on prend en compte toute la période de l'indépendance du pays, on peut déterminer trois grands ensembles de politiques agricoles (ou de ce qui en tient lieu), à l'intérieur desquels il peut y avoir des évolutions différentielles assez sensibles. Les deux points d'articulation de cette périodisation sont fournis par le début de ce qu'on a appelé le cycle de sécheresse, en 1971, et la mise en place d'une politique d'ajustement structurel à compter de la fin 1979 en même temps que l'ONCAD est dissous :

- \* de 1960 à 1971, c'est le triomphe de la "nationalisation" de l'agriculture dans un cadre planifié socialisant qui ne fait que mettre en place différents instruments de la domination du couple État/marabouts. Mais une terrible sécheresse à partir de 1971 révèle les énormes carences du système déjà malmené par l'apparition d'un "malaise paysan" à partir de 1967.
- \* de 1971 à 1979, c'est la période des épreuves entraînées par différentes crises climatiques qui mettent à nu la fragilité du système dont la maîtrise échappe à l'État en faveur des gros producteurs (les marabouts). À partir du début des années 1980 et à la faveur des interventions du couple BM/FMI, l'État reconnaît l'ampleur des problèmes. Le changement de régime crée alors les conditions d'un douloureux changement de politique.
- \* de 1979 à 1990, c'est d'abord l'élaboration d'une politique d'ajustement structurel, donc la période des remises en cause et des réajustements sectoriels. En particulier, entre 1982 et 1984 s'élabore une Nouvelle Politique Agricole. Celle-ci est radicalement différente, car basée sur le désengagement d'un État jusqu'ici maître du jeu et sur la promotion du libre jeu du marché.

La démarche consistera à décrire puis à analyser chacune de ces phases, dans l'optique de démontrer l'absence d'une politique à moyen et à long terme. En d'autres termes, la politique agricole du Sénégal est plus un reflet de la conjoncture et de la logique des structures sociales et politiques du pays, que celui d'une véritable maîtrise du secteur. Cependant, dans le cadre limité de ce chapitre, il ne saurait être question d'une analyse exhaustive de toute l'agriculture sénégalaise depuis 1960. Ainsi, /p. 97/ je me limiterai essentiellement à la politique arachidière, tant à cause de sa prédominance économique et politique, du caractère éclaté que présente une politique agricole généralement sectorisée, que pour des raisons de commodité <sup>4</sup>. L'observation s'appliquera au Bassin arachidier.

### **La période de l'État paysan : 1960 à 1971**

L'espace économique sénégalais en tant que tel a été défini par la colonisation. Il est donc utile de faire une brève plongée historique pour retracer le phénomène de l'adoption de l'arachide par le Sénégal avant d'aborder la phase contemporaine. Une phase qui ne remet pas en cause ce phénomène, mais s'essaye plutôt à des réformes de type structurel, qui seront largement hypothéquées par une conjoncture et une pluviométrie défavorables.

#### ***Les origines***

La période coloniale dure en gros de 1887 à 1960 <sup>5</sup>. La France a unifié alors dans un ensemble territorial dénommé Sénégal, notamment, des régions naturelles et des espaces politiques traditionnels qui avaient déjà entre eux des similarités et qui surtout, entretenaient des relations économiques plus ou moins suivies <sup>6</sup>. Mais l'arachide est le pivot du système économique qu'elle met en place. C'est le type de culture commerciale par excellence. Introduite en Sénégal au cours du 16<sup>e</sup> siècle, elle sera le véhicule de la dépendance au 20<sup>e</sup> siècle

<sup>4</sup> La politique agricole du Gouvernement sénégalais se décompose généralement en politiques sectorielles généralement appelés "Plans" qui prennent en compte un ou plusieurs produits organisés en "Filières" ; c'est ainsi qu'existent un Plan Céréalière, un Plan Semencier, une Filière Coton, une Filière Riz, etc.. Par contre, il n'existe pas un ensemble cohérent et concerté par le Gouvernement dénommé "Politique Arachidière"; il s'agit plutôt d'une réalité empirique. La "Nouvelle Politique Agricole est la première tentative de globalisation de la politique agricole dans la définition de ses objectifs, de ses moyens et de sa conduite.

<sup>5</sup> Sur l'histoire de l'arachide au Sénégal, cf. Amin Samir (1971), Founou-Tchuigoua (1981), Mbodj (1978).

<sup>6</sup> /p. 126/ On trouvera une bonne introduction à l'histoire économique antécoloniale avec Curtin P.D.(1975).

À partir des années 1840, le Sénégal y trouve généralement son compte, d'autant plus que le commerce atlantique végète depuis l'abolition de la traite négrière ; La gomme et le caoutchouc n'ont pas été capables de prendre la relève : ces produits de cueillette sont très sensibles à l'instabilité politique chronique que connaît alors la sous-région. Avec l'arachide, le paysan est libre d'investir sa force de travail dans une graine dont la culture n'est pas codifiée par la société. Elle prendra naturellement la place du coton qui est, jusque là, une des rares productions agricoles quelque peu destinées à la commercialisation. Le paysan connaît ainsi une véritable promotion en occupant les anciennes positions de l'aristocratie au temps de la traite négrière : il va produire, vendre et acheter. À ces éléments déjà opérant dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la colonisation va ajouter d'autres, tels que la pression fiscale ou l'encadrement administratif, mais surtout un nouveau mode de vie. En particulier, les tissus de coton manufacturés et le riz constituent les principaux articles demandés en échange de l'arachide. Le vecteur de ce trafic est la monnaie française qui remplace le troc à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Sur un plan plus général, la monétarisation influe considérablement sur les rapports sociaux : il faut des espèces, du tissu et de la kola importés /p. 98/ etc. pour contracter mariage, pour les baptêmes et autres cérémonies. Le phénomène d'érosion monétaire, la concurrence pour le prestige et l'extension du réseau social font qu'il faudra de plus en plus d'argent pour tout événement social.

C'est pour toutes ces raisons que le paysan va de plus en plus dépendre des prêts que lui octroie régulièrement le commerce, ou bien, et à partir des années 1910, les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP). Les taux d'intérêt varient de 30 à 300 %, obligeant le débiteur à gager ses récoltes pour compter sur le commerce en cas de difficulté, ce qui est souvent le cas. À partir de la famine de 1905, cette situation devient la normale. Trente ans plus tard, en 1933, la SIP ira jusqu'à contrôler toutes les semences d'arachide du pays. Désormais, le paysan est lié à un engrenage de plus en plus contraignant, qui lui a fait perdre tout contrôle de ses choix économiques. Pour augmenter les rendements, une ferme agronomique, puis station de recherche est mise en place à Bambey au début des années 1920 : des recherches variétales et sur la mécanisation y sont menées. Mais malgré la mise en place de ces structures de "modernisation", le système de production n'évoluera pas de façon significative avant les années 1960.

Si jusqu'en 1945 l'investissement colonial a été très faible, l'intervention du FIDES (Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social des Territoires d'Outre-Mer) dans le cadre du 1<sup>er</sup> Plan français approfondit, après, cette dépendance. En effet, la France élabore alors un plan d'ensemble d'un coût total de 134 milliards de F pour ses colonies ouest-africaines dont le Sénégal constitue le pivot. En particulier, il y a une tentative de mécanisation de la culture de l'arachide dans le centre et au Sud (Saloum Oriental et Moyenne Casamance), et du riz dans la basse vallée du Sénégal. Toutes ces actions sectorielles échouent, mais renforcent la présence économique française et ses corollaires, l'extraversion et la dépendance du Sénégal vis-à-vis de l'arachide. Le signe le plus visible est le développement régulier des exportations d'arachides durant la période coloniale, sauf durant les deux guerres et la grande crise de 1929 (cf. Tableau 1 en annexe).

### ***Le socialisme ruraliste : 1960-1966***

L'héritage colonial va donc jouer un très grand rôle. Car c'est la France qui a spécialisé le pays dans une économie agricole extravertie, extrêmement sensible aux cours mondiaux des matières premières agricoles et énergétiques : le Sénégal produit pour l'exportation, tandis qu'il doit importer du riz devenu un élément essentiel du régime alimentaire du sénégalais. Le nouvel État ne dénonce pas ce partage tacite déjà en vigueur avec l'État colonial : il s'occupe principalement de l'agriculture /p. 99/ et du commerce de produits agricoles, le secteur industriel lui échappant largement. Plus encore, les nouvelles autorités nationales acceptent l'idée distillée depuis le 19<sup>e</sup> siècle par les pouvoirs coloniaux, à savoir que l'arachide est la plante "providentielle" qui convient à ses sols sablonneux décidément trop pauvres (*JORS* 1965 : 227). La lourdeur des structures qui animent cette donne sera un handicap certain lorsqu'il s'agira d'adapter la politique économique du Sénégal aux évolutions de la conjoncture mondiale.

Ce handicap, les dirigeants du pays à l'aube de l'indépendance ne semblent pas le mesurer à sa juste valeur. Et c'est ainsi que, sans attendre les conclusions définitives d'une étude exhaustive de la

situation économique en 15 volumes <sup>7</sup>, une loi du 13 janvier 1960 crée les deux principaux leviers économiques du jeune État, l'OCA (Office de Commercialisation Agricole) et la BSD (Banque Sénégalaise de Développement). Par ce biais, le Sénégal nationalise tout le commerce arachidier et met ainsi fin à un système plus que centenaire. Tout en faisant bénéficier la communauté nationale des bénéfices assez consistants dégagés par le système, il veut opérer une rupture symbolique et radicale avec la colonisation. Dans ce cadre, l'OCA exerce trois missions : le monopole de la commercialisation agricole, de l'exportation des arachides et de l'approvisionnement du pays en céréales importées, et enfin la promotion du milieu rural par le biais des coopératives. Des coopératives d'un nouveau type sont mises en place par la loi du 20 mai 1960 <sup>8</sup>. Elles collectent les produits pour l'OCA qui doit leur livrer les vivres, les semences, le matériel et les produits nécessaires au monde rural. La BSD, banque d'État, assure le financement du système <sup>9</sup>. L'ambition affichée est "de passer de l'économie de traite à une économie moderne, rationnelle et planifiée d'inspiration socialiste et d'orientation coopérative" (Péhaut 1984 : 407). Cependant, des acheteurs privés pour le compte de l'OCA appelés Organismes Stockeurs (OS) subsistent jusqu'en 1967, tandis que l'adhésion aux coopératives reste libre dans les principes. L'idée étant que la ristourne versée par les coopératives (constituée par la différence entre les prix de gros et ceux de détail) les rendra suffisamment attractives par rapport au commerce privé. Les instruments mis en place, il faut maintenant les doter d'une ligne directrice et leur fixer des objectifs.

Dans les principes directeurs des actions à entreprendre figure en très bonne place le besoin de régler le problème posé par le poids de l'arachide <sup>10</sup>. Le Ministre chargé du Développement et du Plan, Karim Gaye, le définit de cette façon lapidaire à la veille de la définition du 1<sup>er</sup> Plan, tirant en même temps les conclusions essentielles de l'étude du CINAM-SERESA : "cette économie dominée par l'arachide était profondément /p. 100/ déséquilibrée" (Gaye 1960 : 239). La politique agricole définie tentera donc de s'attaquer de front à ce défi majeur. La première série de mesures allant dans ce sens est contenue dans le 1<sup>er</sup> Plan Quadriennal 1961-1965 présenté devant l'Assemblée Nationale le 4 Avril 1961 par le Président du Conseil, Mamadou Dia (1961 : 207-215). Celui-ci place l'événement sous l'égide de "la révolution", au nom du "socialisme africain", et comme la première étape de "l'évolution souhaitable de notre économie dans la période des 25 ans à venir". Les grands objectifs désignés dans le secteur agricole qui reçoit 13,4 % du montant total des investissements prévus sont dans l'ordre : l'encadrement des masses rurales, le triplement de la production vivrière commercialisée, le développement de l'alimentation en eau du monde rural et l'extension des zones d'action intensive pour le développement agricole.

Parmi ces objectifs, l'encadrement du monde rural vient donc au premier plan. Il porte en lui ce que Mamadou Dia (1961 : 212) désigne par "l'éthique du socialisme africain", l'ambition étant dès lors de mobiliser le peuple pour la construction d'une nation socialiste et humaniste. L'Animation Rurale doit enclencher "un processus révolutionnaire au sein du pays pour l'établissement d'un socialisme africain conçu et mis en place par notre peuple et pour lui" (Cissé 1963 : 124). Il s'agit avant tout de tisser

---

<sup>7</sup> Cette importante étude restée sous forme ronéotypée mérite d'être éditée, au moins sous forme de synthèse. Elle est plus connue sous le nom de "Rapport Lebret", d'après le nom de son coordonnateur, le Père dominicain Lebret ou bien encore "Rapport CINAM-CERESA" d'après le nom de l'équipe multidisciplinaire. Elle a duré d'octobre 1958 à juillet 1960. Elle a été élaborée par une équipe d'économistes et de chercheurs sur la base d'enquêtes de terrain assez détaillées. Ses conclusions sont fortement inspirées par l'École alors constituée autour de François Perroux à l'IEDES. (Institut d'Études pour le Développement Économique et Social), en particulier la promotion d'un socialisme "humaniste" ou encore "à hauteur d'homme". Cette entreprise semble être unique en son genre dans l'Afrique de l'époque, et constitue encore une performance inégalée au Sénégal.

<sup>8</sup> Les nouvelles coopératives sont le fruit d'une évolution déjà longue sous le système colonial. En particulier, elles prennent la succession des SIP (Société Indigène de Prévoyance), SMPR (Société Mutuelle de Prévoyance Rurale) et autres SMDR (Société Mutuelle de Développement Rural). Pour plus de détails, cf. Camboulives (1967) ; Mbodj (1978).

<sup>9</sup> La BSD devient BNDS (Banque Nationale de Développement du Sénégal) par la loi du 26 mai 1964. Elle garde les mêmes attributions.

<sup>10</sup> Beaucoup de responsables parlent alors d'une "monoculture de l'arachide", ce qui est, bien sûr, au moins un abus de langage, mais qui montre l'importance du malaise (complexe de culpabilité ?) par rapport au produit symbole de tous les mauvais côtés de la colonisation. Le même sentiment est encore perceptible chez les actuels responsables nourris de cette perception négative.

entre paysans et administration des relations de confiance largement détériorées par les habitudes arbitraires de l'administration coloniale : la suppression de la chefferie est la première étape désignée, tandis que les "fonctionnaires et les rouages techniques ... doivent être au service du mouvement coopératif pour s'effacer progressivement devant lui dès qu'il aura suffisamment de vigueur et d'étoffe technique pour assumer pleinement ses responsabilités" (Dia 1962). La structure de base est un village-centre polarisant un terroir autour d'équipements collectifs, d'une équipe d'animation polyvalente, d'une coopérative de commercialisation des arachides, et en fin d'un programme d'actions locales de développement. Tout devant être progressivement placé sous la responsabilité directe des paysans promus instruments de leur propre libération.

Mais derrière ces ambitions participatives sinon de démocratie populiste se profile la réalité du combat pour le contrôle politique et social du monde rural. Le Directeur de l'Animation Rurale le dit sans ambiguïté : sa mission est essentiellement politique, il faut lutter contre le système de la traite, contre l'endettement et l'usure organisés par les commerçants, mettre fin aux privilèges traditionnels des notables ruraux, confiner les chefs coutumiers à leur rôle administratif et enfin transformer le village qui trop souvent ne serait qu'un système d'organisation limité à des solidarités familiales immédiates et orienté vers la seule autosubsistance (Cissé 1963 : 115-128). L'encadrement du monde rural doit être réalisé /p. 101/ essentiellement par les équipes de l'Animation Rurale à travers les coopératives de producteurs, faisant ainsi coïncider les projets socio-politiques aux objectifs économiques. Les coopératives doivent assurer à toutes les familles paysannes un minimum d'équipement auquel toutes ont droit sans devoir quitter leur terroir. La machinerie agricole, déjà mise au point durant les années de colonisation, connaît une grande diffusion grâce à une politique de crédit à l'équipement, permettant de meilleurs rendements et l'augmentation éventuelle de la taille des unités d'exploitation. À titre d'exemple, rien qu'entre 1957 et 1963, les unités de culture attelée passent de 200 à 5960, les unités légères de 0 à 4782, les charrues de 1111 à 5170, etc. Désormais, les prêts d'équipement dépassent les prêts de soudure (Écrement 1965 : 61, 134).

La loi sur le Domaine National du 17 juin 1964 renforce cette vision volontariste et cette perspective communautariste, notamment en transférant la propriété de la terre dans les zones rurales à la collectivité, et sa possession à celui qui la met en valeur directement. Les fruits de cette première politique agricole sont apparemment satisfaisants dès le milieu des années 1960. La priorité accordée à l'arachide par les paysans, les programmes de développement et surtout une modernisation soutenue des pratiques culturales et des instruments de culture permettent d'atteindre la production record de 1 million de tonnes en 1965. La production moyenne 1960-1971 de 937 000 T et le rendement moyen de 879 kg/ha constituent des records encore inégalés <sup>11</sup>. Les coopératives qui ne collectent que quelque 15 % de la production avant 1960 en collectent 70 % dès le milieu des années 1960, marginalisant le circuit privé. La France continue de payer la graine sénégalaise à un prix préférentiel nettement au-dessus des cours mondiaux. Le secteur arachidier représente en 1966 80 % des exportations du pays. Le secteur huilier est à son maximum de rendement. Tout semble donc bien correspondre aux attentes de l'État et aux conclusions des chercheurs du CINAM-CERESA. Et pourtant, cette première période révèle déjà des problèmes dont certains ne se développeront pleinement que dans la période suivante.

Tout d'abord, la structure économique du pays dépend plus que jamais de l'arachide, et le Conseil Économique et Social s'en inquiète dès 1965 (*JORS* 1965 : 226). En particulier, il souligne la dangereuse insuffisance de la production vivrière. Une première évaluation scientifique indépendante confirme cette réalité en concluant que "la grande affaire du mouvement coopératif sénégalais est, et restera encore longtemps, la commercialisation de l'arachide" (Écrement 1965 : 132).

Ensuite, la bonne pluviométrie joue un rôle décisif qui masque alors certains problèmes qui se révéleront à l'occasion. Car, de 1960 à 1968 les précipitations sont normales en quantité et en distribution (cf. la /p. 102/ contribution de P. Ndiaye dans ce volume). Et on constate même 15 à 25 % de plus dans les quantités tombées au Nord par rapport à la moyenne 1931-1960 (Ndiaye 1988).

À côté de ces facteurs technico-physiques, ce sont les problèmes socio-politiques qui vont plutôt influencer la politique agricole. On n'a pas beaucoup de détails sur le fonctionnement des coopératives

---

<sup>11</sup> En comparaison, la production annuelle moyenne dans les années 1950 est seulement de 699 000 T, soit une augmentation de 34 %. L'écart avec les périodes antérieures est bien sûr plus important. Il l'est encore plus si l'on ne considère que les toutes premières années de l'Indépendance : la production annuelle moyenne entre 1960 et 1966 est de 982 000 T.

avant 1962, ce qui affaiblit la valeur de la comparaison, mais tout semble indiquer des succès indéniables : leur nombre passe de 638 en 1961 à 1467 en 1966, il passe à 2378 en 1971, dont 1800, soit près de 80 % exclusivement arachidières (Frélastra 1982 : 58) ; dans le même temps, leur part de commercialisation passe de 20 % de la production arachidière à 75 % ; elles réduisent le nombre d'Organismes Stockeurs de 3000 à 510. D'ailleurs, ce succès grandissant motive la Circulaire n° 32 du 21 mai 1962 du Président du Conseil, M. Dia : il s'agit alors pour lui de mettre son empreinte définitive sur une institution dont la centralité en milieu rural pourrait se révéler déterminante dans la lutte de pouvoir et d'orientation qui se fait alors jour entre lui et Senghor<sup>12</sup>. Les thèmes majeurs de la Circulaire sont : la disparition progressive de la tutelle de l'État au fur et à mesure de l'affirmation de la capacité d'autogestion des coopératives ; la transformation des coopératives arachidières en structures multifonctionnelles et multisectorielles ; et enfin l'intégration verticale du mouvement aux échelons local, régional et national (Dia 1962 ; Gellar 1987 : 125).

Ainsi, à la suite du conflit Senghor / Dia qui se dénoue en décembre 1962, la politique agricole va subir un ajustement. En effet, jusqu'en 1962, il semble bien que Dia ait la plus forte influence. Il voudrait mettre fin à l'exploitation des paysans par les maisons de commerce, les notables et les marabouts afin de leur donner la maîtrise directe de leur destin. Pour cela, il a entre ses mains l'appareil du parti "unique" de fait, l'UPS qui a de fortes traditions de mobilisation rurale, et celui de l'Animation Rurale<sup>13</sup>. Senghor a une vision moins populiste, plus technocratique qui se développera avec l'éviction de Dia à partir de décembre 1962 (Gellar 1967).

### ***La tentation technocratique : 1966-1970***

Dia évincé, Senghor peut laisser libre cours à une dérive technocratique dirigiste qui, cependant, ne s'affirmera pleinement qu'à la fin des années 1960<sup>14</sup>. Pour l'instant, il limite les domaines d'intervention des coopératives en supprimant la fonction de consommation et les perspectives de développement intégré dès 1963. La tutelle de l'État s'accroît avec la supervision de la comptabilité des coopératives et le renforcement des structures locales d'intervention qui désormais fixent la priorité /p. 103/ dans les actions locales de développement. En juillet 1964, les CRAD (Centre Régional d'Assistance au Développement) sont chargés de l'inspection régionale des coopératives (Péhaut 1984 : 409). Un autre tournant technocratique est pris la même année avec l'intervention d'une société d'intervention technique extérieure, la SATEC (Société d'Assistance Technique et de Coopération) qui prend en charge l'extension des activités agricoles dans le Bassin Arachidier. C'est le retour aux agences publiques de développement, ce que Gellar considère comme le début du triomphe durable de l'approche "productiviste", ou technocratique (Gellar 1987 : 130-131). Les coopératives sont presque ravalées à la situation des SIP sous la colonisation, c'est-à-dire de simples points de collecte et des courroies de transmission dociles de la politique économique de l'État.

Cette approche est confortée par les conclusions d'une étude commanditée par le Conseil Économique et Social sur la conjoncture économique du Sénégal en 1965. Elle souligne la faiblesse de la croissance de l'agriculture équivalente à celle de la population : ce plafond doit être surmonté par une inévitable "révolution technologique" (JORS 1965 : 226). Les marabouts / gros producteurs qui se sont sentis un moment menacés par le populisme des anciennes structures respirent mieux. Ils peuvent continuer leur vieille tactique d'investissement du mouvement coopératif, soit en fondant et en dirigeant leurs propres structures, soit en prenant la direction de celles érigées dans les localités où

<sup>12</sup> Les chercheurs ne se sont pas tellement penchés sur les motivations immédiates de cette circulaire (cf. : Gellar 1987 : 123-159). Mais il faut noter qu'un laborieux remaniement technique, intervenu en pleine crise entre Dia et Senghor, le 12 novembre 1962, a permis à Dia de nommer comme Ministre du Développement un de ses plus proches, Ibrahima Sarr, à la place du senghorien Karim Gaye. Celui-ci redeviendra Ministre de l'Économie Rurale juste après la défaite de Dia. Ces indices nous incitent à penser que le secteur rural était bien un enjeu majeur entre les deux leaders.

<sup>13</sup> Mamadou Dia est l'auteur des deux documents fondateurs du mouvement coopératif sénégalais moderne : cf. Dia 1952 et 1962.

<sup>14</sup> En décembre 1969, lors d'un Congrès de l'UPS, le Président Senghor devait dire que le principal obstacle au développement économique du Sénégal était le manque de techniciens, de gestionnaires et d'administrateurs bien fondés à la tâche : cité par Gersowitz Mark & Waterbury John (1987 : 8).

dominent leur clientèle<sup>15</sup>. En réalité, les notables ruraux utilisent les coopératives pour construire ou consolider leurs bases politiques, économiques et sociales, renforcer leur autorité et leur prestige. Lorsque Senghor assigne des objectifs plus techniques à l'Animation Rurale, les marabouts / gros producteurs comprennent tout l'avantage à tirer de la nouvelle orientation. D'une part, ils infiltrent un appareil porteur potentiel de la contestation des pouvoirs traditionnels, et d'autre part, sont en première ligne pour bénéficier de la diffusion des nouvelles techniques. Les agents de l'État sont généralement satisfaits de cette tournure des choses qui leur donne enfin un interlocuteur intéressé, le patronage d'un homme puissant, et cela tout en rehaussant leur prestige (Coulon 1981 : 230).

L'État senghorien laisse faire les marabouts / gros producteurs tant que les possibilités d'extraction de revenus et la loyauté vis-à-vis de l'État UPS ne sont pas entamées (Copans 1980). Les agences gouvernementales leur réservent un traitement privilégié. Par exemple, ils ont des lignes de crédit avantageuses à leur disposition à la BNDS, bénéficient de meilleurs prix pour leurs graines (prix de gros), certains vendant même directement à l'extérieur (le cas de Cheikh Mbacké). Ils disposent de quotas pour les semences et le matériel agricole. Ils sont les premiers /p. 104/ bénéficiaires des innovations techniques. Ils sont directement subventionnés par la Caisse de Stabilisation des Prix (établie en 1966 et autonomisée en 1973, sous l'appellation Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix — CPSP), et cela au nom du développement de la production et de l'encouragement à l'innovation. De 1966 à 1973, la Caisse a distribué 3 017 millions CFA de subventions, dont 1 040 (34,5 %) aux marabouts / gros producteurs. Plus précisément, ces 1 040 millions CFA ont été déboursés entre 1970 et 1973 (43,6 % des sommes versées), années particulièrement difficiles (Jammeh 1987 : 237). C'est là un exemple typique de la formidable convergence des intérêts du pouvoir et des marabouts en milieu rural. Le lieu de cette convergence est la coopérative.

Cependant, cette donne ne fonctionne que si les paysans continuent à faire confiance à la coopérative en tant que partenaire économique viable, mais surtout, tant que toute la couche des dirigeants et des notables est capable de profiter des surpris, des subventions, des prêts abusifs et de la gratuité du support des structures d'encadrement rurales sous leur coupe. Mais l'alignement du prix des arachides sénégalaises sur les cours mondiaux va tout changer. Jusqu'au milieu des années 1960, les arachides sénégalaises bénéficient d'un double surpris sur le marché métropolitain. Tout d'abord, les prix sont libellés en Francs dont la parité Colonie - Métropole est restée inchangée depuis les années 1940, alors que la monnaie française a reculé de 37 % depuis 1955 (Péhaut : 1984 : 412). Par conséquent, ils sont largement surévalués par rapport aux cours mondiaux des oléagineux tropicaux libellés en Livres Sterling. Ensuite, selon la logique du système économique colonial, leurs concurrentes sont surtaxées depuis 1933 à leur entrée en France<sup>16</sup>. Ce n'est plus le cas à partir du milieu des années 1960. Car, les progrès de l'industrie alimentaire dans le domaine des huiles comestibles et des tourteaux pour l'élevage vont de plus en plus remettre en cause la préférence pour l'arachide. Tandis que les mécanismes de la politique agricole commune de la CEE et le jeu de la Convention de Yaoundé mettent fin à cette subvention indirecte à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968.

Le gouvernement, bien que prévenu depuis 1963 déjà, ne fait presque rien en prévision de cette échéance. Il se contente de mesures timides et encore à partir de 1965 seulement. Tout d'abord, il recommande l'augmentation de la production pour conserver les revenus à leur niveau antérieur. C'est le sens de la mission dévolue à la SATEC qui doit élever la production d'arachide de 25 % entre 1965 et 1969, principalement en agissant sur les facteurs techniques tels que : la mécanisation, les techniques culturales, les semences sélectionnées et les engrais (Waterbury 1987 : 193-199)<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Historiquement, les premières coopératives mises sur pied directement par des Sénégalais, sans interférence des autorités, et aussi les premières à porter ce nom, ont été créées en 1947 par des marabouts / gros producteurs : Cheikh Mbacké fonde et dirige ainsi une coopérative à Mbacké, Bassirou Mbacké à Diourbel, Ibrahima Niassé la COMAS (Coopérative Mutuelle Agricole Sénégalaise) à Kaolack, et Fodé Diouf à Kahone. Les trois premiers sont des marabouts de tout premier plan, tandis que le dernier est un chef de canton, descendant direct des anciens Rois du Saloum.

<sup>16</sup> C'est à l'issue de la fameuse "bataille" de l'arachide au Parlement français. cf. notamment : Mersadier (1966 : 826-77) ; Marseille (1984 : 285-99).

<sup>17</sup> /p. 127/ C'est le lieu de signaler brièvement les changements techniques fondamentaux qui commencent à intervenir sous l'action de la SATEC puis de la SODEVA dans la deuxième moitié des années 1960. Ils consistent essentiellement dans l'accroissement des rendements par l'amélioration des techniques, l'utilisation de variétés sélectionnées, la fertilisation par apport d'engrais et la diffusion de la culture attelée. On peut affirmer



Ensuite, le gouvernement défalque les frais de commercialisation des prix au producteur, en particulier le transport, les /p. 105/ huiliers et l'OCA ne voulant plus les prendre en charge pour des raisons de compétitivité ou de trésorerie. Pour la première fois depuis l'Indépendance, les revenus des paysans sont directement touchés par cette baisse déguisée des prix de l'arachide. Désormais ce sera la règle.

La mise en place d'un Comité Permanent des Grands Produits Agricoles en 1971 ne change rien à la situation. En août 1971, le Sénégal décide de triturer toute sa production sur place en rachetant plus ou moins la plupart des huileries. Mais la faiblesse constante de la récolte ne laisse guère d'autre choix pour conserver au tissu industriel national en difficulté un minimum d'activités. Cela ne change pas grand chose sur le plan du commerce international, l'huile sénégalaise continuant à être fortement concurrencée à l'extérieur, tandis que les tourteaux sénégalais subissent le contrecoup d'une campagne contre l'aflatoxine. Les revenus distribués en campagne passent de 22 milliards CFA en 1965 à seulement 10 en 1970. Ainsi, selon le mot de Péhaut,

*entre 1960 et 1968. le Sénégal passe d'un système de commercialisation des produits arachidiers, libéral à l'intérieur et protégé à l'extérieur, à son inverse : la traite d'État débouche à l'aval sur un marché international concurrentiel où il est difficile de s'imposer !* (Péhaut 1984 : 414).

Cependant, à partir de 1966, l'État sénégalais est assez conscient des risques induits à terme par la nouvelle situation de vulnérabilité des cours de l'arachide. Il décide alors de faire des économies d'échelle, donc de réduire les frais de fonctionnement des diverses structures gouvernementales déployées sur le terrain en les regroupant dans un grand office National de Coopération et d'Assistance au Développement (ONCAD), le 30 juin 1966<sup>18</sup>. L'Office absorbe le CRAD, le service des coopératives et l'OCA. Les Organismes Stockeurs sont définitivement supprimés, rendant total le monopole étatique sur la commercialisation de l'arachide. Sa mission sera constamment étendue, au nom du même principe qui lui a donné le jour, sans qu'on s'aperçoive à temps qu'il a dépassé sa masse critique. Il supervise désormais l'ensemble de l'économie arachidière. En réalité, pour l'essentiel il achète les graines au producteur pour les revendre aux huiliers locaux ou à l'extérieur. Après déduction des frais de commercialisation et de fonctionnement, l'ONCAD verse le reliquat à la CPSP ; en cas de perte celle-ci le rembourse. L'État passe ainsi de l'objectif de stabilisation des cours extérieurs de l'arachide à l'établissement d'une relation entre les prix agricoles extérieurs et les prix à la consommation intérieure (sucre, riz, concentré de tomate, huile et farine de blé). Pivot du système, l'Office finira par importer et distribuer le riz pour le compte de la CPSP, à cause de ses positions extérieures /p. 106/ et des ramifications de son réseau national. Mais ces réformes, dont on peut douter de la pertinence par ailleurs, se produisent au pire moment possible. En effet, à partir de 1966 débute une grande phase de déficit pluviométrique qui sera de plus en plus profond jusque dans les années 1980. La production recule constamment de 1968-69 à 1970-71, reprendra un peu en 1971-72 pour retomber ensuite, reprendre encore, etc. En bref, l'irrégularité de la saison des pluies ne permet plus de projections, avec une tendance à la détérioration. Par exemple, si la moyenne des rendements entre 1960-1973 est de 832 kg/ha, elle est de 939 kg/ha pour la période 1960-1966, et seulement de 740 kg/ha pour 1966-1973 (Frélastre 1982 : 52). Cela souligne le déclin de la production qui se fait jour après 1966. La tendance au déclin généralisé des cours mondiaux des matières premières agricoles n'arrange pas la situation.

La croyance dans les vertus des structures technocratiques aidant, le poids de l'ONCAD est tel que l'État lui délègue la gestion du système agricole après 1967. Le programme et le compte-rendu annuels d'activités de l'organisme sont tacitement considérés comme faisant office de tableau de bord de l'économie agricole. En effet, l'Office exerce un véritable pouvoir régaliens : il encadre les coopératives, exécute le programme agricole, gère l'approvisionnement en facteurs de production (semences, pesticides, engrais et machines agricoles), le système d'évacuation des produits, fournit le riz, et enfin assure toutes les fonctions de service en milieu rural. Il coordonne l'action d'énormes structures régionales spécialisées, les Agences Régionales de Développement (ARD) : SODEVA

---

que c'est une réussite incontestable mais qui ne fera qu'atténuer les effets désastreux des sécheresses des années 1970 et 1980.

<sup>18</sup> Sur l'ONCAD, cf. l'article pénétrant de Caswell (1984).

(arachide) dans le Bassin Arachidier, SAED (riz) dans la vallée du Fleuve Sénégal, SODESP (élevage) dans le Ferlo, SOMIVAC (riz) en Basse Casamance et SODEFITEX (coton) au Sénégal Oriental, au Saloum Oriental et en Haute Casamance)<sup>19</sup>. Très vite ce mastodonte devient un monstre incapable de maîtriser sa croissance et sa gestion, ni de prendre en charge l'ensemble des problèmes du monde rural, en particulier du Bassin arachidier. Les problèmes sont tels que dès 1969, l'État commande une mission d'audit financier et organisationnel confiée à une société italienne ITALCONSULT. Au bout de deux ans de travaux, il n'en sort guère qu'une réorganisation au niveau de l'encadrement des paysans, une modification des procédures de gestion et le démarrage de l'informatisation, l'Office n'étant pas directement touché ni remis en cause (Péhaut 1984 : 410 ; ITALCONSULT 1970).

Cette sous-période (1966-1970) révèle déjà des tendances lourdes dont l'effet, combiné à celui des formidables sécheresses des années 1970, va susciter une crise majeure à la fin des années 1970 et au début des années 1980.

/p. 107/

### ***L'hégémonie de l'ONCAD : 1971-1979***

Le principal aspect de la crise des années 1970 est l'absence d'une politique proprement dite, avec identification des objectifs, des moyens d'y parvenir et énonciation de principes idéologiques directeurs pour les accorder dans un mouvement cohérent. Ce qui en tient lieu, l'ONCAD, va avoir un impact si important qu'il constituera la principale cause et le lieu principal de la crise agricole des années 1970. Il constitue aussi l'aspect le plus visible de l'échec de la politique agricole du Sénégal.

### ***Le système ONCAD***

On peut aborder l'analyse de l'échec de l'institution à travers des aspects essentiels tels que la taille, la gestion, et les relations avec le pouvoir politique, les marabouts et les coopératives<sup>20</sup>. La trop grande taille de l'ONCAD découle de la multitude de tâches qui lui sont dévolues : commercialisation de l'arachide, gestion du stock semencier et des autres intrants, encadrement de quelque 1 800 coopératives, et en fin importation et distribution du riz. Elle est reflétée par un personnel pléthorique : 4500 employés (1799 permanents, 2153 temporaires et 535 agents de la coopération) et un équipement démesuré (dont : 639 magasins et seccos ; et un parc automobile de plus de 1000 véhicules, la plupart en mauvais état) en 1980 (Péhaut 1984 : 421). Les frais généraux sont donc énormes. Par exemple, ITALCONSULT estime que 1609 personnes seulement auraient suffi à la tâche (Caswell 1984 : 65). Il est impossible de savoir ce qu'a coûté l'ONCAD, mais de 1973 à 1976 seulement, ses charges de fonctionnement représentent 87,2 % du chiffre d'affaires et 30 % du prix de base de l'arachide en 1980 (Frélastre 1982 : 63). Ce qui légitimise cette opinion prosaïque de beaucoup de Sénégalais, à savoir que l'Office, comme beaucoup d'autres entreprises du secteur public, n'existe que pour se servir lui-même, ses employés et leurs patrons.

Cette démesure implique à priori une gestion difficile. L'informatisation n'y fait rien, la mauvaise organisation de la gestion empêchant tout contrôle sérieux. Les pôles de décision internes sont trop nombreux, la gestion décentralisée et différée, ce qui favorise la multiplication des intermédiaires et la complexité du circuit. Le dérapage devient permanent : en 1975-76, les dépenses de l'ONCAD dépassent celles du budget de fonctionnement du Sénégal. Plus préoccupant, ces dépenses ne sont pas

<sup>19</sup> Les ARD sont indépendantes les unes par rapport aux autres et tendent à cultiver cette différence au nom des particularités écologiques de leur zone d'intervention. J'ai pu personnellement constater que la SODEFITEX et la SODEVA s'ignoraient superbement dans le Saloum Oriental (Thyssé-Kayemor) à la fin des années 1970. Cependant, ce fait souligne surtout le manque de coordination dans la conduite de la politique agricole, sinon son inexistence. La haute technicité de ces agences et les origines extérieures de leurs agents ne les prédisposaient pas non plus à un dialogue fructueux avec la majorité des paysans, une tendance soulignée par le fait que la plupart des ARD ciblaient des paysans modèles ou des groupements pilotes.

<sup>20</sup> L'article de Caswell (1984) offre une fine analyse de l'expérience de l'ONCAD, en particulier dans sa dimension politique. Il m'a beaucoup inspiré.

modulées selon les ressources réelles, c'est à dire en tenant compte de la conjoncture. Ainsi, avant sa dissolution, l'Office accuse officiellement un déficit de 72 milliards CFA, plus de 90 milliards avec les agios bancaires (Frélastre 1982 : 62). Beaucoup d'observateurs mettent une grande partie de ce déficit sur le compte des malversations.

/p. 108/

Le secteur de l'encadrement rural a une longue histoire de malversations en tous genres, mais leur fréquence et leur ampleur sont uniques dans l'histoire du pays. Au niveau des coopératives, on peut noter entre autres, les pesées fantaisistes et les bascules truquées, l'édulcoration des graines, les prestations à des coopérateurs et transporteurs fictifs<sup>21</sup>, les manipulations de stocks de graines de qualités et de prix différents (arachides d'huilerie ordinaires, arachides de bouche et semences sélectionnées)<sup>22</sup>, la vente du matériel agricole, du riz et des semences sur le marché parallèle ou dans les pays voisins<sup>23</sup>, etc.. Au niveau des services centraux, l'informatisation met à jour d'importants détournements dès 1971<sup>24</sup>, phénomène qui continuera. Parmi les méthodes les plus couramment utilisées, on peut noter les fausses factures en tous genres, les commandes injustifiées, les fortes sommes qu'on fait transiter dans des comptes bancaires personnels générateurs d'intérêts avant liquidation, les bons de caisse qui s'évanouissent durant la procédure de recouvrement, la vente interne au rabais de divers matériels et équipements, les licences de transport fictives, l'attribution de frais de mission et d'indemnités indus, le versement de salaires à du personnel inexistant, etc.. Le pouvoir politique, administratif et religieux ne s'est pas privé de puiser dans ce pactole pour son profit direct ou au profit de sa clientèle. L'ONCAD permet de caser parents, amis et obligés. Ses commandes font tourner nombre de grandes et petites affaires. Il distribue des quotas de riz. il fournit le matériel, le gîte, les véhicules et le carburant lors des tournées administratives et politiques, voire de façon permanente<sup>25</sup>.

Dans les années 1970, l'ONCAD prend d'importantes décisions stratégiques qui conditionnent pour longtemps la situation rurale, alors même qu'un tel système, gangrené de l'intérieur, ne permet pas logiquement de prendre des décisions portant sur le long terme à bon escient. Par exemple, le rythme de distribution de matériel agricole reste constant alors que des signes de saturation sont visibles dès le milieu des années 1970. Mais c'est surtout sur le plan des infrastructures de transport et de transformation que cela se fera sentir durablement. Le transport est rendu complexe par le fait que les 1800 coopératives sont autant de points de traite, contre les quelque 300 environ de la fin des années 1950. La généralisation du camion tue ou fait périliter toute autre forme de transport (chalands, animaux de bât et chemin de fer), sans que les coûts le justifient toujours<sup>26</sup>. Sur le plan de la structure industrielle, l'Office finance le doublement de la capacité de trituration sénégalaise entre 1964 et 1971, c'est-à-dire à un des pires moments possibles (déclin de la production arachidière,

<sup>21</sup> En 1965 déjà, 2481 licences pour le transport des arachides avaient été attribuées, alors que 915 camions seulement existaient. il existe ainsi un marché parallèle assez lucratif des contrats de transport ONCAD. Quelques affaires qui éclatent à l'occasion de litiges avec les compagnies d'assurances lors d'accidents ou avec des chauffeurs / convoyeurs pour vol porteront ces faits à la connaissance du public. cf. Péhaut (1984 : 426).

<sup>22</sup> Ces manipulations ont des conséquences désastreuses sur la politique agricole. La fourniture aux paysans de semences sélectionnées en quantité suffisante a toujours été un objectif essentiel de toute politique d'amélioration des rendements et d'augmentation de la production. L'ONCAD met sur pied un service semencier en 1971 avec l'aide de la CEE. En 1976, tout est à refaire. Il faut à nouveau l'aide de la France pour le remettre sur les rails en 1980.

<sup>23</sup> Le quotidien *Le Soleil* du 27 août 1980 révèle que durant la campagne 1979-80, 5.000 unités de petit matériel ont disparu de la seule Région de Diourbel.

<sup>24</sup> Le Service Informatique sera lui-même au centre d'un scandale similaire quelques années plus tard.

<sup>25</sup> Caswell décrit bien ces avatars, tout en insistant sur le côté maraboutique. Nous sommes d'accord avec elle pour dire que l'ONCAD représentait bien un des centres essentiels de la "politique clanique", un rouage fondamental de cet État patrimonial qui domine le Sénégal indépendant et l'Afrique en général (1984 : 66-69).

<sup>26</sup> L'ONCAD finance l'achat de camions en faveur de "transporteurs" qui ensuite les mettent à sa disposition par contrat. Ils acquièrent ainsi des véhicules neufs sans rien déboursier. Les "transporteurs" en question sont surtout des hommes politiques, des marabouts ou leurs clients. C'est l'une des racines de la profonde méfiance qui existe entre les véritables transporteurs professionnels et l'État qui les a ainsi marginalisés, les obligeant à être des sous-traitants ou des repreneurs de véhicules déjà largement amortis et en mauvais état.

fermeture des marchés extérieurs, développement de la consommation d'huiles moins nobles, appréciation du Franc). La capacité de décorticage est développée selon la même logique, avec les /p. 109/ mêmes résultats : une importante surcapacité aussi bien par rapport à l'approvisionnement qu'au marché.

Mais l'aspect le plus accablant du bilan se retrouve dans l'impasse dans laquelle l'ONCAD place le mouvement coopératif et l'apparition du "malaise paysan" à la place de la prospérité promise dans les années 1900. Certes, il y a une détérioration générale de la situation économique du Sénégal à partir du milieu des années 1970. Certes, cela est dû avant tout à des phénomènes sur lesquels pas plus l'État que l'Office n'ont guère prise : la détérioration des termes de l'échange pour les matières premières (sauf le pétrole) et le déficit chronique des saisons des pluies en sont les éléments les plus essentiels. Malgré tout, dans le cas d'espèce, la responsabilité de l'État, donc de son principal instrument entre 1966 et 1980, l'ONCAD, reste entière. En fait, il est même difficile d'incriminer une quelconque politique agricole, car à vrai dire, il n'y a rien de crédible qui puisse en tenir lieu. L'Office s'est surtout évertué à développer une intervention multidirectionnelle plutôt que de rechercher la cohérence et l'efficacité. S'il est vrai que le sens du mot "politique" est la domination de l'ordre donné des choses, la transformation de la nature et des hommes, on peut conclure de son inexistence dans le domaine agricole au Sénégal durant la domination de l'ONCAD.

### ***L'absence d'une politique agricole digne de ce nom***

Lorsque, sous l'instigation de l'État, les paysans fondent des coopératives dans les années 1960, ils veulent avant tout recevoir le meilleur prix possible pour leurs graines et sortir d'un cycle d'endettement longtemps assimilé à une perte de maîtrise de leur destin. La coopérative leur offre alors des prix garantis, des ristournes en fin de campagne, des prêts de vivres de soudure, de semences et d'engrais à faible intérêt. la vente à tempérament du matériel agricole autrement inaccessible et la solution des problèmes de transport par la multiplication des points de collecte et d'approvisionnement. À terme, bien formés, ils devaient en prendre la direction (Cissé 1963 ; Écrement 1965). Cependant, assez rapidement, avec la chute de Dia, cet objectif disparaît, l'encadrement. le monde politique et les marabouts trouvant leur compte avec une mainmise directe de l'État. La concussion, la corruption, les détournements et le trafic d'influence se développent<sup>27</sup>. Les principes naguère établis par la Circulaire n° 32 sont tout simplement mis de côté (Gellar 1987 : 130).

Jusqu'en 1966, les bonnes récoltes masquent l'influence délétère de cette ambiance. À la suite de la sécheresse de la saison 1966-1967 et de la chute des cours de l'arachide, la plupart des paysans ne peuvent plus rembourser la totalité de leurs dettes, et de plus en plus n'essayeront même pas de le faire : entre 1970 et 1980, la moyenne générale des /p. 110/ remboursements est seulement de 60 % pour tout le pays (Tuck 1987 : 163). On en arrive à une situation où ceux qui arrivent à rembourser sont pénalisés par le principe de la responsabilité collective des coopérateurs, et ils finissent par "payer deux fois", une fois pour leurs dettes et une seconde fois pour celle des défaillants<sup>28</sup>. Si l'on ajoute à cela une mauvaise perception de ce qui tient lieu de politique agricole<sup>29</sup>, l'incompétence ouverte de plus en plus d'agents, la distribution tardive des intrants et du matériel, la corruption, les méthodes brutales de recouvrement des dettes, la réduction des crédits de soudure et les retards de plus en plus considérables des opérations d'achat, on comprend mieux la naissance de ce qu'on a alors appelé "le malaise paysan". Il devait s'approfondir au fil des années de sécheresse entre 1971 et 1980. Selon Gellar, cela se traduit par : le déclin des commandes en intrants et matériels, le refus ou l'incapacité de

<sup>27</sup> Copans (1980 : 195) rapporte le cas classique d'un marabout Président de Coopérative destitué pour détournement en 1966, et néanmoins réélu en octobre 1967.

<sup>28</sup> Ce n'est pas le cas pour les marabouts / gros producteurs, qui ont toujours considéré ces prêts comme des services rendus par l'État. D'ailleurs, les importantes subventions qu'ils reçoivent de la CPSP n'ont pas souvent d'autre justification que de leur permettre de payer leurs dettes.

<sup>29</sup> Les fréquentes réformes et l'apparition de beaucoup de nouvelles structures à partir de /p. 128/ 1964, sont interprétées par les paysans qui les subissent, comme des hésitations et des incohérences de l'État qui donne alors l'impression de ne pas savoir ce qu'il veut. Cette vision renvoie ainsi à l'idée selon laquelle l'État n'a pas eu de véritable politique agricole entre 1966 et 1984.

payer les toutes, la déception avec les prix, l'ONCAD et le mouvement coopératif, le déclin de l'intérêt et de la participation des paysans vis-à-vis des coopératives et des ARD, et enfin le développement vigoureux d'un marché parallèle (Gellar 1987 : 132). On peut ajouter à cette liste la tendance à compter sur des distributions périodiques de vivres importées, la revente du matériel et des bons d'achat, et enfin le découragement de la plupart des agents compétents et sérieux (Caswell 1984 : 56-57). Cela est particulièrement illustré par le défaut de remboursement des dettes contractées par les coopérateurs. En effet, dans les années 1970, les paysans remboursent plus ou moins selon la qualité de la récolte, mais cumulent toujours des arriérés, avec une tendance à la diminution des taux de remboursement. Les dettes accumulées augmentent alors à un rythme moyen de 10,7 % par an entre 1970 et 1980<sup>30</sup>, Le Gouvernement s'essaye bien à la coercition, mais les interventions des marabouts et l'apparition du jeu politique multipartisan limitent assez vite l'utilisation de ce moyen. Dans beaucoup de zones, les marabouts prennent en charge certaines revendications, renforçant leur emprise sur le monde rural et leur statut d'interlocuteur privilégié de l'État (Coulon 1981 : 283-87). Ce qui ne les empêche pas d'être les principaux bénéficiaires des transferts de revenus et de capacités de production inter-ruraux ou externes.

L'État n'a pas de politique agricole de rechange, sinon de politique agricole tout simplement, se contentant de subir les effets des phénomènes climatiques et les tendances du marché mondial. Alors, à défaut de pouvoir les contrer, il va essayer de les rendre moins brutaux pour le paysan. Principalement, par la pratique dite de "l'épongement" des dettes. Ainsi les dettes sont totalement épongées en 1970-71, 1972-73, 1979-80 et 1980-81, et partiellement en 1977-78, soit au total 5 campagnes agricoles sur 11<sup>31</sup>. Sur les quelque 23,719 milliards FCFA prêtés /p. 111/ de 1970 à 1980, 46,5 % seulement sont remboursés (Tuck 1987 : 160187). Cependant, cela ne constitue pas un transfert de ressources réelles vers les producteurs ruraux. En fait, l'endettement constitue bien souvent une sorte de recours pour compléter des revenus en baisse continue : on emprunte des semences, du matériel, etc., plus qu'on en aurait besoin, escomptant revendre, même à vil prix, le superflu en cas de besoin. On peut alors dire que l'endettement auprès des coopératives est un peu le système de garantie de revenus que recherche le paysan en butte aux aléas climatiques et économiques. En prenant l'habitude d'éponger toutes les dettes, l'État favorise la spéculation à la hausse, sinon une spéculation vicieuse, car les dettes contractées les bonnes années sont annulées les mauvaises années. Cela dévalorise aussi la recherche d'une meilleure productivité de l'exploitation. L'épongement total des dettes paysannes apparaît clairement Comme antinomique avec une politique agricole digne de ce nom. En fait, c'est plus une mesure de nature politique qu'économique. La logique qui la sous-tend est d'ailleurs suicidaire car, d'une part, enlevant à l'État les moyens de coercition normaux en la circonstance, et d'autre part, transformant des crises conjoncturelles en un déséquilibre structurel. Elle souligne surtout le besoin d'une véritable politique agricole, car au vu de ce développement, on voit mal comment ce dérèglement aurait pu encore continuer.

Les réformes indispensables et longtemps différées s'imposent avec d'autant plus de violence que l'État, déjà politiquement affaibli, est presque en cessation de paiement. La réduction de la production arachidière et la faillite de l'État-entrepreneur limitent fortement ses capacités de négociation vis-à-vis du capital international, mais aussi la portée d'éventuelles réformes (Mbodj 1991 :121-22).

## **Les réformes sous ajustement : 1979-1990**

À l'orée des années 1980, le Sénégal se trouve dans une situation catastrophique sur tous les plans. Toutes les responsabilités de cette catastrophe sont officiellement mises sur le compte de la sécheresse et de la détérioration des termes de l'échange présentées comme des phénomènes homogènes, massifs et permanents ; ainsi, on oublie largement la part d'une bureaucratie qui a détourné ou gaspillé une

<sup>30</sup> Tuck analyse (1987 : 160-87) bien le phénomène.

<sup>31</sup> En 1977-78, le Gouvernement essaye pour une seule fois de faire une pondération régionale de l'épongement en fonction des déficits réels de la production. Mais la proximité des élections générales et la peur de susciter une impression de favoritisme le font revenir à la pratique de l'annulation totale.

bonne partie des avoirs publics<sup>32</sup>. Ce diagnostic devient une sorte de rhétorique rituelle désabusée lors de différents Congrès et Conseils Nationaux du parti au pouvoir (UPS) à partir du milieu des années 1970. Mais en l'absence de moyens d'action efficaces sur la pluie ou sur les marchés des matières premières, ce discours est limité et se disqualifie très vite, surtout lorsqu'il est accompagné d'une pression fiscale sur les salariés urbains de plus en plus forte<sup>33</sup>. Vers la fin des années 1970 le ton du discours change, particulièrement /p. 112/ sous l'influence d'un jeune "technocrate" promu Premier Ministre, Abdou Diouf. Il a essentiellement à cœur le rétablissement de l'orthodoxie dans la gestion financière, en particulier le redressement de l'équilibre des grands ensembles macro-économiques, et ensuite seulement de passer à une relance de la croissance<sup>34</sup>. Dès lors, les réformes entrevues devront s'attacher, en trois phases, à réduire les déficits, ensuite réformer les structures et enfin relancer la production. On peut analyser ces trois phases à travers la dissolution de l'ONCAD (1978-80), la réforme des structures d'encadrement (1980-85) et enfin la mise en place d'une Nouvelle Politique Agricole (à partir de 1984).

### ***La dissolution de l'ONCAD***

La réduction directe des déficits passe par deux solutions : la suppression de ses causes et l'apport de capitaux frais. Dans le premier cas, on a la liquidation d'organismes budgétivores tels que la plupart des entreprises publiques ou parapubliques, la diminution de la masse salariale et des prestations sociales, le second étant principalement constitué par l'assistance de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Le débat sur la suppression de l'énorme déficit du secteur public s'engage généralement à la faveur de deux événements : d'une part, lors du débat politique interne instauré à partir de 1974 et particulièrement lors des élections générales de 1978, débat largement nourri par les missions d'audit et de contrôle du BOM (Bureau Organisation et Méthode) ; d'autre part, les traditionnels partenaires dispensateurs d'aide financière (la France, la CEE et les pays arabes pétroliers du Golfe, mais surtout le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale) sont de plus en plus réticents à intervenir pour maintenir en vie des structures dont le fonctionnement défie souvent l'orthodoxie capitaliste libérale qui les caractérise.

Le débat interne se déroule pour l'essentiel en 1979-80 et se focalise très vite autour de l'ONCAD<sup>35</sup>. Et cela du fait de l'importance de l'économie agricole qui occupe plus de 70 % des Sénégalais, de la forte pression fiscale dont le prétexte avancé est l'allègement des difficultés du monde rural, et en fin de la profondeur du déficit de l'Office souligné par sa forte présence dans tous les aspects de la vie nationale. Un lieu privilégié du débat est constitué par le Club Nation et Développement, structure regroupant l'essentiel des intellectuels proches, aspirants ou membres du Parti Socialiste au pouvoir. D'ailleurs, il faut souligner l'innovation majeure que représente cette initiative amorcée par le gouvernement lui-même. Elle souligne plus qu'un changement de style d'un gouvernement qui cherche la légitimité de la compétence technique, ce que lui refuse d'ailleurs les

---

<sup>32</sup> C'est particulièrement vrai pour le discours senghorien qui s'appuie souvent, et de manière très partielle, sur les travaux des économistes "dépendantistes" dont Samir Amin représente la référence locale. Cela est justifié en partie par l'inaptitude à agir de manière volontariste sur certaines racines de la crise. En incriminant l'extérieur on réduit d'autant les responsabilités locales. Ici le discours officiel ignore d'autres aspects de la théorie de "la dépendance" qui lui sont défavorables, par exemple l'indispensable existence de relais locaux pour permettre l'exploitation.

<sup>33</sup> C'est l'époque des "Impôt sécheresse", "Impôt sur les Traitements et Salaires", et autres prélèvements obligatoires, tandis que le train de vie de l'État et les turpitudes des entreprises publiques et parapubliques restent inchangés, sinon se développent, comme dans le cas de l'ONCAD.

<sup>34</sup> On estime généralement qu'entre 1960 et 1979, le PNB ne s'est accru qu'à un rythme moyen de 2,5 % par an, ce qui est inférieur aux 2,7 % de croissance de la population. Encore que nous estimons que ces 2,7 % sont largement sous-estimés. Cf. (Lewis 1987 : 293).

<sup>35</sup> Le débat est rendu public et l'offensive est lancée par le nouveau Ministre des Finances, Ousmane Seck qui parle déjà d'un "Plan de Redressement" et du remboursement des sommes dues à l'État par le biais de l'Office, lors du Conseil National du 19 septembre 1978. Cf. Zuccarelli (1988 : 150).

structures politiques figées et trop personnalisées /p. 113/ du Parti Socialiste <sup>36</sup>. Le débat n'attire pas tellement l'attention du grand public, peut-être parce qu'il n'y a pas beaucoup de monde pour défendre l'ONCAD, ni dans ses principes, ni dans son action. Par conséquent, il est rapidement circonscrit. Quatre points majeurs en émergent :

- \* le mouvement coopératif a échoué ;
- \* l'ONCAD a besoin d'une très sérieuse réforme ;
- \* les Agences Régionales de Développement (ARD) doivent gagner en efficacité et en répondant vis-à-vis des ruraux ;
- \* et enfin, les populations rurales doivent exercer plus de responsabilité dans la gestion de leurs affaires.

Mais le consensus se limite au diagnostic, chacune des trois solutions avancées étant axée autour d'un des quatre points identifiés. Certains voudraient privilégier le point 2 et limiter au maximum l'engagement de l'État tout en rationalisant le circuit arachidier : ce sont généralement des technocrates de l'administration centrale et de la Présidence (BOM) soucieux de sauvegarder les principes économiques néo-classiques. Un second groupe insiste volontiers sur le point 3 et joue la carte de la décentralisation : c'est le point de vue de la SODEVA et de la plupart des agences de développement locales ou internationales. Et enfin, un dernier groupe plutôt proche du second, s'identifie à une revitalisation de l'action coopérative dans le cadre d'une plus grande responsabilisation des populations rurales : ce sont les nostalgiques de la politique agricole socialisante du début des années 1960, en particulier les partisans de la Circulaire n° 32 <sup>37</sup>.

Devant ces divergences, une commission nationale est mise sur pied en février 1979 pour trouver le chemin à suivre <sup>38</sup>. Elle propose alors une sorte de synthèse : la promotion des coopératives placées sous la supervision d'un service national autonome ; la transformation des ARD en agences d'exécution et de formation pour le compte des coopératives ; le maintien du rôle de financier et d'exécutant du programme agricole de l'ONCAD ; et enfin la possibilité pour certaines coopératives de commercialiser leurs arachides hors de la tutelle de l'ONCAD. Le Conseil National du Parti Socialiste de mai 1980 reprend ces conclusions, en insistant sur la nécessaire implication du monde rural dans les réformes à venir et une plus grande responsabilisation dans les actions. Après cette longue gestation très prolifique en études et réflexions en tous genres <sup>39</sup>, le Gouvernement semble avoir alors cerné la politique à mener pour réformer l'ONCAD.

Mais c'est assez brutalement, que l'Assemblée Nationale convoquée en session extraordinaire vote la dissolution de l'ONCAD, le 23 août 1980. En fait, l'aboutissement logique du débat national est alors court- /p. 114/ circuité par l'effet des engagements que le pays vient de souscrire auprès du couple BM/FMI. Dès la fin des années 1960, le caractère sérieux de la situation économique sénégalaise est connu de tous. Ce qui est nouveau en 1978-79, c'est la révélation de l'ampleur de l'endettement du pays : le service de la dette qui ne représente que 4 % de la valeur des exportations en 1972 dépasse les 15 % en 1978, les réserves en devises s'amenuisent et la balance des paiements

---

<sup>36</sup> Elle aurait fait d'une pierre d'un coup si l'on songe à une hypothèse avancée dans le débat : l'ONCAD serait si puissant qu'il est devenu incontrôlable ; d'instrument, il serait devenu source de pouvoir politique, permettant la constitution d'une clientèle en dehors de l'influence gouvernementale (Caswell 1984 : 71-72). Ce qui est bien sûr inadmissible dans le contexte de compétition de "l'ouverture démocratique" et des épreuves imposées par le Programme d'Ajustement Structurel.

<sup>37</sup> Gellar (1987 : 133-36) résume bien ce débat.

<sup>38</sup> Au départ, elle avait pour mandat l'étude des modalités pratiques de la restructuration des coopératives des régions de Thiès et de Diourbel, régions où se posaient le plus de problèmes du fait de l'importance de la forte présence maraboutique, de l'ancienneté de la mise en valeur arachidière, de la fragilité particulière de l'écologie et enfin de la surexploitation induite par une trop forte pression démographique.

<sup>39</sup> C'est peut-être là la marque d'un Senghor incapable de remettre en cause un aspect primordial de sa politique depuis plus de 15 ans ! Il faut aussi remarquer que tous ceux qui n'ont pas intérêt à voir disparaître l'Office, principalement les politiciens et notables ruraux, certains administrateurs des régions arachidières, les "affairistes", de même que la plupart de ses travailleurs, cherchent à faire traîner les débats, de façon à éviter une opération chirurgicale trop vive, à se donner le temps d'imaginer une alternative pas trop différente (une réforme de plus), ou bien à lasser l'opinion publique pour maintenir un *statu quo* favorable.

est négative<sup>40</sup>. Le Sénégal connaît ainsi une crise de liquidités tant externe qu'interne. En septembre 1978, il se tourne vers la Banque Mondiale qui est heureuse de tester sur le terrain un mécanisme de prêts d'ajustement structurel qu'elle vient de mettre au point. Le FMI entre dans le montage. Un accord est signé avec la BM en Décembre 1979, et avec le FMI en août 1980. Ces accords débouchent sur un Programme de Redressement Économique et Financier (1980-85) et une Déclaration de Politique Économique portant sur la fiscalité, la monnaie, les prix, les organismes parapublics et la politique agricole<sup>41</sup>

Ces développements signifient l'arrêt de mort pour l'ONCAD, devenu, aux yeux des bailleurs de fonds, le symbole de ce qui peut arriver de pire dans le dérèglement de la politique économique socialisante antérieure<sup>42</sup>. Profitant de l'ambiance créée par la révélation de nouveaux détournements au courant du mois d'août 1980, le Gouvernement fait voter très rapidement la dissolution de l'Office. D'un coup, il met fin à l'une des sources du déséquilibre des finances publiques, supprime un des obstacles majeurs à une politique économique libérale et dégraisse la masse salariale publique. L'ONCAD apparaît ainsi la première victime de la nouvelle politique d'ajustement. Mais c'est une victime bien commode comme nous l'avons déjà vu. D'ailleurs, on voit mal comment le futur Président aurait pu accepter d'hériter du boulet qu'est devenu l'Office, instrument docile au service du système senghorien et d'un Parti qui n'est pas encore tout à fait le sien, loin s'en faut. Car, il aurait été très grave pour lui de laisser durer un débat houleux qui agite toutes les instances du pouvoir, ou encore de dissoudre l'Office pendant la première année de succession qu'il veut marquer du sceau du consensus.

D'ailleurs, Abdou Diouf a dû peser de tout son poids pour obtenir la décision. S'en expliquant un peu plus tard, en 1981, Abdou Diouf déclare que l'Office

*ne parvenait plus à accomplir ses missions. De plus, les coopératives ne pouvaient plus coexister avec un organisme aussi lourd et omniprésent ; sauf à se transformer en simples points de collecte d'arachide, ce qu'elles tendaient effectivement à devenir. Notre objectif /p. 115/ reste la libération du monde rural du carcan bureaucratique et des tutelles surabondantes qui l'entravent<sup>43</sup>.*

La dissolution précipitée<sup>44</sup> nous permet d'émettre trois hypothèses : d'abord, que le mécanisme de la succession est déjà en branle ; ensuite, qu'existe déjà une méfiance profonde entre le Parti et son futur leader ; et enfin, que c'est là l'une de ses premières grandes victoires politiques. D'autres organismes plus modestes vont prendre le relais de l'ONCAD.

### ***Les nouvelles structures : le couple SONACOS / SONAR***

La suppression de l'Office ne signifie pas que l'État cherche à mener une nouvelle politique. Elle signifie surtout qu'il veut aboutir à de meilleurs résultats avec moins d'engagements financiers. C'est donc plus une quête d'efficacité que celle d'une politique agricole radicalement différente. Les deux principaux instruments de la politique agricole de l'après-ONCAD sont la SONACOS et la SONAR.

Mais ce sera surtout la SONAR (Société Nationale d'Approvisionnement du monde Rural) qui sera perçue comme le véritable successeur / continuateur de l'Office. En effet, créée lors du vote de la dissolution de l'ONCAD, elle est chargée de la fourniture des intrants et du matériel agricole. La

<sup>40</sup> Sur ces développements financiers et l'histoire des relations avec le couple BM/FMI cf. Lewis (1987 : 283-325). L'auteur désigne le Premier Ministre Abdou Diouf comme le principal artisan des accords et rétablit ainsi le fait que c'est bien le Gouvernement du Sénégal qui en est l'instigateur.

<sup>41</sup> /p. 129/ Duruflé (1985) décrit le processus qui donne naissance à ces politiques d'ajustement dans le cas du Sénégal.

<sup>42</sup> Lewis (1987 : 305), utilise le mot de "bête noire" à l'endroit de l'ONCAD tel que perçu par la BM, le FMI et l'AID. (Agence Internationale pour le Développement). D'autant plus "noire" qu'elle porte le "masque rose" du socialisme exécuté !

<sup>43</sup> Discours devant le Conseil Économique et Social cité par Diop & Diouf (1990 : 66).

<sup>44</sup> Elle a lieu au mois d'août, c'est-à-dire en plein cycle végétatif, ne laissant alors aucune muge de manœuvre au producteur.



SODEVA subsiste comme son instrument spécialisé dans le Bassin Arachidier, d'autres sociétés régionales jouant le même rôle ailleurs (SAED dans la vallée du Sénégal, SOMIVAC en Casamance, etc.). Elle déborde le cadre du développement de la production pour se charger de la promotion d'ensemble du monde rural.

La SONACOS (Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal) a été créée le 1<sup>er</sup> octobre 1975. Au début, c'est l'organisme chargé de la commercialisation des arachides auprès des huileries et de la défense des intérêts publics dans ce secteur. Progressivement, elle prend le monopole du marché de l'huile (juin 1978), puis de tout le secteur industriel huilier que l'État rachète au 1<sup>er</sup> janvier 1980. À partir de 1980, elle est chargée de la commercialisation et de la trituration de toute la production d'arachide (la SEIB, contrôlée à 51 % par des capitaux publics, l'assurant dans la région de Diourbel et le département de Linguère). Elle procède à toutes les opérations auparavant dévolues à l'ONCAD, sauf le transport jusqu'aux seccos de groupage placé entre les mains des coopératives. En outre, la filière riz est reprise par la Caisse de Péréquation. La SONACOS et la SONAR présentent des avantages certains. Elles sont plus légères, moins coûteuses et plus efficaces ; par exemple, la SONACOS et la SEIB n'emploient que 500 agents pour les activités de commercialisation, là où l'ONCAD en employait plus de 2 000. Leur action est aussi plus simplifiée : beaucoup de seccos sont supprimés ; les semences sont gérées par les coopératives selon des apports /p. 116/ et des comptes individuels ; le crédit pour les machines est suspendu pour 5 ans, les achats se faisant au comptant ; enfin, seul l'engrais reste subventionné.

Mais les effets conjugués d'une mauvaise conjoncture, de la situation héritée et de la désaffection du monde rural donnent un bilan plus que mitigé au milieu des années 1980. Tout d'abord, la réforme semble être mal partie car implantée en pleine campagne. La récolte d'arachides de 1980-81 est la plus mauvaise que le Sénégal ait connue depuis les années 1950. Les résultats sont pires au niveau de la commercialisation. Les huileries tournent à moins de 30 % de leur capacité : la capacité totale de trituration de la SONACOS-SEIB est de 900 000 tonnes, mais les huileries ne reçoivent que 260 000 tonnes en 1980-81 (29 %). La SONACOS, qui a rapporté des bénéfices substantiels à l'État jusqu'en 1979 devant rembourser en même temps le passif de l'ONCAD, entre dans le rouge (Péhaut 1984 : 430). Afin de respecter ses engagements extérieurs, le pays est même obligé d'importer de l'huile. Le gouvernement essaye de réagir à cette catastrophe en annulant les dettes en avril 1981 et en augmentant les prix au producteur en pleine campagne. Mais c'est trop tard, et les marabouts / gros producteurs et certains commerçants ruraux sont les seuls à en profiter. Car, la plupart des paysans sont dans le désarroi, et ont alors préféré les certitudes du marché parallèle<sup>45</sup>. Cette désaffection des paysans est durement ressentie par le gouvernement, plus pour la révélation du manque de confiance (ingratitude d'après certains milieux de l'administration centrale) que pour ses effets économiques qui sont désastreux. Le transport pose un grave problème car les transporteurs ne veulent pas ou ne peuvent pas investir, attendant que le nouveau système fasse ses preuves.

Visiblement, les coopératives n'ont pas été à la hauteur dans leur rôle principal de collecte des arachides. Dans la vague des réformes de 1978-80, pour des raisons de coût et d'efficacité le Gouvernement pense diminuer le nombre des coopératives en les regroupant au maximum<sup>46</sup>. Les paysans sont foncièrement opposés à cette réforme, en particulier en pays Mouride. Dès 1981, le Service de la Coopération identifie clairement les quatre principales raisons à cette résistance<sup>47</sup> : l'apparition ou l'augmentation des frais de transport pour la majorité des villages ; la perte de temps dans le processus de commercialisation qui concentre beaucoup de personnes en un seul endroit ; la perte du prestige et de certains avantages liés à la présence d'une coopérative dans le village ; et enfin, la distance et la délocalisation ne favorisent pas le contrôle du paysan ordinaire sur les opérations de sa

<sup>45</sup> Ils ont peur du nouveau système établi en pleine campagne agricole. De plus, sachant l'État en difficulté (le "langage de vérité" du niveau Président ayant des échos), les paysans qui ne comptent guère sur une autre remise de dettes, ont peur de les voir déduites avant paiement. Ils préfèrent alors vendre leurs graines au rabais, mais au comptant et à l'insu de l'État, aux gros producteurs et à des intermédiaires qui, parfois, n'hésitent pas à les écouler dans les pays voisins, mais surtout en Gambie où les achats se font au comptant et les prix sont légèrement meilleurs.

<sup>46</sup> Une coopérative commercialise en moyenne 350 T, alors qu'il semble qu'il en faut au moins 1500 T pour couvrir tous les frais de commercialisation (Gellar 1987 : 137).

<sup>47</sup> GeIIar (1987 : 137-57) fournit beaucoup d'éléments pour cette analyse de la réforme des coopératives.

coopérative. L'opposition des notables ruraux et des responsables socialistes aux réformes est autrement plus redoutable. En /p. 117/ effet, l'autonomie financière prévue pour les sections villageoises pose le problème du contrôle des ressources de la coopérative <sup>48</sup>.

Mais malgré toutes ces difficultés, les réformes entrent finalement en vigueur en Septembre 1983, l'autonomie financière étant mise de côté. il y a maintenant 314 coopératives dites "de développement" (il y avait auparavant 1887 coopératives arachidières), donc au moins une par communauté rurale, coiffant au total 4200 sections villageoises. L'action coopérative vise tout particulièrement les autres cultures de rente et des secteurs agricoles jusque là négligés, mais dont les coopératives sont généralement plus performantes, mieux gérées et plus populaires (car intégrant les jeunes et les femmes) : coton, maraîchage, élevage et pêche. Pour faire contrepoids aux structures administratives, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles du Sénégal (UNCA) fondée en Mai 1978 sous l'égide de l'État, doit à terme gérer tout le système coopératif, se passer des intermédiaires telles que la SONAR et promouvoir les actions de développement à la base.

Ces réformes, longtemps différées à cause des élections de 1983, ont alors perdu tout l'impact recherché par les nostalgiques de la Circulaire n° 32. D'une part, parce que les notables ruraux, les marabouts / gros producteurs et les leaders politiques socialistes gardent la direction de tout le mouvement, leurs intérêts ne sont pas remis en cause, d'autre part parce que la réforme est toujours perçue comme imposée d'en haut par un État qui veut bien transférer les responsabilités, donc les difficultés, mais pas le pouvoir de décision économique, donc les avantages éventuels. En outre, la politisation exacerbée de la lutte pour le contrôle de la communauté rurale rejaillit sur le mouvement coopératif qui est son répondant économique local <sup>49</sup>.

L'impasse reste donc entière au milieu des années 1980, montrant l'inanité des réformes ("réformettes" d'après l'opposition) faites à la hâte, et surtout la nécessité urgente et renouvelée de la définition d'une véritable politique agricole intégrant tous les aspects du secteur rural dans un cadre cohérent avec les orientations du pays. En avril-juin 1981, le Gouvernement sénégalais invite un de ses plus féroces critiques sur le plan de la politique agricole depuis 20 ans, René Dumont. Le célèbre agronome fournit "son opinion, non des conseils". Néanmoins, dans son rapport édité, après l'habituelle dénonciation de l'orientation pro-urbaine de la politique économique du pays, le résultat est une catalogue de mesures jugées aptes à redresser la situation rurale : la libération des paysans de la tutelle de "la hiérarchie président-peseur-transporteur-commerçant" adossée à l'État et au Parti ; leur organisation pour le crédit d'abord ; la restauration des sols du Bassin Arachidier ; et enfin une triple priorité des investissements en faveur de l'agriculture pluviale dans le /p. 118/ Sud, la petite hydraulique, et la culture attelée dans les petits périmètres de la vallée du Sénégal (Dumont & Mottin 1982). Apparemment, cette "opinion" n'a pas de suite immédiate, le Ministre du Développement Rural se contentant dans la préface de dire qu'elle "mérite de trouver un écho constructif". Curieusement et justement symptomatique, c'est plutôt l'intervention extérieure qui amène la Nouvelle Politique Agricole (NPA), laquelle prendra alors en compte certaines des opinions de Dumont.

## ***La NPA***

La crise agricole qui succède à la crise alimentaire des années 1970 presque partout en Afrique suscite une réflexion globale symbolisée par le Rapport Berg en 1981. Ses conclusions sont alors adoptées par le couple BM/FMI comme base de leur intervention dans la politique économique des États qui sollicitent leur tutelle, On comprend dès lors pourquoi ces institutions imposent des mesures pour renverser ces tendances lorsque le Sénégal fit appel à elles en octobre 1979. Dans une approche

---

<sup>48</sup> C'est l'un des rares aspects de la réforme qui satisfait les paysans ordinaires. Les bailleurs de fonds soutiennent à fond cet aspect qui leur paraît essentiel dans la responsabilisation des producteurs et la réduction des possibilités de fraudes. Contrairement aux anciennes coopératives qui n'avaient pas de revenus propres, les nouvelles coopératives gardent I F par kilogramme commercialisé.

<sup>49</sup> Le multipartisme intégral n'a rien changé à cette "culture du parti unique" dont parlent Diop & Diouf (1990). En outre, le rétrécissement des possibilités de l'État rehausse l'importance des structures et postes encore susceptibles de générer des revenus occultes et/ou de favoriser la constitution et/ou le maintien d'une clientèle. a aussi Magassouba (1984 : 230-231).

assez classique des relations entre l'État et l'économie, Berg identifie une crise agricole qui aurait ses racines dans les politiques suivies par les gouvernements africains. En particulier, il souligne une tendance marquée à favoriser les couches urbaines subventionnées par des prix artificiellement bas pour les produits alimentaires, l'allocation de fortes ressources à l'industrie de substitution et aux travailleurs salariés et des taux de change généralement surévalués.

Dans le Plan de Redressement Économique et Financier d'octobre 1980, le Sénégal annonce des réformes fiscales, monétaires et financières, un programme d'investissements prioritaires, le démantèlement des organismes parapublics, une nouvelle politique de prix et enfin un ensemble de mesures incitatives<sup>50</sup>. Cette première phase vise donc surtout à rétablir l'équilibre des finances publiques. Les résultats sont assez mitigés, sinon franchement décevants. Berg parle même de "faux départ" pour la période 1980-84 (1990 : XV). Il faut alors un second Programme d'Ajustement Économique et Financier à Moyen et Long Terme pour la période 1985-92. À moyen terme, ce programme garde le cap en ce qui concerne le contrôle de l'inflation, de la masse budgétaire et du déficit de la balance des paiements. Il s'y ajoute, sur le long terme, la restructuration de l'économie, l'amélioration de la compétitivité et la relance de la production. Dans le secteur primaire, il se traduit par la mise en œuvre d'une Nouvelle Politique Agricole (NPA)<sup>51</sup>. L'intervention de l'extérieur a dû être décisive, comme Abdou Diouf le reconnaît lui-même dans sa préface au document final<sup>52</sup>. À l'opinion publique sénégalaise, le gouvernement explique la NPA /p. 119/ par la médiocrité des progrès réalisés depuis l'indépendance par l'agriculture ; les causes identifiées sont essentiellement d'ordre politique et économique : conditions climatiques erratiques, mauvaise conjoncture pour l'arachide certes, mais surtout, absence d'une politique de l'eau, déficience des structures d'encadrement du monde rural, faiblesse des incitations à la production, faiblesse de la capacité d'autofinancement des producteurs et en fin charges trop lourdes pour l'État. Pour la première fois, le facteur climatique n'est pas mis au centre des causes des problèmes agricoles du pays. Le gouvernement relie ces mauvaises performances aux problèmes que connaît l'agro-industrie, au déficit de la balance commerciale, à la chute des niveaux de vie des ruraux et enfin à l'endettement massif de l'État et des paysans auprès du système bancaire national et international. La solution avancée est de créer les conditions de la relance de la production, dans un cadre qui favorise la participation effective et la responsabilisation poussée des populations rurales, et en conséquence réduit l'intervention de l'État à un rôle d'impulsion (Sénégal/MDR 1984).

La NPA tourne autour de l'idée que le secteur agricole doit désormais être régi par les règles de l'économie de marché en général, et par celles du profit au niveau du paysan en particulier<sup>53</sup>. Cela se traduit par la nécessaire réorganisation du monde rural, marquée par le désengagement de l'État. En particulier, il ne fournit plus d'engrais et de machines subventionnées. Il n'interviendra de façon significative que dans deux domaines : favoriser la production et la commercialisation des céréales locales (donc régler en partie le casse-tête du déficit alimentaire et du coût élevé des importations de

---

<sup>50</sup> Notre propos n'est pas centré sur les Politiques de Redressement ou d'Ajustement en général. La contribution de François Boye dans ce volume s'adresse à la question des grands équilibres macro-économiques. Nous nous contenterons donc de les aborder dans leurs incidences directes sur le volet sectoriel que représente la NPA à partir de 1985, plus particulièrement la filière arachidière. Il faudrait d'ailleurs noter que la NPA a été complétée en 1986 par un Plan Céréalière qui, pour la première fois dans l'histoire, affirme que la priorité est désormais affectée aux céréales.

<sup>51</sup> Les discussions sur une Nouvelle Politique Agricole ont commencé lors du Conseil Interministériel de mai 1983. Une première mouture est présentée aux partenaires extérieurs en octobre, pour finir par son adoption par le Conseil Interministériel du 28 mars 1984.

<sup>52</sup> Le caractère précoce de l'intervention d'un Plan de Redressement et d'un Programme d'Ajustement font du Sénégal un lieu d'observation privilégié de ce qui est maintenant la règle ailleurs en Afrique. D'où une masse documentaire abondante qu'il serait oiseux d'indiquer ici. Retenons : Duruflé (1985), Gersowitz & Waterbury (1987), Bonnefond & Couty (1988), Commander, Ndoye & Ouédraogo (1989) et Delgado et Jammeh (1991).

<sup>53</sup> La personnalité du Ministre du Développement Rural, Amadou Bator Diop, Ingénieur agronome devenu entrepreneur, apparaît ici comme un symbole de la transition nécessaire vers un capitalisme rural, en particulier après le passage d'un chercheur prudent à la tête du ministère. D'ailleurs, ses autres collègues du Gouvernement, plus "politiques", passeront beaucoup de temps à expliquer, avec difficulté, que ce n'est pas la fin de l'option socialiste du pays et du Parti Socialiste.

riz et de blé) grâce à une politique des prix appropriée, et initier une politique de régénération des sols<sup>54</sup>.

Donc, en termes pratiques, l'État ne fournit plus les semences, la machinerie agricole, les engrais ou tout autre intrant : il se contente de les rendre disponibles pour les achats au comptant. Par conséquent, la SONAR est dissoute en mars 1985 tandis que la SODEVA licencie 75 % de son personnel. Cependant, il garantit un prix officiel pour l'arachide et contrôle les unités de trituration à travers la SONACOS. Le groupage et le transfert de l'arachide sont laissés à l'initiative privée, de même que tout le circuit de la commercialisation des produits vivriers. Par "initiative privée", l'État entend un très large spectre d'intervenants, allant de l'intermédiaire classique à l'ancienne coopérative reconvertie en Groupement d'Intérêt Économique (GIE), en passant par les commerçants et les marabouts / gros producteurs. Une banque rurale, la CNCAS (Caisse Nationale du Crédit Agricole du Sénégal), administrée conjointement par l'État et les coopératives doit fournir le support financier nécessaire au nouveau système.

/p. 120/

En réalité, la NPA prône une redistribution des tâches entre l'État, les populations et les partenaires privés. L'État se cantonnera à la coordination et à l'animation ; les paysans prendront en charge les actions de développement, et les partenaires l'interaction entre les deux premiers niveaux. Les orientations que détermine alors le nouveau système sont distribuées entre trois sous-programmes prioritaires : la restauration des équilibres financiers ; le maintien des niveaux de production pour les cultures de rente par une action sur les prix, sans avoir à supporter de subventions ; et enfin l'autosuffisance alimentaire à terme. Les implications de la NPA sont multiformes, mais nous pouvons en isoler les aspects politiques et économique-sociaux.

Le gouvernement sénégalais pense utiliser les prix comme incitation, en oubliant que la fixation d'un prix est un acte éminemment politique. Car, accroître les prix des céréales importées et geler le prix d'achat de l'arachide pour privilégier les céréales locales, est un choix politique (Jammeh 1987 : 223-244). Comme tout choix politique, il a donc des avantages et des inconvénients. En d'autres termes il s'agit de savoir qui profite des nouveaux prix, ou bien plus abruptement pour qui l'État prend position. Plus encore, si nous considérons le territoire sénégalais comme un marché où circulent biens et capitaux, il s'agit de savoir de quel groupe vers quel autre groupe s'effectue leur transfert. En l'absence de toute subvention pour l'engrais et le stockage des semences, les plus gros producteurs sont favorisés<sup>55</sup>. Ils vont même pouvoir suppléer l'État dans ces rôles tout en accentuant leur contrôle traditionnel du crédit rural<sup>56</sup>. Pour les semences d'arachides, le paysan n'a guère les moyens de stocker la quantité nécessaire tout en préservant la qualité, sans compter les risques encourus par un stockage inadéquat<sup>57</sup>. Pour les engrais, l'alternative ne se situe pas entre autosuffisance et achat, mais plutôt entre achat et renoncement. La NPA, en éliminant la subvention qui tourne entre 50 et 80 % du prix de cession au paysan (Gaye 1988 : 6 ; Berg 1990 : 83), a multiplié ce prix par 4 environ entre 1982-83 et 1984-85 (Gaye 1988 : 6). Dès lors, il n'est pas étonnant que le paysan renonce à l'engrais : à partir de 1984-85, il utilise moins de 30 % de ce qu'il utilisait auparavant, et qui était déjà largement

<sup>54</sup> Je n'aborderai pas la politique de régénération des sols qui est cependant essentielle /p. 130/ pour la survie du système agricole sénégalais (cf. P. Ndiaye dans ce volume). Mais il est clair que le paysan, individuellement ou collectivement, n'a pas les moyens de cette ambition. L'échec de ce volet est symbolisé par le fait que le déboisement reste encore à l'ordre du jour dans les zones les plus menacées par l'appauvrissement des sols ; à preuve, le récent déclassement des 40 000 ha de la forêt de Khelkom en faveur d'un marabout / gros producteur qui à son tour va en faire bénéficier sa clientèle.

<sup>55</sup> La question des engrais, donc de la restitution des rendements, rencontre celle de la régénération des sols appauvris par une trop longue exploitation et une forte pression démographique, en particulier dans le vieux bassin arachidier du Sine, du Baol et du Cayor. Malgré le discours officiel, c'est au paysan que reviennent toutes les initiatives, donc les charges induites.

<sup>56</sup> C'est un phénomène qui nous a frappé dans la zone entre Louga et Touba lorsque nous l'avons parcourue en octobre 1985.

<sup>57</sup> La semence d'arachide a un rendement moyen de 10/1. Pour tenir compte de tous les aléas, de la croissance démographique et du maintien des revenus, Commander et al. (1989 : 162) estiment qu'il faudrait que le paysan conserve 38 % de sa récolte en 1985-86. Dans le même temps, le prix d'achat des semences vendues sur le marché augmente de 50 % entre 1984-85 et 1985-86 (Gaye 1988 : 4).

en dessous du minimum recommandé par les services agricoles (Commander *et al.* 1989 : 163). Les bailleurs de fonds doivent alors accepter une subvention de 50 % du prix de cession, dégressive entre 1985 et 1990 (Berg 1990 : 84). Les objectifs d'amélioration de la productivité restent ainsi utopiques. Bien entendu, la solidarité familiale ou les relations de clientèle peuvent toujours pallier le déficit semencier, mais pas celui de l'engrais. Mais cela est contradictoire avec l'objectif de responsabiliser les paysans ordinaires dans le cadre des coopératives. Les risques inhérents à l'agriculture pluviale ne /p. 121/ peuvent être pris en charge que par les gros producteurs dont les intérêts ne se superposent pas toujours à ceux des petits paysans.

Les implications de la NPA sur le plan économique-social sont liées à l'aspect politique. Ainsi, l'alliance préconisée entre les petits paysans et les gros producteurs remplacerait celle entre les salariés urbanisés et les gros producteurs des cultures de rente<sup>58</sup>. Supprimer le "biais urbain" pour lui substituer une "orientation ruraliste" signifie donc à terme un recul de l'influence des groupes urbains, et à la limite, une certaine "désindustrialisation"<sup>59</sup>. Ce qui signifierait, à terme mais à coup sûr, la mise au pas des porte-parole des salariés urbains, c'est-à-dire des syndicats et des partis politiques conventionnels. Cette tactique n'est pas sûre de réussir au Sénégal. Car le régime n'a pas de sécurité de l'emploi ou de partage de dividendes à offrir en échange : tout au plus n'offre-t-il qu'une promotion, qu'une "honorabilisation" du secteur dit informel. Peut-on, du reste, bâtir une solidarité nationale en faisant supporter les efforts par des couches dont le pouvoir d'achat se détériore de plus en plus rapidement depuis le milieu des années 1970, et qui n'ont aucune responsabilité directe ou indirecte dans la situation ? Dans tous les cas, ces sacrifices ne pourraient encore être supportés que s'ils signifient l'amélioration de la condition des plus pauvres des paysans, ce qui est bien loin d'être le cas.

Certes, il est encore trop tôt pour évaluer les résultats de la NPA, mais le Gouvernement sénégalais semble être optimiste. Les indicateurs semblent lui donner raison en partie. Ainsi, la production d'arachides est passée de 682 000 tonnes en 1984-85 à 587 000 tonnes en 1985-86, 841 000 tonnes en 1986-87, 963 000 tonnes en 1987-88, et 723 000 tonnes en 1988-89 (Berg 1990 : 106). Les huileries qui n'ont travaillé qu'à 20 % de leur capacité en 1984-85, tournent à plus de 60 % en 1987-88 (*The Economist* 1990 : 13-43). Plus particulièrement, la production locale de céréales marque une nette tendance à augmenter depuis 1984-85 (CILSS 1990 : 5). Ces résultats sont obtenus avec de meilleurs prix aux producteurs. Si l'on ajoute à cela la perspective de disposer de 240 000 Ha de terres irriguées que les barrages commencent à créer, dans la vallée du fleuve Sénégal, on comprend un peu l'euphorie, amplement relayée par des médias locaux, de certains officiels à la mi-1988.

Si nous analysons ces résultats avec plus de minutie, nous pouvons déjà retenir avec Berg que les conditions climatiques généralement bonnes depuis 1985 les expliquent en grande partie (1990 : 105). Les cours mondiaux des oléagineux ont continué à se détériorer, la tonne d'huile d'arachide passant de 1016 U\$ en 1983-84, à 500 U\$ en 1986-87 et 750 U\$ en 1988-89. Pendant ce temps, l'État maintient les prix aux producteurs (50 FCFA/kg en 1983-84 et 1985-86, 90 FCFA/kg de 1985 à /p. 122/ 1988), ce qui oblige à une péréquation de 30 milliards de FCFA en faveur de l'huile en 1987-88. En 1988-89 le prix au producteur est ramené à 70 FCFA pour limiter l'hémorragie. La part de la CNCAS dans ces résultats est nulle car elle n'a réussi à livrer des semences qu'à 599 paysans. D'après des analyses locales, le niveau irréaliste de ses taux d'intérêt (15 %) et du minimum d'apport personnel (20 % du financement sollicité) expliquerait cet échec (Sarr 1990 : 6). Mais nous restons sceptiques quand à la possibilité réelle de baisser ces niveaux et de développer l'activité de la banque rurale.

Il y a plusieurs raisons à cela : l'État veut éliminer toutes les subventions ; le marché local des liquidités est en crise ; les paysans ordinaires n'ont pas d'autre garantie à offrir que leur prochaine récolte ; et enfin les modalités et les localisations sont peu fonctionnelles pour eux. Par ailleurs, en

<sup>58</sup> C'est une réfutation, une de plus, de la possibilité et de la volonté qu'aurait le paysan africain en général, de se retirer des cultures de rentes face à un État prédateur et de gros producteurs exploités. Pour moi, ce sont là plus des velléités, des moyens de négociation, qu'un véritable retrait, voire une rupture.

<sup>59</sup> Les analyses à la René Dumont sont révélatrices de l'outrance de cette école anti-"urban bias" ("villes sangsues, citadins exploités, pillage des campagnes par les villes, etc.,), volontiers agressive contre les élites africaines. D'ailleurs, elle ne produit souvent que des solutions vagues, ou bien trop centrées sur la science politique des années 1960-70 pour pouvoir prendre en compte l'ampleur des problèmes. Toutefois, une analyse plus mesurée apparaît dans cette école (Hyden 1985 : 188-217).

estimant que les choix du producteur dépendraient uniquement des “calculs économiques”, l'État oublie que l'émergence d'une race de “Producteur - Entrepreneur” ne se fait qu'à long terme et suppose un minimum de préalables économiques, sociologiques, et politiques qu'on ne distingue pour l'instant que très mal.

Ces réserves existent aussi au niveau plus technique des intrants. C'est ainsi que la crise de l'engrais subsiste ; il reste marginal chez les paysans car les prix sont prohibitifs et le crédit restreint (Gaye 1988). Le vœu de voir le secteur privé participer au commerce des engrais ne s'est pas réalisé. Des marges bénéficiaires théoriquement incitatives ne suffisent pas, il faut qu'elles soient réalisables : cela suppose l'existence d'une demande effective et non seulement d'une simple expression de besoins comme cela est resté le cas.

Sur le plan des semences, si les paysans ont répondu à l'attente en conservant des réserves grâce à de bonnes récoltes, la SONACOS qui a prévu de vendre 100 000 tonnes de semences d'arachides sélectionnées (donc chères) en 1989-90, n'en a écoulé que 12 000 tonnes (Sarr 1990 :6). En outre, des problèmes restent en suspens, telle que la préservation qualitative du capital semencier qui implique une bonne protection des stocks génétiques et un renouvellement périodique du matériel végétal. La mécanisation de la production arachidière au niveau de l'unité d'exploitation a été une des réussites indéniables du gouvernement sénégalais après 1960. Elle est aujourd'hui menacée par la politique de la vente au comptant que prône la NPA. Non seulement les liquidités manquent en milieu rural pour faire face à un investissement/réinvestissement éventuel, mais les machines agricoles sont souvent entrées dans le circuit des garanties de crédit inter-villageois, favorisant à terme les prêteurs, donc les marabouts/gros producteurs.

Un des axes fondamentaux de la NPA est de motiver les producteurs, /p. 123/ en particulier à propos des céréales. Ce qui justifie l'existence de son avatar de 1986, le Plan Céréalière, supposé prendre en charge le secteur et réorienter l'intérêt vers les céréales locales. Le Gouvernement adopte alors le contre-pied de ce qui était, auparavant, la politique courante, c'est à dire éviter à tout prix la hausse des prix des produits vivriers (Bates 1981). Cela est techniquement possible, car les prix agricoles sont décidés par le gouvernement en comité restreint, où l'avis du Ministre des Finances est prépondérant, sauf arbitrage de la Présidence de la République, ce qui arrive de plus en plus dans les années 1980 (Jammeh 1987). Ces prix sont d'autant plus attractifs que le prix de la principale céréale importée, le riz, reste fixé largement au-dessus des coûts de revient sur le marché mondial<sup>60</sup>. Ce système de prix est supposé être assez attractif pour que les commerçants ruraux s'investissent dans le circuit. Sur ces bases, l'État estime avoir créé les conditions propices à un marché rural des produits vivriers susceptible de ravitailler les villes ; il oublie qu'il n'y a pas de marché sans crédit, alors qu'il y a un risque inhérent au crédit destiné à l'agriculture pluviale. En outre, ce crédit sera lié au produit dont le prix est garanti, l'arachide, plutôt qu'aux céréales. Ensuite, le stockage de grandes quantités de céréales exige des infrastructures qui sont pour l'instant un monopole des institutions para-étatiques et qui sont de toute façon hors de portée des capitalistes ruraux éventuels. Mais par dessus tout, on peut s'interroger sur l'avenir du mode traditionnel de fixation des prix, dès lors que l'État a décidé de ne plus intervenir à terme dans le marché des produits ruraux<sup>61</sup>. Enfin, quelle est la limite politique et sociale d'une éventuelle augmentation du prix du riz et du blé importés qui sont désignés par le couple BM/FMI comme le principal obstacle contre le développement de la production et de la consommation des céréales locales ?

## Conclusion

Depuis 1890, le Sénégal vit dans une certaine continuité nonobstant la proclamation de l'Indépendance en 1960. Car tout au long de la période, le circuit de commercialisation, privé ou étatique, a retenu à son profit la majeure partie des profits éventuels dégagés par l'arachide. L'État se contente donc d'une politique au jour le jour, le plus souvent réduite au programme agricole.

<sup>60</sup> Avec plus de 50 % en moyenne depuis 1911, la différence alimente les opérations de la CPSP, dont celles de la filière arachidière. Ainsi avait-on renversé la tendance, les villes subventionnant la campagne.

<sup>61</sup> Par exemple, de quel levier disposerait l'État en cas de libéralisation totale du marché agricole pour consolider son plan d'autosuffisance alimentaire en l'an 2000 ?

Certes, au début (1960-62) et à la fin (1985-90) de notre observation, il y a eu des politiques bien définies, organisant dans un cadre cohérent les différentes actions de l'État. Mais elles pèchent toutes par le fait d'être influencées directement par des considérations externes au monde rural. Si au début, une idéologie volontariste a produit des structures et des attitudes inadaptées et finalement antagonistes tant aux intérêts des ruraux /p. 124/ qu'aux objectifs officiels, la situation des années 1980 impose des réformes conçues dans le cadre d'un redressement financier national. Mais ces réformes pèchent du même défaut idéologique volontariste. Ainsi, elles produisent des effets dévastateurs auprès des paysans trop brutalement "sevrés". Or, selon les inspirateurs de ces ajustements, même en tenant compte de l'argument du temps trop court pour une discussion à fond des résultats de la NPA, l'agriculture sénégalaise aurait été très peu "ajustée" en fin de compte (Berg 1990 : 107). Devant ces résultats jugés plus que décevants, la belle unanimité (de façade) des bailleurs de fonds des années 1980-87 se dilue de plus en plus dans des querelles dont les officiels et la presse locale font quelques fois les choux gras.

Rien n'aurait donc changé ? <sup>62</sup>

Pour certains, il semble que le mal absolu serait inhérent à l'adoption d'une culture commerciale comme l'arachide. Dans la ligne des idées de Dumont et de beaucoup d'hommes de gauche, il faudrait trouver une alternative à la graine, sinon même l'abandonner. Les médias s'en font quelques fois les échos, surtout lorsque la crise devient très aiguë. Cependant, cela est complètement irréaliste et révèle une méconnaissance (simple myopie idéologique ?) de la réalité du pays. La population est rurale à 61 %, dont plus de la moitié vit dans le Bassin arachidier <sup>63</sup>. Cette population est constituée par la clientèle des grands marabouts qui sont parmi les plus importants soutiens du régime. Or, les marabouts et la plupart des notables du parti dominant ont construit leur pouvoir économique et leur prestige social sur la culture arachidière. Nous ne voyons pas pourquoi le régime se suiciderait, les paysans et leurs patrons avec, pour échanger l'arachide contre des produits qui souvent demandent autant, sinon plus de travail, sont tout aussi sensibles à la pluviométrie et sont aussi peu prisés sur le marché extérieur <sup>64</sup>. Certes, les céréales locales, dont principalement le mil, pourraient présenter des avantages, surtout par la réduction d'onéreuses importations, mais elles ne sont que complémentaires avec l'arachide. L'infrastructure en aval de la production et la pratique de la fixation de prix garantis favoriseront toujours cette dernière. En outre, les avantages de la péréquation du riz pour un État en crise de liquidités sont la garantie la plus sûre contre une politique de prix et de privatisation qui tarirait la source. Ainsi, il faudra continuer de compter sur/avec l'arachide. Le déséquilibre constaté dans les années 1960 <sup>65</sup> persiste plus que jamais. Pire, la productivité n'augmente pas et la filière arachidière est toujours déficitaire. Et rien ne laisse espérer un changement, même à moyen terme (Bonfond & Couty 1988 : 319-340).

La politique agricole de ce pays a un peu évolué en cul-de-sac, /p. 125/ c'est-à-dire que les constatations de 1960 restent encore largement observables. L'État est toujours le principal acteur en milieu rural et son action reste déterminante à tous les niveaux <sup>66</sup>. Le Sénégal continue d'être un pays importateur de produits alimentaires agricoles, le riz et la farine de blé occupant les mêmes positions,

<sup>62</sup> Si quand même ! Surtout si l'on considère que les politiques des années 1960 ont été précédées de vastes études multidisciplinaires, tandis que la NPA qui a des implications autrement plus importantes n'a fait l'objet que d'études agro-économiques très générales.

<sup>63</sup> Présidence de la République (1989 : 4).

<sup>64</sup> D'ailleurs, le marché mondial de l'arachide connaîtrait encore de beaux jours en 1990 et 1991, d'après un ouvrage spécialisé sur la prévision des marchés, Cyclope (Chalmin 1991 : 165).

<sup>65</sup> Et bien avant si l'on se réfère à l'histoire de la présence de l'arachide. Par exemple, c'est en 1904-05 qu'on peut identifier la première crise agricole provoquée par ce déséquilibre. D'ailleurs, cette crise provoquera la naissance des SIP, première tentative de coopérative rurale, dans le Sine-Saloum en 1907 (Mbodj 1978).

<sup>66</sup> Au moment où l'État se désengage du monde rural, beaucoup d'observateurs ont caressé l'espoir que les ONG (Organismes Non Gouvernementaux) allaient aider à armer les paysans en vue de la prise en charge de leurs intérêts. Cependant, la plupart, par manque d'imagination, par goût du succès facile, pour justifier les fonds collectés par les organisations caritatives d'Europe et d'Amérique, etc., tombent dans les mêmes travers que l'État des années 1960 et 1970 : distributions gratuites, subventions déguisées, omniprésence quelquefois étouffante d'un encadrement d'autant plus arrogant qu'il "donne", /p. 131/ favoritisme vis-à-vis des leaders traditionnels de la communauté par conformisme, etc. À cela il faut ajouter l'incohérence d'une approche en rase-mottes qui multiplie les double emplois et gaspille des fonds dans des expériences répétitives.

la production et la commercialisation de céréales locales restant largement insuffisantes, et dans tous les cas secondaires. La croissance/baisse de la production reste tributaire des conditions climatiques pour l'essentiel. Les rendements erratiques, la faiblesse de l'utilisation des engrais et le recul de la mécanisation soulignent la stagnation, sinon le déclin de la productivité. Les revenus ruraux ont décliné dans l'absolu (Bonfond & Couty 1988 333) : maigre consolation, nettement moins que ceux des citadins ! (Bonfond & Couty 1988 333 ; Berg 1990 75, Au total, on peut même parler d'une détérioration de la situation. L'agriculture pouvait-elle échapper à la règle qui frappe également les autres secteurs de l'économie du pays ? Le développement par l'agriculture telle que le prônent les organismes internationaux avec au centre le couple BM/FMI reste donc encore un objectif que le Sénégal n'est pas sûr d'atteindre.

/p. 131/

## Bibliographie

- Amin, Samir 1911 *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation, 1880-1970*, Paris, Éditions de Minuit.
- Barker, Jonathan 1984 *The Politics of Agriculture in Tropical Africa*, Beverly Hills-London, Sage.
- Bates, Robert H. 1981 *Markets and States in Tropical Africa. The Political Basis of Agricultural Policies*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press.
- Berg, Elliott 1981 *Accelerated Development in Sub Saharan Africa : An Agenda for Action*, Washington DC, World Bank-IBRD.
- Berg, Elliott 1990 *Adjustment postponed : Economic Policy Reform in Senegal in the 1980s*, USAID, Dakar.
- Bonfond, Philippe et Couty, Philippe 1988 "Sénégal : passé et avenir d'une crise agricole", *Tiers-Monde*, 114, avril-juin : 319-40.
- CIL-SS 1977 *Marketing, Price Policy and Storage of Food grains in the Sahel*, 1, CRED/USAID.
- Cambouives, Marguerite 1967 *L'organisation coopérative au Sénégal*, Paris, Pedone.
- Caswell, Nim 1984 "Autopsie de l'ONCAD : la politique arachidière au Sénégal 1966-1980", *Politique Africaine*, 14 :39-73.
- CILSS 1990 *Problématique des politiques rizicoles en pays sahélien*, vol 3, *Le Sénégal*.
- CINAM-CERESA/ Ministère du Développement Rural 1963 "Rapport général sur les perspectives de développement du Sénégal", Dakar.
- Cissé, Ben Madi 1963 "L'Animation rurale base essentielle de tout développement", *Afrique-Documents* : 68-69.
- Colvin, Lucy G., (Ed) 1981 *The Uprooted of the Western Sahel*, New York, Praeger.
- Copans, Jean 1980 *Les marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, le Sycomore.
- Coulon, Christian 1981 *Le marabout et le Prince*, Paris, Pedone.
- Cruise O'Brien, Donal 1984 "Des bienfaits de l'inégalité - L'État et l'économie rurale au Sénégal", *Politique Africaine*, 14 :34-8.
- Delgado, Christopher & Jammeh, Sidi (eds) 1991 *The Political Economy of Senegal under Structural Adjustment*, New York, Praeger.
- Dia, Mamadou 1961 "Discours devant l'Assemblée Nationale, le 4 avril 1961" repris par *Afrique-Documents*, 59, sept.-octobre : 207-215.
- Dia, Mamadou 1962 Circulaire n° 32 du 21 Mai 1962 [Présidence du Conseil du Sénégal], *JORS* du 2 juin 1962 : 952-955.
- Dia, Mamadou 1952 *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- Diop, Momar-Coumba et Diouf, Mamadou 1900 *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*, Paris, Karthala.
- Dumont, René et Mottin, Marie-France 1982 *Le Défi sénégalais : reconstruire les terroirs, libérer les paysans*, (Série Études et Recherches) : 74-82, Dakar, ENDA [Préface de Djibril Sène, Ministre du Développement Rural].

/p. 132/

- Écrement, Marc 1965 "Mouvement coopératif et développement rural dans la République du Sénégal", Diplôme de l'EPHSS [VI<sup>e</sup> Section], Paris.
- Founou-Tchuigoua, Bernard 1981 *Fondements de l'économie de traite au Sénégal*, Paris, Silex.
- Frélastre, Georges 1982 "Évolution de la politique agricole du Sénégal", *Le Mois en Afrique*, janvier-février.



- Gaye, Karim 1960 "Le Sénégal dans la voie du développement économique", *Afrique Documents*, 54, nov.-déc. : 239.
- Gaye, Mactar 1988 "Le désengagement de l'État et la problématique des intrants agricoles au Sénégal" Communication au Colloque International sur la Crise de l'Agriculture Africaine, Université de Dakar, 19-23 décembre, 9 p. ronéo.
- Gellar, Sheldon 1987 "Circulaire 32 revisited", in Gersowitz Mark and Waterbury John (eds) *The Political Economy of Risk and Choice in Senegal*, London, Frank Cass : 123-159.
- Gellar, Sheldon 1982 *Senegal : An African Nation Between Islam and The West*, Boulder, Westview Press.
- Gersowitz, Mark and Waterbury, John (eds) 1987 *The Political economy of Risk and Choice in Senegal*, London, Frank Cass.
- ITALCONSULT - Ministère du Développement Rural 1970 "Rapport général sur la coopération", Dakar.
- Jammeh, Sidi 1987 "Politics of Agricultural Price Decision-making in Senegal" in Gersowitz Mark and Waterbury John, (eds) : 223-44.
- Lewis, John 1987 "Aid, Structural Adjustment and Senegalese Agriculture", in Gersowitz Mark and Waterbury John (Eds) : 283-325.
- Loftchie, Michael 1985 "Africa's Agrarian Malaise" in Carter Gwendolen M. and O'Meara Patrick (eds), *African Independence, The First Twenty Five Years*, Bloomington-London, Indiana University Press-Hutchinson.
- Loftchie, Michael, Ed. : 1986 *Africa's Agrarian crisis : the Roots of Famine*, Boulder, L. Rienner.
- Magassouba, Moriba 1984 "La participation en milieu rural dans un pays en voie de développement : les communautés rurales au Sénégal" in *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, [1982-1983] : 225-234, Paris, Nathan.
- Marseille, Jacques 1984 *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel.
- Mbodj, Mohamed 1978 "Un exemple d'économie coloniale : le Sine-Saloum et l'arachide, 1887-1940", Thèse 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris VII.
- Mbodj, Mohamed 1991 "Politics of Independence in Senegal, 1960-86" in Delgado, Christopher & Jammeh, Sidi (eds) : 119-26.
- Mersadier, Yves 1966 "La crise de l'arachide sénégalaise au début des années trente", *Bulletin de l'IFAN*, B, XXVII, 3-4 : 826-77.
- Ndiaye, Paul 1988 "Rétrospective de l'environnement et de l'équilibre écologique du Sénégal, Rapport sectoriel pour Étude prospective de la société sénégalaise en l'an 2015", juillet.
- Péhaut, Yves 1984 "De l'OCA à la SONACOS", *L'Année africaine*.
- Sarr, Yoro 1990 "La Nouvelle Politique Agricole, Cinq ans après", *La Tribune de l'Économie Africaine*, 1, février.
- Schumacher, E. J. 1975 *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press.
- Sénégal (République du) Ministère du Développement Rural 1982 "Bilan global des réalisations du Gouvernement en faveur du monde rural depuis l'Indépendance", 2 vol., Dakar.
- /p. 133/
- Sénégal (République du) Direction de la Statistique 1984 "Situation Économique du Sénégal", Dakar.
- Sénégal (République du) Ministère du Développement Rural 1984 "Conseil Interministériel sur la Nouvelle Politique Agricole : Rapport de Présentation", Dakar, mars.
- Sénégal (République du) Ministère du Développement Rural 1984 "Document de présentation de la Nouvelle Politique Agricole, mars-avril, 2 vol.
- Sénégal (République du) Présidence de la République, Délégation au Plan et aux Politiques Économiques, Direction de la Prévision et de la Statistique. 1989 "Les Principaux résultats provisoires du Recensement de la Population et de l'Habitat du Sénégal de 1988" Dakar, décembre.
- The Economist 1989 *Country Profile 1989-1990 - Annual Survey of Political and Economic Background (Senegal. The Gambia. Guinea-Bissau, Cape Verde)*. London, Dec.
- The Economist 1990 *Country Report n° 4 : Senegal, The Gambia. Guinea-Bissau, Cape Verde, 1989-90*, London.
- Touré, A. 1982 "Bilan céréalier dans le Bassin Arachidier depuis 1960 et Perspectives des années 1980", SODEVA, Dakar.
- Tuck, Laura 1987 "Financial Markets in Rural Senegal, in Gersowitz Mark and Waterbury John, (eds.) : 160-187.
- Waterbury, John 1987 "Dimensions of State Intervention in the Groundnut Basin", in Gersowitz Mark and Waterbury John, (eds) : 193-199.
- World Bank-IBRD : *Senegal : Tradition, Diversification and Economic Development*, Washington D.C., World Bank-IBRD, 1974.
- Zuccarelli, François 1988 *La vie politique sénégalaise (1940-1988)*, Paris, CHEAM.

/p. 134/

**Annexes :****Tableau 1 : Arachides commercialisées de 1887 à 1959**

<i>Moyennes quinquennales :</i>	Tonnes
1887	25 000
1890-94	045 000
1895-99	069 000
1900-04	123 000
1905-00	169 000
1910-14	235 000
1915-19	192 000
1920-24	318 000
1925-29	439 000
1930-34	404 000
1935-39	538 000
1940-44	263 000
1945-49	407 000
1950-54	435 000
1955-59	691 000

Sources : Rapports Périodiques Coloniaux, ARS 2 G.

**Tableau 2 : Moyennes quinquennales de la Production d'Arachides : 1960-1989**

Années	Production	Rendements/ha
1960-1965	942 180 tonnes	914 kg
1965-1970	918 450	828
1970-1975	761 237	723
1975-1980	962 187	785
1980-1985	746 820	737
1985-1989	778 425	985

Sources : Berg (1990 : 62)

/p. 135/

**Tableau 3 : Arachide : prix producteur 1968-89**

<i>Années</i>	Prix net du Kg au Paysan en F.CFA
1968-69	16,5
1969-70	16,5
1970-71	17,6
1971-72	22
1972-73	25
1973-74	25
1974-75	40
1975-76	40
1976-77	40
1977-78	40
1978-79	40
1979-80	43
1980-81	46
1981-82	60
1982-83	60
1983-84	50
1984-85	60
1985-86	90
1986-87	90
1987-88	90
1988-89	70

*Sources : Ministère de l'Économie Rurale, The Economist (1990), La Tribune de l'Économie Africaine (1, 1990), Jammeh (1987), Bonnefond & Couty (1988).*

N.B. : Le prix au producteur est celui que le paysan reçoit à la pesée, par Kg d'arachide, toutes retenues effectuées, en dehors de toute ristourne éventuelle et en FCFA courants.

## La politique de l'environnement : analyse d'une gestion <sup>1</sup>

*Paul Ndiaye*

Aborder la question de l'environnement, dans le cadre de réflexions sur la place de l'État africain dans le développement économique et social, peut étonner en raison du caractère faiblement déterminant de celui-ci dans les prises de décision politique. Il se trouve également qu'une opinion publique sensible aux questions environnementales n'est pas réellement constituée, à l'exception de quelques cercles en milieu urbain en liaison souvent avec les ONG (Organisation Non Gouvernementale) intéressées par le problème ; cette situation traduit la portée politique sociale limitée du débat écologique en Afrique alors qu'il agite des sphères influentes et nombreuses dans la plupart des pays développés.

Une autre remarque vient donner plus de poids à l'observation précédente ; il apparaît en effet que l'environnement n'est pas perçu comme un patrimoine, une ressource chiffrable, dans l'esprit de beaucoup de responsables et du public. Un tel contexte se prête évidemment mal à l'affirmation d'une nécessité de sa protection ainsi que de sa reconstitution dans la mesure où les ressources financières exigées par de telles actions peuvent difficilement être justifiées au regard des autres urgences plus pressantes ressenties aux plans économique et social. La conséquence de telles attitudes est révélée par la tendance à la marginalisation des questions environnementales à la fois par le public, préoccupé par les situations de survie quotidienne, et l'État, soucieux de mobiliser les ressources que nécessite l'exécution de sa politique économique.

Pourtant, l'environnement n'est ni neutre, ni ignoré complètement.. De façon consciente ou non, il se trouve toujours évoqué et revendiqué par les Responsables au niveau de l'État pour justifier les échecs enregistrés sur le plan économique, ou pour légitimer des nouvelles orientations politiques présentant soit des répercussions sociales peu acceptables pour les populations, soit susceptibles d'entraîner leur adhésion. On aboutit /p. 138/ ainsi à une utilisation de l'environnement comme un alibi pour éluder les problèmes. Les développements qui suivent s'attachent à faire la rétrospective, sur trente ans, du contexte environnemental dans lequel a baigné le Sénégal. Le sujet est vaste et la documentation qui le concerne importante ; il a dès lors fallu privilégier quatre axes majeurs autour desquels s'articule l'analyse :

- \* les systèmes de production ;
- \* l'environnement urbain ;
- \* le comportement des populations ;
- \* l'attitude des pouvoirs publics.

À partir des données bibliographiques — 75 titres consultés — les faits évoqués dans chaque chapitre sont d'abord présentés dans leur déroulement exact depuis 1960 environ ; ils font ensuite l'objet d'une analyse récapitulative la fin du chapitre qui met en exergue certaines tendances particulièrement marquantes dans le fonctionnement global du système socio-économique et politique. L'expérience et l'observation personnelles ont été largement sollicitées dans l'exposé des tendances apparues ainsi que de certains germes de changement suffisamment pertinents pour être considérés comme des facteurs d'évolution du système pour les années à venir.

---

<sup>1</sup> Oumar Wane, Abdourahmane Samoura, Ibrahima Sow, Thiécouta Ngom, Aminata Diaw, ont contribué à l'exploitation des données utilisées dans cet article.

## Quel constat de situation ?

### *La dégradation des milieux naturels*

#### **Situation pluviométrique**

Le contexte environnemental dans lequel a évolué le Sénégal depuis trois décennies est marqué par un impact déterminant des facteurs climatiques, à fluctuations erratiques, qui ont affecté les conditions de fonctionnement de tous les écosystèmes terrestres ou aquatiques. De 1960 à 1968, la situation pluviométrique est caractérisée par des précipitations à peu près normales en quantité et dans leur distribution saisonnière ; on observe même dans les zones septentrionales du pays des moyennes décennales de 15 à 25 % supérieures à la normale trentenaire (1931-1960) de ces régions sahéliennes.

À partir de 1968-1971, une tendance inverse est amorcée ; elle se traduit par un déficit pluviométrique quasi permanent qui fait craindre le démarrage d'un processus de désertification. Certaines années comme 1972, 1973, 1983 et 1984 se caractérisent par des conditions sévères avec des déficits prononcés de l'ordre de 40 à 60 % par rapport aux valeurs normales dans le nord du pays et de 30 à 35 % dans la partie sud. Les fluctuations pluviométriques inter-annuelles montrent donc des écarts à la normale tels que les records à la baisse sont largement dépassés pour la période couvrant les cinquante dernières années ; à cet égard, la décennie 1971-1980 est révélatrice de l'ampleur du processus : les déficits s'élèvent à près de 60 % de la normale dans tout le tiers nord du pays. Cette situation, qui traduit une évolution régressive des conditions générales, aboutit à une extension vers le sud de la zone sahélienne. Cette évolution générale dans le temps peut être illustrée par les cas de stations qui, dans l'espace sénégalais, occupent des positions extrême (Podor et Ziguinchor) ou médiane (Bambey) en latitude.

**Tableau 1 : Fluctuations pluviométriques observées pour trois stations**

	Période	Précipitations (mm) Moyenne / an	Variation ( %)
Podor	(1)	0.333,5	
	(2)	0.215,0	36 ( %)
	(3)	0.279,5	16 ( %)
Bambey	(1)	0.680,1	
	(2)	0.508,1	25 ( %)
	(3)	0.599,0	12 ( %)
Ziguinchor	(1)	1.547,0	
	(2)	1.276,8	17 ( %)
	(3)	1.424,0	08 ( %)

[Source Leborgne 1988]

(1) Période 1931-1960

(2) Période 1961-1985

(3) Période 1931-1985

Sur de longues périodes (25 ans au moins), elles montrent une réduction significative de la pluviométrie entre 1931-1960 et 1961-1985 avec une gradation progressive du sud (Ziguinchor : -17 %) au nord (Podor : -36 %). Une analyse plus fine révèle une situation plus catastrophique certaines années comme 1983 où le territoire subit presque dans son intégralité une diminution des pluies enregistrées supérieure à 30 %. Pour les deux années sèches 1972 et 1983, le tableau qui suit indique la progression spatiale des zones affectées par les déficits.

**Tableau 2 : Extension de la sécheresse sur le territoire***Déficit Pluviométrique*

	70 %	50 %	30 %
1972	Zone Dagana Lac de Guiers et Presqu'île du Cap-Vert	Au nord de l'axe Foundiougne - Diourbe1 - Bakel	Au nord de l'axe Kolda – Tamba - Kidira
1983	Au nord de l'axe : Mbour- Thiès - Saldé	Au nord de l'axe Bignona - Matam	Au nord de Salemata Kédougou - Saraya

[Source : Goudiaby 1984]

/p. 140/

La prise en compte de certaines lignes isophènes remarquables souligne encore davantage les fluctuations qui ont marqué le territoire sénégalais au plan pluviométrique depuis une vingtaine d'années. C'est ainsi que l'isohyète 1000 mm, positionnée en 1968 sur la frontière nord de la Gambie, opère une translation vers le sud de sorte qu'en 1984 elle se situe sur l'axe Bignona-Sédhiou-Kédougou. Il en est de même de l'isohyète 600 mm qui limite sur le plan climatique le domaine sahélien ; elle montre également une translation sur plus de 100 km vers le sud en une trentaine d'années entre les décennies 1941-50, période où elle se trouve à la latitude de Tivaouane, et 1971-80 période où elle est à la latitude de Fatick. Cette modification provoque bien entendu une situation nouvelle sur le plan spatial puisque le domaine sahélien au nord de l'isohyète 600 mm correspondait à environ 77 000 km<sup>2</sup> soit 2/5 du territoire ; la récession pluviométrique constatée jusqu'à présent y a ajouté 45 000 km<sup>2</sup> de sorte que 3/5 du pays se trouvent désormais intégrés à l'espace sahélien au détriment des domaines soudanien et soudano-guinéen.

Une situation de sécheresse s'installe ainsi sur le Sénégal et s'accompagne de facteurs aggravants dans les phénomènes atmosphériques : intensification de brumes sèches et vents de sable, forte augmentation des aérosols, réduction brutale de la fréquence des brumes et brouillards, etc... Elle conduit par conséquent à des situations contraignantes pour l'évolution des milieux naturels car des éléments-clé régissant le fonctionnement de ceux-ci se trouvent modifiés ; on peut en indiquer quelques aspects :

- \* réduction des disponibilités en eau fournies par les précipitations ;
- \* rétrécissement de la saison des pluies utiles, du nombre de jours de pluie dans une proportion souvent supérieure au tiers ;
- \* perturbations dans le déroulement de la saison : pluies précoces ou tardives, périodes de rémission pluviométrique plus ou moins longues à l'intérieur de la saison, intensité accrue des pluies, etc.

**Les données hydrologiques et hydrogéologique**

Les conséquences agricoles et agro-pastorales générées par la nouvelle situation climatique sont évidemment énormes. Elles sont aussi d'ordre écologique et concernent tout le système hydrologique, de surface ou en nappes profondes, affecté par le déficit pluviométrique : crues de faible ampleur et de courte durée, recharge limitée des nappes superficielles, tarissement précoce des mares temporaires. L'incidence de l'évolution défavorable de la pluviométrie touche donc directement les eaux de surface dont l'écoulement est sous la dépendance d'une alimentation /p. 141/ pluviale, or, de 1968 à 1981, la pluviométrie moyenne annuelle sur le territoire sénégalais se chiffre à 552 mm après réduction d'environ 1/3 de son volume normal. Cela représente malgré tout un volume d'eau précipité de 108,6 milliards m<sup>3</sup> ainsi répartis :

- \* Évaporation directe 75,4 % = 81,5 milliards m<sup>3</sup>
- \* Écoulement de surface 24,0 % = 26,4 milliards m<sup>3</sup>
- \* Infiltration (recharge de nappes) 0,6 % = 0,7 milliards m<sup>3</sup>

Il importe de signaler que la diminution des précipitations se traduit par une augmentation du poste Évaporation au détriment des deux autres. En ce qui concerne le Fleuve Sénégal, on assiste depuis 1968 à une baisse régulière de la courbe de la moyenne mobile qui, en 1984, ne représente plus que

72 % du module moyen de la période 1903-1978 et accuse par ailleurs une baisse de 37 % par rapport à 1971, dernière année hydrologique où le débit du Sénégal se trouve au-dessus du module moyen. On retrouve une situation identique pour les autres cours d'eau pérennes comme la Gambie et la Casamance qui, avec le Sénégal, écoulent le quart du volume des pluies observées sur le pays. En ce qui concerne la situation hydrologique, le rappel des conditions de réalimentation d'une partie des nappes souterraines s'impose tout d'abord. En effet, la recharge des nappes superficielles est commandée par l'infiltration d'une fraction très faible des précipitations totales. L'examen du tableau sur le bilan des disponibilités et des prélèvements en eaux souterraines permet de constater que, quelle que soit la qualité de la saison des pluies, les ressources renouvelables couvrent très largement les besoins de prélèvement à l'échelle du Sénégal.

**Tableau 3 Bilan des disponibilités et prélèvements en eaux souterraines**

	Vol. annuel (millions/m <sup>3</sup> )	Vol. quotid. (m <sup>3</sup> /j)
min.	500	1 357 000
Ressources renouvelables max.	700	1 900 000
Sénégal	153	
Volumes prélevés	(soit 31 % vol. min.)	420 000
dont Dakar	61	
	(soit 12 % vol. max.)	166 000

[Source : Sénégal/MPN/MPC 1985]

La situation apparaît cependant différente lorsque l'on considère le cas spécifique de Dakar dont toutes les ressources ont été mises à contribution, parfois au delà des possibilités de reconstitution, à la fin de la décennie 1970. La mobilisation des nappes souterraines, dans un rayon /p. 142/ d'environ 60 km autour de Dakar, a atteint un niveau critique au point d'aboutir à la surexploitation.

**Tableau 4 : Niveau de mobilisation des nappes souterraines autour de Dakar**

	Ressources renouvelables en année normale (m <sup>3</sup> /jour)	Niveau d'exploitation (m <sup>3</sup> /jour)
- Nappe infrabasaltique	18 000	21 000
- Nappe des sables de la presqu'île	47 000	00 000
- Nappe paléocène de Sébikotane	20 000	31 000
- Nappe paléocène de Pout	35 000	35 000
Ressources potentielles	120 000	121 000

[Source : Sénégal MPN/MPC 1985]

L'inquiétude provient de ce que cette exploitation des nappes superficielles au delà des ressources renouvelables s'ajoute aux effets entraînés par la diminution des précipitations qui provoquent une recharge limitée des nappes et par conséquent un abaissement rapide du plan d'eau rendu inaccessible à la plupart des plantes pérennes. Les répercussions écologiques apparaissent au moins à deux niveaux : d'abord par la mortalité accélérée de la végétation naturelle la disparition de la palmeraie dans les Niayes est à cet égard un excellent indicateur de ce processus, ensuite par les intrusions salines qui corrompent les nappes à mesure que leur surexploitation est constatée.

Les manifestations climatiques dont le caractère aléatoire a été souligné au cours des deux dernières décennies ont servi de catalyseur au processus de dégradation observé depuis lors. Toutefois, c'est la conjonction de leurs effets et de l'impact de certaines activités humaines qui détermine l'ampleur des transformations repérées dans l'environnement général avec comme principal résultat une baisse graduelle du potentiel biologique.

### ***La réduction du potentiel biologique***

Le changement climatique qui s'est opéré au début de la décennie 1970 est en partie à l'origine de la diminution du potentiel biologique provoquant l'apparition de conditions drastiques souvent considérées comme des manifestations de la désertification. En effet, sous la pression conjuguée de facteurs climatiques sévères et d'une exploitation excessive des écosystèmes, une dégradation généralisée du milieu se réalise ; elle se traduit par une destruction ou une forte réduction des productions végétale et animale au moment où leur accroissement était rendu nécessaire pour la satisfaction des besoins de population en augmentation rapide. Les causes d'origine anthropique les plus fréquemment avancées font référence /p. 143/ à la surcharge pastorale, à la surexploitation des forêts périurbaines, à l'extension des défrichements culturels dans les zones écologiques fragiles et au rôle des feux de brousse.

#### **Les ressources végétales**

D'une manière générale, on a assisté entre 1971 et 1982 à une augmentation des surfaces cultivées qui sont passées de 11 à 12 % du territoire national ; cette évolution s'est faite par des prélèvements sur le domaine non agricole et correspond à une forme de compensation des mauvaises productions observées lors des mauvais hivernages. Toutefois, la production n'a pas suivi l'accroissement des surfaces cultivées puisque le rendement moyen annuel des grands produits agricoles est passé de 0,69 à 0,64 tonne/ha.

En ce qui concerne le couvert herbacé des parcours pastoraux, en particulier au Ferlo, les observations entreprises dès le déclenchement de la sécheresse ont montré une tendance à la baisse de la productivité, interrompue épisodiquement par une année exceptionnellement favorable. De plus, la multiplication des forages profonds contribue à activer la consommation des maigres ressources herbacées au delà des limites de charge, dans la zone de polarisation de ces points d'eau.

#### **Les ressources animales**

Le cheptel sénégalais a montré une évolution variable des effectifs suivant les espèces entre 1971 et 1984. Durant cette période, le cheptel bovin perd 18 % de l'effectif initial mais les ovins-caprins progressent légèrement de 5 %. Cette situation nouvelle se double de changements spatiaux spectaculaires entre les régions du Nord (Saint-Louis, Louga, Diourbel) à dominante sahélienne et celles du centre-sud (Kaolack, Fatick, Tambacounda, Ziguinchor et Kolda) à dominante soudano-guinéenne : en une quinzaine d'années, celles-ci sont devenues prépondérantes en matière d'élevage au détriment des régions pastorales ; traditionnelles. Cette tendance qui apparaît très nette pour l'élevage bovin est la conséquence du repli stratégique rendu obligatoire du fait des mauvaises conditions climatiques dans le nord du pays et de la mortalité élevée qu'elles ont induite parmi le bétail.

La faune sauvage a souffert des conséquences des années sèches successives de façon directe (destruction de l'habitat, réduction des points d'eau et des disponibilités alimentaires) et indirectes (extension des zones de culture et d'élevage, braconnage, etc.). La grande faune se trouve en situation relictuelle dans toute la moitié nord du pays ; la sauvagine régresse en raison du tarissement précoce des points d'eau et des aménagements hydro-agricoles du fleuve Sénégal alors que les sauriens et mammifères aquatiques y ont été éliminés. Seul le petit gibier est /p. 144/ encore correctement représenté partout même s'il subit la concurrence des cultures en extension.

***Tableau 5 : Évolution des effectifs (en %) du cheptel dans les régions Nord et Centre par rapport au cheptel national***

Années	Régions Nord	Régions Centre Sud	
1971	53 %	42 %	BOVINS
1983	39 %	55 %	
1971	61 %	29 %	OVINS
1983	46 %	42 %	CAPRINS

[Source : Sénégal MPN/MPC 1985]



La pêche continentale a subi de front l'impact de la sécheresse qui a provoqué une baisse de la production soit directement par réduction des plans d'eau (Fleuve Sénégal, Lac de Guiers) soit indirectement par augmentation de la salinité de certains cours d'eau (Casamance, Saloum). Le fleuve Sénégal qui fournissait en 1960 environ 17 % des protéines consommées par les populations riveraines, n'assure plus qu'une proportion négligeable à partir de 1972 ; en ce qui concerne les captures, la baisse est ininterrompue de 1967 à 1977 avec une perte de production à terme de 80 % justifiée par la faiblesse des crues mais aussi la modernisation des équipements de pêche et la réglementation faiblement appliquée.

\* On constate partout une tendance à la baisse des ressources activée par un environnement physique défavorable et des besoins de consommation qui dépassent souvent les seuils écologiques au delà desquels la reconstitution des milieux naturels devient aléatoire. Cette évolution sera détaillée dans la seconde partie de l'étude, mais elle se pose en termes de perturbation de l'équilibre écologique entraînant des atteintes graves à l'environnement général.

## **Milieux perturbés : aspects et conséquences**

### *Le comportement des systèmes de production naturels*

Les conditions climatiques observées ces trois dernières décennies ont affecté la production et le renouvellement des ressources végétales et animales fortement orientées à la baisse. À ce titre, le domaine forestier sénégalais, considéré au sens large, porte encore les marques de la pression qu'il a subie ; celle-ci est le résultat du contexte environnemental et de l'exploitation qui déterminent les possibilités de reconstitution de ce domaine forestier.

/p. 145/

### *La rupture d'équilibre généralisée*

La situation du domaine forestier classé est marquée par une évolution rapide sur le plan spatial. De 192 forêts classées couvrant une superficie de 3 940 000 ha en 1976, on est passé en 1988 à 199 forêts classées occupant 5 948 000 ha soit 31 % du territoire. À cela s'ajoutent 1 126 000 ha correspondant à 6 parcs nationaux.

Classé ou non, le domaine forestier subit à partir de la fin de la décennie 1960 les contrecoups de conditions climatiques exceptionnellement sévères et longues qui serviront de catalyseur au rétrécissement du couvert végétal :

les formations forestières fluvio-dépendantes (la gonakeraie) affectées par les crues déficitaires depuis 1968 montrent des taux de mortalité élevés (25 à 40 % et même 80 % localement) alors que la régénération s'effectue difficilement ;

- \* la mangrove des zones estuariennes de Casamance, du Saloum et de la Petite Côte disparaît en larges taches en raison d'une mortalité de l'ordre de 30 à 35 % consécutive à la modification de la salinité des systèmes hydrologiques ;
- \* les formations des milieux exondés subissent également des pertes significatives : les gomméraires du nord perdent 25 à 75 % des peuplements selon les endroits, la palmeraie est entamée en Casamance et menacée d'élimination dans les Niayes.

D'autres espèces d'importance économique moindre ont souffert et en certains endroits se constituent d'immenses cimetières à bois couverts à l'exploitation pour les soustraire aux feux de brousse. À l'heure actuelle, on constate un éclaircissement général de la couverture végétale, un état végétatif médiocre des formations ligneuses et une réduction inquiétante du tapis herbacé graminéen dans la moitié nord du pays, conséquences d'une évolution défavorable des éléments climatiques auxquels se sont superposés des facteurs anthropiques aggravants.

\* Il apparaît, dans le courant des années 1980, une évolution inverse entre les zones classées, donc théoriquement protégées, qui progressent sensiblement en nombre et fortement en surface alors que la tendance révélée par les formations végétales laisse voir une réduction apparente de la couverture. Il semble donc qu'une volonté de pallier les effets d'une situation nouvelle se soit traduite par le

renforcement des mesures conservatoires. Toutefois, le classement n'est pas synonyme de soustraction aux formes incontrôlables de dégradation, notamment par surexploitation ; de plus, l'implantation de complexes industriels ou extractifs ainsi /p. 146/ que la construction d'infrastructures routières ou diverses empiètent parfois gravement sur la domaine classé.

### ***La consommation d'espaces fragiles***

Une évaluation des potentialités forestières du Sénégal en 1980 situait à 11 millions d'hectares la surface forestière correspondant à un volume sur pied de 80 millions m<sup>3</sup>. Les prélèvements effectués sur ce capital s'élèvent à 3,6 millions m<sup>3</sup> par an alors que la productivité moyenne des formations ligneuses naturelles atteint au mieux 600 000 m<sup>3</sup> par an, ce qui indique que le Sénégal consomme plus de bois que ses forêts n'en produisent ; ainsi, chaque année, 4,5 % du capital est absorbé pour satisfaire les besoins énergétiques et en bois de service. À cela s'ajoutent les défrichements culturaux qui affectent environ 60 000 ha nouveaux. Ces valeurs donnent la mesure de l'emprise de certaines activités humaines sur le patrimoine forestier, déjà perturbé par la crise climatique.

D'une façon générale, la croissance démographique a conduit l'ensemble des utilisations traditionnelles pour la satisfaction des besoins domestiques (alimentaires, pharmacologiques, de service, etc...) à des niveaux élevés ayant entraîné une réduction rapide des ressources. Par ailleurs, le contexte climatique a marqué certaines productions végétales comme la gomme arabique, dans le nord du pays ; les fortes mortalités dans les peuplements d'Acacia ont provoqué une baisse de 90 % de la production de gomme entre 1971 (3 170 tonnes.) et 1982 (693 tonnes), tendance renforcée par les saignées abusives, les émondages et le passage répété des feux de brousse.

L'accroissement de la demande des centres urbains en combustibles ligneux a impulsé l'augmentation des prélèvements forestiers ; en outre, l'utilisation préférentielle en ville du charbon de bois, dont le rendement pondéral est inférieur à 20 % du bois, se traduit par un prélèvement de bois, sur les ressources forestières, trois fois plus important que celui d'un ménage rural consommant exclusivement du bois. L'importance croissante de la demande urbaine peut être perçue à partir de l'exemple dakarois dans le contexte national :

La production nationale contrôlée de charbon est parfois inférieure aux quantités contrôlées à l'entrée de Dakar (1972) ou à la consommation réelle de cette agglomération ce qui permet de discuter l'efficacité du contrôle de la production, sur le terrain, par les services compétents. On peut par ailleurs constater que les quantités de charbon consommées au niveau de Dakar ont progressé de 1972 à 1987 alors que le bois de chauffe baisse considérablement durant la même période.

/p. 147/

Un autre facteur de consommation d'espaces fragiles tient aux feux de brousse qui viennent ajouter leur action débilante aux effets des prélèvements anthropiques et des aléas climatiques.

***Tableau 6 : Consommation de combustibles ligneux à Dakar***

		1961	1972	1984
Production nationale contrôlée (tonnes)	Charbon	30 700	69 661	107 300
	bois	47 840	80 169	54 288
Quantités contrôlées à l'entrée de Dakar (tonnes)	Charbon	-	74 017	98 213
		-	78 190	25 064
Estimation de la consommation réelle de Dakar (tonnes)	Charbon	-	96 222	127 676

[Source : DEFC/DCSR 1987]

**Tableau 7 : Évolution récente des feux de brousse**

Années	Superficies brûlées	Nombre de cas
(Ha)		
1975-1976	3 100 000	276
1981-1982	402 037	205
1986-1987	128 702	444

[Source : DEFC/DCSR 1987]

\* L'accroissement continu des besoins urbains en combustibles ligneux et autres produits forestiers pèse lourdement sur l'ensemble des mations dont 200 000 ha sont affectés annuellement d'une façon ou d'une autre. Les prélèvements et défrichements accentuent les déséquilibres dans la répartition régionale des ressources ligneuses puisque seules trois régions (Ziguinchor, Kolda et Tarnbacounda) échappent à une situation de déficit énergétique. Au niveau national et en ce qui concerne les disponibilités en bois de feu, le plan directeur de développement forestier prévoit une augmentation de 9 % au cours de la période 1985-1995 alors que dans le même temps la consommation nationale marquera une progression de 42 %. Cette précision suggère la pression de plus en plus forte qui s'exercera sur le capital forestier ; il est nécessaire cependant de nuancer cette évolution tendancielle puisqu'une partie de l'approvisionnement de la population rurale provient de zones de jachères et de cultures que les statistiques ignorent.

Un fait significatif est le prix du charbon de bois qui a augmenté moins fréquemment et plus faiblement que celui des autres combustibles /p. 148/ (cinq révisions des prix seulement depuis 1962, soit en 25 ans ; l'essence a augmenté 14 fois en 10 ans et le gaz butane 6 fois en 6 ans mais il a aussi baissé 1 fois) ; c'est dire que le secteur forestier présente du point de vue social et économique un grand intérêt, mais cela recouvre une exploitation dangereuse des potentialités. L'impact des feux de brousse a été progressivement réduit au cours des quinze dernières années. En effet, les superficies brûlées se chiffraient au début des années 1970 à plus de 6 000 000 ha ; les efforts déployés depuis 1978 mais aussi l'influence d'hivernages peu pluvieux ont ramené ce bilan à 200 000 ha dès 1980, puis 130 000 ha en 1987. Ces résultats découlent des campagnes de sensibilisation, du renforcement de l'équipement de l'administration forestière et de la création de brigades villageoises de lutte contre les feux de brousse.

#### *La baisse de la productivité et la restauration du milieu*

L'ensemble des pressions évoquées ont conduit à des atteintes graves à la couverture végétale exposée à une menace de destruction à terme. Il apparaît dès lors nécessaire de la protéger et de la restaurer par divers moyens ; certains mettent en œuvre la réglementation et les plans d'aménagement (interdictions diverses, exploitation rationnelle, etc.) d'autres insistent sur les programmes de reboisement et une politique d'éducation des populations. C'est dans ce cadre que, pour pallier la baisse de productivité des systèmes de production naturels, une politique de reforestation intensive a été menée de façon volontariste à partir de 1968.

Les premières tentatives de reboisement au Sénégal remontent à 1936 avec les plantations de teck et de gmélina en Casamance, puis en 1947 avec le démarrage des opérations de fixation des dunes du littoral nord de Dakar. Après 1960, les actions populaires sont initiées : semaine de l'arbre, distribution de plants aux populations rurales et urbaines, réalisation de plantations d'alignement le long des voies de circulation, etc. La fin de la décennie 1960 et les données climatiques plus défavorables marquent la mise en place d'une première vague de projets de développement forestier prenant en considération la nouvelle situation écologique et fixant des objectifs multiples définis à la hauteur du phénomène. En 1981, le Sénégal réalise une planification du secteur à travers un plan directeur de développement forestier qui dégage les orientations d'une politique à long terme avec comme stratégie d'intervention :

- \* l'aménagement des formations naturelles indispensable à une sage gestion des ressources ;
- \* la multiplication des chantiers nationaux de reboisement destinés à renforcer le capital ligneux du pays à des fins de protection et de production ; /p. 149/

- \* l'exécution massive de plantations communautaires ou individuelles en milieu rural comme en zone urbaine et périurbaine.

Toutefois, le plan directeur commence à prendre de l'âge tant dans son diagnostic que dans ses options de planification ; il importe en conséquence de faire le point de la situation pour consolider la stratégie et réactualiser la programmation.

\* Les projets de reboisement de plus en plus nombreux et ambitieux ont vu le jour dans le pays avec une participation de plus en plus marquée des populations rurales organisées au sein de groupements. Les réalisations, d'abord timides, progressent vite à partir de 1977 ; elles se chiffrent ainsi à 2 450 ha/an entre 1977 et 1981 contre une prévision de 7 500 ha/an soit un taux de réalisation de 33 %. Entre 1981 et 1985, 9 784 ha/an sont réalisés pour des prévisions de 10 000 ha/an ; en 1986 et 1987 les superficies plantées dépassent les prévisions annuelles de 14 000 ha. En dépit de ces bons résultats, une évidence s'impose : les reboisements ne se feront pas assez vite pour faire face aux besoins, notamment en combustibles ligneux ; cependant, l'accroissement constant des besoins nationaux justifie la poursuite des plantations. L'évolution progressive des surfaces plantées au Sénégal est le résultat de la popularisation des efforts qui se traduit par le fait que les plantations communautaires villageoises et individuelles rattrapent à partir de 1981 les plantations en régie, pour les dépasser nettement depuis lors. Une inversion de tendance s'est produite ainsi, en partie justifiée par les coûts de réalisation particulièrement élevés des travaux en régie.

Cette situation a une influence sur le Code Forestier, publié en 1965, qui est en cours de révision pour s'adapter aux nouvelles orientations de la politique de développement forestier ; il doit garantir la propriété privée de biens forestiers, le rattrapage du coût des produits forestiers pour traduire leur valeur économique dans l'optique d'une mobilisation accrue des populations dans les activités agro-forestières.

Ce qu'il faut relever, c'est que la politique nationale du Sénégal en matière de protection des ressources végétales, de reboisement mais aussi de conservation des sols se précise et s'organise ; dans les zones les plus affectées (vallée et delta du fleuve Sénégal, zone sylvo-pastorale, terroirs menacés du bassin arachidier, etc.) une utilisation rationnelle et un aménagement des ressources naturelles fondés sur des principes écologiques sont en cours d'élaboration. En ce qui concerne les sols, l'intérêt porté au développement de structures chargées de la défense, de la restauration avec référence particulière à l'économie de l'eau dans les zones arides constitue un facteur de changement déterminant ; une attention est par ailleurs accordée aux problèmes spécifiques d'hydromorphie, de salinisation /p. 150/ et d'alcalinisation dans les espaces destinés à des formes d'exploitation intensive.

### *L'environnement urbain mal maîtrisé*

L'augmentation de la population urbaine a été particulièrement soutenue. L'évolution entre 1960 et 1986, pour les villes de 5.000 habitants et plus (seuil du Code de l'Urbanisme) a été la suivante :

**Tableau 8 : Nombre de villes et taux d'urbanisation**

Année	Nombre de villes	% Population totale
1955	14	18,8
1964	22	26,6
1970	30	32,3
1973	31	35,0
1984	37	39,6

[Sources : MUHE 1982 ; MUH 1986]

De 1960 à 1976, la croissance moyenne de la population urbaine a été de 5,1 % contre 3,2 % pour la population totale du Sénégal. Le maintien de la tendance portera la population urbaine sénégalaise à un taux de 48 % ; environ 40 % de cette croissance seraient assurés par les apports migratoires, le reste étant imputable à l'accroissement naturel dans la perspective de l'an 2000. La part de l'agglomération

dakaroise devrait concerner 56 % de la population urbaine. Au cours de la décennie 1965-1976, l'évolution a été très spectaculaire pour certaines villes :

- 14 villes ont doublé leurs effectifs ;
- 4 villes les ont triplés ;
- 1 les a quadruplés.

Par rapport à la période 1955-1965, il faut mentionner que seules 6 villes avaient doublé et 2 avaient triplé leur population.

Les conséquences d'un tel dynamisme vont peser lourdement sur tous les aspects de l'environnement urbain, notamment en matière d'infrastructures, de planification et de contrôle des nuisances.

\* L'analyse de l'occupation de l'espace urbain fait ressortir une organisation administrative et l'existence d'un arsenal de textes et règlement sur lesquels reposent les décisions en matière d'urbanisme. Les tendances qui sont apparues dans la pratique au cours de la période 1960-1990 demeurent nombreuses et méritent une attention particulière.

La planification urbaine est incomplète et mal intégrée ; les conséquences se font sentir dans le domaine de la circulation et des services dans de nombreux quartiers, essentiellement ceux de la périphérie dakaroise. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la période actuelle /p. 151/ se caractérise par une demande élevée de logements sociaux que l'offre ne satisfait plus, notamment à Dakar.

Les réserves foncières se caractérisent par l'absence de gestion centralisée. De plus, les occupations spontanées devancent fréquemment les programmes d'urbanisation et gênent considérablement la bonne exécution des plans d'aménagement ; les opérations de déguerpissement coûtent cher et posent des problèmes politiques et sociaux difficiles.

L'occupation systématique des zones *non aedificandi* insérées en milieu urbain s'observe partout Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor, Kaolack et Dakar. C'est parfois à l'initiative de l'État lui-même, mais le plus souvent c'est le fait des populations, en général les nouveaux migrants ou les familles à faible revenu monétaire. Les exemples sont nombreux à Dakar d'attribution régulière de zones de dégagement ou d'occupation sauvage des trottoirs pour diverses activités lucratives (réparateurs, restaurants, marchands, etc.). Le même phénomène concerne le stationnement d'animaux domestiques et le stockage de gravats sur les espaces en bordure des rues ; cela porte atteinte aux conditions générales d'hygiène et de salubrité dont la dégradation est à mettre en relation avec la carence et la faible efficacité sur le terrain, depuis 1960, du Service d'Hygiène. Cette dernière constatation est valable pour d'autres aspects du système urbain qui seront examinés ultérieurement.

Le cas spécifique de Dakar mérite des considérations particulières car, de 1960 à 1990, l'extension de la ville s'est toujours faite sur la base de plans d'urbanisme élaborés et approuvés, ce qui n'a pas été le lot des autres villes. Cette tendance s'est maintenue bien qu'il existe encore des insuffisances dans la programmation. Trois plans directeurs d'urbanisme ont ainsi successivement régi l'occupation de l'espace :

- \* en 1961, le plan adopté est un réajustement du plan directeur de 1946 qui définit le découpage des zones urbaines ;
- \* le plan directeur de 1967 est élaboré dans la perspective d'une population d'environ 1 130 000 habitants en 1980 ;
- \* le plan directeur de 1980 est une révision du précédent, avec une perspective de 2 800 000 habitants en 2001. Les études préliminaires sont achevées depuis 1982 mais les travaux ne sont pas encore terminés ; il faut s'attendre à ce que le plan soit déjà dépassé dans les faits avant même sa promulgation.

Dans ce dernier plan, l'effort d'urbanisme porte cette fois sur la 3<sup>e</sup> circonscription urbaine (Rufisque) qui dispose encore des 84 % des 22 657 ha de superficies potentiellement urbanisables de la région de Dakar. Il apparaît que les plans directeurs n'ont pas corrigé les déséquilibres initiaux. Pourtant des germes de changement sont perceptibles ; ainsi /p. 152/ pour la région de Dakar, la Communauté urbaine a récemment constitué une brigade de démolition pour lutter contre les occupations illégales des emprises des voiries ou des espaces publics.

Sur un autre plan, on observe la même tendance puisque le nouveau Code de l'Urbanisme en cours d'approbation porte en lui des aménagements profonds et mieux adaptés aux réalités sénégalaises, contrairement à celui, en vigueur depuis 1966, qui s'inspire largement du droit d'urbanisme français.

Les villes sénégalaises ont en commun de très faibles superficies affectées aux espaces verts ; les populations ne perçoivent pas encore le rôle qu'ils jouent, la divagation des animaux compromet les réalisations dont l'entretien est déjà rendu difficile par les charges d'eau que les municipalités ont de plus en plus de mal à supporter. De plus, la spéculation foncière et l'absence de législation contraignante imposant aux promoteurs immobiliers la création d'espaces verts entretenus expliquent la situation constatée. Le cas de Dakar est tout à fait révélateur de cette tendance lourde : la municipalité réaménage certes les espaces verts urbains qui se sont dégradés, mais aucun n'a été créé dans les tout nouveaux lotissements qui ont surgi partout dans le nord de la presqu'île depuis une dizaine d'années.

Les changements qui apparaissent concernent la sensibilisation des populations à la conservation des espaces verts existants. Le Code de l'Urbanisme attendu doit par ailleurs intégrer la dimension relative aux espaces verts.

### **La production et le traitement des déchets urbains**

À l'échelle du Sénégal, la production et le traitement de déchets urbains se pose de façon cruciale pour la ville de Dakar en raison de son rythme de croissance et du caractère du site qui se pose comme une contrainte majeure du fait de sa relative exigüité. Il faut y ajouter la concentration de l'essentiel de l'appareil industriel qui accentue la situation particulière de Dakar par rapport aux autres agglomérations de l'espace national. Ce sont les raisons qui ont conduit à donner plus d'importance à cette ville, par ailleurs mieux étudiée, dans les développements qui vont suivre sur l'analyse des déchets solides et de leur impact sur l'environnement

### **Le flux de déchets solides.**

La principale source de déchets est constituée par les ordures ménagères qui représentent, selon les statistiques les plus récentes, une production journalière de 0,5 kg par usager dakarais ; en tenant compte de la croissance urbaine, la production, de l'ordre de 570 000 m<sup>3</sup> en 1981, devrait passer à 1 000 000 m<sup>3</sup> en 1990.

/p. 153/

L'évolution des quantités de déchets solides collectés à Dakar est révélatrice d'une progression assez soutenue :

**Tableau 9 : Collecte de déchets**

	1957	1971	1980	1985
Quantité/jour (1)	173	325	620	850
Quantité/jour/hbs (kg)	0,67	0,48	0,52	0,55
Évolution ( %)	4	6	2	7,50

[Source : Wane 1981]

L'augmentation rapide de la collecte à partir de 1971 traduit moins un fort accroissement de la quantité d'ordures produites qu'une amélioration de la collecte avec la concession du ramassage à une société privée en octobre 1971 : la SOADIP. Par ailleurs, il apparaît que le niveau d'urbanisation des différents quartiers intervient fortement dans la variation du tonnage collecté qui, en ce qui concerne les déchets ménagers, se compose ainsi :

- \* matières organiques fermentescibles à décomposition rapide (restes d'aliments, matières animales et végétales, etc.) ;
- \* matières non fermentescibles (papiers, cartons, chiffons, plastiques, etc.).

Le remplacement de la SOADIP par une société d'économie mixte en 1985, la SIAS, a permis l'enlèvement de déchets industriels, l'élague d'arbres ou le nettoyage d'espaces non couverts par les obligations contractuelles de la société.

## Le traitement et l'élimination des déchets

Actuellement, les déchets enlevés sont acheminés à la décharge de Mbeubeusse au NE de la presqu'île. La particularité de Dakar est de ne pas disposer réellement d'unité de traitement à l'exception de la tentative, entre 1967 et 1970, de fonctionnement d'une usine de compostage des déchets urbains, finalement abandonnée. Le seul système d'élimination est organisé sur le principe de l'évacuation par envoi à la décharge de Mbeubeusse exploitée principalement par la SIAS qui effectue environ 83 % du ramassage à Dakar. Il faut s'inquiéter de ce que Mbeubeusse fonctionne comme une décharge non contrôlée et accessible à tout le monde ; elle pose à ce titre des problèmes graves de salubrité en plus des risques de saturation qui la concernent alors qu'aucun site de remplacement n'est encore retenu.

En dehors des déchets domestiques, il existe de nombreux produits résiduels qui ne font pas l'objet d'un enlèvement et qui s'entassent dans les dépotoirs spontanés observables dans de nombreux terrains vagues /p. 154/ urbains : épaves de véhicules, déchets industriels, déchets domestiques lourds tels que les branchages.

\* Le principal problème au bout d'un peu plus de deux décennies est relatif à la croissance rapide des déchets et à leur élimination. Le site de la décharge de Dakar approche de la saturation complète sans que le changement de site ou les solutions au traitement des déchets ne soient trouvés. Il en est de même pour toutes les autres villes où, lorsque le ramassage des déchets urbains est effectué, les municipalités se contentent d'occuper les sites de carrières abandonnées ou tout simplement de faire décharger à la périphérie de la ville. Les exemples de Thiès (décharge aménagée en pleine ville, à la sortie ouest sur la route de Dakar et incinérée occasionnellement), de Kaolack (dépôts anarchiques dans les "Tannes" qui ceinturent la ville), de Saint Louis (déversements fréquents sur les berges du Fleuve, de Diourbel (dépôts anarchiques notamment aux entrées sud et est de la ville) en témoignent et ils ont contribué à asseoir la réputation d'insalubrité des villes sénégalaises qui revêt plusieurs aspects :

- \* la réglementation stricte en matière de dépôt et d'évacuation des ordures ménagères ne semble pas avoir d'effets sur le comportement des usagers ; cette tendance se répercute sur les conditions d'utilisation des infrastructures installées et des déchets ;
- \* la collecte des ordures ménagères par conteneurs collectifs est peu satisfaisante en raison de l'insuffisance de ces conteneurs, de leur trop grand espacement et de l'irrégularité de dépôts sauvages intermédiaires entre deux conteneurs dès que la distance à parcourir par les usagers pour parvenir à ces conteneurs se situe entre 50 et 500 m. On a observé à Dakar l'amoncellement des ordures autour des conteneurs presque vides, ce qui fait des points de collecte une zone de pollution importante notamment près des marchés.
- \* à Thiès et dans des localités comparables, la collecte des ordures ménagères se fait au mieux deux fois par semaine pour chaque quartier loti en raison de la faiblesse des moyens de collecte. Cela prédispose à la constitution de dépôts sauvages aussi bien dans les quartiers lotis que dans les quartiers non lotis, inaccessibles aux véhicules de ramassage motorisés. C'est dans ce contexte qu'une solution de remplacement pourrait être proposée aux municipalités concernées : l'utilisation de tombereaux hippomobiles susceptibles d'accéder aux endroits les plus mal lotis ; les études de coût n'ont pas été conduites mais il est probable que la création et l'entretien d'un tel parc résoudrait des /p. 155/ problèmes locaux de salubrité sans entraîner des charges financières insupportables pour les villes moyennes ;
- \* des canaux à ciel ouvert destinés à l'évacuation des eaux pluviales reçoivent souvent d'importantes quantités de déchets solides, y compris les cadavres d'animaux, qui les rendent Particulièrement insalubres par temps sec.

L'exploitation systématique des poubelles individuelles, des conteneurs collectifs et de la décharge de Mbeubeusse par des chiffonniers qui récupèrent et recyclent tout ce qui peut l'être, dans des conditions discutables, constitue un aspect pernicieux du problème du traitement des déchets urbains. On assiste en effet à un retour presque au point de départ d'une partie du contenu des poubelles, réintégrée après nettoyage sommaire dans un circuit de distribution. L'inquiétude provient moins du recyclage d'objets divers que des conditions dans lesquelles il s'opère qui constituent un risque pour la santé publique ; actuellement, des professions spécialisées dans ce créneau ont vu le jour à

Mbeubeusse et alimentent un marché actif dans les banlieues populaires dakaroises ainsi que certaines villes de l'intérieur. Il apparaît illusoire de mettre un terme à ces activités tant que la question du traitement des déchets ne sera pas résolue notamment par la mise en place d'une unité et l'interdiction effective de l'accès aux sites de décharge ; en outre, il semble que la volonté et les moyens existent pour la ville de Dakar, dans une perspective proche tout au moins, ce qui est loin d'être le cas des autres villes où les services municipaux recourent de façon épisodique à l'incinération comme unique méthode de traitement de déchets lorsqu'ils atteignent un volume trop important dans les sites de dépôt.

### **L'évacuation de l'eau**

L'assainissement des zones urbaines de leurs déchets liquides fait référence à la collecte, au traitement et à l'évacuation des eaux usées et pluviales. Or les villes sénégalaises se caractérisent par un faible niveau d'équipement en systèmes d'assainissement collectif ou individuel qui pose parfois de graves problèmes d'environnement.

#### ***La responsabilité de la collecte et de l'élimination des déchets liquides***

Le Code de l'Hygiène précise que la collecte et l'élimination des eaux usées sont à la charge des collectivités locales. Dans la réalité, le ministère chargé de l'assainissement a délégué une partie de ses responsabilités dans ce domaine à la SONEES (Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal) qui, en plus du monopole dont elle jouit pour la production, le transport et la distribution d'eau potable aux villes, a /p. 156/ bénéficié d'une extension de ses compétences à l'assainissement public depuis 1983.

L'organisme responsable de l'évacuation et de l'épuration de la majeure partie des déchets liquides par réseaux enterrés est la SONEES qui exploite dans la Communauté Urbaine de Dakar un ensemble constitué par 150 km d'égouts pluviaux, 450 km de collecteurs d'eaux usées et 25 000 branchements à ce dernier réseau. Pour faire face aux charges d'exploitation du service d'assainissement, la SONEES perçoit une surtaxe sur le prix du mètre cube d'eau vendu.

#### ***Les systèmes d'assainissement***

On retrouve ici encore la même différence de situation entre Dakar et les autres villes ; la première dispose en effet de systèmes séparés d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, même si de nombreux quartiers n'en sont pas encore pourvus, alors que les municipalités des villes de l'intérieur ont parfois investi dans la réalisation d'infrastructures de collecte des eaux pluviales qui permettent de faire face aux risques d'inondation de zones urbaines défavorisées, mais leurs réseaux d'égouts demeurent embryonnaires. Les exemples de Rufisque, Thiès, Kaolack, Ziguinchor illustrent cet état de fait. En outre, aucune ne dispose d'installations d'épuration des eaux usées qui sont acheminées vers des zones filtrantes ou directement en mer le cas échéant.

La situation des collecteurs pluviaux est préoccupante car de nombreux branchements clandestins déversent les eaux usées dans les canaux pluviaux et, par ailleurs, la faible pluviométrie à Dakar entraîné un dysfonctionnement périodique des ces ouvrages qui tendent à s'ensabler souvent. De plus, certaines zones basses d'infiltration auxquelles aboutissaient les collecteurs ont été urbanisées, créant occasionnellement des inondations comme celles que l'on observe sur l'autoroute, le carrefour des Prestations familiales et à Castors.

En ce qui concerne le traitement, Dakar compte deux zones au nord de la ville équipées chacune d'un réseau de collecte des eaux usées aboutissant chacune à une station d'épuration à la Patte d'Oie et à Dagoudane Pikine. La desserte d'une troisième zone contiguë doit être assurée par un autre ensemble réseau / station d'épuration en cours de construction. Réalisée en 1970, la station de la Patte d'Oie Builders fonctionne mal, car en surcharge constante ; le réseau d'irrigation, en aval, qui mettait les eaux traitées à la disposition des maraîchers est bouché. Cela a conduit les maraîchers à casser l'émissaire pour utiliser les eaux non épurées à l'irrigation de leurs champs, ce qui entraîné des conditions d'hygiène et de santé publique déplorables, peut-être même à l'origine de /p. 157/ certaines



épidémies localisées comme la fièvre typhoïde pour laquelle de fortes manifestations ont été enregistrées ces dernières années à Dakar.

La seconde station en cours d'équipement intéresse, d'une part, le secteur récemment urbanisé de Grand Yoff et, d'autre part, une vaste portion de Pikine. Les eaux épurées devraient soit être rejetées en mer, au niveau de Cambérène, soit utilisées pour l'irrigation. Il est à craindre que la gestion de cette station ne pose les mêmes problèmes qu'à la Patte d'Oie Builders ; sa mise en service prévue courant 1987 n'a été effectuée que récemment.

La grande majorité des populations urbaines recourt à des systèmes d'assainissement individuels, plus ou moins élaborés, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public de collecte des eaux usées. Les dispositifs utilisés sont fonctions du niveau social, de la nature du sol, de la typologie urbaine et de l'espace disponible. Les couches sociales modestes ne disposent généralement d'aucun dispositif spécifique, les eaux ménagères sont simplement répandues sur le trottoir ou les terrains vagues (Fass, Colobane, etc.). Avec l'élévation du niveau social, on utilise des dispositifs plus évolués qui limitent les nuisances pour l'environnement immédiat ; les eaux ménagères sont recueillies dans un récipient périodiquement vidé dans les réseaux de collecte d'eaux usées ou dans un puisard individuel installé parfois sur l'emprise du trottoir ; pour les matières fécales, on utilise des latrines individuelles sur fosse sèche ou les toilettes publiques souvent mal entretenues.

Dans les concessions dotées d'un équipement sanitaire plus complet, l'ensemble des eaux usées est dirigé vers une fosse septique suivi d'un puisard absorbant. La fosse est souvent mal dimensionnée et donc doit être vidangée assez fréquemment.

### **Eaux usées industrielles**

Ce problème concerne de manière presque exclusive Dakar où le développement industriel a eu pour résultat un accroissement du volume et de la diversité des déchets industriels rejetés, sans traitements appropriés, en mer. Ces eaux usées, dont une partie est rejetée chaude, contiennent des matières minérales et organiques, des produits chimiques toxiques pour la faune et la flore marines, des métaux lourds (plomb, mercure, etc.).

Le fait est que la plupart des établissements industriels utilisent soit les collecteurs d'eaux pluviales, soit les collecteurs d'eaux usées urbaines pour évacuer leurs eaux résiduaires. L'utilisation de ces collecteurs entraîne des difficultés d'exploitation en raison de l'obstruction régulière des conduites par des matières solides de gros calibre et une grave pollution /p. 158/ de la baie de Hann où débouchent les principaux émissaires en provenance de la zone industrielle adjacente.

Les tendances apparues en ce qui concerne l'évacuation des eaux urbaines sont de deux ordres :

- \* l'élimination des matières de vidange dans les cours d'eau (Saint-Louis, Kaolack, Ziguinchor) ou en mer par le truchement d'un collecteur situé à 300 m au large et par 10 m de fond (Dakar) sans recours à un traitement préalable constitue un procédé classique qui a abouti par endroits à une augmentation inquiétante de germes bactériens ; c'est le cas notamment de la baie de Soubédioune à Dakar.
- \* la vidange des systèmes d'assainissement individuels, conduit au déversement du contenu des camions dans la nature, dans la zone la plus proche des lieux où s'est effectuée la vidange, au mépris de l'environnement.

Il est difficile d'évaluer les dégâts causés aux zones destinataires d'effluents industriels comme la baie de Hann à Dakar ; on observe seulement une législation très tolérante en matière de prévention des pollutions et des nuisances d'origine industrielle. De plus, les textes réglementaires ne sont pas strictement appliqués.

Pourtant les changements sont perceptibles dans le comportement des populations de plus en plus disposées à faire un effort pour améliorer l'équipement sanitaire des concessions situées dans les zones non desservies par un système d'assainissement collectif. L'exemple du quartier de Grand Yoff témoigne de ce qu'il est possible d'atteindre avec une population motivée et l'assistance des services publics ; la construction de puisards et de vidoirs d'eaux ménagères de 1982 à 1986 a amélioré les conditions sanitaires de base avec une participation financière des familles concernées à concurrence du tiers des frais occasionnés.

### **Pollution atmosphérique et sonore**

Elle revêt diverses formes et concerne presque exclusivement l'agglomération dakaroise marquée par une activité industrielle importante et dotée de l'essentiel du parc automobile national.

#### **Pollution de l'air**

Une partie importante de cette pollution est imputable aux activités industrielles ; les rejets des dérivés sulfurés dus à l'utilisation du fuel et d'autres combustibles fossiles dans les entreprises et les foyers domestiques figurent parmi les polluants atmosphériques les plus fréquents. Les émissions de poussières fines et d'aérosols divers proviennent des usines chimiques, de matériel de construction, de ciment ; il faut dire qu'en raison de la localisation du domaine dakarois les vents évacuent vers la mer /p. 159/ la plus grande partie de cette pollution atmosphérique. Par contre, la participation des véhicules de tous genres à la pollution de l'air est plus significative d'autant que le nombre de véhicules est en progression constante, 12 % environ, représentant 120 000 unités en 1984. Les gaz d'échappement rejetés contiennent des oxydes d'azote, des hydrocarbures, des composés de plomb qui atteignent un niveau critique, à certaines heures, pour les grands axes urbains qui convergent vers le marché Sandaga. Cette situation se trouve renforcée par la tendance à la diésélisation rapide de toutes les catégories de voitures, plus particulièrement les petites cylindrées.

#### **Pollution sonore**

De nature pernicieuse, elle est par conséquent plus difficilement maîtrisable. Les sources de bruits sont nombreuses et tiennent soit au non-respect de la vocation des quartiers, soit à l'utilisation de matériels défectueux. Au niveau industriel et artisanal, il a été constaté que la vétusté de certains équipements et le fonctionnement de machines obsolètes sans aucune mesure de réduction du bruit constituent un élément majeur ; en outre, l'installation d'ateliers, de fabriques dans les quartiers à vocation résidentielle contribue au maintien d'un niveau sonore élevé pendant la journée. La mansuétude généralement observée dans l'application de la réglementation conduit à cet état de fait que les habitudes ont légitimé.

Sur un autre plan, l'absence de contrôle technique rigoureux des automobiles et engins en plus de l'âge très avancé d'une partie importante du parc de véhicules se combinent pour créer un niveau sonore dépassant aisément les seuils de tolérance moyens que l'utilisation abusive des avertisseurs place déjà haut. Il existait d'autres facteurs de nuisance qui tiennent au contexte sociologique : sonorisation des cérémonies familiales ou religieuses, des réunions à caractère politique, des établissements de loisir reconnus ou occasionnels. L'urbanisation des zones attenantes à l'aéroport de Dakar représente un facteur de nuisance supplémentaire pour les quartiers concernés.

\* La société sénégalaise montre une attitude particulière à l'égard de la pollution atmosphérique et sonore, loin de constituer un problème préoccupant en comparaison avec d'autres aspects plus contraignants de la vie sociale. On observe même des phénomènes collectifs révélateurs d'une certaine accoutumance à cette pollution que les autorités ou les populations dénoncent ou combattent bien rarement. L'absence d'éducation, de sensibilisation, d'information sur les risques physiologiques, pathologiques et psychiques qu'elle peut entraîner donne la mesure de cette situation que tout le monde semble avoir intégré dans ses habitudes de vie. Sur ce dernier point d'ailleurs, on note avec intérêt la disparition de /p. 160/ messages radiophoniques qui, au cours des années 1960, invitaient les populations à baisser le volume sonore de leurs appareils à partir d'une certaine heure ; elle est parfaitement indicatrice d'une démission collective même si des plaintes pour tapages sont encore enregistrées. Le peu d'effet des lois et règlements doit trouver une explication, semble-t-il, sur le plan sociologique.

Les fumeries artisanales installées dans toutes les localités de la Petite Côte, en particulier à Mbour, participent aux nuisances dues à la pollution de l'air lors du fumage des sardinelles. La vive résistance opposée aux différentes tentatives de déplacement des fumeries hors des zones urbaines par les pouvoirs publics illustre par ailleurs l'accoutumance à cette pollution spécifique, étroitement dépendante des activités locales.

### ***Les zones littorales et intérieures***

Les décisions d'aménagement, sous forme de prélèvement de ressources ou de réalisation d'infrastructures, ont presque toujours une forte incidence sur l'environnement lorsqu'il s'agit notamment d'exploitations industrielles ou de la réalisation de grands travaux de génie civil. Dans le cas du Sénégal, les atteintes à l'environnement ont intéressé, au cours de la période 1960-1990, des zones géographiquement localisées où l'urbanisation littorale, la mise en valeur des ressources du sous-sol et la construction d'ouvrages hydrauliques ont été faites.

En ce qui concerne les zones côtières, une situation de stabilité à longue échéance du trait de côte n'est presque jamais observée ; la dynamique montre le plus souvent des fluctuations plus ou moins rapides qui, dans le cas du Sénégal, se traduisent fréquemment par un recul de la côte à la suite d'une érosion littorale active. Il y a lieu de préciser que cette situation n'est pas uniformément observée sur toute la façade océanique du Sénégal ; certains secteurs (de Saint-Louis à Kayar et le littoral du sud du Saloum) montrent une tendance à l'engraissement, d'autres (de Kayar à Yoff) sont à peu près stables alors qu'entre la presqu'île du Cap-Vert et la pointe de Sangomar on assiste à un recul du trait de côte qui s'établit à une vitesse moyenne de l'ordre de 1,2 à 1,5 m/an. C'est ainsi que les reculs les plus importants ont été constatés dans l'agglomération rufisqueoise où la mer a avancé de 122 m en 47 ans (de 1933 à 1980).

L'érosion côtière n'est ressentie comme une menace environnementale déterminante que dans les zones urbanisées où elle a des conséquences sociales importantes par les catastrophes qu'elle crée : destruction de l'habitat principalement et donc obligation de transfert des populations décidé par les pouvoirs publics comme ce fut le cas pour certains quartiers de Rufisque, ou plus récemment à Palmarin (1987). Les solutions techniques permettant de limiter les menaces représentées /p. 161/ par l'érosion côtière existent, mais les réalisations demeurent à ce jour symboliques en raison des fortes charges financières qu'elles appellent.

### **L'exploitation des ressources du sol et du sous-sol**

De 1960 aux années 1980, il n'existait pas de législation minière sauf le décret n° 61-356 de 1961 fixant le régime de l'exploitation des carrières. Celui-ci distingue deux types de carrières : la carrière permanente fournissant un volume supérieur à 200 m<sup>3</sup> de produits et la carrière temporaire portant sur une quantité inférieure à 200 m<sup>3</sup>. Les carrières, permanentes ou temporaires, peuvent être soit sur le domaine de l'État, soit sur le domaine privé mais l'expérience révèle que les carrières temporaires se trouvent presque toujours sur le domaine public.

### **Les produits de carrière**

L'extraction est sous le contrôle d'entreprises artisanales ou semi-industrielles et porte sur des matériaux durs comme le basalte (région de Dakar et Thiès), le grès (Dakar, Thiès, Saint-Louis, Tambacounda), les calcaires (Dakar, avec la SOCOIM à Bargny) et des matériaux meubles comme les coquillages (Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick), l'argile, la latérite et surtout les sables de mer, de dune ou de fleuve (presque partout au Sénégal).

Il faut signaler que l'extraction du basalte dans la région de Dakar a été interdite, par souci de préservation de l'environnement, en 1972. En ce qui concerne les matériaux meubles, les services régionaux des Mines et de la Géologie veillent en principe sur la gestion et l'exploitation rationnelle de ces matériaux de façon à ne pas compromettre l'équilibre écologique. Le fait constant dans l'évolution de l'extraction est que la demande est restée soutenue depuis les années 1960, en raison du développement du secteur du bâtiment, principal utilisateur de tous ces matériaux, et du secteur des travaux publics (construction routière).

### **Les cas industriels spécifiques**

Trois entreprises industrielles sont principalement concernées :

- \* La Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba (CSPT) qui, depuis 1958, exploite les phosphates de chaux à Taïba. Depuis lors, un volume de minerai de 18 milliards de m<sup>3</sup> a été

enlevé, ce qui ne représente que le cinquième du volume total excavé ; il faut dire cependant que le remblaiement se fait automatiquement après l'extraction du minerai à Taïba.

- \* Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès (SSP1) exploite les phosphates d'alumine et de chaux ainsi que l'attapulгите dans ses différentes concessions de Tivaouane, Thiès, Sébikotane, Warrang et Mbodiène. Jusqu'en 1986, ce sont plus de 6 millions de tonnes de phosphates et 500 000 tonnes d'attapulгите /p. 162/ qui ont été extraites après ablation d'une couverture stérile d'une épaisseur moyenne de 13 m qui donne une échelle approximative de l'agression subie par l'environnement dans les sites d'exploitation.
- \* la PROCHIMAT extrait depuis 1986 de l'attapulгите à Pout et Nianing pour une quantité de l'ordre de 40 000 T. Elle procède au remblaiement automatiquement après l'extraction.

Ces trois entreprises sont régies par le décret n° 61-367 de septembre 1961 qui ne fait pas mention explicite des dispositions à prendre pour la préservation de l'environnement et ne fait pas obligation au reboisement de la part de l'exploitant.

\* Dans tous les cas relatés, on constate qu'une législation répondant aux soucis de préservation de l'environnement n'existe pas et ceci depuis l'accession du pays à l'indépendance.

L'exploitation minière et des carrières ne cesse de croître et dégrade localement l'environnement ; cependant, aucune demande d'ouverture de carrière n'est agréée par la Direction des Mines et de la Géologie sans les avis favorables de certaines administrations (Cadastre, Domaines, Eaux et Forêts, Communauté Rurale, etc.) et l'acquiescement de taxes destinées à la remise en état des lieux et au reboisement. Pourtant, les quelques actions de remblaiement ou de reboisement (à Pout par la SSPT et Mboro par la CSPT) menées par les entreprises industrielles relevaient de leur propre initiative ; dans le cas de PROCHIMAT, le reboisement du site de Pout, prévu dans le cahier de charge, n'a jamais eu lieu.

Une autre tendance est liée à l'ouverture de petites carrières clandestines dans les zones d'urbanisation récente ou spontanée comme le littoral nord de Dakar où de nombreuses infractions à la réglementation sont constatées, susceptibles d'exposer les habitations les plus proches de la côte à des risques graves. Des changements commencent à poindre, en particulier sur le plan législatif, puisqu'il s'est avéré nécessaire d'élaborer un code minier dans le cadre des orientations nouvelles en matière d'industrie minière.

Dans le cadre du décret n° 61-356, rien de spécifique pour la protection de l'environnement n'était prévu ; on se préoccupait surtout de la sécurité des exploitants. Le nouveau code minier et son décret d'application préconisent la prise en compte de l'environnement par l'exploitant artisanal ou industriel. Ce code, qui devait entrer en application en 1988, permet à l'État de mieux contrôler son patrimoine minier et de mettre en harmonie le droit minier avec l'évolution du droit foncier au Sénégal.

/p. 163/

### **Les retenues d'eau et les barrages anti-sel**

Les zones humides, fluvio-maritimes et fluviales, ont été ciblées pour des aménagements hydro-agricoles avec la mise en place d'ouvrages assurant la maîtrise de l'eau en vue de la relance de l'agriculture. Cependant, les programmes d'aménagement en cours ou achevés risquent d'aboutir à une profonde modification du milieu naturel : transformation de régions forestières, conversion de terres arides et semi-arides en périmètres irrigués, création de vastes retenues d'eau aux sites des barrages. La prise en compte de l'environnement dans toute procédure d'aménagement est en principe un passage obligé pour toute politique de développement qui cherche à minimiser les nuisances.

### **Aménagements hydro-agricoles traditionnels**

Les barrages constituent dans les paysages ruraux sénégalais une technologie transférée ; toutefois certains groupes ethniques ont développé des techniques agricoles basées sur une maîtrise et une gestion de l'eau.

La riziculture pratiquée sur des sols salés couverts par la mangrove montre la capacité des Diola à faire face à un problème d'environnement par une technologie appropriée. L'aménagement de ces

rizières a tout de même des répercussions environnementales : l'établissement de rizières dans le domaine des palétuviers implique la destruction et la transformation de la végétation naturelle ainsi que des modifications importantes de la composition des sols ; seule la couche superficielle du sol billonné est dessalée mais les sels s'accumulent en profondeur, constituant un danger pour la rizière car susceptibles de remonter à la surface en saison sèche. Dans ce cas, les Diola procèdent au relavage de la rizière dès les premières semaines de l'hivernage.

L'aménagement, par les Toucouleur, de mares en plaines d'inondation, et les activités qui y sont menées, sont le reflet d'une technologie simple mais adaptée et d'une utilisation cohérente et rationnelle de l'espace. L'utilisation qui est faite de cet espace est à la fois un exemple d'association de communautés professionnelles distinctes qui se succèdent sur le même site, sans concurrence, et une illustration d'une gestion écologique de cet espace.

Les spéculations en plaine d'inondation sont la pêche, l'agriculture, enfin l'élevage et la sylviculture. Au total, ces deux sociétés font preuve d'une adaptation aux conditions naturelles par la maîtrise de l'eau dans l'optique d'un aménagement qui ne bouleverse pas trop les écosystèmes naturels. L'équilibre résultant de l'interaction d'éléments permanents (la population, ses techniques d'aménagement et son mode de gestion ; la salubrité des composantes écosystémiques : eau, sol, végétation, faune) a été brutalement rompu à la suite des sécheresses de la décennie 1970 ; il /p. 164/ en a découlé des changements dans les techniques d'aménagement avec la mise en place d'une politique de barrages.

### **Les barrages réservoirs**

Deux bassins hydrographiques sont principalement concernés :

- \* le barrage de l'Anambé en Casamance dont la construction a démarré en 1982. Son exécution est conçue en phases dont la première comprend la réalisation d'un barrage en terre et l'aménagement hydro-agricole de 1 000 ha exploitables en double culture grâce à un réservoir de 10 km de long et 50 millions de m<sup>3</sup> de capacité. À terme l'irrigation couvrira 16 000 ha.
- \* le barrage de Diama, sur le cours aval du Sénégal, achevé en 1986 ; il inonde 23 500 ha avec une retenue de 250 millions de m<sup>3</sup> permettant d'irriguer les périmètres aménagés du delta et de recharger convenablement le lac du Guiers.

Les objectifs fixés à ces barrages sont, entre autres, de contribuer à la réduction du déficit céréalier notamment dans le domaine du riz et de permettre la diversification agricole.

### **Les barrages anti-sel**

Il faut préciser que le barrage de Diama fonctionne en partie comme un barrage anti-sel en bloquant l'intrusion saline dans la basse vallée du Sénégal au moment des basses eaux. C'est en Casamance cependant qu'il s'est avéré nécessaire d'opter au plus vite pour des ouvrages destinés à récupérer environ 50 000 ha de terres rendues inaptes aux cultures du fait de l'intrusion d'eaux marines dans toute la basse et moyenne vallée du cours d'eau. La protection des sites choisis contre les invasions d'eaux salées a nécessité soit la construction de digues de ceinture complétées d'un système de drainage, soit la création de barrage anti-sel doublé d'un réseau de drainage efficace. Pour éviter l'acidification des sols en amont du barrage anti-sel pendant la saison sèche, on laisse l'eau de mer humidifier les terres basses.

Tel qu'il est conçu actuellement le barrage anti-sel ne constitue pas la solution définitive aux préoccupations de dessalement. Cela a conduit à la réalisation d'un ouvrage test pour la mise au point d'un modèle directeur de mise en valeur et de gestion des terres salées du domaine fluvio-marin de Basse-Casamance : le barrage de Guidel qui, initié en 1962-1963, n'a pu être réalisé qu'au début des années 1980, faute de financement. D'autres réalisations sont en cours : Bignona, Affiniam, Simbandi-Balante, Nyassia, Baïla, Kamobeul, Soungrougrou.

\* La réalisation de barrages au Sénégal est encore trop récente pour permettre l'identification de tendances, tout au plus ont-ils induit des germes de changement à la mesure du rôle qui leur était assigné. À cela, /p. 165/ s'ajoute le fait que les barrages représentent une réponse à d'autres tendances générées par les conditions climatiques générales dont l'évolution a influé sur les disponibilités en eau et la salinité accrue des domaines fluvio-marins.

On peut relever que les barrages anti-sel de Casamance ne sont pas dotés de retenue d'eau, ce qui limite leur efficacité fortement liée alors à l'importance de la pluviométrie. Si celle-ci est faible, le barrage ne pourra pas fournir le complément d'eau nécessaire à l'amélioration du dessalement des sols. C'est cette situation qui amène à conclure que la maîtrise de l'eau à des fins agricoles demeure incomplète et strictement limitée à la protection contre la remontée des eaux salées pendant la période des cultures.

Le programme de mise en place des barrages entraînera donc dans le bassin du fleuve Sénégal et de l'Anambé des modifications profondes de l'environnement. Ces modifications apportées au milieu naturel par les retenues d'eau sont essentiellement liées au fait que la retenue d'eau crée un milieu écologique très différent du milieu aquatique initial qu'il remplace ; elles revêtent aussi des aspects hydrologiques (submersion de terres, augmentation des surfaces d'eau et de l'évaporation, modification de la turbidité et de la qualité de l'eau, etc.) et biologiques (élimination des poissons migrateurs, réoxygénation ralentie de l'eau, recrudescence des maladies propagées ou liées à la présence de l'eau comme le choléra, la typhoïde, la bilharziose, le paludisme, etc.).

Au niveau du fleuve Sénégal, les effets des barrages sur l'environnement ont été évalués pour certains secteurs d'activité :

- \* la régularisation du fleuve par les barrages amont et aval entraînera la perte de près de 9 000 ha de forêts auxquels s'ajoutent 3 à 4 000 ha par an provoqués par ces systèmes d'aménagement hydro-agricole. Pour atténuer ces effets négatifs, le plan d'action de l'OMVS recommande le reboisement autour des retenues d'eau, la protection par une meilleure application des lois régissant les forêts et leurs ressources, la mise au point d'un programme de vulgarisation forestière.
- \* les produits de la pêche vont enregistrer un déficit permanent avec une perte annuelle estimée à 4 000 tonnes du fait de la modification du régime de salinité sur les poissons marins ou d'eau saumâtre.
- \* l'irrigation constitue, en tant que nouveau système de culture, un danger écologique qui menace les sols de stérilisation. La riziculture pratiquée sur les sols plus ou moins salés de la basse vallée du Sénégal, sans drainage en profondeur provoque un /p. 166/ dessalement des sols rendu possible grâce à un important apport d'eau douce de bonne qualité, mais limité à leur partie superficielle ; elle conduit également à une remontée de la nappe phréatique qui a souvent une salinité élevée et un pouvoir alcalinisant dangereux pour les propriétés physiques des sols. Des chercheurs notent que la mise en culture de 250 000 ha de terres affectées par le sel sur la rive gauche du Sénégal, suite à la réserve d'eau de Diama, demandera 2,5 milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce et fournira 600 millions de m<sup>2</sup> à évacuer. Il faudra donc un réseau d'évacuation bien conçu, avec des drains profonds. À cela s'ajoutent, pour la conservation des terres, la lutte contre l'alcalinisation et le rejet des eaux de drainage en aval des stations de pompage.

### **Les mesures de lutte**

Dans le cas du Sénégal, la dégradation des milieux liée soit à la sécheresse contemporaine soit aux conditions d'exploitation de ceux-ci est à l'origine de très nombreuses actions locales ou nationales visant à pallier les conséquences négatives du processus enclenché. Certaines ont un caractère conservatoire et s'appuient sur une réglementation plus ou moins stricte ; d'autres s'attachent à la reconstitution des espaces dégradés. Une constante apparaît dans tous les cas puisque le rôle d'initiateur est toujours assuré par les autorités administratives.

#### *Les mesures conservatoires*

Elles sont de nature diverse et concernent la limitation des exploitations, les mises en défens, le classement de terrains domaniaux.

- \* Beaucoup de mesures restreignant l'exploitation ont été prises en raison des menaces sur l'environnement depuis le début de la décennie 1970. Les autorités ont ainsi été amenées, sur le plan forestier, à établir des zones interdites de coupe dans toutes les régions nord du pays où le nettoyage des cimetières à bois restait toléré ; seules la Casamance et les régions de Kaolack et Tambacounda sont demeurées ouvertes avec cependant une limitation des permis de coupe.

Cette action, accompagnée d'une incitation à l'utilisation de combustibles de substitution, comme le gaz, par un allègement de la taxation, s'est traduite par une atténuation de la pression exercée sur les massifs forestiers même si le rythme d'exploitation demeure élevé.

- \* les actions de mise en défens ont eu pour la plupart un caractère expérimental dans la zone sylvo-pastorale où quelques projets de développement les ont intégrés à leur volet pastoral, notamment /p. 167/ à Vindou-Thiengoly, Labgar et Rao. L'ampleur des zones en défense a toujours été limitée, ce qui explique les résultats peu significatifs acquis jusqu'ici à l'échelle du Sénégal. Par ailleurs, les investissements très lourds nécessités par la réalisation de la clôture et la surveillance des parcelles hypothèquent les chances de généralisation de ce type d'action.
- \* On a vu à propos des systèmes de production naturels que l'augmentation des surfaces classées a été particulièrement forte ces douze dernières années. Sur ce point, les décisions de classement ont concerné des espaces de plus en plus étendus à mesure que l'environnement se dégradait ; il est certain que c'est dans ce domaine que les mesures conservatoires ont été spectaculaires sans éviter pour autant les phénomènes, d'empiètement amplifiés par la réduction des ressources.

### *Les mesures de restauration*

Il s'est agi, à chaque fois que des mesures de restauration ont été décidées, d'améliorer la productivité des écosystèmes. Quelques actions-types méritent d'être signalées :

- \* Les reboisements dont la vocation principale consiste à accroître les disponibilités en bois de feu ou de service. Ils ont été développés en particulier dans les régions du centre et du sud du pays sous la forme de grandes plantations en régie aménagées dans les périmètres de forêts classées avec des essences à croissance rapide. Les coûts de réalisation très élevés ont conduit au début des années 1980 à un ralentissement de ce mode de plantation au profit de reboisement communautaire, sous la forme de bois de village. malgré l'absence d'un régime foncier sûr susceptible de stimuler davantage les plantations d'arbres par des initiatives individuelles.
- \* La régénération des sols épuisés du bassin arachidier a été tentée soit par la plantation d'*Acacia albida* (Kadd), soit par la protection des peuplements naturels. L'objectif recherché consiste à utiliser les capacités fixatrices de l'azote atmosphérique par cette plante afin d'enrichir les sols pauvres des régions de Louga, Thiès. Fatick et Diourbel principalement.
- \* La reconstitution des gomméraires du Ferlo dans l'optique d'une relance de la production de gomme arabique, les programmes de reboisement irrigué de la vallée du Sénégal destinés à l'intégration de l'arbre dans les aménagements hydro-agricoles ont fait l'objet de réalisations concrètes sur le terrain dès 1973 ; il faut /p. 168/ attendre cependant les années 1980-84 pour voir une multiplication prodigieuse des projets surtout dans la région de Saint-Louis avec la phase d'achèvement des travaux d'aménagement du Fleuve Sénégal.
- \* La fixation des dunes littorales et la protection des cuvettes maraîchères des régions de Saint-Louis, Louga, Thiès et Dakar ont été entamées durant la période coloniale sur une zone circonscrite autour de Malika essentiellement. Les travaux connaissent un coup de fouet après 1975 lorsque plusieurs projets se chargent des réalisations qui portent sur plus de 13.000 ha entre Kayar et le Gandiolais.
- \* Au total, beaucoup d'actions ont été conduites dans le souci de préserver ou de reconstituer les potentialités ; il apparaît à cet égard que la multiplication des projets dans ce sens après 1970 est révélatrice à la fois de l'ampleur de la dégradation de l'environnement et de la volonté des autorités à circonscrire la menace. Cela explique que toutes les régions aient été impliquées, à des niveaux variables, aux mesures de lutte qui ont été décidées. Il importe de remarquer l'attitude des autorités qui apparaît comme une tendance lourde ne doit pas faire oublier que de nombreux handicaps subsistent
  - \* les mesures conservatoires ou de restauration, malgré leur diversité, intéressent des surfaces très limitées au regard, par exemple, de l'importance des défrichements et de la baisse de productivité des écosystèmes naturels ;
  - \* les taxes perçues pour la réhabilitation de zones spéciales comme les mines et carrières n'ont, à ce jour, jamais servi à cet effet ; il y a là une insuffisance à combler qui relève d'un manque de suivi des obligations imposées aux exploitants ;
  - \* l'obligation de reboiser n'a jamais été instituée à l'encontre des bénéficiaires de permis de coupe. La relation prélèvement-reconstitution n'a pas de prise dans la réalité puisque le deuxième

terme de la relation est presque exclusivement à l'initiative de l'État. La participation des communautés locales aux travaux de reboisement se justifie dans les nouvelles orientations qui se font jour ; elle appelle toutefois une définition de leurs prérogatives et compétences en matière de décisions d'exploitation.

Ces tendances sont tempérées par quelques germes de changement dont deux méritent une attention particulière :

- \* il y a d'abord, sur le plan politique, la création en 1983 d'une administration centrale un ministère spécifiquement chargé de /p. 169/ la protection de la nature. L'innovation est importante notamment dans l'optique d'une cohérence des décisions et d'une coordination des actions auparavant placées sous la tutelle de plusieurs services administratifs. Il faut reconnaître que cela s'est traduit par une forte impulsion des mesures de lutte contre la dégradation générale des milieux naturels ;
- \* sur le plan technique, la popularisation des thèmes d'économie d'énergie à travers des campagnes de sensibilisation a suscité de profonds changements de comportement ainsi que le révèle la rapidité de diffusion des foyers améliorés susceptibles d'alléger la pression exercée sur les ressources forestières. Les résultats demeurent malgré tout modestes.

## Conclusion

Les pouvoirs publics ont pendant longtemps montré une attitude constante : la volonté d'exercer la responsabilité exclusive en matière d'environnement. Elle a correspondu à la période des premières années de l'indépendance où toutes les décisions étaient inspirées et exécutées par l'État ; les questions liées à l'environnement et au maintien de l'équilibre écologique ne présentaient toutefois aucun caractère urgent contrairement à ce qui apparaît durant la décennie 1970. Le rôle de l'autorité publique se révèle déterminant dans le domaine de la législation et en matière de procédure administrative risque tout repose sur l'interprétation et l'application des textes régissant les divers aspects de l'environnement. À ce sujet, une observation s'impose, la diversité des textes réglementaires qui statuent plus ou moins sur les questions environnementales : code forestier, code de l'urbanisme, code de l'hygiène, code de l'assainissement, code minier, etc. Ils traduisent la responsabilité de fait que l'État s'est attribuée en la matière et la conscience qu'il a de l'importance de ce secteur.

Les considérations relatives à l'environnement sont intégrées dans des textes sectoriels qui, par conséquent, n'ont pas une vision globale du problème. Une évolution s'est dessinée entre 1983 et 1990 avec la prise en tutelle de l'environnement par une administration principale ; une harmonisation des textes devrait être réalisée à l'avenir même si la disparition de fait de certaines compétences de cette administration a été enregistrée en mars 1990.

Un autre aspect de l'arsenal réglementaire a trait à son caractère répressif : le contrôle prend souvent le pas sur l'incitation ce qui, en toute logique, aboutit à des formes de militarisation comme on peut le voir pour les corps chargés de l'hygiène publique, de la surveillance de forêts ou des parcs nationaux. Cette tendance affecte même la municipalité de /p. 170/ Dakar qui a constitué récemment sa brigade de surveillance. Cette évolution n'est pas un gage d'efficacité même si elle marque un changement significatif : l'augmentation numérique des agents n'a en rien stoppé la dégradation, tout au moins celle qui a une origine anthropique.

S'agissant de la procédure administrative, elle se caractérise par sa lenteur qui contraste avec l'évolution rapide des situations sur le terrain. Il faut rappeler à ce propos que certains textes sont en cours de révision ou viennent seulement d'être révisés alors que les facteurs justifiant ces adaptations se sont manifestés depuis plusieurs années ; les codes forestier et de l'urbanisme sont des exemples caractéristiques de tels faits. La procédure de révision administrative montre une première permanence : le manque de souplesse, les temps de réponse très longs. À cela s'ajoute une application laxiste et peu diligente des textes en vigueur ; on ne peut expliquer autrement l'état d'insalubrité qui s'observe surtout en milieu urbain où les infractions aux dispositions font rarement l'objet d'une verbalisation.



En dépit de ces permanences, il faut reconnaître que beaucoup de choses changent dans l'attitude des pouvoirs publics. En effet, la participation des populations ou des communautés locales aux décisions lorsqu'elles les concernent directement est de plus en plus constatée. Le monopole de la décision est progressivement atténué, ce dont ont profité les organismes non gouvernementaux pour multiplier leurs actions. En outre, la dimension globale et intégrée de l'environnement est présente dans le discours officiel ; de plus, la conscience que les problèmes d'environnement dépassent le contexte national a marqué un tournant important dans la mesure où l'action concertée sur une base multinationale sert de principe directeur désormais.

Pour ce qui est des populations, pendant de longues années, leur participation aux actions visant à préserver l'environnement s'est résumée aux campagnes d'investissement humain pour lesquelles elles étaient mobilisées ; ces actions participatives, fréquentes en saison des pluies, permettaient essentiellement de maintenir un niveau de salubrité acceptable. La déliquescence des structures d'encadrement dans le courant des années 1960 a provoqué un ralentissement puis un abandon de ces actions populaires dans les agglomérations où elles étaient suscitées par les autorités politiques. Les mentalités ont changé en profondeur sous l'impulsion conjuguée des actions d'éducation initiées par l'État, de la promotion sociale des personnes et de la prise de conscience sur le caractère peut être durable des modifications climatiques.

La question de la perception de l'environnement doit être posée différemment selon qu'il s'agit de zones urbaines ou rurales. En milieu urbain, les populations perçoivent de plus en plus l'environnement en /p. 171/ terme d'assainissement ; elles expriment un besoin de salubrité tout en conservant des attitudes en contradiction avec cette aspiration. On note en effet une amélioration de l'entretien des espaces privatifs qui n'a pas réellement d'équivalent dans les espaces publics ; à ce titre, aucune discipline collective ne permet d'escompter un progrès comme en témoigne l'état d'insalubrité de presque tous les marchés. Les personnes font un effort pour assurer des conditions de salubrité normales à l'intérieur de leurs concessions, et paradoxalement se comportent de façon très libre dès qu'elles se trouvent sur le domaine public ; la prolifération des emballages usagés, en plastique surtout, le confirme couramment sur les trottoirs et dans les zones commerciales. Il semble donc que la perception de l'environnement ne va pas au-delà de l'espace placé sous la responsabilité directe d'un individu ; un travail long et soutenu d'éducation paraît donc nécessaire.

En milieu rural, l'environnement a d'abord été appréhendé à partir des conséquences dramatiques qui ont bouleversé les systèmes de production agricoles. Il s'est produit une transformation brutale des mentalités dont la traduction principale se retrouve dans la très forte sensibilité des populations rurales aux différents aspects de la "désertification". La perception de l'environnement se pose prioritairement en termes de production de ressources rendue aléatoire par le dysfonctionnement d'une ou de quelques variables du milieu sur lesquelles l'homme a une faible emprise tout en étant en mesure d'en atténuer certains effets.

Il importe de rappeler une fois encore que l'attitude des populations sur les questions environnementales révèle des changements progressifs motivés le plus souvent par l'apparition de facteurs contraignants. Dans le cas du Sénégal, la prise de conscience sur les problèmes d'environnement est réelle ; elle permet même une mobilisation des individus qui participent à des actions de protection qui ne sont pas toujours suscitées par les autorités. Il s'agit là d'un fait notable à présenter parmi les germes de changement en cours dans la société sénégalaise. Dans les zones urbaines, la participation des populations surtout jeunes a, comme caractéristique principale, une tendance à s'associer aux actions spontanées. C'est ainsi qu'on observe parfois la constitution de comités de quartier, de groupements individuels qui s'occupent de l'élimination des déchets devenus encombrants, du désensablement des rues, de la réalisation d'alignements d'arbres, d'aménagement d'aires récréatives, etc. Cette tendance est typique des zones récemment loties, non encore prises en charge par les services municipaux.

Une autre forme participative à mentionner se rapporte à la mobilisation des organisations de jeunesse dans des actions comme les chantiers de vacances. La portée demeure bien entendu réduite tout en symbolisant /p. 172/ le sentiment de cause commune à laquelle s'identifie une partie de la jeunesse. Deux formes de participation illustrent l'adhésion de plus en plus marquée des populations rurales aux actions visant à apporter certaines solutions aux problèmes d'environnement.

Il y a tout d'abord les organisations féminines rurales qui se sont montrées réceptives à la question du bois de feu et ont pris une part prépondérante dans la vulgarisation des foyers améliorés. Il s'agit d'une

action indirecte sur l'environnement dont on doit souligner l'intérêt dans la perspective d'une large diffusion de ces foyers qui contribuent à l'économie de combustibles ligneux. La popularisation des thèmes de lutte contre les feux de brousse ainsi que la priorité accordée à la création de bois de village constituent l'autre exemple de la participation du monde rural au rétablissement d'un équilibre écologique menacé. En quelques années, des brigades de lutte contre les feux ont été composées dans toutes les régions et sont à l'origine de la réduction spectaculaire des surfaces brûlées que l'on a constatée. Les bois de village ont fourni un appoint financier aux communautés rurales qui les ont réalisés au bout de quelques années ; ils ont stimulé l'effort de reboisement national comme cela a été indiqué précédemment.

L'observation de l'attitude des populations et des formes de participation aux actions de protection de l'environnement montre de nombreux éléments positifs ; ils correspondent pour la plupart à des germes de changement dont les premières manifestations remontent à une quinzaine d'années. Il existe toutefois une permanence qui ne peut être passée sous silence : aucune convention au niveau national n'a pu déterminer des actions concertées, une large mobilisation, une attitude collective orientée sur des objectifs précis et programmés ; pourtant les autorités ont quelquefois tenté d'y parvenir en suscitant un sentiment national ou en ayant recours à l'incitation (distribution de vivres) sans obtenir des résultats durables et sans éviter les conflits d'intérêt d'autant plus virulents que les projets définis présentent des retombées économiques et sociales importantes.

La particularité de l'environnement est de s'inscrire dans le temps. Il faudra parvenir à infléchir les comportements des populations, acteurs fondamentaux, pour que leurs actions s'intègrent dans le temps après avoir touché presque tout l'espace. Cela devrait être l'un des objectifs des pouvoirs publics.

/p. 173/

## Bibliographie

- Baldé, P. 1987 — “Problèmes de pollutions et nuisances dans la ville de Thiès”. Dakar, BREDA, Séminaire Régional de Formation sur les Approches écologiques pour l'amélioration des établissements humains en Afrique sub-saharienne, 26-30 oct. 1987, 12 p. + 4 cartes.
- Barral, R. et al., 1983 — “Systèmes de production d'élevage au Sénégal dans la région du Ferlo” ACC GRIZA. (LAT.) Synthèse de fin d'études d'une équipe de recherches pluridisciplinaires, 175 p.
- BCEOM, 1978 — “Collecte et traitement des déchets solides dans la région du Cap-Vert et de six capitales régionales”. Rapp. gén. Dakar, MTUPT, juillet.
- BCEOM, 1986 — “Étude des systèmes de gestion des déchets et de récupération des ressources dans la zone métropolitaine de Dakar”. PNUE/FAC/Banque Mondiale, sept., 221 p. + ann.
- Bonfils, M., 1987 — *Halte à la désertification du Sahel*. Paris, Karthala, 263 p.
- Ciss, B., 1984 — “Les aspects fonciers de la construction. Problématique des réserves foncières”. MUH, séminaire sur l'étude de la relance de la construction, Saly 6/7 janv. 1984, 13 p.
- Cissokho, C.A.K., 1980 — “Communication sur la politique forestière du Sénégal — Réalisations et perspectives”. Dakar, Conseil national du PS, SEEF, 81 p.
- Dabo, M., 1983 — “L'aménagement hydro-agricole du bassin de l'Anambé” ; Communication au Colloque de Thiès, 11/16 avril, EPT, sur “Barrages en terre et développement des zones rurales en Afrique”, 15 p.
- Degeorges, A & Samba I., 1983 — “Planification des impacts d'aménagements hydrauliques pour le développement des zones rurales en Afrique”. Communication au Coll. de Thiès, 10 p.
- DER, 1983 “Les barrages anti-sel au Sénégal”. Communication au Coll. de Thiès. Direction de l'Équipement Rural. Min. Hydraul., 5 p.
- Dia, I., 1988 — “Sociologie et écologie dans la problématique des aménagements hydro-agricoles dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Rive gauche),.. Thèse III<sup>e</sup> Cycle, ISE, Univ. Dakar.
- Diallo, S., 1982 — “Évolution géomorphologique du littoral sur la Petite Côte à Rufisque. Univ. Dakar, FLSH, Dépt. Géographie, Mém. Maîtrise, 124 p.
- Dieng, O., 1983 — “La pêche au Lac de Guiers. in : “Le Lac de Guiers. Problématique d'environnement et de développement”. Actes du colloque ISE ; 09-11 mai Fac. Sc., Univ. Dakar : 360-373.
- Diouf, P.S. & Bousso, T., 1988 — “Fleuve Sénégal : environnement aquatique et pêche. Synthèse bibliographique”. CRODT - ISRA, *Document scientifique* n° 108, 1988, 108 p.

- Diouf, P.S., Bouso, T. & Fontana, A., 1988 — “Compte-rendu du Séminaire sur l'environnement aquatique et la pêche dans le delta et la vallée du fleuve Sénégal. M.D.R.”, ISRA - CRODT, Saint-Louis : 9-11 février, 120 p.
- DITT, 1983 — “Étude de valorisation des déchets ménagers et industriels de la Ville de Dakar. Rapp. Mission”
- Doyen, A., 1983 — “Impacts sur l'écosystème forêt de petits barrages : le cas du bassin versant du marigot de Baïla (Basse Casamance)”, Communication au Coll. de Thiès, 28 p.
- Dumont, R. 1986 — *Pour l'Afrique, j'accuse*. Paris, Plon, 215 p.
- ENDA-RUP, 1986 — “Normes et restructuration de l'habitat”. ENDA-RUP.GTZ, MUH, 32 p.
- Engelhard P. & Ben Abdallah, T. 1986 — *Enjeux de l'après-barrage. Vallée du Sénégal*. ENDA/Min. Coop. Rép. Française) 632 p.  
/p. 174/
- FAO, 1984 — “Politique de lutte contre la désertification et de protection de la nature dans un pays d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et du Soudan” Dakar, 18-27/ VII / Document de synthèse, 23 p.
- Française (République), 1983 — “Développement urbain en Afrique noire, quel habitat promouvoir. Expériences et pratiques”. Min. Rel. Ext. Coop. Dével. n° 54, juin, 173 p.
- Gaye, O. & Vincke, P.P, 1983 — “Problèmes sanitaires et mise en valeur de la vallée de Guidel (Basse-Casamance, Sénégal”. Communication au Coll. de Thiès, 12 p.
- GFCC Inc & ORGATEC (s.d) “Évaluation des effets sur l'environnement d'aménagements prévus dans le bassin du fleuve Sénégal”. USAID/OMVS, Dakar, Synthèse-Rapport final, 227 p., par Gannet Felming Cordry et Carpenter (Harrisburg, Penn. USA) et ORGATEC, Dakar.
- Goudiaby, A., 1984 — “L'évolution de la pluviométrie en Sénégal de l'origine des stations à 1983”. Dakar, Fac. Lettres et Sc. Hum., TER, 246 p., 146 fig., 53 tabl. en annexe.
- Hervy, I.P., 1983 — “Retentissements possibles, en Afrique, de la création de barrages sur différentes maladies à vecteurs ou à hôtes intermédiaires”, Communication au Coll. de Thiès, 8 p.
- ISN, 1987 — “Rapport de synthèse de l'atelier de normalisation. Qualité-Batiment-Génie civil”, Séminaire du 26/29 oct., Inst. Sen.Norm. /MPC, 9 p.
- Kane C.H., 1984 — “Conseil interministériel sur les perspectives et stratégies de développement de l'après-barrage”, Dakar, Ministère Plan et Coopération, nov.
- Konté, C.A.K., 1985 — “La gestion des déchets à Dakar-Sénégal. Contribution pour une politique de traitement des déchets ménagers par incinération avec récupération d'énergie”. Mém. DEA, Univ. Paris XII, ENCR, sept., 54 p. + annexes.
- Labonte, R, 1983 — “Problématique des aspects écologiques et des problèmes de l'eau”. Communication au Coll. de Thiès, 4 p.
- Langley, P., 1986 — “Notion d'urbanisme, aspects analytiques. ENEA., Collège d'aménagement du territoire”, 143 p.
- Leborgne, J., 1988 — “Pluviométrie au Sénégal et en Gambie”. Dakar, Fac. Lett. Sc. Hum., 95 p.
- Loyer, J. Y. & Lebrusq, J. Y., 1983 — “L'influence de l'intensification des cycles de riziculture sur la basse vallée du fleuve Sénégal”. Communication au Coll. de Thiès, 9 p.
- Madeley, J, 1983 — “Les projets de grands barrages : investissement rentable ou développement non viable ?”, *Mazingira*, 7, n° 4, 28 : 17 - 23.
- Mbengue, A., 1987 — “Aménagements hydro-agricoles et agro-industries dans la région du lac de Guiers ; évolution depuis 1954 et impacts socio-économiques”. Thèse III<sup>e</sup> Cycle, ISE, Dakar, 315 p.
- Neijar, A., 1983 — “Impacts des barrages sur l'environnement” Communication au Coll. de Thiès, 10 p.
- Ngom, T., 1976 — “Les équipements urbains des capitales régionales du Sénégal”. Mém. fin d'études, Univ. Libre Bruxelles, Fac. Sc. Appl., Inst. d'urbanisme et d'aménagement du territoire, 283 p.
- OMVS, 1983 — “Le programme de l'OMVS, son contenu et ses effets sur l'environnement dans le bassin du fleuve Sénégal”. Séminaire sur la gestion de l'environnement dans le bassin du fleuve Sénégal. Aspect surveillance. Saint-Louis, 12/19 déc. 1983, 21 p.
- Pélissier, P., 1966 — *Les paysans du Sénégal. Les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Saint Yrieix, Fabrègue, 939 p.
- Reizer, C., 1983 — “La technique des petits barrages est-elle concevable en grande plaine d'inondation ?”, Communication au Coll. de Thiès, 19 p.
- Reizer, C., 1986 — “Impact sur l'environnement des aménagements hydrauliques en Sahel fluvial faut-il construire des barrages sur le Sénégal ?” Symposium sur les incidences /p. 175/ des grands projets d'aménagement hydrauliques sur l'environnement, UNESCO, Paris, 27/31 octobre.
- Sakho, F., 1986 — “Normes d'aménagement et de construction”. Dir. Urb. Archi., projet Habitat spontané, GTZ., 34 p.
- Sakho, L.A., 1986 — “La maîtrise de l'eau dans la mise en valeur agricole du Sénégal à l'après-barrage”. Séminaire sur la Nouvelle politique agricole., Univ. Dakar, CREA, 7/10 mai.

- Sall, M., 1982 — “Dynamique et morphogenèse actuelles au Sénégal occidental”. Strasbourg, Univ. Louis Pasteur, Inst Géogr., Thèse doct., 2 tomes, 605 p.
- Sène, E.H., 1975 — “Reforestation du pays. Intérêt majeur à mettre en œuvre”. Comm. Cycle de conférence des officiers, 22 p.
- Sène, E.H. et al., 1977 — “Rapport national du Sénégal — Conférence des Nations-Unies sur la désertification”. Nairobi, Kenya, 29/08-00/90/, 70 p.
- Sénégal (République du), 1961 — “Décret n° 61-356/MTPHU — MI. G du 21 septembre 1961 fixant le régime d'exploitation des carrières au Sénégal”, 29 p.
- Sénégal (République du), 1961 — “Décret n° 61-357/MTPHU, — MI. G du 21 septembre 1961 réglementant et codifiant le régime des substances minérales au Sénégal à l'exception des hydrocarbures ou gazeux”, 28 p.
- Sénégal (République du), 1966 — “Code de l'Urbanisme : partie réglementaire”. Décret n° 66-1076 du 31 déc., Impr. Nat., 68 p.
- Sénégal (République du), 1966 — “Décret N° 66.586 du 12 juillet 1986 modifiant les limites d'exploitation des carrières”.
- Sénégal (République du), 1972 — “Décret n° 72-868 du 13 juillet 1972 modifiant le décret n° 61-356 du 21 septembre 1961 fixant le régime de l'exploitation des carrières au Sénégal et abrogeant certaines de ses dispositions”.
- Sénégal (République du), 1972 — “Loi n° 72-27 du 19 avril 1972 relative au régime de l'exploitation des carrières”.
- Sénégal (République du), 1981 — “Décret n° 61-356/MTPHU — MI.G du 21 septembre, 1961 — fixant le régime de l'exploitation des carrières au Sénégal”, 29 p.
- Sénégal (République du) DCSR., 1987 — “Communication sur la participation du PS à la campagne nationale de reboisement”. Dakar, Conseil national du PS, 23 mai, 42 p.
- Sénégal (République du) DE, 1984 — “Compte rendus de visites de contrôles d'établissements industriels”. Direction de l'Environnement, MPN., Rapport Technique n° 218, 9 p.
- Sénégal (République du) DE, 1985 — “Conseil National de l'Urbanisme et de l'Environnement consacré à l'Environnement”, Direction de l'Environnement.
- Sénégal (République du) DE ; 1985 — “Protéger l'environnement pour un Sénégal encore plus beau”. Direction de l'Environnement, Min. Protection Nature, Dakar, Séminaire national sur une politique concertée de protection de l'Environnement avec le secteur industriel, 18/19 janvier, 32 p.
- Sénégal (République du) DE, 1986 — “Conférence-atelier sur l'importance des technologies propres pour un développement économique durable”. Direction de l'Environnement, MPN./Min. français de l'Environnement, Dakar, 12/15 janvier 1986, 86 p.
- Sénégal (République du) DEFC, 1976 — “Situation forestière au Sénégal. Consultation CILSS-UNSO-FAO sur le rôle de la forêt dans un programme de réhabilitation du Sahel”. Dakar, DEFC, mars, 18 p. - Ann. 12 p.
- Sénégal (République du) DEFC, 1982 — “Rapport annuel 1981-1982”. Dakar, DEFC, 224 p.
- Sénégal (République du) DEFC/DCSR, 1981-1987 “Rapports introductifs de la conférence préparatoire des campagnes de reboisement”. 1980 : 11 p., 1981 : 20 p., 1983 : 25 p., 1984 : 31 p., 1985 : 17 p., 1987 : 46 p. /p. 176/
- Sénégal (République du) MPN, 1984 — “Face au désert, 1979 - 1984. Rétrospective des différentes campagnes de reboisement”. Min. Protection Nature, Sénégal 54 p.
- Sénégal (République du) MPN, 1985 — “Communication au séminaire national sur la désertification Saint-Louis”, 21/26 avril, MPN-MPC
- Sénégal (République du) MPN/MPC, 1985 — “Rapport introductif du ministère de l'Hydraulique. In : Séminaire national sur la désertification” Saint-Louis, 22/26 avril, 28 p. ronéot + 2 annexes.
- Sénégal (République du) MPN/MPC, 1985 — “Les ressources végétales et la lutte contre la désertification”. Communication au Séminaire national sur la désertification. Saint-Louis, 22/26 avril, 15 p.
- Sénégal (République du) MPN/MPC, 1985 — “Rapport de la Direction de l'Élevage sur le cheptel sénégalais”. Communication au Séminaire national sur la désertification. Saint-Louis, 22/26 avril, 9 p.
- Sénégal (République du) MPN/MPC, 1985 — “Sécheresse et pêche continentale”. Communication au Séminaire national sur la désertification, Saint-Louis, 22/26 avril, 11 p.
- Sénégal (République du) MUR, 1986 — “Les équipements urbains à Dakar, croissance et gestion urbaines en Afrique”. MUH/CRRUA, projet 3 p- 84-0011-CRD, 157 p.
- Sénégal (République du) MUHE, 1982 — “Étude du plan-directeur d'urbanisme de Dakar. livre blanc” SONED AFRIQUE/BCEOM/MUHE, oct., 212 p.
- Sénégal (République du) MUHE, 1984 — “Promotion de l'habitat social en milieu rural et semi-urbain. Projet SEN/82/005/CNUER-PUD : le financement de l'habitat social en milieu rural et semi-urbain ; rapport intermédiaire”, URBAPLALAN, Lausanne, janv. 1984.
- Singleton, M., 1983 — “Présence et absence de barrages en Afrique”. Communication au Coll. de Thiès, 18 p.

- UNESCO, 1987 — “Problèmes de pollutions et nuisances dans la ville de Thiès. Communication au Séminaire régional sur les “Approches écologiques pour l'amélioration des établissements humains en Afrique sud-saharienne”, Dakar, 26/30 avril, 12 p. + IV cartes
- Vu Van Thaï s.d. “Le développement en milieu soudano-sahélien : le cas du bassin du Fleuve Sénégal”. IDEP/UNEP/SIDA., Formulation pour l'environnement, Dakar, s.d., 24 p.
- Wane, O., 1981 — “Contribution à l'étude de l'environnement au Sénégal. Matières résiduelles et disparités urbaines dans une ville africaine”. Thèse III<sup>e</sup> Cycle, Paris, Créteil XII. 384 p.
- White, O., 1978 — “L'irrigation des terres arides dans le pays en développement et ses conséquences sur l'environnement”. UNESCO, *Notes techniques du MAB*, 8, 67 p.

## **Population et “développement” : quelle politique ?**

*Mohamed Mbodj, Babacar Mané et Waly Badiane*

S'il y a un domaine où la notion de “crise” prédomine depuis le début des années 1960, c'est bien celui de la démographie du Tiers-Monde en général, et de l'Afrique en particulier. Les années 1980 voient cependant une mutation : la population de l'Afrique ne serait plus seulement un frein à la croissance économique sinon au développement, mais en serait la cause même (Jemai 1987 : 1). D'une manière générale, la forte croissance de la population est au centre de cette situation. Ainsi, la tentative de déconnecter l'analyse de la démographie de l'Afrique de celle de la notion de crise a, pour l'instant, échoué (Savané 1988 : 9-10). Évoquant l'ampleur des problèmes démographiques, certains n'hésitent pas à parler de “bombe à retardement” (Mac Namara cité par Savané 1988 : 178). Et pourtant, la plupart des États africains ont attendu trente ans avant de concevoir une politique de population explicite et cohérente.

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser à l'évolution du cas sénégalais depuis 1960. Dans une première partie, nous décrirons la situation, pour ensuite analyser le processus de la mise au point d'une politique de population. Les données disponibles révèlent une évolution marquée par une accélération de la croissance démographique. Cependant, le gouvernement du Sénégal n'en tient compte que très timidement. Ainsi, dans les années 1960, les mesures sont indirectes, simples avatars de politiques de santé publique et d'aménagement du territoire assez peu imaginatives. Si la deuxième moitié des années 1970 marque un début de prise de conscience de l'ampleur du problème, les actions alors entrevues restent toujours aussi inefficaces. Les recommandations de différents forums internationaux et l'application d'une politique d'ajustement structurel accélèrent le processus qui, à partir du milieu des années 1980, débouche finalement sur la formulation d'une politique de population. Les enjeux de l'emballement démographique Le Sénégal, pays à forte croissance démographique, est marqué par le /p. 178/ très important poids de la jeunesse. Mais, plus que le volume, la question qui interpelle est celle du rythme d'accroissement de la population d'une part, et d'autre part, celle de la répartition des effectifs sur le territoire national.

### ***Volume et accroissement de la population***

Le 20<sup>e</sup> siècle est marqué par une croissance continue de la population, mais ce n'est qu'à partir des années 1960 que l'on commence à constater les niveaux actuels. En effet, la combinaison d'une fécondité élevée et constante et d'une mortalité en baisse régulière explique le niveau élevé de la croissance démographique. De 1 130 000 en 1904 (ANS 22GI9), la population est passée à 3 000 000 d'habitants en 1960 (Enquête Démographique Nationale de 1960-61), 5 000 000 en 1976 (Recensement Général de la Population de 1976-RGP/1976) et à 6 900 000 en 1988 (Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988-RGPH/1988). Même en tenant compte de la sous-estimation, de l'ordre de 15 % avant le recensement de 1976 (Becker et Mbodj 1987 : 14), l'évolution des effectifs traduit un fort accroissement. Ainsi, le taux moyen d'accroissement de la population a suivi une accélération continue, passant de 1,8 % par an entre 1904 et 1960 à 2,3 % entre 1960 et 1970, 2,5 % par an au cours de la période 1970-1975, et enfin à 2,7 % de 1976 à 1988.

Le taux d'accroissement naturel est estimé à près de 3 % par an pour la période 1976-1988. Cela implique un doublement de la population en l'espace de 25 ans, ce qui est la marque d'un certain emballement. Selon les estimations établies à partir d'hypothèses d'une fécondité constante et d'une mortalité en baisse régulière, le taux d'accroissement passerait alors à plus de 3 % dans les années

1990, la population du Sénégal pourrait atteindre le chiffre de 11 millions d'habitants en l'an 2001 (Bâ 1985).

Selon les résultats préliminaires du RGPH/1988, la région de Dakar, avec un taux d'accroissement moyen annuel de près de 4 %, est la zone où la population a cru le plus rapidement depuis 1976. Ensuite viennent les régions de Diourbel (3,2 %) et de Thiès (2,8 % par an). Toutes les autres n'atteignent pas la moyenne nationale. La forte croissance de la population dans la région de Dakar exacerbe ainsi le déséquilibre déjà constaté dans la répartition géographique. Si l'on se réfère à certaines catégories spécifiques, le taux moyen d'accroissement apparaît alors plus élevé. C'est ainsi que, par exemple, la population des moins de 15 ans augmente de 3,8 % par an. S'agissant de la population active, elle évolue à un rythme annuel de 3,6 %. La population urbaine augmente elle de 3,8 % par an. Ces taux différentiels affectent directement la composition de la population.

### ***La composition interne de la population***

Le Sénégal qui a une fécondité très élevée est caractérisé par une structure par âge très jeune. La répartition de la population selon les grands groupes d'âge montre l'importance des moins de 20 ans dont la part n'a cessé de croître depuis 1960, ce qui se traduit par un rajeunissement continu de la population. De 50 % en 1960, la part du groupe des moins de 20 ans est passée à 53 % en 1975 et 58 % en 1988. À l'intérieur du groupe on peut remarquer une différence selon le sexe, car, selon le RGPH/1988, la population masculine est plus jeune que la population féminine. En effet, 54 % de la population masculine a moins de 20 ans contre 52,6 % pour la population féminine. Quant à la population adulte, sa part n'a pas cessé de décroître, passant de 44 % en 1960, à 40 % en 1976 et à 37 % en 1988. La population vieille (60 ans et plus) a également baissé passant de 6 % en 1976 à 5 % en 1988.

La jeunesse de la population a une incidence socio-économique qui peut être mesurée par la proportion d'enfants à charge (le rapport du nombre d'enfants de moins de 15 ans sur la population adulte de 15 à 59 ans) — cet indice est de l'ordre de 97 %. Le coefficient de dépendance économique — la proportion des moins de 15 ans et des plus de 65 ans sur la population active de 15 à 64 ans — indique également l'importance de la population à charge : il est de l'ordre de 104 %. En 1976, les deux indices étaient respectivement de 82 % et de 89 %. Il faut aussi noter que ces traits de la population sont accompagnés d'une croissance démographique différentielle, d'une part entre régions administratives, et d'autre part entre zones rurale et urbaine.

### ***La répartition spatiale de la population***

En 1988, avec une densité moyenne de 35 habitants au km<sup>2</sup>, le Sénégal apparaît comme un pays à faible densité de population sur un territoire assez limité (196 722 km<sup>2</sup>). Mais la progression de l'indice est fulgurante. En effet, en 1976, il n'était que de 25 habitants au km<sup>2</sup> et en 1904 d'à peine 5 hab/km<sup>2</sup>. Ces indices recouvrent cependant des disparités notables dans leur évolution.

Au début du siècle, l'Est du Sénégal est moins peuplé et le Cap Vert peu occupé. Les régions de Thiès, du Fleuve Sénégal et de Louga sont les plus peuplées et regroupent alors plus de 54 % de la population (Becker *et al.* 1987 : 79). À l'indépendance, le tableau est totalement différent avec un glissement vers le Sud : le Sine-Saloum (22 % de la population), la Casamance (18 %) et Thiès (14 %) sont les régions les plus peuplées, alors que le Cap Vert atteint déjà 11 % (Becker *et al.* 1987 : 79). /p. 180/

Cette situation ne change pas au recensement de 1976, le fait marquant étant la progression de la part du Cap Vert (18 %) à peine moins peuplé que le Sine-Saloum (20 %), les autres déclinant.

En 1988, la répartition géographique de la population révèle un fort déséquilibre entre une partie occidentale à forte concentration, et une moitié orientale encore sous-peuplée. Les régions de l'Ouest et du Centre (Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack) regroupent les deux tiers de la population. On note aussi une forte variation de l'occupation de l'espace entre les différentes régions politico-administratives. Le Cap Vert (devenue région de Dakar avec la réforme territoriale de 1984) devient la

première région avec un peu moins de 22 % de la population, tandis que l'ancienne région du Fleuve (devenue région de Saint-Louis) et Louga déclinent, les autres régions stagnent. Pourtant, la région de Dakar est la plus petite du pays, avec seulement 0,28 % de la superficie totale, tandis que Tambacounda la plus vaste avec 30,3 % de la superficie est la moins habitée (6 hab/km<sup>2</sup>). En conséquence, le niveau d'occupation de l'espace est très élevé dans la région de Dakar (1711 hab/km<sup>2</sup> en 1976 et 2710 hab/km<sup>2</sup> en 1988). Après Dakar, les régions de Thiès et de Diourbel apparaissent comme des zones à forte concentration avec respectivement 144 et 142 hab/km<sup>2</sup> (en 1976, ces densités étaient de 102 et 97 hab/km<sup>2</sup>). Les régions de Kaolack, Ziguinchor et Fatick se placent au-dessus de la moyenne nationale (entre 51 et 60 hab/km<sup>2</sup>). Les régions de Saint-Louis, Louga et Kolda ont des densités inférieures à la moyenne (entre 15 et 29 hab/km<sup>2</sup>).

Un des facteurs favorisant le déséquilibre dans la répartition spatiale de la population réside dans l'urbanisation accélérée constatée au cours de la période récente. En 1988, la population urbaine représentait 39 % de la population totale ; en 1976, ce pourcentage était de 34 %, tandis qu'il n'était que de 22 % en 1960 et seulement de 9 % en 1904. Au cours de la période 1976-1988, le taux moyen d'accroissement de la population urbaine était de 3,8 % par an. Cependant, au niveau des régions, Dakar n'est pas celle où la population urbaine s'accroît le plus rapidement, Ziguinchor et Thiès ayant des taux supérieurs à 4 % par an. Au niveau des communes, celles de Pikine et de Mbour, avec un accroissement supérieur à 6 % par an, sont les plus dynamiques. Fatick, Kolda et Ziguinchor ont des taux de 4,5 %. À titre de comparaison, la commune de Dakar ne s'accroît qu'à un rythme de 2,8 % par an tandis que celles de Matam et Podor ne s'accroissent presque pas.

### ***Les déterminants de la dynamique démographique***

La dynamique démographique est un phénomène complexe, qui résulte fondamentalement du rapport entre fécondité/natalité et mortalité. Au Sénégal ce rapport n'a pas cessé de grandir depuis l'indépendance.

### ***La fécondité***

Avec un taux brut de natalité de 470/00 — d'après les résultats du Recensement de 1988 (RGPH/1988) — et une descendance finale des femmes de 6,6 enfants selon l'Enquête Démographique et de Santé de 1986 (EDS), le Sénégal apparaît comme un pays à forte fécondité. Parmi les facteurs qui expliquent ce niveau de la fécondité, les plus importants sont

— La précocité de l'entrée dans la vie féconde : l'âge au premier mariage est relativement précoce, ce qui expose la femme à la procréation presque aussitôt que sa physiologie s'y prête. Selon l'ESF (1978) et l'EDS (1986), la Sénégalaise se marierait à 15,6 et 16,6 ans (âges médians). L'âge à la première maternité est relativement bas (18,3 ans en moyenne en 1978 et 19,7 ans en 1986) tandis que 35,7 % des femmes ont leur premier enfant avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans (1986).

— L'intensité de l'exposition à la grossesse : la nuptialité est particulièrement intense, le mariage étant une caractéristique essentielle de la société sénégalaise (76,2 % des femmes entre 15 et 49 ans étaient mariées en 1986). En cas de divorce ou de veuvage, le remariage est rapide et fréquent. Au total, les sénégalaises passent l'essentiel de leur vie féconde dans le mariage, et sont ainsi presque constamment exposées au risque de grossesse.

— La faible prévalence contraceptive : selon l'EDS (1986), la proportion des utilisatrices régulières de la contraception moderne reste très faible (2,4 % des femmes mariées, contre 11,3 % utilisatrices de toutes les méthodes). Cette situation explique la très forte probabilité qu'une autre naissance intervienne dans les 5 ans après une première, notamment chez les jeunes mères. En 1978, 77 % des femmes étaient dans cette situation.

— La préférence en matière de fécondité : en 1986, les femmes de 15 à 49 ans fixent leur nombre idéal d'enfants à 6,8. Là aussi, l'instruction joue un rôle car si celles qui n'ont jamais fréquenté l'école française annoncent 7,4 enfants, le nombre idéal d'enfants tombe à 5,6 pour celles qui ont reçu une instruction primaire et à 4,5 pour celles qui sont allées au secondaire et au delà. Cependant, la



comparaison de la descendance atteinte par une femme à 40-49 ans (7,3 enfants) qui résulte d'une fécondité passée et de la fécondité du moment trouvée (ISF-Indice Synthétique de fécondité) pour la période 1983-1986 par l'EDS de 1986 (6,6 enfants par femme entre 15-49 ans) révèle une certaine tendance à la baisse de la fécondité. C'est ainsi qu'entre 1978 et 1986, l'indice conjoncturel de la fécondité est passé /p. 182/ de 7,1 à 6,6 enfants par femme. Durant la même période, la fécondité générale a diminué de 9 %. Cette baisse est essentiellement imputable aux jeunes générations, notamment celles de moins de 30 ans. En particulier, l'effet de l'éducation sur la baisse de la fécondité est assez net. En 1986, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 3,8 et la descendance à 40-49 ans de 5,9 pour les femmes qui ont fréquenté l'école au niveau secondaire. L'urbanisation a pu jouer un rôle aussi car les citadines ont en moyenne 5,4 enfants contre 7,1 pour les femmes rurales.

### ***La mortalité***

La population reste soumise à une forte mortalité malgré une baisse observée depuis l'indépendance du pays. Le taux brut de mortalité est passé de 26,6‰ en 1960, à 19,3‰ en 1978 et à 17‰ en 1989 (Antoine *et al.* 1987 : 5 ; UNICEF 1990 : 110). Pendant cette période, l'espérance de vie qui caractérise mieux la mortalité générale est alors passée de 37 à 48 (UNICEF 1990 : 110). Ces données placent le Sénégal parmi les pays aux plus forts niveaux de mortalité. En comparaison, rappelons que l'espérance de vie à la naissance est évaluée à 73 ans dans les pays développés, 64 ans pour l'Amérique Latine, 54 ans pour l'Asie et 50 ans pour l'ensemble de l'Afrique (Vallin 1986 : 48).

Ces données brutes recouvrent cependant, de grandes disparités selon les groupes concernés. En général, la mortalité est plus forte chez l'homme, sauf dans les tranches d'âge fécondes de la femme. Plus frappante, la mortalité des enfants entre 0 et 5 ans reste encore très élevée : un enfant sur 5 meurt avant l'âge de 5 ans (EDS 1986). Plusieurs facteurs, socio-économiques, culturels, sanitaires, etc. influent sur ce niveau de la mortalité. Mais certaines variables démographiques ont une influence plus directe sur la mortalité des enfants, tels que l'âge de la mère ou l'intervalle intergénéral. Ainsi, les enfants nés de mère en début ou en fin de période de fécondité ont une mortalité plus élevée que les enfants nés des femmes d'âge intermédiaire. De même, les bébés nés moins de deux ans après l'enfant précédent, ont deux fois plus de chance de mourir dans l'année que ceux dont la naissance survient après un intervalle de quatre ans au moins (EDS 1986).

Les maladies infectieuses et parasitaires constituent les principales causes de mortalité et de morbidité des enfants entre 0 et 5 ans : paludisme (39 %), diarrhées (23,8 %), maladies respiratoires (23 %), rougeole (10,9 %), tétanos (5,4 %) et méningite (3,5 %) (Basse *et al.* 1990). La malnutrition qui paraît être importante en milieu rural constitue sans doute une des causes majeures de la forte mortalité des enfants. Les principales causes de décès des adultes sont moins bien connues, mais on peut citer parmi elles le choléra, la tuberculose, la fièvre jaune, le cancer et les /p. 183/ décès liés à la grossesse et à l'accouchement. Les femmes ressentent les contrecoups de cette situation car le taux de mortalité maternelle entre 1980 et 1988 est évalué à 6 pour 1000, ce qui est important surtout comparé au niveau atteint actuellement dans les pays industrialisés, entre 0,05 et 0,2 pour 1000 (UNICEF 1990 : 114-15). Une pandémie autrement redoutable se profile à l'horizon, le Sida. Bien que son importance soit limitée pour l'instant (3 cas officiellement déclarés pour 100 000 hab. au 1<sup>er</sup> septembre 1989), son développement rapide peut être favorisé par le profil démographique du pays : forte croissance démographique, multiplication des déplacements et explosion urbaine (Amat-Roze 1989 : 344-47).

Les indices de mortalité observés au niveau national cachent aussi des disparités régionales. Du milieu urbain au milieu rural, la mortalité varie presque du simple au double. C'est ainsi que celle des enfants de moins de 5 ans, par exemple, se situe à 135 ‰ en zone urbaine et à 250 ‰ en zone rurale (EDS/1986). La mortalité plus élevée en zone rurale s'explique d'abord par le fait que, dans les zones urbaines, les structures de santé sont plus nombreuses. En outre, le niveau des revenus, plus élevé, favorise une plus grande fréquentation de ces structures et un meilleur respect des règles d'hygiène. Ceci explique probablement le niveau de mortalité infanto-juvénile plus faible à Dakar que dans les autres parties du pays. En effet, Dakar concentre le tiers des hôpitaux, dispose d'un médecin pour 7 855 hab. contre un médecin pour 162 000 hab. à Louga par exemple. La sécheresse et les problèmes

de soudure plus présents en campagne qu'en ville entrent également dans l'explication du niveau différentiel de mortalité entre zone urbaine et rurale.

### *Le bilan migratoire*

L'étude de la migration se heurte à l'insuffisance des données. Par exemple, on ne dispose pas encore de toutes les données du RGPH/88. Les mouvements migratoires jouent cependant un rôle déterminant dans la dynamique de population au même titre que la fécondité et la mortalité. Les déplacements ont un impact variable sur l'effectif de la population et sur sa répartition spatiale.

Les effectifs concernés par les mouvements internes sont énormes. L'enquête Migration-Main d'œuvre de 1979/80 montre que 731 000 sénégalais (soit 18 % de la population) se sont déplacés d'une région à une autre en 1980. Cet indice élevé se vérifie depuis 1960 :

**Tableau 1 : Effectifs des migrations internes**

	1960	1971	1976
Effectifs totaux	329 520	502 982	655 397
% sur population résidente totale	10 %	13 %	13 %

Sources : EDN 1960, EDN 1971, EDN 1976.

/p. 184/

L'examen du solde migratoire inter-régional (différence entre le nombre d'immigrants et d'émigrants à l'intérieur des régions administratives) fait ressortir des disparités (voir tableau 2). Jusqu'en 1976, Dakar, Sine-Saloum et Tambacounda (à partir de 1971) constituent les seules régions ayant un solde migratoire positif. Dakar constitue la région la plus attractive du pays tandis que les régions de Diourbel, Saint-Louis et Louga sont les plus répulsives.

**Tableau 2 : Solde migratoire par région 1960-1976**

Régions	1960	1971	1976
Dakar	+ 112 340	+213 595	+262 320
Casamance (Kolda et Ziguinchor)	09 940	24 164	37 323
Diourbel	90 540	96 932	42 185
Saint-Louis	46 040	82 537	83 495
Louga	-	-	80 932
Tambacounda	-6 960	+7 139	+3 289
Sine-Saloum (Fatick et Kaolack)	+77 500	+3 556	+1 513
Thiès	-36 360	-20 637	-23 187

Sources : Enquête Démographique Nationale (EDN), 1960 et 1971  
Recensement Général de la Population, 1976

Les importantes migrations internes s'accompagnent d'une urbanisation accélérée, alimentée essentiellement par un exode rural massif qui découle d'une répartition déséquilibrée des infrastructures socio-économiques et culturelles qui défavorise les campagnes. Cette situation pousse les jeunes ruraux vers les centres urbains où ils espèrent trouver des conditions de vie meilleures. Cet afflux des jeunes vers les villes est plus important vers Dakar (Communes de Dakar - Pikine - Guédiawaye - Rufisque) qui compte aujourd'hui près d'un million et demi d'habitants (RGPH/88). On estime que plus de 20 000 migrants y arrivent chaque année quand les conditions climatiques sont

normales, ce volume pouvant logiquement augmenter lorsqu'elles sont défavorables (Le Brun 1973, 7).

Sur le plan des migrations internationales, les informations disponibles ne permettent pas une étude détaillée. La situation est d'autant plus compliquée par la précarité de la situation juridique des migrants qui ont souvent intérêt à se dissoudre dans la population sénégalaise ou à ne pas déclarer leur destination. Malgré tout, on peut dire d'emblée que le Sénégal est un pays d'immigration et d'émigration à la fois. Au recensement de 1976 il y avait 118 782 étrangers déclarés au Sénégal, soit 2,3 % de la population totale. Au RGPH de 1988, leur nombre stagne en valeur absolue (122 340), mais leur importance relative diminue car ils ne sont plus que 1,8 % de la population. La situation politique dans les deux Guinée /p. 185/ voisines (Bissau et Conakry) explique largement cette situation, tandis qu'une bonne partie des immigrants de la seconde génération est intégrée à la population nationale. On ne connaît pas avec certitude le nombre de sénégalais à l'extérieur. Par exemple, il n'y a qu'une trentaine de milliers d'immigrés immatriculés au Consulat du Sénégal à Paris en 1979-80, alors que certaines sources les estiment à 180 000 (Becker et Mbodj 1987 : 11-12). Les Sénégalais émigrent généralement pour trouver du travail, essentiellement vers la France, la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Congo, le Zaïre, la Zambie, le Cameroun, l'Arabie Saoudite et les États Unis.

### *Conséquences économiques, sociales et écologiques*

La croissance rapide de la population à laquelle s'ajoute une urbanisation massive alimentée par l'exode rural entraîne plusieurs conséquences.

L'accroissement de la population occulte plus ou moins l'évolution des performances économiques et, dans tous les cas, les obère. De 1970 à 1989, le PIB total est passé de 406 à 617 milliards de FCFA (à prix constants), soit une augmentation annuelle de 2,6 %. Malgré cela, pour la même période, le PIB par habitant a connu une tendance à la baisse du fait de l'accroissement de la population. Ainsi, une diminution annuelle de 0,5 % a été observée. En ce qui concerne la consommation finale totale des ménages, si elle est passée de 293,5 à 453,5 milliards de FCFA de 1970 à 1989 avec une hausse à un rythme annuel de 2,7 %, la consommation *per capita* par contre a chuté à un rythme de 0,4 % par an.

L'insuffisance de l'offre d'emplois au regard de la croissance démographique et de l'urbanisation favorise l'ampleur du chômage et du sous-emploi. Le taux officiel de chômage passe de 15 % en 1976 à 18 % en 1986 et atteint 20 % en 1988 d'après des estimations tirées du modèle RAPID II (*Rapid Awareness of Population Impacts on Development* - Sénégal. La jeunesse de la population entraîne aussi la baisse du rapport population active / population totale (taux d'activité) de 44 % en 1972 à 41 % en 1986 (Sénégal/MPC 1989 : 10), pour tomber brutalement à 34 % en 1988 (RGPH/1988 : 20). La progression de ces indices traduit bien l'approfondissement de la crise économique depuis maintenant 20 ans.

La croissance des effectifs scolaires entraîne une surcharge des infrastructures qui affecte la qualité de l'enseignement (cf. l'article de Sylla dans ce volume). En raison de la hausse rapide des effectifs scolaires, le Sénégal est encore loin d'atteindre les résultats escomptés dans le domaine de l'éducation. Les taux bruts de scolarisation observés aux différents niveaux d'enseignement (55,2 % dans l'élémentaire, 19,9 % dans le moyen et 8,2 % dans le secondaire en 1988/89), sont encore en deçà des /p. 186/ objectifs officiels. Les filles sont toujours moins scolarisées : 40 % en 1979, 40,6 % en 1988 (Sénégal/MPC 1989 : 88). Ce retard risque de perdurer sinon de grandir, car l'accroissement moyen des effectifs qui était de 6 % de 1961 à 1978, 6,7 % entre 1978 et 1985, est descendu à seulement 3,9 % entre 1985 et 1988 (Sénégal/MPC 1989 : 87).

Dans le domaine sanitaire, le nombre d'hôpitaux pour 10 000 habitants a subi une baisse passant de 9,4 en 1970 à 7,2 en 1988. Plus révélatrice cependant est révolution du nombre de lits disponibles par habitants : de 1 pour 1294 en 1960, il est passé à 1 pour 2109 en 1988 (Sénégal/MPC 1989 : 85). Toutes les classes d'âge et toutes les couches sont atteintes. Par exemple, dans la région de Dakar souvent perçue comme privilégiée, il y avait en 1960 un lit de maternité pour 300 femmes, mais en 1982 ce ratio tombe à 1 pour 550 (Diouf 1989 : 55). Cette situation est loin de constituer une garantie pour la réalisation de l'objectif de santé universelle attendue en l'an 2000.

Le problème de l'habitat est très important surtout dans la région de Dakar où l'accroissement démographique rapide et l'exode rural rendent le besoin de logement encore plus vital. Bien que des efforts considérables soient déployés pour enrayer cette situation, ils sont insuffisants pour satisfaire une demande de plus en plus croissante. Par exemple, les 15 000 logements construits de 1960 à 1973 sont dérisoires par rapport à la demande. La pause observée entre 1973 et 1980, avant la création de la Banque de l'Habitat du Sénégal a rendu la situation catastrophique. La reprise depuis 1980 n'a pas encore permis de résorber le retard accumulé (Sénégal/MPC 1989, 95-96). Plus particulièrement, l'habitat planifié peut difficilement suivre ce rythme, tandis que l'auto-construction, souvent anarchique, n'obéit qu'à la loi du plus grand nombre qu'il est possible de loger. Certains quartiers des grandes villes, comme la Médina de Dakar, évoluent ainsi vers la "taudisation" devant la forte pression des besoins en logements (Tall-Thiam 1989 : 43-51).

La croissance rapide de la population creuse davantage la tendance au déséquilibre entre population et ressources naturelles disponibles. En effet, celle-ci croît beaucoup plus rapidement que celles-ci. L'effet le plus visible l'est certainement sur l'environnement (cf. l'article de Paul Ndiaye dans ce volume). Par exemple, entre 1973 et 1983, les surfaces couvertes par les forêts ont baissé de 6,4 %. La consommation en charbon de bois et bois de chauffe augmente considérablement : de 4 250 000 m<sup>3</sup> en 1976, elle est passée à 6 760 000 m<sup>3</sup> en 1986 (DPP 1988 : 9). Mais l'effet le plus lourd de conséquences immédiates est enregistré dans les campagnes.

En milieu rural, cette croissance de la population favorise une surexploitation des terres, donc leur épuisement précoce. Ce fait, amplifié par /p. 187/ la sécheresse, entraîne une diminution des surfaces cultivables et même effectivement cultivées. C'est ainsi que de 1960 à 1971, 1981 et 1989, la superficie cultivée est passée respectivement de 2 021 000 ha à 2 265 000, 2 411 000 et 2 137 000 (Sénégal/MPC 1977 : 90 ; Kelly et Delgado 1991 : 101). La diminution est particulièrement sensible durant les années 1980 : la moyenne des superficies cultivées est tombée de 2 255 000 ha pour la période 1981-85 à 2 137 000 ha pour 1986-89 (Kelly et Delgado 1991 : 101). Cette situation peut déboucher sur un manque de terres cultivables dans les régions Ouest, les plus peuplées.

La production alimentaire, céréalière notamment, marque également une évolution négative sous l'influence principale de la forte poussée démographique. En effet, l'évolution des superficies cultivables par habitant n'a pas suivi celle de la population : entre 1970 et 1982, la superficie arable par habitant est passée de 1 ha à 0,86 ha. Entre le premier et le sixième plan, la superficie cultivée par habitant est passée de 0,58 ha à 0,35 ha ; pendant le même intervalle, pour les cultures vivrières, la superficie cultivée par habitant passe de 0,30 ha à 0,19 ha. Si l'on se réfère à un ratio encore plus significatif — la surface moyenne effectivement cultivée par une personne active — ce ratio passe de 1,4 ha à 0,8 ha de 1981 à 1989 (Kelly et Delgado 1991 : 112).

La croissance rapide de la population, l'entrée précoce et la sortie tardive de la vie active en milieu rural accentuent la pression sur les ressources en terres, ce qui constitue une sérieuse entrave à la production, d'autant plus que les méthodes culturales sont restées stagnantes. Ainsi, entre le premier et le sixième plan, si la population a augmenté de 71 %, la production céréalière n'a augmenté que de 28 %. Il s'ensuit une baisse de la production céréalière par habitant qui est de 26 % au cours de la période 1981-85 si l'on considère la période du premier plan (1960-64) comme année de base. Si cette situation perdure, ce qui est fortement probable, elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs d'autosuffisance alimentaire.

### ***La politique de population : fins et moyens***

L'adoption de la Déclaration de Politique de Population (DPP) en avril 1988 par le Gouvernement est révélatrice d'un processus cumulatif de prise de conscience de l'importance de la population dans le processus de développement. C'est aussi un revirement complet par rapport à 1974 lorsque le délégué sénégalais à la Conférence de Bucarest a affirmé que "l'Afrique doit choisir le développement aujourd'hui et — peut-être — la pilule demain" (cité par Vallin 1989 : 113). Mais ce cheminement n'est pas différent de celui qu'ont connu d'autres pays africains (Savané 1988 : 9-17). Si toute l'Afrique a été indignée lorsqu'en 1965, le Président John- /p. 188/ son déclarait "qu'il valait mieux investir cinq dollars dans des programmes visant à la maîtrise démographique que cent dollars dans la

croissance économique" (Liebersohn 1986 : 102), en 1987, 31 sur 49 pays africains estiment qu'il faut baisser leur taux de croissance démographique (Ekanem 1988 : 8.3.18). Il y a cependant des spécificités et des rythmes propres à la situation sénégalaise. Les points essentiels de la mutation sont déterminés par deux événements majeurs : le Recensement Général de la Population de 1976 mais surtout le débat autour des conséquences de l'adoption des politiques d'ajustement structurel à partir du début des années 1980. Ces événements déterminent une période de transition de dix ans où les éléments du revirement se mettent en place.

### ***La période 1960-1988***

S'il n'est pas possible de faire ici le bilan de la politique gouvernementale en matière de population entre 1960 et 1988, un constat s'impose à l'analyse : son éclatement et son incohérence. Les années 1960 et 1970 sont dominées par un optimisme volontariste de bon aloi. Les actions et mesures ont souvent précédé la réflexion en profondeur et la mise en place d'institutions adéquates.

Au plan des actions, on peut relever sur le plan général l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire et de santé publique tenant compte des données démographiques qui mettent en place :

- un programme de protection maternelle et infantile (PMI) en 1961 ;
- un projet intitulé "Santé Familiale et Population" ;
- un projet "Bien-Être Familial" ;
- des projets "Unité de Population".

Cependant, la question de l'efficacité de certaines de ces actions se pose avec suffisamment d'acuité pour que des mesures de nature juridique les accompagnent. Parmi elles, on peut signaler l'adoption du Code de la Famille en 1973 et l'abrogation en 1980 de la loi de 1920 sur la propagande anticonceptionnelle, qui constituait jusque là un frein à la mise en œuvre de programmes de planification familiale.

Ainsi, depuis l'indépendance, le gouvernement a eu à entreprendre des actions et mesures entrant dans le cadre d'une esquisse de politique de population. Cependant, un changement de style intervient au courant des années 1970. Car, si dans les années 1960 la "mobilisation" des citoyens est le leitmotiv de la rhétorique socialisante officielle, dans les années 1970 le maître-mot est "gestion". Pour la circonstance, la population est baptisée "ressources humaines". L'orientation technocratique du Gouvernement débouche sur différentes politiques sectorielles liées à la solution des multiples problèmes soulevés par l'actualité du développe- /p. 189/ ment Il est impossible de les couvrir toutes mais on peut souligner les cas classiques de l'éducation, de la santé et de l'emploi.

L'éducation subit les effets conjugués du rythme d'accroissement de la population jeune et de la disponibilité des ressources financières. Cela se traduit quelques fois en crises aiguës (cf. la contribution de Sylla dans ce volume). Au fil de ces crises, les stratégies préconisées consistent en l'utilisation plus rationnelle des maîtres et des infrastructures, un équipement moins coûteux mais plus adapté au milieu, la diminution de la déperdition, la diversification des sources de financement extra-budgétaire par le biais de la participation des bénéficiaires directs et un appui plus accru des ONG.

Ainsi, dans le cadre du volet Éducation - Formation Professionnelle du Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH) de 1988, il est prévu le recrutement de près de 710 maîtres (voir pour plus de précisions *Le Soleil* du mardi 24 sept. 1991) et la construction de 320 salles de classe en moyenne par an pour l'enseignement élémentaire. Pour les enseignements moyen et secondaire, la stratégie s'appuie sur un programme de réhabilitation des infrastructures existantes et de mise en œuvre de mécanismes de régulation des effectifs en vue d'un enseignement de qualité (pour plus de détails cf la contribution de Sylla dans ce volume). Pour l'enseignement supérieur, l'orientation générale vise à impulser la dynamique du développement. Par ailleurs, les composantes "Promotion de la Femme" du PDRH-I et le Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de population (1<sup>er</sup> PAIP) comportent des volets importants de promotion de l'alphabétisation de certains groupes-cibles entrant dans le cadre du développement des Ressources Humaines.

Dans le domaine de la santé, les principales orientations reposent sur la lutte contre la mortalité maternelle et infantile. Ainsi, conformément à la Déclaration d'Alma-Ata (URSS) de 1978, le Sénégal s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de soins de santé primaires orientée

essentiellement vers l'éducation pour la santé, la promotion d'une bonne nutrition, la santé maternelle et infantile avec la mise en œuvre d'un programme de planification familiale et d'un programme élargi de vaccination (PEV).

Par ailleurs, dans le souci d'une promotion de la santé, le Sénégal a entrepris une série de réformes contenues dans la Déclaration de Politique Nationale de Santé de 1989 avec les orientations suivantes : participation accrue de la population, du privé et des ONG, rationalisation de l'utilisation, ainsi que de la production, l'achat et la distribution des médicaments, plus grande décentralisation et, amélioration de la capacité d'appui au niveau central et régional, meilleure gestion des ressources /p. 190/ humaines, matérielles et financières, autonomie financière des structures, et enfin restructuration du système de formation en santé publique. Il faut aussi signaler que le Projet de Développement des Ressources Humaines (PDRH) comprend une composante "Santé" dont la mise en œuvre devrait permettre d'atteindre les objectifs visés dans la DPP.

Dans le domaine de l'emploi, le gouvernement du Sénégal et les bailleurs de fonds (aide bilatérale ou multilatérale) ont engagé des politiques de soutien et de création d'entreprises qui se présentent ainsi :

- crédit pour la création ou le soutien d'entreprises ;
- formation d'entrepreneurs et amélioration de leur productivité ;
- formation et assistance technique en rapport avec une possibilité de crédit.

Cependant, cette stratégie d'ensemble débouche tout au plus sur la promotion d'une politique d'aménagement du territoire un peu plus complète. Elle a le désavantage d'éclater des problèmes inextricablement liés, rendant ainsi leur solution impossible. La démarche n'a aucune action spécifiquement tournée vers la prise en charge globale de tous les problèmes de population. La population n'est qu'une donnée, certes importante, tout au plus une variable. Il faudra attendre plus de 20 ans d'indépendance et une impasse sur tous les plans pour que l'on débouche sur une véritable prise en charge des questions démographiques.

### ***La prise en charge des questions démographiques : 1976-1988***

Les résultats du premier recensement de 1976 constituent un tournant révélateur. Le Directeur de la Statistique dont dépend le Bureau National du Recensement estime que ses résultats ont alors infirmé les premières estimations faites pour le 5<sup>e</sup> Plan 1977-1981 (Thiongane 1987 : 17). Par exemple, les taux de croissance annuelle de 2,2-2,5 % généralement retenus auparavant, apparaissent comme ridicules face aux 2,7-2,8 % enregistrés. Le document de présentation du 5<sup>e</sup> Plan tire alors sur la sonnette d'alarme tout en relevant la forte sous-estimation depuis 1960 : "le problème démographique se trouve maintenant posé en termes plus pressants" (Sénégal/MPC 1977 : 17). C'est la reconnaissance officielle de deux points majeurs : tout d'abord, il y a bien un problème de population qui ne se pose pas seulement en termes de répartition ou d'aménagement du territoire ; ensuite, il faut résoudre l'équation posée par la croissance de la population.

Et dans la ligne de la pratique administrative alors en cours qui consiste à créer des structures spéciales pour prendre en charge les problèmes imprévus, on aboutit à la mise sur pied, en 1979, d'une Commission Nationale de la Population (CONAPO) et à la création d'une Direction (devenue Division par la suite) des Ressources Humaines. Ces /p. 191/ initiatives marquent une étape importante. Mais elles n'étaient pas inscrites dans un cadre politique cohérent avec des objectifs précis. Elles étaient plutôt dictées par l'actualité pressante des problèmes. Ainsi, il faudra attendre l'adoption de la Déclaration de Politique de Population en avril 1988 pour que soit défini un cadre d'activités aux actions et mesures relatives à la population.

Pour pouvoir passer à l'action, le gouvernement dispose alors d'instruments de légitimation idéologique, scientifique et politico-économique qui sont partie intégrante du contexte qu'ils participent à créer et à entretenir dans un processus interactif. Ils ne se mettent pas en place en même temps, mais finissent par créer une synergie décisive à la fin des années 1980.

Sur le plan idéologique, qui fournit aussi le fonds médiatique et consensuel par excellence, on peut retenir deux événements majeurs : l'actualité de la promotion des droits de la femme et principalement du droit au contrôle de la reproduction, et l'opportunité qu'offrent la Conférence d'Alma-Ata et son

corollaire, la politique des soins de santé primaires pour tous. Tout d'abord, au lendemain de l'Année Internationale de la Femme et de la Conférence de Mexico (1975), il y a un très net amalgame entre la santé de la femme, ses droits sur son corps et sur sa capacité de reproduction, la contraception voire la limitation des naissances. Ces tendances sont confirmées en 1978, par la Conférence d'Alma-Ata. Elle suscite alors localement un large écho en fixant l'objectif prioritaire de fournir les soins de santé primaires à toute la population du globe à l'horizon 2000. Le gouvernement du Sénégal, comme bien d'autres en Afrique, souscrit à cet engagement, mais comprend facilement qu'il sera difficilement atteint si la population tend à doubler tous les 25 ans. Dès lors, on comprend qu'à défaut de pouvoir trouver les ressources nécessaires, il puisse caresser l'idée de freiner la croissance de la population au moins et de la justifier dans un cadre consensuel. En d'autres termes, il est aisé de mobiliser la majorité de la population autour du droit à la santé pour tous et des droits de la femme. Et il faut ajouter à cela la relation qui est régulièrement faite entre croissance de la population et problèmes d'environnement par le *World Watch Institute* dans son influente publication annuelle *The State of the World*.

La légitimation scientifique est fournie par une littérature ambiante de plus en plus florissante qui investit un nouveau champ d'études baptisé "Population et Développement" (Gauvreau *et al.* 1986 1-10 ; Gregory et Piché 1986 11-46). Ce couple s'impose rapidement comme le thème dominant l'activité de recherche et de publication généreusement soutenue par les agences onusiennes (FNUAP), gouvernementales (USAID) et privées (fondations Ford et Rockefeller principalement). Les fondations /p. 192/ privées sont particulièrement actives et leurs dénominations sont souvent des programmes annoncés : *World Watch Institute*, *Zero Population Growth*, *Population Crisis Council*, etc. La culture politico-scientifique qui se met ainsi en place est basée sur une approche consciemment ou inconsciemment néo-malthusienne. Elle transforme beaucoup de chercheurs, techniciens et responsables africains dans le domaine de la population en relais / répéteurs / expérimentateurs obligés d'une culture scientifique univoque. Jemai (1987 : 18-22) décrit bien ce processus caractérisé par le fait que la solution est contenue dans les termes même du questionnement : à des notions aussi peu scientifiques que "surpopulation", "explosion", "défi", "loi naturelle", "frein", "obstacle", etc., répondent des concepts d'action tels que "limitation des naissances", "espacement des naissances", "planning familial", etc. Pour finir, l'appareillage mathématico-statistique sert à impressionner le grand public. Le reflet de cet état des choses est que l'essentiel des activités de recherche des années 1970 au Sénégal se focalise autour des thèmes de la fécondité et de la migration, laissant de côté la mortalité ou la famille par exemple.

La légitimation politique sera plus longue à venir et paradoxalement, le contexte et l'intervention extérieurs seront déterminants. Tout d'abord, il faut relever le rôle dynamique de l'ONU qui met en place en 1973 le FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population) compétent dans les domaines de la population et de la planification familiale. Le FNUAP sera particulièrement actif dans l'organisation des différentes Conférences Mondiales de la Population. Si la Conférence de Bucarest (1974) a pu être considérée comme favorable aux natalistes, par contre à Mexico (1984), la majorité des pays du tiers-monde adopte des politiques et programmes d'action en matière de population. Le revirement complet de la Chine et de l'Algérie, jadis champions d'une attitude de défiance vis-à-vis de la relation négative population-développement, est symbolique d'une nouvelle tendance (Basse *et al.* 1990 : 5). Beaucoup d'éléments de la légitimation politique sont donc en place dès les années 1980. En 1982, le Sénégal accepte le test d'un modèle conçu par le *Futures Group* et dont les objectifs sont clairement définis par son nom : RAPID (*Rapid Awareness of Population Impacts on Development*). Réalisé par une équipe de University of Michigan, il est explicitement destiné à convaincre le gouvernement de la nécessité de prendre des mesures contre la forte croissance de la population (Ekanem 1988 : 831-8317). Mais ce n'est qu'un début car la prise de conscience de la nécessité d'une politique globale ne se fera réellement qu'au milieu des années 1980, répondant à une demande du gouvernement et de l'opinion publique. Ainsi, le fait nouveau sera constitué par l'intégration des questions de population dans les programmes d'ajustement qui s'imposent au Sénégal dans les /p. 193/ années 1980. Et sous le couvert de la prise en charge de la dimension sociale de l'ajustement, le Sénégal et le couple BM/FMI aboutissent à la première déclaration d'une politique de population explicite en 1988.

En effet, le milieu des années 1980 voit s'instaurer un débat qui accuse la politique d'ajustement structurel de ne pas prendre en compte les intérêts des plus pauvres qui sont aussi les plus nombreux, en particulier en diminuant les allocations de ressources vers l'éducation et la santé. L'un des arguments de la réponse des tenants de l'ajustement est de dire que, sans lui, la situation aurait été pire pour tout le monde. Dans ce contexte, l'élaboration d'une politique de population a été jugée aussi nécessaire que les réformes économiques (Banque Mondiale 1986). L'expert du FNUAP/BIT qui dirige l'élaboration d'une politique de population au Mali avoue qu'elle "est une réponse à la dimension sociale de l'ajustement structurel" (*Pop Sahel* 1990 : 32). Dès lors, il était clair que le Programme d'Ajustement Structurel n° 3 (1986-89) alors en négociation, allait voir cette prise en charge être effective. Cela était d'autant plus probable qu'en 1984, la Commission Économique de l'Afrique, reprenant les conclusions de la Conférence Africaine sur la Population d'Arusha (janvier 1984), recommandait que la population occupât une place centrale dans l'élaboration d'une politique de développement (Sai 1988 : 8321-24). La conférence d'Arusha reconnaissait d'ailleurs que "les problèmes démographiques entravent à l'heure actuelle le développement de la région africaine" (Basse *et al.* 1990). Allant plus loin, l'OUA recommanda à tous ses membres l'élaboration et l'adoption d'une politique démographique appropriée (Basse *et al.* 1990 : 22).

La fin des années 1980 voit donc se mettre en place tous les éléments pour une rupture avec le passé. La Direction des Ressources Humaines du Ministère du Plan réunit en avril 1987 un groupe multidisciplinaire d'universitaires, de hauts fonctionnaires et d'experts provenant de différents horizons pour élaborer des études sectorielles sur les données, l'état et la structure de la population, la fécondité, la mortalité et la famille. Après une année de travaux dans différentes commissions, la synthèse des différents rapports est examinée par la Commission Nationale de la Population (CONAPO), puis par le conseil interministériel d'avril 1988 qui l'adopte comme Déclaration de Politique de Population en 1988.

### ***La déclaration de politique de Population (DPP)***

Dans la typologie, Savané (1988 : 153) distingue trois sortes de politique de population :

- celles visant à limiter l'accroissement démographique ;
- celles qui visent l'augmentation de la population ;
- et celles qui se préoccupent plutôt de la répartition spatiale.

/p. 194/

Il place le Sénégal dans le premier groupe. En effet, dans le préambule, la Déclaration souligne la nécessité pour le Sénégal de résoudre les problèmes de population qui "constituent encore de sérieux obstacles à son développement" (1988 : 2) par une politique définie et volontariste. Ensuite, elle passe aux constats pour immédiatement annoncer l'orientation générale de la politique du Sénégal :

*Il existe une véritable controverse au plan international et national sur les relations entre la croissance de la population et la croissance économique. Tous admettent néanmoins que l'amélioration du niveau de vie des populations ne peut être assurée que si les ressources supplémentaires créées par l'économie augmentent à un taux supérieur au taux de croissance de la population.. dans le cas du Sénégal.. les performances économiques ont été annihilées par l'accroissement de la population (Sénégal/DPP 1988 : 5).*

Les principes de la DPP sont classiques, fondés sur le respect des droits de la personne et la préservation de la famille. Les objectifs sont de deux ordres : sur le plan général, il s'agit d'améliorer la qualité de la vie, de réduire la morbidité, la mortalité, le taux de fécondité, le rythme de la croissance, de corriger les déséquilibres régionaux de tous genres et ainsi freiner l'exode rural, et en fm d'améliorer les connaissances scientifiques ; sur le plan démographique, il s'agit d'une simple présentation des perspectives tirées des études RAPID, car il "est prématuré de déterminer des objectifs démographiques quantifiés.. faute de données scientifiques fiables" (Sénégal/DPP 1988 : 11).



La réalisation de ces objectifs passe par une stratégie ciblant entre autres objectifs : l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, la baisse de la fécondité, l'espacement volontaire des naissances, l'éducation/information des femmes et des jeunes plus particulièrement, la préservation de la famille, la réduction sinon le renversement des tendances migratoires, une politique plus soutenue d'aménagement du territoire, la réduction du chômage et du sous-emploi, la promotion des études et recherches en matière de population, et enfin l'élaboration des mesures législatives et réglementaires appropriées. La réalisation de cet ensemble repose sur la mise en place d'un cadre institutionnel et l'exécution de programmes. Le cadre institutionnel de la politique de population est constitué par un organe de décision, le Conseil Interministériel sur la Population, une structure consultative, la Commission Nationale de la Population (CONAPO), un organe de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation, le Comité Technique de Suivi et d'Évaluation, des structures d'exécution, des structures d'études et de recherche et des structures de contribution.

/p. 195/

Le premier Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIP) représente l'instrument opérationnel de la mise en œuvre de la politique de population. C'est un vaste projet d'un financement global de 19 milliards de francs CFA regroupant 17 composantes. Les donateurs extérieurs vont fournir la presque totalité des fonds nécessaires, mais l'argent ne constitue pas l'essentiel des obstacles à surmonter.

### ***Problèmes de mise en œuvre d'une politique de population***

Un premier pas très important a été accompli : définir une politique globale pour l'avenir. Mais une chose est de définir une politique, une autre de l'appliquer. Or, si l'analyse a souvent mis en évidence les solutions et les stratégies, elle a en même temps pêché dans ses pratiques comme dans l'appréhension de la nature et de la vigueur des difficultés à résoudre. En somme, il y a eu une certaine confusion entre approche explicative et approche destinée à l'intervention. En particulier, la priorité donnée à l'action a isolé les problèmes démographiques de leur contexte écologique, politique et social, gommé leur historicité en quelque sorte. Le biais "techniciste", (Jemai 1987 : 21 parle de "staticisme... qui transforme l'outil en concept"), les analyses univoques et le poids extérieur déterminant expliquent largement cette situation. C'est ainsi qu'il est symptomatique que durant les travaux préparatoires de la Déclaration de Politique de Population, aucune commission ou expert n'ait pris en compte, de façon systématique, les difficultés éventuelles. Elles sont fondamentalement de deux ordres qui souvent tissent entre eux des interfaces difficiles à mettre en évidence : les contraintes socio-culturelles et les contraintes politico-financières.

#### *Les contraintes socio-culturelles*

La DPP (1988 : 3-4) se contente de parler sommairement de facteurs socio-culturels dans le constat dressé avant l'énoncé de la déclaration de politique proprement dite. Mais au delà de la simple prise en compte, il s'agit en fait de véritables obstacles qu'il s'agit de surmonter. On ne peut pas les citer tous, mais on peut relever de façon plus précise les principales contraintes qui, à notre avis, pèsent et continueront encore de peser pendant longtemps sur la politique de population définie par le Sénégal.

La première, peut-être la plus importante et la moins susceptible d'un renversement complet dans l'avenir immédiat, est constituée par la persistance d'une attitude globalement pronataliste entretenue par l'Islam, le christianisme et les religions traditionnelles. Pour insister sur l'Islam qui est la religion déclarée de plus de 90 % des sénégalais, par delà la polygamie qui attire souvent l'attention, on peut relever l'exaltation du mariage, /p. 196/ la condamnation du calcul démographique et la confiance dans la volonté divine, celle-ci fixant à l'avance le nombre d'enfants d'un couple (Bâ 1989 : 60-61). Dans ces conditions, la procréation échappe largement à la volonté du croyant. Cependant, contrairement au catholicisme où le Pape exprime la volonté divine, l'Islam qui n'a pas d'autorité centrale ou de porte-parole n'exerce pas une pression pour ou contre la politique de population. C'est cette "inertie" qui est dangereuse, car pouvant être manipulée par n'importe quel chef ou groupe

religieux, au gré de la conjoncture ou d'ambitions diverses. Et l'intervention d'un État laïc dans un sens ou dans l'autre est le plus sûr moyen de provoquer cette réaction dans un Sénégal éclaté entre des confréries et des groupes rivaux. Et cela malgré la *fetwa* des Ulémas de l'Université Al Azar citée par la Directrice des Ressources Humaines :

*pour les pays dont les ressources sont incompatibles avec la densité démographique et qui doivent importer la majeure partie de leurs besoins en subsistance, la limitation des naissances est une chose souhaitée et même demandée" (Sène 1989 : 22).*

Car, l'Islam sénégalais est, dans l'ensemble, assez peu sensible à ce type de prise de position extérieure, car, et, aucune structure d'une certaine envergure, en particulier les grandes confréries, ne les relaie.

Une seconde contrainte est constituée par le poids de l'analphabétisme, notamment chez les femmes. Il est généralement admis que les femmes éduquées à l'école française jusqu'au secondaire se marient plus tard, sont moins concernées par la polygamie et utilisent beaucoup plus les méthodes contraceptives modernes (Sarr 1988 : 15). Leurs sœurs non éduquées sont les cibles privilégiées des programmes de planning familial qui comptent sur l'effet de la comparaison avec les éduquées. Mais il y a là deux limites : d'une part, ces femmes sont urbanisées alors que la majorité des sénégalaises sont campagnardes ; d'autre part, le taux de scolarisation des femmes âgées de 7 à 12 ans est de 36 % (contre 51 % pour les garçons selon RGPH 1988 : 16). En même temps, le taux d'analphabétisme absolu des femmes de plus de 15 ans est de plus de 82 % (RGPH 1988 : 17). Ainsi, l'impact de l'instruction des femmes sur les politiques de population risque d'être encore circonscrit à des couches qui sont généralement acquises à une planification des naissances.

Une troisième et dernière contrainte réside dans l'absence de prise en compte de la famille en tant que groupe où sont prises les décisions en matière de reproduction. D'abord, l'accent mis sur les responsabilités de la femme peuvent avoir un impact négatif dans la mesure où ses décisions pourraient être perçues comme une atteinte à la cohésion familiale. Ainsi, le rôle de l'homme au sein de la cellule familiale est souvent /p. 197/ ignoré, ouvrant la voie à une stratégie de méfiance et de confrontation qui fait reculer le consensus nécessaire à la réalisation de toute politique de population. Mais surtout, la diminution significative à terme de la taille de la famille qui est l'objectif, in fine, de la politique de population est problématique car, elle va à l'encontre des réalités économico-sociales passées, actuelles et à venir. Les stratégies de survie passent par la famille de grande taille. La crise économique ambiante renforce ce rôle. Autrement dit, appréhender la famille comme unité de reproduction seulement, n'épuise pas sa fonction productive qui reste essentielle aux yeux des protagonistes (Gregory et Piché 1986 : 27-38).

Comme on le voit, ces contraintes peuvent limiter, voir annihiler la politique annoncée. En particulier, la pièce fondamentale du projet, c'est-à-dire la mise en œuvre d'actions relatives à la fécondité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de planification familiale est menacée. La DPP (1988 : 17-18) ne s'y trompe pas en estimant qu'il faut une campagne Information – Éducation - Communication (la célèbre trilogie IEC) adaptée au contexte socio-culturel pour les surmonter. Cependant, convaincre les gens à changer de comportement est une chose, leur demander d'hypothéquer leurs stratégies de survie est une tâche autrement plus ardue.

#### *Les contraintes politico-financières*

La DPP préconise diverses mesures qui sont censées remédier à des situations qu'on peut définir comme contraignantes. C'est ainsi qu'elle identifie parmi elles le régime fiscal et social actuel qui

*favorise les familles nombreuses et, à ce titre, a une orientation pronataliste évidente. Il favorise les salariés ayant une progéniture nombreuse... Il convient donc de corriger une telle orientation et prévoir, au besoin, des mesures dissuasives (DPP 1988 : 18).*

Ici, la contrainte est de résoudre l'incohérence qui existe entre la législation fiscale et sociale d'une part et les objectifs de la politique de population d'autre part. La logique dicterait donc une législation

de nature à bouleverser le système actuel. Mais le contexte actuel de crise permanente, l'alliance entre le parti au pouvoir et la plus importante centrale syndicale du pays, et enfin la profondeur de la remise en cause éventuelle rendent hypothétique cette orientation. La NPA et la NPI sont déjà si mal supportées qu'il est difficile de concevoir autre chose que la préservation du *statu quo*. Dans un contexte politique ouvert à la compétition démocratique, ce serait le moyen le plus sûr de s'aliéner une clientèle électorale qui s'arc-boute sur la défense de ce qu'elle considère comme des acquis arrachés de haute lutte des mains du régime colonial.

/p. 198/

Un régime socialiste, même édulcoré, peut difficilement accepter d'être moins soucieux des "masses laborieuses", ce serait un suicide politique. D'ailleurs, la relation établie entre le régime fiscal et la taille de la famille est postulée, elle n'est pas démontrée ici et ailleurs.

Évidemment, la mise en œuvre de la politique de population suppose la mobilisation de ressources financières importantes. Même si la DPP de 1988 ne fournit pas de données chiffrées, dans le contexte actuel d'une crise économique latente et d'un encadrement strict des dépenses publiques, on ne voit pas comment le Sénégal pourrait rassembler les ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs. Le recours aux ressources financières extérieures constitue donc la voie privilégiée.

Le premier PAIP nécessite quelque 19 milliards de francs CFA fournis presque totalement par les partenaires extérieurs ; comme ils ont déjà financés les travaux d'élaboration de la DPP, les différents recensements et enquêtes en amont, etc. Ainsi, l'influence de ces derniers est souvent décisive sinon essentielle, dans tous les cas réelle. Ces fonds vont à des secteurs tels que l'information / éducation / communication, la santé maternelle et infantile, la planification familiale, la dynamique de la population, la promotion spécifique des femmes, des jeunes et des émigrés, et enfin le soutien à la coordination, au suivi et à l'évaluation de la politique de population. À l'opposé, les volets relatifs spécifiquement à l'emploi, à l'environnement, à l'état civil, etc. ne sont pas encore pris en compte, alors qu'ils sont d'une importance vitale. D'une manière générale, l'absence d'autonomie financière peut hypothéquer l'orientation souhaitée par le gouvernement sénégalais pour la politique de population. À terme, ce type de financement aboutit au mieux à un déséquilibre dans les actions, au pire à une incohérence des résultats obtenus. Peut-on raisonnablement dissocier environnement et hygiène, l'élaboration continue de données fiables et l'action sur les différents indicateurs basés sur ces mêmes données ?

Le financement extérieur introduit souvent dans l'opinion publique l'idée d'une dépendance vis-à-vis de l'étranger, d'une abdication de la volonté nationale, donc la non-prise en compte des intérêts nationaux. Rapporté à l'ambiance frondeuse des réactions contre les politiques d'ajustement structurel imposées par le couple BM/FMI, il introduit le risque de faire apparaître la politique de population comme un volet de cette expérience dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'a pas bonne presse auprès de l'opinion publique.

## Conclusion

Il ressort de notre analyse quelques axes principaux de la politique démographique du Sénégal depuis l'indépendance. En particulier, l'analyse /p. 199/ de l'évolution depuis 1960 jusqu'à la Déclaration de Politique de Population de 1988 nous permettra de caractériser la politique actuelle.

L'évolution de la politique sénégalaise en matière de population est une illustration presque parfaite du processus décrit par Cordell et Piché (1990 : 299-300). Dans un premier temps, les analyses postulaient que c'est le développement socio-économique qui introduirait et répandrait la famille de taille restreinte. En d'autres termes, la modernisation des attitudes démographiques accompagnerait ou suivrait celle des structures. Dans ce paradigme, la sociologie et l'économie sont les alliées de la démographie. L'intervention du délégué sénégalais en 1974 devant la Conférence de Bucarest que nous avons déjà citée, illustre bien cette tendance des années 1960 et 1970. Ensuite,

devant l'ampleur du croît démographique, les analyses privilégient les valeurs et attitudes qu'il faudrait faire évoluer pour changer les comportements. C'est alors le renversement de la chaîne causale, et politique démographique devient synonyme de planning familial. Dans le cas du Sénégal, elle débouche sur un freinage, puis une réduction de la croissance démographique. Ici, la gestion, l'éducation et la communication sont devenues les alliées de la démographie. Le vocabulaire des années 1980 ("gestion des ressources humaines") et la présence obligée d'un volet IEC (Information – Éducation - Communication) dans toutes les actions projetées sont révélateurs du nouvel état des choses. Ainsi, la DPP rapprocherait plutôt le Sénégal du modèle indien qui s'adresse aux individus par la persuasion, que du chinois, qui est beaucoup plus collectiviste et plus contraignant (Savané 1988 : 155).

À l'instar des politiques de population adoptées à peu près partout en Afrique, l'orientation de celle du Sénégal est dominée par l'objectif de la diminution du croît démographique. Mais cette politique est réductionniste, en conformité avec la vision qui lui a donné naissance. Réductionniste, car isolant quelques éléments d'une globalité complexe, ici la fécondité. On aboutit alors à des attitudes scientifiques frisant quelques fois le cynisme. Par exemple, lorsqu'on examine les résultats publiés de l'Enquête Démographique et de Santé au Sénégal (1986), à part le chapitre introductif avec ses généralités, les cinq autres traitent respectivement de nuptialité et grossesse (II), de la fécondité (III), de la contraception (IV), des préférences en matière de fécondité (V), et enfin de la mortalité et de la santé de la mère et de l'enfant (VI). Certes d'autres analyses doivent suivre, mais le fait de publier celle-là en premier lieu est révélateur. Non seulement le titre est abusif, mais il montre aussi les effets pervers d'un réductionnisme souvent pris en charge par les organismes de financement qui tiennent assez peu compte de l'intérêt général du pays.

/p. 200/

Les analyses générées par ces démarches à la limite du crédible éludent les rapports économiques et sociaux dans lesquels les comportements démographiques sont inscrits, oubliant du coup leur historicité, c'est à dire leur réalité première. Ainsi, en reliant sous-développement et trop forte croissance de la population, on incrimine la responsabilité des individus qui prennent la décision de procréer ou laissent la nature faire. Cordell et Piché (1986 : 38) parlent même du "cynisme" qui consiste à considérer la réaction des pauvres et des paysans pour survivre comme la cause même de leur situation. On oublie alors que l'homme qui est concerné est un être social dont les motivations dépassent largement l'individualité. Or, nous ne voyons pas pourquoi les individus se conformeraient aux normes de l'approche individualisante dans un contexte où leur survie est encore largement tributaire de leur famille ; Cette attitude réductionniste explique pourquoi le gouvernement oublie volontairement un aspect et un protagoniste essentiel dans toute politique de population crédible dans le contexte sénégalais actuel, la famille. Par exemple, un sous-chapitre intitulé "préservation de la famille", qui est présenté comme un des axes de la DPP, occupe à peine 6 lignes dans le document et 2 lignes seulement dans une version ultérieure de janvier 1989 (DPP 1988 ; Basse *et al.* 1990).

Bien sûr la DPP établit quelques unes de ses insuffisances, mais dans le contexte d'élaboration plutôt que dans la démarche elle-même. Elle reconnaît qu'il y a eu des progrès considérables dans la connaissance de la fécondité et de l'état de la population, mais qu'il reste des "lacunes significatives" en ce qui concerne la mortalité et les migrations :

*Or les données sur la natalité, la mortalité et les migrations doivent être simultanément prises en considération pour définir une politique nationale de population" (DPP 1988 : 16).*

Et même dans le domaine de la lutte contre la trop grande fécondité, elle reconnaît qu'une grande partie des activités menées au plan national et régional dans le domaine de l'espacement des naissances échappe totalement à l'État, qui a cependant besoin de disposer des données accumulées afin de pouvoir jouer son rôle d'impulsion et de coordination (DPP 1988 : 17). La responsabilité des ONG dans cet état des choses est trop évidente pour que l'on n'insiste pas sur les conséquences à terme de cette attitude qui risque une fois de plus d'obérer les résultats escomptés avec la politique de population. La responsabilité de l'autorité publique est aussi patente en ce qu'elle a adopté une

démarche du va-tout sectoriel qui occulte souvent les relations d'interdépendance qui sont le propre de toute société.

En fin de compte, il est nécessaire de réexaminer la description, /p. 201/ l'explication et l'interprétation des "problèmes" de population afin de saisir les mesures adoptées par le Sénégal. Les comportements démographiques sont des réponses à la fois individuelles et familiales en relation avec l'histoire et le contexte du moment. Les phénomènes démographiques doivent retrouver leur historicité. Nous sommes pleinement d'accord avec Cordell et Piché (1990 : 300) lorsqu'ils disent :

*pour comprendre les changements démographiques, il faut comprendre les transformations dans les structures de production.*

Nous souscrivons généralement aussi aux actions qu'ils proposent d'entreprendre. En particulier l'idée qu'il faut accepter le concept de réduction des inégalités devant la fécondité comme on l'accepte maintenant pour la mortalité (Cordell et Piché 1990 : 304-06) :

*il s'agit d'améliorer les conditions concrètes de la reproduction humaine, donc les conditions matérielles d'existence, toute politique démographique doit inclure des mesures socio-économiques importantes.*

Il faut donc cesser d'isoler la fécondité du reste. Il s'agit aussi de replacer la migration au centre des préoccupations politiques. Non pas pour répéter la dénonciation habituelle de l'exode rural ou de l'esprit d'aventure, mais pour concevoir les politiques migratoires en termes de "rétention" (Marcoux 1988), plutôt que dans les termes négatifs habituels de répulsion / attraction. Car, ce qui est important, c'est de retenir les hommes dans leurs villages et non de les empêcher de partir. Mais cela n'est possible qu'en concevant que la migration constitue pour la majorité des familles rurales une stratégie cruciale pour leur survie, et pour la satisfaction des besoins de consommation non couverts par les conditions locales.

## Bibliographie

- Amat-Roze J.M., 1989 — "L'infection à VIH et le Sida en Afrique noire : facteurs d'épidémisation et de régionalisation", *Les Cahiers d'Outre Mer*, n° 168, oct.-déc., 333-56.
- Antoine P., Bâ H. et Mbodji F.G., 1987 — "La mortalité au Sénégal", Commission préparatoire du Conseil Interministériel sur la Politique de Population, Dakar, novembre, 20 p. ronéo.
- Bâ H., 1985 — "Projections démographiques à partir de l'ESF" in "*Nuptialité et fécondité au Sénégal*", Charbit Y., Guèye L. et Ndiaye S. éd., *Série Travaux et documents*, Cahier n° 112, INED, PUF, Paris.
- Bâ H., 1989 — "Contraception et Planification familiale au Sénégal", *Historiens et Géographes*, n° 4-5, pp. 58-61.
- Banque Mondiale, 1986 — *Rapport sur le Développement dans le monde*, Banque Mondiale, Washington D.C. /p. 202/
- Banque Mondiale, 1989- *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable — Étude de prospective à long terme*, Banque Mondiale, Washington D.C.
- Basse MA., Mané B. et Savané L., 1990 — "Les programmes et politiques de population", "Documents du Séminaire d'Évaluation des Dossiers Pédagogiques Documentaires sur l'Enseignement de la Population, Groupe pour l'Étude et l'Enseignement de la Population (GEEP)", Saly, novembre, ronéo.
- Becker C. et Mbodj M. 1981 "Histoire du peuplement et évolution démographique au Sénégal : 1904-1986", Communication au Colloque sur les Sources de l'Histoire Démographique des Pays Sahéliens, Institut du Sahel, Dakar, mars, 18 p ronéo.
- Becker C., Diouf M. et Mbodj M., 1981 — "L'évolution démographique régionale du Sénégal et du Bassin Arachidier (Sine-Saloum) au vingtième siècle, 1904-1916" in Cordell D. and Gregory J. (Eds), *African Population and Capitalism*, Westview Press, Boulder and London.

- Cordell D. et Piché V., 1990 — "Grandeur et misère de l'analyse matérialiste en démographie : une application au domaine des politiques démographiques", *Révolution et Population — Chaire Quételet 1989*, Académia, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve : 295-310.
- Diouf P. D., 1989 — "Santé familiale et croissance démographique au Sénégal", *Historiens et Géographes*, n° 4-5 : 52-51.
- Ekanem I.I., 1988 - "African Population Policies : Formulation and Implementation in the 1910s and 1980s" in *African Population Conference/Congrès africain de population*, UIESP, Liège : 8.3.1- 8.3.19.
- Fonds des Nations Unies pour la Population, 1990 — *Relever le défi démographique*, Washington D.C., 52 p.
- Gauvreau D. et al., 1986 — "Population et sous-développement : pour un renversement de tendances", in Gauvreau D, Gregory J., Kempeneers M. et Piché V.(Eds) *Démographie et Sous-Développement dans le Tiers-Monde*, Mc Gill, Centre for Developing Area Studies, Montréal : 1-10.
- Gregory J. et Piché V., 1986 — "Démographie, impérialisme et sous-développement : le cas africain", in Gauvreau D, Gregory J., Kempeneers M. et Piché V. (éds) *Démographie et Sous-Développement dans le Tiers-Monde*. Mc Gill Centre for Developing Area Studies, Montréal : 11-46.
- Groupe pour l'Étude et l'Enseignement de la Population (GEEP), 1990 — Documents du Séminaire d'Évaluation des Dossiers Pédagogiques Documentaires sur l'Enseignement de la Population, Saly, novembre, ronéo.
- Historiens et Géographes*, 1989 — numéro spécial, "*Population : compter avec l'école*", n° 4-5, 2° semestre.
- Jemai H., 1981 — "Pour une approche matérialiste des problèmes de population et de développement en Afrique", in Jemai H. (Ed.) *Population et développement en Afrique*, CODESRIA, Dakar : 1-68.
- Kelly V. et Delgado C.L, 1991 — "Agricultural Performance under Structural Adjustment" in Delgado C.L. and Jammeh S. (Eds) *The political Economy of Senegal under Structural Adjustment*, Praeger, New York : 91-118.
- Le Brun O., 1913 — "Mécanismes de dissolution-conservation-développement de l'artisanat et problématique de l'éducation dans les zones urbaines d'Afrique", BREDA, 21 février.
- Lieberson J., 1986 - "Sommes-nous trop nombreux sur cette planète", *Jeune Afrique*, n° 1355-56, 24 et 31 décembre : 100-14.
- Mané B., 1986 — "Croissance démographique et problèmes alimentaires au Sénégal", mémoire de fin d'études démographiques, IFORD, Yaoundé.
- Marcoux R., 1988 — "Émigration rurale et capacité de rétention des populations : étude d'une centaine de villages de la vallée du fleuve Sénégal", communication au Congrès de l'Association Canadienne des Études Africaines, Kingston, mai. /p. 203/
- Mbodj M., Ciss G. et Baldé P., 1987 — "État et Structures de la population du Sénégal", Commission préparatoire du Conseil Interministériel sur la Politique de Population, Dakar, octobre, 25 p. ronéo.
- Mbodj M. et Becker C., 1989 — "À propos de l'histoire et des populations de l'Afrique Noire : propositions pour de nouvelles approches", *Revue Canadienne des Études Africaines*, n. 23, 1 : 40-53.
- Metge P., 1966 — "Le peuplement du Sénégal", Ministère du Plan, du Développement et de l'Aménagement, 2 tomes, ronéo.
- Sai F.T., 1986 — "Population and Health : Africa's Most Basic Resource and Development Problem", Berg R.J. and Whitaker-Seymour J. (éds) *Strategies for African Development* : : 129-54.
- Sai F.T., 1988 — "Key Issues and problems in African Population Policy in the 1990s", in *African Population Conference / Congrès africain de population*, UIESP, Liège, p. 8.3.21-8.3.36.
- Sarr I., 1988 — "Étude de la situation démographique à partir de l'analyse des sources", Commission préparatoire du Conseil Interministériel sur la Politique de Population, Dakar, février, 25 p. ronéo.
- Savané L., 1988 — *Populations — un point de vue africain*, Anvers, EPO, 219 p.
- Sène R., 1989 — "Il est nécessaire de maîtriser la fécondité afin d'atteindre nos objectifs", interview, *Pop Sahel*, n° 9, mai : 20-23.
- Sénégal (République du), Archives Nationales, 1904 22 G 19 — "Recensement général de l'AOF".
- Sénégal (République du), Direction de la Statistique, 1980 — "*Situation économique du Sénégal*".
- Sénégal (République du), Direction de la Statistique, 1981 — "Enquête sénégalaise sur la fécondité (ESF/1978) : Rapport national d'analyse", 2 vol.
- Sénégal (République du), Direction de la Statistique, 1981 — "Recensement Général de la Population d'avril 1976 (RGP/1976) - Analyse des résultats nationaux", 101 p.
- Sénégal (République du), Direction de la Statistique, 1988 — *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal — 1986*, Direction de la Statistique et Institute for Resource Development / Westinghouse, 174 p.
- Sénégal (République du), Direction de la Statistique, 1989 — "Les principaux résultats provisoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal (RGPH/1978)", déc., 21 p.
- Sénégal (République du), Ministère du Plan et de la Coopération 1988 "Déclaration de la Politique de Population (DPP) ", [Division des Ressources Humaines], avril, 21 p.

- Sénégal (République du), Ministère du Plan et de la Coopération, 1988 — “Projet de Développement des Ressources Humaines”, [Division des Ressources Humaines].
- Sénégal (République du), Ministère du Plan et de la Coopération, 1989 — “Déclaration de la Politique Nationale de Santé”.
- Sénégal (République du), Ministère du Plan et de la Coopération, 1989 — “Plan d’orientation pour le développement économique et social 1989-1995 (VIII<sup>e</sup> Plan)”, 261 p.
- Sénégal (République du), Direction de la Planification, 1991 — “Synthèse de la situation démo-économique et sociale du Sénégal”, [Division des Ressources Humaines], 155 p.
- Sénégal (République du), Direction de la Planification, 1990 — “Tableau de bord annuel de la situation sociale au Sénégal”, [Division des Ressources Humaines], 77 p.
- Sénégal (République du), Direction de la Planification, 1991 — “Premier Programme d’Actions et d’Investissements Prioritaires en matière de population (PAIP)” — [Direction des Ressources Humaines], février.
- Tall-Thiam K., 1989 — “Démographie et Urbanisation à Dakar : le processus de la “taudisation” de la Médina Est”, *Historiens et Géographes*, n° 4-5 : 43-51.  
/p. 204/
- Thiongane A., 1987 “Un avenir incertain parce que les ressources se font rares”, Interview, *Pop Sahel*, n° 3, juillet : 16-17.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l’Enfance), 1990 — *La situation des enfants dans le monde* — 1991, 128 p.
- Vallin J., 1989 — *La population mondiale*, Paris, La Découverte, 129 p.
- Verrière L., 1965 — “La population du Sénégal”, Thèse de Droit, Université de Dakar, 220 p.
- Zachariah K.C. et Nair N.K., 1980 — “Sénégal : Structures des migrations internes et internationales au cours des dernières années”, World Bank Staff Working Paper n° 415, Washington, 39 p.

## **Les politiques urbaines : gestion et aménagement**

*Lat Soucabé Mbow*

Au moment de l'accession à l'indépendance, l'urbanisation était largement engagée au Sénégal. Plus du cinquième de la population résidait en milieu urbain. Ce processus s'est intensifié en laissant sur l'organisation de l'espace national les mêmes traces que durant la période coloniale :

- \* une concentration des villes à l'ouest et au centre ;
- \* une armature urbaine caractérisée par une métropole démesurée par rapport aux autres agglomérations.

L'objet du présent chapitre consiste à évaluer l'efficacité des interventions publiques, à l'épreuve des problèmes complexes d'aménagement du cadre de vie des citoyens et d'encadrement des campagnes par les villes.

Il ressort des pratiques des trois dernières décennies une rupture dans la relation de l'État à l'urbain, consécutive aux changements politiques et économiques survenus à partir de 1981. Après avoir dominé la sphère urbaine grâce à un arsenal juridique étouffant et à l'utilisation massive de capitaux publics dans des programmes d'aménagement conçus et réalisés par ses instruments d'action, le pouvoir central confronté à de multiples défis prend du champ. Ce faisant, il restitue aux collectivités locales et à la population leurs parts de responsabilité dans la gestion urbaine, afin de mieux assurer ses fonctions d'orientation, de coordination et de contrôle.

### ***L'urbanisation récente et ses servitudes***

Sous l'influence de divers facteurs, une importante redistribution des effectifs humains s'opère depuis l'indépendance sur l'ensemble du territoire national. Ce mouvement profite en particulier aux villes qui cependant ne disposent pas des ressources nécessaires pour lever les contraintes imposées par leur rapide croissance. Il en résulte dès lors une crise de fonctionnement interne préjudiciable tant à l'épanouissement des populations qu'à la promotion des activités économiques modernes.

### ***Les glissements de population vers les villes***

La population urbaine du Sénégal représentait 697 058 individus en 1961, soit 22 % de la population totale répartis entre une dizaine d'agglomérations. Une quinzaine d'années plus tard, le taux d'urbanisation atteignit 32 % et le nombre des villes 22 unités. Au recensement de 1988, la proportion des citoyens s'est élevée à 39 %.

Dans l'intervalle 1961-1988 si la population sénégalaise a augmenté au rythme moyen de 3 % par an, le taux d'accroissement annuel des effectifs urbains a représenté 5 %.

Toutes les régions du pays ont participé à l'essor urbain, mais celles de l'ouest se sont plus particulièrement distinguées par l'intensité de leur urbanisation. Au cours des deux dernières décennies, la part de la population urbaine a évolué comme suit à travers le Sénégal :



**Tableau 1. Évolution du taux d'urbanisation des régions du Sénégal entre 1976 et 1988**

Régions	1976	1988	variations 1976-1988
Cap-Vert	96 %	96,4 %	+0,4
Casamance	17 %	21,0 %	+4,0
Diourbel	26 %	38,0 %	+12
Fleuve	25 %	27,5 %	+2,6
Louga	08 %	10,8 %	+2,8
Sénégal Oriental	8,9 %	13,8 %	+4,9
Sine Saloum	12,5 %	16,3 %	+3,8
Thiès	25 %	32,0 %	+7,0

La région de Dakar devance nettement les autres par son taux d'urbanisation très élevé. Entre ruraux et citadins, le rapport tend à s'y stabiliser. À l'intérieur, la population est encore majoritairement rurale, mais les glissements au profit des villes se confirment d'un recensement démographique à l'autre. Leur importance particulière à Diourbel procède de la tendance de la population à se cristalliser autour des points forts de l'espace parallèlement à l'émigration des actifs de la région. Les gains de population réalisés par les villes des régions périphériques sont loin d'être négligeables : + 4,9 points au Sénégal Oriental, + 4 en Casamance et + 2,5 au Fleuve.

Si rien n'est fait pour renverser la tendance en cours, plus de la moitié de la population sénégalaise s'établira en milieu urbain dans une génération, Par ailleurs, l'inégale répartition de ses effectifs en faveur des régions occidentales se maintiendra <sup>1</sup>.

Ce renversement de situation doit son ampleur au rôle actif joué par les migrations et le dynamisme interne de la population urbaine. On ne dispose pas d'études précises pour mesurer l'apport migratoire dans la /p. 207/ croissance urbaine autrement que par la comparaison des lieux de naissance et de résidence des individus. D'après ce critère, on observait en 1976 un équilibre entre populations nées à l'intérieur et à l'extérieur dans la plupart des centres urbains du Sénégal. Les cas extrêmes étaient représentés par Dakar, Kaffrine et Tambacounda où l'on relevait un net surnombre des allogènes. En outre, l'on constatait qu'en dehors des chefs-lieux régionaux dont le peuplement par voie migratoire embrasse un large horizon, l'aire de recrutement des localités de moindre importance est plus restreinte, et se circonscrit en général aux limites du département ou de l'arrondissement environnant <sup>2</sup>. L'exode rural reste la composante essentielle des migrations vers les villes. En raison de la crise qui affecte l'agriculture, il mobilise des effectifs sans cesse croissants. Mais l'économie urbaine, elle aussi soumise à l'ajustement structurel, offre des possibilités d'insertion de plus en plus faibles. Il est évident que sans l'effet régulateur des activités dites informelles et des réseaux de solidarité familiale, ethnique ou religieuse, les tensions sociales engendrées par l'important déséquilibre existant entre la demande et l'offre d'emploi seraient plus fortes.

Au regard des résultats de l'ESF (1978) la fécondité garde un caractère encore élevé en milieu urbain, malgré les contraintes socio-économiques qui y prévalent. Il se révèle même que la fécondité des citadines est supérieure à celle des femmes rurales, sauf pour les personnes contractant leur premier mariage sur le tard <sup>3</sup>. Un tel paradoxe s'explique sans doute par :

- \* l'effet des migrations qui drainent de jeunes adultes des deux sexes vers les villes ;
- \* un renoncement aux méthodes traditionnelles de régulation des naissances, sans une compensation par les procédés modernes ;
- \* une meilleure couverture des services de protection maternelle et infantile.

<sup>1</sup> /p. 228/ Selon les projections démographiques de la DAT, si le scénario tendanciel se réalise, le taux d'urbanisation atteindra 56 % au Sénégal en 2021. À l'échelle régionale, les pourcentages les plus élevés seront enregistrés à Dakar (97 %), Ziguinchor (79 %) et Diourbel (60 %), autrement dit à l'ouest.

<sup>2</sup> Deux exemples peuvent servir d'illustration : a) Ziguinchor (69 646 hab.) comptait 51 % d'allogènes en 1976, contre 41,5 % à Oussouye (2 482 hab.) ; b) Saint-Louis (88 665 hab.) en comptait 31,2 % contre 29,5 % à Podor (6 760 hab.).

<sup>3</sup> L'ESF 1978 révèle que les femmes rurales n'ont une fécondité plus élevée qu'à partir de 25 ans.

Ce dernier avantage se ressent également au niveau de la mortalité infantile. Celle-ci est estimée à 130 % dans les villes, contre une moyenne nationale de 156 % et un taux rural de 240 %.

L'impact des paramètres précités sur la composition de la population urbaine se traduit notamment par le poids des jeunes dont les problèmes les plus sensibles sont liés à la formation et à l'emploi.

Les catégories d'âge majoritaires parmi les populations urbaines sont celles formant le bas de la pyramide. Au RGP 1976, les personnes de moins de 15 ans représentaient à elles seules entre 40 et 50 % de l'effectif des grandes villes, et les jeunes adultes de 15 à 44 ans environ 30 à 35 %<sup>4</sup>. La limitation par la crise économique des possibilités de satisfaire /p. 208/ les aspirations de cette jeunesse tend à transformer nombre de ses éléments en parias réceptifs aux idées contestant l'ordre social établi.

### *Les macrocéphalies de l'armature urbaine*

L'évolution du fait urbain au Sénégal peut également s'analyser en fonction de la répartition de la population selon les agglomérations. Sous ce rapport, depuis la dernière guerre mondiale, un déséquilibre de plus en plus prononcé existe entre Dakar et les autres échelons de l'armature urbaine. En 1961, la capitale sénégalaise concentrait 41,8 % de la population urbaine ; plus tard en 1976 sa part devait atteindre 49,9 %. Dans le même intervalle chronologique, le rapport de taille entre la première et la deuxième ville du pays se traduit par un écart qui se creuse davantage. En effet à l'Indépendance, l'effectif de Dakar représentait cinq fois celui de Kaolack, et, au RGP 1976 sept fois la population de Thiès qui s'était alors substituée à Kaolack au deuxième rang.

La macrocéphalie urbaine notée au niveau national s'observe à l'échelle des régions comme on peut le constater à la lecture du tableau qui suit :

**Tableau 2 : Rapport de taille entre chefs-lieux et deuxièmes villes dans les régions de l'intérieur du Sénégal**

Année	Casamance	Diourbel	Fleuve	Sénégal Oriental	Sine Saloum	Thiès	Louga
1961	5,5	3,9	8,1	3,5	9,7	4,3	4,6
1976	4,8	2,1	6,7	3,3	9,1	3,1	4,9
1988	5,6	2,0	3,9	3,7	8,9	2,3	5,3

Mais en comparaison avec l'écart de taille entre les premières villes sénégalaises, le déséquilibre affectant le sommet de la hiérarchie urbaine régionale tend à s'atténuer. Cela démontre que la croissance actuelle des populations urbaines est un processus élargi qui englobe également des petites et moyennes villes, des centres ruraux de l'intérieur particulièrement dynamiques<sup>5</sup>.

Le profil de la courbe de distribution rang — taille reflète cette densification de l'armature urbaine par les strates intermédiaire et inférieure. Son aspect très pentu en 1961 est dû à l'absence quasi totale de villes moyennes en dessous de Dakar (374 700 hab.). Seules Kaolack et Thiès formaient la classe des agglomérations de 50 000 à 100 000 hab. avec des effectifs respectifs de 69 560 et 69 140 hab. Trois autres centres (Saint-Louis, Ziguinchor, Diourbel) s'y sont ajoutés en 1976. De deux, le nombre des villes de 25 000 à 50 000 hab est passé à cinq parmi lesquelles le centre religieux de Touba remarqué pour sa croissance phénoménale<sup>6</sup>. D'autres villages et bourgs ruraux de 1961 ont gonflé la strate /p. 209/ des localités de 10 000 à 25 000 hab qui se composait de 14 unités au RGP 1976 contre

<sup>4</sup> Le pourcentage des personnes de moins de 15 ans dans les capitales régionales était le suivant en 1976 : Dakar (44,9 %), Ziguinchor (45,2 %), Diourbel (43,4 %), Saint-Louis (53 %), Tambacounda (43,7 %) Kaolack (44 %), Thiès (47,2 %), Louga (47,3 %).

<sup>5</sup> De 8 villes en 1961, l'armature urbaine est passée à 22 en 1976 dont les 14 sont constituées de localités à caractère rural ou semi-urbain (population comprise entre 1000 et 10 000 hab.).

<sup>6</sup> La population de la métropole du mouridisme qui se montait à 2666 hab. en 1961, atteint 29 734 hab. en 1976. D'après les résultats provisoires du RGPH 1988, l'effectif a dépassé 100 000 personnes.

10 quinze ans auparavant. Ainsi avec l'évolution, la courbe de la hiérarchie urbaine a fini par épouser l'aspect d'une parabole qui signifie une tendance à la saturation des échelons manquants.

### ***Les contraintes de l'urbanisation galopante***

Contrairement à la situation du siècle dernier en Occident où l'exode vers les villes répondait à l'appel de main-d'œuvre de l'industrie naissante, le mouvement qui se déroule de nos jours au Sénégal s'inscrit dans un contexte différent il suit les mutations d'un pays qui subit plusieurs contraintes imposées par un environnement peu favorable (sécheresse, pression démographique, détérioration des termes de l'échange, inflation, dette extérieure). Les moyens limités de l'État et des collectivités locales ne permettent pas dans ces conditions de procéder à des investissements en adéquation avec l'importance de la demande d'emplois, de logements et de services urbains.

Durant les vingt dernières années, la croissance de l'économie sénégalaise a été faible contrairement au croît démographique qui est resté constant<sup>7</sup>. L'industrie manufacturière dont devait dépendre l'augmentation de la capacité économique des villes a stagné par suite de la crise de l'agriculture dont elle est solidaire, et de la concurrence extérieure. Les investissements réalisés dans ce sous-secteur n'ont pas engendré des emplois en grand nombre, malgré leur caractère capitaliste<sup>8</sup>. Pour maints actifs, l'accès au monde du travail s'est effectué par la voie de l'économie traditionnelle.

Ce sont les petites villes (moins de 50 000 hab.) qui détiennent les pourcentages les plus élevés de personnes travaillant dans le secteur primaire<sup>9</sup>. Il ne peut en être autrement compte tenu de la place modeste qu'y tiennent les activités modernes. Ces dernières se limitent à des services administratifs décentralisés assurant l'encadrement de l'arrière-pays rural, à l'artisanat et au commerce banal destinés à une clientèle locale. Ce marché du travail étroit ne retient pas le migrant issu de la campagne qui, dès lors, poursuit son parcours migratoire vers une plus grande agglomération.

La concentration démographique au sommet de la hiérarchie urbaine tient au fait que les possibilités d'accès à un emploi y sont plus conséquentes. Aux activités courantes des petits centres de l'intérieur s'ajoutent des fonctions de niveau supérieur (grande industrie, commerce rare...) qui exigent, en plus d'un minimum de population, des conditions d'accueil favorables à leur implantation. Il s'agit notamment d'une infrastructure et d'équipements urbains facilitant les liaisons avec l'espace /p. 210: polarisé. De ce point de vue, l'avantage joue en faveur des chefs-lieux régionaux et de la capitale.

Le secteur dit informel trouve dans ces grands centres un terrain d'expansion privilégié du fait de l'existence d'un marché potentiellement important formé par les ménages à faibles revenus. Son dynamisme réside également dans la souplesse de ses mécanismes de fonctionnement. Certaines filières de l'économie populaire urbaine se situent d'ailleurs dans le prolongement des anciens métiers de caste (travail du fer, du bois, du cuir...). Donc, elles n'exigent pas de la part des migrants issus des campagnes l'acquisition d'une compétence professionnelle poussée. Victimes des préjugés défavorables de l'analyse économique classique qui les a longtemps considérés comme les résidus parasites du secteur structuré, les petits métiers urbains traversent actuellement une période de réhabilitation. D'aucuns y perçoivent, avec la mauvaise conjoncture, l'alternative susceptible d'améliorer la situation de l'emploi urbain. Ils mettent en avant deux caractéristiques du secteur informel = le faible taux d'investissement et la capacité plus grande de générer des emplois<sup>10</sup>

<sup>7</sup> Durant la période 1977-1983, le PIB a progressé de 1,6 % par an en termes constants et la population de 3 %.

<sup>8</sup> Lors du V<sup>ème</sup> Plan, la création d'un emploi industriel a nécessité un investissement de 27 millions CFA voire 55 millions CFA en incluant les grosses entreprises.

<sup>9</sup> Le taux atteint 31,7 % à Kaffrine (11 430 hab.), 15,8 % à Kaolack (104 154 hab.) et 3,7 % à Dakar, (813 317 hab.) en 1976.

<sup>10</sup> Alors qu'il fallait 27 à 55 millions CFA pour créer un emploi industriel, les données du MPC concernant le V<sup>ème</sup> Plan montrent un taux d'investissement de 5 millions CFA/1 emploi dans l'artisanat.

Il n'empêche qu'une fraction non négligeable de la population active des villes reste sans occupation. Dans les chefs-lieux régionaux, les hommes en âge de travailler privés d'emploi représentaient entre le quart et le tiers des actifs en 1976<sup>11</sup>.

Sans accroissement de l'offre d'emploi, autrement dit à défaut d'une élévation du niveau de vie, les villes seront de façon durable confrontées à des problèmes d'équipement et de fonctionnement. Les services de première nécessité : assainissement, eau, éclairage sont assurés tant bien que mal. Le problème de la maintenance des installations existantes peut se présenter avec une acuité telle que les perspectives de leur reproduction deviennent illusoire.

Le chapitre consacré à l'environnement et à l'équilibre écologique souligne assez la crise de la qualité de la vie dans les grandes agglomérations pour qu'il soit nécessaire de revenir sur le fonctionnement défectueux de leurs systèmes d'assainissement. L'alimentation en eau potable est l'un des rares services publics où la situation de l'offre et de la demande n'a pas encore dépassé le seuil critique. Les problèmes constatés dans ce domaine sont d'ordre technique. Ils tiennent soit à l'éloignement des centres de consommation par rapport aux zones de production<sup>12</sup>, soit à la vétusté d'une partie du réseau d'alimentation. La charge que constituent l'eau et l'éclairage pour les municipalités fait que la couverture des besoins reste imparfaite notamment dans les secteurs où résident les catégories sociales défavorisées<sup>13</sup>.

/p. 211/

De l'ensemble des problèmes d'équipement, celui du logement figure parmi les plus persistants, en raison de la vigueur des mouvements démographiques et des contraintes économiques qui œuvrent en amont.

Chaque année, de jeunes ménages se forment et cherchent à se loger pour rompre la cohabitation avec leurs parents. De même, les villes accueillent des immigrants qui, faute de pouvoir s'établir à titre de propriétaire ou locataire, sont hébergés dans les familles aux effectifs plus ou moins pléthoriques. Or la construction immobilière souffre de lourdes pesanteurs. Les terrains coûtent relativement cher malgré l'existence d'un barème de prix officiels. Lorsque l'Administration n'intervient pas dans l'offre par la distribution gratuite de parcelles, les menées spéculatives s'accroissent. Très souvent, elles se déroulent sur fond d'illégalité. Les quartiers irréguliers ainsi constitués posent d'inextricables problèmes de restructuration pour leur intégration à la ville légale. Par ailleurs, au cours des deux dernières décennies, les matériaux de construction ont enregistré d'importantes hausses de prix<sup>14</sup>. Aussi, le rythme de production des sociétés immobilières du secteur parapublic (SICAP, OHLM) s'est-il considérablement amoindri, en passant d'un parc de 15 000 logements à la fin du III<sup>ème</sup> Plan de développement économique et social (1973) à 5 000 logements construits entre 1973 et 1981. Le renchérissement du tarif du loyer a eu pour effet de renforcer la ségrégation sociale qui caractérisait l'accès à l'habitat planifié. L'expérience des "parcelles assainies" initiée à Dakar et à Thiès avec l'aide de la Banque Mondiale a certes contribué au logement des catégories économiquement faibles. Mais son impact régional limité n'a pas permis, au début, de satisfaire une demande dont la pression était sensible à l'échelle de l'ensemble des villes.

C'est à partir de 1981 que la construction sociale a connu un regain de faveur, grâce à la réorganisation du système de financement. L'instauration d'un crédit - relais fourni par la BHS a élargi la promotion immobilière à un nombre accru d'intervenants privés, et créé au profit des organismes logeurs publics des conditions de financement plus favorables à la relance de leurs programmes de construction<sup>15</sup>.

---

<sup>11</sup> /p. 229/ Le pourcentage des actifs masculins sans travail avait atteint 27 % à Dakar et Kaolack, 28 % à Louga et Fatick, 32 % à Thiès, 34 % à Ziguinchor et 36 % à Saint-Louis par exemple.

<sup>12</sup> Pour couvrir les besoins de la capitale dont la production est déficitaire, une conduite de 270 km a été installée afin d'acheminer l'eau à partir du lac de Guiers sur le fleuve Sénégal.

<sup>13</sup> Les consommations d'eau par bornes-fontaines représentent 94 % des factures payées par les municipalités qui accumulent des arriérés.

<sup>14</sup> De la base 100 en 1972, l'indice du coût de la construction a évolué pour atteindre 331,6 en 1981 d'après le Ministère de l'Équipement.

<sup>15</sup> Les interventions de la BHS entre 1981 et 1987 ont permis la construction de 5 542 logements et la mise à disposition de 1 847 parcelles.

Eu égard à la complexité de ces problèmes, qui au demeurant n'épuisent pas l'ensemble des contraintes liées au processus urbain, il apparaît que le Sénégal subit le développement de ses villes. Les investissements réalisés pour maîtriser ce phénomène servent en réalité à des opérations de rattrapage ou de réhabilitation. La résorption des déficits accumulés dans les divers domaines exige des moyens qui sont difficiles à mobiliser.

/p. 212/

### ***Le fait urbain sous l'ère de l'État - Providence***

Les années 1980 ont marqué un tournant dans l'évolution du Sénégal. À la suite des changements survenus à la tête de l'État, une impulsion nouvelle a été donnée aux réformes d'ordre économique et social initiées antérieurement<sup>16</sup>. Celles-ci ont abouti à la définition de politiques nouvelles : NPA, NPI, École nouvelle...

Dans ce contexte, la politique d'aménagement de l'espace national et d'urbanisation a donné lieu à une mise à jour rendue nécessaire par l'élaboration d'un nouveau système de planification destiné à assurer une plus grande cohérence aux actions de développement à longue échéance<sup>17</sup>. L'enjeu territorial consiste à renverser les tendances héritées du passé colonial en promouvant un système urbain apte à remplir sa double fonction de point d'appui d'un développement équilibré et de cadre de vie favorable à l'épanouissement de l'homme.

Pour atteindre ces objectifs, l'État guidé par une logique tirée des schémas socialistes, s'était attribué au lendemain de l'Indépendance des prérogatives étendues qui laissaient peu de place à l'initiative privée dans la production et la gestion des espaces urbains. Il faut reconnaître que cette politique eut d'indéniables retombées positives au plan social. Mais sa poursuite dépendait étroitement du rôle allocatif des collectivités publiques. La dégradation de la situation financière durant les années 1970 eut pour effet un réajustement des rapports de l'État à l'urbain.

### ***Le contrôle étatique des instruments de la gestion urbaine***

À l'indépendance, le Sénégal a hérité d'une armature urbaine modeste certes, mais suffisante pour susciter d'intenses courants migratoires alimentés notamment par les zones rurales. Les villes étaient d'autant moins à même d'offrir aux immigrants des conditions d'accueil satisfaisantes que l'aide de l'ancienne métropole visait davantage à soutenir les activités productives que les programmes sociaux<sup>18</sup>. Aussi les infrastructures et les équipements mis en place sous la colonisation commençaient-ils à se détériorer sous la pression de la demande. C'est dans le domaine de l'habitat que les altérations du cadre de vie urbain étaient le plus perceptibles, du fait de l'inexistence quasi-complète de plans indiquant les conditions de la croissance future<sup>19</sup>. De surcroît, la lenteur mise dans l'exécution des lotissements à usage résidentiel devait donner libre cours à la création de quartiers spontanés dépourvus des services les plus élémentaires. Ces mauvaises conditions de logement, dont Dakar offrait certainement l'image la plus saisissante avec ses nombreux bidonvilles surpeuplés<sup>20</sup>, étaient grosses de risques pour la santé des populations concernées.

/p. 213/

<sup>16</sup> La dégradation des finances publiques au cours des années 1970 amena le gouvernement à adopter un plan de stabilisation à court terme (1979-1981).

<sup>17</sup> Les occasions de cette mise à jour furent données par l'"Étude prospective : Sénégal 2015" et les travaux préparatoires du PNAT.

<sup>18</sup> C'est le premier FIDES (1948-1953) qui avait mis l'accent sur le financement de l'habitat. Les plans suivants devaient s'appesantir sur le développement économique, notamment celui du monde rural.

<sup>19</sup> Les rares centres urbains dotés de plans d'urbanisme avant 1960 étaient Dakar, Saint-Louis et Rufisque. Les autres localités devaient leur aménagement, si tant est qu'il existait, à des administrateurs avisés.

<sup>20</sup> Pour une population estimée à 415 000 hab. en 1963, Dakar comptait 78 000 hab. vivant dans des bidonvilles et 63 000 autres dans des quartiers insalubres.

À elles seules les interventions de la SICAP, créée en 1952, ne pouvaient résorber le déficit du parc immobilier de la capitale, ni a fortiori celui des autres villes. L'initiative privée était handicapée par le niveau de vie généralement bas. En 1960, le revenu moyen mensuel des 100 000 salariés que comptait le Sénégal, sur une population d'environ 2 500 000 habitants, était estimé à 15 000 F. CFA (Sidibé 1961 : 33). Les collectivités locales auraient pu compléter l'action de l'État. Mais les modestes ressources dont disposaient les communes étaient dilapidées dans des opérations sans lendemain au lieu d'être employées pour des investissements d'intérêt collectif avéré.

À ce legs difficile à assumer, il convient d'ajouter les déséquilibres de l'armature urbaine et leurs incidences sur les conditions de la polarisation de l'espace national pour apprécier l'importance et l'urgence des défis lancés aux nouvelles autorités nationales. À la faveur de la période de transition vers l'Indépendance, l'ordre urbain a été profondément mis à mal par les pratiques individuelles inconsidérées. La restauration du respect des règles d'intérêt général ne pouvait être imposée que par une volonté extérieure à la population, en d'autres termes par la puissance publique.

L'intérêt porté par les nouvelles autorités au fait urbain s'est traduit, au plan institutionnel, par la création d'organismes appelés à pallier le dépérissement des structures mises en place sous la colonisation, et, à formuler les principes directeurs de la nouvelle politique. Déjà durant la période de l'autonomie interne, a été institué le Commissariat à l'urbanisme et à l'Habitat. À partir de 1960, les questions afférentes à ces sujets sont confiées à un département ministériel.

La législation héritée de la période française permet de jeter les bases d'une politique urbaine. Mais contrairement à l'approche décentralisée adoptée en France, c'est au niveau des instances politiques les plus élevées qu'au Sénégal les principes devant régir l'ordre urbain sont arrêtés. Le Code de l'urbanisme affirme en effet que c'est le Président de la République qui fixe les bases de la politique d'urbanisme<sup>21</sup>. Il est assisté en cela par :

- \* le conseil national de l'urbanisme où sont représentés les ministères et les grands services nationaux intervenant en milieu urbain, ainsi que l'urbaniste ou l'architecte - conseil du gouvernement<sup>22</sup> ;
- \* les commissions régionales de l'urbanisme consultées pour avis sur les questions de l'aménagement régional ayant trait à l'urbanisme et à l'habitat.

La finalité visée par la politique a été également énoncée. Il s'agit /p. 214:

*... d'intégrer, dans une politique générale de développement économique et de progrès social, l'aménagement progressif et prévisionnel des agglomérations. (Cette politique) tend notamment par l'utilisation rationnelle du sol, à la création, pour l'ensemble de la population, d'un cadre de vie propice à son développement harmonieux sur les plans physique, économique, culturel et social*<sup>23</sup>.

Malgré sa prétention à l'exhaustivité, le principe ainsi posé réduit la réalité urbaine au périmètre des villes qu'il convient dès lors d'aménager pour promouvoir le bien-être des populations. L'impasse est faite sur la fonction d'encadrement des villes au sein de leur arrière-pays rural. La prise en charge de cet aspect des problèmes d'urbanisation est intervenue avec la création de la DAT (1967). Le schéma prospectif qu'elle élaborait pour l'horizon 2000 insistait sur la nécessité de transformer les conditions de polarisation de l'espace national, grâce à l'érection de certains chefs-lieux régionaux en métropoles d'équilibre aptes à contrebalancer la prépondérance de Dakar dans la hiérarchie urbaine<sup>24</sup>.

L'instrument privilégié utilisé par les pouvoirs publics pour parvenir à l'aménagement rationnel des aires urbanisées a été la planification. Le vocable est polysémique. Il signifie à la fois la

<sup>21</sup> Article premier du titre premier du décret n° 66-1076 du 31-12-1966 portant code de l'urbanisme (partie réglementaire).

<sup>22</sup> Antérieurement à l'institution du Conseil national d'urbanisme en 1964, les questions relatives à l'urbanisme et à l'habitat et présentant un grand intérêt national étaient examinées en conseil interministériel présidé par le président de la République.

<sup>23</sup> Article premier de la loi n° 66-49 du 27 mai 1966 abrogeant et remplaçant le code de l'urbanisme (*JORS* du 25-6-1966 p. 705).

<sup>24</sup> Les métropoles d'équilibre étaient au nombre de cinq (Kaolack, Ziguinchor, Saint-Louis, Tambacounda, plus une autre ville à définir). Elles devraient représenter des centres de décision et de conception dotés de l'infrastructure appropriée à ces fonctions.

programmation des investissements dans le cadre des PDES, comme l'enseignait la doctrine étatiste du gouvernement en matière de développement, et, le contrôle de l'affectation des sols. De ce fait, la croissance spatiale des communes, agglomérations et groupements urbains a été assujettie par le Code de l'urbanisme à l'élaboration obligatoire de plans d'aménagement (schémas directeurs, plans d'urbanisme, plans de détail), conçus le plus souvent au niveau central.

Les blocages d'ordre financier ont été préjudiciables à l'exécution dans des délais raisonnables de ces cadres de référence. Il n'était pas rare qu'au moment de leur promulgation les documents d'urbanisme, fussent dépassés par une réalité urbaine très mouvante qu'ils étaient censés contrôler.

Pour vaincre l'impéritie des élus municipaux et mettre les modestes ressources des communes au service des collectivités urbaines qui s'y rassemblent, le pouvoir central mit en place de nouvelles structures de gestion administrative. C'est ainsi que les villes chefs-lieux régionaux ont été régies par une organisation dérogatoire du droit commun. Autrement dit, les grandes villes ont été placées sous la tutelle stricte de l'État représenté par le gouverneur de région ou l'administrateur municipal<sup>25</sup>. En outre, pour tracer la conduite à tenir en ce qui concerne l'utilisation des finances locales, un code de l'administration communale a été promulgué<sup>26</sup>.

/p. 215/

Ces mesures ont permis, il faut en convenir, un assainissement de la situation des collectivités urbaines auparavant paralysées à la fois par la pauvreté et les effets d'une politisation excessive. Mais leur portée a rencontré les limites imposées par :

- \* l'inadéquation des ressources financières : en dépit des transferts opérés sur le budget de l'État, la trésorerie des communes était affaiblie par l'importance des dettes à rembourser ;
- \* l'insuffisante participation populaire : les élus locaux dont les attributions ont été amoindries par la réforme ne trouvaient plus beaucoup d'intérêt à engager des opérations de mobilisation sociale.

### ***Les mécanismes d'allocation de fonds publics au secteur urbain***

De loin l'appareil d'État a été, au cours des deux premières décennies de l'Indépendance, le plus grand pourvoyeur de fonds du secteur urbain. Cette prépondérance répondait au rôle que la puissance publique s'était attribué par rapport au processus d'urbanisation. Celui-ci consistait à l'orienter dans le sens d'un rééquilibrage territorial, et à créer au sein des agglomérations urbaines un environnement générateur de bien-être physique et moral.

Les financements d'origine publique comprennent non seulement les inscriptions figurant aux budgets de l'État et des collectivités locales, mais aussi les investissements réalisés par les organismes parapublics œuvrant à l'équipement du territoire national. De l'ensemble des actions publiques, celles engagées par les communes ont été et demeurent encore les plus modestes.

Jusqu'en 1976, les ressources prévues au budget national d'équipement étaient réparties entre les différents ministères intervenant en milieu urbain. À partir de cette date, une innovation a été introduite dans le mécanisme d'allocation par suite de l'institution d'une dotation spécifique : le FAHU. Ce fonds d'un montant annuel de 1 à 2 milliards CFA est alimenté par un impôt de solidarité prélevé sur les salariés et les entreprises privées, ainsi que par une portion des redevances perçues sur les transactions immobilières<sup>27</sup>. Les recettes collectées ont été, jusqu'au moment de la création de la BHS, utilisées intégralement pour verser des subventions à l'OHLM et la SICAP afin de financer

<sup>25</sup> Le statut spécial soustrayant les communes chefs-lieux de région au régime des communes de plein exercice a été imposé à Dakar en 1964, à Saint-Louis en 1965, à Thiès et à Kaolack en 1966, à Diourbel, Tambacounda et Ziguinchor en 1970.

<sup>26</sup> Le Code de l'administration communale a été adopté le 30 juin 1966. Depuis cette date, il a subi plusieurs modifications.

<sup>27</sup> Ces recettes fiscales comprennent des prélèvements de 2 % sur les salaires versés dans les secteurs public et privé, sur le montant des salaires payés par les employeurs du secteur privé, ainsi que 1 % de la surtaxe sur les plus-values immobilières.

d'une part les VRD des lotissements créés par les organismes logeurs publics et, d'autre part, les recherches et travaux d'urbanisme menés par l'Administration. L'aide apportée par ce biais au logement planifié a eu pour conséquence d'en réduire le coût et de le rendre plus accessible à la clientèle.

En comparant la valeur relative des investissements urbains du BNE et le taux d'urbanisation du Sénégal, on constate une sur-représentation /p. 216/ du secteur urbain. Par exemple, durant le V<sup>e</sup> PDES (1977-1980), celui-ci a absorbé 49,2 % des ressources financières investies, alors que la population urbaine a été de l'ordre 30 % de l'effectif national<sup>28</sup>. Mais la pression démographique a eu tendance à faire baisser les investissements *per capita*<sup>29</sup>. Dans les dépenses, la priorité a été accordée de façon régulière aux fonctions relatives à l'aménagement urbain et à la circulation (transport, hydraulique, assainissement, habitat). Celles concernant les réseaux d'alimentation en ressources (énergie, télécommunications) ou les ressources humaines (éducation, santé, sport) ont, selon les contextes, représenté entre 1/5 et 1/4 des investissements du BNE.

Il faut signaler que la dépendance des projets programmés à l'égard des sources de financement extérieures fait peser sur leur réalisation des incertitudes<sup>30</sup>. Du fait de l'absorption de leurs recettes par des dépenses de fonctionnement grevées par les charges de personnel, la capacité d'investissement des communes a été pratiquement nulle dans la première décennie de l'Indépendance<sup>31</sup>. L'amélioration de la situation constatée dans les années suivantes a été permise par le train de mesures prises par l'État pour réconcilier ces collectivités avec leurs missions essentielles. Parmi ces mesures, il faut mentionner :

- \* le transfert de certains impôts au profit des budgets communaux : minimum fiscal, patente, licences<sup>32</sup> ;
- \* l'attribution de fonds de concours pour l'équipement des communes<sup>33</sup>.

Malgré tout, ces investissements n'ont représenté que très rarement plus de 5 % des dépenses opérées sur BNE. Leur composition révèle des nuances dans les priorités retenues par les communes. À Dakar, la quasi-totalité des fonds ont été investis dans l'aménagement urbain, la circulation et les réseaux d'alimentation en ressources. Dans les régions, l'orientation allocative s'est orientée beaucoup plus vers le secteur primaire en raison de la ruralité de ces collectivités locales.

Plusieurs entreprises du secteur parapublic œuvrent en direction du monde urbain. Les plus connues ont été dans les années 1960-1970, les organismes de promotion immobilière (SICAP, OHLM) et les sociétés concessionnaires (SENELEC, SONEES, SOTRAC, OPT). Exception faite de l'OPT, aucune autre entité ne dégageait d'excédents d'exploitation. Sans les emprunts et les subventions accordées par l'État, leurs programmes de réalisations n'auraient pu être mis en œuvre. Cette politique de financement ne pouvait être conduite que dans un contexte de croissance économique soutenue où le capital dévalorisé par l'appareil d'État et celui rendu disponible par le système bancaire et financier privé étaient aisément mobilisables. Or à partir de 1968, le Sénégal a été confronté à une profonde crise due à de multiples facteurs exogènes (sécheresse /p. 217/, détérioration des termes de l'échange, inflation...) qui ont provoqué d'importants déséquilibres macro-économiques et compliqué ses engagements financiers à l'extérieur. Les mesures de redressement appliquées depuis 1979 comportent, entre autres conséquences, la réduction des dépenses publiques, donc la diminution des subventions aux entreprises déficitaires.

<sup>28</sup> MPC-CEGIR. "L'intervention allocative publique dans le secteur urbain sénégalais et sa gestion, analyse rétrospective", mai 1986.

<sup>29</sup> Au cours du V<sup>ème</sup> Plan, les investissements *per capita* se chiffraient à 22 539 F CFA en valeurs courantes et 18.672 F. CFA en termes constants. Au VI<sup>ème</sup> Plan, les taux se montaient à 19 269 F et 10 121 F.

<sup>30</sup> Le taux de dépendance du BNE par rapport aux financements externes a varié au cours des V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> plans entre 60 et 70 %.

<sup>31</sup> Durant les exercices 1963-1964 et 1964-1965, par exemple, les pourcentages des investissements ont représenté respectivement 2 et 3 % à Kaolack, 4 et 0 % à Ziguinchor, /p. 230/ 0,09 % à Saint-Louis, 1 et 12 % à Tambacounda, 1 et 1,19 % à Diourbel, 5,6 et 1,05 % à Dakar.

<sup>32</sup> Cette réforme fiscale est intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 1917.

<sup>33</sup> Ce fonds d'un montant de 4 milliards CFA en 1977-1978 est alimenté par les centimes additionnels à l'impôt sur les HIC.



### ***L'intervention étatique dans la création urbaine***

Il se dégage des formes d'intervention adoptées par l'État dans la création urbaine une continuité de l'après-guerre à la période ayant suivi immédiatement l'Indépendance. L'expérience avait montré que pour exécuter les programmes de travaux d'aménagement, deux obstacles restaient à surmonter :

- \* la question foncière : l'appropriation privée des sols encouragée par la législation coloniale<sup>34</sup> était source de spéculation et d'entraves à une production et un accès élargis aux valeurs d'usage urbaines ;
- \* l'inadaptation de l'appareil étatique de production : pour agir avec efficacité, les structures d'intervention créées par l'administration devaient être pourvues d'une autonomie de gestion les soustrayant aux lenteurs des procédures de la comptabilité publique.

Pour s'assurer l'assise foncière indispensable à la réalisation de ses projets spatiaux, l'État colonial s'était constitué, là où il ne pouvait contrôler toutes les terres, un domaine étendu comprenant : le domaine public et le domaine privé.

Le domaine public comprend de plein droit :

- \* la mer adjacente au territoire sénégalais<sup>35</sup>, les cours d'eau navigables ainsi que leurs bordures ;
- \* les emprises des infrastructures de communications, les ouvrages militaires, les collections des musées, les marchés et halles.

L'État a la faculté d'affecter des portions du domaine public à des personnes morales publiques ou privées, et à des particuliers<sup>36</sup>.

Font partie du domaine privé les terrains acquis à la suite d'une procédure d'immatriculation, d'un achat, d'un échange, d'une préemption, d'une confiscation, d'une expropriation, d'un don ou d'un legs. Très répandues jusqu'en 1964, les réquisitions, d'immatriculation ont considérablement diminué avec la loi instituant le domaine national. À l'inverse, les cas d'expropriation pour cause d'utilité publique se sont multipliés à la suite des nombreux chantiers ouverts dans les villes depuis 1945 pour la construction de la voirie, la réalisation de l'infrastructure d'assainissement ou l'édification de logements<sup>37</sup>. Les parties du domaine privé qui /p. 218/ n'ont pas fait l'objet d'une affectation à des services publics peuvent être attribuées à des personnes privées sous la forme de permis d'habiter ou d'occuper, de bail, de concession ou de vente<sup>38</sup>.

La loi sur le domaine national vise au premier chef les zones rurales où prévalaient des structures foncières bloquantes pour l'exécution des programmes de développement élaborés à l'Indépendance. Mais pour lever toute ambiguïté, les articles 4 et 5 précisent qu'elle couvre également les zones urbaines. Constituent le domaine national, tant dans les villes que dans les campagnes, les terres non classées dans le domaine public, non immatriculées et dont la propriété n'a pas été transcrite à la Conservation des hypothèques.

En principe, après la promulgation de cette loi, tous les terrains qui étaient auparavant placés sous détention coutumière devaient désormais relever de la responsabilité de l'État reconnu comme l'unique gérant de ce patrimoine foncier. Il n'empêche que des particuliers, évoquant des droits réels ou mythiques conférés par la tradition, ont continué à aliéner ces terrains. Ces pratiques illégales se sont traduites par des occupations anarchiques des espaces urbains contraignant les pouvoirs publics à procéder par déguerpissements avant la mise en place de nouvelles trames conformes aux normes d'urbanisme.

<sup>34</sup> Le texte fondamental est, à cet égard, le décret foncier de 1906, modifié en 1932, qui institua l'immatriculation et rendit les livres fonciers accessibles autant aux Français qu'aux indigènes.

<sup>35</sup> Le domaine maritime est une bande littorale de près de 100 m de large à partir de la limite atteinte par les plus hautes mers. C'était la zone des 50 pas géométriques de la législation proto-coloniale.

<sup>36</sup> Cette affectation donne droit soit à une permission de voirie, soit à une concession d'exploitation de mines ou de carrières, ou bien à une autorisation d'occuper à des fins économiques, sociales, selon la loi du 2 juillet 1916.

<sup>37</sup> Les motifs pour lesquels l'acte d'expropriation peut être énoncé à l'article 2 de la loi n° 76-67 du 2 juillet 1916.

<sup>38</sup> Les personnes attributaires d'une partie du domaine public doivent en retour acquitter une redevance annuelle.

Les difficultés éprouvées pour imposer les principes devant présider à la création urbaine sont également perceptibles au niveau de la circulation des biens fonciers. Un barème des prix officiels périodiquement mis à jour a été établi afin de limiter les hausses spéculatives qui caractérisent couramment les transactions immobilières. Mais dans la pratique, il ne sert de cadre de référence que pour le calcul des indemnités d'expropriation pour cause d'utilité publique ou pour la fixation du montant des redevances exigibles au titre des baux et des autorisations d'occuper accordés par l'Administration.

La dissimulation qui affecte les transactions trouve sa source dans la fiscalité élevée qui leur est appliquée<sup>39</sup>. Pour réprimer ce genre de délit, la législation donne certes un droit de préemption à la puissance publique. Mais pour l'exercer, il lui faudrait disposer des ressources nécessaires à l'acquisition des objets en cause, dans les délais fixés par la loi<sup>40</sup>.

C'est dans la capitale que les effets de la propriété foncière privée sur le processus de création urbaine s'appréhendent le mieux. Par suite du prélèvement de la rente foncière, il s'y est produit :

- \* une hausse de la valeur d'échange des sols qui a gagné en importance au fur et à mesure de l'équipement des zones d'extension ;
- \* un accès au sol urbain déterminé par la capacité à supporter la rente, autrement dit une ségrégation sociale de l'espace urbain ;

/p. 219/

- \* une intensification des migrations alternantes qui a rendu plus complexe l'organisation des transports au sein de l'agglomération.

L'urgence des problèmes de fonctionnement et d'équipement urbains ne laissait en 1960 à l'État d'autre choix que la création d'instruments d'action échappant aux rigidités des procédures administratives tout en restant placés sous son contrôle. Ce faisant, il n'innovait pas car l'Administration coloniale avait défini les statuts des sociétés nationales et des sociétés d'économie mixte. C'est ainsi que la SICAP a pu être créée en 1952, avec des objectifs plus ambitieux : améliorer l'habitat urbain et rural à l'échelle du Sénégal.

Dans la deuxième décennie de l'Indépendance, les Structures d'intervention étatiques se sont renforcées, en s'étendant à d'autres domaines de la création urbaine que l'immobilier. Les plus-values dégagées par le renchérissement généralisé du coût des facteurs de production survenu au cours des années 1970, après le choc pétrolier, ont incité l'État à accroître sa participation au capital des sociétés concessionnaires où sa présence était faible (eau, électricité, télécommunications).

Cette extension du secteur parapublic n'a pas pour autant abouti à l'étouffement de l'initiative privée. Même dans des domaines faisant l'objet d'un monopole, tels le transport urbain à Dakar ou la production d'énergie électrique<sup>41</sup>, une offre privée s'est affirmée à cause de l'incapacité du secteur d'État à satisfaire intégralement la demande.

Entre les deux sphères de production de l'urbain se sont établies d'autres complémentarités à l'initiative de la puissance publique. Ainsi, bien qu'il ait créé dans le domaine de l'habitat des organismes chargés de la réalisation de sa politique, l'État a rejeté toute démarche intégrée comprenant la régie des travaux de construction. Dans son souci de développer l'emploi et de promouvoir les PME, il a préféré la procédure de l'appel d'offres grâce à laquelle certains entrepreneurs sénégalais ont pu émerger à un niveau d'activité supérieur.

Hormis le problème du financement de leurs programmes d'aménagement, l'efficacité des divers acteurs institutionnels a très souvent subi l'entrave d'un manque de coordination. Seul le Plan de développement offrait des possibilités d'articulation de leurs démarches sectorielles. Et, il ne s'agissait dans l'ancien système de planification que d'une harmonisation en vue de réaliser des économies dans la mise en œuvre des projets. Mais, chaque institution avait ses priorités. Concrètement, cette dispersion des actions pouvait aboutir à des formes d'aménagement inachevées : tel un lotissement

<sup>39</sup> Les frais de mutations d'un immeuble se montent à environ 20 % de la valeur déclarée.

<sup>40</sup> L'article 22 du code du domaine de l'État dispose que : "dans un délai de trois mois à compter de l'enregistrement de l'acte ou de la déclaration, l'État peut exercer un droit de préemption sur les immeubles et droits immobiliers faisant l'objet d'une vente".

<sup>41</sup> Certaines entreprises privées comme la SEIB de Diourbel, la SEIC de Ziguinchor avant leur nationalisation — et la CSS de Richard Toll vendent de l'énergie électrique au réseau de la SENELEC.

résidentiel sans équipement commercial, sanitaire ou scolaire, parce que la Municipalité et les ministères concernés /p. 220/ ont trouvé plus impératif d'intervenir ailleurs. Des exemples de ce genre ont fait et font encore légion dans les villes sénégalaises.

C'est dans la recomposition de l'armature urbaine pour parvenir à un équilibre dans la polarisation de l'espace national que les succès de la politique urbaine des années 1960-1970 auront été les moins évidents. Il ne serait pas excessif de dire même que les choses sont restées en l'état.

Comme par le passé, la partie occidentale du pays qui a abrité l'essentiel de l'infrastructure économique pendant la période coloniale a conservé son avance. Certains l'ont dénommée *le Sénégal utile*. Dakar est demeurée la métropole nationale dominant de très haut la hiérarchie urbaine. L'extraversion de l'économie sénégalaise a continué de lui profiter en renforçant ses capacités productives, et par conséquent l'offre d'emplois et de revenus à la porte du pays sur le monde extérieur.

Les chefs-lieux régionaux qui ont été choisis pour servir de contrepoids à la prépondérance dakaroise n'ont pu, en l'absence de moyens appropriés, jouer pleinement ce rôle. Les taux de croissance démographique les plus spectaculaires ont été paradoxalement enregistrés par des localités d'importance beaucoup moindre<sup>42</sup>. Mais ces dernières n'ont pas été suffisamment nombreuses pour constituer un réseau dense de villes intermédiaires assurant l'ouverture du monde rural au progrès économique et social, sans le déracinement de sa population.

Les mesures prises au plan institutionnel en vue de décentraliser les moyens de production accumulés par Dakar ont eu des effets limités<sup>43</sup>. Car en quittant la région de la capitale, l'industrie s'est fixée dans celles qui lui sont proches (Thiès, Diourbel, Kaolack). De même, les projets touristiques de grande envergure lancés dans les années 1970 ont privilégié l'espace littoral. Globalement, ces réalisations ont plutôt contribué au maintien des disparités entre l'ouest et le reste du territoire.

Le desserrement des activités économiques modernes au profit du *Sénégal inutilisé* aurait pu réussir à deux conditions. La première est la maîtrise de l'investissement grâce à laquelle l'aménagement volontaire de l'espace national peut être entrepris. Mais en dépit de l'idéologie officielle, les pouvoirs publics ont encouragé la libre entreprise dans les secteurs d'activité autres que l'agriculture. Dans le 1<sup>er</sup> PDES, cette orientation a été nettement affirmée :

*Dans le domaine industriel, le Plan escompte l'intervention de capitaux privés importants. Cependant, l'État n'entend pas demeurer passif, mais jouer un rôle moteur en définissant un programme d'industrialisation, en faisant entreprendre les études et les recherches indispensables à l'implantation de nouvelles industries et une participation s'il y a lieu*<sup>44</sup>.

/p. 221/

Cependant, même en assumant cette fonction de facilitateur dans laquelle il s'est confiné, l'État a agi avec lenteur dans la création des conditions préalables à l'expansion du tissu industriel en province. C'est à la suite de la création de la SONEPI seulement que des trames d'accueil pour les PME industrielles ont commencé à être aménagées dans les chefs-lieux régionaux<sup>45</sup>.

La seconde condition consiste à créer dans les centres urbains de l'intérieur un environnement socio-culturel incitatif pour permettre l'installation des personnels qualifiés qui y font souvent défaut. Ceux-ci ont en effet des exigences en matière d'habitat, de loisir, de culture, qu'il faut satisfaire pour les encourager à se fixer loin des centres d'impulsion de la vie moderne<sup>46</sup>

<sup>42</sup> Dans l'intervalle 1961-1976, seuls Touba et Richard-Toll ont enregistré des taux de croissance supérieurs à 10 % par an.

<sup>43</sup> Il s'agit notamment du décret n° 76-036 du 16 janvier 1976 insistant le visa de localisation. Son objectif consistait à contrôler la localisation sur l'espace national de tout projet.

<sup>44</sup> Premier plan quadriennal de développement économique et social (1960-1963).

<sup>45</sup> Avec l'appui des sources de financement extérieures, la SONEPI créée en 1969 a réalisé dans la plupart des chefs-lieux régionaux des domaines industriels destinés à accueillir des PME industrielles et artisanales.

<sup>46</sup> En s'implantant à Richard-Toll, la CSS, l'une des plus grosses entreprises sénégalaises, a été contrainte de construire pour ses cadres une cité dotée d'un grand nombre de commodités et d'agréments.

Le bilan de l'intervention de l'État dans le champ urbain est ambigu. Certes les investissements consentis ont amélioré les conditions de vie des populations sous plusieurs rapports : assainissement, adduction d'eau potable, logement, etc. Mais à en juger par la persistance des distorsions de l'armature urbaine et certains aspects pathologiques du fonctionnement des villes, on est tenté de conclure à l'échec. Toutefois la crise urbaine doit être interprétée comme un épiphénomène que partagent l'ensemble des pays placés dans une situation de dépendance économique. En s'investissant dans ces régions périphériques, les capitaux externes en quête d'emploi se concentrent sur des activités favorables à une reproduction à profits élevés, par conséquent sur les espaces économiquement rentables, occasionnant les moindres coûts de production.

Pour vaincre l'inertie des structures territoriales léguées par le passé colonial, l'alternative qui s'offre au Sénégal est la suivante :

- \* soit la poursuite de l'ouverture vers les centres de décision étrangers en créant les conditions d'un développement moins inégalitaire au profit des régions intérieures ;
- \* soit la stratégie de rupture fondée sur un développement autocentré et l'intégration régionale à l'échelle de l'Afrique de l'ouest.

C'est vraisemblablement la synthèse de ces deux démarches qui déterminera, dans les prochaines décennies, la politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire.

### *Les jalons de l'organisation future de l'espace*

À la faveur de la crise économique internationale, un débat d'une importance majeure pour le devenir des pays du Tiers Monde s'est instauré au cours des années 1980 sur le rôle de l'État dans le processus de développement économique et social<sup>47</sup>. Son écho a porté au Sénégal d'autant plus facilement que la démocratisation de la vie publique avait /p. 222/ ouvert la critique sur les rapports de l'État avec l'économie, la politique et la société<sup>48</sup>.

Telle qu'on l'apprehende dans les discours officiels, la nouvelle stratégie de développement assigne à l'État des fonctions plus modestes que celles assumées auparavant dans le jeu économique et social. Il lui incombe dorénavant de stimuler et, le cas échéant, d'arbitrer les acteurs privés, d'orienter leurs initiatives dans le sens de l'intérêt général sans porter atteinte à leur créativité et à leur liberté d'action. Cette rupture rend inévitable la reformulation des procédures de prévision, de réalisation et de gestion des figures urbaines et spatiales en général.

En matière de prévision, les instances de concertation et de réflexion du secteur public sont maintenues dans leurs attributions. Mais un souci plus marqué de rigueur et de cohérence apparaît dans leurs schémas prospectifs pour les rendre compatibles entre eux, ainsi qu'avec les choix stratégiques du pays fixés à long terme.

Dans la logique de son désengagement, l'État accroît les possibilités de participation des collectivités locales et de la société civile à la production, à l'utilisation et à l'entretien des services urbains.

### *Les images possibles du territoire au début du troisième millénaire*

Rompant avec les paradigmes du passé, le Sénégal a entamé à la fin de la dernière décennie une refonte de son système de planification. L'innovation capitale apportée par la nouvelle démarche est la projection, à partir de l'étude rétrospective de trente années d'évolution et de l'analyse structurelle du fonctionnement sociétal, des images possibles du pays dans tous ses aspects à échéance d'une génération. Ces scénarios d'évolution sont destinés à éclairer les autorités politiques dans le choix des

<sup>47</sup> Voir *Tiers-Monde*, XXIV, 93, janvier-mars 1983.

<sup>48</sup> L'année 1974 a marqué au Sénégal le retour à la démocratie pluraliste d'abord limitée puis fondée sur le multipartisme. L'instauration de ce climat politique a permis à l'opposition libérale et même marxiste d'instruire régulièrement le procès de l'action gouvernementale et du "Parti-État".

stratégies à mettre en œuvre en vue d'atteindre le futur voulu, et, dans la définition des actions d'accompagnement devant y conduire <sup>49</sup>.

Si les tendances qui se sont dégagées de l'évolution de ces trente dernières années se poursuivaient, il en découlerait fort probablement la concentration des activités et des hommes dans les espaces les plus dynamiques du Sénégal, autrement dit une accentuation des processus cumulatifs à Dakar et dans les régions situées à proximité de la capitale.

Le maintien des aléas climatiques se traduirait à long terme par une dégradation du capital naturel d'autant plus grave qu'au jeu des variables écologiques s'ajouterait la pression exercée par les facteurs anthropiques sur les ressources des milieux. Une baisse des précipitations annuelles affecterait, comme dans le passé, les eaux de surface et les nappes superficielles en premier lieu. Privés d'une grande alimentation correcte, les peuplements végétaux montreraient une plus grande vulnérabilité à l'égard des agents qui concourent à leur destruction. Plus qu'auparavant /p. 223/ s'imposerait la nécessité d'aménager des ouvrages hydrauliques pour tirer parti des disponibilités contenues dans le sous-sol, et pour mieux gérer les débits écoulés par les cours d'eau. Ces aménagements pourraient pallier la tendance de la productivité des systèmes de production naturels à évoluer vers la baisse.

Dans ce contexte où l'adversité des éléments de la nature rendrait plus précaire la vie dans les campagnes, l'exode vers les villes risquerait de devenir la seule stratégie de survie offerte à la population active rurale. Il ne serait alors pas étonnant, à échéance d'une génération, que :

- \* plus des 3/5 de la population sénégalaise se concentre à Dakar et dans le cœur du bassin arachidier, c'est-à-dire les régions de Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack <sup>50</sup> ;
- \* plus de la moitié de l'effectif national réside dans les villes dont les différences de taille iraient en s'accroissant.

En effet si les mécanismes actuellement à l'œuvre aux plans démographique et économique suivent leur cours naturel, le taux d'urbanisation du Sénégal atteindrait 56,4 % car 10 235 800 personnes sur les 18 136 630 qui vivraient sur le territoire national seraient installées dans les agglomérations urbaines. À elle seule, la métropole nationale composée de Dakar, Thiès et même Mbour réunirait 6 493 400 habitants soit 35,8 % de l'effectif national et 63,4 % de la population urbaine. Loin derrière Dakar, la hiérarchie des villes comprendrait entre autres :

- deux agglomérations de plus de 500 000 habitants : Kaolack et la conurbation Touba-Mbacké ;
- trois agglomérations de plus de 300 000 habitants : Ziguinchor, Saint-Louis, et Diourbel ;
- quatre agglomérations de 100 000 à 300 000 habitants : Tambacounda, Kolda, Louga et Tivaouane.

Pour maintenir le taux d'activité à son niveau de 1978 (48,5 %), il faudrait créer quelques 156 000 emplois nouveaux par an, dont les 84 000 en milieu urbain. Or le VII<sup>ème</sup> Plan qui vient d'arriver à terme prévoyait, pour la période quadriennale visée, entre 7 000 et 8 000 emplois par an. Dans de telles conditions, les risques de voir le chômage s'aggraver et les tensions sociales s'accumuler deviennent évidents. Ces dernières seraient alimentées non seulement par l'accès difficile à un emploi et à un revenu, mais aussi par l'insatisfaction des besoins en services publics divers.

---

<sup>49</sup> L'étude prospective menée entre février 1988 et juillet 1989 a comporté :

- une étude rétrospective de la société sénégalaise et de son environnement naturel qui a permis de dégager les tendances de l'évolution et ses germes de changement ;
- une analyse structurelle qui a abouti au classement et à la hiérarchisation des variables régissant le fonctionnement du système socio-économique sénégalais ;
- une étude prospective présentant les images possibles des différentes composantes du système à long terme.

<sup>50</sup> D'après les projections contenues dans l'esquisse finalisée du PNAT, si les taux d'accroissement démographique enregistrés au cours des dernières décennies se maintiennent, la répartition régionale de la population en 2021 sera marquée par la concentration /p. 231/ suivante :

- Dakar : 30,9 % contre 21 % en 1988 ;
- Dakar et Thiès : 45 % contre 35,4 % en 1988 ;
- Dakar, Thiès et Diourbel : 54,3 % contre 45,4 % en 1988 ;
- Dakar, Thiès, Diourbel, Fatick et Kaolack : 69,2 % contre 63,4 % en 1988. Exception faite de Tambacounda, le pourcentage de la population nationale détenu par les autres régions en 2021 serait en baisse par rapport à 1988.

Les déséconomies engendrées par la désorganisation de ces services pourraient entraîner à leur tour un recul de l'investissement dans les activités productives, même si le marché du travail engorgé par la pléthore d'actifs sans emploi contribuait à réduire davantage le coût de la main-d'œuvre.

/p. 224/

Le cercle vicieux ne se fermerait sans doute pas si promptement. Car toute délocalisation de capitaux qui ne serait pas compensée par une relocalisation ailleurs sur le territoire sénégalais se traduirait au plan macro-économique en termes de baisse de la production nationale, d'aggravation du déséquilibre financier et de propension à l'endettement extérieur. Au total, la réalisation du scénario tendanciel risque d'entraîner le Sénégal vers plusieurs impasses. C'est en cela qu'elle représente un cheminement auquel il est impératif de trouver une alternative.

Mais en raison de la force d'inertie de certaines variables jouant un rôle moteur dans le fonctionnement du système sénégalais (démographie, exode rural, extraversion économique) les résultats d'une stratégie de sortie du scénario tendanciel mettront forcément du temps pour se manifester. C'est la raison pour laquelle, le futur PNAT prévoit d'échelonner la politique devant aboutir à l'équilibre des structures territoriales sur deux phases. La première couvrira l'intervalle chronologique allant de 1989 à 2006. Il s'agira d'améliorer le scénario tendanciel en soumettant les figures spatiales héritées du passé à une série d'ajustements qui seraient la réplique des mesures préconisées aux plans économique et social. C'est au cours de la seconde phase s'étalant au-delà de l'an 2006 que devraient être réunies les conditions assurant une occupation équilibrée du territoire.

À terme, la rééquilibrage du peuplement serait obtenu en permettant aux régions dont la part dans la population totale tendrait à baisser d'après le scénario tendanciel de retenir non seulement leur accroissement démographique futur, mais également d'attirer une partie des effectifs additionnels des régions de grande concentration. Ainsi près de 1 400 000 personnes qui devraient résider dans celles de Dakar, Thiès et Diourbel seraient redistribuées au profit de Saint-Louis, Ziguinchor, Kolda, Kaolack, Fatick, Louga et Tambacounda<sup>51</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le rythme d'urbanisation subirait un léger ralentissement en passant de 56,4 % en 2021 dans le premier scénario d'évaluation à 50,4 % dans le schéma de développement équilibré. Pour y parvenir, des ressources plus substantielles seraient mises à la disposition du monde rural afin d'y pouvoir fixer davantage d'actifs. La réallocation des investissements dans les secteurs d'activité modernes au profit des villes secondaires aurait pour effet de freiner la croissance de Dakar où les courants migratoires ne devraient plus toutes converger. Logiquement, ce nouvel essor urbain articulé à une hiérarchie des fonctions assumées par les centres de différents niveaux engendrerait une armature urbaine moins déséquilibrée et plus apte à encadrer l'arrière-pays rural<sup>52</sup>.

/p. 225/

### ***Les mesures d'accompagnement pour sortir du scénario tendanciel***

La désarticulation de l'armature urbaine et les problèmes de fonctionnement interne des villes sont la résultante des conditions de mise en valeur des ressources du territoire héritées du passé colonial et perpétuées après l'Indépendance. Leur disparition est donc liée à la capacité du Sénégal d'infléchir les mécanismes dont dépend la poursuite des tendances lourdes du sous-système urbain.

L'analyse structurelle consécutive au bilan de trente années d'évolution de la société sénégalaise a abouti à l'identification de trois variables qui jouent un rôle clé dans ces mécanismes. Il s'agit de la politique d'investissement, de la croissance démographique et de la gestion des collectivités urbaines.

<sup>51</sup> Le freinage provoqué volontairement ou issu de processus naturels dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel ainsi que la décentralisation économique devraient permettre un redéploiement de 1 378 300 personnes vers le reste du pays qui dans le scénario tendanciel perdrait plutôt sa population additionnelle.

<sup>52</sup> L'armature urbaine proposée par l'esquisse finalisée du PNAT comprend : un complexe métropolitain national (Dakar, Pikine, Rufisque, Thiès) appelé par son haut niveau d'équipement à exercer une action polarisante sur l'ensemble du pays ; 4 centres d'équilibre au niveau national (Kaolack, Saint-Louis, Tambacounda, Ziguinchor) ; 10 centres d'équilibre au niveau régional (Richard-Toll-Dagana, Matam, Bakel, Kédougou, Kolda, Louga, Diourbel, Touba-Mbacké, Fatick, Mbour) ; 50 pôles locaux de développement.

La politique d'investissement produit des effets différents selon l'ordre de priorité établi entre les secteurs d'activité économique, et, la stratégie spatiale des centres de décision publics ou privés.

Au cours des prochaines décennies, les mesures de redressement économique et financier prises par les pouvoirs publics devraient relever le niveau de l'épargne intérieure chroniquement bas et accroître l'investissement. Dans une perspective de moyen terme, les ressources mobilisées pour la mise en œuvre des projets de développement s'orienteront, selon les grands objectifs visés par la Loi-Plan (1989-1995), vers la recherche d'une meilleure productivité. Selon cette logique, il est probable que la configuration allocative des futurs PDES ne subisse pas de modification par rapport aux quatre derniers plans. Cela signifie que le secteur secondaire, un des principaux supports de la croissance économique nationale durant la crise, continuera de conserver sa part prépondérante dans les investissements. La situation de l'emploi urbain aura d'autant plus de possibilités de s'améliorer que les investissements privilégieront les entreprises à petite échelle. Celles-ci présentent le triple avantage de ne pas exiger une forte intensité de capital, d'offrir beaucoup d'emplois, et, de réagir plus facilement que les grosses entités aux situations de crise.

Mais qu'il s'agisse de petite ou de grande entreprise, la logique capitaliste consiste invariablement à investir aux endroits où l'exploitation peut s'effectuer au moindre coût. Si elle n'est pas infléchie, ce seront les villes dotées d'un potentiel économique important qui l'emporteront sur celles offrant moins d'externalités pour permettre de faibles coûts marginaux d'investissement. Pour juguler ce risque d'accentuation des inégalités régionales, l'État doit intervenir en créant dans les espaces qu'il préconise de promouvoir les conditions d'une extension du tissu industriel national. La panacée est universelle. Il s'agit d'aménager des trames d'accueil où s'installeront les entreprises décentralisées d'une part, d'autre /p. 226/ part d'accorder à ces dernières des avantages de nature à compenser les diverses opportunités auxquelles elles renonceront en quittant les grands centres urbains<sup>53</sup>.

Par ailleurs, l'État et les collectivités locales devront contribuer à la création autour de telles unités de production d'un environnement propice à la stabilisation des techniciens et cadres qu'elles emploient. En même temps que les installations techniques destinées aux entreprises, des actions devront être engagées dans les domaines du logement, de la culture, des loisirs de manière à rendre l'existence quotidienne dans les villes de l'intérieur moins frustrante.

Le succès de la décentralisation industrielle peut induire d'importantes synergies sur les autres activités économiques, notamment le secteur tertiaire. Les cas de Taïba-Mboro et de Richard-Toll l'illustrent bien. Mais le tertiaire est capable d'entraîner le développement d'autres activités tertiaires. Il est certain que la création d'une université à Saint-Louis aura un grand impact local sur le commerce, les transports et autres services. Le desserrement raisonné de certaines fonctions d'encadrement ou de commandement concentrées à Dakar pourrait produire des effets comparables, sans pour autant remettre en question le rôle métropolitain qu'exerce la capitale.

Les initiatives qui précèdent ne seraient d'aucun effet sur la rééquilibrage de l'occupation du territoire si la crise du monde rural, confronté aux incertitudes du climat, devait se prolonger. Il en résulterait alors la persistance des migrations vers les villes, sinon leur recrudescence. Pour parer à cette éventualité, pouvoirs publics et acteurs privés œuvreront en vue de créer des sources de revenus additionnelles dans les campagnes. Il sera possible d'atteindre cet objectif en développant de façon optimale les potentialités économiques offertes par ces milieux.

La maîtrise de l'eau par l'irrigation permettra non seulement de sécuriser les productions agricoles, mais également de les diversifier davantage que sous un régime pluvial. La mise en service des barrages sur le Sénégal, la Casamance et la Gambie offrira la possibilité d'accroître les ressources hydrauliques et d'intensifier les productions céréalières et maraîchères pour lesquelles le pays est en grande partie dépendant de l'extérieur. Mais le désengagement de l'État dans le secteur primaire risque de constituer un facteur de blocage si les institutions chargées de prendre le relais des structures d'intervention en déperissement ne remplissent pas leur rôle. Après la suppression du programme agricole grâce auquel les facteurs de production étaient mis à la disposition des exploitants agricoles

---

<sup>53</sup> Toutes les entreprises industrielles installées à Dakar ne présentent pas une aptitude égale à la décentralisation. Celles ayant d'importantes relations avec l'étranger pour leurs fournitures et leurs ventes présentent de faibles potentialités pour la décentralisation (produits chimiques et plastiques). À l'opposé, les branches qui ont les plus forts pourcentages de main-d'œuvre dans le processus de production offrent de meilleures chances de décentralisation (conserverie et congélation de poissons, industries agro-alimentaires, mécanique).

par les organismes d'État, il y a lieu d'instaurer les conditions d'un accès facile au crédit, mais en dehors du patrimoine foncier, rares sont les objets qui en milieu rural peuvent se prêter au nantissement. Une /p. 227/ réforme du régime des terres allant dans le sens de leur appropriation par ceux qui en assurent l'exploitation serait un élément d'évolution décisif dans les mentalités et les modes de mise en valeur<sup>54</sup>.

Parallèlement à ces actions qui devraient contribuer à stabiliser les ruraux dans les zones de terroir, d'autres mesures à caractère démographique plus marqué sont envisagées afin de maintenir la croissance des populations urbaines à un niveau compatible avec les possibilités économiques du pays. Convaincu de l'inefficacité des méthodes autoritaires, le Sénégal espère réduire à terme son taux de fécondité grâce à la planification familiale. Un accent particulier est, à cet effet, mis sur l'éducation des groupes - cibles et l'extension des services contribuant à la baisse du quotient de natalité. Les changements d'attitude des jeunes générations à l'égard du mariage et de la procréation continueront de s'affirmer du fait des progrès de la scolarisation, de l'urbanisation et de l'information en matière médico-sanitaire<sup>55</sup>. Les hypothèses les plus optimistes prévoient la réduction de moitié du taux national de fécondité à l'horizon 2016<sup>56</sup>.

S'agissant de l'aménagement urbain, il est probable qu'une partie de l'épargne publique dégagée par le programme de redressement économique et financier sera investie en milieu urbain dans le cadre général de l'entretien et de l'extension des équipements de base du territoire. Le rôle allocatif des communes devra s'accroître grâce à l'amélioration de rendement des taxes et impôts locaux, et, à l'ouverture prochaine du crédit communal. La nécessité d'amortir les emprunts souscrits aura sans doute des conséquences sur les conditions d'accès aux services publics. Au principe de la mise à disposition gratuite peut être substitué, dans certains cas, celui de la récupération des coûts qui est un moyen efficace pour garantir la qualité des prestations fournies à la collectivité.

Dans la logique du désengagement de l'État et de la responsabilisation des acteurs du développement, la gestion urbaine tendra de plus en plus à se structurer en deux niveaux :

- \* un niveau inférieur : celui du quartier auquel incombera l'accomplissement de certaines tâches quotidiennes d'intérêt général (gestion de bornes-fontaines, assainissement et embellissement des espaces communautaires...);
- \* un niveau supérieur : celui de la ville qui requiert une vision globale et des moyens d'intervention que l'État et l'administration communale seuls sont en mesure d'apporter.

L'analyse qui précède montre que loin de constituer des figures spatiales neutres, les villes évoluent en fonction de l'organisation politique économique et sociale qui préside à la mise en valeur des ressources du territoire. Leur rapide croissance de ces dernières décennies reflète le dynamisme relatif du secteur moderne de l'économie par rapport aux /p. 228/ activités rurales. Mais le maintien des déséquilibres de l'armature urbaine est la preuve que ce dynamisme a profité à certaines agglomérations plus qu'à d'autres.

L'impuissance des interventions publiques à promouvoir un développement urbain équilibré a procédé de situations dont la contrôlabilité est variable. Il s'agit :

- \* de la dispersion des moyens de l'État qui s'est attribué de larges compétences dans le processus de développement ;
- \* de la dépendance à l'égard de l'extérieur pour la mobilisation des investissements.

Toutes les projections concordent pour prévoir, à une échéance très proche, la place majoritaire du fait urbain au Sénégal. Les enjeux qui découlent de cette situation sont identifiés, et les solutions esquissées. Il reste, pour leur donner corps, à redéfinir les rôles en fonction des capacités et des compétences de chacun des acteurs intervenant dans l'aménagement ou l'utilisation des aires urbanisées et de l'espace national englobant.

<sup>54</sup> La loi sur le domaine national ici visée transfère la propriété éminente des terrains non immatriculés en 1964 à la Nation et leur gérance à l'État.

<sup>55</sup> L'indice synthétique de fécondité a baissé de 7,2 enfants en 1978 à 6,6 en 1988. Entre les deux dates, l'âge d'entrée dans la vie féconde a reculé de 18,3 à 19,7 chez les Sénégalaises.

<sup>56</sup> Les projections faites pour l'horizon 2016 retiennent pour l'indice synthétique de fécondité une hypothèse haute de 4,5 enfants par femme et une hypothèse basse de 3,5 enfants.



/p. 229/

/p. 230/

/p. 231/

## **Bibliographie**

Programme des Nations Unies pour le Développement 1987 “Définition d’une politique urbaine ; mission d’analyse stratégique”, Dakar, 101 p.

Sénégal (République du) Direction de l’Aménagement du Territoire 1989 — “Esquisse finalisée du Plan d’aménagement du territoire”, Dakar, 200 p.

Sénégal (République du) Ministère du Plan et de la Coopération — 1989 “*Étude prospective : Sénégal 2015*” Dakar, 150 p.

Sidibé, Yoro 1961 — “L’urbanisme et l’habitat au Sénégal”, *Africa*, 13-14.

*Tiers-Monde* 1983 — “Le rôle de l’État dans le Tiers-Monde”, XXIV, 93.

USAID 1984 “Évaluation du développement urbain au Sénégal”, Dakar.

## Le clientélisme, la “technocratie” et après ?

*Mamadou Diouf*

La demande démocratique est aujourd'hui au centre des débats politiques en Afrique, tout comme son corollaire ou du moins sa traduction pratique, le multipartisme, la liberté d'association et d'expression. Dans la conjoncture de crise économique, des politiques d'ajustement qui en sont la conséquence, les pressions des idéologies des droits de l'homme, les conditionnalités politiques et les réticences populaires (contrebande économique, dérobade et double jeu politique, violences urbaines, émeutes, etc.), les sociétés africaines tentent de sortir des logiques dévastatrices du parti unique qui ont informé pendant au moins deux décennies pour les pays les moins touchés la construction de l'État nation dont le travail essentiel, le projet messianique du moins selon ses porteurs était la construction de l'unité, la production du développement économique et de la justice sociale. En quelque sorte la réalisation du projet nationaliste, passant de l'état de revendication (1945-60) à la phase de réalisation effective : (la séquence post-coloniale). Seulement, il est encore difficile de repérer la profondeur des craquements au sein des structures et institutions officielles de caporalisation (syndicats, médias, etc.) sous les coups de boutoir des demandes et agissements de ce qu'il est convenu de désigner par “société civile”, même si son “caractère protéiforme” (Mbembe 1990 : 1) l'a fait agir constamment, du moins dans sa plus grande amplitude, que décalée de la scène politique centrale (Amin 1988) <sup>1</sup>, lieu par excellence du pouvoir politique, de l'enrichissement et donc du prestige social.

Le Sénégal a été l'un des premiers pays du continent à esquisser un programme de sortie du “cauchemar qu'aura été, dans presque tous les pays au Sud du Sahara, le gouvernement par le parti unique” (Mbembe 1990 : I). Cette sortie s'est effectuée de manière progressive et contrôlée, d'abord en 1974 par le multipartisme limité à trois puis quatre partis et ensuite par l'ouverture démocratique intégrale en 1981. Démocratie inachevée, s'il en fut, dirigée par une nouvelle élite de “technocrates” qui, dans le processus de construction de son hégémonie politique et de sa suprématie économique a violemment bousculé les fondements du compromis post-colonial, sans avoir la capacité de maîtriser les énergies /p. 234/ libérées par les contraintes de la crise économique et les effets sociaux désastreux des politiques d'ajustement structurel. Elle tente de gérer depuis une dizaine d'années, cette nouvelle conjoncture ; gestion dont l'un des dispositifs, l'institutionnalisation des pratiques politiques — le multipartisme — semble être dédaigné par des sociétés reprenant les logiques et langages de terroir, fissurant ainsi la logique unitaire et territoriale de l'État nation. Celle-là même qui a inspiré la démarche des détenteurs du pouvoir, incapable aujourd'hui de faire entendre raison au pluralisme buissonnant de sociétés en quête d'autonomie et de démocratie, ou du moins d'espaces de liberté au détriment d'un État et d'une classe dirigeante enfermés dans une “économie du ventre” (Bayart 1988) et pris au piège des exigences des organisations financières multilatérales (Dieng 1990).

C'est cette évolution sur trois décennies que ce chapitre se propose d'examiner, en suivant à la trace, à partir des héritages, précolonial et colonial, les figures changeantes de l'État et de la société dans le Sénégal post-colonial, dans leur interaction, remodelage réciproque, comme dans les discours qu'ils produisent pour se légitimer, s'affronter, s'exclure et se produire, par la médiation des acteurs sociaux et des communautés qui se meuvent dans les espaces circonscrits par des légitimités plurielles.

---

<sup>1</sup> /p. 274/ “... le concept même de société civile est propre au capitalisme, dans ce sens précis que l'existence même de celle-ci implique une autonomie des rapports économiques par rapport au politique... Par contre, dans les sociétés du capitalisme périphérique, précisément parce que celui-ci n'est pas le capitalisme achevé, la société civile est rachitique voire inexistante” (Amin 1988 : IV-V).

En ce sens, ma réflexion aspire à coller à la définition que propose M. Foucault (1989), à la question "en quoi consiste l'art de gouverner ?", qui évoque le fait que les objets du pouvoir sont, d'une part un territoire et d'autre part, les habitants de ce territoire, la population. L'approche de M. Foucault est porteuse de significations, dans le contexte sénégalais, par l'opposition qu'elle dessine avec ce que nous définirons comme les logiques et langages de terroir qui structurent la vie des communautés les plus importantes du Sénégal. En effet, si le compromis post-colonial, est comme l'écrit J.A. Mbembe,

*l'identité propre d'une trajectoire historique donnée, celle de sociétés récemment sorties de l'expérience de la colonisation (Mbembe 1988).*

Il est donc possible de faire leur histoire, plutôt celle du Sénégal, en précisant de manière rigoureuse la problématique et la position du questionnement. Mes questions examinent donc l'évolution des relations entre l'État et les acteurs sociaux en tenant compte de l'ensemble des éléments qui influent de manière complexe et différentielle sur ces entités. Cette quête exige de repérer le jeu des acteurs sociaux présents dans un espace, un territoire — le Sénégal — dont la production, clairement coloniale mérite attention. C'est en effet dans cet espace que s'inscrivent des projets politiques, économiques et sociaux (ceux de l'État) mais aussi les /p. 235/ motivations, idéologies, pratiques sociales et buts à atteindre dans les jeux de pouvoirs, de savoirs, de dominations et subordinations qui circonscrivent des territoires où relations sociales, économiques et politiques se combinent pour produire une sociabilité en constante mutation. La mission messianique de l'État post-colonial a entraîné la génération nationaliste à penser son rôle comme pédagogique, donc à imposer son régime de vérité dans la conscience, plus encore dans l'imaginaire des gouvernés. La conséquence est la manière dont le pouvoir post-colonial se met en scène dans l'indistinction avec la société, le seul susceptible de décrypter la réalité, d'organiser le procès de significations, et de tracer la voie royale vers le développement économique et la justice sociale. Il s'agira, évidemment, de repérer la manière dont historiquement les coalitions au pouvoir se sont constituées et par là même de mesurer l'impact de ces dernières et de leurs logiques intégratrices et totalisantes adossées aux appareils d'État, sur la société. Société dont semble-t-il les langages sont équivoques, les modes d'action hétérogènes et diffus, opérant sur une large surface, de la résistance à l'escapisme, de l'adhésion au retrait, à la reproduction des idéologies autoritaires (Mbembe 1988 ; Bayart 1985, 1988). Il est en effet utile de préciser qu'il y a un territoire commun aux dominants et aux dominés, fait de références communes, une certaine théâtralisation du pouvoir, comme des modalités de sa mise en scène, qui garantissent l'ordre et l'obéissance, mais certainement aussi le désordre et "l'indocilité"<sup>2</sup>.

La mise à l'épreuve des positions ci-dessus esquissées, à partir du cas sénégalais, conditionne un ordonnancement précis de mon investigation qui examine successivement les antécédents de l'État post-colonial et la construction d'un système clientéliste, l'avènement de la "technocratie" avec la mise sous ajustement structurel du Sénégal et enfin les indices de la gestation d'une société civile, à travers les manifestations de résistance et de contestation de l'ordre établi par certaines catégories sociales, presque exclusivement citadines (étudiants, élèves, fonctionnaires, jeunes avocats, enseignants et journalistes). Leur référence commune, la démocratie.

Cette démarche devrait nous permettre d'interroger la complexité de la configuration instable des relations entre l'État et la société. Quels sont les acteurs et les logiques qui assurent la reproduction des sociétés sénégalaises dans la période contemporaine ? Est-ce l'État, les classes sociales, les partis politiques, les syndicats, les mouvements de jeunesse, les réseaux confrériques... ? Quel est le degré et l'efficacité de l'institutionnalisation politique et de la participation populaire ? Comment l'ensemble de ces éléments interagissent-ils ? Comment s'investissent les répertoires symboliques des terroirs et leur discours dans le projet post-colonial de /p. 236/ l'État intégral, celui du territoire et de la nation en construction<sup>3</sup> ; répertoires qui, quotidiennement font face aux *master fictions*<sup>4</sup> du pouvoir d'État.

<sup>2</sup> Je reprends à mon compte l'adjectif utilisé par Mbembe (1988) dans le titre de son ouvrage.

<sup>3</sup> La notion de *terroir* (réalité géographique et spirituelle), monde totalisant cohérent et fermé sur soi, s'oppose ici à la notion de *territoire* plus ouvert, plus hétérogène (l'islam et la colonisation en sont les producteurs dans l'espace envisagé par cette étude) des effets de la confrontation du terroir et du territoire sont ici désignés par *déteterritorialisation* (transformation, destruction du terroir) et *reterritorialisation* (adaptation, redéfinition et

### ***La production d'un espace colonial***

Le projet colonial est structuré par une longue histoire et des pratiques sociales et politiques profondément ancrées dans la mémoire collective des populations. L'espace géographique désigné par le Sénégal est un territoire produit par les logiques coloniales qui se traduisent par la domination politique et la poursuite d'intérêts économiques. Ce territoire géographique est circonscrit par des frontières, une pratique administrative et gouvernementale dont les effets se font encore sentir dans les pratiques de l'État post-colonial. La colonie du Sénégal se définissait comme un ensemble de villages, de cantons, de cercles, communes mixtes et communes de plein exercice, regroupant des communautés humaines et dessinant des régions économiquement solidaires dont les contours et la vocation directement ou indirectement devaient être en conformité avec les objectifs poursuivis par le projet colonial : mobiliser la main d'œuvre, gérer efficacement la force de travail des indigènes, à des coûts moindres pour la satisfaction des besoins métropolitains en matières premières.

Cette homogénéisation/unification d'un espace colonial a procédé d'une fusion de terroirs discontinus : les espaces et communautés précoloniaux. Elle se systématisait et prend fin, après la seconde guerre mondiale. Même si elle a fortement secoué et parfois brisé la dynamique interne des sociétés sénégalaises, elle n'a pu, de manière radicale — ce qui est la prétention de "la mission civilisatrice" coloniales<sup>5</sup> — effacer définitivement leur propre inscription dans l'espace, à des degrés divers, selon les formations sociales, les niveaux d'intégration dans l'économie coloniale et le degré d'indigénisation. Non seulement la dynamique coloniale ne gomme pas les logiques sociales et politiques précoloniales, mais, dans son entreprise de soumission de ces dernières, l'administration coloniale, pour consolider son efficacité s'en accommode. De même, les sociétés dominées, inventent des procédures d'adaptation pour échapper, de manière insidieuse, sans traumatisme, à la totalisation coloniale. Et c'est cette interaction qui est à l'origine de la production de la *société coloniale indigène*.

Les reconstructions historiques en cause, ont eu comme premières conséquences, le détournement vers de nouveaux centres (localisés le long de la côte atlantique, les comptoirs négriers de la période de la traite esclavagiste et ensuite les centres urbains coloniaux : escales et quartiers indigènes) des réseaux sociaux et provinces économiques interdépendants /p. 237/ et solidaires les uns par rapports aux autres. Dans la longue durée, on constate en effet que les terroirs coopèrent ou s'opposent, dans un espace non unifié la Sénégalie dont les communautés, hétérogènes, sont cependant reliées par des considérations sociologiques, écologiques, idéologiques et politiques. Les transformations spatiales successives de ce qui est devenu le territoire sénégalais ont informé des trajectoires historiques du politique et ordonné des acteurs par des jeux divers, définissant, à chaque fois un pôle d'identification où les procédures et modalités d'invention et de réemploi de multiples répertoires et codes hégémoniques historiquement datés opèrent toujours. Ce sont ces logiques successives et cumulées, produites par la classe dirigeante, pour structurer le champ d'action des dominés que nous tenterons de décrire et d'analyser pour repérer la production de l'État post-colonial sénégalais.

### ***Antécédents précoloniaux***

L'espace sénégalais précolonial est d'abord un espace ouvert produit par des migrations diverses, des brassages de populations, des structurations sociales, culturelles, politiques et économiques différentes sur lesquelles ont influé de manière plus ou moins importante les constructions impériales du Soudan Occidental, de la création de l'empire du Ghana à l'émergence de

---

invention de nouvelles modalités) pour s'ajuster au territoire. Pour caractériser ce double processus et mesurer la capacité d'initiative et d'innovation. J.A. Mbembe utilise les termes *d'indiscipline* et *d'indocilité* (1988 : 29).

<sup>4</sup> Wilenz (1985 :4) considère que tout pouvoir politique est gouverné par des *master fictions* (des fables pour construire un imaginaire) qui s'érigent en vérité incontestable.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet V.Y. Mudimbe (1987 :3) qui écrit à propos de la dislocation de "l'espace initial" (précolonial) : "D'une part, l'ordre de la colonisation qui s'instaure comme recommencement absolu de l'histoire et, d'autre part, l'ordre du Central Extra-Coutumier (C.E.C) s'invente comme passage obligé entre la mémoire traditionnelle et le pouvoir d'un renouveau radical", en se référant à Élisabethville.

l'empire wolof du Jolof. Les formations politiques qui se sont succédées dans cette région, au cours de cette séquence historique (11<sup>e</sup>-13<sup>e</sup> siècle) n'ont pas recouvert l'ensemble de la Sénégalie et se sont souvent contentées d'une intégration politique des populations qu'elles se sont subordonnées. La proximité des routes commerciales transsahariennes a donné naissance aux structures étatiques dans les terroirs ethniques de la Sénégalie septentrionale et centrale alors que, dans les zones marginales, les logiques de terroirs, soustraites aux nécessités de sécurité et à la volonté d'extorsion de ressources fiscales sur les réseaux et routes commerciales ont permis le maintien d'un pouvoir diffus. L'influence différentielle des grands empires et l'idéologie du commerce transsaharien, l'islam ont donc profondément influencé les deux types de communautés en présence dans la Sénégalie précoloniale : les sociétés hiérarchisées<sup>6</sup> et les sociétés dites égalitaires<sup>7</sup>.

On constate, dès cette période, une dissociation du territoire et des terroirs des communautés villageoises, qui circonscrit des légitimités différentes, des logiques pluralistes plus ou moins autonomes selon la proximité géographique du siège du pouvoir territoriale. L'intégration est exclusivement de type politique, et l'État n'est défini que par le souverain, ses alliés et ses clients dont les signes sont essentiellement, l'enrichissement, l'utilisation de la violence et de la coercition ; la symbolique, /p. 238/ une certaine éthique de l'honneur et les parures. Dans sa volonté originelle de contrôle de toute source d'accumulation (routes, réseaux commerciaux et richesses minières), sa trajectoire historique fut, de manière constante une subordination du pouvoir local (par la violence ou la cooptation) et un affaiblissement des contre-pouvoirs. Face à celle-ci les communautés villageoises sont uniquement concernées par la rétention de leur autonomie et de leur leadership. Cette dynamique — centralisation territoriale/recherche d'autonomie des terroirs — fut à l'origine des guerres de razzias des aristocraties et des guerres de résistance des communautés paysannes. Elle a été aussi à l'origine des logiques de segmentation des dominants comme des dominés pour la richesse, le prestige social et la puissance politique. Et ce processus constant de fragmentation sociale donne son sens aux systèmes de patronage et de clientèle, pour des raisons plus liées à l'intégration politique et au contrôle des subordonnés qu'économiques, car vivant de la guerre, du contrôle des échanges et des richesses minières, l'aristocratie a souvent eu la capacité d'esquiver la surexploitation des forces productives<sup>8</sup>. La culture clientéliste qui s'est mise en place a une efficacité telle que mêmes les communautés musulmanes qui émergent sous l'influence du commerce transsaharien s'inscrivent dans ce cadre défini par des relations de solidarité et/ou de résistance dans le territoire.

L'inversion du circuit des échanges et le début de la mise en place de l'économie atlantique eurent un impact très important aussi bien dans la réorganisation de l'espace que dans la recomposition du tissu social, comme dans les orientations économiques. Le commerce atlantique, en se substituant de manière progressive au commerce transsaharien et en se concentrant de plus en plus exclusivement sur le trafic négrier réorganise l'espace sénégalien. En privilégiant à partir du 16<sup>ème</sup> siècle les axes de pénétration vers l'intérieur (les fleuves Sénégal et Gambie), tout en instituant le long des côtes atlantiques, des comptoirs de commerce, il détourne les axes commerciaux, tarit les lieux d'échanges subordonnés aux logiques sahariennes et donne aux provinces maritimes autrefois marginales, la capacité d'obtenir leur indépendance. L'économie de la violence se généralise et l'autocratie royale s'affirme pour subordonner aussi bien les contre-pouvoirs que les pouvoirs locaux. L'administration royale quadrille les communautés villageoises. Elles se recentrent autour du système administratif qui devient la matrice centrale de l'ordonnement des acteurs sociaux. Les leaders communautaires perdent leur pouvoir ou s'incorporent dans les réseaux clientélistes. La logique d'association et de fragmentation du leadership communautaire a permis ainsi l'élargissement du champ d'action de l'État et des réseaux clientélistes. Cette même logique de contrôle du commerce atlantique accentue la violence /p. 239/ et le fractionnement au sein de la classe dirigeante elle-même tout en renforçant les

<sup>6</sup> /p. 275/ Les sociétés hiérarchisées regroupent les *Wolof*, les *Halpulaaren*, une partie des *Sereer* (Sine et Saloum), les *Manding*, les *Soninke*.

<sup>7</sup> Les sociétés égalitaires regroupent les *Sereer* du Nord-Ouest, certains *Malinké*, les *Joola*, *Mankañ*, *Balant*, *Bainuk*, *Basari* et *Kônaji*, du Sud et Sud-Est du Sénégal.

<sup>8</sup> Cette analyse est une extrapolation à partir des études de Cooper (1981 : 51-52) et Bayart (1988 : 320-21) sur des périodes plus récentes, à une séquence historique plus ancienne.

stratégies clientélistes au détriment des institutions. La conséquence est un procès d'émiettement politique très bien décrit par B. Barry (1988)<sup>9</sup>.

La forte militarisation des États durant la période de la traite atlantique et son corollaire, une centralisation coercitive, entraîna l'islam dans une trajectoire militante et guerrière, profitant ainsi de la perte d'efficacité des religions du terroir. L'islam réélabore et réinvente la communauté, une communauté transversale et trans-ethnique dans l'affrontement avec les "vieux royaumes". L'économie de la violence opératoire en leur sein, est exacerbée par la crise économique induite par l'abolition de la traite négrière atlantique et la difficile reconversion de l'économie atlantique, de l'illicite au licite. Au cours de cette séquence aussi, la nécessité de trouver protection renforce la prégnance des réseaux clientélistes et la quête de patronage. L'ordre du pouvoir se situe désormais dans la capacité à regrouper une large clientèle et à faire usage de la violence dans un but défensif (protection), mais aussi offensif (accès à des ressources). L'instabilité des espaces circonscrits par ces procédures produit des constructions étatiques précaires et une classe dirigeante constamment renouvelée.

La constante recomposition des espaces politiques, des logiques sociales, plus particulièrement au moment de l'abolition de la traite négrière, comme celle des codes hégémoniques sous la pression des luttes pour le pouvoir, au sein des élites et entre elles, les caractères changeants des conditions et lieux d'exercice du pouvoir, en affaiblissant l'obligation d'obéissance des communautés et en raturant l'espace de déploiement de la dominance, redéfinissent, au moment de la conquête, le pouvoir d'État. Et c'est cela qui explique, dans les régions à constructions étatiques, une conquête qui, au delà de ses aspects militaires, s'est réalisée par la cooptation de segments de l'élite dirigeante, alors que dans les communautés égalitaires, la résistance à l'incorporation dans l'espace colonial en construction fut plus longue et difficile.

### ***La construction d'une société indigène***

L'État colonial, a eu une approche très sélective dans son projet d'intégration des sociétés sénégalaises. La sélection s'opère sur la base de la matrice centrale qui est devenue, dès la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'économie arachidière. La place stratégique de ce produit dans l'économie coloniale opère une refonte des espaces et impose la réactualisation des procédures de socialisation des terroirs et des espaces étatiques. La logique coloniale comme phénomène cumulatif<sup>10</sup>, par la production d'une société indigène configure très profondément la société /p. 240/ sénégalaise, dans le travail constant de refabrication des pratiques sociopolitiques.

La mise en place de la gestion coloniale, dans les pays d'administration directe, a eu deux phases, dont les logiques ont structuré les trajectoires du politique, le tissu social et les relations entre les populations et l'État colonial. La première séquence est bornée par la période entre la fin de la première guerre mondiale et la première moitié des années 20. Le pouvoir colonial a très tôt acquis l'idée que les sujets ne pouvaient qu'être dirigés par la médiation de chefs indigènes (Crowder 1964, 1968, 1978).

La position auxiliaire des chefs a une incidence dans les relations entre l'État et les populations et sur la nature de la réception du pouvoir colonial et de sa symbolique. Ainsi dans l'exemple des pays wolof où l'arachide s'est développée, les chefs choisis par l'administration coloniale étaient détenteurs d'une certaine légitimité politique ou sociale. Mais, le canton sous leur autorité était souvent plus étendu que leur terroir de légitimité. La chefferie est définie de manière très claire par le Gouverneur Van Vollenhoven dans une circulaire administrative de 1917

*les chefs n'ont aucun pouvoir propre d'aucune espèce car il n'y en a qu'une ; seul le commandant de cercle commande. Le chef indigène n'est qu'un instrument, un auxiliaire de transmission.*

<sup>9</sup> Voir aussi P.D. Curtin (1975) et A. Bathily (1988).

<sup>10</sup> H. Moniot (1988 :4) insiste sur le défi que ce type de situation présente à l'analyste lorsqu'il écrit "la situation coloniale et contemporaine n'a pas fait se volatiliser les schèmes culturels des peuples assujettis ; elle propose et impose de nouveaux modèles fonctionnels d'intériorisation ; c'est un monde de transactions culturelles pratiques et complexes qui s'offre alors à l'étude, dans des rapports de force et des enjeux actuels..."

L'autoritarisme colonial et le centralisme administratif leur laissa peu de possibilités de légitimer leur autorité propre et de gagner la confiance de leurs administrés, Ils ne purent même pas bénéficier de la main-d'œuvre, recrutée de manière coercitive pour accumuler des ressources et consolider leur puissance en cas de retrait du soutien colonial. En revanche, les marabouts s'imposèrent comme les gros producteurs du bassin arachidier, La tradition coloniale qui impose une très forte subordination à l'État et aux leaders (Ranger 1986 : 220-24) a ainsi pu s'enraciner profondément dans cette zone grâce à la médiation de la chefferie.

L'érosion du caractère public des institutions administratives en milieu rural, la privatisation et la patrimonialisation des procédures provoquèrent un discrédit de la chefferie, aussi bien au niveau des administrés que de l'appareil colonial. Pour réformer le système, il substitua à la chefferie, les marabouts. C'est le début de la deuxième phase. Il est difficile d'en dater le début mais ses effets perdurent, La fin de la chefferie et le passage à l'encadrement maraboutique eurent des conséquences décisives dans le schéma administratif colonial par la constitution d'un espace colonial mixte : les terroirs confrériques, les quatre communes, la création d'une matrice référentielle économique (le bassin arachidier) et une configuration socio-politique, qui devint le modèle, et l'instrument /p. 241/ d'appréciation des autres sociétés. La puissance *des pays du Ndiggël* servit ainsi à contrebalancer les tentatives d'hégémonie politique dans la vie politique coloniale, des *évolués* et *originaires* des quatre communes. En suivant les procédures de construction des confréries, une évidence massive s'impose : leur mise en place et consolidation est liée aux interférences coloniales dans la formalisation de leur structure. Elles sont clairement perceptibles, comme procédures structurantes à la mort des fondateurs de la *Tijannya*, El Hadj i Malick Sy (1922) et du *Mouridisme* Cheikh Amadou Bamba (1927). Dans les deux cas, l'administration coloniale devait choisir entre l'approfondissement de la fragmentation des confréries provoquée par les crises de succession ou intervenir dans les affaires internes de celles-ci afin de préserver la puissance et la cohésion du leadership. Le deuxième terme de l'alternative l'emporta, car le système économique colonial voulait tirer profit du dynamisme favorisé par la reterritorialisation maraboutique. Et c'est ainsi que les confréries procèdent à une mise en ordre des logiques coloniales en accélérant l'entrée du producteur dans le marché mondial capitaliste (Copans 1980 ; Coulon 1981).

Les rapports politiques des commandants de cercle s'informent sur l'influence décisive de l'administration coloniale dans la morphologie des confréries (Harrison 1988). Cette attitude était contrastée avec l'ignorance totale des sociétés "fétichistes" dont "nous ne connaissons rien, ni les rites, ni les coutumes, ni les chefs" (Harrison 1988 : 166). L'intérêt de l'appréciation (le contraste entre sociétés musulmanes et "sociétés fétichistes") est qu'elle a conditionné la politique d'accommodation coloniale et les variations des mécanismes d'articulation aux formes locales de pouvoir.

L'extension de la citoyenneté à l'ensemble de la population sénégalaise, après le vote de la loi Lamine Guèye en 1946 donna aux confréries, un rôle politique beaucoup plus large, aggravant du même coup l'équilibre instable de leur leadership. L'échange de services et leur jeu sur les registres, administratif (État colonial) et politique (évolués et élites urbaines) étoffaient leur rôle d'intermédiaires<sup>11</sup>. Elles deviennent ainsi les seuls responsables de l'accès ou non aux populations, aussi bien rurales qu'aux acteurs principaux du jeu politique urbain. Pour comprendre et mesurer ce rôle dans ce lieu, il est nécessaire d'en comprendre et la configuration et la logique à l'œuvre, au registre politique.

Les quatre communes ont été soumises à la théorie de l'assimilation. Celle-ci nous semble-t-il a été analysée de manière trop unilatérale, suivant en cela l'appréciation dégagée en 1948 par L. S. Senghor, dans sa lutte contre Lamine Guèye. Les quatre communes relevaient des normes administratives et politiques métropolitaines. Dans cet espace qui constitue /p. 242/ la zone d'écoulement des matières premières et le lieu de réception des produits manufacturés, s'édifient dès avant la conquête, le lieu d'exercice du pouvoir et l'échelon supérieur de l'administration coloniale. C'est aussi le lieu d'apprentissage du jeu politique moderne. La lutte pour la détention du statut particulier (la citoyenneté sans soumission au code civil français) démontre très clairement le refus de l'assimilation. Le principe accentué d'acculturation qui gît dans la politique d'assimilation a eu comme conséquence, plus particulièrement à Saint-Louis et à Dakar la réorganisation d'une mémoire coloniale dont la

---

<sup>11</sup> Nous reprenons cette question, dans le dernier chapitre de cette partie, consacrée à la territorialisation coloniale.

vocation fut l'affirmation d'une identité distincte des pôles français et rural. L'islam très intellectuel et moins confrérique qui a éclos dans ces territoires en est une preuve. En effet, comme le mentionne Wesley Johnson "...l'islam qui avait été considéré pendant longtemps par beaucoup de sénégalais comme une force étrangère à leur milieu, devint un foyer de résistance à l'autorité française" (Johnson 1971 : 125). "Le blindage islamique" mis à l'épreuve fonctionnait pour les *originaires*. L'idéologie des comptoirs ne saurait donc être analysée comme acculturation et assimilation à l'œuvre civilisatrice française. Elle est une récréation à partir de déterminants commerciaux pour les *habitants* (saint-louisiens) et fonciers pour les *lébu* de Dakar et Rufisque. Cette orientation fut renforcée par les relations d'intervention tissées entre les évolués et les hiérarchies confrériques. Vecteurs d'identités politiques, ces modes anciens/nouveaux d'expression, sont aussi des facteurs de mise en ordre et d'établissement de mécanismes de mobilisation pour des causes économiques et sociales. Ces procédures de déstabilisation des normes métropolitaines, entraînent, comme dans les territoires wolof, l'émergence d'entrepreneurs politiques incontournables. Ils relèguent les évolués à une position secondaire. La meilleure illustration : l'évolution des villes de Dakar et Saint-Louis qui ont été l'objet de conflits entre l'administration coloniale, les élus locaux et leaders politiques. Comme le notent M. C. Diop et M. Diouf :

*La municipalité devient un objet de convoitise des différents clans politiques pour des raisons clientélistes. Les allocations domaniales et les marchés publics qui lui sont confiés deviennent des lieux de patronage (Diop & Diouf, 1990 : 7).*

Au total on peut dire que plusieurs caractéristiques émergent au cours de cette première séquence coloniale qui s'achève avec la seconde guerre mondiale. Le système colonial administrait plus qu'il ne gouvernait la société (Mellah 1984). Son objectif : mettre les sénégalais au travail, développer le commerce et ceci au moindre coût. L'administration coloniale arrive ainsi, avec les coalitions formées par ses subordonnés à ancrer une tradition d'autorité, de subordination, de loyalisme, ne laissant /p. 243: aux acteurs sociaux exclus que la recherche de la protection ou la déflance, la désobéissance civile et l'indiscipline sociale. La fragmentation des espaces socio-économiques, l'inégale intégration administrative des populations créent des rythmes différents où se logent et s'expriment la religion, l'ethnicité comme expressions de trajectoires politiques indépendantes les unes des autres.

Les politiciens sénégalais, comme les syndicalistes de l'après-guerre se mobilisèrent pour parachever "les promesses de l'assimilation". Dans cette perspective, les *évolués* (produits de l'école coloniale dans les territoires de l'administration directe) et les *originaires* instruits essayèrent d'imposer à l'administration française l'égalité et la non-ségrégation. Les luttes politiques et syndicales eurent un impact certain au cours de cette dernière période. Le paradoxe est que les réformes de l'empire colonial français accentuèrent les éléments que nous avons dégagés comme structurant de la trajectoire du politique par un effet d'amplification dû à la généralisation du droit de vote. Cette situation nouvelle est consécutive à l'adoption des textes législatifs de la seconde constituante en octobre 1946. La coupure originaires / évolués se trouve ainsi résorbée, dans la colonie du Sénégal. Mieux, les territoires sous domination française perdent la désignation de colonie pour devenir des "territoires d'outre-mer" (article 60) dans une république une et indivisible (article 1). Peut-on considérer ces réformes comme productrices de mutations dans les procédures administratives ? Dans son article 72, la nouvelle constitution mit en place une structure législative, l'Assemblée de l'Union. C'était le résultat d'une proposition des constituants africains qui croyaient que l'Assemblée ne consacrerait jamais beaucoup de temps aux questions africaines. La conséquence fut que le conseil des Ministres retint des prérogatives énormes en matière de loi criminelle, de libertés publiques et d'organisation politique et administrative. Il pouvait diriger les territoires d'Outre-mer par décret ; les seules limites, la conformité constitutionnelle et la consultation de l'Assemblée de l'Union. Concrètement donc il y a une continuation du contrôle du gouvernement français sur les affaires africaines.

Concernant les syndicats et les travailleurs, l'après-guerre et les deux grèves de 1946 et de 1947 (Cooper 1987, 1989 ; Guèye 1990) ont un impact profond dans le tissu social et politique sénégalais. La grande revendication porte sur l'égalité de traitement à travail égal et le bénéfice des allocations familiales. Les travailleurs faisaient ainsi une violente irruption sur la scène politique, en rendant caduque, la taxinomie coloniale qui ne reconnaissait que deux catégories dans la société coloniale : les paysans et les évolués. Ils furent gérés selon des catégories européennes de la sociologie industrielle et



du travail (Cooper 1989 : 757). La /p. 244/ deuxième loi Lamine Guèye du 30 juin 1950 accorda aux fonctionnaires l'égalité de traitement et de conditions de travail ; en 1952, l'adoption du Code du travail, régleme le salaire minimum, la journée de travail, les allocations familiales, les congés payés, le droit à la négociation de convention collective et la validité des accords négociés sanctionnés par un accord. Comme le note F. Cooper, "un problème colonial n'eut pas une solution coloniale ; la solution la plus immédiate et la plus plausible exigea une conception des travailleurs africains, plus comme des travailleurs que comme des africains" (1989 : 758). Les concessions faites au nom de cette conception se révélèrent difficilement supportables par l'État post-colonial et renforceront ainsi la pression sur une paysannerie totalement encadrée. L'attitude attentiste des leaders politiques comme Lamine Guèye et Senghor au cours de la crise sociale et urbaine, la difficile gestion des conséquences sociales des programmes de développement économique et social mis en œuvre après guerre, ouvrirent un espace politique aux leaders des syndicats de travailleurs. En 1957, plusieurs d'entre eux furent candidats aux élections sur les listes du BDS, dont Abbas Guèye et Ibrahima Sarr. Cette période ajouta donc aux originaires et marabouts, les leaders syndicalistes comme partie prenante dans la confection des coalitions politiques. L'extension de la citoyenneté, le rôle de l'école y adjoignirent les *évolués* plus particulièrement les instituteurs, dont la formation homogène, le recrutement sur l'ensemble du territoire colonial, en faisaient un des segments de la société coloniale, porteur d'un idéal démocratique. Ils étaient le produit de la logique de fabrication par l'éducation, d'une élite prête à la confrontation avec l'élite commerciale et bureaucratique des quatre communes accusée d'être porteuse de l'assimilation.

À la lumière de cette évolution, il est possible de porter une appréciation sur les crises politiques des années 1950 et la réorganisation des coalitions en quête de positions hégémoniques. La constitution de 1946, tout en reconduisant les clivages politiques eut une conséquence décisive dans les trajectoires des partis politiques. C'était en prévision de l'extension de la citoyenneté aux zones rurales que Lamine Guèye avait coopté Senghor dans la SFIO, pour gagner des voix. En 1948, ce dernier rompit avec le représentant des vieux citoyens pour fonder le Bloc des Masses Sénégalaises (BMS) avec des *évolués* comme Mamadou Dia et des syndicalistes comme Abbas Guèye et Ibrahima Sarr. La construction idéologique senghorienne, en insistant sur la négritude, put arrimer à sa stratégie les marabouts et contrôler la matrice référentielle de la colonie, le bassin arachidier. Grâce au soutien des marabouts, des détenteurs de légitimités dans les périphéries coloniales et des instituteurs, le BDS sut articuler ses structures aux réseaux locaux de domination. L'alliance /p. 245/ avec les marabouts, le long des lignes de fragmentation du leadership maraboutique donnant une configuration "clanique" au jeu politique des années 1950. En effet, les rivalités à l'intérieur des confréries acquirent une plus grande signification avec l'extension de la citoyenneté, comme du reste les réseaux de solidarité ethnique ; ces éléments deviennent les seules balises de l'expression politique confondue avec les affirmations identitaires (religieuses ou ethniques), pourvoyeuses, non seulement des modalités d'obéissance au pouvoir mais aussi de la reconnaissance et délimitation d'un espace de déploiement de celui-ci. L'organisation du centre politique et administratif s'effectue sous la dictée des logiques des périphéries. C'est ainsi qu'aux élections générales de 1951, le BDS obtint une très large victoire sauf à Saint-Louis et à Dakar que la SFIO put conserver. Le parti gagna cependant Rufisque. Cette victoire illustre la subordination du politique aux formes locales du pouvoir, de même que la capacité des identités ethniques à promouvoir des mécanismes de mobilisation dans des combats politiques modernes. Maurice Guèye, le maire sortant SFIO, face au choix porté sur son jeune rival Ousmane Socé Diop au sein de son parti comme candidat, décida de rompre deux jours avant le scrutin avec son organisation pour présenter sa candidature à la mairie au nom du BDS et contre les militants de ce parti. Il considérait en effet que l'élection de Ousmane Socé Diop à la députation mettait en danger son contrôle de la mairie (Thiam 1983 : 30-40). Cette victoire illustre parfaitement la trajectoire du politique et son impossible démocratisation au niveau local (Creevy Berhman 1977).

La construction de coalitions politiques pour l'instauration de l'hégémonie fut accentuée par l'adoption de la loi cadre en 1956 et sa mise en pratique avec les décrets d'application. L'autonomie acquise et l'octroi de nouveaux pouvoirs par l'Assemblée territoriale, surtout avec l'élection d'un Conseil de Gouvernement ayant prise sur le service public, ouvrit un nouveau champ à l'investissement clientéliste. La bureaucratie administrative qui s'édifie, s'adapte aux logiques de patronage et le militantisme dans le parti dominant devint le vecteur structurant. De 1950 à 1958, l'hégémonie politique du BDS grâce à son réseau maraboutique et à la cooptation d'évolués des

périphéries coloniales entraîna une évolution vers le parti unique. Avec l'appui des leaders syndicaux, les radicaux sont cooptés avec la mise en place de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) qui coïncide avec l'organisation de la tranche supérieure de la bureaucratie sénégalaise. Désormais, à cause de ses caractéristiques, un centre politique hypertrophiée et non productif, une sélection de détenteurs de légitimité pour accrocher des terroirs inaccessibles, la contradiction entre la prétention à la construction nationale et les logiques de pacification et d'arrimage des "périphéries" coloniales se dressaient /p. 246/ comme des éléments essentiels de la configuration politique à la veille de l'indépendance. Cette même contradiction est au cœur des discours du mouvement nationaliste, radicalement différent au niveau des matériaux sollicités, suivant les destinataires, européens ou indigènes. L'existence de ce double registre comme son élucidation est fondamentale dans la compréhension des trajectoires heurtées de la construction de l'État sénégalais souverain.

### ***Le transfert du pouvoir et la genèse de l'État post-colonial***

Le mouvement politique qui porta la revendication pour la souveraineté, bien qu'hétérogène dans ses expressions idéologiques, présente une grande homogénéité, par ses lieux d'expression (les villes), ses modes d'intervention politique (les institutions politiques et administratives d'origine coloniale), sa langue (le français) et ses origines professionnelles (intellectuels, agents administratifs, commerciaux et syndicalistes). Les leaders politiques de la période pré-indépendance, quel que soit leur statut professionnel n'ont jamais remis en cause le modèle institutionnel de l'État métropolitain. Leur mouvement a emprunté le concept et la structuration de l'État à l'idéologie européenne du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils ne contestaient donc que l'écart qui subsistait entre théorie et pratique métropolitaines de l'État français et sa figure coloniale qui reposait sur une tradition autocratique d'administration et non de gouvernement. Conception qui jurait avec leur propre pratique politique dans les procédures de mobilisation, en ancrant leurs actions dans les réseaux ethniques et religieux, en contradiction avec leur volonté de construire un État intégral et de participation populaire. La combinaison instable et toujours négociée entre les formes anciennes du pouvoir très hétérogènes et les trajectoires "modernes" du politique participait à la marginalisation politique de larges segments de la société. La mobilisation favorisa l'explosion d'énergies sociales qui fut véritablement une innovation politique avec de nouveaux réseaux d'identité et de solidarité, certainement limitée par la "tiédeur" des marabouts et de la chefferie soucieux de sauvegarder les acquis durement négociés au cours de la séquence coloniale. Si les détenteurs de légitimités avaient acquis une adaptabilité constante aux mutations de l'autoritarisme colonial et une capacité d'obtenir par la pression directe ou indirecte des avantages, ils avaient des capacités encore plus importantes vis-à-vis des politiciens sénégalais élus qui cherchaient à établir des relations solides pour obtenir des ressources financières et leur soutien. Cette puissance s'enracinait sur leur place centrale dans l'économie arachidière (pour les marabouts wolof) et dans l'encadrement des populations dans les autres zones. Ils assuraient ainsi une continuité dans les procédures politiques. Leur comportement face à la fragile innovation /p. 247/ de la décolonisation devait nécessairement contribuer à circonscrire les enjeux politiques de la nouvelle séquence.

### ***Intégration nationale et construction de l'État clientéliste***

Le mouvement nationaliste qui prend en charge la construction de l'État-nation, se fixe, dès 1960 des priorités, la représentation politique de l'ensemble des communautés présentes dans le territoire sénégalais, la constitution d'un État puissant, réduisant la diversité culturelle, ethnique et religieuse pour rendre la société plus gouvernable. Le concept et la structuration de l'État, au cours de cette période ont été empruntés à l'idéologie européenne du 19<sup>e</sup> siècle, avec comme support la modernisation et la construction de la nation. Une nation unitaire dont la réalisation s'effectue par la construction des appareils et institutions de l'État souverain. Cet emprunt est renforcé par les conditions constitutionnelles qui ont présidé au transfert du pouvoir (Lavroff 1976 ; Hesselting 1985). La caractéristique essentielle des procédures mises en place est qu'elles s'inscrivent dans un

continuum historique dont les animateurs se sont très tôt mobilisés pour défendre le *statu quo* colonial qui garantissait leurs intérêts et leur pouvoir. Au référendum de 1958, la démonstration de leur force imposa aux leaders politiques de faire campagne pour le *oui* (l'indépendance/association avec la France). Lors des discussions constitutionnelles, ils tentèrent en vain de faire prendre en considération leurs positions idéologiques et religieuses au cœur de la loi fondamentale de l'État à venir. Le triomphe de l'orientation laïque a été interprété comme un échec des marabouts. Mais par leur pression, ils se présentaient comme acteurs incontournables du champ politique, précisant ainsi les limites de la construction étatique et prêts à établir des règles du jeu que les porteurs du mouvement nationaliste ne pouvaient que respecter et quelquefois renforcer à leur insu.

Pour suivre, décrire et analyser le projet post-colonial, dans sa première phase, les années 1960-70, il est nécessaire d'en décrypter les logiques et d'apprécier leur impact sur une configuration politique économique et sociale qui est le produit de trajectoires historiques cumulées depuis la période coloniale. Le territoire sur lequel se sont inscrits les langages politiques, le jeu des acteurs, reste un espace colonial dont l'orientation atlantique fut renforcée par la centralité de la filière arachidière et la perte de l'hinterland économique après la dislocation de la fédération française de l'Afrique Occidentale. La nation a servi de mode de légitimation à la production d'un discours identitaire et à la fabrication d'institutions et d'appareils devant servir à sa réalisation. A. Diaw a bien cerné le bricolage idéologique qui est à la base du

*travail de la logique unitaire dans le discours identitaire... (qui est) /p. 248/ d'une part, la continuité du processus historique dans lequel s'inscrit cette logique a été interrompu du dehors. La contradiction y est le fait d'un élément étranger : la colonisation. Donc l'unité qui transparait dans l'idée de nation est moins le fait de la réalité à laquelle elle renvoie que celui de son opposabilité à son contraire : la colonisation. D'autre part, si l'idée de nation porteuse d'unité est une donnée a priori, c'est à la seule condition qu'elle fonctionne comme projet dans une perspective constructiviste (Diaw 1990).*

Et c'est celle-là même qui s'exprime dans l'État, le parti et les organisations de base pour mobiliser les communautés sénégalaises.

L'environnement institutionnel que le nouvel État mit en place autorise à affirmer que la continuité coloniale fut maintenue ; les formes anciennes et coloniales de pouvoir et de leadership se consolidèrent en s'investissant directement ou par clients interposés dans les nouveaux espaces d'autorité et d'influence aménagés en articulation avec une classe dirigeante en construction, maîtresse d'un centre, à l'écoute de périphéries réintroduites partiellement dans les processus de décisions et de gestion du politique. La coalition des *évolués* et des *originaires* s'érigea en groupe socio-professionnel stratégique dans la construction d'un État très fortement centralisé et doté d'une rationalité coloniale. L'ascendance de leur pouvoir fut couplée avec un renforcement et une extension des structures de l'État dont le développement est identifié au développement tout court. En corollaire, on assista à une démobilisation populaire liée à la reconnaissance des pôles ethniques et religieux dont la puissance a été renforcée par l'évolution des sociétés précoloniales et la politique coloniale. Le principe de la négociation et du "soutien mercenaire" devinrent les vecteurs structurants de la société post-coloniale. Cette dérive est ici illustrée par l'analyse des registres, administratif, du parti et des coopératives qui ont été les modes de mise en oeuvre du "socialisme" africain", idéologie proclamée du leadership sénégalais au moment de l'indépendance.

L'Administration a comme caractère dominant une extrême centralisation, fortement marquée par la tradition jacobine métropolitaine et le totalitarisme colonial. Aux cercles, subdivisions et cantons sont substitués des régions, préfectures, sous-préfectures et arrondissements, structures territoriales qui sont censées améliorer la proximité administration/administrés et favoriser la mobilisation et la participation des populations au service du développement L'article 19 de la constitution de 1960 proclamait "la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources". En 1972, le Ministre de l'Intérieur /p. 249/ dressait le constat d'échec suivant, dans son exposé des motifs du projet de loi relatif aux communautés rurales :

*il est apparu, au cours de ces dernières années — ceci du reste a été confirmé par les études du Bureau Organisation et Méthode (BOM) — que la participation au sein des structures administratives, ne concerne pas le monde rural et, partant n'intéresse qu'une infime minorité*

*de la population. Or, il n'est pas moins évident que l'action administrative, pour être pleinement efficace, doit nécessairement reposer sur une participation active et responsable de la population. Celle-ci est plus à même d'apprécier ses besoins et accepte plus facilement certaines contraintes si des structures de participation lui permettent d'en comprendre la nécessité (Collin 1972a).*

Son insistance était encore plus nette au Conseil National de l'UPS :

*la réforme de l'administration territoriale a pour objectif d'aménager de nouvelles structures et de promouvoir de nouvelles méthodes afin de créer les conditions d'une participation responsable de la population à l'action du gouvernement (Collin 1972b).*

Comment en est-on arrivé à cette situation dénoncée par J. Collin ? L'une des causes réside, au moment du transfert du pouvoir, dans les modalités de fabrication de la haute administration sénégalaise. Le manque dramatique de cadres, associé aux habitudes coloniales de gouvernement par l'administration ont installé les instituteurs, fonctionnaires et syndicalistes à une place prépondérante. Quatre critères ont été fonctionnels dans les procédures de recrutement l'investissement dans le parti et l'alliance avec les pouvoirs traditionnels, l'expertise technique ou l'expérience professionnelle et les diplômes universitaires. Le choix d'envoyer des agents subalternes pour une formation additionnelle pour l'accès aux échelons supérieurs de l'administration fut lié à l'appartenance au parti dominant ou à ses organes périphériques. Cette procédure a été reconduite pour la production des cadres supérieurs de l'armée. On assista dès lors à une fusion quasi totale entre les instances politiques et administratives. Le parti se confondit ainsi avec l'État et l'appareil administratif. Son organisation fut calquée sur les structures de l'État et son accès aux populations déterminé par sa capacité à s'articuler aux formes locales du pouvoir et à négocier la participation et le soutien de ses principaux animateurs. La coïncidence parti / administration eut une incidence très grande dans les tentatives d'institutionnalisation des procédures politiques et sociales. Même si le BDS et ensuite l'UPS ont bâti leur hégémonie politique en s'appuyant sur les formes anciennes et locales du pouvoir, dès les années 50, leur leadership avait imaginé des procédures /p. 250/ pour avoir un accès direct aux populations. Le moteur essentiel de la construction de l'État intégral sénégalais est le mouvement coopératif dont les grandes lignes ont été fixées par la *circulaire* 32 du 31 mai 1962 conçue par le Président du Conseil Mamadou Dia. Création étatique, la coopérative avait vocation de mobiliser la population rurale et de réaliser le développement économique national et le socialisme africain, base doctrinaire du régime. La mise en place du réseau coopératif était la priorité nationale, pour les raisons suivantes : donner à l'État la possibilité de nationaliser le commerce de l'arachide pour obtenir le contrôle d'un secteur clef de l'économie, utiliser les circuits étatiques bien établis pour moderniser et diversifier l'économie rurale trop dépendante de la filière arachidière, enfin servir à maintenir le soutien politique des masses rurales par la distribution de patronage et bénéfices générés par l'arachide et, à long terme, faire évoluer les coopératives vers un statut multifonctionnel et multisectoriel, permettant ainsi une intégration économique et sociale avec la création d'unions de coopérateurs aux plans local, régional et national. Dans la première phase, l'État mit en place des organes annexes du mouvement coopératif, Animation Rurale, Centres d'Expansion rurale (CER) et Centres Régionaux d'Assistance au Développement (CRAD) pour aider à la réalisation des objectifs de la coopération. Ces structures devaient fournir l'assistance technique, vulgariser les nouvelles technologies et aider à l'organisation, la supervision et la formation des opérateurs. Leur dépérissement était envisagé car les promoteurs du socialisme africain considéraient que, plus que l'État et le secteur privé, les coopératives étaient la force économique et le moteur du développement rural.

Lorsque l'on analyse les objectifs visés et les résultats obtenus, on se rend compte que le mouvement coopératif dès ses origines, devait compter avec non seulement les résistances des patrons politiques de la société, mais aussi avec leur capacité à détourner à leur profit dès institutions susceptibles de les concurrencer. Les conflits d'orientation économique entre le Président Senghor et le Président du Conseil Mamadou Dia ne feront qu'accentuer cette dérive ; pour déboucher sur une capture totale, du mouvement coopératif par les détenteurs de légitimités traditionnelles, des

organismes annexes de la bureaucratie, à la chute de ce dernier en 1962<sup>12</sup>. Concernant le premier objectif, la nationalisation des circuits du commerce de l'arachide, elle n'a pas seulement permis d'éliminer les usuriers, les Libanais et les firmes coloniales, résultat sur lequel on a beaucoup insisté, elle a aussi permis de tarir le site d'accumulation des traitants des quatre communes et villes escales, une accumulation indépendante du jeu politique, au profit de la bureaucratie. La maîtrise par l'État d'un secteur aussi stratégique dans l'économie nationale et les /p. 251/ vellétés de modernisation et de responsabilisation des masses rurales eurent des conséquences décisives dans la coalition des forces qui s'affrontèrent au sein de l'État et du parti lors du conflit Dia/Senghor.

Le mouvement coopératif connût un développement rapide entre 1960 et 1962, car pour les paysans le mouvement offrait des avantages certains par rapport à l'ancien système, avec l'obtention de la totalité du prix officiel, des ristournes et des crédits de soudure pour éviter le recours aux usuriers. Il y eut des résistances aux efforts de mise en place d'institutions modernes sur des principes égalitaires. À partir de 1963, les animateurs de cette résistance prirent définitivement le dessus. Le mouvement coopératif perdit ses dimensions, multifonctionnelles et multisectorielles pour se concentrer sur la filière arachidière, accroissant du même coup le rôle politique des leaders des confréries musulmanes. L'État se contenta de promouvoir ses programmes de modernisation agricole pour extraire un surplus de plus en plus important de l'économie rurale ; les politiciens locaux détournèrent les structures de la coopérative pour construire leur clientèle, en assurant à leurs partisans un accès facile et gratuit au crédit et autres ressources (Cruise O'Brien 1975 ; Schumacher 1975 ; Barker 1987) ; les notables ruraux en s'investissant directement (les Mbacké dans la région de Diourbel, les Niass, dans celui de Kaolack et les Diouf dans le Siin) ou par leurs clients (les Sy dans la région de Thiès) purent renforcer leur autorité et accroître leur prestige (Cruise O'Brien 1977 ; Copans 1980 ; Sy 1969). Quant aux paysans, à cause de l'incohérence de la politique agricole, ils développèrent une attitude opportuniste : supporter la coopérative lorsqu'ils peuvent y satisfaire leurs besoins ou s'en détourner dans le cas contraire devenant ainsi la masse de manœuvre de logiques mercenaires. Cette logique s'accroît d'autant plus que

*les agents du CRAD acquièrent très vite une réputation de corrompus et de soumis aux désirs des politiciens puissants, des notabilités rurales et des chefs religieux cherchant à divertir à leurs propres profits, crédits et autres ressources des coopératives. Tout en étant en conflit avec les idéaux coopératifs, les CRAD, hautement politisés, permirent au parti dominant d'établir un formidable réseau de clientèle dans le monde rural (Gellar 1986 : 129).*

La bureaucratie des CRAD, qui devait dépérir, s'était articulée aux réseaux politiques et confrériques pour se maintenir et former ensuite les cadres de la tutelle administrative, en se subordonnant les coopératives, à partir de 1964. À partir de cette date, même si les coopératives augmentent leur part dans la commercialisation de l'arachide, l'approche productiviste, la fermeture des sections de consommation et leur domination par /p. 252/ la gérontocratie mâle ou l'élite traditionnelle, à l'exclusion des femmes et des jeunes les réduisent à des sites de déploiement du clientélisme, de la corruption des lieux d'extorsion de ressources financières et de distribution de prébendes. La même dépendance vis-à-vis des intermédiaires et des banques coloniales fut en fait transférée vers l'État et sa bureaucratie. La pertinence des terroirs ethniques et religieux devint d'autant plus grande, qu'ils avaient élargi leur espace en s'introduisant dans les structures modernes.

Le développement de l'interventionnisme étatique et de la logique productiviste au détriment d'un développement rural intégré furent poussés jusqu'à leur terme par le rôle de financement des activités agricoles dévolu à la Banque Nationale de Développement du Sénégal (BNDS) et la création de l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (ONCAD) en 1966. Celui-ci devait rationaliser et coordonner les opérations d'une variété d'agences gouvernementales concernées par la commercialisation des arachides. Dévoués aux logiques de pacification de la société rurale, ces deux organismes évoluèrent très vite en structures de patronage, politiquement efficaces, mais économiquement très peu viables (Caswell 1984).

À la fin des années 1960, l'échec de la gestion de la filière arachidière, l'impopularité croissante de l'ONCAD et du mouvement coopératif, associée aux changements fréquents de politique agricole, aux

<sup>12</sup> Sur la chute de M. Dia, se reporter à M.C. Diop & M. Diouf, (1990 : 33-35), M. Lo (1985) ; M. Dia (1985) et L. S. Senghor (1980).

retards dans la distribution des semences et intrants, à la corruption et aux méthodes de plus en plus brutales de recouvrement des dettes ajoutées à la réduction des crédits de soudure, entraînent, de la part du gouvernement la mise en œuvre de nouvelles politiques. Elles étaient d'autant plus urgentes que le mécontentement paysan se développait. Les péripéties du mouvement coopératif n'avaient résolu ni la question de la participation, ni celle de la mobilisation et de la responsabilisation de la paysannerie, encore moins l'emprise de l'État sur la société rurale toujours soumise au pouvoir traditionnel. Sa puissance s'était accrue, à cause de son investissement dans les secteurs modernes et de sa vocalisation du "malaise paysan". La solution envisagée fut la réforme de l'Administration locale et territoriale, qui complétait la loi sur le domaine national de 1964, mise en œuvre en 1972.

La réforme de l'administration locale et territoriale devait permettre l'association définitive de la paysannerie aux structures administratives et de participation selon la philosophie même de son auteur, le Ministre de l'Intérieur, Jean Collin. Elle reconnaissait l'échec de l'insertion des masses rurales dans les entreprises de développement dans lesquelles se jouent l'avenir de la société globale et l'hypertrophie bureaucratique en matière de politique agricole. Elle révèle aussi implicitement, les capacités /p. 253/ de manipulation du sommet par les autorités locales ; refus, distorsion ou oubli des directives du centre qui ne sont pas l'expression d'un refus de la modernisation et de l'innovation, mais s'inscrivent dans le décalage entre une rationalité exogène et imposée et les besoins et capacités des paysanneries. La réforme avait deux objectifs :

a) la déconcentration, qui n'a pas survécu à la démission de Senghor en 1980. De toute façon, même au cours de la dernière décennie au pouvoir de ce dernier, elle s'est surtout traduite par la mise en place de mécanismes et d'institutions qui n'ont pu jouer leur rôle à cause de la concentration des pouvoirs entre les mains du Président Aussi bien la Primature que l'Assemblée nationale, qui retrouve une partie de ses prérogatives, demeurent soumises et subordonnées à la Présidence. Le Président était resté plus que jamais le maître du jeu clientéliste et de patronage, celui qui alloue ressources et prestiges ;

b) la décentralisation est déjà envisagée par la loi sur le domaine national de 1964 (64-46 du 17 juin 1964). Cette réforme foncière crée un territoire national sur lequel les droits de propriété sont détenus par l'État, à l'exception de toute terre immatriculée. En invalidant l'ensemble des droits fonciers "coutumiers", elle cherche à gommer physiquement les terroirs. Elle se veut une réponse bureaucratique, du système central à une série de blocages au niveau local. Les sociétés hiérarchisées et les pays du *Ndiggël* purent détourner à leur profit ou empêcher son application alors que les sociétés égalitaires réagirent en exacerbant leurs réflexes ethniques et régionalistes. En effet la décentralisation visait à diffuser le modèle étatique d'intervention de l'administration centrale et à faire descendre jusqu'à la plus petite unité communautaire (le village) l'intervention administrative. La réforme foncière et administrative est complétée par une réforme sociale, le Code de la famille, adopté en 1972 par l'Assemblée Nationale pour accroître l'emprise de l'État au détriment des leaders locaux. Toutes ces mutations avaient pour but, non de faire participer mais de serrer le maillage administratif sur la société pour accroître l'efficacité de la politique de développement dont l'extension du domaine étatique était l'élément moteur. La communauté rurale, cellule de base de la nouvelle structure administrative est logée dans le système global de l'administration sénégalaise. Dans l'esprit des initiateurs, elle devait provoquer la rupture avec l'organisation coloniale (la division en cantons). Du gommage du terroir physique, on passe à l'effacement du terroir idéologique et des valeurs qui y sont accrochées. En effet, les articles 4 à 12 de la loi n° 72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales, imposent des procédures démocratiques pour le choix des responsables et fixent leurs prérogatives. Ils sont responsables de la définition des modalités de tout droit d'usage sur les terres relevant /p. 254/ de leur compétence, exercent un droit de regard sur les décisions des agents de l'administration pour les allocations et dépenses budgétaires et donnent leur avis sur les projets de développement et l'exploitation des ressources naturelles.

La structure de l'organe dirigeant des communautés rurales<sup>13</sup> exhibe le caractère équivoque de la réforme. Le conseil rural est en effet dirigé par un président qui opère sur deux registres : il est à la fois le mandant de sa collectivité et le représentant du pouvoir exécutif. La seconde fonction l'emporta sur la première, car aucune des compétences du Conseil rural n'est exécutoire avant l'avis favorable

<sup>13</sup> Mon analyse de la réforme est redevable de cette étude très informée, de M. Magassouba (1984).

du sous-préfet qui est l'ordonnateur du budget de la communauté rurale. La position centrale de cet agent administratif illustre parfaitement la fonction de la communauté rurale, à savoir, servir de relais à l'encadrement administratif et aux services techniques. La réforme, qui crée le poste de sous-préfet, définit sa fonction : "...susciter et guider" la participation responsable des populations aux différentes actions de l'administration. Dans le souci d'une démocratisation (réelle ou feinte), le législateur avait frappé d'inéligibilité, au sein des conseils ruraux, les entrepreneurs, les agents de l'État, les concessionnaires. Le texte régleme aussi la présence des membres d'une même famille, qui est proscrite pour éviter l'hégémonie et l'intrusion de considérations liées à la parenté. La réforme n'a concerné la totalité du territoire sénégalais qu'en 1982. On peut donc en faire un bilan partiel et évaluer son impact. Elle a eu plus de conséquence sur les sociétés du bassin arachidier, fortement inscrites dans des relations économiques tournées vers la capitale et l'économie mondiale. Dans les zones périphériques, notamment la région du Fleuve Sénégal et la Casamance, la réforme n'a pas été acceptée à cause de son orientation intégrationniste.

Si l'on mesure les résultats au regard des objectifs fixés par la loi, on relève plusieurs problèmes. La décentralisation n'opère qu'au profit de l'État, en lui permettant une intervention au niveau de la plus petite unité d'organisation sociale. Si la déconcentration est réalisée sur le plan institutionnel, son efficacité est obturée par les relations de clientèle et de patronage dans lesquelles l'inscrivent nécessairement les membres de la haute administration, parce que l'État leur exige l'allégeance ou parce qu'ils veulent conserver leurs "sinécures". Cependant la caractéristique notable dans les communautés rurales est que leur fonctionnement n'est réel que dans le bassin arachidier où elles n'opèrent nullement en conformité avec le schéma réformateur. Les acteurs sociaux identifiés comme ceux jouant un rôle déterminant dans les nouveaux appareils illustrent parfaitement que la participation responsable ne profite qu'aux intermédiaires locaux. Les nouvelles structures ont permis à ceux-ci de /p. 255/ se conduire progressivement comme un groupe social autonome avec sa propre idéologie et stratégie à l'occasion des conflits pour assurer son hégémonie et maintenir les principes de négociation. Recours de la classe dirigeante centrale, il l'est aussi pour le paysan ordinaire. Le leadership local a pu ainsi, toutes les fois qu'il a été confronté à l'expansion étatique, élaborer des dispositifs de contournement ou de neutralisation, en mettant en avant l'idéologie communautaire dans l'organisation de leurs propres affaires.

Le souci du maintien de l'autonomie communautaire reste un trait dominant des terroirs, quelle qu'ait pu être la trajectoire prise<sup>14</sup>. Les sociétés sénégalaises donnent ainsi la preuve de leur capacité à absorber les valeurs modernisantes que l'État tente d'introduire en leur sein, et leur adaptabilité aux conditions changeantes de l'environnement sociopolitique. Leur leadership put ainsi se créer comme catégorie sociale de "courtiers politiques", comprenant les hiérarchies traditionnelles, les commerçants, les gros producteurs et les membres des lignages importants. Médiateurs de toute communication entre le sommet et la base, la dynamique de sauvegarde et d'extension de leurs intérêts, fonde leur démarche de sélection et de filtrage de toute information susceptible de remettre en cause le *statu quo* social. Cependant, si les sociétés wolof et celles concernées par l'économie arachidière ont pu évaluer toutes les tentatives d'intervention étatique et les mettre en échec, les populations périphériques ont ignoré les coopératives dont elles n'étaient pas partie prenante, résisté et contourné aussi bien la loi sur le domaine national, la réforme de l'administration locale et territoriale et le Code de la famille. Ce complexe modernisateur (les trois réformes) s'oppose à leurs modèles, modèle hiérarchique et inégalitaire des halpularen et soninké ou le modèle plural de représentations politiques et juridiques des Joola, ce qui ne pouvait déboucher que sur les irrédentismes. Le régionalisme qui se développe dans les mondes périphériques, l'affirmation d'expressions culturelles, politiques, religieuses hors de l'État et de ses appendices traditionnels, consacrent l'échec de l'intégration politique en milieu rural, car ce type de revendication a choisi ses cibles et un langage compréhensible qu'à celui-ci. C'est d'autant plus vrai que le groupe stratégique qui contrôle l'État les a modelées selon ses propres normes et sa propre rationalité. Pour les autres, la seule issue fut la revendication identitaire comme facteur de rupture et de contestation (Darbon 1988). Ces sociétés n'ayant pas accès à la protection islamique et étant exclues du processus de fusion et d'assimilation des groupes dominants — anciens / nouvelles élites — ont eu recours à l'ethnicité comme anticorps à

<sup>14</sup> Voir les études monographiques de trois villages (Fuuta Tooro, Ñominka et Sereer du Mbayer), J. L. Balans, C. Coulon & I. M. Gastellu (1976).

la logique étatique. L'image de l'invasion par les nordistes devient une idéologie de repli sur soi. La recomposition de la mentalité unitaire s'opère non seulement /p. 256/ sur la base (et par stimulation) du régionalisme, traduction spatiale et économique du particularisme culturel, mais aussi sur la base de la marginalisation économique et de l'unification idéologique initiées par l'État post-colonial

D'une manière générale, le fait ethnique, tout en subissant les assauts de l'urbanisation et les divers procès d'assimilation, d'acculturation et de brassage culturel et social tendra à persister et à peser. Il est en effet réactivé par plusieurs facteurs ; les politiques d'aménagement économique fondées sur le développement régional inégal, et l'accès social et/ou ethnique discriminatoire du recrutement du personnel et des choix de localisation, la diversité des stratégies politiques comme moyens de pression et la persistance du clientélisme, patronage et clanisme dans l'allocation du pouvoir et des ressources, le développement des associations ethnocentées destinées à protéger ou à développer le patrimoine ethnique, l'hégémonie wolof/musulmane et son corollaire la résistance des périphéries et enfin la logique de l'intégration nationale qui passe toujours par la coercition et/ou la cooptation pour faire face à la fragmentation culturelle, ethnique, religieuse de l'espace national sénégalais.

En milieu urbain, les mêmes constatations peuvent être faites, l'impact de l'action étatique y a été beaucoup plus visible et la neutralisation, pacification sociale, plus difficile. L'État sénégalais n'a pas rompu avec le mode de gestion des citadins mis en œuvre durant la période coloniale, notamment en ce qui concerne les marginaux et le sous-prolétariat urbain. Par contre la mémoire syndicale des travailleurs et le rôle de leur leadership dans la mise en place du compromis post-colonial ont imprimé aux méthodes étatiques, une dynamique propre en milieu urbain. À cause de leur présence dans l'espace central du pouvoir, leur participation politique est beaucoup plus difficile à prévenir vu l'hétérogénéité sociale et la difficile désignation d'intercesseurs. Même dans le cas de Dakar où les *Lebu* ont pu s'imposer comme partenaires privilégiés de l'État, la logique de fragmentation de leur leadership n'a pas favorisé une maîtrise totale de l'espace politique.

Le détour pris par les logiques étatiques en milieu urbain s'est donc appuyé sur des tentatives d'institutionnalisation des groupes professionnels ou d'âge et d'affiliation des syndicats combinés à une violente politique répressive et de cooptation des segments dissidents de l'élite sociale. L'environnement qui a favorisé ce type de gestion est celui de la centralisation et du parti unique, mais aussi la politique économique de subvention à la consommation. Dans le cas de la centralisation, l'objectif poursuivi était le contrôle des institutions municipales et leur transformation en sites de patronage. Ce qui permet de soustraire la gestion urbaine aux élus et à la compétition politique et de laisser la classe dirigeante du /p. 257/ centre maîtresse de l'allocation des ressources financières et du pouvoir. Et en 1964, dans le cadre du renforcement du présidentielisme, la plupart des communes perdent les privilèges municipaux avec la mise en place de la tutelle, confiée au ministère de l'intérieur :

*Les communes ont participé à la consolidation du fait étatique en utilisant leurs ressources pour la reproduction d'un système politique de type mercenaire. De la même manière que l'administration centrale s'est adaptée à la règle néo-patrimoniale qui structure l'État sénégalais, tous les pouvoirs périphériques (entreprises, sections du parti etc.) se sont adaptés aux exigences d'un tel système (Diop & Diouf 1990 : 32).*

La logique de subordination qui est à la base de la tutelle et l'extrême politisation des institutions des mouvements de jeunes, de femmes ont provoqué leur discrédit ou leur léthargie. Les dynamiques urbaines trouvèrent ainsi des lieux d'expression dans des réseaux informels, ethniques, religieux au sein des unités résidentielles comme les quartiers ou de travail comme les usines, leur perméabilité aux logiques clientélistes empêchant toute expression politique autre que violente. Elle l'était d'autant plus que les partis politiques étaient bannis ou intégrés dans le parti dominant : seuls les syndicats d'étudiants, d'élèves et ceux des travailleurs purent perturber les logiques de constructions hégémoniques<sup>15</sup>.

Les graves crises sociales de 1963 à 1968 ont amené le régime de Senghor à renforcer sa politique répressive et à lancer une politique de contrôle des syndicats par leur association au régime. La crise de 1968/69 en montrant l'échec de l'intégration des segments les plus contestataires de l'élite allait

<sup>15</sup> Se reporter aux articles de M. C. Diop et B. Diop dans ce volume.



déboucher sur une crise. Crise accentuée au cours des années 1970 par le "malaise paysan" et l'attitude de retrait/contestation inaugurée par le nouveau chef de la confrérie mouride Abdou Lahat Mbacké. La nouvelle conjoncture politique et les conséquences de la crise économique associées aux effets de la sécheresse furent décisives pour convaincre le régime d'aménager son système de domination. C'était d'autant plus nécessaire, qu'à la fin des années 60, une nouvelle génération d'universitaires, revendiquait une place dominante dans l'appareil d'État sur la base de son expertise technique. Ces intellectuels créèrent le Club Nation et Développement (mars 1969) et le Centre d'Études, de Recherches et d'Éducation Socialiste (août 1970), construisant une idéologie "technocratique" nationaliste contre "la politique politicienne", c'est à dire le clientélisme, base de la stabilité relative de la première décennie de l'indépendance (Fattou 1985). Les membres de ces organisations considéraient que le peuple n'avait pas la capacité de soutenir et d'élaborer un programme de modernisation ; ils disqualifiaient /p. 258/ ainsi les patrons des réseaux clientélistes (Club Nation et Développement 1972 : 23).

Le régime de Senghor, grâce à ce *brain storming* apporta plusieurs réponses pour résoudre la crise, au registre institutionnel, Politique et économique. Au plan institutionnel, la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) affiliée au parti, par l'idéologie de la participation responsable, fut créée. Une restructuration de l'équipe dirigeante fut mise en œuvre avec la création d'un poste de Premier Ministre en 1970. La nomination d'Abdou Diouf à la primature changea profondément les procédures d'accès au gouvernement, de plus en plus liées à une expertise technique et favorisa un renouvellement progressif, par élargissement de ses bases de recrutement, du personnel politique. Ce nouveau segment s'investit en retour dans la politique locale, utilisant sa position dans l'appareil d'État pour se forger une clientèle. Cette nouvelle démarche politique coïncida avec la politique qui se voudrait nationaliste de soutien aux hommes d'affaires sénégalais (Senghor 1972 : 7172) et de sénégalisation des cadres dans les entreprises étrangères. Rocheteau décrit bien la nouvelle démarche en désignant "la coïncidence entre la superstructure gouvernementale et la technostructure industrielle. Au delà de ses interventions traditionnelles, l'État se trouve investi de la fonction d'entrepreneur" (Rocheteau 1982 : 375). Cette fonction s'est traduite par une intervention massive dans l'économie et le système bancaire. Plusieurs sociétés publiques et d'économie mixte furent mises en place et plusieurs institutions financières passèrent sous le contrôle de l'État pour faciliter l'accès au crédit de la "bourgeoisie nationale" à créer (Rocheteau 1982 : 368 ; Gautron 1979 : 54-55).

Selon S. Gellar, entre 1970 et 1975, 70 sociétés parapubliques furent constituées par l'État sénégalais. À la dernière date, elles représentaient 40 % du secteur moderne dont elles produisaient 40 % de la plus-value et employaient un tiers de la main d'œuvre (Gellar 1982 : 24). L'extension du domaine étatique dans l'économie a été facilitée par l'environnement international favorable aux deux principaux produits d'exportation, l'arachide et les phosphates dont les prix sur le marché mondial connaissaient une forte hausse. Face aux crises sociales, la multiplication des positions de patronage et de prédation devaient accentuer le quadrillage social par le parti grâce à l'élargissement des réseaux de clientèle. Les conditions économiques plus favorables incitèrent le Président Senghor à lancer une politique d'ouverture démocratique à partir de 1974. On ne peut en effet comprendre cette politique sans se référer à la nouvelle conjoncture économique, à ses effets sur la consolidation et l'élargissement des réseaux clientélistes. La déconcentration feinte du pouvoir, les discours sur la sénégalisation des cadres, la Cooptation de nouveaux segments /p. 259/ "technocrates" au sein de la classe dirigeante, la distribution de prébendes et de positions de prédation aux "hommes d'affaires", s'achevaient par la capture institutionnelle d'une partie de la classe moyenne intellectuelle et syndicale. D'abord avec la reconnaissance du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) qui se réclamait de "l'opposition constructive", ensuite avec la réforme constitutionnelle de 1976 qui établissait une démocratie tri-partisane ; l'UPS se mua en Parti Socialiste et un fragment du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) est légalisé sous le label marxiste-léniniste<sup>16</sup>. En 1979, un quatrième parti conservateur, le Mouvement Républicain Sénégalais (MRS) fut reconnu.

Le multipartisme limité ne mit pas fin à la contestation de la classe moyenne qui rejetait la réforme constitutionnelle. La stabilité politique ne fut nullement rétablie. Les syndicats d'enseignants, d'étudiants maintinrent la pression ; avec la sécheresse, le malaise paysan se traduisit par une baisse de la production d'arachides et des difficultés grandissantes de recouvrement des dettes. Les conditions

<sup>16</sup> Sur le multipartisme limité, se reporter à I. Fall (1977), D. Cruise O'Brien (1978), J. M. Nzouankeu (1984).

internes furent aggravées par les chocs pétroliers, la chute vertigineuse des prix de l'arachide et des phosphates sur le marché mondial. L'inflation, la baisse du revenu par tête d'habitant furent des signes évidents d'une très grave crise économique (Gellar 1982 : 45-66 ; Hesseling 1985 : 74). Le régime de Senghor essaya la solution de la diversification de ses sources de financement au niveau international, accroissant ainsi, aussi bien l'endettement interne qu'externe (Rocheteau 1982 : 369-77). À la fin des années 70, la dette s'élevait à plus d'un milliard de dollars et le service de la dette représentait 20 % des recettes d'exportation.

La situation économique désastreuse exigea du régime de Senghor, le recours à l'assistance économique du Fonds Monétaire International (FMI) en 1979, pour le refinancement de la dette. L'organisme international de financement recommanda l'adoption d'un Programme de Redressement Économique et Financier (PREF) qui consistait à la mise en œuvre d'une politique draconienne d'austérité. Le compromis post-colonial fondé sur l'extension du domaine étatique, le patronage et le "soutien mercenaire" faisait désormais face à des procédures technocratiques dont les animateurs présents dans les structures de l'État dès les années 70-74, pouvaient désormais s'appuyer sur des soutiens financiers internationaux pour parachever la mise à l'écart des ténors de la "politique politicienne", du moins selon leur programme. Dans ces conditions, le maître de la politique politicienne, le leader de la *success-story* politique sénégalaise (Cruise O'Brien 1978) dut céder la place. Il démissionna le 31 décembre 1980 (Diop et Diouf, 1990 : 69). Abdou Diouf, Premier Ministre depuis 1970, en conformité avec l'article 35 fut désigné président de la République. La "technocratie" parvenait au sommet de l'État Son /p. 260/ avènement correspond avec la mise sous tutelle économique du Sénégal par le FMI et la Banque Mondiale.

### ***L'État "technocratique" : la mise sous ajustement structurel***

La construction de l'État "technocratique" est très fortement liée à la mise en œuvre d'une nouvelle politique économique qui nécessitait l'arrivée au pouvoir d'un nouveau segment de la classe dirigeante, porteur de la nouvelle rationalité promue par le FMI et la Banque mondiale. Celle-ci allait commander les modalités de la construction hégémonique du nouveau président qui, bien que secrétaire général adjoint du Parti Socialiste, n'avait jamais pu y faire accepter un leadership incontestable. Le contexte très difficile de son avènement au pouvoir imposait une nouvelle démarche, la recherche d'une plus grande institutionnalisation des procédures politiques afin de mettre en œuvre, sans danger les politiques d'austérité indispensables à l'accès aux sources de financement.

Deux facteurs méritent d'être mentionnés très rapidement pour comprendre l'impact du nouvel environnement économique sur les stratégies politiques de restauration de l'hégémonie de la classe dirigeante. En effet l'analyse produite ici n'est pas centrée sur les politiques économiques <sup>17</sup>. Il s'agit plutôt de mesurer leur impact sur les routines, règles implicites et explicites de l'exercice du pouvoir comme de la prévalence des formalités bureaucratiques qui avaient pour fonction de structurer la société sénégalaise. Les solutions technocratiques doivent servir, de manière délibérée, à contourner le champ politique. L'expertise technique est donc une nécessité dans la construction de la nouvelle classe dirigeante, du moins dans son renouvellement. Les animateurs fondent leur prétention à la direction du pays en discréditant l'État comme institution et en promouvant la privatisation comme la promesse de toutes les opportunités. Cette démarche a permis dans une large mesure la fragmentation entre "barons" et militants, "conservateurs" et "rénovateurs", qui est devenue l'axe de recomposition de l'élite dirigeante. Il doit être clairement entendu que les programmes d'ajustement structurel ne relèvent pas seulement de choix techniques pour la restauration du libre jeu des forces du marché sur la base d'avantages comparatifs, mais ils réordonnent la société selon des axes autres de construction de la nouvelle hégémonie, comme elle a du reste informé les luttes sociales. C'est cette logique sous-jacente que nous voulons analyser pour suivre les deux principales étapes de ce processus et expliquer pourquoi le nouveau régime s'est attaqué à des réformes de tous les secteurs, à l'exclusion des réseaux clientélistes dans le monde rural.

---

<sup>17</sup> Le chapitre rédigé par F. Boye en traite largement dans ce volume.

/p. 261/

***La succession : le changement dans la continuité (1981 -1983)***

Abdou Diouf accède au pouvoir comme successeur désigné par l'ancien Chef de l'État. Selon l'article 35 qui l'a promu Président de la République du Sénégal, il devait, terminer le mandat de son prédécesseur. Il avait donc de deux années pour imprimer son empreinte et asseoir son ascendant sur les appareils d'État. Pour le parti, son grand défi était de le contrôler, ce qu'il n'était jamais parvenu à faire en dix ans. Cependant, en tant qu'héritier désigné, son action était limitée par la nécessité du maintien d'une certaine continuité avec la politique antérieure. Cette oscillation entre les deux pôles du changement et de la continuité, est rythmée par les facteurs déterminants d'un contexte social, politique et économique en dégradation constante. Dès le départ, il est en butte à la contestation du choix qui a porté sur lui, animée par certains segments de son parti et par les formations d'opposition légales ou illégales.

Ce contexte est celui de la crise générée par la grève des enseignants du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) en mai 1980<sup>18</sup> avec le mot d'ordre de boycott des examens qui entraîna des perturbations durables dans le système scolaire sénégalais ; il s'agit aussi des manifestations politiques des formations clandestines et du "renouveau" islamique, mais surtout des contraintes économiques et sociales liées aux effets du programme de stabilisation (1978-79) et du plan de redressement économique et financier (1980-85). Politiques qui avaient des conséquences sur les recrutements dans la fonction publique, sur les sociétés publiques et parapubliques, la politique des prix, toutes choses qui, auparavant, donnaient lieu à des considérations clientélistes.

Dès son installation comme Premier ministre, en 1970, Abdou Diouf était parvenu, progressivement à minimiser l'expertise politique au profit de l'expertise technocratique dans le choix des ministres et des hauts fonctionnaires de l'administration. Cette mutation a eu, comme nous l'avons mentionné des conséquences dans la composition de la direction nationale et locale au sein du parti. On accédait de moins en moins aux fonctions gouvernementales par là filière du parti ; par contre les premières facilitaient les "parachutages" dans les sections locales du parti. Cela eut comme conséquences, la léthargie ou l'accentuation des querelles de tendances, alimentant souvent les désertions vers le PDS notamment ; cette situation, attribuée à Abdou Diouf explique largement les violentes critiques dont il fut l'objet de la part des militants et dirigeants du PS. La difficile implantation de Diouf dans le parti, avant le départ de Senghor s'explique aussi par la confrontation qu'il avait engagée avec Babacar Bâ de 1971 à 1978 et dont il sortit victorieux. Confrontation qui a été interprétée comme la lutte entre les segments politique (Babacar /p. 262/ Bâ) et "technocratique" (A. Diouf) au sein du régime senghorien (Diop et Diouf 1990 : 88-93). Le départ du premier du gouvernement affirma la force croissante du second à la tête du gouvernement et de l'administration. Cette maîtrise des deux principales structures de l'État, Diouf les utilisa pour consolider son contrôle, en tenant en compte les limites imposées par la succession. Confiant à Habib Thiam et Jean Collin, la gestion des éléments de continuité, Abdou Diouf, utilisant l'image construite de sa personne "honnête et polie" et de sa personnalité de "technocrate hors pair et travailleur", introduisit des réformes destinées à prévenir toute action oppositionnelle de son parti. Tout en reconduisant la stratégie de la stabilité politique par le maintien au Bureau Politique de tous les chefs historiques du PS, à la réunion du 14 janvier 1981, il décida l'abolition de la *loi des quatre courants*, l'instauration du multipartisme intégral et de la liberté de la presse. Dans le même mouvement consistant à apaiser et absorber l'opposition des classes moyennes, dans le carcan institutionnel, il convoqua les États généraux de l'Éducation et de la Formation.

Ils avaient pour fonction de désamorcer le potentiel critique des enseignants qui étaient les principaux animateurs des organisations marxistes et syndicales les plus combatives. En organisant les États Généraux, sur la base d'une démocratie consensuelle, Diouf s'attaquait au secteur qui a été à la source de tous les problèmes sociaux et politiques au cours de la dernière décennie du pouvoir senghorien. En désamorçant leur potentiel critique, il introduisait au sein des organisations syndicales des enseignants les germes de la fragmentation. Pour parachever cette oeuvre et neutraliser l'autre fraction qui anime la contestation dans le secteur de l'éducation, le nouveau gouvernement mit en

<sup>18</sup> Voir les analyses d'Abdou Sylla (1982, 1988) et sa contribution dans le présent ouvrage.

place des mécanismes pour résorber le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur en février 1981 (Diouf et Diouf, 1990 : 187-196).

L'idéologie consensuelle qui soutient les premières opérations politiques du nouveau président est contenue dans l'expression de "sursaut national" utilisée dans le discours d'investiture du 1<sup>er</sup> janvier 1981 (Diouf s.d ; 12). Le sursaut national est un appel au consensus pour la bataille du développement (Diouf et Diouf, 1990 : 251-281). L'intérêt de cet appel est qu'il rompt avec le discours fondé sur l'exclusion des non-PS, reprend le matériel idéologique de base de la construction nationale tout en ouvrant les portes du pouvoir à l'aile opportuniste de la petite bourgeoisie pour la constitution d'un nouveau segment de la classe politique, distinct des membres du Parti Socialiste. Abdou Diouf a pu ainsi, s'aménager un espace de légitimation, en dehors de l'héritage senghorien, sans en mettre en danger les acquis. L'élargissement de la base du régime à laquelle il procédait restait cependant centré exclusivement sur sa personne. Il entretenait de ce fait la fable d'une déconnection par /p. 263/ rapport à la logique clientéliste et discriminatoire de son parti. Et c'est dans cette césure provoquée par son discours que les groupes de soutien à l'action du président s'engouffrèrent, en procédant à une critique du parti, fragilisant sa base et sa direction. Fragilisation qui était la condition de l'alignement du parti, derrière Abdou Diouf, au cours de la période transitoire. En même temps la mise en place de factions "dioufistes" engageait le parti dans des procédures de fragmentation propices à sa mise au pas. Ces dispositifs furent complétés par la loi sur l'enrichissement illicite, épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des leaders du PS, et les discours sur la moralisation de la vie publique, destinés à la mobilisation populaire.

En jouant sur plusieurs registres, le nouveau président et ses partisans purent ainsi arriver sans encombre aux élections de février 1983. Il s'appuya sur les groupes de soutien et parvint à dissocier sa campagne électorale de celle de son parti. Il eut recours aux réseaux clientélistes confrériques et aux leaders ethniques laissés en héritage par Senghor pour drainer le soutien des sociétés rurales. Il y arriva d'autant plus qu'il mit à contribution sa qualité de musulman et son action reconnue au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). En prenant la décision d'éponger les dettes paysannes, Diouf prenait pied de manière encore plus solide dans le territoire clientéliste senghorien avec ses propres représentations symboliques et son propre répertoire. Parallèlement les groupes de soutien, dont les plus importants sont le Comité de Soutien à l'Action du Président Abdou Diouf (COSAPAD) et le Groupe de Rencontres et d'Échanges pour un Sénégal Nouveau (GRESEN), nés dans le contexte des élections de février 1983, contribuèrent à la diffusion de l'idéologie de l'appareil d'État et de celle de la gestion de l'après Senghor. Ils avaient pour fonction, d'une part, le contrôle d'une fraction de l'intelligentsia et, d'autre part, s'offraient comme formules de rechange pour la constitution de nouveaux réseaux clientélistes. La construction de l'hégémonie de Diouf, dans la phase transitoire a, comme nous avons essayé de le montrer, emprunté des logiques susceptibles de fragmenter l'ensemble des pôles de pouvoir et/ou de contestation capables de mettre en danger la survie du système politique édifié par le parti de Senghor. Les aménagements introduits n'ont pas remis en cause la configuration post-coloniale sénégalaise dont la base islamo-wolof est restée intacte. Ainsi les procédures de manipulation et d'utilisation des appareils répressifs, de corruption ont opéré pour fausser totalement la consultation électorale de 1983. Désormais nanti d'un mandat présidentiel acquis par le suffrage universel, Abdou Diouf pouvait consolider sa suprématie et imprimer à son action un cachet beaucoup plus personnel.

/p. 264/

### ***La mise en place du système Diouf : la centralisation du pouvoir***

La consolidation du système Diouf s'est effectuée par le recours à des procédures "technocratiques" au niveau de la gestion économique, à des réaménagements constants au niveau du Parti socialiste et à une gestion musclée de l'opposition. Cette consolidation ne s'est pas réalisée sans heurts aussi bien au sein du parti au pouvoir que de l'opposition et de la population dans son ensemble. Elle a créé un nouvel environnement politique, économique, social et culturel qui a favorisé des expressions non institutionnalisées dans la configuration politique post-coloniale.

Le centre de cette stratégie fut le Secrétariat Général de la Présidence de la République qui s'érigera en Direction administrative et politique du pays. Cette centralisation a été rendue possible par l'élimination des compagnons politiques de Senghor, cédant leur place aux "technocrates", la mise en ordre de la CNTS par la promotion d'un nouveau leadership avec les animateurs du *Renouveau Syndical* et la réactivation des comités d'entreprises (Diop et Diouf 1990 : 115-31) Elle a aussi été favorisée par les nouvelles politiques économiques sous la dictée du FMI et de la Banque Mondiale et sous la direction du ministre de l'Économie et des Finances Mamoudou Touré. La politique libérale mise en œuvre, en diminuant les sinécures et les dépenses de légitimation, en concentrant les ressources à la Présidence de la République, favorisait l'émergence d'une nouvelle configuration politique. Elle provoquait en même temps les crises les plus violentes qui ont secoué l'État.

En effet, dans les nouvelles politiques, le désengagement de l'État au profit du secteur privé n'est pas seulement en jeu. Plusieurs facteurs sont des indices de la clôture définitive du compromis post-colonial sur lequel s'était édifié le système politique clientéliste sénégalais. L'épuisement du compromis met en évidence le problème de répartitions de revenus et de pouvoirs entre les groupes sociaux. Problème dévoilé aujourd'hui par les politiques de dégraissage de la fonction publique réduisant à néant la classe des fonctionnaires, qui fut le principal élément de la stabilisation sociale. De plus l'augmentation des arriérés de la dette et les négociations permanentes de rééchelonnement de celle-ci limitent de manière drastique tout recours à l'initiative nationale. Dans de telles conditions, on ne peut en effet mener une politique d'épargne conséquente. Cependant, au-delà de leurs aspects purement économiques, les nouvelles politiques dictées par le FMI et la Banque Mondiale ont des conséquences politiques et sociales sur les jeux clientélistes.

Plusieurs auteurs ont montré, pour l'Afrique en général, que les nouvelles politiques reposent sur l'idée qu'une analyse, dans la longue durée, /p. 265/ démontre que la médiocrité de l'accumulation et la faiblesse de la productivité des économies africaines, ne sont pas le résultat d'une quelconque détérioration des termes de l'échange ou des effets de l'intégration subordonnée dans l'ordre économique mondiale, mais tout simplement de l'absence de surexploitation de leurs subordonnés par les dominants africains (Cooper 1981 ; Bayart 1989 : 320-21). À partir de cette analyse, les experts du FMI/Banque Mondiale et leurs clients locaux ne se sont fixés qu'un seul but résorber l'excès de demande interne (L'Héritier, 1986 et Duruflé, 1988). Ils tentent, dans une certaine mesure, de contrôler les circuits de financement intérieurs ayant permis l'organisation de ce que J. F. Bayart désigne sous le vocable "d'économie du ventre"<sup>19</sup>. La nécessité de dégager des ressources internes afin de rembourser les dettes, tout en libéralisant l'économie pour offrir des conditions les plus favorables possibles aux investisseurs locaux et étrangers, contraignit le gouvernement à mener une politique d'intensification de la fiscalité. Celle-ci devenait inévitable à partir du moment où les prévisions de recettes sont constamment insuffisantes pour faire face aux dépenses de fonctionnement et aux services de la dette. Droits de douanes, taxe sur la consommation, augmentation sur les timbres fiscaux, paiement de droits et retenues diverses sur les sommes dues aux particuliers ou sociétés par le Trésor Public, ponction accrue sur la paysannerie (par la baisse constante du prix au producteur depuis les émeutes de 1988), élargissement de l'assiette fiscale, deviennent les éléments d'une détérioration des conditions de vie et du pouvoir d'achat des travailleurs<sup>20</sup>. C'est pourquoi on parle depuis quelques années des coûts sociaux de l'ajustement et de la nécessité d'en épargner les couches les plus démunies. L'ajustement entraîne une répartition régressive des revenus et des salaires ; les plus faibles et les moins intégrés dans les réseaux clientélistes supportent la majeure partie du poids. L'État sénégalais peut difficilement affronter directement ses principaux relais qui ont participé à l'effondrement de l'économie. C'est dans la manière dont les réorganisations économiques et leur

<sup>19</sup> Selon cet auteur, "l'économie du ventre" est caractérisée par la "prédation, le faible développement des forces productives, la généralisation des prébendes et la dissipation des surplus dans les dépenses somptuaires et ostentatoires". [Bayart 1989 : 320-30].

<sup>20</sup> IRPP (Impôt sur les revenus des personnes physiques) et le complément de la taxe 5 % instaurée en octobre 1990 comme la réduction de 40 % des budgets des Ministères et Services publics à la même date sur la base d'une directive présidentielle (après le vote du budget par l'Assemblée Nationale) démontre la centralité de la recherche de ressources, dans les circonstances actuelles. La taxe de 5 % sur IRPP a été supprimée en novembre 1990. (*Le Soleil*, 26 novembre 1990 : 2).

impact sur les règles d'incorporation dans le système politique entraînent ou non des mutations que se mesure la mise en place du pouvoir du nouveau président.

Deux secteurs semblent avoir échappé à cette vaste réorganisation des configurations politiques, économiques et sociales, à savoir : le leadership religieux et ethnique dont le rôle est crucial dans la nouvelle alliance. Dans le premier registre, il est difficile de suivre véritablement la politique du nouveau pouvoir, si l'on ne comprend pas que le maintien des marabouts par exemple dans l'alliance ne signifie nullement la tentation de les fixer définitivement dans la coalition, par leur capture dans les réseaux économiques modernes. En 1983, en contradiction avec sa politique /p. 266/ économique, le gouvernement décida une hausse très importante des prix au producteur de l'arachide. En prix constant, le nouveau prix proposé atteint le niveau des prix de la mi-1960. Cette hausse était si liée à la préparation des élections de 1983 que dès 1984, après leur victoire, la direction du PS procéda à une baisse des prix aux producteurs, baisse occasionnée par la situation sur le marché mondial (Barker 1987 : 10). Ce qui est en cause ici n'est nullement le fait que cette manière de procéder pourrait être taxée d'opportuniste, mais qu'elle révèle certainement le degré d'assimilation entre les différents fractions de la classe dirigeante. Même s'il est encore difficile d'analyser très méthodiquement l'évolution qui se dessine, dans le milieu rural, depuis le malaise paysan et les cycles de sécheresses des années 70, il est tout à fait certain, que les marabouts tendent de plus en plus à privilégier des activités économiques urbaines au détriment de leurs activités agricoles, qui elles aussi se modernisent.

L'orientation vers les activités modernes et la modernisation des structures et des formes par lesquelles s'exprime sa puissance (ouverture de comptes bancaires pour les mosquées en construction, réception des dons en argent des États arabes, création d'imprimeries, de bibliothèques d'écoles etc.) sont des données nouvelles. Ces facteurs imposent, une adaptation des réseaux clientélistes, sur des bases nouvelles. En effet la crise de l'économie arachidière et du mode de vie fonctionnaire fournit à l'élite moderne, pour la première fois, une certaine ascendance sur l'élite maraboutique. La recherche d'une efficacité technocratique, la réduction des dépenses de légitimité et la capacité de l'État à jouer sur la dynamique de segmentation des familles islamiques dirigeantes les entraînent désormais, non au soutien, mais de plus en plus fréquemment, à l'intervention politique directe. Plusieurs exemples peuvent être cités entre 1983 et 1988 : des *ndiggël* à la constitution de mouvement pour la réélection du président sortant, en passant par la lutte de certains marabouts pour le contrôle des sections locales et surtout urbaines du Parti socialiste (par exemple le cas de Serigne Mamoune Niass à Kaolack). Ces indices procèdent du travail d'assimilation réciproque entre deux "blocs" de l'élite de la coalition au pouvoir et l'acceptation progressive par les marabouts, non plus d'une position de relais et d'intermédiaires, mais de courtiers politiques. Leur capture, celle des branches cadettes notamment, est liée à leur insertion dans le secteur moderne dont l'État reste le maître du jeu. Quel sera l'avenir de telles relations ? Assistera-t-on à une assimilation totale et la consommation de la rupture entre les paysanneries et les leaders maraboutiques ou autre, produite par des trajectoires historiques dont les modèles semblent s'épuiser face aux nouvelles dynamiques impulsées par la libéralisation économique mais aussi politique ? /p. 267/ En tout cas, la réduction des espaces d'autonomie des marabouts, une légitimité perçue comme de plus en plus douteuse sont des indices d'une recomposition des réseaux senghoriens. Les crises en Casamance et au Fleuve où les nouveaux courtiers n'arrivent pas à s'enraciner sont l'illustration de cette nouvelle dynamique ; elle résulte de la démarche "dioufiste" : une logique de segmentation dont l'efficacité se mesure dans la subordination des factions constituées en un centre unique : le Secrétariat Général puis la direction du cabinet de la Présidence de la République. On prendra ici pour illustration les effets de cette dynamique sur le parti au pouvoir et l'administration entre 1983 et 1988.

Après sa victoire aux élections présidentielles et celle de son parti aux législatives, Abdou Diouf commença véritablement à mettre en place son propre dispositif de contrôle des appareils d'État et du parti. Sa première décision fut la suppression de la fonction de Premier Ministre dont les principales attributions sont confiées au Secrétariat Général de la Présidence. Cette décision se combine avec la mise à l'écart des barons et la désignation des personnalités non-PS au gouvernement. Dès 1984, en posant les questions de l'évolution du PS dans les termes de rénovation et d'ouverture, Diouf se donnait les moyens de fournir des gages aux nouveaux militants, tout en exigeant des groupes de soutien, la reconnaissance de la primauté du PS dans la société sénégalaise. En janvier 1984, dans son rapport de politique générale, le Président Diouf, tente de convaincre ses camarades de parti

*(qu')il n'est pas possible... il n'est pas concevable qu'une formation politique, fût-elle majoritaire, puisse, à quelque niveau que ce soit, s'orienter vers une conception exclusiviste de l'avenir du Sénégal, en considérant que c'est en son sein, et en son sein seulement que tout doit être accompli. Nous, socialistes sénégalais, avons toujours estimé, ne pas avoir l'exclusivité du patriotisme et du nationalisme. Étant et demeurant nous-mêmes, c'est-à-dire profondément sénégalais, nous devons faire preuve d'ouverture d'esprit, dans la réflexion, de générosité dans l'action, et accepter, en conséquence la main tendue de l'autre, lorsque ce geste doit contribuer au raffermissement de l'unité et de solidarité nationales (Diouf 1984 : 20).*

Le sursaut national, dans le contexte de l'après élection 1983, n'a plus la même signification. Il ne peut plus être rapporté à des groupes politiques, mais aux cadres qui voudraient bien rejoindre le PS. Supporter Diouf vaudrait bien une carte du PS (*Le Soleil*, 19 avril 1985 : 4). "L'ouverture mais dans la fermeté" porta ses fruits avec l'adhésion au PS des principaux leaders du COSAPAD et du GRESEN.

/p. 268/

Cette adhésion et la présence de ministres non-PS entraînent l'émergence d'une nouvelle filière clientéliste au sein de l'État, provoquant des conflits avec les filières classiques de recrutement de la clientèle du régime. Beaucoup d'analystes de la scène politique sénégalaise de 1983 à 88, lisent les conflits politiques à travers le prisme des contradictions entre le groupe Politicien et le clan dioufiste du régime. Selon certains d'entre eux, elles refléteraient la difficile maîtrise du parti par le nouveau président et la résistance du PS au projet politique consensuel de celui-ci.

En fait Diouf et Collin sont restés maîtres de ce jeu organisationnel qui a structuré tout au long de cette période le PS. En s'imposant comme l'instance arbitrale dans tous les conflits, ils ont pu, en douceur, "désenghoriser" le parti, placer leurs hommes de confiance, tout en leur gardant la bride au cou. Jean Collin complétait le dispositif en encourageant la création d'associations de soutien, à son action, doublure des organisations de soutien, mais cette fois-ci à l'intérieur du parti, tout en les constituant comme une force essentielle dans la structure administrative. La même logique de destructuration fut utilisée pour capturer la CNTS et lui faire jouer un rôle de soupape de sécurité. Lorsque Diouf arrive au pouvoir, la CNTS est évidemment secouée par la lutte pour le pouvoir entre la tendance "conservatrice" de Babacar Diagne et le Renouveau Syndical de Madia Diop. En soutenant ce dernier, contre son ancien ministre, et en demandant la réactivation des comités d'entreprises pour contenir les dérapages des animateurs du renouveau, Diouf parvenait à utiliser le verbiage "révolutionnaire" de Madia Diop comme exutoire des frustrations et sacrifices imposés par les politiques d'ajustement structurel. L'équilibre instable de la politique syndicale du leader du Renouveau Syndical est le versant "travailleur" de la prise de pouvoir par la technocratie. En effet, il ne s'agit plus uniquement d'échanges de service et rémunérations, il s'agit aussi de pouvoir maintenir "les masses ouvrières" dans la CNTS pour demeurer un partenaire privilégié face à la poussée autonomiste de fractions dissidentes de la centrale ou de nouvelles organisations professionnelles. L'oscillation de Madia Diop entre le "pôle" gouvernemental et le "pôle" ouvrier lui permet de survivre politiquement dans les périodes les plus troubles depuis 1983, surtout en 1988, alors que le pôle non-PS au sein du gouvernement qui essaya pendant quatre années d'offrir une autre alternative clientéliste fut éliminé après les violentes émeutes de février-mars 1988.

L'expertise administrative et l'approche technocratique ont été soutenues par les interventions permanentes du Secrétariat Général de la Présidence de la République. Cette structure, devenue la matrice référentielle de l'organisation politique, administrative et économique du Sénégal, ayant échappé au tarissement des ressources financières des /p. 269/ organismes de patronage, est aussi l'entrepôt unique de l'essentiel de l'économie de prébendes. Combinée à une très grande concentration du pouvoir qui a considérablement amoindri la fonction et les compétences ministérielles, au profit de cellules techniques totalement indépendantes, la Direction administrative et politique de l'État devient l'ultime recours, l'instance arbitrale en dernier recours. Ayant eu la capacité de collecter l'information à cause de son contrôle sur l'ensemble des sources de renseignements, Diouf et Collin parviennent à entamer l'homogénéité de la haute administration dont une partie de plus en plus important acquiert une certaine autonomie au sein du jeu politique ; il est soutenu de l'extérieur par les organismes de financement internationaux. Là aussi, la dépendance vis-à-vis de la cellule présidentielle se renforce.

La démarche politique de Diouf, malgré son aspect heurté, caractérisée parfois d'hésitante est, paradoxalement et dans un contexte multipartisan, parvenue à réaliser le rêve du parti unique au moment de l'indépendance. Par sa gestion exclusivement administrative et juridique, par l'utilisation massive de la répression, de la coercition, il est arrivé à établir un cumul d'autorité au service de la Présidence de la République. La faiblesse de l'institutionnalisation de la démocratie multipartisane, la subordination des assemblées élues, y compris l'Assemblée Nationale à la dictature des décisions "technocratiques", l'instabilité des directions administratives ou économiques, comme le caractère conjoncturel des modalités de recrutement de ses membres accentuent la confusion des pouvoirs. L'extraordinaire prégnance des luttes factionnelles, pour le contrôle des sites de patronage encore existants (présidence, Assemblée Nationale, mairies) instaure l'économie de la violence dans le contrôle des structures du parti dominant au niveau local et régional. La gestion politique de l'ensemble des secteurs donne fondamentalement à la Constitution, du moins aux différentes constitutions leur signification : circonscrire l'espace du pouvoir et fortifier l'exécutif.

Bien sûr, le processus que nous venons d'esquisser ne s'est pas réalisé sans difficulté. La construction de la suprématie présidentielle et d'une démocratie de courtiers politiques, dans la tradition originelle des groupes de soutien, fut perturbée par de violentes crises et une gestion non moins violente de la part de l'État. Les crises semblent éclater dès les élections de 1983. Du moins Babacar Sine fait observer :

*Aujourd'hui, le temps de l'état de grâce est révolu, il a duré deux ans, entre janvier 1981 et août 1983. Désormais, s'instaure entre le Président et le peuple une nouvelle relation de vérité. Cette relation de vérité mérite d'être approfondie, car elle conditionne tout le processus d'adhésion du peuple sénégalais aux faits et gestes du chef /p. 270/ de l'État et de son gouvernement... Encore faut-il que les efforts accomplis soient répercutés dans l'opinion publique nationale... C'est là, à notre avis, tout le nœud du problème : rendre l'action présidentielle correctement appréhendée, perçue, comprise et assimilée par un peuple qui a déjà opéré son choix électoral massif en sa faveur mais qui attend d'être convaincu de la pertinence de la politique menée par le chef de l'État (Sine 1984).*

Après 1988, les mêmes voix s'élèveront pour poser le même diagnostic et proposer des solutions ou condamner les pratiques d'une "certaine opposition" et d'une "certaine presse", illustrant ainsi l'échec de l'institutionnalisation des pratiques démocratiques et le maintien de la culture de parti unique et de nouvelles logiques clientélistes. Finalement, on peut se demander si la prétention technocratique n'a pas seulement servi à fournir à la nouvelle classe dirigeante, les moyens d'opérer en douceur à la critique et à la mise hors circuit de la configuration politique lentement édifiée par Senghor et ses principaux collaborateurs. La réorganisation politique qui s'est effectuée fut fondée sur un nouveau discours et un nouveau mode d'intervention politique qui ont constamment sollicité l'idéologie et l'expertise technocratiques. Elles étaient dans l'air du temps et s'imposaient comme les armes les plus affûtées de la critique de l'ère senghorienne. Aujourd'hui l'échec politique des procédures technocratiques comme la perduration des crises du *Sopi*, l'échec de la restauration des équilibres macro-économiques, en l'absence d'une alternative démocratique, débouchent sur des confrontations de plus en plus violentes à l'intérieur du PS et entre le régime et l'opposition. À la gestion musclée du politique s'oppose le pouvoir de la rue. Et dans celui-ci, le *Sopi* politique (celui des partis d'opposition) et le *Sopi* sociologique (celui du *Set Setal*) (dont la fusion avait acculé le pouvoir politique à des concessions, après les émeutes de 1988), semblent se dissocier de plus en plus.

## Conclusion

La construction de l'hégémonie de la nouvelle classe dirigeante ne s'est pas faite sans crises, parfois très violentes. La recomposition des réseaux de clientèle, n'a pas eu, comme nous avons essayé de le montrer, une très grande incidence en milieu rural, sauf dans des zones comme la Casamance et la région du Fleuve Sénégal. Deux conclusions peuvent être tirées de la localisation des crises. En premier lieu, dans les années 1980, la matrice référentielle, qui fut à la base du compromis post-colonial, les pays du *ndiggël* et le modèle islamo-wolof, est en voie d'épuisement. La cause essentielle en est la crise de l'économie arachidière, la /p. 271/ suppression et/ou la crise des organismes de



patronage (ONCAD, les coopératives) et l'introduction des marabouts dans le secteur moderne de l'économie urbaine. Le déplacement des lieux de pouvoir et l'efficacité des langages du terroir dans le site du pouvoir central somment la classe dirigeante de reformuler les principes d'organisation des réseaux clientélistes. En second lieu, l'approche technocratique inaugurée par la nouvelle classe politique, en éliminant les patrons des réseaux clientélistes et en exagérant les solutions techniques, a aménagé un espace de déploiement d'initiatives individuelles et de fabrication idéologique, dans lequel se sont engouffrés les jeunes, les femmes, mais aussi les marabouts pris au piège des crédits bancaires. Même si l'on constate une très grande stabilité de la coalition politique clientéliste, son maillage n'est plus très serré. Il s'est d'autant plus distendu que la "démocratie des lettrés" qui se met en place avec le multipartisme intégral, introduit des dissonances, notamment avec l'apparition de la presse dite indépendante, porteuse d'informations déstabilisatrices des régimes de vérité incontestables que l'État a toujours imposés, après s'être érigé en source unique d'émission. Les graves distorsions entre les enjeux du pouvoir, la logique d'assimilation des pouvoirs dans la trajectoire historique des sociétés sénégalaises permettent de situer les deux grandes secousses de la décennie.

La localisation des crises dans la ville informe aussi que la violence politique identifiée au *Sopi* (changement) est une figure de l'échec de l'institutionnalisation des pratiques politiques. Elle est aussi le signe de la brutale intrusion des exclus (les jeunes et les chômeurs) dans un espace qui leur était interdit par les principes précoloniaux et coloniaux. Il me semble tout à fait clair que les interstices qui ont favorisé l'épanouissement des organisations autonomes (regroupements de femmes et de jeunes pour la production en milieu rural), comme les associations culturelles et sportives, dans les villes, en dehors des structures institutionnalisées, sont une illustration de la difficile adaptation des réseaux clientélistes, dans un contexte d'ajustement structurel et d'exacerbation des luttes partisans à l'intérieur du Parti Socialiste Sénégalais.

La crise du modèle post-colonial a ainsi été accentuée par les logiques technocratiques, qui auraient dû servir à la construction d'une nouvelle configuration politique. En entrecroisant les lieux du pouvoir par une centralisation extrême et une fragilisation des organes annexes de la coalition qu'elle dirige, la technocratie a ouvert un champ à la contestation. La classe - tampon qui lui a toujours servi de vecteur de stabilisation sociale, les fonctionnaires, secouée par les compressions de personnel et l'alourdissement de la pression fiscale, se retire progressivement des systèmes de soutien politique. Aujourd'hui la stabilisation du jeu politique ne passe plus par les canaux classiques des réseaux du /p. 272/ soutien, mais par l'utilisation de l'arsenal répressif et les concessions conjoncturelles. Les émeutes de février-mars 1988, illustrent les fissures qui s'agrandissent dans le dispositif institutionnel sénégalais. C'est peut-être la rançon à payer à la construction de l'hégémonie de l'après-Senghor. En effet, à la négociation, au sein de la coalition au pouvoir, s'est substitué le courtage politique, pour des bénéfices immédiats, avec une redistribution limitée.

La cohésion de la nouvelle classe dirigeante, provoquée par sa capture définitive par le pouvoir central et l'échec de la mise en place de réseaux concurrents à ceux du PS, n'a laissé de place qu'à l'expression violente. Le dialogue démocratique récusé par le pouvoir est aujourd'hui pris en charge par certains secteurs du groupe maraboutique. La gestion très experte de la crise du *Sopi* et l'enfermement des animateurs de l'opposition dans la confrontation pour l'aménagement de l'État et de ses institutions ont conduit à l'impasse. Ils ont accentué la marginalisation des populations. Celles-ci restent imprégnées par les logiques clientélistes dont elles ne tirent plus profit aujourd'hui eu égard à la raréfaction des ressources. Les choix sont dramatiquement réduits : la fuite en avant, "l'escapisme" ou la recherche d'un espace d'autonomie inaccessible à l'État.

L'échec d'un renversement du régime sous la poussée du *Sopi*, les péripéties de l'affrontement entre le PS et l'opposition traversée par ses propres divergences, ont mené à de nouvelles expressions dont les animateurs sont la jeunesse urbaine, mais aussi les avocats, les journalistes de la presse dite indépendante, les élèves et étudiants. Ces mouvements sont difficiles à lire et à décrypter. De manière globale, on peut avancer l'idée qu'ils ouvrent de nouvelles pratiques, qui, suivant la stratégie de fragmentation inaugurée par Diouf, réinterprètent le devenir démocratique sur des bases corporatistes.

Le clientélisme de courtiers de la technocratie a servi de terreau, à l'épanouissement du *Set Setal* ; ce mouvement est une réécriture de l'histoire du Sénégal et un marquage/ appropriation de la ville. L'investissement humain, les aménagements, mais aussi les fresques murales sont le discours politique d'une jeunesse, en train de sommer la classe politique de repenser et son action et ses modes d'intervention. Par une réfutation radicale des logiques d'encadrement, les jeunes énoncent une

nouvelle sociabilité en contradiction avec les normes qui ont présidé au compromis post-colonial. La jeunesse lance un violent coup de pied aux langages du pouvoir par la production d'un syncrétisme associant des symboles empruntés à des mondes hétérogènes et distants. Elle est en train de créer une culture urbaine, déconnectée des mémoires coloniales et nationalistes. De la violence, à cette stylistique buissonnière, la jeunesse /p. 273/ exprime dans le *Set Setal*, l'impossible caporalisation dans la période d'ajustement structurel.

Les zones d'autonomie, ouvertes pour la première fois avec la réduction du champ étatique, permettent l'expression de revendications démocratiques qui ne renvoient plus à des transformations de la société globale, mais à l'aménagement d'espaces pour la réussite financière d'acteurs sociaux désormais acquis à la nécessité du contrôle du pouvoir de la classe dirigeante. À la cooptation s'est substituée la mobilisation corporatiste de l'élite sociale, pour cause de raréfaction des prébendes. Le clientélisme de courtier de la technocratie, dans son incapacité de produire des éléments stables d'une nouvelle socialisation a permis la résurgence du pluralisme des sociétés sénégalaises. Pluralisme que le monocentrisme comme trajectoire politique des formations étatiques avait camouflé et étouffé par la mise en place du clientélisme comme mode de socialisation et subordination. La crise du mode de domination par la technocratie se reflète dans la distinction très nette désormais établie entre Je pouvoir et la société. Elle impose en même temps la dissociation entre la représentation que le pouvoir donne de lui-même et de la société d'une part et, d'autre part, les logiques d'érosion de celle-ci par des sociétés en quête de stabilité. Si le clientélisme avait permis de circonscrire un espace commun où dominants et dominés puisaient ensemble pour confectionner des réseaux d'images et des répertoires symboliques, la technocratie a gommé la complicité et la communauté une et indivisible que la fable nationaliste avait conté. Il ne reste plus aujourd'hui que les fictions d'un ajustement éternellement recommencé qui se dispense de justification. Le problème est qu'il se heurte de plus en plus à des sociétés réticentes et qui s'expriment par des modes politiques étrangers aussi bien aux lectures précoloniales, coloniales et post-coloniales. Modes d'expressions qui informent des pratiques face auxquelles la violence répressive et les tentatives de pacification sociale demeurent totalement inefficaces. Comme si l'exigence d'une configuration démocratique autre s'érigait en contre-modèle de celle en cours et dont le décryptage est hors d'atteinte pour le moment.

Quelle aventure politique la classe dirigeante sénégalaise a-t-elle à inventer, à tenter alors que son ajustement qualifié d'ajourné par les bailleurs de fond rétrécit sa marge de manœuvre ? La substitution du clientélisme de courtage au clientélisme classique a montré les limites de la prétention technocratique. Figure rhétorique et porte d'entrée dans un jeu politique aux règles de plus en plus violentes, la technocratie s'essouffle face à la résistance des anciens PS. Une nouvelle expérience se dessine avec l'association du PDS et du PIT au gouvernement et aux institutions parlementaires, sous la conduite de Habib Thiam, Premier Ministre. Le /p. 274/ *Sopi* est laissé en héritage et la rue est veuve. La population est en proie à la déception. Diouf s'est-il encore joué de l'opposition pour consolider son pouvoir et ajourner des réformes exigées par les bailleurs de fonds ou a-t-il simplement différé la dimension sociale de l'ajustement structurel en élargissant la base qui le soutient ? Qui tirera les bénéfices de cette nouvelle configuration politique ? Il est difficile de répondre à ces questions, car le Sénégal est aujourd'hui engagé dans une nouvelle aventure dans laquelle se joue le sort de la démocratie. La borne extrême de cette nouvelle expérience se situe en 1993, avec les élections présidentielles et législatives organisées à l'aide d'un nouveau Code électoral. La nouvelle coalition résistera-t-elle à cette épreuve ? Volera-t-elle en éclat comme semblent l'annoncer les querelles entre le PS et le PDS ou entre Abdoulaye Wade et le Premier ministre Habib Thiam au sujet des conditions d'utilisation d'un prêt de 39 milliards de francs CFA accordé par la BAD au Sénégal. Si la coalition au pouvoir a obtenu "une pacification politique", son projet économique et éducatif demeure une énigme et ses résultats peu discernables. Quelle que puisse être la décision du PDS, la question incontournable est la suivante : la capacité du *Sopi* à mobiliser s'est-elle émoussée au cours de l'association au pouvoir ?

/p. 275/

**Bibliographie**

- Amin, Samir 1988- Préface à P. Anyang'Nyong'o (cd), *Afrique : La longue marche vers la démocratie : État autoritaire et résistances populaires* [traduction française par Yves Benot], Paris, Publisud, FTM/UNU.
- Balans, J.L, Coulon, C. et Gastellu, J.M. 1976 — *Autonomie locale et intégration nationale*, Paris, Pedone.
- Barker, Jonathan 1987 — "Political Space and the Quality of Participation in Rural Africa : A case from Senegal", *Canadian Journal of African Studies*, 21, 1 : 1-16.
- Barry, Boubacar 1988 — *La Sénégambie du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle : Traite négrière, Islam et conquête coloniale*, Paris, L'Harmattan.
- Bathily, Abdoulaye 1989 — *Les Portes de l'Or : Le Royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des Négriers (VIII-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan.

/p. 276/

- Bayart, J.F. 1985 "L'Énonciation du Politique", *Revue Française de Science Politique*, 35 : 343-373.
- Bayart, J.F., 1989 *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Brunschwig, Henri, 1983 *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française*, Paris, Flammarion.
- Caswell, Nim 1984 "Autopsie de l'ONCAD : La politique arachidière au Sénégal 1960-1980", *Politique Africaine*, 14 : 39-73.
- Club Nation et Développement 1972 *Le Club Nation et Développement*, Dakar.
- Collin, Jean 1972 (a) — "Projet de Loi sur la Réforme de l'Administration locale et territoriale", Dakar, multigr.
- Collin, Jean 1972 (b) — "La Réforme de l'Administration locale et territoriale", Dakar, Conseil National de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), multigr.
- Cooper, Frederick 1981 — "Africa and the World Economy", *African Studies Review*, XXIV, 2/3 : 51-52.
- Cooper, Frederick 1987 — "La Question du Travail et les Luites sociales en Afrique britannique et française 1935-1955.. in J. Copans (ed.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Paris, Karthala 77-113.
- Cooper, Frederick 1989 — "From free Labor to Family Allowances : Labor and African Society in Colonial Discourse", *American Ethnologist*, 16, 4 : 745-765.
- Cooper, Frederick 1990 — "The Senegalese Strike of 1946 and the Labor Question in Post War French Africa", *Canadian Journal of African Studies*, 24, 2 : 165-215.
- Copans, Jean 1980 — *Les Marabouts de l'Arachide*, Paris, Sycamore.
- Coulon, Christian 1981 — *Le Marabout et le Prince*, Paris, Pedone.
- Creevy, Berham, L 1977 — "Muslim Politics and Development in Senegal", *Journal of Modern African Studies*, 15, 2 : 271-277.
- Crowder, Michael 1964 — "Indirect Rule, French and British Style", *Africa*, 34 : 197-206.
- Crowder, Michael 1968 — *West Africa under Colonial Rule*, London, Hutchinson.
- Crowder, Michael 1978 — *West African Chiefs. New York*, Africana Publishing Corporation.
- Cruise O'Brien, Donal 1975 — *Saints and Politicians. Essays in the Organization of an Islamic Brotherhood*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cruise O'Brien, Donal 1977 — "A Versatile Charisma : The Mourid Brotherhood 1975-1976", *Archives Européennes de Sociologie*, 18, 1 : 84-106.
- Cruise O'Brien, Donal 1978 — "Senegal" in J. Dunn (ed.), *West African States. Promise and Failure*. Cambridge, Cambridge University Press : 173-188.
- Curtin, P. D. 1975 — *Economic Change in Precolonial Africa. Senegambia in the Era of The Slave Trade*, Madison, Wisconsin University Press.
- Darbon, Dominique 1988 — L'Administration et le Paysan en Casamance. *Essai d'Anthropologie administrative*, Paris, Pedone.
- Dia, Mamadou 1985 — *Mémoires d'un Militant du Tiers-Monde*, Paris, Publisud.
- Diaw, Aminata 1990 — "État et Nation : La Problématique de la Référence dans une Perspective constructiviste", Communication au Colloque de l'Association Africaine de Sciences Politiques, Le Caire, Janvier, multigr.
- Dieng, A.A. 1990 — "La Réunion FMI/Banque Mondiale", *Sud Hebdo*, 128 (octobre) : 4.
- Diop, A.B. 1981 — *La Société wolof : Tradition et Changement. Les Systèmes d'Inégalités et de Domination*, Paris, Karthala.
- Diop, M. Coumba et Diouf, Mamadou. 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et Société*, Paris, Karthala.
- Diop, M. Coumba et Diouf, Mamadou 1990 — *Sénégal : Enjeux et Contraintes de la Gestion municipale*, Université de Bordeaux I, *Travaux et Documents du CEAN*, n 28.
- Diouf, Abdou s.d. — *Le Sursaut National*, Dakar, Publications du PS.

/p. 277/

- Diouf, Mamadou 1990 — *Le Kajoor au XIX<sup>e</sup> siècle. Pouvoir Ceddo et Conquête coloniale*, Paris, Karthala.
- Durouflé, Gilles 1988 — *L'Ajustement structurel en Afrique : (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*. Paris, Karthala.
- Fall, Ibrahima 1977 — *Sous-développement et Démocratie multi-partisane : L'Expérience sénégalaise*. Dakar, NEA.
- Fatton, Robert 1985 — "Organic Crisis, Organic Intellectuals and the Senegalese Passive Revolution". 28th Annual Meeting of the African Studies Association, New Orleans, November.
- Fatton, Robert 1987 — *The Making of a Liberal Democracy : Senegal's Passive Revolution, 1975-1985*, Boulder, Lynne Rienner.
- Foucault, M. 1989 — *La Gouvernamentalité*, Paris, Magazine Littéraire 269.
- Gautron, I.C. 1979 — "Les Entreprises publiques, acteur et indicateur du changement social", *Revue Française des Études Politiques Africaines*, 158 : 43-62.
- Gellar, Sheldon 1982 — *Senegal : An African Nation Between Islam and the West*, Boulder, Westview Press.
- Gellar, Sheldon 1987 — "Circular 32 revisited" in I. Waterbury and M. Gersovitz (eds), *Political Economy of Risk and Choice in Senegal*, London, F. Cass.
- Guèye, Omar 1990 — "La Grève de 1946 au Sénégal", Dakar, Université Cheikh Anta Diop, FLSH (Mémoire de Maîtrise d'Histoire).
- Harrison, C. 1988 — *France and Islam in West Africa, 1860-1960*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hesseling, Gerti 1985 — *Histoire politique du Sénégal*, Paris, Karthala.
- Johnson, Wesley 1971 — *The Emergence of Black Politics in Senegal. The Struggle for Power in the Four Communes 1900-1920*, Stanford, Stanford University Press.
- Lavroff, Dimitri-Georges 1976 — *Les systèmes constitutionnels en Afrique noire. Les États francophones*, Paris, Pedone.
- L'Hériveau, Marie-France 1986 — *Le FMI et les Pays du Tiers-Monde*, Paris, IEDES/PUF.
- Lo, Magatte 1985 — *Sénégal. L'heure du Choix*, Paris, L'Harmattan.
- Magassouba, Moriba 1984 — "La Participation en milieu rural dans un Pays en voie de Développement : les Communautés rurales au Sénégal", *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, [1982-1983] : 225-234.
- Mbembe, J.A. 1990 — "Afrique sub-saharienne : Enjeux de fin de siècle", Québec, Université Laval, Colloque sur "Les Jeunes au Sahel", 26- 29 septembre.
- Mbembe, J. A. 1988 — *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en Société postcoloniale*, Paris, Karthala.
- Mellah, Fawzi 1984 — "Le Développement politique : Rôle et limites de l'Administration publique. Éléments pour une Analyse de l'État moderne au Tiers-Monde", *Annuaire du Tiers-Monde*, VIII, [1982-83] : 77-85.
- Moniot, Henri 1988 — "Une Mise en Perspective" in B. Jewsiewick & H. Moniot (eds), *Dialoguer avec le Léopard ? Pratiques, Savoirs et Actes du Peuple face à la Politique en Afrique contemporaine*, Paris/Québec, L'Harmattan/Safi.
- Mudimbe, V. Y. 1987 — "Espace africain et Mémoire", Communication au Colloque International "Mémoires, Identités, Expériences des Sociétés francophones", Université de Laval (Québec), 9-12 octobre.
- Nzouankeu, J. M. 1984 — *Les Partis politiques sénégalais*, Dakar, Clairafrique.
- Ranger, Terence, O. 1986 — "The Invention of Tradition in Colonial Africa" in E. Hobsbawn et T. O. Ranger (eds), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Rocheteau, Guy 1982 — *Pouvoir financier et Indépendance économique en Afrique : Le Cas du Sénégal*. Paris, Karthala.
- /p. 278/
- Schumacher, E. J. 1975 — *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press.
- Senghor, L. S. 1972 — *Rapport de Politique générale : Le Plan de Décollage économique ou la Participation responsable comme Moteur du Développement*, Dakar, GIA.
- Senghor, L. S. 1980 — *La Poésie de l'Action. Conversation avec Mohamed Aziza*, Paris, Stock.
- Sine, Babacar 1984 — "Abdou Diouf entre deux Fronts", *Le Soleil*, 20 juillet : 1-5.
- Sy, Cheikh Tidiane 1969 — *La Confrérie sénégalaise des Mourides*, Paris, Présence Africaine.
- Sylla, Abdou 1982 — "De la Grève à la Réforme : Lutttes enseignantes et Crises sociales au Sénégal", *Politique Africaine*, 8 : 61-73.
- Sylla, Abdou 1988 — *L'École future pour qui ? Crise scolaire et Réforme au Sénégal*, Dakar, Enda [Études et Recherches, n° 108].
- Thiam, Ibrahima 1983 — "La vie politique à Rufisque de 1945 à 1958", [Mémoire de Maîtrise d'histoire], Université de Dakar, FLSH.
- Wilenz, S. 1985 — *Rites of Power : Symbolism, Rituals and Politics since the Middle Ages*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

## L'avenir de la tradition

*Souleymane Bachir Diagne*

### Esquisse d'une critique du discours sur la culture

Face à ce que l'on présente, très souvent, comme un processus alarmant d'effritement des valeurs dites traditionnelles et de mauvaise transmission de celles-ci d'une génération à une autre, certaines réponses politiques ont été récemment esquissées au Sénégal. Parmi ces réponses, il a été avancé un moment l'idée d'établir, pour l'éducation des jeunes générations, ce que l'on a appelé une "table des valeurs" auxquelles *l'homo senegalensis* devrait se conformer, en indiquant quelles seraient également les "anti-valeurs" à rejeter.

Une autre réponse qui, par bien des aspects va dans le même sens, est également lisible dans le fait que le Sénégal est en train de se doter d'une *Charte culturelle nationale* dont le *Projet de Rapport Général*, déjà remis au Gouvernement, se propose "d'insérer le fait culturel dans un projet global de société" et de "combattre les forces d'aliénation culturelle". L'on imagine aisément les difficultés de tous ordres qu'implique l'idée d'une "table des valeurs". La principale, à laquelle tiennent finalement toutes les autres, est qu'il est pour le moins douteux que l'éthique sociale qui fonde une communauté de valeurs entre en crise simplement parce que ces valeurs seraient tombées en désuétude : où est la cause et où est l'effet ? Peut-être vaut-il mieux alors ne pas trop se prendre à la métaphore architecturale des valeurs qui se dégradent et se restaurent par une action volontaire comme l'établissement d'une table, pour essayer de mieux comprendre les mécanismes de ce qui arrive.

Dans sa forme actuelle, le *Projet de Charte culturelle* se donne la même prémisse d'un effritement des valeurs culturelles de la société sénégalaise. Il exprime cet état de choses dans une formule qui, à la réflexion, apparaît bien surprenante et qui résume bien, dans son imprécision, les difficultés théoriques que dissimule ce qui se donne pour un constat : le *Projet* déclare en effet que la crise qui traverse la sphère culturelle sénégalaise vient de ce que "l'ouverture" aura connu une "certaine réussite" alors que "l'enracinement" est encore "mal perçu".

"Enracinement et ouverture" : c'est là le couple de notions dans lequel le Président Senghor a ramassé en une formule ou en un mot d'ordre ce qui devait être le projet culturel sénégalais. Il ne s'agit pas de /p. 280/ remettre en cause la formule (encore moins le projet) mais, encore une fois, de la prendre pour ce qu'elle est : une métaphore, botanique cette fois, et qui, comme telle, ne peut pas se substituer à la conceptualisation, la plus précise possible, des mécanismes à l'œuvre au sein de la réalité socio-culturelle sénégalaise. L'on n'explique rien en parlant d'une certaine réussite de l'ouverture et d'une mauvaise perception de l'enracinement, car l'on ne dit pas autre chose qu'une assez bonne ouverture sur l'extérieur à partir d'une intériorité que l'on déclare elle-même introuvable, ce qui est absurde.

Il reste que ce qui transparaît derrière cette terminologie, trop convenue pour que son imprécision soit clairement perçue, c'est une lutte qui fait aussi figure de thème obligé et de dramatisation simplifiée et simpliste des choses entre identité et "forces d'aliénation culturelle". Remarquons encore une fois combien ce que recouvre cette expression de "forces d'aliénation culturelle" est vague, exemple parfait de la langue de bois qui dispense d'analyser plus loin.

Une conséquence en est alors, par exemple, la proposition faite dans le *Projet de Rapport Général de la Charte Culturelle*, et qui est pour le moins contradictoire, d'organiser périodiquement des festivals de l'initiation ! La contradiction est double. D'une part, l'on veut, à partir du constat que la tradition de l'initiation se perd dans les sociétés où elle existe en institutionnaliser les procédures lors même qu'une forme de festival apportée à une culture de l'initiation en est la négation ou, au mieux, la

simple folklorisation. D'autre part, surtout, on présuppose que (ou on fait comme si) les rites d'initiation faisaient partie de la tradition de la totalité des cultures ethniques ou religieuses qui tissent ensemble la communauté sénégalaise. Après tout, si les rites d'initiation disparaissent progressivement des cultures où ils existent encore, c'est que de nouveaux modes d'organisation sociale — l'urbanisation principalement —, de spiritualité — Islam ou Christianisme — d'insertion sociale ont conduit les populations à effectuer de nouvelles évaluations. On oublie qu'une valeur n'est telle que dans et par une *évaluation* donnée et que celle-ci est fonction de la dynamique socio-culturelle.

Mamadou Diouf observe fort justement le rôle démesuré que joue l'ethnologie dans la "récréation culturelle de l'Afrique" (Diouf 1989). De fait, le point qui vient d'être évoqué est tout à fait exemplaire de la prégnance de ce regard ethnologique que les intellectuels sénégalais empruntent, comme par une pente naturelle, quand il s'agit de parler de leur réalité socio-culturelle. Et c'est cette *ethno-logique* comme on pourrait l'appeler qui conduit à se donner trop vite et trop massivement une "tradition" que l'on opposera ensuite à ce qui ne peut venir que d'ailleurs. C'est ainsi qu'à la notion ethnologique d'"essence", d'"âme" des sociétés /p. 281/ traditionnelles on substituera son avatar qui est l'idée d'un "fond" traditionnel que l'on suppose seul porteur de l'authenticité des cultures sénégalaises. Contre un tel point de vue, on affirmera ici qu'il n'y a pas une chronique de la sédimentation de valeurs étrangères sur un fond culturel des populations sénégalaises, mais une véritable *histoire* des évaluations et des réévaluations où ces populations ont reconstitué à chaque fois leurs équilibres menacés.

Cela présuppose une critique de la terminologie toute prête <sup>1</sup> dès qu'il s'agit d'un discours sur la culture : cette introduction s'est voulue une esquisse de ce que pourrait être une telle critique. On comprendra alors que la présente étude tourne le dos à l'impressionnisme ethnologique dans lequel on tombe dès lors que l'on se propose d'énumérer ce qui ferait la nature profonde de l'*homo senegalensis* <sup>2</sup> que l'on déclare menacé par des modes d'être et de penser extérieurs. Il s'agira plutôt d'essayer de saisir des mécanismes dans leur profondeur historique pour déboucher sur une certaine prospective qui tienne compte des éléments de contrainte objectifs que sont la démographie et les technologies de communication principalement.

Aux différents couples conceptuels "enracinement et ouverture", "tradition/modernité", "authenticité / aliénation" etc., trop statiques à notre avis et trop convenus pour saisir les mécanismes à l'œuvre dans la sphère de la culture et des représentations, on substituera ici le concept d'évaluation qui a pour corollaire les notions de "terroir" et de "déterritorialisation". Encore des métaphores ? Certes. Mais qui se proposent de rendre compte d'une dynamique au lieu de bloquer la réflexion sur ce face à face tradition/valeurs étrangères qui au bout du compte, *ne permet de rien penser du tout*.

## Présentation de la population sénégalaise

Les *Principaux résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal* (avril-mai 1988) communiqués en septembre 1989 par le Bureau National du Recensement permettent d'établir les quelques indications suivantes :

Effectif de la population : près de sept (7) millions.

### \* Répartition de la population Sénégalaise selon l'ethnie (Sénégal/BNR 1989 : tableau 10).

Wolof :	43,7 %
Poular (peul+ Toucouleur) :	23,2 %
Sérère :	14,8 %
Diola :	5,5 %
Mandingue :	4,6 %

<sup>1</sup> /p. 296/ Ce caractère de "prêt à porter" du discours conventionnel sur la culture est manifeste concernant l'un des plus grands romans sénégalais. *L'Aventure Ambiguë* de Cheikh Hamidou Kane. Il est dit de ce magnifique livre qu'il est l'équivalent romanesque de la poésie de la négritude, et il est vrai que le héros de C. H. Kane oppose sa "négritude" à la rationalité technicienne occidentale. Mais où voit-on que la métaphysique islamique, celle, superbement décrite dans le roman, d'une récitation de la parole révélée, soit la même chose que la "négritude" ?

<sup>2</sup> Du reste, ce type de discours aurait beaucoup à apprendre de l'autodérision que les Sénégalais savent si bien pratiquer dans les blagues et les histoires drôles où ils aiment à se mettre en scène eux-mêmes.

/p. 282/

D'autres ethnies existent dont les pourcentages dans la population globale sont relativement peu importants. Il est intéressant de mettre en regard de ce tableau, celui des langues parlées (Sénégal/BNR 1989 : tableau 10) :

**\*Langues parlées**

Wolof :	70,9 %
Poular :	24,1 %
Sérere :	13,7 %
DioIa :	05,7 %
Mandingue :	06,2 %
Sarakholé-Soninké :	01,4 %

Il sera également pertinent pour notre propos de citer le tableau 8 du document établissant la répartition de la population selon la religion :

**\* Religions**

Musulmans :	94,0 %
Chrétiens :	04,9 %
Autres :	01,1 %

Il faut enfin rappeler les éléments essentiels que sont la structure par âge de la population ainsi que les chiffres concernant l'urbanisation des sociétés sénégalaises. On retiendra les indications suivantes du tableau de répartition par grands groupes d'âges.

**\* Répartition par grands groupes d'âge**

Moins de 20 ans :	57,7 %
De 20 à 59 ans :	37,3 %
60 ans et plus :	05,0 %

Pour ce qui est de **l'urbanisation**, on notera que :

- la proportion de la population urbaine pour l'ensemble du pays s'établit à 39 % en 1988 ;
- entre 1976 et 1988 l'accroissement moyen annuel de la population urbaine a été de 3,8 % ;
- Dakar apparaît comme un véritable "monstre" regroupant 80 % de la population urbaine totale et 22 % de la population dans son ensemble.

L'on fera quelques commentaires sur cette présentation chiffrée, qui vont dans le sens des remarques déjà faites en "introduction" à cette étude. D'abord la structure par âge de la population, qui traduit la jeunesse de la population, inspire le commentaire suivant : en termes stricts de générations les grandes références fondatrices ont une durée de vie bien limitée. Si l'on prend par exemple l'acte fondateur par excellence qui est l'indépendance du Sénégal et le mouvement des idées qui a accompagné la décolonisation, il a suffi d'une génération pour que plus des trois quarts de la population n'aient connu que le Sénégal indépendant. S'il est vrai, toutefois, que les références ne valent pas uniquement pour la génération qui en est contemporaine la démographie n'en demeure pas moins au cœur de la question de leur transmission <sup>3</sup>.

/p. 283/

Un second commentaire, dans le même ordre d'idées, concernera l'urbanisation. Une véritable attention à ce processus déjà ancien et très important devrait conduire à abandonner le réflexe bucolique qui pousse à associer tradition et village. D'autant que, au moins pour les quatre communes que furent Saint-Louis, Rufisque, Gorée et Dakar, il existe une véritable tradition de la ville pour des

<sup>3</sup> L'ethnologie ancienne manière, on le sait, distingue des sociétés "chaudes" et des sociétés "traditionnelles". L'attention à la démographie et à la pyramide des âges conduirait à considérer que certaines sociétés "froides" seraient désormais les plus "bouillonnantes" qui soient !

générations qui n'ont jamais connu que la civilisation urbaine, qui y ont leurs "racines", si la métaphore botanique sied encore à l'espace de la ville. Dans un ordre d'idées différent, on notera ce que l'on peut appeler un processus de "wolofisation" de la société. Non pas tant parce que les wolofs constituent l'ethnie majoritaire que parce que — ceci expliquant cela du reste — le wolof est, en fait de moins en moins une ethnie bien marquée pour n'être plus qu'une langue parlée par 80 % de la population.

*Last but not least*, 94 % de la population sénégalaise, sont islamisés. Ce chiffre appelle deux remarques. La première complète la critique d'un certain discours convenu sur la culture, dont les grandes thématiques et catégories enracinement, tradition, authenticité négro-africaine etc. ne mordent guère sur cette réalité massive qui est que les significations culturelles, axiologiques, économiques même, inscrites dans l'espace socio-culturel sénégalais, sont d'abord lisibles à la lumière de l'islamité de cet espace. La seconde remarque concernant ce chiffre de 94 % vaut pour les autres chiffres évoqués dans ces différents tableaux : ils donnent la photographie instantanée de processus et de mécanismes anciens qu'il s'agit de mettre en évidence en interrogeant l'histoire.

## Mécanismes

Si l'Islam est présent au Sénégal depuis le début du XI<sup>ème</sup> siècle au moins<sup>4</sup>, et si la période d'ouverture aux réseaux mondiaux que tisse l'Occident est ancienne, il reste qu'antérieurement à la colonisation formelle, ce que nous appelons les terroirs socio-politiques et culturels gardent encore une grande capacité d'initiative, au moins pour ce qui est de la sphère culturelle.

Pour ce qui est de la sphère matérielle aussi, dans plusieurs de ses aspects, en particulier celui que l'on peut appeler socio-technologique. Les terroirs commencent en effet à s'ouvrir quelque peu, de leur propre chef, à des formes d'acculturation scientifique et technique lisibles dans "des mutations introduites dans l'agriculture, l'artisanat industriel, l'urbanisation ou les techniques commerciales, par cette relation Europe-Afrique d'avant la colonisation" (Diagne 1984) et dont les grandes langues véhiculaires de l'Ouest Africain comme le wolof gardent la trace (Diagne 1984). La diffusion d'une certaine modernité, de ses outils et appareils conceptuels commence à se faire progressivement avec la /p. 284/ médiation, entre les terroirs et l'espace ouvert des villes comptoirs que sont, pour le Sénégal, Saint-Louis et Gorée où se développe une véritable mentalité métisse. Cela appelle deux remarques :

1) il est nécessaire, en fonction de ce qui vient d'être dit (et qui appelle des études plus détaillées sur la période), de réapprécier ce que l'on a présenté trop vite comme le misonéisme des terroirs traditionnels. Il n'y a nulle spécificité mentale des Négro-africains constituant un frein à l'idée de progrès. Un *aggiornamento* socio-culturel et technologique avait pu, même timidement, commencer à se dessiner parce que les terroirs gardaient encore, en grande partie, l'initiative de le conduire. La colonisation formelle y mettra un terme. Ce que la littérature coloniale a donc présenté comme misonéisme n'est pas refus de progrès mais capacité de résistance et réflexe d'auto-conservation de mentalités traditionnelles ;

2) sur le plan politique cependant, la crise est déjà là et elle aura forcément des répercussions immédiates dans la sphère axiologique. Exacerbés par la seule présence européenne, les conflits entre souverains locaux ainsi qu'entre ces souverains et les populations placées sous leur pouvoir se développent C'est que la traite atlantique opère des ponctions démographiques et change la nature du pouvoir politique dans sa relation aux peuples. Celui-ci est remis en question (cf. le discours philosophico-politique de Kocç Barrna) à la suite du "constat de la déviation du pouvoir politique, de la déstructuration même des normes familiales de l'instabilité des ménages provoquée par le primat de la marchandise sur la morale" (Fall 1984)<sup>5</sup>. Qui dira donc que la crise des valeurs ainsi que les termes mêmes dans lesquels on l'exprime est chose récente ? Entre la "marchandise" (l'espace ouvert

<sup>4</sup> Comme l'écrit A. Gouilly (1952), c'est une nouvelle histoire qui commença pour les peuples du Nord Sénégal "du jour où ils trouvèrent sur leur chemin les mystérieux guerriers voilés d'Abu Bakr Ibn Oumar l'Almoravide".

<sup>5</sup> Y. K. Fall cite ici l'Abbé Boilat (1853).



mercantiliste) et la “la morale” (l’intégrité du terroir spirituel) la contradiction est déjà là qui a commencé à déployer ses effets.

### ***La phase d’accélération***

Elle correspond à ce qu’il est convenu, avec les historiens, d’appeler la “phase peul” de l’islamisation. Pour le Sénégal en particulier, on retiendra simplement la révolution de 1776 intervenue dans le Fouta Toro qui voit le renversement, par Abdel Kader, un *Torodo*, du dernier représentant de la dynastie *Dénianké*. Cela est important pour l’étude rétrospective des valeurs et des mentalités car *l’almaamiya* ainsi instauré installe sur une portion du territoire qui sera le Sénégal l’idée d’un État constitué sur des bases islamiques. C’est là, en principe, la négation absolue de la notion de terroir (car la *Umma* islamique connote une toute autre philosophie de l’espace : elle est ce que nous appellerons une déterritorialisation) mais seulement “en principe” : il serait impropre d’appeler /p. 285/ “théocratique” un État où au bout du compte, le pouvoir a continué à s’exercer “au nom d’une tradition et d’une légitimité purement locales”, sans qu’il fût jamais question d’un véritable Califat musulman universel (Diagne 1984 : 42).

Ailleurs, dans les terroirs wolof, cette phase correspond à l’éclosion de centres islamiques de formation : les *daara* (Pire, Coki, par exemple, sont les plus célèbres). Face aux guerres, aux pillages et à l’esclavage, face à un pouvoir politique de plus en plus centralisé, de plus en plus despotique, ces *daara* apparaissent progressivement comme le lieu de diffusion de nouvelles valeurs islamiques mais aussi de réintégration sociale de populations qui assistent à la fin d’un monde <sup>6</sup>. L’idée donc que l’Islam est un recours pour des sociétés entrées en crise constitue une tendance ancienne à laquelle va donner tout son poids, l’autre facteur de déterritorialisation qu’est la colonisation formelle.

### ***La phase coloniale***

Les objectifs et les finalités de la colonisation sont connus : “unification du pays, administration du territoire et des hommes, gestion économique, création d’un espace écologique capitaliste et assujettissement des formes antérieures de la production” (Fall 1984). Bref, éradiquer les terroirs physiques. Cela veut dire donc aussi éradiquer les terroirs intellectuels et spirituels : c’est l’école coloniale, clairement théorisée dans les objectifs que voilà par Faidherbe, qui devra s’en charger. “Il faut”, écrit-il à son ministre de tutelle en 1857, “qu’au bout d’une génération il n’y ait pas un chef de la Sénégamie qui ne soit pas sorti de cette école”. Établir l’espace physique et intellectuel ouvert, homogène et mercantile en ruinant les équilibres territoriaux, c’est aussi construire le chemin de fer, mettre en place un réseau télégraphique, un service postal, développer la production arachidière, l’urbanisation... Mais en procédant, pour ses propres objectifs et selon sa propre logique, à cette déterritorialisation la colonisation construisait aussi, à son corps défendant, l’espace physique et social de la *Umma* islamique.

Par leur isolement et leur système social, les paysans avaient résisté huit siècles à l’Islam : “nous avons rendu cette résistance impossible”, écrit J. C. Froelich (1962). Les colporteurs ont suivi le colonisateur, les routes et les chemins de fer qu’il traçait ont permis au commerçant musulman d’aller partout prêcher d’exemple devant des populations qui avaient vu fondre des micro-cultures traditionnelles lesquelles ne pouvaient avoir de sens qu’avec la réalité des terroirs qui les avaient suscitées. Ce processus s’effectuait d’autant plus aisément que l’islamisation était perçue comme une sorte de revanche sur la domination coloniale. C’est encore J. C. Froelich qui écrit que les musulmans “sont fiers /p. 286/ d’appartenir à une communauté dont, pourtant, ils sont loin d’imaginer les dimensions réelles [...] ils n’éprouvent aucun sentiment d’infériorité à l’égard des chrétiens et de l’Occident”. (Froelich 1962).

---

<sup>6</sup> Les conséquences du développement de ces *daara* seront considérables : c’est l’émergence et la consolidation d’une aristocratie maraboutique qui dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, s’implique à son tour dans les problèmes politiques et sociaux internes, s’impose comme un contre-pouvoir, se maintient à travers de fécondes dynasties et détermine graduellement toute une stratégie d’occupation de l’espace. (Fall 1984 : 71).

Par ailleurs, derrière l'entreprise de colonisation se profile également celle d'une volonté de christianisation. Le Christianisme était déjà présent depuis longtemps dans les comptoirs maritimes et des villes comme Saint-Louis ou Gorée qui avaient pendant des générations offert l'exemple de sociétés intégrant parfaitement un pluralisme religieux : christianisme, islam majoritaire, rites "animistes" fondés sur la croyance en des génies tutélaires aquatiques (Marne Coumba Bang, Coumba Castel...). L'époque coloniale est celle où les missions chrétiennes évitant les villes et les pays islamisés déjà vont s'installer "en brousse" — région de Thiès, Petite Côte, Casamance — c'est-à-dire essentiellement dans les terroirs de sociétés égalitaires, à pouvoir politique décentralisé, et qui, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, avaient opposé la plus grande résistance à la colonisation : pays Saafi, Ndut, Basse Casamance.

### *Au total ?*

Se trouvent ainsi mis en place, à l'époque coloniale, les différents acteurs du drame social qui se joue encore et se jouera sans doute dans le futur, celui que nous appellerons une "dialectique de l'ouvert et du fermé". Ce sont d'une part les terroirs en crise et les valeurs qu'ils ont fait naître, les idéologies de la déterritorialisation, de l'autre, que sont l'influence occidentale et l'Islam.

Précisons :

\* Les terroirs sont en crise à des degrés divers, ils ne disparaissent pas purement et simplement. Ils se transforment et se reconstituent, pour ce qui est des valeurs qu'ils avaient portées, selon des termes nouveaux, en investissant les évaluations islamique et chrétienne qui contribuent à leur déstructuration. Il en va autrement sur le plan socio-politique. De ce point de vue,

*le dynamisme endogène ne réside guère plus que dans l'ethnie en tant que forme d'organisation sociale et espace culturel elles structures villageoises en tant que communauté de base. C'est dans ces deux cadres que les populations continuent à préserver leurs structures identitaires et référentielles (Fall 1984 : 73).*

Ici fonctionne pleinement une dialectique de l'ouvert et du fermé, de la déterritorialisation et de la reterritorialisation. Si l'arrimage du Sénégal au marché mondial par le biais de la culture de l'arachide, l'urbanisation, la mise en place des infrastructures de transport etc. contribue à une certaine dominance d'un modèle islamo-wolof, celui-ci suscite aussi son en- /p. 287/ vers qu'est la revendication ethnique<sup>7</sup>. Celle-ci pouvant aller de la revendication territoriale comme c'est le cas au sein d'une partie de la société diola jusqu'à l'émergence d'associations de "défense et illustration" de telle ou telle langue : l'exemple en est fourni par les associations *Haal pulaaren* autrement dit des locuteurs du *pulaar*<sup>8</sup>.

\* L'influence occidentale a pour elle l'École, l'administration et, de manière générale, les outils de la "mise en valeur" du pays. Mais elle ne pourra pas développer sa propre rationalité gestionnaire et économique sur une table rase socio-idéologique qui lui aurait permis de "capturer", pour ainsi dire, dans cette rationalité, la société civile. Au contraire, l'Islam a investi les sphères sociologiques et idéologiques ce qui lui assure "une place politique très nette et une importance économique grandissante" (Fall 1984 : 77) avec laquelle l'administration coloniale d'abord puis l'État qui, à bien des égards, en est héritier, devront composer.

Dans son principe, l'islamisation est déterritorialisation. Dans la pratique, cette déterritorialisation se fera à des degrés divers selon les ethno-cultures, depuis les *Haal Pulaaren* ou les Mandingues chez qui la rupture d'avec les religions du terroir est ancienne et profonde jusqu'aux Sérères, aux Lébous ou

<sup>7</sup> Comme l'écrit Jean François Bayart : "l'ethnicité (...) est un processus de structuration culturelle et identitaire, plutôt qu'une structure donnée" (Bayart 1989 : 83).

<sup>8</sup> Les résultats du recensement sont à l'origine d'articles récents émanant d'intellectuels sérères inquiets du recul du pourcentage de locuteurs sérères par rapport à ceux qui se déclarent appartenir à cette ethnie. De manière générale, toute une partie des mouvements associatifs qui se multiplient au sein de la société concerne ce que l'on a appelé des "groupes de redécouverte".

aux Diola qui continuent d'allier aux exigences islamiques des comportements de syncrétisme (place du bois sacré, des *Tuur* ou des *Pangool* dans l'imaginaire social).

Avant d'énumérer les éléments de contrainte et de s'essayer à une certaine prospective de la sphère socio-culturelle il apparaît indiqué de voir ce qu'il en est de la dialectique de l'ouvert et du fermé dans l'évaluation islamique.

### ***Islam : déterritorialisation et formes de reterritorialisation***

Ce que nous avons appelé dialectique de l'ouvert et du fermé traverse l'évaluation islamique et lui imprime une évolution originale. Répétons-le : dans les principes mêmes de l'Islam est inscrite une logique de la déterritorialisation qui vient substituer au "monde" qu'est le terroir spirituel, l'idéal d'une communauté islamique universelle ainsi que la nouveauté d'une rationalité graphique. Par ailleurs, et toujours pour ce qui est des principes, l'islamisation des populations sénégalaises était une véritable révolution égalitaire dirigée contre les sociétés à castes ou à ordres (ce caractère de révolution sociale égalitaire sera une composante essentielle du hamallisme à l'époque coloniale).

Enfin, et toujours en principe, elle introduisait sur une vaste échelle les régulations écrites d'un droit inscrit dans le Coran et la *Sunna*, précisant et généralisant une coutume nouvelle qui substituait véritablement un nouvel esprit à l'ancien, une évaluation à une autre. Quelle que fût la /p. 288/ lenteur de ce processus une rupture profonde intervint en effet d'avec l'adhésion au terroir que le culte des ancêtres avait pour fonction de renouveler encore et toujours : la société islamisée était soustraite "à tout jamais à la pesée redoutable des morts sur les vivants". (Gouilly 1952).

Le droit de la famille, du mariage, de la filiation ou de la succession en devient tout autre. Le rôle d'une filiation patrilinéaire prit, dans la société islamisée, une place importante chez des peuples qui avaient vécu sous régime de droit matrilinéaire.

*Le droit musulman des obligations, du contrat et de propriété foncière, singulièrement, introduisit également sur une vaste échelle, ses innovations. Le Coran servit de référence pour nouer ou affirmer les engagements réciproques. Les règles du prêt commercial, excluant l'intérêt ou l'usure, furent naturalisées dans l'économie. En bref, l'islamisation était également "une nouvelle culture juridique, sociale et politique qui investissait profondément la dynamique sociale" (P. Diagne 1984).*

Nous avons parlé de la "lenteur du processus" : c'est qu'en fait, il dut et doit toujours compter avec certaines formes de reterritorialisation qui constituent, avec lui, les éléments d'une dialectique de l'ouvert et du fermé. C'est ainsi que de nombreux éléments comme le statut de la femme, "le système de parenté, de propriété ou les règles de succession constituèrent, dans ce que sera le coutumier islamisé africain, un *compromis*", sur lequel se forgera "un droit africain d'inspiration musulmane (...) dont il faudra par la suite tenir compte sous le régime colonial et post colonial" (Diagne 1984). Il n'est que de voir, par exemple, les effets de résistance rencontrés par le *Code de la famille* (1972) et les critiques dont il continue d'être l'objet pour voir là une tendance lourde.

L'une des formes les plus importantes de reterritorialisation de l'Islam est la nature confrérique de celui-ci au Sénégal. En effet :

\* Cet Islam constitue parfois de véritables terroirs dans les capitales confrériques où peuvent être en quelque sorte "suspendues", les lois valables pour l'espace normalement homogène de la République. Cela peut aller de l'interdiction d'y fumer par exemple à l'affirmation par le khalife des mourides que Touba n'était pas concernée par le *Code de la famille* <sup>9</sup>.

Cette relative autonomie, au sens propre, de l'espace confrérique est une constante depuis l'époque coloniale où la résistance à la domination se traduisait, pour cet espace, dans une fonction de "contre-société" et donc de contre-pouvoir. Il y a donc une permanence des difficultés pour les pouvoirs publics, coloniaux ou post-coloniaux à homogénéiser l'espace d'une société politique nouvelle, ce qui s'est vérifié dans l'irréalisme, /p. 289/ constaté après coup, de la tentative du Président Mamadou Dia d'éradiquer ce qui était appelé, dans le discours moderniste ou marxiste, des "féodalités". Ce terme,

<sup>9</sup> Cité par Christian Coulon (1982).

employé pour traduire le rapport d'allégeance particulier des disciples au marabout est impropre pour au moins une raison : la féodalité, historiquement, est morte de l'évolution historique d'une économie et d'un mode de production qui a substitué à ses territoires différenciés l'unité d'un espace mercantiliste homogène, alors que ce qui est ici remarquable, c'est la capacité confrérique à épouser le mouvement des mutations socio-économiques. C'est bien connu, la confrérie mouride s'est lancée dans la culture de l'arachide, cette production qui arrimait l'espace sénégalais au réseau capitaliste mondial et leur conférait du même coup "une place importante dans l'économie nationale" (Cruise O'Brien 1971)<sup>10</sup>. Par ailleurs les confréries ont manifesté leur capacité d'adaptation à l'urbanisation alors que l'on aurait pu penser que l'exode rural, non contrôlé, serait un facteur de déterritorialisation. La fonction de reterritorialisation est remplie par la *daahira*, de quartier le plus souvent, mais également "professionnelle", regroupant les travailleurs d'une entreprise, d'un service administratif ou d'un marché (Diop 1983). Il n'est pas jusqu'à l'émigration, incontrôlée elle aussi au départ, qui ne se retrouve également organisée au sein de *daahira* à l'étranger ; celles-ci sont même relativement prosélytes à l'égard de certains franges de la communauté noire américaine, ou de la communauté antillaise en France<sup>11</sup>.

Tout cela contribue à une expansion de ce que l'on pourrait appeler "la mentalité confrérique" hors des centres ruraux originels qui l'ont vu naître. Elle crée des solidarités économiques même hors des *daara*, essentiellement dans le secteur informel urbain, qui se traduisent par des réseaux de soutiens et de liens contractuels informels mais d'autant plus forts, finalement. Tout cela ne concerne pas uniquement la confrérie mouride même si sa centralisation rend le phénomène plus marqué. Il y a une sorte d'imitation de ce modèle par la Tidjaniyya également ce qui se traduit par une multiplication de *daahira* urbains qui font du prosélytisme auprès des jeunes dans un mouvement d'émulation confrérique grandissant<sup>12</sup>.

\* La reterritorialisation confrérique a également une réalité spirituelle qui tient à la capacité de l'islam soufi (mystique) à accepter un compromis avec les structures idéologiques, les attitudes mentales et culturelles provenant des terroirs. D'une manière générale et en tenant compte toutefois de différences dans le degré du phénomène d'une confrérie à une autre l'organisation confrérique, surtout dans les chants religieux et les pèlerinages périodiques où elle renouvelle sa conscience d'elle-même, recentre les /p. 290/ énergies spirituelles sur de véritables terroirs religieux et des capitales locales.

Cette reterritorialisation n'est pas sans effet sur son "autre" dialectique : l'existence d'un mouvement d'opposition, à cette réalité confrérique, d'un *Islam lettré* qui se veut plus ouvert sur *Umma* universelle. Ce mouvement est ancien même s'il a été marginalisé par la politique musulmane de la puissance coloniale qui a plutôt "joué la carte" de l'islam confrérique. Il s'agissait pour elle d'abord de s'adapter avec réalisme à ce qui existait d'une part, de l'autre de "diminuer les contacts de

<sup>10</sup> Cet auteur rappelle la place qui leur était officiellement reconnue par "*la voie africaine du socialisme*" dans le discours seneghorien.

<sup>11</sup> Cf. Victoria Ebin "A brotherhood immigration : merchants and missionaries in New York. and Paris" (communication personnelle de l'auteur, à paraître).

<sup>12</sup> . Sur ce point, la réflexion de Momar-Coumba Diop et de Mamadou Diouf va bien plus loin : "Des informateurs assez proches du pouvoir" écrivent-ils,

"nous ont révélé que la tension entre les communautés tidiane et mouride découlait des tentatives de L.S. Senghor de déstabiliser la communauté musulmane sénégalaise dans son ensemble pour éviter qu'elle puisse constituer un bloc uni face à l'État. Le mensuel /p. 297/ *Andi Sopi* animé par Mamadou Dia, ex président du Conseil disait la même chose. Les responsables de ce journal voyaient dans la tension religieuse prévalant au Sénégal l'affaiblissement de l'instance socio-islamique dont on redoute la structuration à terme. "Pour *Andi Sopi*, les responsabilités du pouvoir étaient indiscutables : " par sa politique de désintégration de l'unité de l'islam qui se traduit dans les tensions inter-confrériques savamment entretenues si ce n'est au sein même de chacune des confréries le pouvoir attise la susceptibilité des sectes en transformant la saine émulation entre elles en rivalités agressives qui sapent l'équilibre de la communauté (Diop et Diouf 1990 : 77).

Les auteurs ajoutent en note que "de telles interprétations sont difficiles à vérifier et à analyser en profondeur". L'honnêteté intellectuelle impose cette prudence. Mais il est constant qu'en héritier de l'administration coloniale, l'État laïc a appris à composer avec la réalité confrérique, surtout sur fond de "renouveau islamique" mondial marqué, entre autres, par la révolution iranienne.

l'Islam noir avec l'Islam maghrébin réputé être travaillé de vagues aspirations pan-arabes". (Froelich 1962). En bref, on ne pouvait empêcher les populations d'être musulmanes mais on pouvait s'efforcer de cultiver la reterritorialisation et de les couper de cette réalité qui pouvait lui paraître un "péril Islamique" : la *Umma*.

Tout un courant fondamentaliste a ainsi existé de manière souterraine parfois, ouverte en d'autres occasions, en faisant de l'éducation religieuse son arme et son objectif : il s'agissait pour lui d'apporter à l'islamisation confrérique massive la dimension d'approfondissement culturel et de renaissance de la civilisation islamique. Ce courant, en fait, existe également au sein des confréries elles-mêmes. Il semble avoir abandonné une forme de militantisme anticonfrérique irréaliste pour une action dans l'enseignement et l'éducation : les "écoles arabes" sont ainsi développées et les confréries elles-mêmes ne sont pas en reste qui s'étaient pourtant, à l'époque coloniale, souvent opposées à la création de *medersa* "réformistes". Enfin, on l'a dit, la politique musulmane de la France coloniale avait été, par la force des choses, une tentative d'intégrer l'Islam confrérique à sa propre stratégie. Il y aura une continuité sur ce plan avec l'État laïc sénégalais. Une conséquence en est la traduction de la "mentalité confrérique", comme nous l'avons appelée, en un clientélisme politique et religieux et en groupes de pression.

Que conclure de cette rétrospective ? Essentiellement que le discours de la construction de l'État, le discours culturel en particulier, a longtemps masqué les véritables mécanismes à l'œuvre au sein de la société civile. Le discours de la culture, celui de "l'enracinement et de l'ouverture" apparaît comme désincarné, construit et convenu par rapport aux termes mêmes dans lesquels les populations disent leurs références, leurs solidarités et leurs identifications.

En conséquence, avec la nouvelle émergence de la société civile, ce discours se révèle inadéquat désormais. À la thématique de "l'identité versus les forces d'aliénation extérieures", il faudra bien substituer les significations culturelles et les exigences que posent les populations elles-mêmes, jeunes et de plus en plus urbaines<sup>13</sup>. Finalement et de manière /p. 291/ générale, cette émergence de la société civile et des évaluations dont elle est porteuse remet en question l'idée et la situation objective qui ont donné naissance au discours de la construction de l'État. Cette idée, hégélienne dans le fond, est celle selon laquelle l'État est le principe constitutif de la société civile au lieu d'en être l'émanation<sup>14</sup>. C'est cette logique d'une capture qui est en cause avec la nouvelle émergence de cette société civile.

C'est là un des aspects de la crise actuelle de société que d'être aussi une crise de passage entre l'idée selon laquelle l'État crée la société, l'encadrement la participation, et les prises d'initiatives auto-organisées de la société civile. Ce mouvement est ce qui a mis en avant l'Islam sur un plan social, culturel et aussi politique vers la fin des années soixante-dix bien plus que de simples velléités d'imitation d'un modèle extérieur, iranien en particulier<sup>15</sup>, même si celui-ci a pu servir de catalyseur. C'est ce qui lui confère ce que Christian Coulon appelle une "fonction tribunitienne" : celle de "porter sur la place publique, dans un langage plus accessible que celui de la politique ordinaire, le malaise

<sup>13</sup> L'évolution de la littérature sénégalaise témoigne d'un tel changement de thématique.

<sup>14</sup> On se rappelle que pour Hegel les significations immédiates où se reconnaissent les populations ne sont que "sentiment immédiat", "imagination contingente", "bouillie du cœur de l'amitié et de l'enthousiasme" qui ne peuvent trouver leur véritable principe que "dans cette riche articulation du monde moral qu'est l'État" qu'il appelle encore "la réalité en acte de l'idée morale objective". À bien des égards, nos différents "pères de la nation" en Afrique sont des hégéliens qui s'ignorent. Peut être parce que la situation d'avoir à constituer une nation à partir d'une administration léguée par la colonisation leur a imposé la logique d'une "capture" de la société civile par un État dont la philosophie était alors celle d'un encadrement.

<sup>15</sup> Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf notent que l'opposition marxiste-léniniste s'est avisée, devant ce mouvement, que l'islam était une réalité profonde et massive au Sénégal "qui devait prendre tout naturellement sa place dans le combat de la libération nationale et sociale" (Diop & Diouf 1990 : 73). Ces auteurs notent également que "cette jeunesse urbaine que l'État n'a jamais réussi à mobiliser autour de ses objectifs politiques et/ou économiques a développé un engagement islamique militant, qui s'est fait vers la fin des années 70 au détriment des idéologies révolutionnaires et laïques comme le montrent les travaux réalisés au niveau de la faculté des lettres de Dakar" par des étudiants qui ont choisi pour thème de mémoires de recherche ce qui leur semblait d'actualité.

social et moral d'une population qui ne se reconnaît plus vraiment dans les héritiers de la décolonisation et leurs valeurs" (Coulon)<sup>16</sup>.

Coulon estime que cet Islam politique "peut faire monter les enchères", ce qui peut se comprendre comme traduisant la situation dans laquelle la nouvelle émergence de la société civile met l'État d'avoir à redéfinir son discours sur lui-même et sa finalité. C'est ainsi que le principe constitutionnel de laïcité de l'État se trouve, sinon remis en question, du moins interrogé. Et un intellectuel comme le professeur Iba Der Thiam, ancien ministre de l'Éducation nationale, souligne qu'il est nécessaire de mettre en phase le principe constitutionnel et le mouvement de la société civile. Après tout, rappelle-t-il souvent dans ses conférences, il est une manière américaine de donner contenu à la laïcité qui n'est pas la française, laquelle n'est pas l'anglaise, etc.

Nous remarquerons également au terme de cette rétrospective l'importance grandissante, comme corollaire de cette nouvelle émergence de la société civile, des tendances auto-organisationnelles qui la travaillent. Elles se traduisent dans la multiplication des mouvements associatifs, des "groupes de redécouverte", des *daahira* et autres associations religieuses, etc. Il en est de ce mouvement d'auto-organisation comme de la langue d'Ésope : autant il peut déboucher sur une culture de l'autogestion et de la prise d'initiative dans un ensemble national cohérent, autant il peut aussi signifier un repli de plus en plus important sur des microcultures non articulées entre elles, ce qui ne serait pas sans danger pour la cohésion sociale. L'avenir est ouvert de ce point de vue, que l'on peut se risquer à explorer pour finir selon quelques directions prospectives qui /p. 292/ tiennent compte des contraintes qui s'exercent sur le système de la culture.

### ***Les contraintes***

Nous l'avons dit, il s'agit essentiellement, pour ce qui concerne notre propos, de la contrainte démographique et de celle liée au développement mondial des technologies de communication.

Pour ce qui est de la démographie, qu'il nous suffise ici de rappeler certaines projections :

*dans le cas du Sénégal, le taux de croissance de la population urbaine se maintient depuis près de trente ans à un niveau de l'ordre de 5 % de progression annuelle. Cela devrait conduire, vers la fin du siècle, à un équilibre des effectifs entre populations rurales et populations urbaines ; pour ces dernières, les 3/5 des effectifs totaux résideraient autour de la grande banlieue de Dakar dont les problèmes de conservation de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité seront amplifiés par rapport à toutes les autres localités urbaines du pays (Sénégal/Ministère du Plan 1989)<sup>17</sup>.*

Cela ne sera bien entendu pas sans avoir des conséquences importantes sur le système de la culture dont on peut dire qu'elle est de plus en plus urbaine. D'autant que la dominance de la culture urbaine est déjà tout à fait réelle puisqu'elle va au-delà du seul poids démographique des populations citadines. On peut peut-être le déplorer, cela n'avancerait pas à grand chose. On devra plutôt, sans doute, se préoccuper des pathologies sociales dont cette situation peut être porteuse et pour laquelle le discours de la culture serait bien inspiré de penser la ville de demain.

En ce qui concerne la contrainte liée au développement des technologies de communication, il faut rappeler que celui-ci est la cible privilégiée du discours de la dramatisation identité / "forces d'aliénation extérieure". L'on fera deux remarques sur ce point. La première est qu'il ne sert pas à grand chose de déplorer le caractère envahissant, dans la sphère de la culture et des représentations,

<sup>16</sup> Cet auteur ajoute dans le même article que "la culture religieuse africaine, qui avait été oubliée dans les politiques de développement et de construction nationale, effectue un retour spectaculaire dans la société civile et la société politique. Les dirigeants actuels et futurs devront tenir compte d'une telle évolution et "islamiser" leurs discours et leurs politiques. Mais, ajoute-t-il,

*ce redressement de l'islam, si puissant soit-il, s'avère être avant tout une contre-culture face à l'État d'origine occidentale issu de l'indépendance. La montée de l'islam tire bénéfice de cet échec et contribue même à l'accélérer (Coulon 1990).*

<sup>17</sup> Sénégal/MPC (1989). Bien des développements dans notre présente étude reprennent des éléments de la contribution que nous avons apportée à cette recherche prospective.

des valeurs ainsi véhiculées par les média extérieurs. Puisque de toutes façons celles-ci, au propre comme au figuré, vont de plus en plus nous “tomber du ciel”. Cette situation, encore une fois, devrait faire passer le discours de la culture du slogan et de l’incantation à un programme qui prenne les contraintes pour telles.

La seconde remarque s’interrogera sur la facilité d’un discours de la culture qui “diabolise” systématiquement les *média* extérieurs pour mieux se reposer sur l’idée selon laquelle il existerait une authenticité /p. 293/ axiologique menacée par les images et les représentations venues d’ailleurs. On ne le niera sans doute pas mais on ajoutera également, d’une part, que cela ne dispense pas de l’interrogation sur ce qui arrive à une société pour qu’elle se construise aussi facilement qu’on le dit de nouvelles identifications investies par des représentations “étrangères” ; d’autre part — et pour ne prendre qu’un seul exemple — que c’est aussi grâce au développement des technologies de communication que les exigences démocratiques font le tour du monde. En rapport avec ces éléments de contrainte on indiquera ci-après deux directions prospectives liées à “l’avenir de la tradition”.

### ***Une culture de la ville et un développement de la communication sociale***

L’urbanisation a accompagné et continuera d’accompagner les processus de déterritorialisation à l’œuvre au sein de la sphère socio-culturelle. Cela veut dire une nouvelle évaluation donnant naissance à des nouvelles formes d’institutions socio-culturelles dont la plus importante est sans doute la famille. En attendant que cette évaluation aille jusqu’à son terme et que les institutions socio-culturelles dont elle est porteuse trouvent leur assise, l’on est dans une situation d’*entre eux*, une crise qui est de *passage* et dont le mot qui pourrait le mieux l’exprimer est celui de *désarroi*. Pathé Diagne caractérise parfaitement cette situation d’entre deux :

*l’institution familiale est (...) bien plus en crise du fait de l’individualisation et des situations de désarroi à l’intérieur de communautés éclatées que du fait d’une philosophie individualiste. Les esprits n’en sont pas encore là. Ils ne récusent pas la solidarité de sang, de famille ou de village. Ils sont surtout dans l’impossibilité de la vivre (je souligne)<sup>18</sup>.*

Cette “impossibilité” est donc liée à la crise tout court, c’est à dire la crise économique et sociale. Prend-on assez en compte, dans ce que l’on présente comme crise des valeurs ou “dégradation” de celles-ci, ce que l’on pourrait appeler “l’humiliation économique des pères” ? La transmission des valeurs d’une génération à une autre qui tisse le tissu social se satisfait mal de “l’humiliation économique” de ceux dont l’autorité se confond avec celle que l’on reconnaît à ces valeurs.

Le paysage urbain et les identifications culturelles qui s’en détachent seront donc fortement marqués par ces traits qu’y lit Cheikh Bâ :

*individus, groupes de fréquentation ou de jeu, bandes de toutes tailles, équipes, tous ces jeunes de plus en plus nombreux se créent /p. 294/ spontanément leurs propres espaces de réalisation, voire d’intégration dans le corps urbain. On y lit, entre autres, l’usage de leur fonction de participation, fonction qui se réveille et s’exacerbe progressivement face au déploiement de l’urbanisme axial (fondé Sur la rue et non sur les espaces intégrés) et à l’amenuisement des moyens d’intervention sur la ville même. On y lit aussi toute la distorsion entre la capacité participative des jeunes et les lenteurs des cadres traditionnels de leur récupération, de leur socialisation (famille, société urbaine). Ce puissant front juvénile, multiforme et multidimensionnel. ne cesse de s’élargir et pose le problème de la redéfinition intégrée des vocations de la ville dans des pays comme le nôtre. Nous savons tous que ce sont les perversions des formes de participation de la jeunesse qui sont parmi les principaux*

<sup>18</sup> Pathé Diagne. *Des Systèmes sahéliens de valeurs*. Document préparé pour le CILSS dans le cadre d’une étude prospective en 1985. (Communication personnelle de l’auteur). Ajoutons que l’institution familiale est en mutation “avec le changement des stratégies matrimoniales traditionnelles dans une société où s’efface, avec l’urbanisation entre autres, l’idéologie des hiérarchies qui les fondait” (Sénégal/MPC : 88 ).

*révélateurs des insuffisances de l'organisation et de la gestion des ensembles urbanisés dans lesquels se précipitent massivement les jeunes.* (Bâ 1989)<sup>19</sup>.

On s'arrêtera sur ce qui est ici appelé "fonction de participation" dont Bâ dit, d'une part, qu'elle est "la principale fonction d'intégration des jeunes dans la société globale" et de l'autre qu'"elle est plus difficile à déclencher dans nos conditions de vie actuelle" (Bâ 1989). Dans un projet cohérent et pensé de "redéfinition intégrée des vocations de la ville", cette fonction "déclenchée" par une politique d'aménagement urbain traduira la prise d'initiative de la société civile pour mettre en place une véritable "culture de la ville", c'est à dire développer un réel sentiment d'appartenance des citoyens à des entités socio-spatiales homogènes aptes à rendre la vie urbaine plus communicative. Cette utopie propre à la jeunesse<sup>20</sup> est déjà lisible dans la culture auto-organisationnelle dont est porteur le mouvement *navétane* des associations sportives et culturelles de quartier.

Cela supposera que la ville qui sera le principal cadre de la culture de demain ne soit plus faite d'excroissances hétérogènes qui prolifèrent selon un processus qui est plus de dé-ruralisation que de véritable urbanisation, et que le discours de la culture, plus attentif aux mécanismes socioculturels réels, pense la ville et les chances qu'elle sait offrir d'intensification et de réévaluation de la vie culturelle.

Il est significatif que la communication soit aujourd'hui au Sénégal et de plus en plus, un enjeu important, tant sur le plan culturel que social et politique. La cérémonie de rentrée solennelle des cours et tribunaux présidée en 1991 — comme c'est la tradition — par le chef de l'État a ainsi pris pour thème la presse. Derrière le débat portant sur la question des /p. 295/ libertés et de la démocratie, posée à propos de la communication, se profile aussi un des aspects de la relation État / société civile dans le nouveau contexte d'une fin de la philosophie de l'encadrement.

On aperçoit les linéaments d'une *communication* sociale qui demande à être pensée et à se développer à l'inverse d'une politique traditionnelle de l'information centralisée et verticale. Cette exigence est aussi une traduction de la nouvelle émergence de la société civile qui vise à la multiplication des canaux de communication par lesquels elle se parlera et se donnera à voir à elle-même dans la conquête de nouveaux espaces d'expression<sup>21</sup>.

Un véritable développement et un élargissement effectif des espaces de communication apparaît comme la seule réponse à apporter à la contrainte culturelle que représentent les technologies mondiales de l'information. Il n'est pour s'en convaincre que de voir l'émergence d'une "certaine préférence pour les produits culturels locaux qui existe d'ores et déjà, même faiblement, dans le domaine musical" ainsi que dans "celui de la mode, de la culture, de la coiffure etc. ". Et "il est significatif que ces secteurs soient ceux qui prennent le mieux appui sur les langues et la créativité nationales". (Sénégal/Ministère du Plan 1989 : 104)

De ce point de vue et pour en revenir à ce qui a été notre point de départ, *le projet de rapport général de la Charte culturelle nationale* est en retrait par rapport au mouvement déjà effectif de la culture qui, dans le domaine musical par exemple, trouve les voies de son internationalisation. Ce mouvement perçoit que l'on ne saurait avoir de la culture, de l'identité culturelle une vision par trop défensive. Que l'irrésistible développement des technologies de communication est aussi une chance à saisir. Qu'il s'agit, dans une vision plus offensive de notre culture, de tirer parti de cette évolution inévitable pour marquer notre présence dans cet univers médiatisé. Et que défendre la culture c'est d'abord assurer son *rayonnement*.

<sup>19</sup> Cheikh Bâ. Conférence publique prononcée sous l'égide de l'association "Solidarité pour le développement de Louga" le 24 septembre 1989 (Communication personnelle de l'auteur). Cheikh Bâ ajoute immédiatement après cette observation des remarques /p. 298/ concernant l'autre" dialectique de cette déterritorialisation urbaine : le recentrage de cet "élément jeune", comme il dit, autour de la mosquée, principalement celle de Touba.

<sup>20</sup> Nous réunissons ensemble, sous cette unique "fonction participative" ce que Cheikh Bâ, distingue en "fonction de participation" et "fonction novatrice".

<sup>21</sup> Il serait donc tout à fait réducteur de ne voir dans le débat qu'une question de distribution, à codifier, de temps d'antenne aux différents partis politiques. Il est culturel. Ahmadou Lamine Ly note à ce propos que la transformation du droit actuel de l'audiovisuel "s'impose par le fait du grand retard même qu'il accuse par rapport à l'évolution réelle du système politique et de la culture des citoyens" (Ly 1990).



## Conclusion

Quel avenir alors pour la tradition ? Tout ce qui précède visait à montrer que la première réponse à apporter à une telle question était d'abord de la reformuler : “quelle évaluation, lisible aujourd'hui en germe, pour demain ?” Un refrain célèbre d'un des chanteurs sénégalais les plus populaires, Youssou Ndour, le répète : “ces temps-ci et ces temps-là ne se ressemblent guère”. Traduisons : le système social sénégalais a changé, dans sa texture même, en trente ans depuis la mise en place d'un État souverain. Être attentif, dès lors, au mouvement de la société civile sera comprendre que l'identité de la tradition ne peut être une identité de répétition. Après tout, dans son sens premier, “tradition” signifie ce qui /p. 296/ est digne d'être transmis pour être au principe de comportements qui répondent à des conditions et à des temps nouveaux. L'identité est dans l'inspiration, celle qui sait “retrouver la source à son point de jaillissement, puis, à partir de là, agir en hommes de notre temps, conscients des problèmes actuels et leur apportant une réponse nouvelle” (Garaudy 1990 : 103-104).

/p. 298/

## Bibliographie

- Bayart, Jean François 1989 — *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Boilat, Abbé David 1953 — *Esquisses sénégalaises*. Paris, P. Bertrand, 499 p + Atlas de 24 planches. (Réédition avec une introduction par Abdoulaye Bara Diop. Paris, Karthala, 1984).
- Coulon, Christian 1990 — “Mobilisation islamique en Afrique noire”, *Jeune Afrique*, mai-juin
- Coulon, Christian 1982 — “Contribution étatique et action islamique au Sénégal” in Olivier Carré (éd) *l'Islam et l'État dans le monde d'aujourd'hui*, Paris, PUF.
- Cruise O'Brien, Donal B. 1971 — *The mourides of Senegal. The political and economic Organization of an Islamic Brotherhood*, Oxford, Clarendon Press, XXI - 321 p.
- Diop, Momar-Coumba 1983 — “Fonction et activité des *dahiras* mourides urbains (Sénégal)” *Cahiers d'études africaines*, 81-83, XXI, 1-3 : 79-91.
- Diop, Momar-Coumba et Diouf, Mamadou 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et société*, Paris, Karthala, 439 p. (Les Afriques)
- Diouf, Mamadou 1989 — “Représentations historiques et légitimité politique au Sénégal : (1960-1987)”, *Revue de la Bibliothèque nationale* (Paris), 34 : 14-23.
- Fall, Yoro K. 1984 — “Crises socio-politiques et alternatives religieuses au Sénégal vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle”, *Revue sénégalaise de Philosophie*, 5-6 : 69-78.
- Froelich, J. C. 1962 — *Les musulmans d'Afrique noire*, Paris, Orante.
- Garaudy, Roger 1990 — *Intégrismes*, Paris, Belfond.
- Gouilly, Alphonse 1952 — *L'Islam dans l'Afrique occidentale française*, Paris, Larose.
- Kane, Cheikh Hamidou 19 — *L'aventure ambiguë*, Paris, Union générale d'Éditions (10/18).
- Ly, Ahmadou Lamine 1990 — “Le régime juridique des organes de presse audio-visuelle : radiodiffusion et télévision sénégalaises”. Dakar : UCAD, (Mémoire de maîtrise en Sciences juridiques).
- Sénégal (République du) Code de la Famille. 1979 — Loi n° 72-61 du 12 juin 1972 (modifiée par la loi n 74-37 du 18 juillet 1974 et la loi n° 79-31 du 24 janvier 1979 (Rufisque) : (Imprimerie du Gouvernement), 225 p. + tables.
- Sénégal (République du) Ministère du plan et de la Coopération. 1989 — *Étude prospective Sénégal 2015*, Dakar.
- Sénégal (République du) Ministère de l'Économie et des Finances 1989 — “Principaux résultats provisoires du recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal (avril-mai 1988)”, Dakar, BNR (Bureau National du Recensement, Ministère de l'Économie et des Finances), Dakar.

## La démocratie des lettrés

*Aminata Diaw*

Si le rapport entre le pouvoir et les intellectuels n'est jamais innocent, alors toute réflexion portant sur cette relation s'avère d'emblée très difficile. L'historique du concept d'intellectuel offre néanmoins des repères pour l'analyse. Les artistes, écrivains et professeurs qui se prononcèrent pour la révision du procès Dreyfus le firent au nom de leur statut d'intellectuel. Cette charge historique a définitivement lié l'homme de culture au refus de l'arbitraire et de l'iniquité souvent associés au pouvoir politique. Le concept d'intelligentsia apparaîtra plus tard en Russie, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, pour désigner la classe des intellectuels. À ces données conceptuelles s'ajoute la caractéristique principale révélée par l'analyse de Marx et de Gramsci qui souligne, d'une part, l'absence d'homogénéité de cette force sociale représentant l'intelligentsia, d'autre part, son extrême réceptivité à la lutte des classes et sa fonction de légitimation ; celle-ci revêt toute son importance dès lors qu'elle informe la relation du pouvoir politique et de la pensée.

Cet éclairage ne résorbe point la difficulté ; si l'outillage conceptuel donne prise sur les choses, il reste inopérant pour révéler leur dynamique propre faite d'interaction, de négation, de conflit ou de positivité. L'essence du pouvoir politique est d'être absolu<sup>1</sup> ; son absolutité signifie sa prévalence et sa transcendance sur toute autre forme de pouvoir. Le pouvoir du politique donne fondement et légitimité en étant pouvoir fondateur par excellence ; de celui-ci émane une logique unitaire qui fonctionne sur le mode de l'autorisation. Tout pouvoir autre doit être autorisé par cette instance, c'est-à-dire agir pour et au nom du politique. Ce rapport qui est nécessairement hiérarchique parce que renvoyant sans cesse à la source de légitimation du politique, garantit la puissance de celui-ci dès lors qu'il le soustrait de tout espace de conflit. Il en résulte que le pouvoir du politique détient le monopole de la violence physique institutionnalisée. Pour Max Weber :

*Il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé – la notion de territoire étant une de ses caractéristiques – revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime (Weber 1959 : 101-102).*

Si le pouvoir politique se spécifie comme "unique source de droit à la violence", il s'incarne aussi dans la *praxis*. Comme tel, son discours est par essence programmatique. L'espace du politique est celui où toute idée n'a de sens que parce qu'elle est projet, lequel se donne à voir comme une *praxis* future, un mode d'appropriation de la nature. C'est dans ce hiatus projet / *praxis* que réside la zone d'indétermination pour le politique. Du fait que la *praxis* est nécessairement perversion de l'Idée par le sensible, il y a place pour l'évaluation de cette adéquation ou non adéquation de la théorie et de la *praxis*. Cette zone d'indétermination dont l'existence est subséquente à la nature du politique, voit l'émergence d'une autre forme de pouvoir, celui de la pensée. La fonction principale réside dans l'évaluation, la critique, voire la légitimation.

Au Sénégal, l'analyse s'avère difficile tant le concept d'intellectuel est galvaudé par l'opinion. Tel se croit intellectuel, fort de son diplôme et de sa culture occidentale, de sa maîtrise du français et de

---

<sup>1</sup> /p. 326/ « Il est donc tout à fait clair, à mes yeux, tant d'après la raison que d'après l'Écriture, que le pouvoir souverain qu'il réside en un seul homme, commune dans une monarchie, ou dans une assemblée, comme dans les Républiques populaires ou aristocratiques, est tel qu'on ne saurait imaginer que les hommes en édifient un plus grand ». Hobbes (1971 : 219). On peut en déduire que l'absolutité ne renvoie pas à la forme du pouvoir politique mais à son essence.

l'écriture, de sa profession bureaucratique. Cette identité qui repose sur un savoir et des symboles donne un droit : celui de la prise de parole politique. Ce tableau est certes caricatural, mais il met en exergue un élément fondamental : le rôle que joue l'intellectuel dans la relation de la *polis* au politique, laquelle délimite le lieu du pouvoir et de la domination. La séquence post-coloniale au Sénégal voit cette force sociale, elle-même engendrée par la logique coloniale, prendre en charge le champ politique, la construction de l'État et de la Nation. Cette position paradoxale va y donner toute son empreinte à la configuration du politique. Pouvoir politique et pouvoir de la pensée vont se mouvoir à l'intérieur d'un même espace qu'ils vont délimiter et verrouiller en définissant les normes d'inclusion et d'exclusion à la faveur de compétence, d'outils techniques qu'ils sont seuls à détenir. Les deux premières décennies de l'indépendance font apparaître cette réalité à travers un paradigme ternaire dont le pivot est le modèle senghorien ; le modèle marxiste et le "modèle pharaonique", pour reprendre l'expression de Pathé Diagne, constituent les deux termes périphériques du paradigme.

Notre analyse, faut-il le souligner, ne va pas prendre en charge la problématique dans sa globalité<sup>2</sup>. Notre lieu d'ancrage reste le pouvoir politique. C'est à partir de l'espace dessiné par celui-ci que nous allons essayer de voir les procédures intellectuelles de domestication, d'intégration ou de neutralisation du pouvoir de la pensée. La motivation principale de notre choix réside dans la tentative d'une meilleure compréhension du pouvoir politique, de l'État et de sa puissance d'instrumentalisation si, pour reprendre Michel Foucault, le pouvoir est une action sur les actions. L'élément intellectuel n'échappe pas à cette instrumentalisation. Il s'agira de voir comment, à leur gré ou à leur insu, /p. 301/ les intellectuels se sont fait les alliés du pouvoir, dans la construction de l'État et de la Nation donc de la modernité, pour vicier la démocratie et exclure la "société civile" du jeu politique.

## L'image et le paradigme

Dans l'imaginaire africain, le Sénégal a toujours été perçu comme une pépinière d'intellectuels. De grands noms tels Léopold Sédar Senghor, Lamine Guèye, Cheikh Anta Diop ont servi de repère à l'itinéraire politique du pays. Mythe ou réalité, cette perception s'autorise d'une légitimation plurielle. Les différents éléments de celle-ci ne pourront être sérieux, voire spécifiés, du fait de leur hybridité et de leur enchevêtrement pour produire une nouvelle dynamique politique et sociale.

L'implantation de l'école occidentale dans un espace empreint d'une culture différente a, en secrétant une élite intellectuelle indigène, bouleversé sinon changé les paramètres du politique. Du reste, l'efficacité de l'administration coloniale s'est toujours élaboré autour de pôles d'évaluation et d'adaptation par rapport au contexte social. De l'érosion de l'influence des familles métisses formées dans les écoles des missions catholiques à l'"indigénisation des intellectuels organiques de tradition précoloniale"<sup>3</sup>, l'administration coloniale a donné la preuve de sa dynamique propre par l'accommodation permanente de l'élément intellectuel. à l'espace et à l'instrument du pouvoir. Cette même logique est à l'origine de la formation des premiers intellectuels autochtones à l'*École des Otages* fondée en 1857 à Saint-Louis. La nécessité d'accélérer la conquête coloniale, décelable dans cette entreprise, découvre parallèlement la matrice assimilationniste de la logique coloniale. Cependant, la formation de cette nouvelle couche sociale par le biais de l'instruction s'est accompagnée d'une réévaluation des valeurs, lieu de production d'une société et d'une culture coloniales. Se dessinent ainsi la connexion de l'intégration d'un segment de la société à la structure du pouvoir, et son impact idéologique à travers la construction d'une mémoire mixte nourrie de sa double appartenance européenne et africaine.

<sup>2</sup> Des intellectuels traditionnels, leur relation avec les regroupements confrériques ou avec le pouvoir ne seront pas pris en compte dans notre analyse. Le but de celle-ci est d'essayer de montrer la mise en place de la démocratie des lettrés par l'élite politique et l'élite intellectuelle de formation occidentale.

<sup>3</sup> Diouf Mamadou (1990 : 8) désigne par l'indigénisation « les procédures par lesquelles l'État colonial a pu intégrer dans son système les intellectuels organiques de la tradition coloniale en les neutralisant, et en les mettant à son service par une redéfinition de ses rôles et fonctions dans la colonie ».

Néanmoins, cette élite de la première heure n'a pas manqué de subvertir la logique coloniale, sensible qu'elle était à la contradiction entre son appartenance politique traditionnelle<sup>4</sup> et le rôle qui lui était désormais dévolu. Abdoulaye Bathily souligne à cet égard que l'enseignement reçu

*se limitait à l'alphabétisation en français, l'apprentissage de quelques notions d'arithmétique et surtout des exposés quotidiens sur la puissance de la France, le sens de sa mission civilisatrice en Afrique etc. (Bathily 1987 : 7).*

/p. 302/

Ce schéma a prévalu pendant toute la période qui a précédé l'indépendance avec les instituteurs, les infirmiers, les médecins africains, les commis d'administration etc. Cependant, l'impact de ceux-ci sur la société se mesure moins à leur place dans la logique coloniale (même si elle est déterminante) qu'au rôle qu'ils ont joué dans la prise de conscience des masses sénégalaises pour l'indépendance<sup>5</sup>. Le rayonnement de l'école William Ponty, et la transformation de l'Institut des Hautes Études de Dakar en Université, ont sans doute joué un rôle important dans l'émergence de cette élite nationaliste dont une partie aura séjourné dans les universités de la Métropole. Comme le fait remarquer Abdoulaye Bathily,

*les intellectuels coloniaux jouèrent un rôle considérable dans le processus de prise de conscience des masses laborieuses africaines face aux affres du système colonial. Ils donnèrent des cadres au mouvement syndical dans toutes les colonies de l'Afrique française. Ils furent à l'origine de la création des partis politiques et des différents mouvements sociaux qui s'attaquèrent à l'édifice colonial ou s'employèrent à modifier les formes et les bases de celui-ci (Bathily 1987 : 8-9).*

Premiers à disposer de l'appareillage théorique nécessaire pour rendre intelligible et décoder la domination coloniale, ces pionniers étaient dès lors placés devant l'alternative d'exiger ou de négocier l'indépendance. Ils le firent à travers des revues comme *Présence africaine*, *La Condition humaine*, dans des organisations de jeunesse et d'étudiants comme la FEANF (Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France), l'UGEAO (Union Générale des Étudiants d'Afrique de l'Ouest), le RJDS (Rassemblement de la Jeunesse Démocratique Sénégalaise) ou le CJA (Conseil de la Jeunesse Africaine) et dans les partis politiques.

Sans doute aussi, l'image d'un Sénégal pépinière d'intellectuels est-elle redevable au rôle joué par l'AESF (Association des Étudiants Sénégalaise en France) au sein de la FEANF. Pour C. Diané, (1990 : 59)

*c'est essentiellement à l'initiative de ses dirigeants de l'époque que la FEANF doit sa création et sa survie au travers des difficultés des premières années".*

Cette "école où on apprenait à vivre, à penser, à agir en commun (Diané 1990 : 16) a été le lieu d'échange d'expériences, d'évaluation théorique et surtout d'élaboration de stratégies d'action en vue de l'indépendance. Ces différentes raisons justifient et légitiment l'image et ce, en se fondant surtout sur le rôle important qu'a joué l'école. Cheikh Hamidou Kane décrit cette situation avec beaucoup de pertinence et de profondeur /p. 303/. En faisant prendre à un des personnages de *l'Aventure ambiguë* la décision d'"aller apprendre chez eux l'art de vaincre sans avoir raison", C. H. Kane montre l'irruption dans le pays des Djallonés d'une nouvelle dynamique sociale, d'une nouvelle hiérarchie de valeurs dont le fait colonial demeure la référence et l'école, le vecteur principal<sup>6</sup>.

Mieux qu'une pièce maîtresse du dispositif colonial, le fait intellectuel doit être appréhendé comme la subversion de celui-ci. Il a fait coïncider l'espace politique et l'espace intellectuel révélant ainsi une dynamique de l'exclusion. L'interférence de ces deux espaces, en trouvant son lieu d'élection dans la ville coloniale, a exclu un monde rural dont l'encadrement a été laissé aux intellectuels organiques de

<sup>4</sup> /p. 327/ En fait, ces "otages" étaient des enfants de souverains

<sup>5</sup> Lo (1985) montre l'importance des instituteurs dans la prise de conscience de leur peuple de par leur fonction et le contact privilégié qu'ils avaient avec les populations.

<sup>6</sup> À ce propos, Bayart (1989 : 157-158) montre comment l'oligarchie *toorodo* a réussi à s'approprier des innovations telles que l'école, la politique, etc.

la période pré-coloniale intégrés dans un processus d'indigénisation. L'élite maraboutique, disqualifiée par l'école occidentale et les nécessités de la division administrative, s'est vue confinée dans les pays de protectorat, de sujets. On n'assiste pas réellement à un bouleversement de la différenciation établie par la division administrative de la colonie. Paradoxalement, cette dichotomie va informer, par l'entremise du fait intellectuel, l'implication dans le jeu politique, le rapport contestation / collaboration au pouvoir colonial.

Du reste, l'identité de l'intellectuel sénégalais, telle que son histoire la donne à lire, s'est forgée dans ce binôme expertise académique ou scientifique — prise de parole politique. L'expertise conférée par le pouvoir du diplôme et son corollaire la séduction du savoir<sup>7</sup> noue la relation avec les masses et le pouvoir colonial pour forger l'aura et la légitimité politique. Mais l'élément le plus important, parce que facteur d'exclusion, réside dans le fait que l'intellectuel sénégalais se situe dans un registre linguistique déterminé par le fait colonial. Parler et écrire dans la langue du colonisateur demeure la condition *sine qua non* pour l'acquisition d'un tel statut. Langue de savoir et de pouvoir, le français situe d'emblée l'intellectuel sénégalais dans les lieux de la domination qui voient se dessiner la distorsion entre le social et le politique.

Bien que déterminant, ce critère linguistique ne peut pas à lui seul conférer le statut d'intellectuel. Ce dernier constitue un faisceau convergent de conditions et de situations qui, dans leur interaction, vont produire une nouvelle identité mais aussi une nouvelle fonction. L. S. Senghor, Lamine Guèye, Cheikh Anta Diop, pour ne citer que ces exemples, ont toujours mis en exergue leur compétence scientifique dans le champ académique en tant que grammairien, juriste ou historien. Dans sa préface à *Nations nègres et cultures* Cheikh Anta Diop met l'accent sur ce fait :

*toutes ces théories "scientifiques" sur le passé africain sont éminemment /p. 304/ conséquentes ; elles sont utilitaires, pragmatistes. La vérité, c'est ce qui sert et, ici, ce qui sert le colonialisme : le but est d'arriver, en se couvrant du manteau de la science, à faire croire au Nègre qu'il n'a jamais été responsable de quoi que ce soit de valable, même pas de ce qui existe chez lui (...). Il devient donc indispensable que les Africains se penchent sur leur propre histoire et leur civilisation et étudient celles-ci pour mieux se connaître : arriver ainsi, par la véritable connaissance de leur passé, à rendre périmées, grotesques et désormais inoffensives ces armes culturelles (Diop 1979 : 14-15).*

L'affirmation de l'expertise n'a de sens que par rapport à l'implication dans l'espace politique, dans la mesure où elle autorise à opposer une fin de non-recevoir scientifique d'abord, politique ensuite, à l'idéologie colonialiste. Dès lors, l'indépendance fut d'abord le fait des intellectuels qui en firent l'axe d'ordonnement d'un discours - décryptage du réel et porteur de valeurs de rupture. La "descente aux abîmes de l'âme noire", pour reprendre l'expression de Senghor, exige, certes, la nécessaire connexion de l'intellectuel et du politique, mais aussi la prise en compte de la production intellectuelle en tant qu'elle est porteuse de valeurs. Si, comme l'affirmait Senghor en 1957,

*les intellectuels ont mission de restaurer les valeurs noires dans leur vérité et leur excellence, d'éveiller leur peuple au goût du pain et des jeux de l'esprit, par quoi nous sommes hommes (Senghor 1964 : 19),*

alors la thèse de la négritude ou celle de l'Égypte nègre défendue par Cheikh Anta Diop n'ont de pertinence théorique que par rapport à la finalité politique qu'elles s'assignent et qui demeure leur légitimation. Pareille assertion peut paraître péremptoire si elle ne trouvait confirmation dans ce que Thomas Hodgkin appelle

*the nationalist answer to the myth of African barbarism, et qu'il justifie ainsi : But perhaps the most important and deeply felt, aspect of the nationalist answer to the myth of African barbarism is the new stress placed on the qualities of pre-European African societies (Hodgkin 1957 : 174).*

D'un messianisme ne s'embarrassant pas de doute, l'intellectuel sénégalais aborde la séquence de l'indépendance avec des certitudes que l'histoire se chargera de conforter ou d'ébranler. Avec ce rôle

<sup>7</sup> La séduction du savoir n'est pas sans rappeler ce que Gramsci nommait "l'éloquence, agent moteur extérieur et momentané des sentiments et des passions".

qu'il a désormais fait sien, il s'installe de façon irrémédiable dans la logique que lui imposait déjà le pouvoir colonial, savoir son arrimage à la centralité /p. 305/ du politique, le pouvoir ne pouvant la récuser sans tourner le dos à une certaine modernité qui l'a fait naître mais qu'il n'a certes pas produite. C'est dans cette perspective que nous aborderons l'analyse des rapports entre le pouvoir et les intellectuels au Sénégal de l'indépendance à nos jours même si, comme le souligne Amin Khan à propos du cas algérien :

*forger un discours dans l'état actuel de la formation du champ intellectuel et des instruments de son analyse, mènerait à occulter l'impossibilité à élaborer une totalité qui fasse sens alors que les repères empruntés ne prennent leur validité que par la fixation / fiction du discours en question (Khan 1990 : 266).*

Aussi, partions-nous d'un présupposé méthodologique, le paradigme socratique<sup>8</sup>, qui nous permettra de circonscrire le *topos* de la relation du politique à la pensée. En effet, la figure paradigmatique de Socrate illustre bien la conflictualité expansion / annihilation qui soutient la relation entre le pouvoir du politique et celui de la pensée. Cependant, ce paradigme socratique appelle deux remarques :

\* d'une part, les intellectuels représentent un pouvoir réel, celui de la pensée. Nous pouvons à ce titre faire notre l'affirmation de Raymond Aron pour qui "la tendance à critiquer l'ordre établi est pour ainsi dire, la maladie professionnelle des intellectuels". (Aron 1962 : 210). Seul ce pouvoir de la pensée peut conférer une caution morale au politique. Le questionnement du pouvoir de la pensée sur le présent et le futur se fait toujours au nom d'une Vérité, au nom de certaines valeurs car "c'est l'intellectuel qui transforme le concept de monde en une question de sens"<sup>9</sup>. L'absoluité de son pouvoir résulte de la liberté normative de la raison. C'est en cela qu'elle dérange le confort moral du politique : le pouvoir de la pensée s'érige comme un pouvoir de sanction qui en réfère toujours à l'arbitrage des idées, voire de la compétence de l'expertise ;

\* d'autre part, parce que l'absoluité est valable pour l'un et l'autre pouvoir, il y a toujours tentative de domestication de la pensée par le politique selon des modalités particulières que seule l'histoire permet d'appréhender et d'évaluer.

Nonobstant la conflictualité mise en relief, une mise au point s'impose : la référence universelle et universalisante du paradigme tend à en évacuer toute historicité dès lors que sa propre véracité transcende toute détermination particulière. En outre, sa fonctionnalité se trouve subordonnée à sa capacité à donner sens et intelligibilité à une détermination particulière, à une situation historique donnée. Il s'agira de voir comment /p. 306/ ce paradigme s'est incrusté et naturalisé dans l'espace sénégalais, comment s'est opérée sa réinvention en fonction d'une histoire donnée et de paramètres socio-économiques déterminés.

## **L'ère des idéologues ou la mise en place du paradigme ternaire**

L'accession à la souveraineté nationale va imposer, surtout à la classe dirigeante, un double impératif :

\* d'une part, la construction de l'État et de la Nation sénégalaise avec le vote de la constitution comme acte fondateur,

<sup>8</sup> La condamnation de Socrate est révélatrice de la conflictualité inhérente au rapport du pouvoir politique et celui de la pensée. Le "corrupteur de la jeunesse", selon l'acte d'accusation, a été condamné à boire la ciguë. Cependant ses développements sur l'immortalité de l'âme montrent que la meilleure "façon de se débarrasser des censeurs" n'est pas de leur fermer la bouche. Voir à ce sujet Platon, *Apologie de Socrate*.

<sup>9</sup> Voir Weber (1963 : 124-125). L'éclairage de cette définition permet de mieux comprendre celle de Souleymane Bachir Diagne quand il dit de l'intellectuel que « c'est quelqu'un dont le poids moral est plus grand que celui d'un simple citoyen. Ce n'est pas la parole d'un diplômé. C'est un peu plus que cela car ce que l'on est droit d'attendre de lui est entaché d'une connotation morale », *Sud Hebdo*, 88, janvier 1990.

\* d'autre part, le développement économique et social avec l'État comme lieu d'impulsion.

Cette double perspective, constructiviste par essence, devra donner effectivité à ces deux paramètres, l'un institutionnel et politique, l'autre économique et social en s'appuyant sur ce que Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf appellent "le triangle idéologique" : négritude, francophonie et socialisme africain (Diop et Diouf 1990 : 251). Cette réinvention ou réappropriation du politique est une construction théorique, une opération intellectuelle qui sert de soubassement à l'action du pouvoir. On peut d'ores et déjà mesurer tout l'impact de la figure de Senghor qui, dans une certaine mesure, circonscrit la centralité de la problématique politique au Sénégal. Intellectuel, chef de parti, chef de l'État, il fait fonction d'horizon théorique : son empreinte se lit dans l'occupation d'un cadre institutionnel, le régime présidentiel, comme lieu d'impulsion de la mise en pratique de la négritude. C'est pour cette raison que Mamadou Diouf affirme que

*la vision intellectuelle de la classe dirigeante est claire. Elle rejoint le discours nègre de Senghor, discours qui dépasse les frontières du Sénégal. Elle circonscrit un espace d'exercice du pouvoir, un pouvoir moderne qui n'a nul besoin des traditions historiques anciennes. La démarche est celle de la création d'une nouvelle logique sociale d'intégration nationale* (Diouf 1989 : 16).

Si la négritude informe le pouvoir, c'est dans la mesure où elle lui permet d'élaborer un discours identitaire, instrument efficace pour construire et consolider l'unité nationale. Celle-ci doit restituer un universel sénégalais qui, à défaut d'avoir une histoire propre, va résulter d'un bricolage théorique et de la fabrication d'une mémoire à venir. Évacuer l'histoire aristocratique, citadine et wolof, pour restituer un faisceau de valeurs déterritorialisées, telle doit être la trame de la négritude. Ce faisant, elle devient la référence d'un discours identitaire en ce sens qu'elle subvertit la tradition orale, qu'elle déconstruit l'histoire locale des micro-espaces et crée par là une mémoire collective sénégalaise. Ainsi, /p. 307/ ce travail de bricolage de la négritude va-t-il opérer, dans l'optique du discours identitaire, la transmutation de faits historiques fortement marqués par leur territorialité, en valeurs universelles qui vont participer à l'élaboration de l'Idée de nation mais aussi à son effectivité, sa réalisation. L'évocation de Lat-Dior dans l'hymne à la jeunesse montre bien ce travail de bricolage, par la "défaite que la chanson transforme en victoire" (Diouf 1989).

Dès lors, le "braconnage" dont parle Mamadou Diouf se trouve légitimé par le discours identitaire, la négritude étant circonscrite par ces deux paramètres que sont l'enracinement et l'ouverture. L'évacuation de l'histoire ne peut être porteuse de "valeurs noires dans leur vérité et leur excellence" qu'en laissant le griot (intellectuel d'une autre ère) braconner à la frontière ; par ce fait, elle offre à la négritude, mais aussi au discours identitaire, un de ses repères — l'enracinement — lequel s'avère factice en jouant le rôle de présupposé théorique et de mode de légitimation pour la nécessaire connexion à la modernité, à l'ouverture. C'est à ce niveau peut-être, qu'il faut souligner ce que nous avons appelé ailleurs "la ruse de la logique unitaire" (Diaw 1990 : 5) : le paramètre de l'enracinement mis en avant par la théorie de la négritude n'est point l'exhumation de l'histoire ou du passé, encore moins une récapitulation / restitution de valeurs fondamentalement, authentiquement africaines. Le glissement permanent de sens et de référence permet au discours de la négritude de nier l'existence de valeurs africaines tout en les posant comme données *a priori*<sup>10</sup>. Du reste, l'idée même de valeur devient la preuve la plus patente de ce travail de bricolage : la valeur, comme la tradition, est une auto-création permanente, un réajustement que le discours opère sur lui-même par rapport à une référence qui le légitime.

Si Senghor s'autorise de la référence aristotélicienne de *poïesis* c'est pour mieux faire admettre l'idée d'une négritude qui est avant tout philosophie de la fabrication, de la création. Il s'agit de mettre en oeuvre "une vision neuve du monde dans lequel l'homme est inséré, incarné" (Senghor 1983 : 28), espace où pourront rayonner "une nouvelle philosophie, une nouvelle littérature, un nouvel art, une nouvelle économie, une nouvelle société, bref, un nouvel *homo senegalensis*" (Senghor 1980 : 236). On serait presque tenté d'ajouter à cela : avec de nouvelles valeurs, les siennes propres. De fait, la

<sup>10</sup> La négation est moins négation de la Négritude comme particularisme culturel que négation des micro-particularismes à l'intérieur de la culture noire. C'est ce présupposé qui rend possible, d'une part, la *poïesis* de fabrication et, d'autre part, la présence au banquet de l'Universel.

négritude s'organisant autour du schéma de la nouveauté et de la modernité est essentiellement ouverture sur l'histoire universelle :

*ce que nous devons exprimer, ce ne sont pas les idées des Damels et des Teignes, ni ceux des paysans africains du XVIII<sup>ème</sup> siècle (...). Les négro-africains (...) sont /p. 308/ celui de la physique nucléaire et de l'anticolonialisme, le monde de l'autonomie et de l'interdépendance en même temps (Senghor 1957).*

La négritude n'a pu informer le discours identitaire du pouvoir que parce que l'histoire de *l'homo senegalensis* n'était pas déjà advenue mais à-venir. L'alchimie génératrice de la Nation sénégalaise, au-delà des particularités ethniques, religieuses, régionales ou de caste, mais aussi par-delà l'artificialisme résultant du tracé des frontières, devient l'axe d'ordonnement de l'action du pouvoir. Peu importe que cette idéologie culturelle soit juste ou non. Il reste qu'elle a servi de substrat à l'action politique du pouvoir en la combinant au socialisme africain.

L'option idéologique, justifiée par la nécessité du raccourci, peut faire penser, de prime abord tout au moins, à la réalisation d'un consensus entre la classe dirigeante, les marxistes et l'intelligentsia fortement marquée à gauche. Il n'en n'est rien. Senghor spécifie, après la critique des tenants d'"un marxisme en pilules", la nécessité

*construire un socialisme scientifique, en partant de Marx et d'Engels, bien sûr, mais en les enrichissant d'autres pensées et d'autres expériences socialistes, vécues de par le monde, mais surtout en s'enracinant dans les réalités négro-africaines, sénégalaises (Senghor 1976 : 38).*

Ce choix idéologique participe pleinement à la philosophie de la *poiesis* tout en traduisant sa complétude. Pour autant, il n'y a pas de contradiction entre la référence à l'histoire, à l'enracinement et l'irrecevabilité de ta théorie marxiste affirmée jusque dans la dénomination marxienne. La relecture de Marx et d'Engels, la mise en œuvre d'une voie sénégalaise du socialisme africain constituent un réajustement opéré par le discours sur lui-même. On peut appréhender tout le jeu politique qui préside à ce choix idéologique : d'une part, se doter d'une légitimité solide par l'ancrage dans la culture et les traditions, ce qui permet parallèlement d'occulter un choix économique qui ne cherche pas fondamentalement à résorber les inégalités ; d'autre part, couper les marxistes et l'intelligentsia de gauche de toute référence culturelle, donc de tout contact réel avec le peuple <sup>11</sup>.

Alors, la voie sénégalaise pourra emprunter au marxisme trois schèmes, l'homme, la planification et la justice sociale en les déconnectant d'un élément essentiel, la lutte des classes, pour les réorganiser autour du *topos* politique par excellence : l'État. Le contenu du premier plan quadriennal est édifiant à cet égard. On comprend mieux maintenant en quoi, avec sa négritude, Senghor a joué le rôle d'horizon théorique "indépassable". Le couple négritude-socialisme africain ou sénégalais est /p. 309/ devenu le pôle de référence pour la production de sens et de savoirs, pour l'évaluation et la critique. Même certaines sciences exactes, en l'occurrence la mathématique, n'ont pu échapper à ce référentiel unilatéral de la Négritude. Il reste que la sollicitation des intellectuels par le pouvoir est fonction de l'interaction de trois logiques :

- \* la première, d'ordre purement théorique, est celle que nous avons développée dans le paradigme socratique et qui se nourrit d'une certaine conflictualité. Néanmoins, en mettant l'accent sur la conflictualité, on perd de vue un aspect important de cette logique, c'est-à-dire l'illusion. La communauté de langage entre le pouvoir politique et le pouvoir de la pensée marque la ligne de partage et l'exclusion des acteurs non initiés de cet espace. Si la modernité est l'argument de légitimation pour l'État, et si l'école est vecteur de modernité, on peut s'interroger sur la conflictualité évoquée. Le discours des intellectuels sénégalais, en s'inscrivant dans un cadre institutionnel, n'a jamais eu que le pouvoir comme interlocuteur institutionnel. Pour Laurin-Frenette (1983 : 125)

<sup>11</sup> "Le problème majeur du socialisme, c'est moins de supprimer les inégalités de classe au sein d'une même nation que celles-là qui existent entre peuples nantis et peuples prolétaires, entre pays développés et pays en développement". (Senghor 1976 : 24). On nie la dimension interne du problème de l'inégalité (lutte des classes) pour ne prendre en charge que son aspect international.



*le discours participe à la domination lorsqu'il se produit et s'entretient dans les lieux et les places du pouvoir, du système politique au sens large. Certaines de ces places sont occupées par les intellectuels ; il y en a plusieurs types, dans différents secteurs : l'enseignement et la recherche universitaire, le journalisme et d'autres médias, les partis etc.*

- \* la seconde est économique. La construction de la nation sénégalaise et la réalité de son développement ont imposé au pouvoir la collaboration des intellectuels qui devenaient *ipso facto* facteur de développement. Dans son discours de clôture au colloque sur les *politiques de développement et les diverses voies vers le socialisme*, Mamadou Dia soulignait déjà ce problème en indiquant que “les différents systèmes d'enseignement étaient plus conçus en vue de la sélection d'élites que la promotion générale de la population” (Dia 1962). Le danger que ces *happy few* ne se transforment en “classe de privilégiés” au nom de leur seul statut d'intellectuels n'a pas échappé à l'analyse de Mamadou Dia. Cependant, il a omis ou oublié que le pouvoir lui-même va participer à la fabrication de cette classe privilégiée par le système de cooptation et de distribution de prébendes. Tous ceux qui ne pouvaient monnayer ou brader leur identité d'intellectuel étaient purement et simplement marginalisés.
- \* la troisième est d'ordre politique. C'est à ce niveau principalement que va se lire la réinvention du politique. La perspective /p. 310/ constructiviste au Sénégal va se heurter à un problème d'autant plus fondamental qu'il se révèle presque insoluble : faire suivre d'effets conséquents les présupposés du socialisme démocratique. Le discours identitaire du pouvoir, informé par la négritude, ne peut s'accommoder d'opinions politiques diverses, d'options idéologiques et doctrinales plurielles, même si la constitution permet aux partis politiques de s'organiser librement en respectant la légalité et la démocratie. La crise de 1962, par ses effets, ajoute une difficulté supplémentaire en instaurant à la place de l'exécutif bicéphale un présidentielisme sans ambiguïté. Le président détermine et conduit la politique de la nation : il est le chef de l'administration et des armées. Cette position de préséance est accentuée par le fait que le parlement ne dispose d'aucun moyen d'action ni sur le président, ni sur les ministres ; cette concentration de pouvoir est légitimée par la “nécessaire” consolidation de l'unité nationale.

Le pouvoir va surmonter la contradiction entre la norme constitutionnelle et son impératif politique, non pas en imposant un parti unique, mais en affirmant pratiquer le rassemblement<sup>12</sup>. En évitant ainsi la mesure anti-constitutionnelle, la démarche du pouvoir reste conforme à la logique unitaire si, pour celle-ci, “l'essentiel est l'unanimité d'un peuple, et non telle ou telle doctrine, si excellente qu'elle puisse être”<sup>13</sup>. Pour ce faire, un “processus d'assimilation réciproque des élites” est mis en place et comme le dit Bayart, l'État se révèle être la matrice de ce rassemblement. Intégrer les intellectuels à la matrice du politique, c'est asservir leur potentiel critique, leur imposer un champ d'application. La fonctionnalité et la pertinence de la logique unitaire dépendent de son aptitude à transformer les intellectuels en idéologues, c'est-à-dire leur donner “pour fonction de justifier et de masquer l'oppression de la classe dominante sur des classes exploitées” (Bon et Bournier 1971 : 3). L'édification d'une nation sénégalaise développée, tant sur le plan matériel que culturel, fait valoir la collaboration ou le rassemblement comme exigence politique où intellectuels et État sont réduits à une fonction purement instrumentale. La stratégie de rassemblement visant l'assimilation des élites dans le parti unifié s'est poursuivie au-delà de l'accession à la souveraineté nationale jusqu'en 1966, date de réintégration à l'UPS des dissidents qui avaient formé le PRA. Le pouvoir a mené parallèlement une politique d'assimilation et une opération de marginalisation afin de se consolider et de donner suite à son propre projet. Les contacts entre le pouvoir et le PRA, de 1962 à 1963, aboutissent à un constat, l'absence de divergence profonde au niveau doctrinal et programmatique. Le seul point réel de désaccord a porté sur le partage des responsabilités /p. 311/ politiques et gouvernementales. Aussi, la création du PRA-Rénovation et sa fusion avec l'UPS en 1964 n'apporte pas de solution définitive : des

<sup>12</sup> Après les événements de 1962, Senghor affirme franchement la nécessité de constituer un parti unique. Vf. Lo (1985 : 95).

<sup>13</sup> Cf. Senghor (1971 : 261). En dehors des conséquences institutionnelles de la crise de 1962, dont la principale est la mise en place de l'Exécutif monocéphale, se dessine une logique d'inclusion et non d'exclusion selon laquelle les opposants doivent être amalgamés et non éliminés. Voir à ce sujet : Bayart (1989 : 210).

intellectuels et non des moindres restaient à l'écart. Il a fallu une seconde tentative assortie de la remise de peine de Abdoulaye Ly pour aboutir, en 1966, à une solution définitive avec, à la clé, un partage précis de portefeuilles ministériels. Le remaniement de juin 1966 avec Amadou Mactar Mbow à l'éducation nationale, Abdoulaye Ly à la santé et Assane Seck aux affaires culturelles, constitue, s'il en est besoin, une preuve indiscutable de la politique d'unification du pouvoir et de la part importante qu'y jouent les intellectuels.

Cette stratégie d'intégration ne peut être appréhendée comme une démarche ponctuelle, voire conjoncturelle ; elle relève de la logique du pouvoir senghorien. Elle sera utilisée à l'égard du BMS (Bloc des Masses Sénégalaises) avec Cheikh Anta Diop comme secrétaire général. Les discussions suggérées par le Khalife général des Mourides, Serigne Falilou MBacké, aboutissent en octobre 1963 à l'intégration d'une partie des militants à l'UPS et à l'arrêté qui prononce la dissolution du BMS. Le Front national sénégalais, créé par Cheikh Anta Diop en novembre de la même année, n'échappera pas non plus à la dissolution par décret. Les nombreux "diaïstes" qu'il attira en sont la cause.

La motivation politique de cette démarche ne réside pas vraiment dans l'unification, porteuse de consensus, même si celle-ci reste la seule finalité. La nécessité de l'animation et de la critique constructive doit s'effectuer par la cooptation des intellectuels, leur intégration dans le parti au pouvoir afin d'éviter toute expression polyphonique du politique. Un tel procédé, plus que la force du pouvoir, traduit la volonté de nier toute alternative possible à sa propre politique concomitante à l'émergence d'une classe dominante. Du reste, la stratégie du pouvoir vis-à-vis des intellectuels n'a pu être opérationnelle qu'à l'intérieur d'un espace codé où l'appartenance politique, ou idéologique sert de repère. Si la cible, dans la stratégie du pouvoir, reste le parti politique, qu'il ait pour nom PRA ou BMS, il n'en demeure pas moins que la motivation principale, mais non exclusive, reste la subordination des intellectuels qui y sont présents. Parti de masse ou de rassemblement, l'UPS ne pouvait justifier sa prévalence qu'au nombre de "têtes cooptées", facteur de dynamisation et mesure de la caution qu'il pouvait attendre de l'extérieur.

La logique du parti unique est celle de l'inclusion ou de l'incorporation qui se nourrit d'une longue tradition de compromis, de ralliement et de réconciliation et ce, eu égard à un État vecteur et producteur d'inégalités auquel l'indépendance a donné un accès direct aux richesses. Les difficultés économiques ont été décisives dans la construction de l'État post-colonial en cela qu'elles ont contribué à l'effritement du mot d'ordre /p. 312/ d'indépendance nationale. Les intellectuels "hors pouvoir" subissent des pressions de la bourgeoisie bureaucratique et d'ordre familial. Ces dernières sont d'autant plus importantes qu'elles émanent d'un contexte social qui ne reconnaît pas le statut d'individu autonome, libre de ses choix et de ses actes mais celui d'élément social fortement ancré dans l'entité familiale. Ces différents paramètres ont contribué objectivement à la défection de bon nombre d'intellectuels des organisations démocratiques pour le pouvoir UPS d'autant plus que "la position par rapport à l'appareil étatique détermine encore le statut social, la forme de la relation à l'économie et la puissance matérielle"<sup>14</sup>. La reconnaissance sociale reste tributaire du statut économique. Aussi, n'est-il pas étonnant que beaucoup d'intellectuels du parti au pouvoir soient des transfuges ayant une culture de gauche.

En fait, l'État post-colonial s'est aménagé un espace d'autonomie par rapport à la société, reléguant celle-ci à la périphérie au lieu d'être le promoteur de son développement. Par le soutien mercenaire et le clientélisme, par l'appui des forces maraboutiques et la participation dans le domaine syndical, l'État senghorien s'est déconnecté de la périphérie, lieu des archaïsmes et des cultures populaires, de l'analphabétisme et de la tradition. Négritude, francophonie, socialisme africain : le triangle idéologique senghorien élit domicile dans la ville et désigne l'élite intellectuelle de culture occidentale comme interlocuteur ; peu importe son appartenance idéologique. Aussi, l'élite intellectuelle a volontairement contribué au jeu de Senghor. Celui-ci a circonscrit le champ politique en faisant coïncider ses limites avec celles de l'espace intellectuel, imposant des repères qui ne pouvaient être identifiés que par les seuls lettrés, renforçant la mainmise de la petite bourgeoisie sur l'appareil d'État<sup>15</sup>. C'est ce qui explique peut-être la stabilité du politique (la seule véritable crise de l'État étant

<sup>14</sup> Balandier cité par Bayart (1990 : 99).

<sup>15</sup> Cf. le chapitre rédigé par Mamadou Diouf.

celle de 1962) et le non recours à un autoritarisme véritable comme instrument de gouvernement, procédé largement utilisé en Afrique.

L'Université, lieu de la contestation et de la liberté académique, n'échappe pas au dispositif stratégique du pouvoir senghorien. Ce dernier n'arrive pas à désamorcer une contestation estudiantine, dont mai 68 constitue le paroxysme et ce, malgré des mesures de rétorsion de plus en plus violentes et arbitraires. La dureté de la répression prouve sans aucun doute que l'enjeu de la contestation outrepassa le domaine pédagogique : est affirmée une opposition au pouvoir sur la base d'une thématique marxiste et nationaliste<sup>16</sup>. Le statut particulier et le mode de fonctionnement autonome de l'université ont contribué plus ou moins à mettre les enseignants à l'abri de la répression académique. Cependant, l'existence de quelques exclus, dont le plus célèbre est Cheikh Anta Diop, revêt une /p. 313/ importance particulière. D'une part, elle montre, de façon conjoncturelle tout au moins, la complicité de l'institution universitaire, et d'autre part la difficulté de la politique de rassemblement mise en pratique par le politique. Il est vrai que des conditions d'existence de plus en plus dures surtout pour les assistants, une expression politique de plus en plus radicale qui trouve un champ d'élection sur le terrain académique, font de l'université un agora auquel le pouvoir politique ne peut rester indifférent. Le paradoxe complicité/exclusion, en exhibant la manière dont le politique aménage la marge de sa propre contestation traduit, dans une certaine mesure, la logique du paradigme ternaire.

Le modèle senghorien, en s'appropriant les instruments de gestion du pouvoir dans la séquence post-coloniale et en s'érigeant en pôle de référence, met en place une logique unitaire dont la conséquence principale réside dans l'élaboration d'un paradigme ternaire. C'est à travers ce prisme que peut se lire toute la problématique politique au Sénégal avant l'instauration du multipartisme. Le modèle "pharaonique" et le modèle marxiste, éléments périphériques du paradigme ternaire, rendent compte de la transmutation de la logique unitaire du pouvoir en logique de l'enfermement, laquelle est facilitée par une histoire commune (la référence à la colonisation), et surtout par une situation identique à l'intérieur de la nouvelle problématique politique qui se confond avec la centralité de l'État.

Comme pour le modèle senghorien, la fonctionnalité du modèle pharaonique réside dans l'articulation de l'espace théorique et de l'espace politique, le premier servant de grille de lecture et d'intelligibilité du second. L'indépendance nationale et politique, matrice organisatrice du modèle, n'a de sens que parce qu'elle trouve son prolongement dans la constitution d'un État fédéral, lequel nécessite des présupposés théoriques et scientifiques à vocation légitimatrice<sup>17</sup>. Le modèle s'érige d'abord en espace d'écriture et de réécriture de l'histoire, c'est-à-dire en un lieu de dévoilement du sens et de la vérité historiques longtemps travestis par la vocation universalisante de la culture et de la civilisation européennes. Réécrire l'histoire devient alors un travail de démythification et de démystification dont le premier acte s'avère être une analyse régressive, archéologique. L'exhumation de l'Égypte pharaonique, soutenue par le témoignage des anciens (Hérodote, Aristote, Strabon) comme argument d'autorité, permet à Cheikh Anta Diop d'une part, de démontrer l'antériorité et la négrité de la civilisation égyptienne, et d'autre part, d'établir la continuité historique entre le berceau nilotique et les sociétés négro-africaines.

Dans cette optique, la corrélation logique entre l'histoire et la linguistique permet de fonder et de légitimer l'unicité de la référence historique /p. 314/ et culturelle, laquelle disqualifie l'argument anti-fédéraliste. Parce que son idée de nation comme projet politique s'inscrit d'abord dans le champ de l'histoire qui est le lieu de sa réécriture, le modèle pharaonique ne devient lisible que pour des intellectuels et ce, malgré le statut, l'importance et la promotion des langues nationales. Encore une fois, et à l'image du modèle mis en pratique par le pouvoir, la communauté de langage et l'expertise académique fondent la prise de parole politique.

<sup>16</sup> Cf. le chapitre rédigé par Momar-Coumba Diop

<sup>17</sup> Voir à ce sujet Cheikh Anta Diop (1974 : 5-6). « On croit pouvoir ainsi suppléer à l'absence d'idées, de souffle, de perspectives révolutionnaires par un langage injurieux, extravagant et ténébreux, oubliant que la qualité essentielle du langage authentiquement révolutionnaire est la clarté démonstrative fondée sur l'objectivité des faits, leurs rapports dialectiques, et qui entraîne irrésistiblement la conviction du lecteur lucide ».

L'efficace du modèle senghorien réside dans sa capacité à enfermer tout autre modèle dans la déconnexion du politique et du social<sup>18</sup>. Le modèle marxiste n'échappe pas à la logique unitaire qui l'enferme dans le paradigme ternaire. Il a en partage avec les deux autres modèles la communauté d'histoire et la subversion de la logique coloniale par la lutte pour l'indépendance nationale. Sa particularité, qui est peut-être sa faiblesse, réside dans la "contradiction" dont sont porteurs les partis marxistes. Porte-parole de la classe ouvrière, les partis marxistes sont souvent qualifiés de partis d'intellectuels. Il en résulte une "incapacité" à penser leur implication dans la lutte des masses ou à se penser comme partis ouvriers. La méfiance des ouvriers à l'égard des intellectuels et la culpabilité intériorisée par ces derniers, toutes deux liées à leur statut de petits-bourgeois et à leur rapport à la culture expliquent la difficulté pour ces partis à fixer leur potentiel intellectuel même si celui-ci reste incontournable au regard de l'idéologie marxiste (Bathily 1986 : 18-19). Une réflexion franche sur le statut des intellectuels ne verra le jour qu'avec l'accession des intellectuels aux postes de direction dans leurs partis. La situation de l'intellectuel marxiste dans son parti illustre la subordination de la pensée au politique : le cursus universitaire des militants, les axes de recherche, la programmation dans le temps des recherches peuvent se faire en fonction des stratégies du parti. Cette prise en compte de l'expertise scientifique par le parti est corrélative à la recherche d'une certaine légitimité dans l'optique de l'exercice du pouvoir. L'autre difficulté à laquelle est confronté ce modèle réside dans le fait que

*dans la plupart des cas, l'adoption du marxisme semble relever beaucoup plus du mythe fonctionnaliste d'une modernisation radicale avec son corollaire l'industrialisation. Et c'est ainsi que les intellectuels marxistes restent aveugles aux autres manifestations de la sociabilité et figures des luttes socio-politiques (Diouf 1990 : 12).*

Le modèle marxiste n'a pu échapper à la déconnexion du politique et du social, laquelle fige la problématique politique dans la centralité de l'État. La nature confrérique de l'Islam au Sénégal, les accointances du pouvoir politique et de l'élite maraboutique ont certainement limité la /p. 315/ réceptivité de ce modèle. Même s'il a animé le débat idéologique, ce modèle a souffert de la clandestinité et de la crise économique qui a entraîné de nombreuses défections. Malgré une résistance constante de l'intelligentsia, la première décennie de l'indépendance voit le modèle senghorien imposer sa propre logique, celle du paradigme ternaire. En occupant le centre du pouvoir, en ayant la mainmise sur l'appareil administratif et la structure économique, le pouvoir senghorien a réussi à reléguer à la périphérie les modèles pharaonique et marxiste. Cependant, cette configuration du politique au Sénégal atteint ses propres limites dans les années 70 où les contestations et adaptations du régime sont mises à nu.

La contestation sociale atteint un niveau sans précédent en 1968 et 1969, l'opposition clandestine se radicalise de 1970 à 1975. Les grèves se succèdent dans l'institution scolaire et universitaire. Pour le pouvoir, la gauche intellectuelle marxiste n'est pas étrangère à cette vague de contestation<sup>19</sup>, L'arrivée sur la scène politique de nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur, conscients de leur expertise et de leur savoir-faire, et cherchant à mettre en cause le leadership de la première génération constitue le fait le plus marquant de cette période. Ces deux facteurs vont obliger le pouvoir à bâtir un dispositif en deux temps :

- \* dans un premier temps, le pouvoir cherche à reprendre l'initiative dans le débat idéologico-politique en mettant en place des structures de réflexion : le Club Nation et Développement en 1969 (qui a la particularité d'être ouvert à tous) et le Centre d'Études et de Recherches

<sup>18</sup> Le pouvoir senghorien n'a jamais perdu de vue l'élément nodal du modèle pharaonique contenu dans l'affirmation suivante : "la révolution africaine passe par la restauration de la conscience historique". La portée scientifique d'une telle révolution explique peut-être le fait que Cheikh Anta Diop ait été laissé en marge de l'enseignement universitaire, en dehors d'un contact permanent et fructueux avec la jeunesse estudiantine. La réceptivité de celle-ci, réelle ou supposée, à la remise en cause de la tradition intellectuelle propre à l'Occident, d'un certain discours africaniste "figure théorique de l'impérialisme" a motivé certainement le pouvoir. La décolonisation conceptuelle ou la réforme de l'entendement pour poser l'Afrique comme objet de discours devient un programme scientifique et politique sans réel danger pour le pouvoir qui impose le lieu du discours : l'IFAN. L'Institut de recherche n'est pas le lieu du dialogue et de la persuasion par définition. Voir à ce sujet Ela (1989).

<sup>19</sup> /p. 328/ Voir l'analyse de Momar-Coumba Diop dans cet ouvrage.

Socialistes en 1970. Dans la même mouvance, le mouvement des enseignants membres de l'UPS fait l'objet d'une réorganisation ;

- \* dans un second temps, est créé le PDS qui se définit comme un parti de contribution. Il importe de souligner que le projet de manifeste signé par 200 cadres sénégalais n'avait pas pour objectif principal la création de ce parti (Wade 1975 : 6).

Ce dispositif de riposte permet-il au pouvoir de reprendre réellement l'initiative, d'adapter sa logique à la situation ? À l'exception de la marginalisation de la gauche marxiste, ruinée par des querelles intestines qui iront s'amplifiant avec la légalisation du PAI de Majmout Diop, la réponse ne peut être que négative. La cooptation d'une intelligentsia modérée par le biais du PDS ne désamorce pas l'agitation politique ; l'arrestation des responsables de *Xarebi* en 1975 en est une preuve. Au sein du Club Nation et Développement, la nouvelle intelligentsia du parti élabore un échafaudage théorique pour asseoir sa légitimité toute faite de technocratie. La réaffirmation du rôle des intellectuels dans la modernisation doit sonner le tocsin de la "politique politicienne". En mettant l'accent /p. 316/ sur l'absence de démocratie efficiente, on exhibe la critique du scénario de modernisation mis en place et la disqualification de ces "élites pré-fa-briquées", militants de la première heure. Par ailleurs, il ne faut pas s'y tromper. La critique n'est pas pour connecter l'État à la "société civile" ou ce qu'on tient pour telle. Pour cette nouvelle génération, la prééminence intellectuelle trouve sa place dans une idéologie nationaliste certes, mais profondément élitiste.

Le pluralisme politique limité, instauré en 1976, ne va pas dans le sens d'une rupture fondamentale avec la problématique politique constituée par la centralité de l'État, mais opère un réaménagement de l'appareil étatique afin de donner une place à ces technocrates. Du reste, le Club Nation et Développement a servi de tremplin à certains intellectuels pour accéder à l'appareil gouvernemental. Cette nouvelle pratique, qui ne bénéficie pas de l'assentiment de la vieille garde senhorienne, va dans le sens des options de la Banque Mondiale et du FMI qui tendent à court-circuiter les partis politiques et les populations au profit de solutions technocratiques. Dans le même temps, la virulence de la lutte pour la reconnaissance officielle des partis politiques, support du projet contre-hégémonique de la gauche intellectuelle, ne se désamorce pas. De l'ASD à la COSU, la gauche intellectuelle focalise le débat politique sur un thème central : la concrétisation de l'aspiration à la liberté par l'instauration d'un régime démocratique.

L'ère des idéologues s'achève avec une génération qui passe le témoin presque malgré elle à une nouvelle, celle qui décline son identité technocratique. Différents paramètres vont se combiner pour parachever ce processus :

- \* une morosité économique internationale avec ses retombées sur le plan national ;
- \* des fautes de gestion orchestrées par le pouvoir pour sa consolidation à travers le soutien mercenaire, le clientélisme politique ;
- \* une option de développement qui a péché par l'absence de démocratie, c'est-à-dire la nécessaire connexion de l'État et de la "société civile" ;
- \* une politique qui n'a jamais su neutraliser totalement l'élément intellectuel, malgré le paradigme ternaire.

La construction de l'État post-colonial sur le modèle proposé par Senghor amis en évidence l'intelligence de ce dernier de par sa capacité à circonscrire le champ politique en fixant les règles du jeu. Senghor a alimenté l'effervescence intellectuelle, culturelle, artistique, cela tient certainement à sa personnalité d'humaniste, d'homme de lettres et de culture mais certainement aussi au fait que pour la gauche, la production intellectuelle n'a jamais pu se départir de l'activité politique. Le cinéaste /p. 317/ et romancier Ousmane Sembène en est un exemple édifiant. En outre, pour beaucoup d'intellectuels l'opposition à la politique du moment s'est limitée à l'opposition à l'homme Senghor.

## **Du crépuscule des idoles à l'aurore de la technocratie**

Le départ de Senghor et la mort de Cheikh Anta Diop symbolisent d'une certaine manière une "rupture" dans l'histoire politique et intellectuelle du Sénégal. La disparition des deux grands hommes de la scène sénégalaise inaugure le "crépuscule des idoles" : idoles sur le plan intellectuel, ces deux

figures ont constitué des lignes de fracture au sein de l'intelligentsia en se donnant comme pôles de référence. Deux schèmes de pensée, deux idéologies mais aussi deux projets politiques ; la négritude de l'un et l'égyptologie de l'autre ont cheminé sur deux voies parallèles, se gardant toujours de frôler l'intersection, s'interdisant trop souvent la proximité, comme si l'existence de l'une et de l'autre ne pouvait se donner à voir que dans ce nécessaire éloignement, dans cette inévitable antinomie.

Cependant, au-delà se profile peut-être une ressemblance, une identité inavouable et pour l'un et pour l'autre <sup>20</sup> :

*L'affirmation de l'unité culturelle africaine amène Ch. A. Diop à dédaigner, comme Senghor, à la fois les traditions orales et les études monographiques qui ne s'inscrivent pas dans le dessein égypto-pharaonique (Diouf 1989 : 17).*

Les constructions théoriques de l'un et de l'autre trouvent leur identité et leur légitimité dans le refus d'un modèle wolof porteur de traditions et de valeurs totalement déconnectées de l'idée de modernité qui doit exprimer une re-situation de l'Afrique dans l'histoire universelle. Dès lors, les recours à l'histoire et à la linguistique pour l'auteur de *Nations nègres et cultures*, à l'ethnologie et la linguistique pour le chantre de la négritude marquent des différences qui ne sont que nuances à l'intérieur du paradigme de la modernité. Il ne s'agit nullement de réduire la théorie de Cheikh Anta Diop à celle de Senghor, ou l'inverse. Il s'agit simplement d'essayer de comprendre la fonctionnalité des schèmes de pensée mis en œuvre par l'un et l'autre à l'intérieur du paradigme de la modernité. En effet, leurs discours expriment "un ordre social, celui des porteurs d'un savoir philosophique, littéraire et scientifique" (Diop et Diouf 1990 : 274). Cette discursivité transcende leur propre terroir avec son oralité et ses valeurs traditionnelles pour engendrer un universel fait de rationalité et de construction scientifique. À cet égard deux arguments méritent d'être soulignés pour comprendre la relation de ces deux hommes, de ces deux grands intellectuels :

/p. 318/

- \* Cheikh Anta Diop, en dépit de l'opposition d'une fraction de l'intelligentsia, a soutenu la candidature d'Abdou Diouf aux élections de 1983, même si ce dernier n'était pas porteur de son projet politique. Doit-on en déduire que son opposition à Senghor était aussi subjective ou "crypto-personnelle" pour reprendre l'expression de ce dernier ? Il est vrai que sur le plan intellectuel, Abdou Diouf n'avait pas les mêmes mobiles que Senghor vis-à-vis de Cheikh Anta Diop.
- \* le fait que Senghor ait confiné Cheikh Anta Diop dans son laboratoire à l'IFAN, grâce à la complicité silencieuse de l'intelligentsia, était une façon de lui reconnaître l'expertise scientifique tout en l'évacuant du champ politique. L'ostracisme subi par l'homme conjugué à la compromission de l'institution universitaire explique peut-être les tentatives avortées d'évaluation et de critique de l'œuvre après la mort de Cheikh Anta Diop. Le débat dans la presse sénégalaise entre Amady Aly Dieng et Mariétou Diop Diongue, au-delà de la critique et de l'"idolâtrie", traduit les scrupules à toucher, d'une manière ou d'une autre, à l'œuvre et au statut d'intellectuel de Cheikh Anta Diop. L'Université de Dakar baptisée après sa mort Université Cheikh Anta Diop participe, sous une autre forme, à cette volonté définitive de consacrer sa stature d'intellectuel. Ce geste de la mauvaise conscience ou cette ironie de l'histoire parachève le dernier acte de la logique senghorienne vis-à-vis de Cheikh Anta Diop : l'arrimer, même au-delà de la mort, au seul champ académique. Avec le crépuscule des idoles, le Sénégal tourne une page de son histoire sous les auspices d'une morosité économique consternante et d'une crise sociale sans précédent qui traduisent la faillite de l'idéologie du rattrapage comme vecteur de développement et d'intégration nationale.

Les conséquences du choc pétrolier de 1973, la sécheresse endémique tout au long des années 70, l'érosion des finances publiques et les fautes de gestion donnent à voir une économie mal en point.

---

<sup>20</sup> On peut, à titre anecdotique, rappeler la querelle entre Senghor et Cheikh Anta Diop à propos de l'orthographe du mot *siggi* (se redresser, relever la tête en wolof). *Siggi* était aussi le titre du journal du Rassemblement National Démocratique.

L'importance de l'aide internationale (Diop et Diouf : 1990 : 83) n'inverse nullement la tendance. Deux paramètres servent d'indicateur à cette tension sociale.

- \* La confrérie mouride, alliée fidèle et objective du pouvoir, se fait l'écho du *malaise paysan*. Le nouveau khalife, Abdou Lahad Mbacké, oppose "une fin de non-recevoir" à la politique du gouvernement vis-à-vis du monde rural en laissant entendre que "les paysans sont fatigués". En effet, de 1960 à 1967, le pouvoir d'achat du paysan a baissé de 20 % même s'il y a eu une compensation avec l'augmentation de la production arachidière. La suppression /p. 319/ des prix de soutien français à l'exportation de l'arachide a été répercutée sur le paysan. Il faut peut-être ajouter à cela les détournements et fraudes constatés à l'ONCAD de 1966 à 1980, qui se chiffrent à des dizaines de milliards de francs CFA. Cet organisme étatique qui devait avoir pour finalité la "coopération et l'assistance au développement" a assuré surtout la santé financière du parti au pouvoir au détriment de celle de la paysannerie et le clientélisme politique était en vérité entièrement parasité par les groupes ruraux — commerçants, transporteurs, usuriers, gros producteurs et grands marabouts — sur lesquels était assis le patronage du Parti Socialiste. La réforme administrative a été détournée de ses objectifs en se réduisant d'une part à une logique de contrôle politique du monde rural où le marabout occupe une place essentielle comme relais de l'autorité et grand électeur, d'autre part à une structure de financement du clientélisme politique. De l'échec du mouvement coopératif résulte le malaise paysan.
- \* Le second paramètre, l'école, est sans nul doute le plus important ; il cristallise tous les phantasmes d'une société qui y voit le lieu de l'égalité des chances et de la possibilité de l'ascension sociale. Au-delà de cet impact psychologique, l'école sénégalaise constitue un enjeu politique d'une importance inégalée, aussi bien pour le pouvoir que pour l'opposition. Dans *La poésie de l'action*, Senghor précise que les deux moyens de prédilection pour atteindre l'objectif du plan de développement économique et social sont le secteur rural et l'enseignement (ce dernier secteur se voit alloué 30 % du budget de fonctionnement de l'État).

La tradition d'ancrage à gauche et de rébellion du mouvement étudiant par rapport à l'ordre senghorien est encore plus vivace à la fin des années 70. Chômage, problèmes de bourse et de nourriture, questions pédagogiques et surpopulation sur le campus constituent le leitmotiv de la revendication estudiantine. Si le gouvernement parvient à désamorcer la tension résultant de la manifestation des élèves à Ziguinchor en janvier 1980 et de l'appel à la grève du SUDES<sup>21</sup>, il reste que les raisons profondes de la crise scolaire et universitaire ne sont pas prises en charge de manière critique et définitive. Cette crise est d'autant plus complexe qu'elle a un soubassement politique qui lui offre sa thématique. Le mouvement étudiant souffre des mêmes dissensions qui traversent la gauche sénégalaise. Paradoxalement, de par sa gestion autoritaire et répressive des crises scolaires et universitaires (bastonnades, arrestations, fermeture des résidences universitaires, enrôlement dans l'armée), le pouvoir va /p. 320/ aider à la mise en hibernation des clivages politiques dans le milieu étudiant

Le mouvement enseignant se trouve, lui aussi, en butte aux mêmes problèmes de clivage politique. La mise à l'écart de Magatte Thiam, membre du PAI-Sénégal pendant le congrès de 1979, son remplacement par Mamadou Ndoye militant de la Ligue Démocratique, le limogeage de celui-ci lors du 3<sup>ème</sup> congrès (fm 1981) et l'avènement de Madior Diouf du RND, à la tête du SUDES (Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal), offrent la preuve de l'extrême politisation de l'École sénégalaise et surtout celle de l'engagement de l'intelligentsia de gauche dans l'opposition au pouvoir politique. Le "consensus au niveau de la gauche intellectuelle relatif à l'analyse de la crise de l'université" prouve que l'école a servi de lieu de refus du modèle senghorien à un segment de l'élite intellectuelle, mais aussi de cadre d'expression pour une solution alternative. La contribution du SUDES au colloque organisé en mai 1977 insistait déjà sur ce fait<sup>22</sup> ; la solution à la crise se pose en termes de rupture par rapport à :

<sup>21</sup> Voir l'analyse d'Abdou Sylla dans cet ouvrage.

<sup>22</sup> *La voix de l'éducateur*, 2, juillet 1977.

- \* une “école sénégalaise, véhicule des modèles culturels et socioéconomiques de l’occident capitaliste” ;
- \* une “école de l’élite de la langue française” ;
- \* une “école de l’élite pour la déstructuration sociale“.

Ce triptyque met en exergue, la volonté de rupture par rapport au modèle senghorien porteur de néo-colonialisme, et une alternative aux finalités du développement proposé au moment des indépendances. Par le biais de l’école, un segment de l’élite intellectuelle propose un modèle de développement qui opère un recentrage par rapport à l’ouverture senghorienne et pour une meilleure prise en charge de la dimension culturelle nationale. Cette dernière, pour être efficace, doit s’inscrire dans une option résolue pour la justice et l’égalité sociale en disqualifiant un enseignement au service des seuls privilégiés et qui œuvre pour la déstructuration sociale. À la solution proposée par le SUDES est intégré un volet “dépenses d’éducation et condition de travail des enseignants”, élément d’autant plus important qu’il touche à la structure économique du pays et à la politique globale mise en oeuvre pour l’éducation.

Cette solution de “rupture” intègre l’élément intellectuel et scientifique donné comme composante du paradigme de la modernité par Jean Copans (1990). Elle va dans le sens d’une remise en question du pacte colonial en matière de recherche dénoncé par Paulin Hountondji (1990) et de celle de l’extraversion et de la dépendance scientifique. Paradoxalement, la crise de l’institution scolaire et universitaire, la solution esquissée par une fraction de l’intelligentsia, l’extrême politisation de celle-ci sont redevables dans une certaine mesure des mutations socio- /p. 321/ économiques. Le chômage des diplômés de l’enseignement supérieur, la dégradation du niveau de vie des couches moyennes et par conséquent des enseignants y ont beaucoup contribué.

L’arrivée au pouvoir d’Abdou Diouf dans ces conditions, à la faveur d’une mesure constitutionnelle offre la preuve de la capacité d’adaptation du politique pour préserver son absoluté. La démarche du pouvoir se fera dans des directions multiples qui sont loin d’être divergentes. La tenue des États Généraux de l’Éducation et de la Formation pour désamorcer la crise de l’institution scolaire et universitaire d’une part, et, d’autre part, l’instauration du multipartisme intégral illustrent à la perfection la ruse de la logique unitaire. La nouvelle démarche consensuelle du politique et l’aspiration à une démocratie intégrale ne doivent pas faire perdre de vue son objectif vital : réaffirmer son emprise sur le pouvoir de la pensée tout en ne remettant pas en cause la déconnexion, fondement même de son pouvoir. Ces différents facteurs conjugués à l’ancrage à gauche de l’intelligentsia brisent le front qui a plus ou moins toujours trouvé son unité dans l’opposition au pouvoir senghorien. La conséquence principale a été, dans une certaine mesure, une fragilisation du pouvoir de la pensée, du fait de la multiplication des lieux du discours.

Par ailleurs, en s’articulant essentiellement autour du désengagement de l’État, la nouvelle politique économique, inaugurée par Abdou Diouf, s’avère incompatible avec l’idéologie du rattrapage et la fonction instrumentale dévolue à l’État par le modèle senghorien. Le renouvellement de la classe politique dirigeante de même que la redistribution des cartes au sein de l’appareil gouvernemental paraissent inéluctables pour entamer l’hégémonie senghorienne. Ainsi assiste-t-on à la mise en place d’une identité technocratique, critère d’exclusion de la vieille garde senghorienne (les “barons”) et d’intégration de nouvelles recrues dans l’appareil politico-administratif. La mainmise du nouveau président sur l’appareil gouvernemental se fait par une inversion des modalités d’accès au parti : si celui-ci était naguère la voie d’accès au gouvernement, désormais il faut faire le chemin inverse. L’immixtion de plus en plus marquée des bailleurs de fonds dans la définition des objectifs économiques renforce la position de ces “technocrates” exécutants de programmes. Le “parachutage”, comme conséquence sur le plan politique, confronte le parti à de nouveaux problèmes qui vont solliciter le pouvoir de la pensée. L’urgence d’une nouvelle idéologie se dessine dans un contexte marqué par le multipartisme intégral et la tenue des États généraux.

Les paramètres suivants permettent de saisir les rapports entre le pouvoir du politique et celui de la pensée dans la construction de l’hégémonie de Abdou Diouf :

- \* d’une part, l’appel au “sursaut national”,



\*d'autre part, "l'urgence de la production" d'une poétique et d'une herméneutique proprement négro-africaines "grâce à l'utilisation des langues nationales" (Diop et Diouf 1990 : 275).

Même si le nouveau président ne peut se réclamer d'une légitimité historique et politique indiscutable, il reste qu'il se démarque très nettement de l'idéologie de la négritude. Après le "départ", le parricide mène au bricolage idéologique. Ce bricolage est néanmoins subordonné à une interrogation fondamentale : l'idéologie du "sursaut national" doit-elle être placée dans une perspective discursive de synthèse et de dépassement de la philosophie politique senhorienne ? De la part du pouvoir, la question ne donne pas lieu à une réponse théorique précise ; la première évocation du sursaut national par Abdou Diouf se caractérise plutôt par l'absence de définition ou de délimitation d'un champ sémantique.

La construction d'une hégémonie et d'une identité technocratiques va de pair avec la création d'un nouveau mythe, le "développement"<sup>23</sup>, terme principal qui veut donner une assise consensuelle à la nouvelle action politique. On recherche la participation de tous les acteurs sociaux et économiques sans exclusive dans la trame de leur histoire passée qui est aussi le lieu d'invention de leur propre futur. Comme chez L. S. Senghor et Cheikh Anta Diop, l'histoire, dans sa réécriture, se voit confier un rôle de rupture et de légitimation en faisant se mouvoir autrement le triangle idéologique. La tradition dessine les contours du nouveau projet politique opérant ainsi un recentrage dont le substrat est l'enracinement. Au travail de versification du poète et à la discursivité scientifique du théoricien se substitue la geste du griot avec ses images et ses métaphores, son rythme et sa tonalité. Le griot se trouve réintroduit dans l'architecture politique moderne par le biais des médias où il invente et réinvente une légitimité politique à défaut d'une véritable idéologie.

Cette interférence griot-journaliste explique sans aucune doute la désertion des médias d'État par une partie des professionnels de l'information. L'émergence et le dynamisme de la presse privée ou indépendante s'identifient à la volonté de créer un espace où le pouvoir de la pensée peut reprendre ses droits et l'offensive dans les débats politiques. La prise de position des universitaires dans les colonnes de cette presse sur des questions d'intérêt national comme la crise des institutions ou le problème de la Casamance, indique la volonté de l'intelligentsia de mettre fin à la déconnexion qui fonctionne depuis les indépendances. La preuve réside dans l'apparition du concept de "société civile" dans tous les discours, sa seule invocation parvenant à lui donner sens et autorité. Pour l'instant son intelligibilité se réduit à sa stricte fonctionnalité, c'est-à-dire arrimer le social au politique.

/p. 323/

Le bricolage idéologique, perceptible dans le travail du griot, ne se réduit pas à un contenu émotionnel, et ce, même si la charte culturelle s'inscrit dans la perspective d'une prise en charge de la culture populaire. Le pôle de l'oralité et de l'émotionnel se combine à un autre, scientifique celui-là, qui va se servir des États généraux de l'éducation et de la formation, pour l'école nouvelle à promouvoir. Ce second pôle permet de voir comment une fraction de l'intelligentsia sénégalaise a joué son rôle de légitimation dans la construction de l'hégémonie de Abdou Diouf et comment ce dernier l'a utilisée pour maîtriser son propre parti.

Différentes initiatives vont être prises, des structures vont se créer dans la mouvance de consolidation de l'hégémonie de Abdou Diouf : GRESEN, *Comité des 1500*, GER, *Abdo ñu dooy*. Elles traduisent toutes, avec leurs différentes sensibilités, les stratégies de contrôle, de domestication mises en œuvre par le pouvoir et l'affirmation, sous forme d'allégeance, d'une légitimité inhérente à la personnalité d'Abdou Diouf. Qu'il s'affirme comme "intelligentsia la plus fine" ou "intellectuels compétents et patriotes", ce segment de l'élite sociale investit le champ politique à la seule faveur de sa compétence, de son expertise technique. Le fait de privilégier une approche symphonique, consensuelle semble disqualifier cependant le parti politique comme structure et comme outil dans un contexte de multipartisme intégral. L'apolitisme est affirmé, voire revendiqué dans la mesure où, à lui tout seul, il peut engendrer le consensus qui rend opératoire le mythe du développement. Ces

<sup>23</sup> En fait, le nouveau mythe n'est qu'un mythe recyclé. La dépolitisation de la problématique du développement permet de lui donner un habillage technique qui peut donner lieu à une approche consensuelle. L'Université constitue un exemple de ce recyclage : elle a été baptisée *Université de développement* sans que rien ne change fondamentalement.

différents mouvements recrutent dans la haute administration et à l'Université. Cette dernière n'a jamais été autant sollicitée pour fournir du personnel à l'appareil gouvernemental : Iba Der Thiam, Ibrahima Fall, Balla Moussa Daffé, Ndioro Ndiaye, Sakhir Thiam etc.

Au-delà de ces phénomènes, doit être pris en compte le fait que la démocratie comme le développement se réduisent désormais à une dimension purement technique. Peu importe l'assise populaire donc politique ; le gouvernement s'est trouvé de nouveaux espaces de recrutement définis par le monopole de l'expertise. Ce nouveau réseau clientéliste ne fut pas découragé par Abdou Diouf d'autant qu'il lui permettait d'une part, de contrôler une fraction de l'intelligentsia qui lui confectionne une légitimité à sa mesure ; d'autre part de canaliser le poids politique d'une certaine frange du PS. La rivalité du GRESEN (Groupe de Recherches et d'Études pour un Sénégal Nouveau) et du Club Nation et Développement participe à de ce mécanisme de contrôle.

Si les intellectuels ont, par les groupes de soutien et de réflexion, construit ou bricolé une légitimité à Abdou Diouf, ils ne pouvaient néanmoins continuer à agir dans des réseaux parallèles hors de l'espace /p. 324/ institutionnel. Le ralliement de bon nombre d'entre eux au parti au pouvoir en atteste amplement. Par ailleurs, en voulant se substituer à l'opposition, ils ont provoqué une fragilisation du pouvoir par les contradictions qu'ils ont introduits au sein du PS Babacar Sine (1990 : 4-5) idéologue du PS, se fait l'écho de ce problème dans sa contribution au débat publiée dans *Le Soleil* et intitulée *Rénovation et ouverture*. Faisant le diagnostic de la situation de son parti, il indique "qu'après les élections de 1983, après la formation du gouvernement qui vit entrer en son sein de nouveaux éléments sans parti, au milieu d'efforts d'ouverture vers certains cadres et intellectuels, comme ceux du GRESEN, le parti a connu sa première crise interne". Les blocages et blindages stigmatisés imposent la rénovation et l'ouverture comme centralité de la problématique au PS après les élections de 1988. En effet, malgré la sollicitation et la contribution des intellectuels, le pouvoir de Abdou Diouf n'a pas su aborder avec intelligence les élections de février 1988. La "culture de parti unique" elle fait que les réseaux clientélistes intellectuels ne soient pas inscrits dans une perspective de rupture qui repense fondamentalement la modernisation ont, entre autres raisons, contribué à la violence de février-mars 1988.

En dépit des modalités d'ajustement et de réajustement par rapport au contexte socio-politique différent pour l'un et l'autre pouvoir, on ne peut créer une rupture radicale entre l'hégémonie de Senghor et celle de Diouf. Dans les deux scénarios, le clientélisme et la sollicitation du pouvoir de la pensée ont montré que la problématique politique renvoie à la centralité de l'État. La seule différence, qui a donné à chaque régime son originalité, réside dans l'aménagement de cet espace qui demeure, de toute façon, déconnecté de la "société civile".

Que dire de la gauche intellectuelle sinon qu'elle a été doublement piégée. Piégée parce qu'elle n'a pas su mettre en œuvre un outillage conceptuel novateur pour remettre en cause et repenser la problématique politique. Malgré l'échec de la modernisation sous le régime de Senghor, puis de Diouf, elle a continué à se définir par rapport à la centralité de l'État, legs de la logique coloniale. Elle n'a pas su créer et gérer les instruments d'une véritable autonomie pour une participation conforme à son statut. L'absence de structures d'édition et de diffusion indépendantes avec des moyens financiers n'émanant pas du pouvoir, la presque inexistence de laboratoires de recherche disposant de fonds propres sont autant de facteurs qui ont contribué à l'atomisation de l'intelligentsia. Les rares exemples comme la défunte maison d'édition *Sankoré* confirment l'idée du manque et de la nécessité de telles structures. Piégée aussi par le multipartisme qui, par la multiplication des lieux du discours, a entraîné une fragilisation de la pensée et ce, dans une cacophonie où locuteurs et auditeurs sont permutables. Fantôme ou aphone, la "société /p. 325/ civile" n'existe que par le discours qu'on tient en son nom. L'après février 1988 donne à voir une gauche intellectuelle dont les repères qui ont pour nom démocratie, droits de l'homme, nationalisme, liberté d'expression, d'association... sont confisqués. La ruse de la logique unitaire avait encore opéré, presque à la sauvette et à la faveur d'un discours de Korité !

Faut-il, comme le journal *Sud-Hebdo*, conclure sur la panne ou le silence des intellectuels ? Idéologue ou idole, technocrate ou expert, critique ou censeur, l'intellectuel sénégalais envahit comme invité ou imposteur le champ politique. La contestation ou la collaboration avec le pouvoir a toujours servi à celui-ci de repère et d'instrument pour sa propre fonctionnalité. Cependant, la perspective constructiviste qui s'est dessinée au lendemain des indépendances, le projet de modernisation dont elle

était porteuse se sont épuisés dans la construction de l'État et de la Nation. À la logique unitaire s'est substituée une logique d'opposition affirmée à travers ses différents variantes et variables : ethnique ou confessionnelle, régionale ou de terroir. L'irrédentisme casamançais et le mouvement intégriste sont peut-être les données les plus visibles. Les événements de la Mauritanie sont un révélateur de la violence dont est porteuse cette logique d'opposition. Les tentatives répétées de l'opposition pour élaborer un cadre unitaire et un programme alternatif à celui du pouvoir traduisent l'incapacité du politique à gérer cette logique d'opposition. La faillite du système éducatif perdue en s'accroissant après l'enfant mort-né des États généraux c'est-à-dire l'École nouvelle.

C'est ce sombre tableau que les intellectuels ont en partage avec le pouvoir. Leur silence, réel ou supposé, participe à l'impasse politique que l'on peut noter au Sénégal, surtout depuis les élections de février 1988. À défaut de penser une nouvelle modernité, ils se sont laissés enfermer dans le schéma de modernisation hérité de la logique coloniale et qui articule de façon organique le savoir et l'expertise intellectuelle, la prise de parole et l'intervention dans le champ politique. Pouvoir du politique et pouvoir de la pensée, il semble que les deux ont contribué à mettre en place une démocratie... pour les lettrés !

Une nouvelle perspective semble néanmoins se dessiner si on en croit Mamadou Diouf qui parle de professionnalisation. Il a posé publiquement le problème de la professionnalisation quand, participant au débat télévisé après les élections de 1988, il répond à Sokhna Dieng (directrice de la télévision) : "je suis un intellectuel. C'est mon métier que de penser ; je suis payé pour ça". Cette réponse traduit le retour des intellectuels vers leur lieu naturel. La panne et le silence, le refus d'un certain messianisme piégé sont à décrypter comme la désertion du champ politique, du moins dans sa configuration actuelle. La parole résonne dans d'autres /p. 326/ lieux qui ont pour nom Université, barreau ou médias indépendants. Avec l'affirmation de leur seule identité "penser et penser pour produire", les intellectuels cherchent à se soustraire à la logique clientéliste et de la cooptation. Ce nouvel élément est important si on le met en rapport avec le mouvement *sopi* (changement). Il nous semble que les deux émanent conjointement d'une logique de rupture, celle de février 1988. Le *sopi* ne doit pas être identifié comme une contestation interne au champ politique mais plutôt comme une irruption ou éruption du social dans le politique. Le fait que le *sopi* soit le cri de ralliement de la jeunesse s'appropriant la rue est un signe annonciateur : c'est la gestation d'une "société civile" en dehors de l'espace institutionnel. Elle seule pourra, peut-être, imposer une démocratie non confisquée par les lettrés, une démocratie intégrale.

Le dédain et la désertion de l'espace institutionnel se précisent avec le *set-settal*<sup>24</sup> : à l'appropriation spontanée et violente de la rue se substitue une autre, faite d'esthétique et d'écologie. Les fresques murales sont comme une invite à un jeu de puzzle qu'on ne pourra lire ou comprendre qu'après avoir pris le temps de le reconstituer ; il est vrai que le lien qui unit Mandela, Ahmadou Bamba, Senghor, Galandou Diouf, Blaise Diagne, Abdoul Aziz Sy ou Lat-Dior n'est point évident au premier coup d'œil ; n'est lisible pour l'observateur que l'absence de figures de l'opposition sur les murs et la présence unique et discrète du Président de la République. Par delà ces phénomènes, ces jeunes somment le reste de la société sénégalaise de repenser la politique et la modernité. La professionnalisation, l'académisme sont peut-être déjà des éléments de réponses<sup>25</sup> en cela qu'ils constituent une tentative de remise en cause de la "démocratie des lettrés".

<sup>24</sup> *Set-settal* signifie littéralement "propre et rendre propre". Le phénomène renvoie aux opérations d'investissement humain dans les quartiers et d'embellissement de la cité. Les fresques murales représentent des figures politiques qui ont marqué l'histoire du Sénégal. Parfois, il s'agit de personnalités dont la notoriété se limite à un quartier.

<sup>25</sup> Le pouvoir comprend l'aspect révolutionnaire de ce phénomène qu'il risque de ne pouvoir maîtriser. Tous les derniers discours du pouvoir politique sont aussi des invites aux intellectuels et à la société civile.

/p. 328/

## Bibliographie

- Aron, Raymond 1962 — *The opium of the intellectuals*, New York, Norton.
- Bathily, Abdoulaye 1987 — “Contribution à l’histoire des rapports entre intellectuels et l’État en Afrique de l’Ouest, de l’époque précoloniale à nos jours”. Communication présentée à *l’International Seminar : Intellectuals, the State and Imperialism, towards intellectual Decolonisation*”, University of Zimbabwe, Harare, 19-23 oct.
- Bathily, Abdoulaye 1990 — “Rapport de politique générale du Comité Central au 3<sup>e</sup> congrès ordinaire de la LD/MPT”, Dakar, multigr.
- Bayart, J.F. 1989 — *L’État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Bon, F. et Burnier, M.A. 1971 — *Les nouveaux intellectuels*, Paris, Seuil et Cujas.
- Copans, Jean 1990 — *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, Intellectuels, Démocratie*, Paris, Karthala.
- Dia, Mamadou 1962 — “Discours de clôture du colloque sur les politiques de développement et les diverses voies vers le socialisme”, Dakar, multigr.
- Diané, Charles 1990 — *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris, Chaka.
- Diaw, Aminata 1990 — “État et Nation : la problématique de la référence dans une perspective Constructiviste”, Communication au Séminaire de l’AAPS, le Caire, 20-22 janvier.
- Diop, Cheikh Anta 1974 — *Les fondements économiques et culturels d’un État fédéral d’Afrique noire*, Paris, Présence Africaine.
- Diop, Cheikh Anta 1979 — *Nations nègres et culture*, Paris, Présence Africaine.
- Diop, Momar-Coumba et Diouf, Mamadou 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et société*, Paris, Karthala.
- Diouf, Mamadou 1989 — “Représentations historiques et légitimités politiques au Sénégal (1960-1987)”, *Revue de la Bibliothèque Nationale*, 34 : 14 - 23.
- Diouf, Mamadou 1990 — “Les Intellectuels, l’État et la société civile au Sénégal : la quête perpétuelle d’un paradigme”, Communication au colloque sur la liberté académique, Kampala, Ouganda, 26-29 novembre.
- Ela, Jean-Marc 1989 — *Cheikh Anta Diop ou l’honneur de penser*, Paris, L’Harmattan.

/p. 329/

- Hobbes, Thomas 1971 — *Léviathan*, Paris, Sirey.
- Hodgkin, Thomas 1957 — *Nationalism in colonial Africa*, New York, New York University Press.
- Hountondji, Paulin 1990 — “La dépendance scientifique hier et aujourd’hui”. *Revue Sénégalaise de Philosophie*, 13-14 : 17-28.
- Khan, Amin 1990 — “Les intellectuels entre identité et Modernité” in Ali El-Kenz (ed.), *L’Algérie et la modernité*. Dakar, Codesria.
- Laurin-Frenette, Nicole 1983 — “Les intellectuels et l’État”, *Sociologie et Sociétés*, XV, I : 121-129.
- Lo, Magatte 1985 — *L’heure du choix*, Paris, L’Harmattan.
- Senghor, L.S. 1957 — “Le problème de la culture ou pourquoi la page culturelle”, *Unité Africaine*, 11.
- Senghor, L.S. 1964 — *Liberté I Négritude et humanisme*, Paris, Seuil.
- Senghor, L.S. 1971 — *Liberté II Nation et voie africaine de socialisme*, Paris, Seuil.
- Senghor, L.S. 1976 — *Pour une relecture africaine de Marx et d’Engels*, Dakar, NEA.
- Senghor, L.S. 1980 — *La poésie de l’Action : conversations avec Mohamed Aziza*, Paris, Stock.
- Senghor, L.S. 1983 — Préface de Alassane Ndaw, *La pensée africaine*, Dakar, NEA.
- Sine, Babacar 1989 — “Révolution et ouverture : contribution au débat”, *Le Soleil*, 6 février. 16 p.
- Wade, Abdoulaye 1975 — “Discours d’ouverture à la première conférence nationale”, Dakar, Spécial Démocrate.
- Weber, Max 1959 — *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- Weber, Max 1963 — *The Sociology of Religion*, Boston, Beacon Press.

## La presse et le pouvoir

*Moussa Paye*

*“La dispute est d'un grand secours  
Sans elle on s'ennuie toujours”*  
(Jean De La Fontaine)

Quels que soient les changements intervenus au cours des 30 dernières années dans les rapports entre la presse et le pouvoir, on note une constante : l'information quotidienne, écrite ou parlée, reste une chasse gardée. À l'indépendance, *Paris-Dakar* né hebdomadaire en 1933 avant de passer quotidien, se transforme en *Dakar Matin*. En septembre 1960, le Ministère de l'Information et de la presse du Sénégal hérite des infrastructures de la Fédération du Mali qui vient d'éclater. Le nouvel État va s'appuyer sur elles pour élaborer une politique d'information qui met l'accent sur l'éducation des masses. Les moyens sont rassemblés : la nouvelle radio compte 6 studios en basse et haute fréquences, un émetteur de 100 Kilowatts ondes courtes, un émetteur de 25 KilowattS ondes moyennes, 2 émetteurs de 4 Kilowatts ondes tropicales et un émetteur de 8 Kilowatts ondes moyennes implanté à Rufisque.

En fin de l'année 1960, deux antennes sont dirigées vers la Casamance et la station régionale de Ziguinchor entre en service le 4 Avril 1961. La radio de Saint-Louis, qui desservait la Mauritanie, sera transférée à Dakar quand l'émetteur mauritanien fut mis en service en Juin 1961. L'Agence de Presse Sénégalaise (APS) est créée dans le même élan. Avec 10 téléscripteurs installés dans différents organismes et administrations, elle diffuse 18 000 mots en plus des nouvelles locales. Elle a désormais le monopole de l'information sur tout le territoire, desservant en plus la radio et les ministères à l'aide d'un bulletin quotidien, *Info-Sénégal*, tiré à 256 exemplaires.

Un rôle central est dévolu à la Direction de l'Information de la radio et de la presse. Son service de l'information trie les nouvelles diffusées au Sénégal pour en assurer la censure au besoin. Son service de presse assume plusieurs publications : un mensuel, *Sénégal Magazine* qui deviendra *Sénégal d'Aujourd'hui* tiré à 5 000 exemplaires, *Sénégal documents*, une diffusion de textes et de commentaires des actions gouvernementales en 1 000 exemplaires, *Actualités Sénégalaises*, un mensuel /p. 332/ mural en 2 000 exemplaires, *L'ère nouvelle*, publication arabe en 2 000 exemplaires, une revue de presse quotidienne en 120 exemplaires pour les ministères et autres services publics. La section cinéma de la Direction de la Communication a en charge la réalisation de films d'actualités, de prestige, de propagande et d'éducation. Cela donnera les fameuses *Actualités sénégalaises* projetées sur les écrans de cinéma deux fois par mois.

### La presse et la construction nationale

Mais le véritable socle de cette politique d'information dans un contexte d'analphabétisme dominant sera l'installation de centres régionaux d'information autour d'une section centrale siégeant à Dakar. Dans les principaux chefs-lieux d'arrondissement, 130 centres d'écoute seront animés par des groupes de “volontaires de l'indépendance” formés et dotés de matériels par un commissaire régional à l'information coiffant un comité régional d'information. À cause du dispositif didactique posé, les officiels n'avaient pas d'inquiétude quant à la perception claire par les masses de leurs discours dont

les thèmes nationalistes et socialisants étaient relayés par les cadres intermédiaires du parti. À l'autre versant, la presse écrite diffusait le point de vue gouvernemental exclusivement : soit par vocation pour les publications officielles, soit par concordance de vues pour les autres publications comme *Afrique nouvelle*, à vocation cléricale et panafricaine, *Africa ou l'Observateur africain*.

La volonté du gouvernement sénégalais d'asseoir une puissante presse d'État s'inscrit dans le 1er plan quadriennal de développement à partir de 1961. Sur un budget total de 92 milliards 67 millions de francs, il accorde au Ministère de l'Information 450 millions de francs. La radiodiffusion se taille la part du lion avec 335 millions pour l'acquisition d'un puissant émetteur de 200 kilowatts coûtant 150 millions, un matériel de reportage et d'émission pour 100 millions, l'aménagement des installations à 40 millions. L'installation d'antennes à longue portée pour émetteur en onde courte est prévue à 35 millions, ainsi qu'un poste de station régionale à Saint-Louis à 10 millions. Une subvention de 15 millions de francs est en outre allouée à la création de l'Office du cinéma, autant à l'achat de matériel de presse et de photographie, et l'installation d'un téléscripteur relié à *Reuter* est évaluée à 10 millions. L'installation et l'équipement de 28 centres régionaux d'information, véritable charpente de l'éducation des larges masses, devaient coûter 75 millions, les camions de projection cinéma inclus.

Pendant les 4 années programmées, la répartition de ce budget devait suivre une courbe ascendante annuelle : 1961 : 52 millions, 1962 : 128 millions, 1963 : 132 millions, 1964 : 138 millions. L'autre préoccupation du /p. 333/ gouvernement sénégalais à l'endroit de la presse est l'africanisation de son personnel. La situation de la première année de l'indépendance n'est guère reluisante : seuls 4 sénégalais ont le niveau A consacré par des études supérieures, 27 autres le niveau B consacré par le baccalauréat et une formation spécialisée, 139 sont de niveau D. Le rythme d'africanisation et les prévisions de recrutement font ressortir les prévisions ci-après : 1961 : 14, 1962 : 90, 1963 : 81, 1964 : 71. Le *Journal Officiel* du 29 septembre 1962 fait ressortir la prééminence de journalistes français : les conseillers techniques Alain de Mazières, Georges Giraud, Jacques Janvier et le Rédacteur en chef de *Dakar Matin*, Daniel de Bergevin sont élevés à la dignité de l'Ordre National du Mérite. Le 22 octobre de la même année, une note de recrutement s'adressant aux jeunes sénégalais ayant le niveau d'instruction du brevet paraît dans *Dakar Matin*. Dès cette époque, El Hadj Ousseynou Seck se révèle comme le speaker le plus écouté dans ses informations en langue wolof de 6 h 50 et ses commentaires pittoresques vantent les mérites des hommes forts du moment : Léopold Senghor et Mamadou Dia. Nul doute, dans l'ambiance floue des premières années d'indépendance, que la radio leur appartenait.

Ainsi, ce médium chaud fut-il au centre de la controverse quand, au matin du 17 décembre 1962, la crise constitutionnelle qui opposait les deux hommes aboutit à l'affrontement : il fut annoncé que "Alioune Tall donnerait une conférence de presse et que Mamadou Dia s'adresserait à 20 heures au pays pour justifier son action". Conscient de l'importance stratégique du contrôle des médias, un groupe de partisans du Président du Conseil tenait l'immeuble de la Radio, sous la protection des forces de gendarmerie restées fidèles au Président du Conseil. Mais le Président Senghor leur brûla la politesse :

*C'est de Yeumbeul que fut diffusé l'appel du Président de la République, dont les occupants de Radio-Sénégal coupèrent la fin, pour tenter de passer l'appel enregistré deux heures auparavant, de Mamadou Dia. Cette fois ci, c'est l'émetteur de Rufisque qui interrompit cette diffusion au bout de quelques secondes <sup>1</sup>.*

Magatte Lo (1986) raconte comment il réussit à s'introduire à la station du centre émetteur de Rufisque avec un parachutiste comme garde du corps, en compagnie de Théophile James, vers 0 h.15 :

*Tout en faisant croire aux auditeurs que je me trouvais dans les locaux de la radio à Dakar, je lus le message à deux reprises. Et pour permettre à toute la population d'en comprendre clairement le sens, je traduisis le texte en ouolof (...). Malgré l'heure tardive, tout le Sénégal était à l'écoute. Dès que j'eus terminé de lire le message /p. 334/ du Président à la radio, les foules déferlèrent dans les rues de la capitale, comme dans les plus petits villages de la campagne, pour acclamer le nom de Senghor (Lo 1986 : 79).*

Ces circonstances politiques légitiment la mainmise sur les médias de la fraction de l'État sortie victorieuse de l'épreuve de force avec un penchant plus marqué pour la "Radio-Sénégal". Vers 6

<sup>1</sup> /p. 376/ *Dakar Matin* du 19/12/1962.

heures, le 18 décembre, le speaker de la radio Ousseynou Seck, avait commencé d'enregistrer ses commentaires de la victoire de Senghor sur Mamadou Dia. Magatte Lo lui fournit quelques éléments pour son bulletin d'information. Pendant un certain temps, El Hadj Ousseynou Seck, le propagandiste de choc exorcisera les démons du "Diaisme" de l'esprit des Sénégalais avec la même conviction qu'il en avait chanté la grandeur.

Il est facile d'imaginer que cette mainmise de l'État sur les principaux moyens d'information et de diffusion n'allait pas déteindre sur la démocratie multipartisane. En février 1963, se tient la campagne du référendum constitutionnel qui opposa l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS) au pouvoir au Bloc des Masses Sénégalaises (BMS) formation dirigée par Cheikh Anta Diop :

*Cheikh mena avec le BMS une campagne farouche contre ce projet qui visait à instaurer un pouvoir personnel, à faire du président l'unique source du pouvoir. Son intervention à la radio, en oulof eut un tel effet sur les populations qu'il ne lui fut plus permis de le faire*<sup>2</sup>.

De retour à Dakar venant de Paris le 11 septembre 1963 à l'orée du congrès de l'UPS du 10 octobre et des élections de décembre, le Président Senghor annonce qu'il s'adressera désormais chaque semaine au peuple sénégalais par la voie des ondes. "Au Sénégal, ajoute-t-il, puisque Dieu nous dota d'un don de fabulation, "Radio-cancan" marche à pleines ondes, mais tout cela n'est pas sérieux". C'était sa manière de démentir les rumeurs de remaniement ministériel éventuel<sup>3</sup>,

Les élections législatives et présidentielles du 1<sup>er</sup> décembre approchaient. À 8 jours de l'ouverture de la campagne, le Président Léopold Sédar Senghor promet, dans une allocution radiodiffusée, que la liberté de campagne sera assurée à tous les partis légaux qui auront fait acte de candidature. "Bien mieux, assure-t-il, chaque parti disposera de la Radiodiffusion nationale pendant une demi-heure... ", Mais la note circulaire du Ministre de l'Intérieur no. 7796 du 18 octobre 1963 était d'une précision moins généreuse :

*1) Les partis d'opposition auront à parler avant le parti au pouvoir. En effet le parti au pouvoir ayant eu à prendre la parole, en premier /p. 335/ lieu, lors du référendum du 3 mars 1963, il la prendra, cette fois ci en dernier lieu. 2) Les émissions se feront en français et seront enregistrées au moins une demi-journée à l'avance.*

Dès avant l'ouverture de la campagne électorale, le Parti du Regroupement Africain (PRA) seul parti de l'opposition resté en lice face au parti au pouvoir, rejette les conditions du Ministère de l'Intérieur. Il explique dans un communiqué diffusé le 23 octobre "Pourquoi le PRA-Sénégal refuse d'user de la radio lors de la campagne électorale" :

*Le PRA-Sénégal refuse d'user des antennes de la Radiodiffusion "nationale" dans les conditions précisées ci-dessus à l'usage du seul parti d'opposition reconnu encore par l'UPS, le PRA-Sénégal qui a déposé la déclaration d'investiture de la liste d'union nationale "Démocratie et Unité Sénégalaise".*

Ce refus se passe de commentaire, d'autant plus que, en permanence, "le parti au pouvoir" use et abuse de la radio en français, "langues vernaculaires" et autres parlers nationaux. Les militants du PRA-Sénégal continueront de s'adresser à leurs compatriotes dans les langues qu'ils comprennent. Il ne reste d'ailleurs pas grand chose à apprendre au peuple sénégalais sur la "démocratie forte" et le "parti dominant" de Senghor.

Ainsi la campagne électorale s'avère-t-elle inégale, La radiodiffusion tout comme le quotidien *Dakar Matin* privilégient exclusivement le point de vue du pouvoir, les appels de vote en sa faveur et les menaces contre l'opposition. Outre El Hadj Ousseynou Seck en Wolof, les ondes de la radio diffusent les éditoriaux enflammés d'un journaliste peu ordinaire qui reçoit les honneurs du manifeste de l'opposition ironisant sur "les ridicules et fatigantes ratiocinations de Lamine Diakhaté"<sup>4</sup>.

Pudiquement, *Dakar Matin* annoncera, dans son édition du 28 novembre, que "la maison d'un notable UPS a été attaquée par des inconnus". Le notable en question n'est autre que le speaker en

<sup>2</sup> *Nomade*, "Spécial Cheikh Anta Diop" : 195.

<sup>3</sup> *Dakar Matin* du 12/09/63.

<sup>4</sup> Abdoulaye Ly : "Pour les candidats, le 15 nov. 1963" in "Manifeste des candidats de la liste Démocratie et unité sénégalaise patronnée par le PRA-Sénégal".

wolof attiré du régime. Le *Dakar Matin* du 29 novembre publiera "l'avertissement de M. le ministre de l'Intérieur à l'opposition", et titrera le lendemain : "L'UNTS stigmatise", sous entendez les violences de l'opposition, comme si elles étaient unilatérales. Au lendemain des élections ensanglantées par la répression des manifestations de l'opposition, *Dakar Matin* anticipe sur les résultats officiels en titrant que 96 % des suffrages étaient allés à l'UPS et en reprenant à la une l'éditorial du ministre Lamine Diakhaté : "La victoire du courage". Pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, *Dakar Matin* édite le même jour un numéro spécial avec à la une, le communiqué du ministre de l'Intérieur déclarant "Victoire totale /p. 336/ de l'UPS". Le jour suivant, 3 décembre, c'est au tour du Président fraîchement réélu d'occuper la une avec son allocution diffusée la veille et le numéro du 4 décembre est consacré aux "remerciements de l'UPS au peuple sénégalais".

Mass Diokhané, directeur de la Radiodiffusion, élu député sur la liste UPS, quitte ses fonctions le 7 décembre. L'occasion est belle pour distribuer les médailles de chevalier de l'ordre national à Nicolas Sané, Jacques Gerling, Paul Benoît et d'officiers du mérite national à Jean Pyaubert et Léonce Glèze. Et encore une fois, à une exception près, les récipiendaires sont principalement des expatriés de l'assistance technique. Les nationaux devront attendre pour pouvoir mériter de la nation selon l'idée qu'en a le parti au pouvoir. En tout état de cause, en ces premières années d'indépendance l'État sénégalais aurait bien pu reprendre à son compte la boutade de Sidy Lamine Niass : "C'est le journal qui m'appartient mais pas les journalistes". Car si la mainmise du pouvoir sur les moyens d'information était totale, son contrôle sur les journalistes était plutôt lâche. Certains des éléments de la première génération de journalistes du pays avaient rejoint Modibo Keita après l'éclatement de la Fédération du Mali : Doudou Guèye, Racine Kane, Mamadou Talla tandis que Moctar Kébé s'y trouvait comme instituteur.

Les autres, une trentaine, avaient constitué le Syndicat National de la Presse du Sénégal hors de la mouvance gouvernementale. Le Secrétaire général élu, Cheikh Bara Lô, avait été cité dans un journal français comme étant l'un des chevaux de Troie de la pénétration communiste en Afrique noire pour avoir été vice-président de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique (FMJD) dès 1957. Quatre mois après sa création, le Syndicat National de la Presse Sénégalaise assistait au 11<sup>ème</sup> congrès de l'Union Panafricaine des Journalistes à Accra. Pour des raisons de structuration interne, son secrétaire général déclinera l'offre d'entrer au bureau de l'UPAJ. Cheikh Bara Lô, ancien membre du cabinet Alioune Tall, est un rescapé du temps révolu du volontarisme anti-impérialiste du premier gouvernement sénégalais. Au retour de ce congrès, le Secrétaire général du Syndicat de la Presse Sénégalaise répond aux questions du Soleil :

*"Le congrès qui a duré 4 jours, du 12 au 16 novembre, a été inauguré par un discours magistral du Président de la République du Ghana Kwame Nkrumah dans lequel il a défini le rôle qui nous est assigné... Ensuite, M. Doudou Guèye de la délégation du Mali a fait un rappel historique qui part du congrès de mai 1961 tenu à Bamako".*

L'ambiance des travaux était celle des grandes messes anti-impérialistes /p. 337/, anti-colonialistes et anti-néocolonialistes aux antipodes de la ligne politique du gouvernement sénégalais. En mai 1964, le Syndicat National de la Presse Sénégalaise tient son Assemblée générale à la Chambre de Commerce de Dakar et regrette que,

*depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance, et en dépit de démarches réitérées, aucun texte définissant de manière précise les droits et les devoirs des journalistes n'ait pu jusqu'ici être élaboré. À ce sujet, l'Assemblée générale formule le vœu que les représentants du SNPS soient associés à l'élaboration de ce texte dont l'intervention est souhaitée avant la fin de l'année en cours. L'Assemblée générale déplore d'autre part que la convention collective qui régit présentement la profession journalistique — convention discriminatoire dans son application et qui, de surcroît date de 1948 — n'ait jamais été réexaminée à la lumière de nos conditions d'existence actuelle<sup>5</sup>.*

Le syndicat déplore aussi la facilité déconcertante qui a toujours présidé à l'attribution de la carte d'identité professionnelle de journaliste. Il exige une réorganisation immédiate de la commission

<sup>5</sup> *Sénégal d'Aujourd'hui*, 8 mai 1964 : 10.



nationale de la carte, qui devra être désormais présidée par un journaliste africain, l'annulation des cartes actuellement en circulation et leur remplacement immédiat par de nouvelles cartes et l'application stricte du texte régissant ladite commission. Mais le fin mot de l'histoire des relations entre le Syndicat National de la Presse et les autorités est dans ce qui suit :

*dans la conjoncture nationale actuelle et compte tenu des impératifs du développement du pays, l'Assemblée générale estime qu'un rôle d'avant-garde revient de droit à la presse et singulièrement aux journalistes sénégalais. Elle regrette profondément une certaine distance des autorités, confinant de ce fait les journalistes sénégalais dans une position secondaire préjudiciable à leur épanouissement. Les journalistes sénégalais entendent désormais assurer pleinement leurs responsabilités et invitent instamment les autorités à les y aider par une coopération étroite dans l'intérêt majeur du pays*<sup>6</sup>.

À ce moment crucial, le ministre de l'Information Lamine Diakhaté, poète dans l'âme, éditorialiste aux grandes heures, choit de la roche Tarpéienne. Un communiqué laconique de la présidence met fin le 29 mai 1964 à un ministère militant de 18 mois : "M. Lamine Diakhaté, ministre de l'Information et des télécommunications, a remis sa démission à M. le Président qui l'a accepté". En tout état de cause, il apparaît qu'en cette dernière année de l'application du premier plan quadriennal, l'effectif /p. 338/ visé n'est atteint ni qualitativement ni quantitativement. Pourtant à la date du 28 décembre 1964, les publications officielles périodiques paraissant au Sénégal ne comptent pas moins de 43 titres très inégaux et d'intérêts divers (Sénégal/MITT 1965). Alors que les journaux du secteur privé comptaient au moins 17 titres au recensement du 2 juillet 1965.

Pour ne rien laisser au hasard, le Centre d'Études des sciences et technique de l'Université de Dakar était ouvert à la formation des postulants au journalisme de la sous région à compter de l'année universitaire 1965-1966. Un décret présidentiel réorganise l'Agence de presse sénégalaise (APS) dont la tutelle est confiée au ministre chargé de l'information. L'article 3 ne dit pas moins que ceci :

*l'APS ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude et l'objectivité de l'information. Elle ne doit en aucune circonstance passer sous le contrôle de droit et de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique...*

## **La consolidation de l'emprise**

Entre 1965 et 1970, le Sénégal devra se contenter de la Télévision éducative, un projet pilote de l'UNESCO qui sera un centre d'expérimentation des mass médiats utilisés à des fins éducatives. Pour cause, "L'installation d'un centre de télévision à Dakar a dû être laissée pour le moment à une éventuelle initiative privée en raison de son coût..." affirme Jacques Janvier, conseiller technique au Ministère de l'Information de la Radiodiffusion et de la Presse du Sénégal. Certains journalistes qui furent en 1962 pressentis pour une formation en vue du lancement de ladite télévision vont devoir ronger leur frein pendant quelques années.

Dans le sillage d'une réconciliation nationale acquise au moyen du bâton et de la carotte, le Bureau Politique de l'Union Progressiste Sénégalaise, désormais parti unique, initie le 2 novembre 1966 la mise à l'étude des modalités de création d'un quotidien national au Sénégal. En même temps, l'État opère une reprise en main de l'organisation des journalistes de la presse nationale. En avril 1966, se tient au siège de la revue *Awa* l'Assemblée générale constitutive d'une association dénommée "Union nationale des journalistes professionnels au Sénégal". Le Président élu n'est autre que Doudou Guèye, Rédacteur en chef de "*l'Unité Africaine*", organe centrale de l'UPS au pouvoir. L'ancien dissident pro-malien reprend du service pour la "bonne cause", solidement encadré par d'autres hommes du pouvoir : Alioune Fall, Directeur adjoint de Radio-Sénégal, Henri Mendy, administrateur de l'Agence de Presse /p. 339/ Sénégalaise (APS) et Moctar Kébé, journaliste au Bureau de presse du Ministère des Affaires Étrangères, qui fera du chemin, le temps aidant.

---

<sup>6</sup> Idem.

L'ambiguïté qui transparaît dans la dénomination, "L'Union nationale des journalistes professionnels..." supposée regrouper uniquement des Sénégalais et la nuance "au Sénégal" apportée au sigle, permettent l'adhésion de Pierre Biarnès, Directeur du *Moniteur Africain* élu trésorier général, de Jean Chalet, chef du Bureau de l'Agence France Presse, et Jean Roux, conseiller personnel du Président de la République. Cheikh Bara Lô, ancien Secrétaire général du Syndicat National de la Presse du Sénégal était rentré dans les rangs derrière son supérieur hiérarchique, Mamadou Seyni Mbengue, Directeur de l'Information. Le nouveau rapport des forces en cette année 1966 marque donc un tournant dans la conception de la politique gouvernementale en matière de presse. En 1967 une note confidentielle du Ministre de l'Information, Abdoulaye Fofana, pour le conseil interministériel consacré à l'examen de la création future d'un quotidien national précise que la charpente en sera "une société de presse qui associerait l'UPS, la SNEP et Dakar Matin" ou une autre société "qui associerait l'UPS, la SNEP et éventuellement 2 imprimeries de la place".

Le conseil interministériel qui se tient le 30 novembre voit Léopold Senghor décider que le quotidien national devra remplir trois conditions à son existence :

1. être digne de ce nom ;
2. refléter la pensée politique du gouvernement sinon du parti ;
3. après la première mise de fond, le quotidien doit être bien géré et ne rien coûter à l'État.

Entre-temps, l'Union Nationale des journalistes professionnels au Sénégal sort en juin le numéro 1 d'un éphémère organe dénommé *Le journaliste sénégalais*. Un an plus tard, un premier protocole d'accord était signé entre le gouvernement du Sénégal, la société France Édition et Publication (groupe Franpar editrice de "*France Soir*", "*Paris Presse*", "*Elle*", "*France-dimanche*" etc.) et la société editrice de *Dakar Matin* (SEPA). Quelque temps après, était créée la Société Sénégalaise de Presse et de Publication qui regroupait Société Sénégalaise d'Édition, la Société France Édition et Publication, la SEPA et la Société Nationale des Entreprises de Presse"<sup>7</sup>.

Mais la crise sociale de mai 1968 vient déranger tous les projets du gouvernement sénégalais et de son parti dirigeant. À la suite des affrontements sur le campus universitaire, le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information sera fermé, ses étudiants envoyés à Strasbourg pour y continuer leurs études. Effet de causalité ou coïncidence, *L'Unité Africaine* cesse de paraître en août 1968, huit mois après le /p. 340/ 10<sup>ème</sup> congrès du Parti au pouvoir, l'Union progressiste sénégalaise. Détail piquant : sur un chapitre consacré à la presse du parti, ce congrès recommandait que la rédaction et la gestion des journaux du Parti soient confiées à une équipe de cadres qualifiés à laquelle seront adjoints des journalistes professionnels.

Dans le tumulte, vient une seconde fois pour le pouvoir le moment de compter ses alliés. La Radiodiffusion nationale, sous la houlette d'un homme du sérail, Moustapha Niasse, Directeur de l'Information et de la Presse, ne défaillit pas. C'est peut-être la seule institution à ne pas avoir d'états d'âme. À ce point que le comité de grève constitué dans la clandestinité après l'arrestation de la quasi-totalité des dirigeants syndicaux, ne lui ménage pas ses sarcasmes :

*La radio-Sénégal ne diffuse que des mensonges. Aucune entreprise, aucun service, aucun établissement, aucun travailleur n'a repris le travail. La grève est suivie à cent pour cent, dans toute l'étendue du territoire...*<sup>8</sup>

Dès l'éclatement des troubles à l'Université de Dakar, les premiers groupes d'élèves en grève se répandant dans les rues, prendront pour cible la maison de l'incontournable El Hadji Ousseynou Seck, speaker en langue ouolof. La réponse de l'imperturbable propagandiste de choc viendra encore une fois des ondes, au petit matin et au soleil couchant : "Si ton père recevait du régime ce que j'en reçois, il aurait dit tout le bien que j'en dis...". Anticipant sur le rôle destiné au *Soleil, Dakar Matin* abandonne son style discret de mensonge par omission et se jette dans la mêlée. Quand l'Union Nationale des Travailleurs Sénégalais (UNTS) peut réunir ses instances après la libération de ses dirigeants, la première déclaration de son bureau national est toute consacrée au quotidien *Dakar-Matin*. Il y constate que :

<sup>7</sup> *Le Soleil*, No. Spécial du 4 avril 1975.

<sup>8</sup> "Instruction N° 2" du Comité central de grève, Dakar le 3 juin 1968.

*Depuis la grève déclenchée le 30 mai 1968, le quotidien Dakar Matin se livre à une campagne systématique d'accusations calomnieuses et de dénigrement des dirigeants syndicaux pour dénaturer leur action et vicier le climat social.*

*Après avoir prétendu avec une légèreté qui frise l'irresponsabilité que le mouvement déclenché avait été animé par une puissance étrangère, Dakar Matin accumule jour après jour ses accusations calomnieuses, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles ne vont pas dans le sens de l'apaisement préconisé par les syndicats et le gouvernement. Le Bureau National déplore, qu'en dépit de l'amorce d'une solution de la situation sociale, qui exige l'abandon des /p. 341/ accusations et des déclarations gratuites, le Dakar Matin du 10 juin 1968, publie un article intitulé "Mon Billet" dans lequel ce quotidien renouvelle ses calomnies à l'égard des dirigeants syndicaux. Devant l'excitation des masses provoquée par la persistance de cette campagne calomnieuse, l'UNTS exige que soit mis fin sans délai à ces provocations et rejette sur le quotidien Dakar Matin, toute la responsabilité d'une éventuelle détérioration du climat social<sup>9</sup>.*

À la fin de 1969, le nœud gordien du quotidien national attendait encore d'être tranché. Thierno Diop, rapporteur de la commission de presse du VII<sup>ème</sup> congrès de l'UPS revient sur la question après avoir fait le tour des publications du moment :

*c'est dire que la création d'un quotidien national digne de ce nom mérite attention et effort. Ce n'est pas la première fois qu'on en parle dans ces assises, et certains militants on pu comparer le quotidien national au serpent de mer. La décision a été prise au V<sup>ème</sup> congrès. Au VI<sup>ème</sup>, on avait cru pouvoir annoncer que le journal verrait le jour avant la fin de 1968. Cela incite à la prudence, avant de faire ici une nouvelle promesse. Pourtant, avec toute la prudence requise, on peut annoncer aujourd'hui que le Sénégal aura son quotidien avant le mois de juillet, peut être à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de notre indépendance, dans la mesure où le calendrier de lancement n'est pas perturbé...*

La suite du discours de Thierno Diop en dit long sur le degré d'autonomie du futur quotidien national vis-à-vis du parti au pouvoir...

*la liaison avec le parti sera permanente, de manière à coordonner l'action d'éducation et d'animation. Le rédacteur en chef sera d'ailleurs, si le projet de révision des statuts est adopté par le congrès, automatiquement membre du Bureau Politique.*

*Le Soleil se lève le 20 mai 1970 après que Dakar Matin eut annoncé par la plume de son Directeur, De Breteuil, qu'il cessait de paraître le 16 mai. Au moment où *Le Soleil* prend la relève de *Dakar Matin*, ce titre existait depuis le 4 mai en tant que société. Son cadre d'émergence est austère : un local au bout de ce qui fut la rue Thiers (actuelle Rue Amadou Assane Ndoye) où dans une pièce unique, prennent place, autour d'une longue table métallique, le gérant, le rédacteur en chef et sept journalistes dont trois assistants techniques de la coopération française.*

/p. 342/

## **La "guerre médiatique"**

C'est en début de l'année 1970 que la 3<sup>ème</sup> organisation professionnelle des journalistes sort des brumes avec l'élection, le 18 mars, de Moctar Kébé à la tête de l'Association nationale des journalistes sénégalais. Le 21 juin, *Le Soleil*, sans doute mal habitué à la dénomination annonce l'Assemblée générale d'une "Association des journalistes du Sénégal" autour d'un ordre du jour en trois points : adoption des textes organiques, rapport d'activités, questions diverses, au Centre Culturel Africain. Cette année de grâce voit aussi renaître le Centre d'Études des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI). Dans son objectif prioritaire, l'enseignement qui doit y être dispensé vise à la formation d'hommes et de femmes qui répondent aux besoins de la presse, de la radio, de la télévision, des agences et des ministères de l'Information. Là devront être préparés à des tâches polyvalentes, des

---

<sup>9</sup> Cité par Paye (1978 : 11).

journalistes capables d'imaginer la voie que suivra le développement des moyens d'information dans leur pays, pour que ces moyens répondent, de mieux en mieux, à l'attente de l'opinion publique.

Mais, hors de la salle de rédaction du *Soleil* et des classes du CESTI, l'agitation sociale prend l'allure d'une guerre médiatique opposant le pouvoir d'une part, les syndicalistes et les étudiants d'autre part. Les moyens sont inégaux : du côté du pouvoir, la radio et *Le Soleil* distillent dans l'opinion le point de vue du régime. En face, l'opposition syndicale ou politique n'a guère autre chose que des feuilles de chou éphémères et des tracts. Le Président Senghor lui-même sera marqué par cette période intense qu'il évoquera en ces termes :

*Donc, depuis le début de 1970 et surtout depuis la fin de l'hivernage, les tracts ont pullulé, héroïquement anonymes : contre le Chef de l'État, le gouvernement, le Parti.*

*Vous savez, comme moi l'origine de ces papiers. Il y a les ambitieux qui craignent que le pouvoir ne leur ait définitivement échappé ; il y a les P.A.I. clandestins, qui sont en retard d'une indépendance, il y a les comploteurs non repentis, qui espèrent revenir au pouvoir dans les fourgons de l'étranger. La nouveauté est que certains tracts, ne sont que la reproduction d'articles, signés cette fois, et de lettres, parfois personnelles, d'hommes politiques français, qui d'une manière indécente de quoi je me mêle ? s'ingèrent dans les affaires intérieures du Sénégal...<sup>10</sup>.*

De fait, en 1970, les effets de l'éruption de mai 1968 continuaient à se manifester. La dislocation de l'opposition syndicale s'accompagnait /p. 343/ d'une guerre médiatique intense. En juillet 1970, le rédacteur en chef du *Soleil*, Bara Diouf croit pouvoir marquer un tournant quand l'organe central de l'Union Nationale des Travailleurs Sénégalais (UNTS) publie la résolution générale de son comité exécutif national extraordinaire du 19 juillet 1970 par laquelle elle exclut certains de ses dirigeants dont Alioune Cissé et Bassirou Guèye pour connivence avec le pouvoir. Il consulte les augures :

*Ainsi donc, dans les semaines qui vont venir, le syndicalisme sénégalais sera moins ambigu. Il y aura selon toute vraisemblance, d'une part les marxistes irréductibles qui rêvent de révolution planétaire et d'autre part une centrale autonome à qui il appartient de prendre ses responsabilités...<sup>11</sup>.*

Aux antipodes des préoccupations syndicales qui agitent les autres secteurs de la petite bourgeoisie intellectuelle, l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) tient ses assises nationales en novembre 1970, sous l'égide du Premier ministre Abdou Diouf. Et quand un mois plus tard, son assemblée générale est convoquée au Centre Culturel Africain, Avenue El Hadj Malick Sy, l'aile la plus encline à l'autonomie, qui s'était donnée pour mission d'instaurer une véritable démocratie interne au sein de l'organisation des journalistes sera submergée par "une phalange activiste vociférante et gesticulante, déterminée à exercer son diktat en s'abritant derrière l'engagement politique"<sup>12</sup>. En clair, la tendance de Moctar Kébé l'emporte sur les deux vice-présidents Abdou Rahmane Cissé et Mame Less Dia qui démissionneront un peu plus tard.

La nuit du 26 février 1971, Gabriel Jacques Gomis tient une conférence aux Martyrs de l'Ouganda :

*La profession, dit-il, est truffée de journalistes médiocres qui rendent suspecte notre mission aux yeux du public et du pouvoir. Le journalisme est un métier noble digne de respect et de considération, il ne doit pas être un tremplin pour arriver à des fins égoïstes..."<sup>13</sup>.*

Au cours des débats qui ont suivi, un étudiant a demandé au conférencier où le quotidien national recevait ses informations sur l'université...". Le compte rendu de Abdoulaye Bâ dans *Le Soleil* du 1<sup>er</sup> mars ne mentionne pas une réponse du conférencier. Mais réponse il y aura quand même dans ce même numéro du quotidien national : c'est la dissolution des deux principales associations d'étudiants,

<sup>10</sup> *Le Soleil* du 07/12/1971.

<sup>11</sup> *Le Soleil* du 11/9/1970.

<sup>12</sup> *Lettre Fermée* No. 10, octobre 1972.

<sup>13</sup> *Le Soleil* du 1/3/1971.

l'UED et l'UDES à laquelle Bara Diouf avait préparé l'opinion. la veille dans un éditorial intitulé bien à propos "Épreuve de force" :

*Ainsi donc, l'agitation sourde qui couvait à l'université a-t-elle /p. 344/ éclaté : d'escalade en escalade, le groupe d'étudiants irréductibles, dont l'objectif avoué est la destruction du régime actuel et de l'État sénégalais, a poussé les enchères, jusqu'au point de rupture*<sup>14</sup>.

À partir de ce moment, le pouvoir gèrera la crise universitaire à coup de communiqués vengeurs dont celui du 16 mars qui annonce l'exclusion de 49 étudiants de l'université. Le Premier Ministre Abdou Diouf fait une vague allusion à tous ces événements sur la tribune de l'Assemblée Nationale et à la campagne de dénigrement des pouvoirs publics, du chef de l'État et ses collaborateurs

*qui avait pour but, non pas de nous écarter physiquement des commandes de ce pays, mais de nous atteindre dans notre moral, de nous miner par le découragement*<sup>15</sup>.

Le Ministre de l'Information, Ousmane Camara est l'invité de l'émission "En direct avec..." pour la reprise de sa série, le lundi 26 avril 1971. C'est pour lui l'occasion d'ancrer dans les esprits la politique qu'il est chargé d'appliquer :

*Au Sénégal en tout cas, les pouvoirs publics ont conscience des services considérables qu'une presse libre et objective peut rendre. C'est pourquoi ils luttent pour qu'elle ne soit ni brimée, ni bâillonnée ni mal informée lors qu'il s'agit de l'action gouvernementale...*

L'autre versant de cette montagne de tolérance et de libéralisme est plus rugueux :

*Mais la presse peut aussi se révéler nuisible lorsqu'elle se fait malveillante, colporte des ragots et des faux bruits, lors qu'elle véhicule des doctrines et des idéologies pouvant mettre en danger la sécurité de l'État ou l'équilibre de la société sénégalaise. C'est pourquoi aussi, des barrages légaux ont été dressés pour empêcher que ne pénètre au Sénégal, ou y prolifère une presse de cet ordre.*

Le ministre de l'Information annonce le démarrage de la télévision avant le mois de décembre. D'abord par petits paquets de 2 à 3 heures d'émission par semaine, puis elle se développera progressivement pour, à mesure que l'infrastructure se mettra en place, couvrir l'ensemble du territoire national en 1975. Trois mois plus tard, c'est un point de vue plus éclairé et plus libéral que Abdou Diouf soutiendra du haut de la tribune du sommet international sur l'information tenu à Helsinki, le 10 juin 1971 :

*Nous avons choisi de convaincre et non de contraindre. De convaincre quand nous avons raison, mais aussi de nous laisser exposer que /p. 345/ nous avons tort, le cas échéant. Et c'est ici qu'apparaît un autre rôle déterminant de l'information : celui qui consiste à montrer les réalités telles qu'elles sont et tout particulièrement, les résultats, sur le terrain de l'action de l'État. Je dois dire tout de suite que dans ce domaine, nos moyens d'information sont encore très sous développés. Cela s'explique d'ailleurs bien. Car il est plus facile de vulgariser des actes ou des déclarations des responsables de l'État, de s'en faire simplement l'écho que d'aller au devant de l'information, au fond des régions excentriques. Pas assez nombreux ou pas assez formés, nos journalistes ont parfois du mal à s'arracher aux sentiers battus. Loin de moi pourtant l'idée de les calomnier. Car notre presse est en pleine évolution...*<sup>16</sup>.

Le même jour, Boubacar Latmingué Faye, ancien dirigeant de la Fédération des Étudiants de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), est nommé directeur de l'Information et de la Presse. Parallèlement, en août 1971, Bara Diouf cumule la fonction de rédacteur en chef avec celle de Directeur Politique et devient le chef décideur du *Soleil* en lieu et place du gérant qui administrait le quotidien national de sa gestation en avril 1970 à cette date.

Ces promotions individuelles sont le prélude d'une réforme des structures et du fonctionnement de l'information et de la presse au Sénégal dont le projet circule déjà dans les différents départements

<sup>14</sup> /p. 377/ *Le Soleil* du 27-28/2/1971

<sup>15</sup> *Le Soleil* du 23/4/1971.

<sup>16</sup> *Le Soleil* du 11/6/1971.

ministériels. Ce projet prévoit, entre autres suggestions, la suppression des centres d'information régionaux par leur rattachement à l'Agence de Presse Sénégalaise (APS). Dans un mémorandum (Niang 1971) envoyé au ministre de l'Information chargé des relations avec les assemblées, les agents de l'information régionale, par ailleurs très proches du parti au pouvoir, déplorent de n'avoir pas été associés au préalable à la préparation et à l'élaboration du projet

*malgré le principe de participation responsable suggéré par le Chef de l'État et décidé par le dernier congrès de l'UPS... Mais le plus grave, c'est que le projet en question ne donne aucune garantie aux agents de l'information régionale que nous sommes, sinon de nous menacer de licenciement ou de suppression au mépris de toute justice sociale et en dépit des conséquences que cette mesure ne manquera pas d'engendrer... (Niang 1971).*

Les auteurs du mémorandum poursuivent :

*L'information régionale constituant un service administratif, nous demandons dans quelle mesure il serait possible sur le plan juridi- /p. 346/ que de transférer purement et simplement les biens mobiliers et immobiliers d'un service administratif à un organisme à caractère commercial et industriel tel que l'APS, d'autant que cet organisme a toujours présenté un bilan déficitaire, malgré les subventions qu'il reçoit de l'État, comme le souligne d'ailleurs le rapport du BOM... (Niang 1971 : 2).*

La réforme intervient malgré tout en 1972 et assigne à l'information régionale une nouvelle mission dans le cadre de l'APS : "Jadis bureaucratique et conçue en dehors des normes professionnelles les plus élémentaires, elle a fini de faire de notre agence nationale un outil essentiel dans la stratégie de communication sociale mise en œuvre..."<sup>17</sup>

Le 15 juin, paraît le premier journal professionnel réellement indépendant de la période post coloniale. *Lettre fermée* est édité par un des premiers journalistes sénégalais, Abdou Rahmane Cissé. Dans son éditorial, Abdou Rahmane Cissé a l'optimisme en bandoulière :

*S'il m'y autorise, j'étendrais mes remerciements au Chef de l'État pour la peine qu'il a cru devoir prendre, d'écrire au Soleil, à la suite d'un encadré confraternel par lequel le quotidien national annonçait la venue au monde, prochainement, de Lettre fermée. Que le poète, tenant compte de l'aspect bohème et un rien artiste des gens du Quatrième-Pouvoir, daigne pardonner au journaliste cette spontanéité rétive qui est comme le sel et l'épice de son commerce.*

Mais la désillusion est au coin de la rue dès le numéro 2. Un sommaire communiqué payé 5 000 F est censuré malgré son apparente banalité :

*L'usine CAPA ferme. Abdou Cissé vous en donne les raisons dans Lettre fermée, en vente dans tous les kiosques.*

Au 6<sup>ème</sup> numéro, l'amertume était au rendez-vous :

*On parle de libéralisation démocratique, et l'on nous citait quel honneur, "Lettre fermée", et son éditeur. Comme si une hirondelle faisait la bonne saison ou un slogan la révolution. Comme si, au demeurant, on ne s'employait pas de mieux à lester les ailes de l'hirondelle en question du plomb le plus épais...*

Avec le numéro 8 du 8 au 21 septembre, l'éditeur annonce la création de ses propres points de vente, "toute mention de parution, même payée à tarif maximum, étant catégoriquement refusée par la presse locale et les agences étrangères de publicité...". Le numéro 10 de *Lettre fermée* franchit la ligne rouge de tolérance du pouvoir. Il contient un éditorial et /p. 347/ une lettre ouverte sur la situation de l'organisation des journalistes, mais surtout la dénonciation "d'une attitude néocoloniale la plus pernicieuse" qui consiste en la liquidation programmée du linguiste Pathé Diagne, lequel devra grossir bientôt les rangs des interdits d'université dont les plus célèbres sont Cheikh Anta Diop, Abdoulaye Ly et Amady Aly Dieng, tous enseignants africains.

Ce numéro contient en prime un article qui s'interroge sur l'existence d'un axe Prétoria-Abidjan-Dakar. Tout cela suffit largement pour que la mise en vente et la circulation du journal soit interdite

<sup>17</sup> *Le Soleil* du 1<sup>er</sup>/8/1986.

sur l'étendue du territoire sénégalais par arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et celui de l'Information en date du 23 octobre 1972. Quand les pouvoirs publics "coulaient" *Lettre fermée*, la télévision venait d'apparaître depuis un mois. Le contrôle quasi total des médias par le gouvernement sénégalais aurait pu lui faire juger cette mesure inutile tant pouvait être dérisoire la concurrence même pugnace d'un bimensuel au tirage modeste, de surcroît étouffé par un complot du silence qui le privait de publicité à la radio et au quotidien national. Il faut convenir qu'entre le journal indépendant et la presse officielle, c'est plutôt le poids de la crédibilité de l'un qui desservait l'autre.

Une "*Lettre Ouverte*" écrite courant octobre par Amadou Moctar Wane, journaliste à l'Agence de Presse Sénégalaise relance la lutte pour le contrôle de l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) dirigée par Moctar Kébé. Face à la crise qui a surgi au sein de l'ANJS, le pouvoir a tenté de sauver les meubles en mettant sur pied un certain "comité des sages" dirigé par Alioune Fall, Directeur de la Radio qui eut même à discuter de la situation de la presse avec le Président de la République et son ministre de l'Information. Mais, faute de comprendre les contradictions qui opposaient les deux tendances du bureau de l'ANIS, le "comité des sages" fera long feu.

Mame Less Dia, l'un des deux vice-présidents dissidents avec Abdou Rahmane Cissé, prenant le relais de Amadou M. Wane avec une autre "lettre ouverte", sera impitoyable envers le fameux "comité des sage" :

*Les "sages" eux-mêmes ont dû prendre conscience de la vanité de leur démarche, c'est sans doute pour cela qu'ils n'ont pas encore le courage de porter leurs conclusions à la connaissance de la base. Tant pis ! ce n'était d'ailleurs pas la base qui avait souhaité les bons offices de cet honorable comité. En tout cas, les principaux intéressés. c'est-à-dire les deux vice-présidents démissionnaires, n'ont jamais été convoqués aux assises du comité des "sages".*

Et l'organisation des journalistes sombre encore une fois dans la léthargie.

/p. 348/

Coincidence troublante, ce numéro de *Lettre fermée* où s'expriment les dissidents est le dernier à paraître. L'aile dissidente de l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) se trouve tout aussi bien privée de porte voix. Le plus troublant dans l'exécution sommaire du seul titre indépendant du pays est qu'elle révèle la duplicité du discours libéral en matière de politique d'information tenu par les autorités. parlant de la quasi inexistence de journaux privés sénégalais, le ministre de l'Information Ousmane Camara avait juste invoqué au cours de l'émission "En direct" avec (26 août 1971) l'argument que pour lancer un journal, il faut de l'argent :

*une publication ne se nourrit pas de bonnes paroles. Or il n'y en a pas tellement ici et l'État ne peut pas suppléer tout le monde. Éponger la dette des paysans, passe encore car ceux-ci sont les plus nombreux, et ils n'ont rien mais de là à financer des journaux privés, il y a un fossé.*

D'argent, Abdou Rahmane Cissé n'en avait demandé à personne, pas même à ses lecteurs. Son honnêteté rigoureusement ombrageuse lui avait fait écrire dès le n° 00, spécimen gratuit du 28 février 1972 : "Par rigueur morale et éthique professionnelle, aucun abonnement ne sera agréé avant que ce journal missive ne se soit assuré de survivre à la poussée de ses dents de lait". Cinq mois plus tard, en février 1973, l'État rachète le *Moniteur Africain*. Au mois de mars 1973, le président de la République reçoit les membres du bureau de l'Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS). Les entretiens dérapent d'une sollicitation d'une maison de la presse au rôle du journaliste dans un compte-rendu à l'emporte-pièce du quotidien national :

*Parlant de la maison de la presse qui serait le lieu de rencontre de tous les journalistes nationaux et étrangers ainsi que des cadres sénégalais, le Président a fait observer que le souci de l'association est de permettre aux journalistes sénégalais de jouer leur véritable rôle de courroie de transmission entre le pouvoir et le peuple...<sup>18</sup>.*

C'est sur cet espoir que l'État sénégalais pose au cours de l'année 1973 une série d'actes significatifs. En septembre Le Soleil crée les Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS). En décembre, la loi 73-51 transforme la Radiodiffusion Nationale en Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal

<sup>18</sup> *Le Soleil* du 07/3/1973.

(ORTS) après que le Conseil National de l'Audiovisuel eut été créé depuis un mois. C'est aussi en décembre que réapparaît l'hebdomadaire *Afrique Nouvelle* après une éclipse d'un an. Fait éloquent, c'est Bara Diouf qui parraine son nouveau directeur, un musulman de nationalité guinéenne Tayère Diallo. En février 1974, la Cour /p. 349/ suprême, sur une requête d'Abdou Rahmane Cissé, annule pour excès de pouvoir l'arrêté interministériel de 1972 qui interdisait la vente et la circulation de *Lettre fermée*. Mais, 16 mois de suspension de la publication de *Lettre fermée* l'avaient tuée irrémédiablement. L'État avait eu raison de la première tentative d'une entreprise de presse réellement indépendante mais non de son initiateur. Quand paraît le manifeste de 200 intellectuels en faveur du multipartisme et de la démocratisation des mœurs politiques, Abdou Rahmane Cissé est du nombre.

Le 5 juin 1974, paraît une interview du Président Senghor dans le Quotidien français *Le Monde*. La Présidence de la République publie une mise au point dans le même journal qui se contente de noter que "Le Président ne conteste pas sur le fond les propos que nous avons rapportés". Cet incident est révélateur de l'esprit dirigiste des chefs d'État africains en matière de presse. Mais c'est l'intrusion de Bara Diouf dans le débat et, plus encore, les tenues de cette intrusion qui sont étonnantes : "un journaliste du quotidien français reçu plus comme un parent ou un ami, que comme un homme d'information, a cru devoir livrer, à l'opinion publique, des propos volontairement tronqués, qu'il prête au Président Senghor..."<sup>19</sup>.

Il est tellement plus accommodant pour les tenants du pouvoir de dire sur eux les gentilleses qu'ils vous suggèrent et sur leurs actes, les appréciations qu'ils en portent eux-mêmes sous forme de communiqués officiels. Une question en soi peut, à elle seule, attirer la foudre sur la tête du journaliste. Aussi la font-ils la plus banale, la plus anodine possible. À en paraître idiots :

*À entendre certains journalistes, écrit un lecteur du Soleil, Papa Malick Fall, élève, on est tenté de croire qu'ils n'ont jamais fait des études à propos, jugez-en. Lors de la dernière conférence de presse diffusée le 04-06-1974, un journaliste demandait au ministre, porte-parole du gouvernement, de traduire la réaction de l'exécutif à la suite de l'élection de Miss Sénégal. Ainsi, c'est comme si l'exécutif n'avait pas de problèmes plus importants à débattre en conseil de cabinet*<sup>20</sup>.

Une nouvelle réalité va modifier le champ médiatique avec la révision constitutionnelle qui introduit le multipartisme limité à quatre courants politiques. Le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) de Maître Abdoulaye Wade sort un organe, *Le Démocrate* tiré à quelques 5 000 exemplaires. Cette initiative suscite une réaction dans les milieux dirigeants que *Le Soleil* apprécie ainsi :

*On peut penser que la renaissance de L'Unité africaine a été /p. 350/ réactivée par l'apparition d'un nouveau titre : Le Démocrate, l'organe du Parti Démocratique Sénégalais qui, pour ses premières armes dans ce milieu de la presse, aura incontestablement connu un certain succès auprès d'un publics curieux*<sup>21</sup>.

À un autre niveau, le pouvoir continue à parfaire ses alliances africaines dont l'un des artifices du moment est d'empêcher une jonction entre le libéralisme ivoirien et celui sénégalais de Maître Wade. Ainsi, malgré la traditionnelle rivalité ivoiro-sénégalaise, la Société Ouest Africaine de Presse s'implante. Dans une déclaration exclusive à l'Agence de Presse Sénégalaise, son président du Conseil d'Administration Laurent Donan Fologo, parlant du *Moniteur africain*, déclare :

*Nous considérons l'exploitation en commun de cet organe de presse comme la preuve concrète et le symbole de la coopération entre nos États, voire même entre les États de l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes décidés à donner à cet organe l'importance et la qualité qu'il mérite*<sup>22</sup>.

Sur le plan intérieur, le quotidien national après avoir laissé les tâches extérieures (impression, distribution et publicité) à des spécialistes pendant des années, a commencé à investir ces secteurs. La

<sup>19</sup> *Le Soleil* du 08/6/1974.

<sup>20</sup> *Le Soleil* du 10/6/1974.

<sup>21</sup> *Le Soleil* No. spécial 4/4/1975 M.M.

<sup>22</sup> Cité dans *Le Soleil* du 03/01/1975.



première opération a été la création des Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS) en 1973. La Société Sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP), éditrice du *Soleil*, détient les 3/4 du capital des NIS au côté de la société nationale des entreprises de presse (SNEP), établissement public français. Le matériel d'impression avait été acquis avec les prêts de l'État sénégalais et du Fonds d'Aide et de Coopération français. Ce socle plus ou moins solide, quel que soit son sort ultérieur, va assurer à l'État sénégalais le monopole presque total de l'impression performante. Dès lors il sera difficile pour la presse indépendante ou d'opposition de passer outre les fourches caudines des NIS. Pour ne rien laisser au hasard dans ce verrouillage économique du circuit de presse, l'État crée une Société Sénégalaise de Presse et de Publicité (SPT), société anonyme au sein de laquelle, le quotidien national, conjointement avec l'ORTS, détient la majorité des actions. Ainsi, les principaux médias de l'État sont-ils à même de suivre désormais de près l'exécution de leur politique publicitaire. La SPT voit donc le jour dans la seconde moitié du mois de février 1975. Le Directeur de l'Information Saliou Fall en assure la présidence, le Directeur Général en est Claude Cherot secondé par Tidiane Daly Ndiaye. Autre succès du parti au pouvoir, Moctar Kébé est réélu à la tête de l'Association Nationale des Journalistes le 1<sup>er</sup> février 1975.

Dans ce dispositif qui ne laissait que peu de chances aux journaux de /p. 351/ l'opposition, les hostilités avaient déjà commencé avec la parution du n° 3 du *Démocrate* dans lequel un article consacré à l'Union Sénégalaise des Banques (USB), "l'USB en difficulté", concluait après avoir signalé l'existence d'un "trou" de plusieurs milliards :

*que les Sénégalais qui ont commis des fautes lourdes soient sanctionnés et remplacés par d'autres plus compétents et plus sérieux. Dieu sait s'il y en a.*

À cette évidence, Le Soleil croit devoir répliquer en envoyant son collaborateur Papa Hamet Diop auprès du Directeur de l'USB, Amadou Sow. Monsieur Sow profite donc des colonnes complaisantes du quotidien national pour disserter sur "l'immaturation" de Maître Wade avec force détails biographiques, sur la sénégalisation de sa banque pour finir par cette confirmation inattendue de l'article de l'organe du PDS : "Il n'est pas encore possible d'évaluer le trou auquel le *Démocrate* fait allusion"<sup>23</sup>.

L'État était conscient du danger pour son propre crédit à laisser au seul quotidien national le soin de riposter à ce qu'il appelait les "attaques" de l'opposition. Aussi, le Comité Central de l'UPS du 12 mars 1975 écoute-t-elle avec attention son Secrétaire Chargé de la Presse et de l'Information Habib Thiam lui rendre compte de l'état actuel de la presse du parti, "notamment de l'*Unité Africaine* dont la réapparition a été bien accueillie par les militants. En cette période où des "confusionnistes" tentent d'endormir l'opinion sénégalaise, "l'*Unité Africaine* aura pour mission d'expliquer et de vulgariser l'idéologie de l'UPS, d'informer et de former le militant"<sup>24</sup>.

## **Multipartisme et stratégie de contrôle**

L'*Unité Africaine* ne sera pas seule à la tâche assignée. Elle sera même surclassée par les médias d'État en cette année 1975 où le parti au pouvoir entame déjà une campagne électorale qui s'étalera sur trois ans, en perspective des premières élections pluralistes depuis une décennie qui auront lieu le 26 février 1978. L'atmosphère ambiante dans les médias d'État est un démenti à l'affirmation par les officiels de leur neutralité. Le 1<sup>er</sup> août 1975, le *Soleil* crée un précédent en couvrant la conférence de presse du leader de l'opposition montante, Abdoulaye Wade. Le 20 octobre, le nouveau Directeur Général de l'ORTS, Assane Ndiaye qui a remplacé Alioune Fall décédé au mois de mars, visite les stations régionales. À Saint-Louis, le Directeur Général est accueilli par les autorités administratives régionales et le Directeur de la Chaîne III Massarnba Niang. Mais aussi, détail révélateur, par Insa Coulibaly, Secrétaire Général Adjoint de la Coordination communale UPS de Saint- /p. 352/ Louis entouré de ses militantes et militants, qui rendra un hommage appuyé au Directeur de la Chaîne

<sup>23</sup> *Le Soleil* du 29/01/1975.

<sup>24</sup> *Le Soleil* du 15/3/1975.

Régionale : “M. Massamba Niang dont l’engagement dans le parti dominant, l’UPS et le dévouement à la chose publique ne sauraient être mis en doute...”

L’auteur de l’article lui-même insiste sur ce qu’il appelle le double rôle de Massamba Niang :

*rôle administratif en tant que chef de la station régionale de la Chaîne III et rôle politique au sein de l’UPS en tant que conseiller municipal de Saint-Louis et commissaire politique de la région de Thiès.*

Ainsi campé, l’échantillon modèle de journaliste ne court pas les couloirs des rédactions. La déontologie et l’éthique professionnelle bien comprises récusent le rôle de courroie de transmission si cher à Léopold Sédar Senghor qui a oublié de le réadapter aux nouvelles réalités politiques. À tout hasard, avec le départ du dernier gérant français, Bara Diouf a pris tous les pouvoirs au quotidien national en fin août.

En novembre 1975, un arrêté du Gouverneur interdit la desserte de la ville de Dakar par les “cars rapides”. “Sortir de Dakar, c’est la mort”, déclarent les chauffeurs au reporter du *Soleil* Magassouba Moriba. Celui-ci couvre largement leur grève et rend compte de certains moments de tension : “les échauffourées se multipliant, la police intervient. Elle fera même usage de grenades lacrymogènes pour disperser les empêchés de tourner en rond...”. À l’issue de cette intervention, Magassouba Moriba note que “six chauffeurs seront arrêtés et conduits au commissariat central, ils seront libérés le lendemain sur l’intervention du Syndicat des Transports routiers”. Comme il arrive souvent qu’un journaliste en pince pour le sujet de son reportage, Moriba plaide sur quelques lignes pour la cause des transporteurs :

*vouloir d’un coup supprimer des moyens de transport dont la population active a un grand et urgent besoin, sans combler en contrepartie le vide que constituerait leur disparition, voilà une opération on ne peut plus hasardeuse et dont les conséquences ne pourront être que graves* <sup>25</sup>.

Les autorités prennent la mouche devant ce traitement jugé subversif par eux de “l’affaire des cars rapides”. Dès le lendemain, le Gouverneur de la région du Cap-Vert M. El Hadji Malick Bâ apparaît à la une du *Soleil* pour tenir un discours officiel que Ibrahima Gaye rend ainsi :

*Le Gouverneur précise qu’il n’a jamais été fait usage de grenades lacrymogènes et que cela n’a jamais été envisagé. Il en est de même des échauffourées, qui n’ont jamais eu lieu... L’intervention de la /p. 353/ police à Colobane et sur l’Avenue Baise Diagne a uniquement consisté à être présente... Cela a suffi à mettre les choses en ordre”* <sup>26</sup>.

Néanmoins le Gouverneur reconnaît que 53 cars rapides ont été conduits en fourrière. Entre les deux versions, la nuance vaut sûreté de l’État et la tête de Moriba Magassouba est demandée en haut lieu par celui à qui Bara Diouf ne peut rien refuser. Un mois plus tard, jour pour jour, *Le Soleil* étale à la une, une photo et un titre évocateur : “La Grande Bousculade”. L’article sonne comme un tocsin en écho à celui de Magassouba, hommage discret au vaincu, un autre vaincu qui avait raison :

*Depuis la réglementation du transport urbain dans la capitale, un nombre important de cars rapides ont été éloignés de la ville... Il s’ensuit qu’après une longue attente, il faut faire jouer ses muscles et faire preuve d’agilité pour se hisser à bord des véhicules déjà bondés. Dans cette grande pagaille constatée en plusieurs endroits, on plaindra davantage les femmes qui, à cette occasion, regrettent l’absence de galanterie des hommes”* <sup>27</sup>.

L’éviction de Magassouba Moriba obéit à une sourde et implacable logique du pouvoir : l’engagement politique, même dans les médiats nationaux à vocation neutre, passe avant le professionnalisme. À l’aune de ce critère de choix, les “subversifs” et les tièdes à l’endroit du parti au pouvoir devront aller se faire voir ailleurs. Cette logique manichéenne n’envisageait pour la presse sénégalaise qu’une seule alternative : être pour le pouvoir ou contre le pouvoir ; et pour le journaliste

<sup>25</sup> *Le Soleil* du 05/11/1975.

<sup>26</sup> *Le Soleil* du 06/11/1975.

<sup>27</sup> *Le Soleil* du 05/12/1975.

sénégalais la seule option de savoir de quel maître il sera la voix. Le pouvoir poussent la subtilité de sa stratégie de maîtrise de la future floraison de titres de presse jusqu'à fixer la norme du journalisme indépendant. Le modèle de référence se trouve être *l'Ouest Africain*, un journal proche du parti socialiste et animé par l'ancien ministre de l'Information Boubacar Obèye Diop. Fin politique, tribun redoutable, l'homme aurait pu être un théoricien émérite s'il n'avait pas choisi la facilité de l'allégeance politique et de la justification des méthodes autoritaires du pouvoir. Obèye Diop saisit donc l'opportunité que lui confère sa position dans le dispositif global de contrôle de la presse par le pouvoir. Il présente la nouvelle formule de son journal, le vendredi 21 novembre en présence d'un invité de marque en la personne de M. Daouda Sow, ministre de l'Information. Ce dernier salue le nouveau-né de la presse sénégalaise, annonce la décision d'organiser des rencontres périodiques avec la presse pour discuter des problèmes de cette profession et convie les journalistes à une nouvelle orientation de la politique nationale de l'information.

/p. 354/

En fait de nouveau-né, *l'Ouest Africain* ne fait que marquer une régression qui le fait passer d'hebdomadaire à mensuel. Mais le jeu en vaut la chandelle et le prétexte vaut tribune du haut de laquelle Obèye Diop entouré de son conseil d'administration, assène quelques vérités bien senties :

*Quand on pense seulement au nombre des publications valables qui auraient pu être créées ou sauvées grâce aux sommes considérables versées à certaines autres étrangères, nous ne pouvons que regretter tout ce qui aurait pu être réalisé sur place au Sénégal et en Afrique et qui ne l'a pas été, faute de moyens ou de volonté politique*<sup>28</sup>.

Mensuel doté d'une équipe de journalistes rompus au combat politique, *l'Ouest Africain* aurait certainement pu tenir la dragée haute au *Démocrate*, s'il lui était donné les moyens d'une autonomie fût-elle de façade. Le combat eût été plus loyal sinon plus équilibré. Mais le pouvoir se souciait peu d'éthique. Ce n'est ni le mensuel d'Obèye Diop, ni l'organe central de l'UPS, *l'Unité Africaine*, mais *Le Soleil* que le gouvernement privilégiera dans sa défense contre les journaux de l'opposition.

Pour le moment, *Le Démocrate* reste la préoccupation majeure. Quand le journal du PDS pose le problème de la corruption de ses militants dans la région du Sine-Saloum en l'illustrant du cas Matène Fall, Mame Less Dia rencontre pour *Le Soleil* le principal intéressé qui nie dans les colonnes du quotidien national : "c'est le *Démocrate* qui m'apprend qu'une telle somme m'a été proposée, pour que je regagne les rangs de l'UPS...". Si Matène Fall a démissionné du PDS, le 22 novembre ce n'est pas pour rejoindre l'UPS, "mais pour aider un fils du terroir à faire revivre la région"<sup>29</sup>. Le fils du terroir en question n'est autre que le Secrétaire Général de l'Union Régionale du Sine-Saloum, Babacar Bâ qui est aussi le Ministre de l'Économie et des Finances.

Une semaine plus tard, Matène Fall, Ahmed Khalifa Niass et quelques centaines de militants du PDS rallient l'UPS en présence de Babacar Bâ et du secrétariat politique régional. C'est l'occasion pour Matène Fall de se démentir avec le même interlocuteur complaisant Mame Less Dia : "si je suis venu intégrer l'UPS, c'est loin d'avoir été corrompu comme le prétendent les malintentionnés...". Le premier argument contre la thèse de sa corruption avait été qu'il ne rejoindrait pas le parti au pouvoir ! Mais, ce n'est que dans son édition du 23 décembre que *Le Soleil* dévoile le but de la campagne de presse à laquelle il a prêté ses colonnes et son collaborateur Mame Less Dia, bombardé envoyé spécial au Sine-Saloum pour la cause :

*pour le Parti Démocratique Sénégalais, c'est le sauve-qui-peut. À /p. 355/ peine rentré d'Abidjan, Babacar Bâ, poursuivant un travail de sape et de démantèlement entrepris depuis son élection à la tête de l'union régionale UPS, a porté au parti d'opposition un coup de grâce qui compromet fortement les chances d'un congrès à Kaolack, le 29 janvier 1976.*

C'est comme si le pouvoir avait décidé que le Parti Démocratique Sénégalais devait finir avec l'année 1975 et avait appointé Mame Less Dia pour l'oraison funèbre dans une série d'articles titrée : "Sine Saloum, le PDS en perte de vitesse : Genèse, croissance et décadence du PDS". Sans aucune retenue, Mame Less Dia se mouille en souhaitant que le PDS tienne son congrès dans cette région

<sup>28</sup> *Le Soleil* du 25/11/1975.

<sup>29</sup> *Le Soleil* du 10/12/1975.

“pacifiée” et dans les circonstances difficiles que lui même décrit. L’appel au fiasco politique est manifeste : “Nous serions déçus, si comme on le laisse entendre, le PDS décidait de renvoyer la tenue de son congrès à une date ultérieure”<sup>30</sup>. Si *Le Démocrate* est un adversaire redoutable pour la crédibilité octroyée par son caractère pionnier et par une certaine distanciation du discours politique incantatoire, il n’est pas le seul organe de l’opposition. En décembre 1976, le Rassemblement National Démocratique (RND) confiné dans l’illégalité par la loi des quatre courants, publie *Siggi* un journal légal inscrit dans la continuité du long combat politique du professeur Cheikh Anta Diop : “Il s’agit de relever la tête, de faire de ce journal un organe d’expression au service d’une vaste communauté du refus...” *Siggi* est ronéotypé et son rayonnement ne dépasse pas les milieux universitaires. C’est cela peut-être qui décide le Président Senghor à agir à son encontre avec l’argumentation d’un grammairien : *Siggi* devrait s’écrire avec un seul G, ce qui l’oblige, après quelques joutes linguistiques homériques menées notamment par Pathé Diagne et Cheikh Anta Diop à adopter pour son journal une nouvelle dénomination : *Taxaw* (se tenir debout).

En juillet 1977, c’est le tour de l’alliance Mamadou Dia-PAI clandestin de sortir *Ande Sopi* (s’unir pour changer). À côté de ces titres, paraissent quelques feuilles sans grande audience : *Mom-sarew* organe du PAI depuis 1958, dont l’aile légale de Majmouh Diop et l’aile clandestine publient chacune une version, le *Militant* organe centrale de la Ligue Démocratique, *l’Éducateur Sénégalais* organe central du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) et *Liberté* organe de l’Union des Travailleurs Libres du Sénégal. *Le Politicien*, qui a sorti son premier numéro en janvier 1977 sous la devise “la démocratie commence par la liberté de presse”, crève le plafond des ventes : de 7 000 exemplaires, il passe à 30 000 au 6<sup>ème</sup> numéro. Le bon peuple se délecte des indécidables supposées d’une certaine classe dirigeante /p. 356/ ciblée par le journal satirique dont les premières victimes, des leaders de l’opposition, sont délaissées en leur honneur. *Le Politicien* no. 8 du mois d’août publie des documents, propriétés de la justice dérobés dans les archives des tribunaux de Thiès pour rabattre le caquet d’un homme d’affaires de pointe, Ousmane Diagne, qui avait attaqué *le Politicien* pour défendre le ministre des Finances dans les colonnes du *Soleil*. Mame Less Dia est arrêté le 23 septembre. Le numéro 9 qui annonce à la une l’arrestation du Directeur de publication tire à 70 000 exemplaires. Au moment de lui accorder la liberté provisoire, le parquet reçoit la plainte du Président de la République contre un article contenu dans ce numéro et faisant état de ses propriétés en Normandie. Mame Less Dia doit rester en prison.

Des mises en garde prémonitoires s’étaient élevées au courant du mois d’août au plus fort de la controverse, singulièrement du Président en titre de l’Association Nationale des Journalistes Sénégalais Moctar Kébé :

*sans doute nous avons beaucoup appris sur certaines méthodes et pratiques à la suite de la série de mises au point dont on nous a abreuvés ces derniers temps. Mais je crois que nous aurions été mieux servi si les débats s’étaient élevés à un certain niveau, plutôt que de se transformer en querelles de personnes*<sup>31</sup>.

L’Association Nationale des Journalistes Sénégalais (ANJS) n’en adopte pas moins une résolution très dure qui “exige qu’il soit mis fin à la détention de Marne Less Dia” au cours de son assemblée générale du 30 septembre 1977. “Tout en faisant confiance à la justice sénégalaise pour le triomphe du droit, l’assemblée générale dénonce les méthodes d’intimidation utilisées contre le Directeur du *Politicien* lors de son arrestation et le refus de communiquer avec son avocat”.

Le mardi 11 octobre le comité directeur de l’ANJS rencontre le ministre de l’Information, Daouda Sow, qui lui remet une lettre du Président de la République et une mise au point qui fixent le seuil de tolérance : “Respectez l’indépendance de la magistrature...”<sup>32</sup>. Le 2 novembre, le Président Senghor retire sa plainte contre *Le Politicien* après avoir reçu les lettres d’excuse du Directeur de publication et du Directeur Politique du journal satirique. *Le Soleil*, le même jour, étale la capitulation afin que nul ne l’ignore :

<sup>30</sup> *Le Soleil* du 24 et 25/12/1975.

<sup>31</sup> *Le Soleil* du 13/10/1977.

<sup>32</sup> *Le Soleil* du 13/10/1977.

*je viens respectueusement vous renouveler mes excuses ainsi que celles de toute l'équipe du Politicien pour la malencontreuse erreur de réalisation technique qui nous a fait endosser, aujourd'hui, la responsabilité de la diffusion d'une "information" que nous savons /p. 357/ fausse, et dont la reproduction, amputée involontairement de notre commentaire, nous a profondément bouleversés. Cette erreur nous a d'autant plus bouleversés qu'elle a entraîné un préjudice, une atteinte grave à l'honneur d'un homme que nous considérons à la fois comme un père et un protecteur.*

Cette lettre devait être un baume au cœur du vieux poète qui venait justement de fêter son 70<sup>ème</sup> anniversaire. Car, dans son numéro d'octobre, *Ande Sopi*, sous la plume de Samba Diouldé Thiam, a décrit l'événement d'une manière qui a appelé la réplique outrée de Moustapha Niasse :

*Le journal Ande Sopi s'est encore signalé dans sa dernière livraison par un article intitulé 'les cadeaux du vieil âge'... Il est question dans cet article d'un homme de 71 ans dont le 70<sup>ème</sup> anniversaire aurait été organisé aux frais de l'État, qui aurait acheté pour ses déplacements un avion coûtant quelques milliards et qui n'attendait plus que le moment de s'évanouir dans les vapeurs de la sénescence. Le tout se termine par un appel à l'ange de la mort. C'est simplement odieux*<sup>33</sup>.

L'indignation des membres dirigeants du gouvernement et du parti au pouvoir n'est pas feinte. Ils se vautrent dans leur bonne conscience d'avoir raison sur les autres précisément parce qu'ils sont au pouvoir et qu'il n'y a jamais eu d'autre manière de diriger les affaires que la leur. Tenant une conférence au thème prometteur, "Presse et démocratie", le samedi 17 décembre, Obèye Diop écoute à peine la dénonciation du monopole des médias par le pouvoir et le refus de diffuser les communiqués du PDS. Sa réponse à Serigne Diop est vertigineuse :

*il ne saurait être question de traiter le PDS autrement qu'il en est pour le PS. En effet, tout le monde entend à la radio le communiqué des deux partis politiques. Mais ceux du Bureau politique du PS sont concis et précis. Pourquoi laisser à l'autre parti le soin de transformer la radio en tribune, en autorisant la publication de communiqués qui ont l'allure d'un article de presse ? égalité oui, da I 34 mais ns a mesure....*<sup>34</sup>

Il était donc patent, au bout d'un an de pluralisme politique, que le pouvoir de la presse resterait limité. Le bilan qu'en dresse le journal britannique *New Africa Development* (décembre 1977) n'est pas reluisant :

*Tout dernièrement, il nous est venu du Sénégal des nouvelles /p. 358/ inquiétantes qui ne sont pas de bon augure pour l'expérience que le pays est en train de tenter dans le sens de la liberté de presse.*

Au lendemain de la mise au pas du *Politicien*, le Président Senghor avait déclaré au quotidien français *Le Monde* (4.11.1977) qu'au Sénégal, il n'y aura pas de 4<sup>ème</sup> pouvoir journalistique, Cette sentence préfigurait les tentatives à venir de brider une presse à laquelle l'ouverture démocratique a donné des espoirs d'épanouissement total. Les élections de février 1978 approchaient. Leur préparation sera fatale à l'Association Nationale des journalistes. Pour des besoins de positionnement politique, certains de ses membres créent l'Organisation des Journalistes Socialistes. C'est une botte de jarnac portée à Moctar Kébé par Obèye Diop qui est élu à la présidence de l'association. Moctar Kébé en voyage, ne sera que Secrétaire général-adjoint, derrière le président Obèye Diop, le vice président Bara Diouf, le 2<sup>ème</sup> vice président Gabriel Jacques Gomis et le Secrétaire général Tidiane Daly Ndiaye.

Son crédit au sein de l'ANJS s'amenuise. *Le Politicien* sert de cadre d'expression aux différentes tendances notamment celles qui soulignent l'incompatibilité entre la qualité de président d'une association corporative apolitique et celle de membre de l'instance dirigeante d'une association formée sur des bases sectaires qui se définit comme étant "mise sur pied dans le cadre du parti socialiste, avec l'accord de ce parti, et l'appui de son secrétaire général et se réclamant bien entendu du socialisme

<sup>33</sup> *Le Soleil* du 03/11/1977.

<sup>34</sup> *Le Soleil* du 22/12/1977.

démocratique“<sup>35</sup>. Moctar Kébé est contraint de se retirer de la présidence de l’ANJS. Dès lors, une page est définitivement tournée sur l’ANJS ancienne manière, avec comme intermède l’avènement d’un bureau tatillon dirigé par un journaliste de la Radiodiffusion nationale, Mbaye Sidy Mbaye.

L’avènement de l’année 1978 amène à l’intensification de la préparation de la campagne électorale. Celle-ci libère les médias d’État pour la première fois depuis l’indépendance, l’espace de quelques jours. Les citoyens resteront frustrés du débat au sommet entre les deux favoris à la course présidentielle, le Président Senghor et son rival Maître Abdoulaye Wade. Les débats contradictoires seront rares et ne survivront pas à la campagne. Pourtant, un journaliste proche du pouvoir, Moctar Kébé, dans un article d’opinion publié à quelques mois des élections, s’était prononcé pour leur permanence :

*j’en suis venu à me demander si le moment n’était pas venu d’instituer de véritables face-à-face, par le biais de la presse entre les membres du gouvernement et du parti au pouvoir et des leaders de l’opposition sur tous les problèmes de la nation...<sup>36</sup>.*

/p. 359/

Conséquence de cette politique, la guerre des médias reste une bataille de tranchée inégale en Ire la presse d’opinion et le pouvoir. *Taxaw* le constate avec amertume dans son numéro d’avril 1978 :

*Il est curieux qu’au moment où M. Senghor parle sans cesse de démocratie, il multiplie les menaces et les manœuvres de toutes sortes à l’encontre des organes de presse démocratiques et de tous ceux qui s’efforcent d’exercer librement leur droit d’opinion et d’expression.*

À cette période post-électorale où l’abstention massive ne pouvait qu’ajouter à l’aura du Rassemblement National Démocratique illégal qui l’avait prôné, son organe *Taxaw* s’était fait le porte-parole de la liberté d’expression, y compris pour les journaux étrangers. Car le gouvernement venait d’interdire la vente au Sénégal de l’hebdomadaire *Afrique-Asie* n° 155 paru en février. La radio en avait diffusé la publicité, le mercredi 22 février. Celle-ci mentionnait notamment une interview du Professeur Cheikh Anta Diop qui a du faire ombre au régime, moins par les termes du discours du savant que par le fait que ce soit une revue internationale qui l’ait amplifié. L’approbation de la presse internationale était un luxe que le gouvernement croyait détenir en exclusivité d’autant plus sûrement qu’en cette période d’élection, il s’était acquis les faveurs de l’hebdomadaire *Jeune Afrique* par un prêt de 100 millions de francs au taux d’intérêt de 7 % soit 11 % à 16 % moins que la norme bancaire au Sénégal, au détriment du Trésor Public.

À cause de la stature des deux protagonistes, Cheikh Anta Diop et Léopold Sédar Senghor, les polémiques suscitées par *Taxaw* auront une dimension internationale et manichéenne : le mois de juillet en est rempli avec une controverse autour d’une résolution sur les interventions étrangères, présentée par le président Senghor au sommet de l’OUA de Khartoum et analysée par un article de Cheikh Anta Diop intitulé : “Les mots et la réalité”. Bara Diouf ne rate pas l’occasion d’être péremptoire à son retour de Khartoum : “*Taxaw* se trompe” écrit-il sans doute pour faire aussi bien que le Directeur de Cabinet du Président Senghor, Djibo Kâ qui s’était déchaîné contre le n° 11 de *Taxaw* relatant une manifestation hostile à Senghor pendant une séance de récitals de poèmes au Poetry Center de New York. À côté de son article où il se plaignait de la “misère d’une presse”, Djibo Kâ avait fait publier un autre article du *New York time* qui ne faisait pas référence à la manifestation. Le président Abdou Diouf se souviendra certainement de cette habileté au démenti quand, moins de dix ans plus tard, il cherchera le premier ministre de l’Information de sa magistrature.

Le combat contre *Taxaw* aura des prolongements dans les médias /p. 360/ d’État. Un journaliste du ministère de l’Information qui avait participé à la conférence de presse du leader du Rassemblement National Démocratique se verra reprocher son acte en haut lieu. Comme certains journalistes du ministère de l’Information et du *Soleil* avaient signé la pétition qui circulait pour la reconnaissance du RND, ils étaient placés sous une discrète surveillance. C’est à la lumière de cette psychose qu’il faut éclairer le licenciement d’Alain Agboton du *Soleil*. Le hasard de l’ordre alphabétique l’avait placé en première ligne de la pétition pour la reconnaissance du RND. n appartenait aux premières promotions

<sup>35</sup> *Le Soleil* du 12 et 14/11/1977.

<sup>36</sup> *Le Soleil* du 03/08/1977.

du CESTI dont une sentence catégorique d'un patron de presse avait scellé le sort : "le CESTI forme des communistes".

Alain Agboton est affecté au Sine-Saloum comme Chef du Bureau régional. Il refuse d'obtempérer et en expose les raisons au Directeur Général du *Soleil* au cours d'un entretien, le 5 mai, puis par lettre le 16 mai à laquelle la direction répond le même jour. L'échange épistolaire trouve sa conclusion dans la lettre du 24 mai 1978 du Chef du personnel :

*vosre comportement étant assimilable à un abandon de poste, nous vous prions de bien vouloir passer aux services comptables pour recevoir règlement de votre compte de rupture de contrat, dernier salaire, congés annuels calculés sur les bases légales pendant la période de référence.*

Deux jours plus tard, les employés du Soleil se réunissent en assemblée générale extraordinaire et publient une résolution condamnant le licenciement d'Agboton et décident d'un arrêt de travail jusqu'au dimanche à 17 h au cas où la mesure le frappant n'était pas levée. Le message (n° 1813 T du 29 mai 1978) du colonel Waly Faye, Directeur de la Gendarmerie et de la justice Militaire montre tout l'intérêt que les autorités portent à l'affaire. Raison d'État ne recule pas : Alain Agboton suit son aîné Magassouba Moriba à la trappe 3 années après — car le Directeur Général du *Soleil* ne revient pas sur la décision de licenciement. Les employés ne furent pas à même de riposter à la hauteur de leur résolution. Un autre message porté n° 1851 T du 1<sup>er</sup> juin 1978 relate l'épilogue de l'épreuve de force.

Selon une logique vérifiée jusqu'ici, l'argument principal du pouvoir contre la presse dite indépendante est l'action judiciaire. *Le Politicien* en est sorti amoindri l'année dernière. Le tour est venu pour *Promotion* de subir la loi d'airain. Le scénario a servi avec *Le Politicien* : plainte du Premier Ministre le 25 septembre 1978 pour diffamations contenues dans les numéros 47 et 48 faisant état d'achat d'immeubles de l'État à bas prix par Abdou Diouf ainsi que l'octroi de prêt à ce dernier ou à un membre de sa famille.

/p. 361/

Venu prendre la livraison des 20 000 exemplaires, le Directeur de *Promotion* Boubacar Diop, contrairement à la coutume, se voit demander le règlement du reliquat de ses dettes y compris le tirage du présent numéro. Quand le passif fut soldé, Bara Diouf lui présenta une ordonnance de saisie du numéro qu'il devait lui délivrer. Le Directeur de *Promotion* ne savait pas ce qui lui pendait au nez. Toute l'année 1978 avait cependant été une année dure pour lui et son journal. Seul rédacteur de *Promotion* Boubacar Diop avait bâti ses articles sur la rumeur sans la moindre investigation. Porte-voix supposée de l'ancien ministre de l'Économie et des Finances Babacar Bâ, éliminé de la course à la succession de Senghor, Boubacar Diop avait accumulé les nouvelles sensationnelles et alarmistes : "le Sénégal en cessation de paiement" ; "Senghor mourant", "Retrait de la confiance du Chef de l'État au Premier Ministre Abdou Diouf", "avènement d'une ère de liquidations et de règlement de compte dans l'appareil d'État..".

Cet actif généreux lui vaut l'éditorial de Bara Diouf du 18 septembre 1978 : "Le Nazisme est-il bien mort ?" et une avalanche de lettres de lecteurs qui se prolongent jusqu'au mois d'octobre pour flétrir à l'envi la légèreté du Directeur de *Promotion*. Le 23 octobre, dans une interview réalisée par Bara Diouf, le Président Senghor lui décoche une remarque dédaigneuse : "Vous me permettrez de ne pas parler de tel journal de chantage, où le directeur, dont la vie passée ne fut pas un modèle d'intégrité, donne des leçons d'honneur et de moralité, lorsqu'en type de l'inculture, il ne se met pas à donner des leçons de grammaire...". Boubacar Diop continuera l'escalade jusqu'au mois de juillet 1980 où il sera condamné à une peine de prison ferme après avoir attribué "un domaine à Caen de 169 millions pour un Premier Ministre", "un milliard pour un Général impuni", "300 millions au marabout" dans des allusions aussi transparentes qu'invérifiables.

Décidé à pourrir la situation et rendre impossible l'avènement d'Abdou Diouf, Boubacar Diop remuera ciel et terre pour n'obtenir que sa condamnation à 18 mois de prison ferme et une amende de 500 000 F. Dans l'effervescence de l'usage débridé de la liberté de presse, les instruments de régulation étaient apprêtés. Un groupe de travail créé depuis 1975 autour de Jean Pierre Biondi, Conseiller technique à la Présidence de la République et comprenant 9 personnalités, le ministre de l'Information, le Directeur général du *Soleil*, le Directeur de l'ORTS, le Directeur Général de

l'Agence de presse sénégalaise, le chef du Service de presse de la Présidence, deux députés du parti au pouvoir et le rédacteur en chef du *Moniteur Africain*, devait produire un rapport qui serait la charpente d'un prochain Code de la Presse.

La composition homogène du groupe de travail rendait suspect, de /p. 362/ prime abord, le Code de la Presse, le dîner débat organisé par le *Politicien* en janvier 1979, sous la présidence du ministre de l'Information Daouda Sow, fut l'occasion d'un débat tumultueux d'appréciation du Code avec la participation des directeurs d'organes, de représentants des partis politiques et de la magistrature. Hors du cercle du pouvoir l'application du Code de la Presse ne souleva que des inquiétudes : les délits de presse seront payés au prix fort, l'anonymat d'un rédacteur peut être levé par le Directeur de Publication sur requête, les peines d'amende, deviennent des peines de prison fermes. L'article 28 de la loi 73-44 du 11 avril 1979 portant Code de la Presse donne à la commission de contrôle des organes de presse le droit de vérifier la comptabilité de chaque organe de presse, d'en examiner le compte d'exploitation, d'en contrôler le tirage régulièrement et de publier les résultats de cette rotation. En outre le code pénal punit de peine de prison la diffamation, la démoralisation de l'armée et l'offense envers le président de la République, mais y sont ajoutées des peines complémentaires telles la confiscation et la suppression pour trois mois au plus des publications condamnées. La saisie judiciaire de tous les exemplaires des journaux poursuivis sera aussi désormais possible. Le code de la presse est adopté par l'Assemblée nationale en mars 1979. Pendant toute la controverse qu'il a soulevée, l'ANJS, est absente du terrain du débat, faute d'une direction déterminée et de perspectives claires.

## Recherche hégémonique et insubordination

Gueule de lion et sourire du sage. Rien n'illustre mieux l'ambivalence des rapports de Senghor avec la presse à ses derniers mois de pouvoir que cette boutade avec laquelle Césaire l'accueillit un jour à Port-au-Prince. En octobre 1980, le quotidien français *Le Monde* annonce la démission prochaine, le 3 décembre du président sénégalais. Gabriel Jacques Gomis reprend la nouvelle dans sa revue de presse hebdomadaire. Il est interdit d'antenne, à jamais. Le jour venu, Senghor s'expliquera :

*il est vrai que le correspondant du Monde à Dakar a dans le numéro du 21 octobre 1980, annoncé ma démission. Il y avait quelque six mois que je n'avais vu le correspondant en question. Mais j'avais, au début de l'année 1980, fait part de mes intentions au premier ministre Abdou Diouf et, à la veille des vacances, en avais parlé aux ministres les plus intéressés... Voilà les faits*<sup>37</sup>.

Deux semaines plus tard, Léopold Sédar Senghor gracie le Directeur de *Promotion* qu'il avait retourné contre lui par une réponse ironique lors de sa conférence de Presse du 7 avril 1978. De ce jour, le journaliste est passé à l'opposition critique. Le 11 décembre 1980, le président Senghor /p. 363/ décore quatre journalistes MM. Bara Diouf, Aly Kheury Ndaw, Abdou Salam Kane et Serigne Aly Cissé, "pour remercier Bara Diouf qui a fait du *Soleil* un journal de niveau international, ainsi que ses trois autres confrères...". C'est son dernier acte important à l'endroit de la presse.

L'une des premières manifestations significatives de la presse après l'accession de Abdou Diouf au pouvoir, est la tenue des assises de redynamisation de l'Association nationale des journalistes sénégalais, les 7 et 8 mars. Chérif El Walid Sèye, chef du service nation du *Soleil* consacre son éditorial à l'événement :

*À longueur d'année au service des autres, les journalistes sénégalais, aujourd'hui, font leurs comptes : ceux de leurs efforts pour l'amélioration de celle-ci (leur profession) et leurs difficultés. La Question est d'importance...*

Le ministre de l'Information qui ouvre les travaux, s'en tient à la thèse chère aux autorités de "journaliste agent du développement" : "Les journalistes doivent aider à consolider la nation"<sup>38</sup>. Mais, c'est l'Amicale des anciens du CESTI qui pèse le plus sur les débats, dont le rapport amènera à la

<sup>37</sup> Allocution d'adieu (31/12/1980) du président Senghor.

<sup>38</sup> *Le Soleil* du 09/3/1981.



création de trois commissions qui prennent rendez-vous le 28 mars prochain pour soumettre à l'assemblée générale un texte articulé autour des impératifs de l'heure :

- 1) condition du journaliste dans l'entreprise ;
- 2) les problèmes de déontologie et d'éthique professionnelle ;
- 3) l'orientation et la structure. Ce dernier point est le plus important, dès lors qu'il s'agira de se prononcer soit pour un renforcement de la nature d'association soit pour sa transformation en syndicat préconisée par l'Amicale des anciens du CESTI.

C'est véritablement le 9 mai que se tiennent les assises. Au terme de débats passionnés de 10 h à 23 heures, un vote va départager les tendances opposées : ceux qui sont pour une union ou pour une association redynamisée vont recueillir 58 voix, la tendance du syndicat démocratique 33 voix et la tendance du maintien de l'Association : 2 voix. Lors de l'élection de l'organe dirigeant, le comité directeur, la tendance syndicale s'abstient. Des intervenants ont estimé que la liste de membres du comité directeur n'était pas représentative.

*La scission risquait d'être consommée et c'est ainsi que Moctar Kébé et Tony Stephen se sont retirés de la liste. Beaucoup de voix se sont alors élevées pour demander l'afflux de sang neuf et l'adhésion des tenants de la thèse syndicale à l'exécutif de l'Union, mais en vain, puisque ces derniers ont refusé de figurer au comité directeur*<sup>39</sup>.

/p. 364/

Après un blocage de près de deux heures, l'assemblée générale rejette la liste et convoque une prochaine séance. Incapable de se donner une direction réformiste, l'organisation des journalistes se fixe d'autres échéances. Mais d'ores et déjà, avec l'afflux des promotions montantes du CESTI, le principe de l'autonomie faisait ses premiers pas. Abdou Diouf signe le 6 mai une loi d'amnistie couvrant les délits de presse commis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Son ministre chargé de l'Information diffuse la circulaire n° 523 du 10 septembre 1981. Celle-ci affirme le principe d'égalité des citoyens et des partis politiques devant les médias de l'État. Mais la pratique avérée d'un traitement sélectif a amené l'opposition à tenir une conférence de presse commune sur l'utilisation partisane des médias de l'État par le parti au pouvoir. Une monotone lapalissade à laquelle Djibo Kâ, ministre de l'Information répondra devant l'Assemblée en dissociant les apparitions fréquentes des membres du gouvernement de celles des membres du parti. Un argument de politique politicienne qui fait cependant diversion.

Au début de l'année 1983, à un mois des élections, l'Amicale des anciens du CESTI organise une table ronde sur les "médias et le pluralisme". La représentation des partis étant égale, la prise de parole libre, le parti au pouvoir a boudé l'invitation pour ne pas s'entendre dire "que le rôle des médias dans le pluralisme doit être de nature à rendre la parole à tous, même si cela fait beaucoup de remue ménage. C'est en effet le seul moyen d'ancrer la démocratie dans notre pays" (Cesti 1983). À l'ouverture de la campagne, le décret no. 83-138 du 31 janvier réglemente la répartition du temps d'antenne pour les consultations législatives : 21 minutes par jour pour le parti de la majorité et autant pour les 7 partis de l'opposition en lice, en raison de 3 minutes par jour chacun. La cour suprême jugeant cette répartition du temps d'antenne non conforme à l'esprit de la constitution qui garantit l'égalité des candidats dans l'utilisation des moyens de propagande, le pouvoir sauvera sa mise en introduisant un autre texte faisant référence aux partis de la majorité, au pluriel. L'abus n'en restera que plus flagrant.

Pour l'élection présidentielle, 5 minutes par jour et par candidat, suffiront selon l'arrêté du ministre de l'Information no. 850 du 2 février 1983. Cette période du 6 au 25 février constituera un moment fort de liberté d'expression malgré quelques entorses. Quand elle sera révolue, elle laissera un goût amer comme si les cautions versées par les partis n'avaient été que le prix fixé pour quelques clips publicitaires et quelques annonces. *Xarebi* (no. 2, 1983), organe central de *Ande Jéf*, dans un article intitulé "Ande Jéf et les médias d'État" parlera pour toute l'opposition :

/p. 365/

---

<sup>39</sup> *Le Soleil* du 11/5/1981.

*Le pouvoir se refuse obstinément à assurer une diffusion quelque peu convenable des communiqués et autres informations relatives à notre mouvement. C'est ainsi que le communiqué de notre Bureau permanent du 9 août 1983 a été honteusement épuré de notre prise de position sur l'appel au "sursaut national" de Abdou Diouf<sup>40</sup>.*

Dix jours avant les élections, le Parti Démocratique Sénégalais avait décidé de mettre en circulation un journal du soir, *Takusaan* qui visait à rompre le monopole du *Soleil*. Paraissant trois fois par semaine, il n'atteindra jamais la périodicité quotidienne effective avant de sombrer après une année d'existence. Tirant à 12.000 exemplaires, il avait conquis un public assez considérable entre janvier 1983 et février 1984. Une action souterraine menée par le tout puissant secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Collin, avait déstabilisé la rédaction de *Takusaan* pour la détacher du Parti démocratique sénégalais. Une fois *Takusaan* disloqué, Jean Collin veut lui substituer *Carrefour* avec le concours de Mamadou Tamimou Wane. Le premier numéro de *Carrefour* dans lequel sont impliqués des anciens de *Takusaan*, Pathé Mbodj, Abdourahmane Camara et Tidiane Kassé, paraît en avril 1984, avec, à la une, la photo d'Abdoulaye Bathily, leader de la LD/MPT. Jean Collin s'en offusque et, certains membres de la rédaction étant suspectés d'acointance avec l'extrême gauche, il fera injonction à Wane de s'en débarrasser.

En cette année 1983, dixième anniversaire de la convention collective des journalistes et techniciens, celle-ci est mal appliquée aux professionnels de la communication, notamment dans son article 2. Les médiats d'État ne recrutent pas selon un critère de mérite professionnel, mais selon un critère politique qui ouvrira encore une fois les portes de la profession à des postulants jaillis des entrailles du Parti Socialiste. Ceux-là, une dizaine dont les mieux instruits seront issus du milieu enseignant occuperont en priorité les emplois planifiés pour les étudiants du CESTI, lesquels commencent à connaître le chômage au bout du cycle de formation. Les employeurs feront aussi fi des dispositions de l'article 7 dans les précautions anti-discriminatoires en matière d'embauche, de répartition du travail, d'avancement ou de licenciement les "journalistes" infiltrés par le parti vont rafler la mise. À tout seigneur, tout honneur : au ministère de l'Information, un enseignant reconverti journaliste au bout de deux ans de stage à Lille est bombardé grand reporter tout de suite après son stage alors que la hiérarchie arguait d'un manque d'organigramme pour refuser les reclassements revendiqués par le personnel. Alioune T. Dia (1985 : 151) résume la situation ainsi :

*Au ministère de l'Information, comme au Soleil, quotidien national, /p. 366/ toutes les dispositions de la convention collective des journalistes ne sont pas respectées. Il en est de même de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (ORTS) où des journalistes diplômés du CESTI, ont travaillé à plein temps, en reproduisant des émissions personnelles et en présentant les grands journaux d'information aux heures de grandes écoutes, sans salaire, pendant presque plus de deux ans.*

C'est dans ce contexte que les employés du *Soleil*, réunis en assemblée générale, décident d'une grève de 24 heures, le vendredi 22 juillet, empêchant la parution du numéro du samedi suivant. Les délégués du *Soleil* en feront un bilan amer :

*La Direction Générale du Soleil cherche à personnaliser le conflit en satisfaisant quelques cas pour ainsi diviser le mouvement et faire avorter l'objectif qui est l'application intégrale des dispositions de la Convention Collective des journalistes" (Dia 1985 : 151).*

Cette grève caractérisée par l'absence de solidarité active des autres secteurs s'est déroulée en pleine phase de stagnation de l'Union Nationale des Professionnels de la Communication dont les structures de direction n'avaient pas été posées. La politique autoritaire au niveau des médiats d'État n'épargnera même pas les alliés du pouvoir : le Directeur de la radio, Pape Racine Sy, est limogé le 5 octobre 1984 pour avoir refusé de transmettre un communiqué du Khalife général des mourides annonçant la korité pour le vendredi 7 septembre alors qu'une partie de la communauté musulmane la fêtait le 6 septembre. Il est à noter que son attitude était conforme aux instructions contenues dans la circulaire du ministre de l'Information datée du 19 septembre 1984.

---

<sup>40</sup> *Xarebi* n° 2, août 1983.

Les 26 et 27 septembre, le Ministre de la Communication convoque les attachés et les conseillers de presse à des journées d'étude sur la fonction et les moyens d'action des attachés et les conseillers de presse. Des résolutions seront prises par ces assises, qui resteront lettre morte, la seule conséquence en est que les attachés et conseillers de presse, pour l'illusion suscitée de pouvoir régler leurs problèmes "intra muros" avec le ministre, resteront le talon d'Achille du futur syndicat des journalistes. Ce syndicat naît à la mi-décembre sur la décomposition de l'UNPICS après que les congressistes, sommés de choisir clairement entre la forme associative et la forme revendicative par une lettre du ministre de l'Intérieur, eurent proclamé debout le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS). Mamadou Diop, journaliste à l'ORTS est élu secrétaire général du Syndicat en remplacement /p. 367/ d'Abdou Rahmane Cissé nommé entre-temps Directeur de l'Information.

La résolution générale de ce congrès du 15 au 16 décembre marque dans les textes le triomphe de l'aile radicale de l'organisation des journalistes : elle exhorte le BEN à veiller à la renégociation dans les meilleurs délais de la convention collective des journalistes et techniciens assimilés du Sénégal afin que soit mis fin à l'arbitraire patronal et que soit garanti l'avancement graduel et cohérent des professionnels dans l'entreprise. Elle recommande à la CA et au BEN d'exercer un jugement critique et sans complaisance sur les textes législatifs ayant trait à l'exercice de la profession de journaliste et la publication de journaux, en particulier le code de la presse, restreignant les libertés fondamentales de presse et d'expression. La résolution générale recommande en outre l'élaboration d'un code de déontologie ainsi que l'amorce de démarches visant à démocratiser les critères d'attribution de la carte professionnelle et le mode de fonctionnement de la commission nationale d'attribution de la carte d'identité professionnelle par un traitement équitable de tous les médias. Cette résolution générale introduit une nouveauté en prenant en considération le conflit d'intérêts naturel entre employeurs et employés et en estimant que les patrons de presse et assimilés ne peuvent être membres du Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS).

Le manifeste du 1<sup>er</sup> mai du SYNPICS met le doigt sur les maux du journalisme sénégalais et les pratiques de l'État sur la question du droit d'expression. La réaction ne se fait pas attendre du côté du pouvoir, 22 journalistes proches du Parti Socialiste signent un appel publié dans le *Soleil* du 30 avril 1985 dans lequel ils jugent le manifeste

*étrange et consternant dans la mesure où, ce texte par ses outrances verbales et son sectarisme primaire, trahit une dérive gauchiste préjudiciable à la crédibilité du SYNPIC et aux intérêts bien compris de ses adhérents. En même temps, il disqualifie la direction actuelle du Synpics à s'ériger en interlocuteur valable, c'est-à-dire responsable face aux pouvoirs publics.*

Si tous les signataires sont des membres plus ou moins avoués du parti au pouvoir, certains membres du SYNPICS, bien que militants socialistes, refusent de prendre part à la sédition, dès la ferme mise au point du BEN et la riposte conséquente des sections. La direction du SYNPICS rappelle notamment aux signataires détenteurs de cartes de membres qu'ils ont la possibilité de défendre leur point de vue au niveau des sections. Pour l'avoir oublié dans leur "malheureuse sortie" et pour /p. 368/ avoir enfreint les règles de fonctionnement du SYNPICS, il devront en répondre devant ses instances.

Quant aux autres, la direction du Synpics s'interroge :

*Comment Amadou Dieng (Directeur de l'APS), Tidiane Daly Ndiaye (Directeur Général de la SPT), Ibrahima Dem (Conseiller à la présidence de la République), Birassy Sow (Chef de Cabinet du Ministre de l'Information), Amadou Matho Ndiaye (Rédacteur en Chef de l'Unité, organe central du Parti Socialiste), El Hadji Laba Sow (Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale), Mansour Sow (Chef du Service des Programmes et Chaînes de la Radiodiffusion et membre du bureau CNTS de l'ORTS), Aly Keury Ndaw peuvent-ils se sentir engagés et concernés par le manifeste ou profession de foi d'un syndicat dont ils ne sont pas membres<sup>41</sup> ?*

<sup>41</sup> SYNPICS "Bulletin de liaison". mai 1985 : 21.

Malgré leur zèle militant tonitruant, les 22 signataires se débandent en 24 heures. La prochaine édition du *Soleil* qui promettait la continuation de la liste n'en porte pas trace. L'appel des 22 en restera là. Lors de la session de l'Assemblée Nationale du jeudi 23 mai, le Ministre de l'Information Djibo Kâ qualifiera le manifeste du SYNPICS de "manifeste courageux et patriotique" sans aucun souci pour le désaveu cinglant que comportait cette déclaration pour les 22 défenseurs attirés des thèses du pouvoir.

Pendant que les journalistes envahissaient le secteur social, *Le Soleil* achevait sa dernière mue qui en faisait une société anonyme avec le même capital de 27 400 000 F CFA. Cette mutation, recommandée par les corps de contrôle de l'État, avait été entamée en 1983 avec l'afflux de nouveaux actionnaires et la séparation des Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS) devenues une entité à part. Bara Diouf devenait le PDG du *Soleil* alors que les NIS étaient confiées à un autre journaliste, Tidiane Daly Ndiaye. Au niveau structurel, un poste de rédacteur en chef adjoint responsable de la page nationale était créé pour seconder le rédacteur en chef. En cette année 1984 où le personnel détient une part des actions et où le bilan est légèrement excédentaire de 12 %, la succession de Bara Diouf était planifiée sur fond d'intrigues de factions.

## Émergence d'une certaine presse

Ces cinq dernières années marquent une évolution fulgurante des mœurs de la presse sénégalaise liée au nouvel état d'esprit de la génération montante de journalistes. Les médias d'État ne sont pas épargnés. En début d'après-midi du 22 août 1985, alors qu'une coalition de partis de l'opposition a appelé à une marche anti-apartheid vers le palais /p. 369/ présidentiel, le téléphone sonne dans la salle de rédaction du journal parlé de la radio pour annoncer la diffusion prochaine d'un communiqué du ministre de la Communication Djibo Kâ.

Le communiqué tombe effectivement sous forme d'une dépêche de l'Agence de Presse Sénégalaise qui invective "la poignée de 50 manifestants". Les journalistes de service, Lamine Touré à 20 h et Demba Ndiaye pour le prochain journal, vont refuser de lire la dépêche sans citation de la source APS comme le demandaient, avec une insistance pressante, jusque dans le studio, le directeur de la radio, Pathé Dièye Fall et le rédacteur en chef Ibrahima Sané. Les deux journalistes furent mutés à Saint-Louis et à Ziguinchor, après une molle résistance de la section SYNPICS de la radio qui avait adopté la méthode inopérante de signature d'une pétition protestant contre la mesure.

Ce nouvel état d'esprit au sein de la jeune frange du journalisme sénégalais les amènera à créer les premiers éléments de ce qui fera la presse indépendante du pays. Les projets germent :

*c'était un dimanche matin. Un dimanche de décembre 1985. L'air était à la fête et la fête dans l'air. Cinq complices impénitents et prétentieux, réunis dans un salon de banlieue se chamaillaient ferme, comme à l'accoutumée, pour ne pas changer. Les empoignades, c'était autour de comment faire le journalisme de nos rêves... La solution fut trouvée au bout du compte : se cotiser en épargnant sur 6 mois les cent mille francs que chacun devra mettre pour démarrer le projet*<sup>42</sup>.

Ainsi *Sud Magazine* paraît en mars 1986. Un an plus tard, en février 1987, le premier numéro du *Cafard libéré* voit le jour.

Le SYNPICS tint son congrès les 11 et 12 avril 1987 et porta Abdoulaye Ndiaga Sylla, journaliste au *Soleil* et membre fondateur du groupe *Sud Com*, éditeur de *Sud Magazine*, à la tête de son bureau exécutif national. Son Manifeste du 1<sup>er</sup> mai lui donna l'occasion de mettre en garde les autorités contre la décision de supprimer la subvention annuelle allouée à l'Agence de Presse Sénégalaise. Il faut dire que l'APS approchait de son 20<sup>ème</sup> anniversaire dans un contexte peu reluisant. Ses finances n'étaient pas au beau fixe malgré ses 50 abonnés composés de services de l'administration, des organes d'information, des missions diplomatiques et des sociétés privées.

<sup>42</sup> Babacar Touré : "L'aventure", *Sud Hebdo*, "Sud Hebdo an 1" : 1.

Le manifeste du SYNPICS relève aussi, pour la fustiger, la détermination de l'État à maintenir l'audiovisuel dans son domaine exclusif. Autre acte significatif, le SYNPICS dénonce la convention collective qui régissait la profession depuis 1973 :

/p. 370/

*Le projet de convention collective élaboré par notre syndicat lève les lacunes importantes contenues dans l'actuelle convention. L'avancement en catégorie qui y reste assujéti au bon vouloir de l'employeur, n'obéit qu'au seul critère de la nomination à une fonction déterminée. Ces dispositions restrictives parce qu'elles ignorent la compétence, l'ancienneté et le niveau d'étude font le lit du larbinisme et de la médiocrité<sup>43</sup>.*

Prenant acte de la floraison de la presse indépendante, le SYNPICS demande au gouvernement l'application effective et non discriminatoire du principe de la subvention aux organes de presse indépendants, ainsi que la garantie de l'accès au crédit des entreprises de presse existant légalement. En juillet 1987, une délégation du bureau exécutif national conduite par son secrétaire général national est reçue par le Président de la République qui promet de donner des instructions aux membres concernés de son gouvernement pour que le mémorandum déposé quinze jours avant l'audience ainsi que le projet de convention collective élaboré par le syndicat soient étudiés.

Trois membres du bureau exécutif national du SYNPICS vont quitter le quotidien national en septembre dans des circonstances ainsi décrites :

*Le coup d'accélérateur du Soleil est venu de l'accentuation de la chasse aux sorcières dont ont toujours été victimes les journalistes de cet organe insensibles au larbinisme parce que typés "mal pensants". Une catégorie à hauts risques dans cette boîte. Après plusieurs vexations, la direction du Soleil ne trouve, en septembre 1987, rien de mieux que de dégrader dans les faits Sidy Gaye et moi-même respectivement chef du service étranger et grand reporter classés donc à la quatrième catégorie de la convention collective et subitement affectés en qualité de chefs de bureaux régionaux de Saint-Louis, et Thiès, postes correspondants à la troisième catégorie (Sud Hebdo, 38, 2, février 1988 : 8).*

Ils vont rejoindre *Sud Magazine* pour l'essentiel et seront les piliers de *Sud Hebdo* qui sera lancé trois mois plus tard. C'est là une période de recomposition de la presse indépendante qui voit en même temps les anciens de *Takusaan* et de *Carrefour* rejoindre *Wal Fadjri* en novembre 1987. Abdourahmane Camara qui assurait jusqu'ici une collaboration extérieure avec *Wal Fadjri* va désormais l'animer de manière permanente et étoffer sa rédaction dont le professionnalisme la hissera en première ligne aux côtés de *Sud-hebdo* et du *Cafard libéré*. Cette seconde génération de presse indépendante va jouer un rôle /p. 371/ prépondérant qui amène pour la première fois l'éclipse de la presse d'État au point que l'opposition envisage de s'en passer. À mesure que l'opposition investissait le secteur de la presse indépendante, les pionniers de ce secteur opéraient un retournement en faveur du pouvoir, reléguant aux oubliettes l'ère des procès. Ainsi Boubacar Diop se dédisait il en écrivant dans un élan élogieux :

*même en fouillant dans ses dix dernières années passées à l'ombre de Senghor, personne ne peut mettre à l'actif de Diouf le moindre acte de concussion ou de forfaiture ou tout simplement, la moindre amoralité relativement à sa vie privée et publique<sup>44</sup>.*

Autre motif de satisfaction pour le pouvoir : victime du retournement d'alliance de ses promoteurs, *Ande Sopi* ne paraîtra plus à la fin du mois de février. Le premier janvier 1988, une équipe de la Télévision sénégalaise est interdite d'accès à la salle du cinéma El Mansour pendant la séance de clôture du congrès ordinaire du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) tandis que l'équipe du journal indépendant *Sud Hebdo* se voit opposer des entraves à l'exercice de ses activités. C'est l'occasion donnée au SYNPICS de réaffirmer que

<sup>43</sup> SYNPICS, "Manifeste du 1<sup>er</sup> mai 1987".

<sup>44</sup> *Promotion II*, no. 2, février 1983.

*sans rien renier des exigences pour une plus grande équité dans la couverture des évènements nationaux, le SYNPICS tient à préciser à l'attention de tous les partis politiques que les journalistes exerçant dans les médias d'État en général, l'audiovisuel en particulier, n'ont aucune influence sur les orientations et choix de leurs chefs hiérarchiques* <sup>45</sup>.

À l'occasion du lancement de la campagne électorale, le PDS publie le premier numéro de *Sopi*. Cet organe, pris en charge par une équipe professionnelle, dépassera les espoirs électoraux qui ont commandé son émergence. En avril, en pleine ébullition post-électorale, le journal *Combat pour le Socialisme*, organe central des comités d'entreprises du Parti Socialiste attaque *Sud Hebdo*, le dernier né du groupe *Sud communication* qui a commencé à paraître à partir de mars 1988 :

*Dès sa création, nous avons été parmi les premiers à féliciter et à encourager ses responsables pour leur initiative exemplaire. Nous pensions en effet que cet organe serait indépendant des partis politiques. Que l'information y serait objective. Mais au cours de la pratique Sud Hebdo s'est montré très proche de nos adversaires. C'est son droit le plus absolu. Et des attaques en règle sans preuves contre le pouvoir sont devenues quotidiennes. Combat pour le Socialisme ne peut plus l'accepter.*

/p. 372/

*Combat pour le socialisme illustre ainsi la cause de son courroux : Pourtant, il n'y a aucun texte et aucune déontologie de la profession qui peuvent laisser pérenniser certaines attitudes, notamment celle de Moussa Paye, attaché de presse du président du Conseil économique et social, 3<sup>ème</sup> personnalité de l'État dans l'ordre protocolaire, qui étale dans le no. 7 du mercredi 02 mars 1988 sa haine mensongère, vile et peu courageuse contre la démocratie sénégalaise. On pouvait comprendre si Sud Hebdo était une publication de parti politique...* <sup>46</sup>

L'article incriminé — “Dakar a-t-il basculé ?” — recense le vote dans certains bureaux de Dakar et, chiffres à l'appui, dégage la tendance qui s'y manifeste : dans certains centres, fiefs traditionnels du Parti Socialiste, Abdoulaye Wade devance le Président Abdou Diouf. Un autre article du même journaliste s'interroge sur l'arrestation des leaders de l'opposition et sur l'utilisation de l'armée dans les tâches de maintien d'ordre pendant l'état d'urgence. Conséquence immédiate, le 21 avril 1988, le président du Conseil économique et social signe un arrêté “mettant fin aux fonctions d'attaché de presse d'un journaliste”.

Pour avoir refusé de baisser le pavillon de la liberté d'expression dans un contexte d'état d'urgence qui avait inspiré plus de prudence aux autres titres, *Sud Hebdo* venait d'entrer en inimitié avec un secteur dynamique du parti au pouvoir. En fait, *Combat pour le Socialisme* va se révéler un éclaircisseur zélé mais non moins écouté de la répression d'État. Après avoir menacé Demba Ndiaye, journaliste à la radio pour ses articles dans le *Devoir* et essuyé la réplique de Mame Less Camara dans le : colonnes du même *Devoir* en faveur de Demba Ndiaye, *Combat pour le Socialisme* n'attendra pas longtemps pour obtenir la tête de ce dernier. Prenant prétexte d'un article dans le *Devoir* d'octobre 1988, la direction générale de l'ORTS licencie Demba Ndiaye.

Après la parution de *Sud Hebdo* n° 24 dans lequel Kader Boye démontre comment les institutions du pays sont en crise, *Le Soleil* (14 janvier 1988) ouvre ses colonnes, deux semaines plus tard, à Jacques Mariel Nzouankeu, pour y soutenir un point de vue officiellement commandité : “Non assurément, nos institutions ne sont pas en crise comme le soutient notre collègue, le professeur Kader Boye..” La réponse de Kader Boye à Nzouankeu et à Serigne Diop qui, lui aussi, avait porté contradiction dans la livraison de *Sud Hebdo* du 17 novembre 1988, clôt provisoirement un débat qui aura secoué la bonne conscience des plus hautes sphères de l'État. Et c'est dans cette atmosphère où la crédibilité du gouvernement s'effrite à cause des excès de flagorneries dans les médias d'État et où la presse dite indépendante comble mieux l'attente d'un lectorat /p. 373/ frustré, que se sont tenues les Journées d'Études sur le Médiats au Sénégal, organisées par le CESTI et la Fondation Friedrich Ebert les 29 et 30 octobre.

<sup>45</sup> Déclaration du SYNPICS : “Liberté d'informer”, 5 janvier 1988.

<sup>46</sup> *Combat pour le Socialisme*, no. 8 : 6 : “*Sud Hebdo* ou la désinformation”.

Cette opération de remise en selle de la politique communicationnelle du pouvoir est menée, tambour battant, par Babacar Sine, à l'époque Directeur du CESTI et éminence grise du pouvoir en la matière. Pendant les Journées d'étude réunissant les représentants de tous les médiats, y compris les organes centraux de partis politiques, Babacar Sine enregistra les doléances avec une imperturbable sérénité. Le fruit de ces échanges fut un rapport rempli de généreuses propositions pour faciliter l'épanouissement plein et entier de la presse sénégalaise. Elles recoupaient les revendications du SYNPICS, des éditeurs de presse et même des organisations politiques et seront soumises au Président de la République qui recevra les délégués du séminaire en une audience à laquelle les différents directeurs des médiats seront associés le mercredi 11 Janvier 1989.

À la veille de cette audience, le conseil des ministres avait fait une belle part de ses travaux à la presse en déplorant (*Le Soleil* du 12 Janvier 1989) vivement "la tendance d'une certaine presse à verser dans la diffamation, l'intoxication, la déstabilisation morale de la nation et le discrédit des institutions républicaines..." et en demandant aux ministres compétents "de veiller à une stricte application des dispositions législatives et réglementaires en matière de presse dont notamment celles relatives à la sanction des excès et des infractions".

Le PDG du *Soleil* Alioune Dramé appuie ces directives de son commentaire dans le quotidien national du même jour titré "Sonnette l'alarme". La rédaction de *Sud Hebdo* pense que c'est plutôt l'hallaï qui sonne et que c'est l'hebdomadaire indépendant qui en est la cible, dès lors que le Président de la République lui-même à fustigé, au cours de l'audience de cette journée, décidément chargée, "certains article pseudo-scientifiques" dans une allusion transparente aux séries d'article de Kader Boye. Aussi, sa rédaction réplique-t-elle dans le n° 36 du jeudi 19 janvier 1989 à ce qu'elle appelle "les menaces du gouvernement contre la presse". Il s'ensuit un échange vif entre les deux organes dans les numéros du *Soleil* du 25 janvier et de *Sud Hebdo* du 2 février 1989. Les intermédiations se succèdent pour un cessez-le-feu, dès lors qu'au vu de la tournure des invectives publiques, le débat n'arrange pas les affaires de l'État auquel le journal *Sopi* donne par ailleurs des soucis. À l'occasion du retour du Secrétaire général du PDS, le journal du changement ainsi que se nomme *Sopi*, titre à la une sur "les véritables résultats" des élections présidentielles et donne Maître Wade vainqueur. Ce numéro /p. 374/ 52 du 10 mars 1989 vaudra au directeur de publication Cheikh Khoureissy Râ un séjour en prison de six mois.

À partir de là, c'est *Sopi* qui est dans la ligne de mire du pouvoir. Auditions et inculpations se succèdent dès lors que semble se nouer un bras de fer au sommet dont l'enjeu est le départ du gouvernement du tout puissant Secrétaire général de la Présidence de la République, Jean Collin. En septembre 1989, date de son 60<sup>ème</sup> anniversaire, les attaques de *Sopi* se font plus acerbes tandis que la pression sur l'organe s'accroît. En octobre, Madior Sokhna Ndiaye est mis en prison pour une sombre affaire de lettre de lecteur qu'il aurait reçue et dont le signataire aurait utilisé le nom d'une tierce personne. Les NIS ont eu à ce moment une attitude peu commerciale. Les "transfuges" de *Sopi* qui vont créer *Le Témoin* s'en souviendront :

*C'est avec délectation que Tidiane Daly Ndiaye a avoué que du temps où il dirigeait les NIS, il a fait des misères à Sopi et au Cafard Libéré. Et de conclure : d'ailleurs Sopi n'arrive pas à s'en relever jusqu'à présent*<sup>47</sup>.

L'année 1989 tire à sa fin dans une ambiance de procès entre l'État et *Sopi*. Oublié le tumulte des mois de février, mars et avril, la presse indépendante retombe dans la routine ordinaire avec ses problèmes d'intendance et de gestion.

Le SYNPICS profite de la décrispation pour accueillir le 18 décembre le comité directeur de l'Union des Journalistes d'Afrique Occidentale. Ses relations avec les autorités sont devenues plus cordiales, toutes les activités du séminaire organisé à l'occasion sont placées sous la présidence du ministre de la communication. Mais, la presse dite indépendante ne s'assoupit pas longtemps dans sa routine hebdomadaire. Au premier avril 1990, les Nouvelles Imprimeries Sénégalaises (NIS) haussent de 34 % les coûts d'impression. Le ton des directeurs de journaux réunis en conférence de presse le lendemain, amer et désabusé est bien traduit par ces propos de Sidy Lamine Niasse : "Nous vivons actuellement les véritables blocages du journalisme. Nous sommes dans les limites de jouer notre rôle.

<sup>47</sup> *Le Témoin* n° 13 du 26/9/1990.

Nous pouvons du jour au lendemain disparaître”. (Cf. Conférence de presse du lundi 2 avril des directeurs d’organes de la presse dite indépendante).

Ces difficultés n’empêchent pas la presse de compter un nouveau titre une semaine après le renchérissement des coûts de fabrication : *Le Témoin* qui naît le 10 avril, semble avoir bénéficié de soutiens occultes d’éléments proches du pouvoir heureux de tirer un profit politique des dissensions entre les journalistes professionnels de *Sopi* et le Directeur de publication Ousmane Ngom, le 2<sup>e</sup> homme du Parti Démocratique /p. 375/ Sénégalais. Il est clair qu’après la défection de l’équipe qui la lança, *Sopi* ne tirerait plus à 35 000 exemplaires et son impact s’en ressentirait. Le 19 avril, le nouveau ministre de la Communication Moustapha Kâ visite les NIS, *le Soleil*, l’APS, *le Politicien*, *le Cafard libéré*, *Walfadjiri*, et *Sud Hebdo*. Malgré cette sollicitude, l’avenir de la presse indépendante n’en semble pas plus dégagé. Au mois d’août, les NIS passent sous le contrôle du groupe Hersant. Son Directeur sénégalais Tidiane Daly Ndiaye est nommé Directeur de l’ORTS alors que Madame Simonet, française bon teint, le remplace. Ainsi l’une des seules imprimeries disposant de rotatives de l’Ouest africain passe entre les mains de l’étranger : “Demain il ne faudra pas s’étonner que pour cause de redressement, des conditions encore plus draconiennes soient imposées à la presse nationale qui, faute de moyens, devra alors cesser de paraître”, s’inquiète le directeur de *Sud Hebdo* (116, 3 août 1990)<sup>48</sup>.

Cette effervescence a retardé le parachèvement du projet de Hersant relatif à la création d’un quotidien du soir. Selon les déclarations du ministre de la Communication, la réalisation de ce projet ne devrait pas menacer les intérêts du quotidien *Le Soleil*. La politique gouvernementale qui n’en est pas à une incohérence près, hésite à consacrer l’acte qui rompra pour la première fois depuis l’indépendance, le monopole exercé par l’État sur la presse écrite quotidienne. Il serait illusoire de mettre ces tergiversations sur le compte d’un nationalisme soucieux de souveraineté. En effet, quand les professionnels de la Communication délibéraient sur le projet de Hersant, les jeux étaient déjà faits dans le domaine de l’audiovisuel. Sur la bande FM, RFI émet 18 heures par jour sur 92 m, contre six heures pour l’ORTS, à partir de juillet 1991.

Le lancement de *FM 92* s’est fait avec la diffusion de l’interview accordée par le Président de la République qui affirmait à cette occasion sa volonté de “démocratiser et de renforcer l’information plurielle et diversifiée” :

*De toute façon nous sommes dans un monde ouvert à l’ère des satellites de communication. Il est certain qu’aucun pays ne peut essayer de se protéger et il ne serait même pas bon de se protéger ; je pense qu’il est bon que nous ayons cette diversification de notre paysage médiatique. Cela renforcera ainsi la qualité non seulement par votre arrivée, mais par l’effort d’adaptation que devraient faire les médias sénégalais...*<sup>49</sup>.

Quelques hypothèques pèsent cependant sur ce pari optimiste sur l’avenir. Parmi elles, on peut citer certains actes juridiques et administratifs qui constituent la charpente de la politique de communication : l’élaboration d’un Code de la Presse, l’institution du Haut Conseil de /p. 376/ l’audiovisuel et la mise en place du Fonds d’aide à la presse. Les bonnes intentions ont conduit à l’incertitude : le journaliste est ballotté entre l’espoir de voir l’application de la nouvelle convention collective et celui d’être débarrassé des dispositions les plus répressives du Code de la Presse. Le Haut Conseil de l’audiovisuel a définitivement fait l’unanimité des partis politiques contre lui. Le Fonds d’aide a quant à lui posé plus de problèmes qu’il n’en a résolus, certains journaux dits indépendants allant jusqu’à accuser le ministère de la Communication de partialité envers *Sud-Hebdo*, *WalFadjri*, *Le Cafard Libéré* et *le Témoin*, supposés devoir recevoir une part plus substantielle. Cette subvention de l’État est perçue dans certains milieux de la presse et par une partie du lectorat comme un moyen pour le gouvernement d’altérer l’indépendance de la presse privée. Cette perspective est d’autant plus réelle que, alléchées par les millions de la subvention d’État, de suspectes vocations sont en train de naître, multipliant les titres de manière fantasque. Et le département de tutelle maîtrise d’autant moins la situation que des secteurs allant du SYNPICS à la presse indépendante proposent la suppression du ministère de la Communication, comme aux États-Unis.

<sup>48</sup> *Sud-Hebdo* no. 116 du 3/8/1990.

<sup>49</sup> *Le Soleil* du 12/9/1991



Cette proposition ne manifeste aucun égard au fait que pour la première fois dans l'histoire politique du Sénégal, c'est un confrère en la personne de Moctar Kébé qui est ministre de la Communication. Les trente années d'indépendance auront vu la presse sénégalaise épouser le rythme de l'évolution du pays. Là, plus que partout ailleurs, la tendance à la libéralisation politique comme économique aura changé les données fondamentales. Si l'essor médiatique constaté ces dernières années se confirmait de manière irréversible, au plan politique et économique, il aura marqué une étape intense dans notre marche vers la modernité.

/p. 377/

## **Bibliographie**

- CESTI (Amicale des Anciens du) 1983 — “Rapport de la commission de réflexion et de documentation”, multigr.
- Dia, Alioune Touré 1985 — “Le pluralisme de la presse au Sénégal”, Dakar, UNESCO.
- Janvier, Jacques 1965 — “Une expérience africaine : le ministère de l'Information, la radio et la presse”.
- Lo, Magatte 1986 — *L'heure du choix*, Paris, L'Harmattan.
- Niang, Massamba *et al.* 1971 — “Avis et suggestions des agents de l'Information régionale sur le projet de réforme des structures et du fonctionnement de l'information et de la presse au Sénégal”, Dakar, 13 p. multigr.
- Paye, Moussa 1978 “Évolution du syndicalisme au Sénégal depuis 1968”, Mémoire de fin d'études du CESTI”, multigr.
- Sénégal (République du) Ministère de l'Information du Tourisme et des Télécommunications 1965 — “Liste des journaux et revues paraissant au Sénégal”, Dakar, multigr.

# L'École : quelle réforme ?

*Abdou Sylla*

## Introduction

En 1990, l'École sénégalaise est encore régie par la loi d'orientation n° 71-036 du 3 juin 1971, alors que les États Généraux de l'Éducation et de la Formation de 1981 avaient entamé le processus de sa réforme. En effet, la Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF) avait élaboré une nouvelle loi d'orientation destinée à abroger et à remplacer celle de 1971. promulguée tardivement — plus d'une décennie après l'indépendance — celle-ci demeure donc le seul texte définissant les principes, les orientations, les objectifs et les programmes de l'école. Ses difficultés d'application et ses lacunes, reconnues par le Chef de l'État lors de sa première allocution à la Nation (1<sup>er</sup> janvier 1981) ont conduit à la réforme en cours depuis 1985.

Dans le cadre de cette réforme, plusieurs expériences et innovations pédagogiques ont été conduites, mais l'absence de texte organique et d'axes prioritaires introduit une incohérence dans la politique d'éducation actuelle, qui laisse à penser, compte tenu des actions et des projets en chantier, que le plus essentiel, en cette période de crise financière et économique, est la rentabilisation des moyens, des structures et des hommes. Devant ces impératifs et l'intervention de la Banque Mondiale, qui finance actuellement l'essentiel des projets d'éducation, l'État est suspecté de renoncer, dans le domaine de l'éducation, à sa souveraineté et à une gestion planifiée des projets d'éducation et de leurs investissements, certains enseignants l'accusent de démission en parlant désormais d'école de la Banque Mondiale ! Dans ces conditions, les questions légitimes qui surgissent sont : quelles perspectives pour l'École Sénégalaise ? Et quelle École ? En examinant en effet en 1990 l'état de l'École avec les difficultés et les divers problèmes qu'elle a connus depuis une décennie, les multiples mouvements de contestation et de grève qu'elle a enregistrés et qui ont entraîné une année blanche en 1987-1988, son avenir paraît bien incertain, d'autant que les germes de distorsion et de dysfonctionnement ne sont pas radicalement éradiqués.

En outre, la multiplicité de ces problèmes et difficultés est telle que les autorités semblent avoir renoncé depuis 1988, à toute projection et à toute planification : les aborder et les traiter quotidiennement, au fur et à /p. 380/ mesure qu'ils surgissent, semble désormais être leur credo. Aussi, il ne paraît ni réaliste ni opératoire, dans une étude restreinte, de prétendre cerner l'ensemble de ces problèmes et difficultés, l'essentiel étant, à notre avis, en relevant et en analysant des repères fondamentaux, de présenter une image exacte de l'École, puis de montrer que cette politique à vue est à l'origine de la dérive <sup>1</sup> dont les conséquences à long terme peuvent être néfastes pour l'ensemble du peuple sénégalais.

## Quelle politique d'éducation ?

### *Priorité à l'économie*

Lorsque les pays francophones d'Afrique ont accédé à l'indépendance, en 1960, les mots d'ordre mobilisateurs étaient pour la plupart centrés sur les impératifs du développement économique et social,

---

<sup>1</sup> /p. 426/ Cette dérive se traduit par l'impossibilité de maîtriser le développement de l'École, dont le cours normal est à tout moment menacé de perturbation par les revendications et les actions des élèves et des étudiants.

sur l'unité nationale à préserver et à consolider, sur la construction nationale et l'édification d'un État fort prenant en charge l'ensemble de ces impératifs. Les secteurs dits productifs (industrie, agriculture, pêche, infrastructure, etc.) ont ainsi été privilégiés et ont reçu les investissements les plus importants. Dans le cas du Sénégal, le VIII<sup>ème</sup> plan de développement économique et social (octobre 1989), dont le chapitre 2 du Titre I fait le bilan des politiques économiques initiées depuis 1960, permet de percevoir les préférences et les orientations initiales de l'État (cf. Sénégal/Ministère du Plan 1989). En effet, pendant au moins deux décennies, les deux axes prioritaires des politiques économiques ont été le développement rural et le développement industriel. Ainsi, dans le domaine rural, entre 1960 et 1975, l'État reste maître-d'œuvre dans la conception et l'exécution de toutes les opérations de développement rural (production, commercialisation et consommation).

Au plan industriel, le Sénégal disposait, au moment de son accession à l'indépendance, d'un tissu industriel plus dense que ceux des autres colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest, mais les unités industrielles étant pour la plupart propriétés d'hommes d'affaires expatriés ou alors filiales de multinationales, l'État a entrepris de s'impliquer et d'impliquer les nationaux dans ce secteur d'activités ; ainsi, il crée des sociétés d'État, prend des participations dans d'autres sociétés et nationalise des sociétés coloniales intervenant dans des secteurs jugés vitaux pour l'économie nationale (eau et électricité notamment). Des unités significatives, des domaines industriels et une zone franche industrielle sont mis en place entre 1960 et 1975.

À la fin de la seconde décennie de développement, la diversité des interventions de l'État dans l'économie est telle que son portefeuille couvre 150 entreprises et sociétés. Globalement, dans le monde rural comme dans le développement industriel, "l'État a beaucoup voulu, beaucoup /p. 381/ cru, et beaucoup investi" (Sénégal / Ministère du Plan 1989 : 24) ; dans le monde rural, l'État met en place un nombre important d'organismes d'encadrement et d'aide ; son action est caractérisée par la cohérence, la multiplicité et la diversité des interventions sans qu'aucune fonction technique et économique ne soit oubliée ; dans le domaine industriel, l'État a investi, directement ou indirectement, dans de nombreux projets, promulgué des Codes des investissements accordant divers avantages et exonérations, et protégé les industries locales par diverses mesures tarifaires et quantitatives.

### *De l'École coloniale à l'École nationale*

Sans doute en raison de cette priorité accordée à l'économie, mais également parce qu'ils ne présentaient probablement aucune urgence impérative, les secteurs dits sociaux que sont l'éducation, la santé et l'habitat n'ont pas fait, pendant toute la première décennie de l'indépendance, l'objet de sollicitude particulière. Dans le cas de l'école, cette "négligence" procède d'autres facteurs, car en effet, lorsqu'il accédait à l'indépendance en 1960, le Sénégal était doté, par l'ancienne puissance colonisatrice, d'un système d'éducation moderne, ancien et couvrant l'ensemble du territoire national ; ses différents ordres d'enseignement étaient relativement développés.

En 1960, le taux de scolarité avait atteint, selon une étude de la Banque Mondiale (1984) 36 %. Le Sénégal s'est appuyé sur son passé. Cependant, il n'avait pas alors été tenu compte que l'école coloniale servait des intérêts propres à la puissance colonisatrice<sup>2</sup>. Il a donc manqué au début de l'indépendance :

- \* une politique d'éducation<sup>3</sup> définissant de manière précise les principes et les finalités, les objectifs et les programmes, les horaires et les structures, les modes d'organisation (organigramme) et les examens, les concours et les diplômes, de l'école sénégalaise nationale ;

<sup>2</sup> Sur cette question des principes, orientations et objectifs de l'École coloniale, voir Maurice Delafosse (cité par Abdou Moumouni (1964) qui écrivait :

*De même qu'il nous faut des interprètes pour nous faire comprendre des indigènes, de même, il nous faut des intermédiaires, appartenant aux milieux indigènes par leur origine et au milieu européen par leur éducation, pour faire comprendre aux gens du pays et pour leur faire adopter cette civilisation étrangère pour laquelle ils manifestent, sans qu'on leur puisse en tenir rigueur, un mépris bien difficile à vaincre" (souligné par nous ; in Bulletin de l'Éducation en AOF, n° 3, juin 1917). L'École coloniale a, bien entendu, connu des modifications, mais l'esprit, les objectifs et les intérêts qu'elle servait sont demeurés sensiblement les mêmes.*

<sup>3</sup> Les recueils des textes administratifs, établis par Souleymane Ndiaye, expert consultant pour le compte du Bureau des Projets d'éducation et de formation technique et professionnelle (BPE, septembre 1989, 3 tomes) du

- \* un plan de développement de l'école qui détermine, avec précision, les phases de son développement avec des projections à court, moyen et long termes, les investissements à opérer, la carte scolaire à établir et les classes et écoles à créer, la formation des maîtres à assurer.

Tout s'est passé comme si l'école ne devait pas évoluer. Il a donc manqué une politique prospective. C'est pourquoi l'École a été considérée pendant cette période comme un appendice de l'École de France, reproduisant chaque année ses programmes et ses horaires, son organisation administrative et pédagogique, ses examens, ses concours. Les deux seules actions importantes initiées entre 1963 et 1965 sont consécutives à /p. 382/ la réunion, tenue en 1961, sous l'égide de l'UNESCO à Addis Abéba (Éthiopie) par les ministres de l'éducation de l'Afrique indépendante et qui imposa une scolarisation universelle des enfants africains.

La première action a consisté à élaborer et à réaliser un vaste programme de constructions scolaires qui a permis la création de collèges d'enseignement général (CEG) dans toutes les capitales régionales et départementales. Par la seconde action, l'État a fait recruter de jeunes enseignants, de faible niveau de culture générale (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des lycées) et de qualification professionnelle insuffisante (formation pédagogique accélérée au cours d'un stage de 2 à 3 mois pendant les grandes vacances scolaires) et qui ont constitué, dans l'histoire de l'École, la génération des moniteurs d'enseignement. Ces deux actions combinées ont eu pour effets liés d'une part, l'accroissement de la capacité d'accueil au niveau de l'enseignement moyen, et donc l'accroissement des effectifs, et d'autre part une progression notable du taux de scolarisation de 1960 à 1970.

### ***La réforme de 1971***

Mais des dimensions essentielles de l'école étaient négligées ou ignorées : les finalités et les objectifs, les programmes et les contenus, les structures et les méthodes, la formation pédagogique des maîtres, les recyclages, etc. Aussi, la première exigence du mouvement contestataire de mai et juin des années 1968 et 1969 fut la réforme de l'école et des enseignements, de manière à adapter ceux-ci aux réalités nationales et africaines<sup>4</sup>. Contraintes alors de mettre en chantier la réforme dont l'École avait besoin, les autorités découvrent miraculeusement diverses causes de blocage de notre système éducatifs<sup>5</sup> :

- \* les résultats et les performances de l'école ne sont pas à la mesure des efforts fournis : un quart du budget national est consacré à l'éducation, à la formation et à la culture mais au début de l'application du 3<sup>ème</sup> plan de développement économique et social, moins du tiers des enfants en âge scolaire entrent à l'école primaire ;
- \* des disparités profondes subsistent entre les régions et si, dans le Cap-Vert, le taux de scolarité approche 60 %, dans les régions de Tambacounda et de Diourbel, il n'atteint pas 15 % ;
- les redoublements atteignent des proportions alarmantes : le taux de redoublement s'élève à 17 % et avoisine 40 % dans les CM ;
- \* depuis 1958, les effectifs de l'enseignement primaire ont progressé régulièrement et presque triplé, alors que le pourcentage d'admission à l'entrée en 6<sup>ème</sup> n'a cessé de décroître ; de 39,2 % en 1961, il est descendu à 17 % en 1967. Le seul maintien de ces /p. 383/ deux tendances aura pour effet, à court terme, de jeter dans la rue des milliers de jeunes ;

---

Ministère de l'Éducation Nationale, ne mentionnent les textes réglementaires officiels organisant l'école qu'à partir de 1967 (loi n° 67-51 portant statut de l'enseignement privé, tome 2, p. 451.)

<sup>4</sup> Les grèves des élèves et des étudiants de 1968 et 1969, mouvement ayant ébranlé bien des sociétés et d'États, ont revêtu au Sénégal une ampleur sans précédent. Leurs causes profondes ainsi que leurs effets et implications politiques ont permis de percevoir à quel point une école inadaptée pouvait être une source de danger.

<sup>5</sup> . Première communication en Conseil de Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale, le 11 février 1969 sur la réforme. Sur cette question, voir notre ouvrage sous presses : l'École sénégalaise en gestation. De la crise à la réforme. 1<sup>ère</sup> partie : la crise (1960-1980). Le Ministre concluait ainsi sa première communication : *Ces indices, par leurs effets cumulés, éclairent déjà les raisons de l'existence, au niveau de nos zones urbaines, et spécialement au Cap-Vert, d'une masse considérable de jeunes désœuvrés de 14 à 18 ans, dont les réactions imprévisibles ont pu affecter l'équilibre et la progression harmonieuse de la société.*

\* l'accroissement des effectifs n'ayant pas été accompagné d'une augmentation correspondante des capacités d'accueil, il s'ensuit des effectifs pléthoriques dans les classes, des conditions difficiles de travail, des manuels et des matériels didactiques insuffisants en quantité.

L'école n'ayant pas évolué au rythme des bouleversements socio-politiques intervenus dans notre société depuis l'indépendance, sa finalité ne correspond plus aux besoins nouveaux du développement : adéquation, efficacité, rendement, promotion collective et individuelle. Outre ces raisons officielles de la dégradation de la situation, les enseignants ajoutent la dévalorisation de la fonction enseignante et la perte de prestige de l'enseignant, la dégradation des conditions d'exercice du métier (matérielles, sociales, psychologiques, etc.), l'insuffisance de la formation pédagogique, les bouleversements des hiérarchies administratives et scolaires.

C'est dans ce contexte d'une école bloquée et bloquant la progression harmonieuse de la société que se sont produits les événements de mai-juin 1968. La grande réforme initiée dès lors, conçue par les techniciens de la Direction de la Recherche et de la Planification (DRP) dans le secret de leurs cabinets <sup>6</sup>, devait aboutir à la promulgation de la loi d'orientation de l'Éducation nationale, n° 71-036 du 3 juin 1971.

Selon les principes de cette loi d'orientation (titre 1<sup>er</sup>, article 1<sup>er</sup>), l'école réformée doit contribuer à élever le niveau culturel et technique des plus larges masses de la Nation, à accroître le revenu national, à abolir les inégalités léguées par la situation antérieure, à promouvoir une plus riche contribution de la culture africaine à la civilisation universelle. Elle doit donc apporter une meilleure contribution à la croissance économique du pays et accroître la rentabilité des investissements dans les limites des contraintes budgétaires, par une rationalisation des dépenses pour la formation. Elle doit désormais former des jeunes utiles à la Nation, préparés à s'insérer sans heurt dans les divers secteurs de la vie nationale, conscients des valeurs de la civilisation africaine et susceptibles de fournir leur apport dans les domaines de la science et de la technique. Enracinés, ils resteront cependant ouverts au monde extérieur et aux autres peuples selon les deux axes qui fondent toute notre éducation : *l'enracinement et l'ouverture*.

À cette fin, le contenu des enseignements (titre 2, article 6) devra se rapporter d'abord et en priorité au milieu naturel et social, c'est-à-dire à l'environnement immédiat. Dans cette perspective, les contenus de certaines disciplines seront africanisés et sénégalisés : histoire, géographie, /p. 384/ sciences naturelles et français. Ces disciplines accorderont une place de choix à l'étude de notre passé, du milieu et de la littérature africaine, et plus spécialement de la littérature sénégalaise. Car, il s'agit en priorité d'aider le jeune sénégalais à retrouver et à connaître les valeurs culturelles du monde noir et une part indissociable de son héritage culturel.

Le second moyen par lequel se réalisera l'enracinement sera l'introduction de l'étude de nos langues nationales à l'école ; ce qui permettra d'aboutir, à long terme, à un enseignement par nos langues nationales <sup>7</sup>. L'ouverture de l'élève (second axe de l'éducation) se réalisera au double) niveau de la science et de la technique d'une part, et, d'autre part, des cultures non africaines et des langues étrangères, qui seront toutes enseignées.

L'enseignement est dispensé à des niveaux différents, en fonction de l'âge de l'enfant et du niveau de connaissances recherché (titre 3, articles 8 à 13) : l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Cette réforme de l'école comporte, comme innovation majeure, la création d'un enseignement moyen pratique (EMP) qui devrait, en principe, accueillir 80 à 85 % des enfants scolarisés de l'enseignement élémentaire. Obligatoire pour tous les enfants ne poursuivant pas leurs études dans un établissement général ou technique, cet enseignement a pour objectifs de former, en cinq ans,

*des paysans d'avant-garde, pratiquant correctement les cultures vivrières et industrielles de leur région, en association avec l'élevage. ainsi que les cultures maraîchères et fruitières, en vue de leur assurer une alimentation riche et équilibrée et des sources de revenus ; des pêcheurs, des éleveurs, des commerçants, des artisans et des ouvriers capables d'assimiler les*

<sup>6</sup> Une commission nationale chargée de la réforme des enseignements primaire, moyen et secondaire est créée par le décret n° 69-332 du 27 mars 1969.

<sup>7</sup> Ce projet d'introduction des langues nationales à l'école, vieux de près de deux décennies, n'a toujours pas abouti.

*techniques modernes et de rentabiliser leur métier ; des pères et des mères de famille avertis participant à la production de biens et à la gestion du budget familial {article 11).*

Expérimenté pendant plus d'une décennie dans plusieurs centres disséminés à travers le territoire national, mais décrié par les enseignants et les parents, l'enseignement moyen pratique n'a pas été généralisé et a fini par être abandonné.

La pédagogie de cette école réformée utilisera les méthodes actives de manière à donner à l'enfant les moyens d'apprendre à apprendre et à renoncer à l'encyclopédisme de l'école classique.

Les caractéristiques de cette école rénovée peuvent donc se résumer ainsi (titre I, articles 2 à 5) ; elle tend à /p. 385/

*élever le niveau culturel de la population, à former des hommes et des femmes libres, capables de créer les conditions de leur épanouissement à tous les niveaux, de contribuer au développement de la science et de la technique, et d'apporter des solutions efficaces au problème du développement national.*

Elle est démocratique, en tant qu'elle reconnaît le droit de tous à l'éducation et à la formation, et en tant qu'elle offre à tous des chances égales (elle est gratuite). Elle est par là-même une école de masse. Bien que laïque, elle encourage et soutient toute initiative privée, individuelle ou collective, concourant à la réalisation de son œuvre. Par sa vocation première, qui est l'enracinement, elle est une éducation africaine qui intègre en même temps les valeurs de civilisation universelle (ouverture). Elle est enfin une éducation permanente.

### ***Les États Généraux (EGEF) et la Commission Nationale de Réforme (CNREF)***

Globalement, la loi d'orientation a été, selon divers témoignages, une bonne loi, et appliquée rigoureusement, elle devait permettre de faire de l'École sénégalaise une École nationale ; mais elle comportait des lacunes et des difficultés, relevées officiellement par les plus hautes autorités du pays. La prise de conscience, par les autorités, de cette inadaptation de notre école, de sa crise et la convocation des États généraux sont consécutives à une année scolaire (1979-1980) agitée, marquée par une grève du SUDES<sup>8</sup>, résultat de plusieurs années (1976-1980) de luttes syndicales des enseignants<sup>9</sup>.

Suivie par plus de 70 % des enseignants, cette grève ouvrait un véritable conflit entre le Gouvernement et le SUDES et jouera un rôle déterminant dans le développement de la crise de l'école. Car diverses sanctions étaient prises : mutations, rétentions de salaires, licenciements<sup>10</sup>, etc. L'opinion nationale s'émut ; les autorités religieuses et les notabilités, les partis politiques comme la société civile appelèrent au dialogue et à la modération. Au même moment, des problèmes économiques graves se posaient à la Nation sénégalaise. Ces difficultés ont été à l'origine de l'élaboration et de l'application, dès 1979, d'un plan de redressement économique et financier, suivi par la suite, d'autres plans : nouvelle politique agricole (1984), nouvelle politique industrielle (1985), plan d'ajustement structurel (1988), etc.

<sup>8</sup> SUDES : Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal. À la suite d'une profonde crise (1981-1984), ce Syndicat a éclaté, donnant naissance à un autre Syndicat, l'Union démocratique des enseignants du Sénégal (UDEN).

<sup>9</sup> Nous avons rendu compte de ces luttes et de leurs implications politiques dans Sylla (1982, 1987).

<sup>10</sup> Dans une déclaration rendue publique en décembre 1980, le SUDES indiquait l'ampleur des sanctions qui se sont abattues sur ses militants entre juin et décembre 1980 :

- suspension de 38 enseignants en juin 1980 ;
- rétention de l'intégralité du salaire de 110 enseignants en juillet et août ;
- révocation de 23 enseignants en septembre ;
- suspension de 38 enseignants en septembre ;
- affectation d'office de 500 instituteurs en octobre ;
- licenciement de 51 enseignants en octobre ;
- mutation d'office de 200 professeurs en novembre et décembre.

L'année 1980 a été particulièrement difficile et agitée. Non seulement l'École, mais également la Société, l'Économie et l'État étaient en crise. Devant la multiplicité et la montée des périls, la succession politique au niveau de l'État apparaissait alors comme la seule alternative /p. 386/ possible et se révélait comme la conséquence d'un processus dialectique dont le déploiement s'est effectué sur la base de contradictions multiples et variées. Cette succession se réalisait par le remplacement dès le 31 décembre 1980, de Léopold Sédar Senghor par Abdou Diouf. Et la première décision prise par celui-ci, lors de son premier message radiotélévisé à la Nation, le jeudi 1<sup>er</sup> janvier 1981, a été la convocation des États généraux de l'éducation et de la formation (EGEF) (Sylla 1983, 1987), pour le 28 janvier 1981.

Au bout de quatre journées de travaux, les EGEF devaient aboutir à la conception et à la définition d'une École nouvelle, nationale et sénégalaise, démocratique et populaire, laïque mais intégrant les dimensions, spécifiques de notre réalité socio-culturelle, notamment sa dimension religieuse. Et la convergence des conclusions et recommandations <sup>11</sup> ainsi que l'unanimité et la satisfaction des différents participants, ont été traduites par le Ministre de l'Éducation nationale dans son allocution de clôture :

*L'École sénégalaise, telle qu'elle se dessine maintenant, est bien l'expression de la volonté nationale et non pas le produit de spéculations de quelques spécialistes, même si ces derniers ont amplement participé à son élaboration... Je voudrais dire combien nous avons été frappés par la profondeur et l'ardeur des discussions et combien nous avons apprécié la sincérité, la franchise, la loyauté des uns et des autres... Ce que j'appelle l'esprit des États Généraux, c'est-à-dire une volonté de recherche concertée, loyale et franche de solutions réalistes. Il y a lieu de s'en féliciter, grâce à vous, cet esprit de coopération et de sincérité qui n'exclut pas les divergences, a prévalu du début à la fin de nos travaux. Le Gouvernement prend acte de toutes les propositions et réaffirme à la fois la spécificité de la fonction enseignante et l'impérieuse nécessité de la revalorisation de la fonction enseignante. J'en prends ici l'engagement solennel ; rien de ce qui est possible ne sera épargné pour que l'enseignant retrouve sa dignité et son prestige.*

Le Gouvernement réaffirma, dès le mois de février 1981, et à la suite des engagements pris par le Ministre de l'Éducation nationale, sa volonté et sa détermination à appliquer et à exploiter "loyalement et intelligemment" <sup>12</sup> les résultats des États généraux ; puis il créa la *Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF)*, chargé "d'exploiter les conclusions, propositions et recommandations des États généraux de l'Éducation approuvées par le Gouvernement, en vue de leur exploitation concrète" <sup>13</sup>. En exploitant et en approfondissant /p. 387/ pendant quatre années les conclusions des États généraux, la CNREF et ses commissaires ont étudié toutes les conditions et modalités pratiques de réalisation de l'École nouvelle, dont les caractéristiques fondamentales et les innovations majeures la distinguent radicalement de l'École ancienne.

En effet, l'ancienne était sélective et élitiste, la nouvelle doit être démocratique et de masse ; la première était extravertie et mimétique, en tant qu'appendice de l'École française, la seconde doit être nationale et africaine <sup>14</sup>. Pour être *nationale*, elle doit se fonder sur nos réalités nationales, sénégalaises et africaines, reposer sur une politique résolue de formation et de promotion des cadres nationaux, contribuer à un développement national endogène et élever la conscience de l'unité nationale (titre 1, articles 4 et 5 de l'avant-projet de loi d'orientation).

<sup>11</sup> Cette convergence a été mise sur le crédit du SUDES, dont la mobilisation et la détermination des militants ont largement contribué au succès de ces assises historiques. Sur /p. 427/ toutes ces questions, voir nos travaux cités précédemment, mais également *La voix de l'Éducateur*, organe du SUDES, numéro spécial paru en février 1981.

<sup>12</sup> Expression utilisée par le porte-parole du Gouvernement à la suite du premier conseil des ministres de la première semaine de février 1981, donc immédiatement après les États généraux.

<sup>13</sup> Article 2 du décret n° 81-644 du 6/7/1981 portant création de la CNREF. Deux autres décrets ont été promulgués pendant la même période : le décret n° 81-624 du 24/6/1981 portant création des États généraux et le décret n° 81-625 du 24/6/1981 instituant la commission nationale d'étude, de concertation et de suivi des États généraux.

<sup>14</sup> Nous résumons ici l'avant-projet de loi d'orientation de l'Éducation nationale, élaboré par la commission technique n° 2 de la CNREF, chargée d'étudier la politique générale de l'Éducation.

Elle sera *démocratique* en accordant des chances égales à tous devant l'éducation, en étant générale, obligatoire et gratuite, c'est-à-dire ouverte à tous les enfants en âge d'être scolarisés, sans distinction aucune (scolarité obligatoire et gratuite pour tous les enfants de 3 à 16 ans), en assurant et en suscitant la formation permanente (titre 1, articles 1, 3 et 5). Elle sera *populaire* en rompant avec les pratiques élitistes et les divers mécanismes de la sélection - élimination, en exprimant et en reflétant les besoins culturels du peuple et en leur apportant des solutions appropriées, en promouvant le progrès culturel, scientifique, technique, moral et spirituel du peuple, tout en étant ouverte à la vie (titre 1, articles 3 et 5).

Elle sera *laïque*, dans le respect de la liberté de conscience des citoyens, mais elle intégrera les dimensions spécifiques de notre réalité socio-culturelle, notamment sa dimension religieuse (titre 1, article 2). Ses structures, ses niveaux et ses paliers sont harmonieusement articulés entre eux (cf. le nouvel organigramme ; titre 2 articles 6 à 10). Le nouveau système éducatif est un système global, assurant une éducation et une formation de type classique mais également une éducation permanente et une alphabétisation dans des structures non-formelles articulées aux premières (titre 3, articles 11 à 17).

La conception d'un code de déontologie et d'une loi d'orientation qui définissent et garantissent les obligations et les droits des enseignants, assurera la valorisation nécessaire et constante de la fonction enseignante (titres 4 et 5, articles 18 à 25). La définition d'une politique de déflation des cadres expatriés et une formation adéquate des cadres nationaux sont de nature à garantir une africanisation et une responsabilisation effective de ces derniers. L'École nouvelle postule également comme exigence la recherche constante de son indépendance, de son adaptation à nos réalités et la liaison permanente de l'enseignement et de la production (caractère polytechnique).

/p. 388/

L'exigence de l'indépendance implique l'institution d'un Fonds national de l'éducation et de la formation, celles-ci n'étant plus considérées comme l'affaire exclusive de l'État. L'introduction, dans le nouveau système, de l'éducation spéciale des handicapés physiques et mentaux ne le marginalisera plus par rapport à leurs camarades fréquentant les filières normales. Les sélections et les barrières que sont les concours et les examens seront supprimées et remplacées par un système original et souple d'orientation-guidance scolaire et professionnelle.

Ce projet de réforme introduisait ainsi une rupture radicale et qualitative, une révolution, à la fois pédagogique et sociale, dans le système éducatif sénégalais et dans la société elle-même. Mais, est-il réalisable ? Quelle position le Gouvernement a-t-il adoptée à son égard ? Le vendredi 18 janvier 1985, au cours d'une conférence de presse, le Ministre de l'Éducation nationale a apporté des réponses à cette dernière question, en distinguant les mesures acceptées par le Gouvernement et celles qui ne peuvent l'être.

Les mesures acceptées <sup>15</sup>

- \* Le principe d'une École nationale, démocratique et populaire ;
- \* l'intégration, dans le système éducatif, des structures non formelles, éléments de démocratisation de l'éducation et instruments de développement culturel, économique et social ;
- \* la création de l'éducation spéciale des jeunes handicapés et inadaptés et son intégration dans le système éducatif ;
- \* la rentabilisation des structures existantes par la création des classes multigrades et des classes à double flux ;
- \* la réorganisation des structures administratives, des filières de l'Université et de la recherche scientifique et technique en vue d'une rentabilisation optimale des moyens disponibles ;
- \* le code de déontologie et toutes les propositions concernant les personnels de l'École nouvelle afin de revaloriser de façon significative la fonction enseignante et d'assurer une formation de qualité ;
- \* la structuration générale du système selon l'organigramme qui détermine les trois niveaux : cycle fondamental, cycle secondaire et professionnel et enseignement supérieur ;

<sup>15</sup> Texte introductif du Ministre, *Le Soleil* du samedi 19 janvier 1985, n° 4417, page 4. Nous résumons ici les idées et propositions, acceptées ou non, contenues dans ce texte.



- \* l'intégration de l'école au milieu selon la conception de l'enseignement polyvalent ;
- \* l'introduction de l'éducation religieuse mais dans le respect de la laïcité et du caractère multireligieux de l'État ;
- \* l'introduction et la promotion des langues nationales dans l'École nouvelle ;

/p. 389/

- \* la reconnaissance de l'importance et la promotion de la langue arabe dans le nouveau système ;
- \* la création d'un fonds spécial de l'éducation.

Cependant, le Ministre rappelle que ces propositions acceptées

*s'inscrivent dans un processus et selon une programmation rationnelle. Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, sur certains points particuliers, les premières étapes de la réforme pourront paraître par trop prudentes à certains.*

Les propositions non acceptées

- \* Le décrochage du statut des enseignants de la fonction publique ;
- \* l'augmentation cumulée des indemnités de logement, d'enseignement et de fonction ;
- \* la suppression de l'enseignement privé ;
- \* la réouverture des internats des établissements scolaires ;
- \* la distinction, dans l'organigramme, entre le cycle secondaire général et le cycle secondaire technique ; la suppression immédiate des examens et concours.

Cette conférence de presse a suscité des observations et des remarques, relatives notamment à la nature de l'École nouvelle que le Gouvernement ambitionnait de créer, à la revalorisation de la fonction enseignante, aux moyens de l'École nouvelle, etc. Mais, les mesures précédentes, prises ensemble, épuisent-elles tout le projet de réforme élaboré par les EGEF et la CNREF ? L'École nouvelle sera-t-elle nationale, démocratique et populaire si l'enseignement privé et les sélections et barrières (concours, examens, etc.) sont maintenus ? Comment rendre compatibles une école nationale, démocratique et populaire, d'essence et de finalités socialistes, avec une société dont l'économie est de type capitaliste et dont les classes et les luttes de classes se développent constamment ?

Comment revaloriser la fonction enseignante si, parmi les mesures adoptées par le Gouvernement, aucune ne paraît avoir une incidence financière significative, si le décrochage du statut des enseignants de la fonction publique est refusé et si l'augmentation cumulée des indemnités de logement, d'enseignement et de fonction est rejetée ?<sup>16</sup>. Les estimations des coûts de l'École nouvelle s'élevant à des centaines de milliards, selon le Ministre, où trouver les moyens, financiers notamment, de son édification si la contribution et la participation des populations, ne sont pas requises, si les ressources constantes du Fonds national de l'éducation proviennent essentiellement des subventions de l'État, et si en fin le budget alloué par l'État à l'éducation et à la formation ne peut plus être accru, en raison de la crise actuelle.

/p. 390/

Il faut cependant reconnaître que, malgré les pénuries et la crise, le budget alloué à l'Éducation nationale demeure toujours le plus élevé ; il atteint pour l'exercice budgétaire 1990/1991 60 446 802 000 CFA, représentant le double de celui alloué au Ministère des Forces armées, qui vient immédiatement après par l'importance de son budget, qui est de 30 452 960 000 CFA<sup>17</sup>. En dépit de l'importance du budget de l'Éducation nationale, le problème fondamental de l'École est un problème de moyens, qui ne peut être résolu, comme l'a indiqué Barber Conable, que par "une augmentation des flux de ressources". Car, la croissance démographique étant forte et rapide (3,2 % selon la Banque Mondiale), les populations scolarisable et scolaire s'en trouvent constamment accrues, et les besoins en éducation croissent proportionnellement alors que dans le système scolaire, les effectifs de tous les

<sup>16</sup> Cette augmentation cumulée, que le Gouvernement refusait en 1985, a été acceptée en avril 1989 à la suite de la grève du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES) et des accords conclus avec le Gouvernement.

<sup>17</sup> *Le Soleil* du mercredi 6 juin 1990 n° 6011, p. 2. Le budget global de l'État pour l'année 1990/1991 s'élève tous ministères compris à 516 436 000 000 F.

cycles, trop nombreux, dépassent de loin tous les moyens disponibles (infrastructures, équipements et personnels).

Aussi, toutes les solutions imaginées et tous les projets initiés depuis 1985 semblent destinés à résoudre l'équation de l'inadéquation des besoins d'éducation et des ressources disponibles. Cependant, avant d'examiner les solutions et les projets, il est indispensable de connaître au préalable les besoins, c'est-à-dire d'étudier la situation actuelle et la réalité matérielle de l'École sénégalaise.

N'ayant pas défini, dès le début de l'indépendance, une politique globale et cohérente d'éducation, qui embrasse tous les aspects du développement de l'École, l'État n'a pas non plus saisi l'opportunité des travaux et des conclusions des EGEF et de la CNREF qui ont conçu les fondements et les finalités, l'organigramme et les structures et déterminé les moyens et les personnels de l'École nouvelle. La loi d'orientation, texte de référence de l'École, bien qu'élaborée par la CNREF, n'a pas été promulguée comme texte de loi ; Iba Der Thiam, ancien ministre (1983-1988) de l'Éducation nationale, en fournit la raison :

*Jean Collin, ancien secrétaire général de la Présidence de la République, considérait l'École nouvelle comme une utopie et a bloqué le texte sur la loi d'orientation. Il n'aimait pas la promotion des langues nationales, raison pour laquelle il a systématiquement saboté son programme (Le Témoin 31 juillet 1990 : 2).*

Cette loi d'orientation a été adoptée par le conseil des Ministres du mardi 23 octobre 1990 et votée par l'Assemblée nationale le mercredi 30 janvier 1991. Le décret créant la CNREF a bien été promulgué et, après le dépôt de ses conclusions, le Chef de l'État a décidé de maintenir le bureau et le secrétariat de la CNREF en tant que structure officielle et nationale ; mais depuis lors, la structure ne fait rien. Les EGEF ont bien /p. 391/ été créés par décret et devaient se réunir tous les 4 ans, donc en 1985 et 1989 ; ils n'ont connu jusqu'à maintenant qu'une seule édition, celle de 1981. La commission nationale d'étude, de concertation et de suivi entre les EGEF existe bien et se réunit parfois mais que peut-elle faire si la CNREF et les EGEF ne fonctionnent pas et s'il n'existe pas de loi-programme. L'École sénégalaise actuelle pâtit de ce vide et de ces manques.

## Situation de l'École

La loi d'orientation de 1971 sert ici de référence à l'examen de la situation présente de l'école, qui tiendra compte, bien entendu, de l'évolution, entre 1970 et 1990, de l'ensemble des données et facteurs en jeu dans cette école.

### *L'éducation préscolaire*

L'éducation préscolaire a été introduite au Sénégal par les sœurs de l'Église chrétienne et de ses institutions (Notre-Dame, Saint-Joseph, Sainte-Thérèse, Saint-Pierre, etc.) et restera affaire privée jusqu'au-delà de l'indépendance. En 1975, malgré l'application de la loi d'orientation et de la réforme, la quasi-totalité des écoles maternelles sont créées et toujours gérées par l'Église chrétienne et l'initiative privée ; en outre, la plupart de ces écoles sont implantées à Dakar, capitale nationale, et dans les quartiers résidentiels. C'est seulement à partir de 1977 que l'État crée ses propres écoles maternelles dans les capitales régionales, bien que la loi d'orientation, en son titre 3, articles 8 et 9, en faisait, dès 1971, le premier niveau du système d'éducation ; l'article 9 stipule que :

*l'éducation préscolaire prépare à la vie scolaire, par des méthodes d'éducation appropriées, les jeunes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la scolarité élémentaire.*

Elle prend en charge, pendant 3 ans et dans 3 sections, les enfants âgés de 3 ans révolus. Cette prise en charge est effectuée dans des écoles maternelles par des éducateurs préscolaires (hommes et femmes), formés dans une École Nationale d'Éducation Préscolaire (ENEP), créée en 1977, implantée à Louga depuis 1983 et recrutant à deux niveaux : BFEM + 4 ans et Baccalauréat + I an. L'encadrement et le contrôle pédagogiques de ces personnels enseignants sont assurés par des inspecteurs d'éducation préscolaire et des professeurs de l'enseignement secondaire, eux-mêmes formés à l'École Normale Supérieure de Dakar.

Comme le stipule l'article 9 cité précédemment, l'éducation préscolaire prépare seulement les enfants à la vie scolaire, par des méthodes actives, tels le dessin, le graphisme, le coloriage, etc. Elle ne donne pas lieu à examen ou test. Au bout de trois années de fréquentation, l'enfant

/p. 392/

**Tableau 1 : Évolution des effectifs du préscolaire 1978/1979 - 1987/1988**

Années	1978/79	1978/80	1980/81	1981/82	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
Public	437	1103	1656	2189	2897	3631	4546	5543	6088	6688
Privé	5179	5016	6789	6696	6227	6009	6169	7221	7072	71814
Total	5616	6119	8445	9085	9124	9640	10715	12764	13160	14502

/p. 393/

peut accéder au cycle élémentaire, mais dans la limite des places disponibles dans l'école publique. Par rapport aux autres niveaux et cycles du système d'éducation, l'éducation préscolaire reste encore peu développée et est implantée uniquement dans les centres urbains où elle n'est généralement fréquentée que par les enfants des classes moyennes et de la bourgeoisie.

Un document de la DERP/MEN permet d'apprécier l'évolution des effectifs de ce niveau d'éducation au cours de la dernière décennie (voir tableau I) :

Ce tableau révèle des progrès certains du secteur public mais le secteur privé reste toujours dominant (63,7 %). Cette situation procède en partie du fait que l'obligation scolaire n'incombe encore à l'État qu'à l'âge d'entrée à l'enseignement élémentaire (6-7 ans), sur lequel aussi bien l'État colonial que l'État sénégalais avaient porté en priorité leurs efforts. L'éducation préscolaire publique connaît en ce moment des difficultés qui, à long terme, sont susceptibles de compromettre son développement :

- \* dualité entre le préscolaire public utilisant les langues nationales et le préscolaire privé utilisant le français ;
- \* non-articulation du préscolaire en langues nationales et de l'école élémentaire utilisant le français ;
- \* insuffisance et inadéquation de la formation théorique et pratique des éducateurs préscolaires et suivi insuffisant sur le terrain ;
- \* généralisation de la pratique consistant à envoyer des éducateurs dans des classes dont ils ne parlent pas la langue de communication ;
- \* absence de formation linguistique pour certains éducateurs ; absence de liaison entre le contenu linguistique véhiculé à l'ENEP et les exigences au niveau de la pratique ;
- \* inexistence d'écoles maternelles dans les zones rurales ; ce qui pose la question principale de démocratisation du système éducatif (égalité de chances de tous les enfants) ; si l'éducation préscolaire prépare, comme le stipule l'article 9 de la loi d'orientation, à la vie scolaire par des méthodes actives appropriées (graphisme, coloriages, chants puis écriture, lecture et calcul, etc.), les enfants des centres urbains, qui ont plus de chances d'accéder à l'éducation préscolaire, sont favorisés par rapport aux enfants des zones rurales.

### ***L'enseignement élémentaire***

L'enseignement élémentaire, second niveau de la pyramide scolaire, est le cycle le plus ancien et le plus développé. Il couvre tout le territoire /p. 394/ national et des classes existent jusque dans les villages les plus reculés du pays. L'objet de l'enseignement élémentaire est ainsi défini par l'article 10 du titre 3 de la loi d'orientation :

- \* éveiller l'esprit de l'enfant par des exercices scolaires en vue de permettre l'émergence et l'épanouissement de ses aptitudes ;
- \* assurer sa formation physique, intellectuelle, morale et critique et éveiller son esprit d'initiative ainsi que son sens critique ;

- \* faire acquérir les connaissances et mécanismes de base indispensables pour les acquisitions ultérieures ; réhabiliter le travail manuel comme facteur de développement de l'intelligence et comme base d'une future insertion dans le milieu économique et socio-culturel, grâce à une liaison étroite entre l'école et la vie.

Cet enseignement devant s'adapter au milieu, ses programmes portent essentiellement sur l'enseignement de la mathématique, l'étude de la langue et du milieu. Il est dispensé dans les structures scolaires traditionnelles ou dans des structures nouvelles. L'enseignement élémentaire, cycle de 6 ans, et donc de 6 classes, est dispensé dans des écoles primaires (ou élémentaires) par des instituteurs et des instituteurs-adjoints, encadrés, au sein de chaque école, par un directeur, lui-même instituteur, mais en principe plus gradé. Ces maîtres sont formés, au plan pédagogique, dans les écoles normales régionales d'instituteurs et dans les centres de formation professionnelle, par des inspecteurs de l'enseignement élémentaire et des professeurs de l'enseignement secondaire. Leur contrôle pédagogique et leur gestion administrative sont assurés par les inspecteurs.

Ce cycle de l'École sénégalaise s'est prodigieusement développé pendant la première décennie de l'indépendance, en raison de la forte demande en éducation, de l'impératif de scolarisation universelle et des efforts des autorités comme de l'évolution des mentalités ; ses effectifs ont triplé entre 1960 et 1975. Ce cycle laisse apparaître des disparités tant dans la répartition géographique des classes et des écoles (carte scolaire), que dans celle des effectifs des élèves :

- \* dans la région du Cap-Vert, le nombre de classes représente près du tiers des classes du pays (2039/6893) et ses effectifs dépassent le tiers de ceux du pays (36,4 %) ;
  - \* trois régions (Cap-Vert, Casamance et Sine-Saloum) disposent de plus de 4 635 classes (plus du double) que les quatre autres régions (2 258) alors que celles-ci, prises ensemble, sont plus peuplées et plus vastes ;
- en conséquence, des disparités existent nécessairement dans les taux de scolarité et de couverture scolaire.

/p. 395/

Les études primaires élémentaires sont sanctionnées à la fin de la 6<sup>ème</sup> année, par un examen : le Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) ; et par un concours : le concours d'entrée en 6<sup>ème</sup>, qui permet d'accéder à l'enseignement moyen.

Le tableau II indique l'évolution des résultats à ces examens et concours de 1968 à 1975 :

**Tableau 2 : Résultats aux examens et concours de 1968 à 1975**

Années	1968	69	70	71	72	73	74	75
<b>CEPE</b>								
Présentés	36 713	39 315	39 455	35 961	-	38 800	39 700	41 631
Admis	15 323	17 622	21 898	21 031	-	15 442	15 800	16 276
%	42	45	55	58	-	39,8	39,8	39,1
<b>Entrée en 6<sup>e</sup></b>								
Présentés	44 749	41 575	42 984	44 315	43 062	43 724	44 200	45 610
Admis	8 574	7 492	7 463	7 779	7 677	7 878	8 884	8 994
%	19	18	17	17	18	18	20,1	19,7

Source : Sylla (1987 : 52)

Le pourcentage de réussite à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, apparaît faible et constant (17-20 %) au cours de ces années, traduisant ainsi le caractère sélectif de l'école ; l'admission à l'entrée en 6<sup>ème</sup> est en effet subordonnée au nombre de places disponibles dans l'enseignement moyen et fixé chaque année par le Gouvernement. Ce pourcentage n'a pas évolué de manière significative depuis lors, ne régressant davantage qu'il ne croît, car, au cours de l'année scolaire 1988/1989, sur 111.415 (Source : MEN/DRP) candidats à ce concours, 16 945 seulement y avaient réussi, soit 15,2 %. Sur ces 16 945,

4 000 à 5 000 seront orientés vers les écoles privées tandis que les 10 000 à 11 000 autres seront orientés vers le public et bénéficieront de la gratuité de la scolarité et des fournitures (dans le principe et dans la mesure des moyens de l'État). Sur les 95 000 élèves n'ayant pas réussi à l'entrée en 6<sup>e</sup>, une partie redouble le CM2, soit 35 % (taux national de redoublement au CM2), 10 % iront dans le privé et les 55 % restants abandonneront, faute de moyens des parents. Les inégalités se perpétuent et s'accroissent ainsi à la fin de ce second cycle de la pyramide scolaire.

Quant au pourcentage élevé d'admission au CEPE observé entre 1968 et 1975, il procède de sa dévalorisation et de la facilité des épreuves : beaucoup d'élèves appartenant aux classes favorisées ne s'y présentent plus. En suivant l'évolution des effectifs de cet enseignement sur la période 1977/1978-1987/1988 sans les rapporter à la population scolarisable de la tranche 7-12 ans, on pourrait croire à des progrès constants. Le tableau 3 montre plutôt qu'il n'en est rien et que l'accroissement rapide

/p. 396/

**Tableau 3 : Évolution de la population, des effectifs et du taux de scolarisation pour la période 1977/1978 - 1987/1988**

Années	1977/78	81/82	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
Population	847 800	958 500	1 019 050	1 052 050	1 085 400	1 119 800	1 154 200
Effectifs	346 373	452 679	533 394	567 059	583 890	610 946	642 063
Taux scolarité	40,9 %	47,2 %	52,3 %	53,9 %	53,8 %	54,6 %	55,6 %

/p. 397/

de la population scolarisable accentue la pression de la demande de scolarisation.

Aux points de vue des infrastructures et des effectifs, le Tableau de Bord cité précédemment présente la situation de ce cycle d'enseignement en 1986/1987.

**Tableau 4 : Situation de l'enseignement élémentaire en 1986/1987**

	Total	Zones urbaines	Zones rurales
Nombre d'écoles	2 373	637	1 736
Nombre de classes	10 836	5 653	5 183
Effectifs élèves	610 946	371 787	239 159
Nombre élèves/classe	56	66	46
TBS 7-12 ans	54,6 %	86,8 %	34,7 %
TAMA 81/82- 86/87	+6,2 %	+4,2 %	+9,8 %

N.B. : TBS = taux brut de scolarisation,  
TAMA = taux d'accroissement moyen annuel.

Dans les zones rurales, les écoles sont en général de petites unités (en moyenne 2 à 3 classes) et à cycles incomplets.

Comparé à ceux qui précèdent, ce tableau révèle des changements notables entre 1974/1975 et 1986/1987 : pendant cette période, les effectifs ont été doublés, passant de 308 526 à 610 946 ; mais les classes n'ont pas suivi la même progression : 6 893 en 1974/1975 et seulement 10 836 en 1986/1987. Le TBS a augmenté de 30,6 % à 54,6 % ; l'effectif moyen par classe était de 46 en 1974/1975 et 56 en 1986/1987. Mais des disparités énormes subsistent entre zones urbaines et zones rurales : le TBS en zones urbaines est deux fois plus élevé (86,8 %) que le TBS en zones rurales (34,7 %) ; le nombre d'élèves par classe est de loin plus élevé en zones urbaines (66) qu'en zones rurales (46) ; la demande d'éducation est nettement supérieure dans les centres urbains.

\* La situation actuelle de l'enseignement élémentaire se caractérise par : des effectifs trop élevés, et donc des classes pléthoriques, entre 80 à 100 élèves par classe, notamment dans les centres urbains, où ils sont très souvent entassés à 3 ou 4 par table - banc ;

\* et une très forte demande d'éducation dans les villes, alors que les possibilités d'accueil sont très limitées (11 022 classes pour 642 063 élèves) et les moyens de l'État fortement réduits par la crise économique.

Les déficits en tables-bancs <sup>18</sup>, en équipements divers et en manuels (0,61 livre par élève au plan national) sont énormes et le nombre d'écoles insuffisant. Aussi, dans le cadre de la nouvelle réforme initiée immédiatement après les EGEF, des solutions alternatives ont-elles été appliquées, dont notamment, le système des classes à double flux et celui /p. 398/ des classes multigrades (qui seront examinées dans la troisième partie). Cependant, au regard des facteurs précédents, en particulier l'explosion démographique TAMA 3,2 % selon l'étude de la Banque Mondiale, déjà citée), et donc la forte pression de la demande d'éducation alors que les infrastructures (écoles, classes, équipements, etc.) ne s'accroissent pas, la situation de l'enseignement élémentaire, ainsi que celle des enseignements moyen et secondaire, sont très préoccupantes. Les difficultés, prioritairement matérielles et financières, persistent toujours et constituent les causes fondamentales des perturbations (contestation et agitation, grèves périodiques et souvent sans fin) et de la crise de l'École.

C'est sans doute en raison de ces multiples difficultés de l'école publique et de l'agitation qu'elle connaît (les parents d'élèves ne lui font plus confiance), que l'école privée se développe prodigieusement au niveau des enseignements préscolaire, élémentaire, moyen et secondaire. Ses effectifs représentent, en 1987/1988, 10 % de ceux de l'école publique au niveau élémentaire, 44 % au niveau moyen et 18 % au niveau secondaire (source : MEN/DRP).

### ***L'enseignement moyen***

Par sa couverture nationale, le nombre de ses effectifs (élèves et personnels) et de ses moyens, l'enseignement moyen est le cycle le plus important, après l'enseignement élémentaire. Il est implanté dans les villes où il prend en charge les enfants de 12-13 ans à 16-17 ans, dans des structures appelées collèges d'enseignement moyen (CEM). Ces enfants doivent, au préalable, réussir au concours d'entrée en 6<sup>e</sup> et être orientés par des commissions nationales et régionales d'orientation, à moins que, échouant à ce concours, leurs parents décident de les envoyer, à leurs frais bien entendu, à l'école privée. Ce cycle d'enseignement comporte 4 classes (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>).

L'article 11 qui lui est consacré dans la loi d'orientation de 1971 stipule :

*L'enseignement moyen comprend l'enseignement moyen général, l'enseignement moyen technique et l'enseignement moyen pratique. Il fait suite à l'enseignement élémentaire et prépare soit à l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel, soit à l'insertion dans la vie active.*

Cependant, l'enseignement moyen pratique ayant été supprimé avant d'avoir été généralisé, comme indiqué précédemment, l'enseignement moyen conduit essentiellement à l'enseignement secondaire (général, technique ou, professionnel), mais à la condition que les élèves issus de la classe de 3<sup>ème</sup> réussissent au Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) /p. 399/ et qu'ils soient orientés par des commissions nationales et régionales d'orientation. L'évolution des effectifs de cet enseignement au cours de la décennie 1977/1978 - 1987/1988 laisse apparaître des progrès réels : ses effectifs ont presque doublé, passant de 62 987 à 107 024. Cependant, rapportée à la quantité de population scolarisable de la même tranche d'âge, la progression de ces effectifs se révèle moins spectaculaire (voir tableau 5).

Cette faiblesse du taux de scolarisation procède d'abord du faible taux d'admission à l'entrée en 6<sup>ème</sup> (moins de 20 %) qui, lui-même, dépend des capacités réduites d'accueil au niveau de l'enseignement moyen. Celles-ci sont telles (en 1986/1987 : 231 établissements, dont 123 publics, avec 2 146 classes, dont 1 424 publiques, pour 102 771 élèves, dont 71 303 dans le public) que même

<sup>18</sup> . Selon le Président du Comité d'Initiative pour la Défense de l'École Sénégalaise (CIDES), invité du journal télévisé de 20 heures 30 du dimanche 27 novembre 1988, le déficit en tables-bancs était de 150 000 (chiffres qui concerneraient 300 000 élèves, à raison de 2 par table-banc ou 450 000, à raison de 3 par table-banc, norme habituelle dans les villes) ; d'où "l'opération tables-bancs" lancée cette année-là par le CIDES (300 000 ou 450 000 élèves représentent au bas mot la moitié des élèves scolarisés de ce cycle).

les effectifs réguliers de cet enseignement ont de la peine à y contenir ; ce qui a pour incidences le gonflement des effectifs des classes, la baisse de la qualité de l'enseignement dispensé, les difficultés à maîtriser les grands nombres dans des structures d'accueil (CEM) généralement conçues en petites unités : 4 ou 6 salles de cours alors que désormais chaque CEM comporte 8 à 10 classes ; ce qui allonge les heures d'enseignement jusque très tard le soir (19 h). Une autre conséquence majeure de la situation de ce cycle est la forte pression que ses effectifs exercent sur le cycle secondaire suivant (à partir de la classe de 2<sup>ème</sup>), vers lequel sont orientés, bon an mal an et toutes choses égales par ailleurs, des cohortes importantes d'élèves ayant réussi au BFEM. Ainsi, au début de l'année scolaire 1989/1990, les structures d'accueil dans le secondaire, installées dans les capitales régionales (lycées), étant peu nombreuses et ne satisfaisant pas la forte demande d'éducation des élèves issus du cycle moyen, les autorités du ministère de l'Éducation nationale ont adopté deux solutions :

- \* ouvrir de nouvelles classes de 2<sup>ème</sup> dans les lycées, sans cependant que de nouveaux locaux soient construits ;
- \* ériger, dans certains cas, des CEM en lycées, avec création de classes de 2<sup>ème</sup>, le cycle secondaire se limitant à ces nouvelles classes.

Pour comprendre cette situation et la pression qu'exercent les effectifs du cycle moyen sur l'ensemble du cycle secondaire (comme précédemment indiqué celle du cycle élémentaire sur le cycle moyen), il paraît indispensable de relire l'évolution de l'examen de fin d'études moyennes depuis 1977, année d'institution du diplôme de fin d'études moyennes (DFEM), qui remplaçait le brevet d'études du premier cycle (BEPC) français, hérité du système d'enseignement colonial. L'évolution de celui-ci, entre 1960 et 1976, s'est accompagnée, en particulier, d'une dégradation notable de la qualité et du niveau des élèves qui, réussissant

/p. 400/

**Tableau 5 : Évolution des effectifs de la population scolarisable et du taux de scolarisation**

Années	77/78	81/82	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
Effectifs	62 987	79 408	89 890	94 633	99 522	102 771	106 509
Population	451 550	532 300	533 750	576 050	599 300	623 450	67 470
Taux scolarité	13,99 %	14,9 %	16,1 %	16,94 %	16,6 %	16,5 %	15,8 %

Source : MEN/DRP.

/p. 401/

aisément à l'examen, arrivaient en grands nombres dans le second cycle où ils créaient des surcharges d'effectifs dans toutes les classes. La solution à cette situation et la réduction des effectifs du second cycle consisteront dans l'élaboration et l'application d'une réforme instituant le DFEM en 1976/1977. Mais les résultats de cet examen, tels que les révèle le tableau suivant, l'apparentent davantage à un concours :

**Tableau 6 : Résultats du DFEM au cours de la période 1977/84**

Années	Inscrits	Ont composé	Admis	%
1977	13 936	13 521	2 343	17,32 %
1978	17 625	16 351	3 727	22,76 %
1979	18 981	18 221	3 607	19,78 %
1980	20 176	19 312	5 793	20,99 %
1981	22 093	21 245	5 477	25,78 %
1982	26 339	25 335	7 174	28,31 %
1983	27 929	26 919	7 696	28,14 %
1984	30 474	29 183	10 011	34,30 %

Ces résultats ayant ému les parents d'élèves et l'examen ayant été décrié par les enseignants et leurs syndicats, le DFEM a été remplacé, à partir de l'année scolaire 1984-1985, par le Brevet de fin

d'Études Moyennes (BFEM), jugé plus à la portée des élèves de 3<sup>ème</sup>. Par rapport au DFEM précédent, le BFEM connaît trois innovations majeures : la double correction, la session unique et la prédominance des épreuves orales, notamment de contrôle. En 1986, sur 26 730 élèves ayant composé, 12 601 ont été déclarés admis. En 1987, sur 27 744 élèves, 14 334 ont réussi (*Le Soleil*, 28 juillet 1987).

Ces résultats, nettement meilleurs que ceux du DFEM, mais du même ordre que ceux de l'ancien BEPC, auront comme conséquences principales l'arrivée massive d'élèves du cycle moyen dans le cycle secondaire et le gonflement des effectifs de ce cycle (la seule condition d'orientation vers le cycle secondaire étant l'obtention du BFEM). De la situation de ces cycles moyen et secondaire, de leurs examens et concours et de leurs effectifs actuels, il découle que :

- \* l'on ne peut ramener tous les examens à des concours, c'est-à-dire identifier, dans la pratique, les examens et les concours ;
- \* les examens et les concours ne peuvent être subordonnés aux capacités d'accueil du système éducatif, car examens et concours sanctionnent des connaissances et des aptitudes (des élèves) et ne peuvent donc dépendre des possibilités matérielles de l'école.

Il y a lieu de repenser la conception actuelle des examens et des concours qui, jusqu'à présent, ont été modifiés, réformés ou supprimés en fonction de l'humeur de l'opinion, des autorités et des résultats. Dans le système éducatif tout étant lié (les effectifs pléthoriques signifiant /p. 402/ insuffisance de manuels et de matériels didactiques, difficultés de maîtriser les classes, baisse de la qualité de l'enseignement dispensé, etc.), la solution radicale à la question des effectifs pléthoriques et à celle des examens et des concours qui lui est liée, consisterait à créer de nouveaux locaux et à accroître les moyens de l'école ; or il n'est plus possible, pour les gouvernements africains, d'accroître substantiellement la part de ressources qu'ils consacrent à l'éducation, sans des coupes trop sombres dans d'autres domaines où la demande de fonds publics est également trop pesante. En réalité, en raison de la crise économique, les pays africains ne disposent plus de ressources financières supplémentaires à consacrer à l'éducation. Il s'agit donc désormais d'inventer des solutions alternatives, dans le modèle des expériences des EGEF et de la CNREF, dans la conception et l'application desquelles mobiliser et impliquer toutes les compétences nationales concernées, individuelles ou collectives, organisés ou non.

### ***L'enseignement secondaire***

Il accueille les élèves issus du cycle moyen, ayant réussi au BFEM et orientés, par des commissions d'orientation, dans des structures appelées lycées, implantées dans les capitales régionales. Comme l'indique l'article 12 du titre 3 de la loi d'orientation, l'enseignement secondaire a pour vocation,

*d'une part de former les agents de niveau moyen des secteurs économiques et administratifs, publics et privés et, d'autre part, de préparer à l'enseignement supérieur. Il comporte un enseignement général, un enseignement technique et une formation professionnelle.*

L'enseignement secondaire comporte 3 cours (2<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et terminale) et plusieurs séries (A, B, C, D, E, F, G, correspondant aux spécialités suivantes : lettres et sciences humaines, sciences sociales et économiques, sciences exactes, médecine et pharmacie, technique et commerce, etc.), parmi lesquelles les élèves peuvent faire leur choix.

Les études secondaires sont sanctionnées, à la fin de l'année de terminale, par un examen organisé par l'Office du baccalauréat, dépendant du Rectorat de l'Université et un diplôme, le baccalauréat de l'enseignement secondaire. Les effectifs de ce cycle d'enseignement représentent à peine la moitié de ceux du cycle précédent et, rapportés à la quantité de population scolarisable de la même tranche d'âge, ils paraissent bien dérisoires. Leur évolution, au cours de la période 1977/1978 - 1987/1988, telle qu'elle se révèle dans le tableau n° 7, se traduit par une progression très lente, d'où le faible taux de scolarisation à ce niveau du système d'enseignement.



**Tableau 7 : Évolution de la population scolarisable, des effectifs et du taux de scolarisation**

Années	77/78	81/82	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88
Population	294 000	346 300	371 550	386 450	401,950	418,050	434 850
Effectif	15,481	20 297	24 127	26 431	30,342	34,102	38 308
Taux scolarité	5,3 %	5,9 %	6,9 %	6,8 %	7,5 %	8,2 %	8,8 %

/p. 404/

Plus on s'élève dans la pyramide scolaire, plus les effectifs et le taux de scolarisation régressent par rapport à ceux des cycles antérieurs ; ce qui correspond à de profondes déperditions (redoublements, abandons, exclusions, etc.). Cependant, dans ce cycle secondaire, l'enseignement secondaire général a toujours été et est encore de loin plus développé que les autres secteurs de cet enseignement secondaire :

- \* les effectifs des enseignements technique, professionnel et pédagogique représentent à peine le cinquième (1/5<sup>ème</sup>) de ceux de l'enseignement général ;
- \* la faiblesse des effectifs de ces trois enseignements pose la question de la rentabilité de leurs structures de formation, au regard : des dépenses de personnels (rémunération), de fonctionnement, d'équipement et des autres charges (bourses, allocations diverses, etc.) : 36 écoles pour seulement 6 590 élèves soit, en moyenne, 183 élèves par école ;
- \* en outre, un tel système fournit très peu de cadres techniques à une économie en développement et très peu de maîtres à une école dont les effectifs croissent d'année en année.

Le système d'éducation connaît donc, dans ses démembrements technique et professionnel, un problème crucial : la multiplicité et l'éparpillement des structures d'enseignement et de formation (qui sont parfois de petites dimensions et dont les vocations sont similaires ou voisines) et qui appellent nécessairement, à long terme, une restructuration (solution suggérée déjà par les EGEF et la CNREF). Par contre, dans l'enseignement secondaire général, des structures d'accueil (lycées) trop peu nombreuses ne pouvant recevoir des effectifs pléthoriques et de nouvelles cohortes réussissant au BFEM, ont conduit, lors de la rentrée 1989/1990, à transformer des CEM en lycées et à créer des classes de 2<sup>e</sup> dans d'autres CEM. Globalement, les résultats de l'examen du baccalauréat au cours de la période 1979/1989 paraissent moyens (entre 46,37 % et 57,72 %, hormis l'année blanche 1987/1988 au cours de laquelle seuls les élèves de l'enseignement privé s'étaient présentés à l'examen, avec un taux de réussite de 38,87 % ) ; mais rapportés à la population scolarisée et à la population scolarisable, ils se révèlent nettement faibles. Le tableau n° 8 permet de suivre l'évolution de ces résultats :

Ce baccalauréat a, à nouveau, subi une réforme, entrée en vigueur définitivement au cours de l'année 1989/1990 et qui innove par la suppression de la première partie du baccalauréat (examen auquel les élèves de 1<sup>ère</sup> étaient soumis), par la réinstitution de l'épreuve du français anticipé en classe de 1<sup>ère</sup> et par la prédominance des épreuves orales du 2<sup>ème</sup> groupe. Ce nouveau baccalauréat comporte donc une session unique de

/p. 405/

Années	79/80	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89
Présentés	5 156	4 666	4 167	5 126	5 235	6 288	6 976	6 802	1 232	8 186
Admis	2 877	2 360	2 084	2 773	2 976	2 921	3 887	3 840	470	4 586
%	55,79	50,57	50,01	54,09	56,84	46,37	57,72	56,45	38,87	56,02

/p. 406/

juin-juillet et une session de remplacement d'octobre pour les élèves ayant eu un empêchement lors de la session ordinaire. Ce nouveau baccalauréat déjà jugé par les enseignants plus facile que le précédent, entraînera, à court terme, le gonflement des effectifs de l'enseignement supérieur, la barrière que constituaient les deux parties (filtres) ayant disparu. Mais, sans doute en raison de la

nouveauté, les résultats de la session ordinaire de juillet 1990 ont été moyens : 42 % (5 421 admis sur, 12 831 candidats ayant composés) (*Le Soleil*, 13 août 1990 : 2).

La question des examens et des concours n'est toujours pas résolue : dans notre système éducatif et elle surgit au niveau du passage d'un cycle à un autre. Ce cycle connaît donc des difficultés du même ordre que celles des cycles précédents : locaux, effectifs, pénuries de moyens divers, etc., qui auront nécessairement des effets psychologiques (climat des classes, relations enseignants - enseignés, grèves) et pédagogiques (baisse de la qualité de l'enseignement, rareté, voire impossibilité des contrôles des connaissances).

### ***L'enseignement supérieur et la recherche***

Le premier jalon de l'implantation d'un système d'enseignement supérieur au Sénégal a été posé en 1918 par la création de l'École de Médecine de Dakar, qui accueillait les étudiants africains des anciennes colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest et formait des "Médecins africains". Puis, en 1938, l'Institut Français d'Afrique noire (IFAN) vit le jour et en 1950, l'Institut des Hautes Études était inauguré. Le 24 février 1957, l'Université de Dakar était officiellement créée et comportait alors quatre facultés autonomes (médecine et pharmacie, sciences juridiques et économiques, lettres et science humaines, sciences).

Le Sénégal a entrepris, dès son accession à l'indépendance, de compléter ce système en créant de nouvelles structures et écoles d'enseignement supérieur. Mais, jusqu'en 1971, l'Université de Dakar a largement bénéficié du concours de la France, tant pour le financement de son fonctionnement, de son équipement et de son développement, que pour la rémunération de ses personnels (enseignant, administratif, technique et de service) et pour les bourses et subventions diverses accordées aux étudiants et aux enseignants ; tandis que par des accords de coopération périodiquement actualisés, la France lui fournissait des personnels d'enseignement et de recherche. Cet engagement financier et en personnel de la France, dégressif au cours de la décennie suivante (1970/1980), devait connaître son terme au cours de l'année 1981/1982 ; ce temps devait être mis à profit par l'État en vue de maîtriser le développement de l'Université et de poursuivre son ancrage effectif sur les réalités nationales sénégalaises mais aussi africaines.

/p. 407/

Car la vocation de l'Université de Dakar a toujours été, dès sa création, sous-régionale et régionale, en accueillant des étudiants originaires des anciens territoires coloniaux de l'Afrique de l'Ouest. Aussi, les premiers textes législatifs et réglementaires qui la régissaient étaient-ils français jusqu'au moment de l'indépendance ; puis des accords de coopération en matière d'enseignement supérieur entre le Sénégal et la France leur furent substitués, avant que la souveraineté et l'autonomie de gestion de l'Université ne soient intégralement transférées au Sénégal.

De nos jours, l'Université et le système d'enseignement supérieur du Sénégal sont régis par des textes législatifs et réglementaires sénégalais. Actuellement, tout le système d'enseignement supérieur du Sénégal est financé, géré et administré par l'État et sous son contrôle. Il n'existe pas encore d'établissement privé d'enseignement supérieur, l'existence légale et autonome d'un enseignement privé n'étant autorisée qu'aux quatre niveaux inférieurs. Une telle option présente certes des avantages, mais également des inconvénients, dont les conséquences actuelles sont dramatiques (surcharges d'effectifs dans les salles et les amphithéâtres, exigüité et vétusté des locaux, insuffisance des équipements et des moyens didactiques) et posent ainsi la question centrale aujourd'hui de la capacité de l'État à financer tout seul le système d'enseignement supérieur et, plus généralement, tout le système éducatif. L'enjeu est de taille, car à travers cette question de financement du système éducatif, se pose celle, principielle, de la gratuité de l'éducation et de la formation et donc du droit à l'éducation et à la formation que la Constitution reconnaît et garantit à tous les citoyens. De ce droit dépend en outre le caractère démocratique (égalité de chances de tous les enfants devant et dans l'École) du système éducatif affirmé par la loi d'orientation.

Dans ce système d'enseignement supérieur et de recherche, les enseignants et les chercheurs sont de nationalités différentes, cependant, les enseignants sénégalais, sont désormais les plus nombreux, tandis que les enseignants et chercheurs africains de la sous-région (Maliens, Guinéens, Burkinabé,

Togolais, Béninois, Camerounais, etc.) régressent en nombre depuis une décennie. Les tendances apparues dans l'évolution des personnels enseignant et chercheur sont analogues à celles que l'on peut déceler dans l'évolution des effectifs des étudiants. Ici la sénégalisation a été plus rapide et résulte davantage de la conjonction de causes externes au système<sup>19</sup> ; la réduction des effectifs d'étudiants français fait suite aux indépendances africaines et à la régression des personnels français en Afrique ; tandis que la diminution des effectifs d'étudiants africains est consécutive à la création, après les indépendances, d'universités et d'écoles supérieures par beaucoup de pays africains. Depuis l'année universitaire 1987/1988 (année blanche) et l'agitation estudiantine et les /p. 408/ grèves qui secouent notre université, la décroissance d'étudiants étrangers s'est accélérée.

Pour faire face à cet accroissement rapide de la population estudiantine, trois types de solutions ont été retenues et appliquées :

- \* extension des anciens locaux et création de nouveaux locaux à l'intérieur même du campus universitaire
- \* création de nouvelles structures d'enseignement supérieur : CESTI, EISMV, ENSUT, ENSEPT, EBAD, etc.
- \* création d'une nouvelle université à Saint-Louis qui, a ouvert ses portes à la rentrée 1990/1991.

Outre cette question des effectifs pléthoriques, l'enseignement supérieur est caractérisé par la multiplicité, la petitesse et la dispersion, parfois le double emploi des structures d'enseignement et de formation. Ainsi, la formation des cadres de l'économie rurale est assurée simultanément par l'ENEA, l'ENCRB et l'INDR, tandis que les ingénieurs sont formés par l'ENSUT, l'EPT et l'IST ; la formation pédagogique des personnels enseignants est dispensée par les écoles normales régionales, le CFPS et le CFPP, l'ENEP, l'ENS et l'ENSEPT. Cette situation soulève, bien entendu, la question de la rentabilisation de ces structures, au regard de leurs multiples personnels et charges alors que les cohortes d'étudiants par unité sont peu nombreuses (entre 20 et 50 étudiants diplômés par an) et ne peuvent pas être toutes absorbées par le système de production, La solution ne peut pas consister, pour notre pays, à accueillir des étudiants étrangers pour faire le plein de ces établissements.

L'enseignement supérieur est en crise et celle-ci se traduit par des grèves régulières, paralysant son fonctionnement pendant plusieurs mois ; cette crise procède de causes multiples :

- \* du côté des étudiants, on note les nombreuses difficultés matérielles et infrastructurelles (insuffisance et exigüité des locaux, insuffisance des bourses et des aides scolaires, etc.), pédagogiques et scientifiques (insuffisance, voire pénuries de manuels et de documents, insuffisance de l'encadrement, etc.) ; alors que leurs effectifs ne cessent de croître, la hantise de l'emploi et du chômage, entraînent une véritable désaffection pour l'institution. Les grèves, en se répétant chaque année pendant plusieurs mois, font que les programmes d'enseignement ne sont jamais achevés, le niveau des étudiants se dégrade et les examens sont toujours catastrophiques ;
- \* du côté des enseignants, la précarité et la dégradation continue de la fonction enseignante et des conditions de travail ont obligé le SAES (Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur) à organiser, pour la première fois dans l'histoire de notre université, /p. 409/ du 11 février au 21 avril 1989, une grève générale de tous les enseignants de l'Université. Cette grève a permis le

---

<sup>19</sup> L'accroissement des effectifs des étudiants sénégalais procède de révolution normale du système et de ses effectifs dans les cycles inférieurs. Et selon l'étude de Banque Mondiale citée précédemment (pp. 137, 138 et 139), cette croissance, rapportée à la population scolarisable de la même tranche d'âge, n'a pas été particulièrement rapide car le taux brut de scolarisation était en 1960 de 0,5 %, 1,3 % en 1970, 2,8 % en 1980 et 2,2 % en 1983 ; et les taux de réussite aux examens n'atteignent pas encore 50 % ; sous le titre "Hécatombe", le journal *Le Témoin* (n° 9 du mardi 31 juillet 1990, page 2) écrit : *Les taux de réussite aux examens de l'Université Cheikh Anta Diop ont oscillé entre 3,88 % en Philosophie et 40 % en Portugais qui ont le record pour les DUEL I et II. En année de licence, le pire était arrivé en Anglais, avec un taux de réussite de 20 % et le meilleur, en Lettres classiques, à 33 %.* D'autres journaux de la presse nationale (*Sud-Hebdo, Sopi, Fagaru*, etc.) se sont faits l'écho de ces résultats catastrophiques.

relèvement des indemnités d'enseignement, de recherche et de formation, de logement et de voyage d'études et la promesse d'amélioration de l'outil de travail ;

- \* l'administration, entre les enseignants et les étudiants, est en butte permanente avec les difficultés de gestion du système : les pénuries de moyens sont telles que des ruptures de stocks de fournitures et de matériels divers de fonctionnement surviennent en cours d'exécution des budgets.

Il apparaît dès lors évident qu'au regard des besoins actuels et des moyens disponibles, le système d'enseignement supérieur ne peut continuer à fonctionner sur les mêmes bases, selon la même logique et avec les mêmes finalités. D'où la question posée précédemment : l'État peut-il continuer tout seul à financer tout le système d'enseignement supérieur, et à fortiori, tout le système éducatif du pays ? Dans les pages qui précèdent, n'ont pas été analysées les questions relatives à l'équipement (mobilier et outillage), aux fournitures administratives (papiers, stencils, etc.), aux matériels didactiques (manuels, craies, éponges, cahiers, règles, etc.), aux personnels (formation initiale et continue, promotion, gestion, etc.), aux contenus des enseignements et aux méthodes pédagogiques, aux contrôles et aux textes législatifs et réglementaires, etc. Sur ces questions il n'existe pas toujours de données statistiques. Cependant, elles ne sont pas moins importantes, car lorsque l'État ne pourra plus fournir à l'École des matériels didactiques les plus élémentaires en quantités suffisantes ni former les maîtres indispensables à l'école (déjà depuis 1984, il ne sort pas plus de 250 maîtres des écoles de formation par an, alors qu'il en faudrait 600 annuellement)<sup>20</sup>, le système ne pourra plus fonctionner harmonieusement.

Ces temps ne semblent plus trop éloignés, en raison de la crise économique. Il est prévu, en principe, de préserver l'école et la santé, mais l'école n'est pas une île dans un océan ; elle est déterminée par les autres secteurs et domaines de la vie économique et sociale de la Nation ; car, par exemple, quand une bonne proportion de parents d'élèves seront chômeurs, alors les enfants ne pourront plus se rendre à l'école, ni à fortiori, disposer de manuels et de matériels scolaires. Quand le chef de l'État décide, par circulaire n° 008/PR du 25 juillet 1990 (*Sopi*, 10 août 1990 : 1, 4) adressée à tous les ministres, donc moins de deux mois après le vote du budget de l'État par l'Assemblée nationale, de "procéder à un blocage de 40 % sur toutes les inscriptions budgétaires relatives aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et aux dépenses diverses...", alors il faut présumer que les pénuries seront accrues dans l'école au cours de l'année scolaire 1990/1991. Il est impérieux de percevoir que l'école et l'enseignement ne peuvent être indifférents à la situation socio-économique, du pays ni à la question de l'insertion future des diplômés ; la désaffection observée depuis bientôt une décennie à l'égard de l'institution scolaire procède sans doute de la non prise en compte des rapports école - société.

## Politiques et Projets

Depuis 1981, plusieurs actions et réalisations peuvent faire croire à une réforme effective et irréversible de l'École sénégalaise :

- \* la convocation et la tenue des EGEF, les travaux et les conclusions de la CNREF, qui apparaissent tous aujourd'hui comme des faits incontournables de l'histoire de l'École sénégalaise et jalons essentiels dans le processus de sa transformation qualitative, ont procuré aux autorités des documents de référence inédits et de qualité ;
- \* la volonté proclamée de ces autorités de réformer le système éducatif en "exploitant intelligemment et loyalement" ces conclusions ;

---

<sup>20</sup> Cette question est d'une telle importance que le Chef de l'État prenant la mesure de la chose, impose au ministère de l'Éducation nationale, dans sa lettre-directives au Ministre (*Le Soleil* des samedi 14 et dimanche 15 juillet 1990, page 2), d'affecter dans les écoles, chaque année, plus de 700 maîtres et d'ouvrir 320 classes supplémentaires ; car en effet, la situation actuelle est telle que depuis 1984, si le taux de scolarisation n'a pas régressé et a pu être maintenu à son niveau actuel (54,6 %), c'est grâce à l'application des systèmes des classes à double flux et multigrades ; les 250 maîtres recrutés annuellement permettent tout au plus de résorber les déficits en maîtres dus aux abandons de poste, aux démissions et aux mises à la retraite.

- \* les nombreuses actions et innovations pédagogiques initiées depuis lors et en voie de réalisation ;
- \* la détermination farouche de Iba Der Thiam à conduire pas à pas la réforme ;
- \* la sollicitude constante des médias nationaux à l'égard de l'École et de son devenir ;
- \* l'implication régulière des partenaires sociaux (syndicats d'enseignants et associations de parents d'élèves notamment) dans la recherche de solutions aux problèmes de l'École peuvent inciter à croire à une prise en charge effective de l'École par l'ensemble des forces de la Nation et à l'avènement d'une ère nouvelle.

Cependant la pratique concrète et les réalités du terrain conduisent à penser qu'aux lieu et place de réforme cohérente, conduite pas à pas, avec détermination et rigueur, on assiste plutôt à une régression de notre système éducatif :

- \* la qualité de l'enseignement et le niveau général des élèves continuent de baisser d'année en année, conséquences des effectifs pléthoriques des classes, de l'exiguïté et de l'insuffisance, à tous les niveaux des cycles scolaires, des infrastructures, des manuels scolaires et des matériels didactiques, des grèves permanentes et de l'agitation ;
- \* ces facteurs sont certes liés aux pénuries en moyens matériels et financiers, mais également aux pénuries en moyens humains : les /p. 411/ maîtres ne sont plus formés et recrutés en nombre suffisant et la qualité de leur formation est mise en cause (absence de vocation, faible valorisation de la fonction enseignante, etc.) ;
- \* la forte croissance démographique (3,2 %) augmente les besoins en éducation dont la pression sur le système éducatif décuple, alors qu'au même moment, dans certaines zones rurales, de nombreuses classes sont fermées faute de maîtres ou d'élèves, et dans les zones urbaines à forte densité de population scolarisée, l'application du système des classes à double flux met des cohortes importantes d'élèves dans la rue, faute d'activités extra-muros ;
- \* la lassitude et le scepticisme des élèves et étudiants, mais également de certains enseignants, alors que de plus en plus, en zones urbaines, des franges importantes d'élèves et d'étudiants manifestent leur ras-le-bol et leur détermination à étudier, en s'opposant à la grève.

La situation de l'École sénégalaise est pour le moins confuse : les contradictions et les difficultés s'y multiplient, au point qu'il est difficile aujourd'hui d'indiquer la direction d'évolution qu'elle prend. Et cependant, en concevant et en présentant un Plan d'Action, dès le 20 avril 1983, donc moins de trois semaines après sa nomination en qualité de ministre de l'Éducation nationale, Iba Der Thiam traçait les axes de développement de l'École et de son action à la tête de l'Éducation nationale. Pour la première fois en effet dans l'histoire de notre École, un ministre nommé à l'Éducation nationale présentait un programme et une politique qu'il ambitionnait de mener dans le département qui lui avait été confié par le Chef de l'État Et jusqu'à sa destitution en avril 1988, Iba Der Thiam donnera le sentiment qu'il savait, en tant que ministre de l'Éducation nationale, ce qu'il faisait, en vue de quoi il le faisait, où il allait.

### ***Iba Der Thiam (1983-1988)***

Son Plan d'Action de l'Éducation nationale se fixait quatre objectifs prioritaires (*Le Soleil*, 21 avril 1983 : 1, 4, 5-6) :

- \* fidélité à toutes les conclusions des États généraux auxquelles le Gouvernement aura donné son accord ;
- \* coopération sincère et loyale avec tous les syndicats d'enseignants ;
- \* valorisation continue de la fonction enseignante ;
- \* volonté ardente d'améliorer constamment les conditions de vie et d'études des élèves et de se préoccuper, sans cesse, de rechercher avec tous les parents intéressés, toutes les perspectives de /p. 412/ carrière qui constituent pour eux, et leurs parents, une préoccupation première.

Ces quatre axes prioritaires et la politique du ministre, qui ont inspiré tous les projets et actions initiés entre 1983 et 1988, constituent ce qui a été appelé démocratisation ; en d'autres termes, Iba Der Thiam expose, dans ce Plan d'Action et dans ces quatre axes, sa politique et sa conception de l'École et de l'Éducation.

## ***La démocratisation***

La démocratisation est une vieille revendication du mouvement syndical enseignant sénégalais, initiée par le Syndicat des Professeurs Africains du Sénégal (SPAS, 1960/1968), reconduite par le Syndicat des Enseignants du Sénégal (SES, 1969/1973) et héritée par le Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES, 1976/1990) et par l'Union Démocratique des Enseignants du Sénégal (UDEN, 1984/1990). C'est sans doute en raison de l'ampleur et de la gravité des multiples effets de la politisation de l'École que le SUDES a repris, dès sa création, en 1976, cette vieille revendication de démocratisation, reconnue plus tard par les États généraux de 1981 comme une exigence nécessaire pour l'avènement d'une école démocratique et nationale <sup>21</sup>. C'est donc à une période (1981-1983) et dans un contexte (esprit et dynamique des EGEF) de changement qualitatif de l'École sénégalaise et de mutation politique — la succession de Léopold Sédar Senghor par Abdou Diouf — que Iba Der Thiam a été nommé ministre de l'Éducation Nationale.

Telle qu'il la définit dans son Plan d'Action, la démocratisation concerne aussi bien l'administration et la gestion de l'École et de l'Éducation, les enseignants et leurs syndicats, que les élèves et les associations de leurs parents. Au niveau de l'administration et de la gestion de l'École et de l'Éducation, la démocratisation consiste à associer tous les partenaires de l'École à la concertation, à la prise des décisions et des mesures et à leur application ; ainsi, les nominations dans les directions des établissements scolaires, les mutations des enseignants et des personnels et l'ensemble des problèmes relatifs à l'École seront examinés et traités au sein de commissions souveraines dans lesquelles seront représentés tous les partenaires (les représentants du ministre, les représentants des syndicats d'enseignants et les représentants des parents d'élèves). Dans la gestion des établissements comme dans celle des personnels et dans les recrutements, il n'y aura plus de passe-droits, mais l'égalité de chance pour tous : le concours et la compétition seront la règle, sur la base de la compétence et du mérite.

La démocratisation consistera pour les enseignants à accroître leurs chances de promotion professionnelle et sociale en revalorisant la /p. 413/ fonction enseignante, par le renforcement de l'autorité morale et le prestige social du maître, par la systématisation de l'encadrement, du contrôle et du recyclage pédagogique, par l'organisation régulière des examens et des concours, par l'attribution de bourses de stage et de perfectionnement, par la dotation progressive de l'École et des maîtres en moyens pédagogiques suffisants (livres, matériels d'enseignement, équipements divers, etc.) et par la jouissance effective de tous leurs droits sans retard (salaires, indemnités diverses, etc.).

De leur côté, les élèves seront responsabilisés par le biais de leurs parents qui siégeront au conseil de gestion de leurs établissements et dans les structures chargées de gérer et d'utiliser les cotisations qu'ils ou leurs parents auront versées. Ils bénéficieront tous de fournitures gratuites, d'ici à cinq ans, et d'équipements scolaires et sportifs. Les bourses qui leur seront allouées seront octroyées au sein d'une commission dans laquelle seront représentés leurs parents, les syndicats enseignants et les représentants du ministère de l'Éducation nationale. Il n'y aura plus, pour tous les élèves sénégalais, d'inscriptions parallèles (notamment au CI), ni de recasements, encore moins de passe-droits (redoublements ou triplement), mais des examens et des concours pour tous.

Ce Plan d'Action apparaît ambitieux, car il remet en cause une situation qui prévaut depuis de longues années et prétend transformer les mentalités en bousculant des habitudes et des préjugés. Cependant, malgré les difficultés et les appréhensions, Iba Der Thiam considère, dans son discours de rentrée scolaire 1983-1984 (*Le Soleil*, 10 oct. 1983 : 4-7), avoir réussi à appliquer son Plan et à tenir ses engagements. Comment apprécier aujourd'hui l'entreprise de démocratisation, telle qu'elle a été conçue et appliquée par Iba Der Thiam ? En tant qu'apprentissage de l'exercice de la liberté et de la responsabilité, la démocratisation se révèle comme une ambition noble. Elle a suscité réticence et résistance, parfois blocage de ses adversaires les plus irréductibles, et attiré à son promoteur sympathie

---

<sup>21</sup> Cette revendication correspond au point 8 de la plate-forme revendicative du SUDES, élaborée en 1978, point repris par toutes les trois commissions instituées lors des travaux des EGEF et accepté par le Gouvernement par la promulgation des décrets n° 81-624, 81-625, 81-644 instituant respectivement les EGEF, la commission nationale d'études, de concertation et de suivi des EGEF et la CNREF.

ou inimitié, précisément en raison de sa foi, sa détermination et sa sincérité. L'entreprise dérangeait des habitudes et des intérêts de tous ceux qui tiraient profit de l'ancien système, mais confortait tous ceux qui étaient militants de la justice sociale et favorables au progrès de l'École.

Mais l'entreprise comportait également des risques de dérapage, notamment de la part des jeunes élèves et étudiants, dont certains confondaient aisément démocratie et anarchie, responsabilisation (dans des structures de concertation et de décision) et permissivité, voire laxisme. Plus profondément, était-il possible de démocratiser le système éducatif scolaire alors que dans les systèmes politique et social les vieilles habitudes et pratiques d'intervention, de recasement, de passe-droits, de /p. 414/ népotisme, prévalaient à tous les niveaux ? Enfin, la démocratisation n'a-t-elle pas été prétexte à de nouvelles pratiques discriminatoires dans la gestion de l'Éducation ?

C'est dans ce contexte de démocratisation de l'École que sont intervenus les événements post-électorales de 1988, et notamment l'agitation et les grèves des élèves et des étudiants qui ont conduit à une année blanche. Accusé par les uns d'être la cause de cette crise, en ayant introduit trop de démocratie l'École, ou de n'avoir pu résoudre la crise, par les autres, Iba Der Thiam a été emporté par la vague qui a secoué l'École et toute la société sénégalaise entre février et mai 1988, et démis de ses fonctions de ministre de l'Éducation nationale. Deux ans après ce limogeage, la démocratisation paraît désormais appartenir au passé de l'École sénégalaise (cf. plus loin), car sa réalisation, qui n'allait pas de soi, dépendait davantage de la conviction et de la foi, de la détermination et de la persévérance de son promoteur ; Iba Der Thiam parti, l'héritage qui semblait piégé, n'a pas été pris en charge.

### ***La gratuité des fournitures***

Parmi les mesures prises et annoncées par Iba Der Thiam dans son Plan d'Action et dont l'application commençait au cours de l'année scolaire 1983-1984, la plus populaire et probablement la plus difficile à réaliser est celle de la gratuité des fournitures à tous les élèves dans un délai de 5 ans, Justifiant cette décision dans *Le Soleil* (7 octobre 1987 : 1, 10-11), Iba Der Thiam affirmait que ce n'était pas lui qui avait décidé de la gratuité des fournitures, mais le Parti Socialiste, qui exerce le pouvoir et qui fonde sa doctrine sur le socialisme démocratique. Or, pour lui, appliquer ce principe, dans le domaine de l'éducation, cela signifie :

- \* accorder des chances égales à tous ; or, les fournitures n'étant pas gratuites, des disparités, des asymétries et des inégalités imputables à la condition sociale existent L'exigence de démocratisation commande la suppression de ce facteur d'inégalité ;
- \* l'accès de tous à l'éducation ; et donc les moyens ne doivent pas demeurer le privilège exclusif d'une minorité ou d'une classe.

Cette mesure se fonde donc sur le principe de justice sociale, idée directrice du Plan d'Action. A-t-elle été entièrement réalisée dans les délais prescrits (5 ans) ? Peut-on faire aujourd'hui le bilan de son application ? Commencée en 1983-1984 par les élèves de la région de Tambacounda en raison de leurs excellents résultats de fin d'année (1982-1983) aux examens et concours (CEPE, entrée en 6<sup>ème</sup>, DFEM) et de la situation excentrée de leur région, l'application de la mesure a été étendue successivement aux autres régions du pays et s'est achevée, officiellement, par la région de Dakar, lors de la rentrée 1988-1989.

/p. 415/

La mesure a été appliquée pendant une période de crise économique et financière, aussi, a-t-elle semblé relever de la démagogie. Concrètement, quand la mesure a été étendue à la région de Dakar, nos enfants sont revenus de l'école, lors de la rentrée 1988-1989, chacun avec 2 ou 3 livres et le même nombre de cahiers. Et, selon l'étude menée en 1988 par la direction des études, des ressources humaines et de planification du ministère de l'Éducation nationale, le nombre de livres par élève au cours de l'année scolaire 1987-1988 et au plan national, était de 0,61, c'est-à-dire moins d'un livre par élève (Sénégal / MEN 1989).

L'échec de cette mesure de justice sociale doit d'abord être imputé à la crise économique et financière, mais également à l'inobservation des mesures d'accompagnement envisagées par Iba Der Thiam l'application, par tous les établissements scolaires, d'une politique rigoureuse et planifiée d'acquisition, de prêt et d'entretien des manuels scolaires notamment, en sorte qu'au bout de quelques

années, chaque établissement se serait doté des manuels dont ses élèves auraient besoin et les acquisitions ultérieures seraient simplement destinées à renouveler les ouvrages détériorés.

Cet échec aura, très probablement, des incidences néfastes dans le développement qualitatif de l'École sénégalaise. En effet, la plupart des innovations pédagogiques en cours d'application (système des classes à double flux et multigrades, classes pilotes, etc.) sont handicapées par l'insuffisance, parfois l'inexistence des manuels, particulièrement dans les zones rurales dans lesquelles les parents d'élèves, ne comprenant pas toujours l'utilité de tels documents pédagogiques, ne se préoccupent pas d'en procurer à leurs enfants ; et même s'ils s'en préoccupaient, ils ne pourraient pas en acquérir dans leurs villages, où n'existent ni librairie ni centre de documentation : en matière de matériels didactiques, les écoles rurales et leurs élèves dépendent entièrement des moyens et des dotations de l'État.

### *Les systèmes des classes à double flux et multigrades*

Ces deux systèmes ont été préconisés par les EGEF et leurs possibilités, conditions et modalités d'application ont été explorées par la commission technique n° 1 (CT1) de la CNREF, chargée d'étudier les moyens de l'Éducation. Se fondant sur un diagnostic exhaustif de la situation de l'École en 1981-1982 (moyens humains, matériels et financiers) qui révélait des disparités et des inégalités diverses, l'inefficacité du système, la vétusté et le manque d'entretien du mobilier et de l'immobilier, l'irrationalité de l'utilisation des moyens disponibles, les limites des moyens budgétaires de l'État et l'accroissement régulier de la population scolarisable, et donc de la demande d'éducation, les EGEF et la /p. 416/ CT1 de la CNREF ont reconnu nécessaire la recherche de solutions alternatives et d'orientations nouvelles. La CT1 a alors conçu plusieurs hypothèses relatives au système des classes à double flux (CDF) : maintien des tendances actuelles ou schéma des classes à mi-temps (1 maître / 2 groupes élèves/ 1 local ou 2 maîtres / 3 groupes élèves /2 salles).

Reconnaissant énormes les dépenses qui résulteraient du maintien des tendances actuelles et l'impossibilité pour l'État de faire face à toutes ces charges, la CT1 rejette cette hypothèse au profit de celle des classes à mi-temps. Le système des classes à double flux serait appliqué dans les zones urbaines où la forte concentration démographique rend presque caducs les efforts d'extension des structures scolaires (à Dakar et Thiès notamment) ; tandis que dans les zones rurales où la demande d'éducation n'est pas très élevée, le système des classes multigrades ou à cours multiples serait appliqué et consisterait à accueillir dans une même salle de classe, par un même maître, deux ou plusieurs cohortes d'élèves, de niveaux différents.

Mû par le triple souci de satisfaire la demande d'éducation, d'accroître le taux de scolarisation et de rationaliser l'utilisation des ressources humaines (personnels enseignants) et matérielles (locaux) et sans attendre l'achèvement des travaux de la CNREF, ni satisfaire aux conditions précédentes recensées par la CT1, le ministère de l'Éducation nationale initiait, dès la rentrée 1982-1983 (donc quelques mois avant l'arrivée de Iba Der Thiam à ce ministère)<sup>22</sup>, l'expérimentation des classes à double flux (CDF) et des classes multigrades (CM) ; la formule des CDF retenue alors : 1 local / 2 maîtres /2 cohortes d'élèves, a fonctionné jusqu'en octobre 1986<sup>23</sup>.

Son évaluation, effectuée par les services du ministère, se révélait positive, les élèves des CDF ayant, dans les disciplines instrumentales tout au moins (calcul, écriture et lecture au CI), des performances égales sinon supérieures à celles des élèves des classes traditionnelles, malgré par ailleurs ses inconvénients, dénoncés par les enseignants et les parents d'élèves : oisiveté et risque de délinquance des enfants quand ils ne sont pas en classe, investissement insuffisant des enseignants malgré l'indemnité incitatrice qui leur a été allouée, incidence peu significative sur le ratio maître / élève et sur le temps d'enseignement, baisse prévisible du taux de scolarisation de 50 % en 1986 à moins de 40 % en l'an 2.000, sous l'effet conjugué de l'augmentation de la demande scolaire et des pressions croissantes pour contenir les dépenses d'éducation.

<sup>22</sup> /p. 428/ Cependant, l'ardeur et la détermination avec lesquelles il conduira et défendra les deux systèmes lui feront attribuer leur paternité.

<sup>23</sup> La formule expérimentée ne correspond donc à aucune hypothèse et à aucun des schémas proposés par la CT1 et elle ne permet de rentabiliser que les structures (1 local / 2 maîtres) alors qu'elle sous-emploie les maîtres (quand l'un des maîtres est en classe, l'autre ne fait rien).



Cependant, malgré ces inconvénients, mais en raison de la forte pression de la demande d'éducation et l'inquiétude des parents, le ministère, saisissant tout le profit à tirer du système des CDF, expérimentait, dès octobre 1986, une nouvelle formule qu'il considérait plus /p. 417/ efficace : 1 maître /1 local /2 cohortes d'élèves, formule correspondant au premier schéma de la seconde hypothèse de la CTI de la CNREF ; cette formule a été appliquée aux niveaux CI-CP et CE1 et concernait 780 classes réparties sur l'ensemble du territoire national, pour 88 165 élèves ; en outre, le temps d'enseignement réel par semaine était de 18 h, au lieu des 26 h / semaine dans les classes ordinaires, et chaque cohorte était libre une demi-journée (soit le matin, soit l'après-midi) par jour, en raison de l'absence d'activités extra-muros. Expérimentée pendant trois années scolaires (1986-1987 à 1988-1989), la formule a été évaluée, au cours de l'année 1988-1989, par la division "évaluation" de l'Institut National d'Études et d'Action pour le Développement de l'Éducation (INEADE), en collaboration avec le groupe SODETG-CIEC (France) (Sénégal / INEADE 1989).

Le traitement des résultats de l'enquête fait apparaître quatre conclusions principales :

1) contrairement à un préjugé répandu (dû au temps d'enseignement plus court et à l'oisiveté des enfants pendant une 1/2 journée), les CDF ne conduisent pas à une baisse de niveau des élèves ; c'est plutôt l'inverse qui est observé, notamment dans les disciplines instrumentales (calcul, écriture et lecture) au niveau CI-CP ;

2) l'image des CDF apparaît négative aussi bien chez les parents que chez les enseignants, en raison du préjugé précédent, de l'absence d'activités extra-muros, de la sous-information et du sentiment d'une inégalité sociale ;

3) les instituteurs adjoints obtiennent des résultats généralement meilleurs que ceux des instituteurs en titre ;

4) dans les CDF, les élèves qui disposent d'un livre de calcul ou d'un livre de lecture obtiennent des résultats significativement meilleurs,

Les conditions de l'expérimentation de l'innovation ont été telles que 75 % des maîtres CDF interrogés ont répondu n'être pas prêts à prendre ou à reprendre en charge une CDF. Beaucoup d'enseignants et de parents suggèrent de les supprimer, car le temps consacré aux élèves dans les CDF est insuffisant et leur niveau est également faible.

Les CDF sont susceptibles de constituer une alternative valable pour l'École sénégalaise mais les conditions pédagogiques et matérielles doivent être remplies, dont notamment la conception et l'élaboration d'un schéma expérimental clair et précis devant être rigoureusement appliqué, l'imprégnation et la motivation préalables des enseignants, puis leur encadrement et leur suivi pédagogiques, l'information des parents et des populations, la création des conditions pédagogiques et matérielles dans l'école (manuels et fournitures scolaires, réorganisation de l'espace et du temps scolaires, activités extra-muros, etc.).

/p. 418/

Cependant, l'expérimentation d'une nouvelle innovation pédagogique ayant été greffée sur celle des CDF et toutes les deux ayant été prolongées, de facto, sans directives précises, au cours de l'année scolaire 1989-1990, il est à craindre que l'amalgame et l'extension rapide ne conduisent à l'échec. Les urgences matérielles et politiques ne devraient pas conduire à compromettre les innovations pédagogiques, car c'est l'avenir de la jeunesse qui est en cause. Le système des classes multigrades, consistant à accueillir dans une même salle de classes, par un seul maître, deux ou plusieurs cohortes de niveaux différents et appliqué dans les régions rurales (Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor), n'a pas fait l'objet d'une évaluation. Selon la division de la réforme de l'éducation et de la formation du ministère de l'Éducation nationale, ce système a concerné au cours de l'année scolaire 1988-1989, 163 classes totalisant 7 037 élèves. Comme pour le système précédent, il présente les avantages majeurs suivants :

- \* maintenir, à défaut d'accroître, le taux de scolarisation ;
- \* optimiser l'utilisation des maîtres et des locaux ;
- \* satisfaire la demande d'éducation en zones rurales.

Cependant, ses inconvénients peuvent être néfastes à long terme :

- \* réduction du temps d'enseignement pour chaque cohorte (dans sa classe avec plusieurs cohortes, le maître s'occupera alternativement ou successivement des cohortes) ;
- \* baisse de la qualité et du niveau de l'enseignement ;
- \* surcharge et épuisement du maître.

Présentement, compte tenu de ces deux expériences en cours, l'école sénégalaise comporte trois systèmes (*écoles à trois vitesses*) : le système des CSF, celui des CDF et celui des CCM, chacun ayant ses réalités propres (horaires, effectifs, pédagogie, etc.) ; les inégalités se perpétuent ainsi dans l'école publique (l'école privée également a ses spécificités), car même si l'on considère que les CDF et les CCM ne sont que des expériences pédagogiques, il n'en demeure pas moins que pour les autorités, les CDF et les CCM sont des acquis irréversibles du système éducatif national, mais encore les cohortes d'élèves ayant connu les CDF et les CCM ne peuvent pas répéter les expériences ni connaître d'autres systèmes (en outre les CCM ont toujours existé dans l'École sénégalaise, dès l'époque coloniale).

### *Les classes pilotes*

L'innovation des classes pilotes, commencée à être expérimentée au cours de l'année scolaire 1987-1988, a consisté à introduire dans l'enseignement préscolaire et élémentaire de nouveaux programmes, élaborés par 7 commissions<sup>24</sup> composées d'enseignants de tous les ordres et des /p. 419/ corps d'encadrement et de contrôle (directeurs et inspecteurs). Ces nouveaux programmes portent sur les disciplines suivantes : français, mathématique, histoire - géographie, instruction civique, sciences naturelles, éducation artistique, formation pratique et éducation physique et sportive.

Ces nouveaux programmes déterminent des objectifs à atteindre à chaque étape du cycle scolaire, de manière à permettre à chaque élève de réaliser, à la fin de chaque étape, des performances bien précises. Et une pédagogie par objectifs (PPO) sera substituée à la pédagogie de contenus (PDC) de l'école classique. Selon la division de la réforme de l'éducation et de la formation du ministère, il existait, au cours de l'année 1988-1989 (à la date du 31 mars 1989), 150 classes pilotes dans l'enseignement élémentaire et 50 classes dans le préscolaire (le schéma expérimental a donc été respecté jusqu'à cette date).

L'extension de l'expérimentation, prévue au cours de l'année scolaire 1989-1990 et devant permettre d'effectuer un saut qualitatif, passant des classes pilotes aux écoles pilotes, n'a pu être réalisée, en raison de la grève des élèves et des étudiants et du changement intervenu au sommet du ministère : un nouveau ministre a été nommé en mars 1990 et la direction de la réforme de l'éducation et de la formation a été transformée en division, suite à la restructuration de l'État. C'est pourquoi cette division ne contrôle plus rien, ne sait même pas ce que sont devenues les classes expérimentales<sup>25</sup> et n'a reçu aucune directive relative à l'innovation.

Ces nouveaux programmes et pédagogie ont été également appliqués à des CDF dans certaines écoles, en sorte que les deux expérimentations étaient menées concomitamment. L'innovation des classes pilotes a été évaluée au cours de l'année scolaire 1988-1989 par l'INEADE (Sénégal / INEADE 1989) ; les principales conclusions de l'évaluation sont les suivantes : l'expérimentation de l'innovation des classes pilotes est globalement positive et la majorité des acteurs impliqués souhaitent la poursuite de l'innovation tout en lui apportant quelques améliorations, dont les plus essentielles se rapportent à la formation des maîtres, des directeurs et des inspecteurs (pédagogie du projet, évaluation, didactique, élaboration de plan de formation, recherche pédagogique, etc.) et aux moyens (logistiques, didactiques et financiers).

Cependant, une autre étude, réalisée par la division recherche de l'INEADE (Sénégal / INEADE 1989) sur les CDF / classes pilotes en même temps, fait apparaître une situation moins brillante.

<sup>24</sup> . Les commissions ont élaboré les documents suivants :

- Programmes d'activités pour les classes pilotes, Éducation préscolaire,
- Programmes d'activités pour les classes pilotes, Enseignement élémentaire,
- Guide pédagogique pour les classes pilotes, Éducation préscolaire,
- Guide pédagogique pour les classes pilotes, Enseignement élémentaire.

<sup>25</sup> Le responsable de cette division nous a accordé un entretien le 13 juin 1990.

Toutes les enquêtes précédentes<sup>26</sup> révèlent que les innovations pédagogiques en cours dans l'école peuvent bien réussir, mais elles sont handicapées par les pénuries de l'école et les conditions d'expérimentation (chevauchement des expériences, extension rapide et parfois généralisation sans évaluation, formation des maîtres insuffisante, surcroît de travail sans /p. 420/ compensation réelle, non-implication de l'ensemble des partenaires, etc.) qui risquent de les compromettre alors que les autorités de l'éducation voient en elles des composantes complémentaires d'une même réforme indispensable. Ces diverses expériences pédagogiques dérivent sans doute de l'esprit et des conclusions des EGEF ainsi que des recommandations de la CNREF, mais, dans la pratique, les préalables et les conditions énoncées par ceux-ci n'ont pas été remplis et satisfaits ; en sorte que dans la gestion actuelle de l'éducation, tout étant fait, initié et conduit au nom des EGEF et de la CNREF, ceux-ci ont bon dos.

### ***Ibrahima Niang (1988-1990)***

Ibrahima Niang n'a pas, à proprement parler, initié, au cours des deux années à la tête du ministère de l'Éducation nationale, d'innovation pédagogique ; il a poursuivi celles qui étaient en exécution lors de son arrivée (CDF, CCM et classes pilotes). Sans doute n'a-t-il pas bénéficié d'une situation favorable, car son arrivée a coïncidé avec une crise grave de l'école. Aussi a-t-il eu, immédiatement, comme tâche initiale et prioritaire, la gestion de la crise, en vue de la résoudre.

### ***La crise scolaire 1987-1988***

En effet, nommé ministre au début du mois d'avril 1988 pendant que les établissements scolaires et universitaires du pays étaient fermés depuis le 28 février 1988, Ibrahima Niang s'est attelé à faire reprendre les enseignements dans tous les cycles scolaires. Dans cette perspective, et après l'échec de diverses tentatives, par des communiqués de presse, par des mesures d'apaisement annoncées et des décisions de réorganisation de l'année et des enseignements (compositions, contrôles continus, calendrier, etc.), il se résolut à négocier avec les élèves qui, à la faveur de leur lutte et des grèves, mais aussi de la pratique de la démocratie à l'école (pendant l'ère de Iba Der Thiam), avaient créé la Coordination des Élèves du Sénégal (CES) et élaboré une plate-forme revendicative, en concertation avec les étudiants qui, de leur côté, avaient créé leur coordination (CED) et élaboré leur plate-forme revendicative ; celles-ci ont été discutées et acceptées à 90 % par les autorités au cours de nombreuses rencontres en présence des partenaires sociaux.

Afin de permettre au MEN et au MES (Ministre de l'Enseignement Supérieur) de remplir leurs engagements à l'égard des élèves et des étudiants, le Chef de l'État prenait, au cours du conseil interministériel du jeudi 15 septembre 1988 consacré à la préparation de la rentrée scolaire et universitaire, des mesures d'une envergure sans précédent (*Le Soleil*. 16 sept 1983 : 1, 3). Toutes ces mesures chiffrées dépassent 1 milliard 500 millions, tandis que celles relatives à l'enseignement supérieur approchent 1 milliard. Ensuite, et sacrifiant à la tradition qui voulait que ce /p. 421/ soit le MEN qui, chaque année, s'adresse à la Nation la veille de la rentrée scolaire et universitaire, le Chef de l'État lui-même prononça, le dimanche 2 octobre 1988 au soir, le discours de rentrée en réaffirmant la volonté du Gouvernement de "trouver des solutions durables aux problèmes de notre enseignement"<sup>27</sup>.

### ***Ores I (1988) et II (1989)***

À la suite des accords MEN/CES et dans le cadre des engagements souscrits par le Gouvernement, Ibrahima Niang a dû conduire deux importantes opérations de réhabilitation des établissements scolaires (ORES) en 1988 et 1989. Point essentiel de la plate-forme revendicative des élèves, la réhabilitation apparaissait en 1988 comme une exigence impérieuse, eu égard à l'état de dégradation

<sup>26</sup> Ces enquêtes de l'INEADE présentent cependant quelques insuffisances relatives à l'échantillonnage (personnes interrogées peu nombreuses) et à la couverture nationale des enquêtes (certaines zones du pays n'ont pas été investies).

<sup>27</sup> Cette volonté s'est traduite par les mesures appropriées précédentes et les 2 milliards dégagés pour les réaliser ; cf. *Le Soleil*. n° 5514 du lundi 3 octobre 1988, page 3.

avancée et de délabrement du patrimoine mobilier et immobilier de l'école. Car en effet, en l'absence de service d'entretien et de maintenance dans les établissements scolaires depuis l'indépendance, la dégradation de l'infrastructure de l'école s'est poursuivie au rythme des années, d'autant que certains édifices et écoles avaient été construits pendant la période coloniale. Après l'indépendance et face aux limites des moyens de l'État, de nombreux abris provisoires ont été édifiés, notamment en zones rurales. Dans certaines localités des parents d'élèves soucieux de scolariser leurs enfants se sont organisés et ont construit des classes sans respecter les normes techniques et pédagogiques. Il en a découlé des écoles parfois sans clôture ni portail ni gardien (posant un problème de sécurité), des salles de classe sans porte ou aux fenêtres arrachées (vols fréquents) ou aux vitres brisées, des sanitaires inexistantes ou hors d'usage, des pans de murs écroulés et des toits branlants ou arrachés. La sécurité, l'hygiène et la salubrité, la tranquillité indispensables aux apprentissages et aux activités pédagogiques, se posaient donc de manière aiguë.

Au cours de ORES I (août, septembre et octobre 1988), réalisée avec le concours du génie militaire de l'armée, le MEN a reçu une enveloppe financière de 619 millions, grâce à laquelle la réhabilitation partielle et totale de 50 établissements scolaires a été effectuée<sup>28</sup>. Cette réhabilitation a consisté en diverses actions : décapage, dallage, peinture, installations électriques, réfection ou construction de portes et de fenêtres, de blocs sanitaires et de murs des édifices, clôture des établissements, ORES II (août, septembre et octobre 1989) a repris les mêmes actions, avec une enveloppe financière de 600 millions, en mobilisant à nouveau le génie militaire, et a pu rénover partiellement ou totalement 100 établissements des enseignements élémentaire, moyen et secondaire.

Parallèlement à ORES I et II qui ont couvert tout le territoire national, d'autres actions significatives ont été menées et ont permis de doter /p. 422/ l'école en équipements et fournitures ; ainsi, en 1988-1989, 11 075 tables-bancs ont été mis en place et en 1989-1990, 15 000 autres ont été affectés à l'école ; 450 salles de classes (ordinaires, polyvalentes et spécialisées) ont été construites et équipées ; des lycées, CEM, ateliers et blocs scientifiques ont également été construits et équipés. En tant qu'actions de maintenance et de sauvegarde du patrimoine de l'École, ORES I et II et toutes les initiatives qui les ont accompagnées, ont contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de travail et d'études des maîtres et des élèves, et peuvent être considérées, à ce titre, comme participant à l'amélioration de la qualité de notre enseignement.

### ***Djibo Kâ (1990)***

Nommé à la fin du mois de mars 1990, ce ministre est un pur produit du PS (militant des Jeunesses socialistes puis membre du bureau exécutif du PS et des instances dirigeantes de ce parti). Ayant bénéficié du jumelage des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, Djibo Kâ a trouvé une situation scolaire calme, la grève des élèves et des étudiants s'achevant au moment de sa nomination. Aussi, il n'a pas initié officiellement d'action d'envergure nationale en direction de l'école. On lui a prêté l'intention de confier la gestion de l'enseignement élémentaire aux municipalités ; ce projet peut être important car permettant de réduire notablement les charges financières de l'État. Mais sa réalisation suscite de nombreuses questions

- \* d'organisation et de modification des textes législatifs et réglementaires, de transfert des compétences et des personnels, de réorganisation des municipalités en vue d'accueillir ces nouvelles charges ;
- \* de finances, car toutes les municipalités du pays connaissent des difficultés de trésorerie.

Cependant, malgré ces difficultés réelles, le projet mérite d'être exploré car l'expérience des pays développés, dont la France, où il est appliqué, pourrait être utile.

### ***Projet Éducation IV***

Ce projet est en réalité intitulé : *Projet de développement de l'enseignement élémentaire*. Il est piloté par le bureau des projets d'éducation et de formation technique et professionnelle (BPE). Il

---

<sup>28</sup> Pour plus de détails sur ORES I et II, voir *Le Soleil*, n° 5518 du vendredi 7 octobre 1988, pages 1 et 2, et n° 5821 du 11 octobre 1988.

impliquait trois partenaires, le Gouvernement du Sénégal, la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale (par le biais de sa filiale : l'Association Internationale pour le Développement). Le projet couvre la période 1987-1994<sup>29</sup> et sera relayé, à sa fin, par un autre en préparation. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'École sénégalaise, dont le premier objectif, assigné par les EGEF et la CNREF, selon les responsables du /p. 423/ projet, est la généralisation de l'enseignement élémentaire en l'an 2000. Ce projet comporte deux aspects fondamentaux :

### ***Projet expérimental***

Dans sa phase initiale, il se présente sous forme de projet expérimental, couvrant trois régions : Diourbel, Fatick et Louga, régions les moins scolarisées du pays et dans lesquelles les populations avaient manifesté une volonté de scolarisation rapide. Il s'agissait de construire dans les trois régions 400 classes, en trois phases non limitées dans le temps, leur réalisation dépendant de la sensibilisation et de l'implication des populations. Ce projet expérimental, bien que n'étant pas intégralement achevé, est déjà suivi du programme d'ajustement sectoriel, qui lui, comporte deux volets : des opérations physiques et un renforcement institutionnel.

### ***Programme d'ajustement sectoriel***

#### *a - Les opérations physiques :*

Il s'agit, d'une part, de poursuivre et d'étendre le programme de construction de classes, initié d'abord dans les trois régions précitées, et d'autre part de construire les sièges du bureau du projet et de l'INEADE et les édifices abritant certaines inspections, de réfectionner d'autres édifices, de procurer des matériels didactiques aux classes et de réaliser des manuels scolaires.

#### *b - Le renforcement institutionnel :*

Les différentes actions et réalisations du Projet ont pour objectif le renforcement institutionnel et doivent être précédées d'études et de mesures de politique l'éducation. Car, la mission fondamentale du Projet Éducation IV est de contribuer à mettre en place des structures techniquement organisées et équipées afin d'administrer efficacement l'enseignement. Ainsi, toutes les structures du ministère de l'Éducation nationale chargées de la gestion de l'enseignement élémentaire seront renforcées : la direction de l'enseignement élémentaire (DEE), la direction de la planification, des ressources humaines et des études (DPRE), la direction des constructions et des équipements scolaires (DCC), l'INEADE. Globalement, le *Projet Éducation IV* a pour objectif fondamental de renforcer les capacités d'intervention et de gestion du ministère de l'Éducation nationale. Il couvre tous les secteurs de l'enseignement élémentaire et concerne toutes les structures chargées de son administration et de son développement. Conçu, négocié et exécuté par des cadres sénégalais en collaboration avec les personnels de l'Éducation nationale, le projet se révèle en définitive *peu original* : il aurait pu être initié et appliqué par le pays et les cadres nationaux, l'apport des partenaires du Sénégal dans le projet se réduisant au financement (il ne fait intervenir, dans la phase d'exécution actuelle, que trois experts expatriés).

/p. 424/

## **Conclusion**

L'État n'a pas défini, dès les débuts de l'indépendance, une politique cohérente d'éducation qui oriente, de manière précise, les objectifs de l'École vers un développement national endogène. La loi d'orientation promulguée en 1971 a été mal appliquée et a conduit à une crise grave de l'École. Jusqu'à présent, aucune loi d'orientation n'a été promulguée sur la base des conclusions et propositions de la CNREF. Dans la pratique, nul ne sait quelle réforme le Gouvernement est en train

---

<sup>29</sup> Nous ignorons le montant du financement du Projet ; du reste, les documents relatifs au Projet ne peuvent être diffusés sans autorisation préalable de la Banque Mondiale.

d'appliquer Des aspects essentiels de la réforme conçue par la CNREF ne sont pas appliqués ou sont occultés, comme par exemple :

- \* la question des langues nationales, toujours en expérimentation ;
- \* la question de la suppression de l'enseignement privé, refusée par le Gouvernement ;
- \* la question de l'enseignement religieux, qui n'est même plus discutée dans l'école ; probablement à cause de l'opposition des partisans de la laïcité, qui perçoivent son introduction dans l'École comme un triomphe de l'intégrisme musulman ;
- \* la question de la réouverture des internats, fermés par le Gouvernement en 1981-1982 ;
- \* la question du dépérissement puis de la disparition de l'assistance technique française,
- \* la question de la suppression des examens et des concours (entrée en 6<sup>ème</sup>, BFEM, etc.), également refusée.

Par contre, les urgences et les priorités de l'État sont :

- \* les classes à double flux,
- \* les classes à cours multiples,
- \* les classes pilotes, la priorité à l'enseignement élémentaire et le *projet Éducation IV*, etc.

Toutes ces urgences ont pour finalités essentielles la rentabilisation l'optimisation des structures, des moyens et des personnels ; et dans leur conception comme dans leur application, les syndicats d'enseignants leurs militants ne se sentent ni concernés ni impliqués, considérant que le Gouvernement se soumet aux injonctions de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Mais les expérimentations de ces actions et innovations perdurent, sans doute parce que les conditions et les préalables requis ne sont ni satisfaits ni réalisés. Dans ces conditions, l'École accomplit-elle des progrès ou recule-t-elle ? Si les difficultés les unes aussi graves que les autres et les grèves se succèdent au long des années, c'est parce qu'il y a une logique du système, parfois indépendante des contradictions subjectives et des positions partisans : bon an mal ans, le /p. 425/ système fonctionne et doit fonctionner. Or, par exemple, sans service de maintenance et d'entretien des infrastructures et du patrimoine (mobilier, manuels scolaires, moyens didactiques, etc.), ni planification rigoureuse qui oriente le développement de l'École, les urgences matérielles et pédagogiques ne peuvent manquer de surgir au moment où l'État ne dispose plus des moyens de faire face à la crise de l'École ; d'où les solutions provisoires et partielles, qui sont autant de solutions de survie. L'École est en dérive et la presse nationale en a rendu compte, à la fin des examens de juillet 1990 en titrant : "*l'école en folie*" ; "*Université : l'hécatombe*" etc.

En raison de la crise, L'État prend des engagements qui ne sont pas toujours tenus :

- \* des décrets ont été promulgués mais non appliqués (EGEF, CNREF, conférence nationale de l'éducation, etc.) ;
- \* les EGEF devaient se tenir tous les quatre ans : en 1985 et en 1989 ;
- \* le Fonds National de l'Éducation n'est pas créé ;
- \* les négociations avec les élèves (CES) et les étudiants (CED) perdurent, parce que, selon les élèves et les étudiants, les engagements pris par l'État concernant leurs revendications ne sont pas toujours et intégralement respectées et appliquées.

Et pourtant, les maux les plus profonds de l'École ne sont pas tous engendrés par le système. Aux difficultés spécifiques de l'École s'ajoutent la crise de l'État avec leurs corollaires (restructuration, faillite d'entreprises, compression et licenciement des travailleurs, chômage accru, etc.). On aura beau vouloir préserver l'École, lui consentir des efforts et des investissements énormes (et pourtant, les pénuries subsistent toujours), les contraintes finiront par s'imposer à elle quand beaucoup de parents d'élèves seront en chômage, quand l'économie et la société ne produiront pas assez de ressources à investir dans l'École. Cette perspective ne semble pas très éloignée, les diplômés chômeurs se comptant par centaines. Au même moment l'État déflate et incite au départ volontaire des milliers de travailleurs pour la formation desquels la Nation a beaucoup investi. On peut se demander s'il n'est pas anachronique que de tels efforts soient consacrés à l'École. Il est évident que l'évolution de l'École ne peut être pensée sans référence à celle de la société et de l'économie. L'évolution actuelle peut être infléchie par des compétences nationales et, en définitive, responsabilisées. Cependant, l'École ne peut être sauvée toute seule.

/p. 428/

## Bibliographie

- Banque Mondiale 1988a — *L'Éducation en Afrique subsaharienne. Pour une stratégie d'Ajustement, de Revitalisation et d'Expansion*, Washington, DC.
- Banque 1988b — *Rapport sur le Développement dans le monde*, Washington, DC.
- Banque 1989 a — *Rapport sur le développement dans le monde*. Washington, DC.
- Banque 1989b — *L'Afrique subsaharienne. De la crise à la Croissance*. Washington DC.
- Moumouni, Abdou 1964 — *L'Éducation en Afrique*. Paris, Maspero, 400 p.
- Université Cheikh Anta Diop / Rectorat 1976 — “Textes relatifs à l'Université”, Dakar, juin. Sénégal (République du) Bureau des Projets d'Éducation et de Formation Technique et Professionnelle. 1989.
- “Dossier I : L'innovation pédagogique”, Dakar, mai.
  - “Dossier II : Administration et Gestion des Inspections”, Dakar, mai.
  - “Dossier III : La Décentralisation”, Dakar, mai.
  - “Dossier V : Guides Méthodologiques”, Dakar, mai.
  - “Dossier VI : L'Évaluation”, Dakar, mai 1989.
  - “Dossier VII : Comment, préparer un document de projet”, Dakar, mai.
  - Recueils des Textes administratifs (tomes I, II et III)”, Dakar, septembre.
- Sénégal (République du) Commission nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF). 1984 — “Rapport général et Annexes (tomes 1 à 6)” Dakar, 1984.
- Sénégal (République du) INEADE (Division Évaluation) 1989 — “Rapport d'évaluation des classes à double flux”, Paris, juin, 121 p.
- Sénégal (République du) INEADE (Division Évaluation) 1989 — “Évaluation des Nouveaux Programmes dans les classes pilotes”, Dakar, 42 p.
- Sénégal (République du) INEADE (Division Recherche) 1989 — “Recherche relative aux programmes et à la pédagogie dans les classes double flux et classes pilotes”, Dakar, juillet, 28 p.

/p. 429/

- Sénégal (République du) (Ministère de l'Éducation nationale/DERP) 1989 — “Demande et offre d'éducation en zones rurales”, Dakar, 158 p.
- Sénégal (République du) (Ministère de l'Éducation nationale/DERP) 1988 — “Tableau de Bord, Année scolaire et universitaire 1986/1987”, Dakar, (dépliants).
- Sylla, Abdou 1982 — “De la grève à la réforme : luttes enseignantes et crise sociale au Sénégal”, *Politique africaine*, II (8) : 61-73.
- Sylla, Abdou 1987 — *L'École Future Pour Qui ?*, Dakar, Enda, [Études et Recherches, no. 108] 122 p.
- Sylla, Abdou (1991) — “L'École sénégalaise en gestation. De la Crise à la Réforme” Dakar, (sous presse), 491 p.

## **Le syndicalisme étudiant : pluralisme et revendications <sup>1</sup>**

*Momar-Coumba Diop*

### **Les raisons d'un long silence**

Une littérature importante a été consacrée à la crise qui frappe le continent africain. Cependant, peu de travaux de qualité sont disponibles sur son impact sur les bureaucraties politiques et syndicales, les mécanismes de la domination et les mouvements sociaux qui se sont signalés dans les années 1980 par des actions particulièrement violentes. Or, comme l'a si bien indiqué M. Mamdani (1990 : 3), la crise africaine est aussi celle des organisations et mouvements populaires. En effet, malgré les certitudes affichées depuis les indépendances africaines et faisant de la classe ouvrière ou des paysanneries (cf. Dieng 1985 : 112-17) le sujet des transformations historiques, aucun de ces groupes supposés stratégiques n'a réussi à s'imposer comme "le sujet véritable de l'histoire africaine" <sup>2</sup>.

La crise africaine est surtout celle des intellectuels radicaux qui se sont opposés dans les années 1960 à la volonté d'intégration des États. Ces intellectuels déplorent aujourd'hui les ravages des régimes qu'ils n'hésitent pas à qualifier de "mystificateurs". Les difficultés des régimes "socialistes" et les modifications notées dans les relations internationales ont accentué la marginalisation des radicaux désormais privés de la tutelle des pays de l'Est et sevrés des paradigmes rassurants des années 1960. Parallèlement à ce processus, on note des mutations au sein de la gauche social-démocrate européenne qui dominait les bureaucraties de la production culturelle consommée par les intellectuels africains. En grande partie, elle accepte désormais les thèses néo-libérales. Ces phénomènes s'accompagnent d'une modification des relations entre les intellectuels et les organismes d'aide occidentale, particulièrement nord américains, qui, en mettant à la disposition de l'intelligentsia les ressources que l'État lui refuse, participent, par un effet subtil de cooptation et de /p. 432/ corruption, à désamorcer la charge conflictuelle de l'anti-occidentalisme et à recentrer la critique sur les élites politiques locales.

Les donateurs accentuent la tendance pro-occidentale, y compris au sein des intellectuels de gauche, en échange d'une survie financière qui devient une sorte de protection politique pour résister à l'État et refuser le système de la corruption locale. J. Petras (1990) a bien expliqué ce processus dans son analyse magistrale de la "métamorphose" des intellectuels latino-américains. La conversion de certains intellectuels radicaux est une donnée majeure du contexte politique africain. Elle emprunte des trajectoires sophistiquées qui cachent une réalité qui n'a pas échappé à la vigilance d'Issa Shivji :

*Le radical en Afrique, qu'il soit logique ou non a toujours adopté une attitude de comprador plutôt que de libéral ou de révolutionnaire dans les théories et points de vue qu'il adopte (Shivji 1989 : 12).*

On observe une modification de la place des radicaux au sein du réseau des relations politiques et des forces extérieures qui orientent le développement. Elle affecte les paradigmes de la modernisation sociale mais aussi et surtout de l'ouvriérisme et de la "paysannisation".

Les paradigmes privilégiant le rôle historique d'un segment des couches populaires au détriment des autres ont, pendant longtemps, eu un impact certain sur l'étude des mouvements sociaux. En effet, c'est en raison de leur puissance que peu d'études ont été consacrées aux groupes sociaux,

<sup>1</sup> \*Je tiens à remercier Ibrahima Thioub, Ousseynou Faye, Djibril Samb, René Collignon, Babacar Fall Baker, pour leurs critiques et suggestions.

<sup>2</sup> /p. 473/ M. Mamdani, T. Mkandawire, W. Dia-Wamba (1988).



particulièrement aux étudiants, qui ont activement participé aux entreprises de détotalisation notées depuis les “indépendances” dans la plupart des pays africains. Parallèlement à l’effondrement de ces paradigmes, on remarque, malgré leur volonté de détruire les possibilités offertes aux populations de s’organiser elles mêmes, que les États sont confrontés à des mouvements populaires qui contournent l’espace du jeu politique des classes dirigeantes. C’est à la lumière de ces changements que de nouvelles voies de recherches se dessinent qui accordent de plus en plus d’importance aux étudiants. La fin des années 1980 coïncide avec la réhabilitation théorique des étudiants<sup>3</sup>. Dans beaucoup de pays africains, ils ont favorisé l’éclatement des systèmes de contrôle social et politique faisant ainsi l’objet d’une attention soutenue. Le radicalisme étudiant se révèle être un terrain d’expression du mécontentement et de la crise généralisée du système d’enseignement devenue évidente à la fin des années 1970.

Son étude est cependant difficile du fait de la relative brièveté de l’existence de l’Université sénégalaise et de la connaissance très limitée de cette question. En outre, la documentation produite par les syndicats /p. 433/ étudiants, surtout dans les années 1960, est mal conservée. La raison se trouve en partie dans les menaces que constituaient pour les étudiants la distribution ou la détention de documents jugés “subversifs”. Ce fait, signalé dans plusieurs pays africains, n’est pas spécifique aux syndicats étudiants. Les services de police ont recherché systématiquement les caches de ces documents de même que les centres de presse des partis d’opposition pour mieux les démanteler. Les syndicats d’étudiants n’ont pas échappé à ces tentatives d’étouffement. Les conditions de développement des organisations de gauche dans une clandestinité totale ou partielle rendaient difficile la recherche sur ces organisations. En effet, certaines interrogations des chercheurs devenaient suspectes.

Les étudiants constituent un groupe dont la création est liée à l’histoire coloniale<sup>4</sup> et qui a joué un rôle non négligeable dans le mouvement nationaliste et dans la formation de l’élite dirigeante actuelle des États africains. Leurs syndicats ont fourni une bonne partie des professionnels de la prise de parole des organisations de gauche. Une telle importance ne s’est pourtant pas retrouvée dans les études africanistes qui ont longtemps méprisé les étudiants au profit de sujets jugés plus nobles ou plus pertinents. Au Sénégal, si la production intellectuelle a négligé l’étude des étudiants, c’est essentiellement en raison de la loi complexe du silence qui a longtemps protégé l’opposition dans certains aspects de son fonctionnement.

L’objectif de notre analyse est de montrer le rôle des étudiants dans la politique sénégalaise et dans le projet politique de la gauche. Nous n’avons pas la prétention de rédiger une histoire détaillée de ce mouvement social. Nous voulons identifier ses enjeux par rapport au réseau des structures politiques locales. Nous tenterons également de montrer les réactions du gouvernement aux luttes étudiantes. Notre analyse a été faite en dehors d’un néo-évolutionnisme préoccupé par la recherche des “étapes” ou “phases” du développement de ce mouvement syndical ou par l’exposé de détails peu significatifs. En refusant de nous enfermer dans une approche anecdotique et impressionniste que l’on retrouve dans certains témoignages d’acteurs du mouvement étudiant, nous avons essayé de mettre en évidence les caractéristiques du syndicalisme étudiant, en l’analysant dans le contexte des rapports de force domestiques et principalement de ses relations avec les syndicats enseignants, autres segments de la petite bourgeoisie ayant exprimé les revendications de la gauche (Diallo 1985). La proximité des positions entre enseignants et étudiants s’explique par l’existence d’une chaîne qui permet aux premiers de continuer le développement des attentes des derniers. Comme l’explique Bianchini :

/p. 434/

---

<sup>3</sup> Des travaux se font de plus en plus sur cette question. L’étude de Bianchini contient des informations pertinentes sur le Sénégal. Des articles moins exhaustifs ont été rédigés par des historiens et sociologues. Les témoignages de dirigeants de la première génération du mouvement étudiant sur la Fédération des Étudiants d’Afrique Noire ou l’Association des Étudiants Sénégalais en France montrent qu’ils ont entretenu des liens assez étroits avec les forces qui luttaient pour la décolonisation de leurs pays respectifs. On dispose cependant de bonnes synthèses sur l’Égypte et certains pays anglophones : Abdalla (1985) ; Peter et Mvungi (1986) ; Asowa-Okwe s.d.

<sup>4</sup> Voir sur cette question l’analyse de Bathily, Diouf et Mbodj (1990), Diané (1990).

*l'enseignant échappe à la loi d'airain sociologique qui contraint l'étudiant à mettre un point final à sa carrière de révolutionnaire, s'il veut justement... mettre un pied dans la carrière (Bianchini 1988 : 239).*

La principale hypothèse de notre réflexion est que le processus de la construction de l'État néo-colonial s'accompagne d'un vaste mouvement visant à étouffer les centres de pouvoir susceptibles de devenir autonomes et d'échapper ainsi à sa tutelle. Face à la vigueur des tentatives de domestication des partis d'opposition et des syndicats de travailleurs, les syndicats d'enseignants et d'étudiants sont restés les principaux canaux d'expression de la gauche. C'est pourquoi leurs luttes visent, par-delà certaines particularités, à rétablir les droits démocratiques. Le leadership étudiant fait partie des groupes qui ont alimenté le mouvement politique qui a en permanence perturbé la construction de l'hégémonie de Senghor, c'est pourquoi il est devenu un groupe relativement réprimé. Il a défendu des valeurs puisées dans le courant anti-impérialiste de la fin des années 1960.

## **L'émergence d'une force politique**

La promotion de l'éducation a créé une élite désireuse de s'exprimer et d'acquérir un pouvoir. Les étudiants se sont comportés comme un élément de pression sur la classe dirigeante pour restaurer la dignité du pays à travers une critique virulente du néo-colonialisme. Ils ont joué un rôle de premier plan dans la lutte pour l'instauration d'un système démocratique et stimulé les autres forces sociales, c'est pourquoi ils ont contribué aux changements politiques. Leur position dans la structure de l'État est celle d'un groupe occupant un statut transitoire, celui d'une intelligentsia en devenir. Cependant, comme le remarquent Peter et Mvungi (1986), malgré leur préparation à assumer ce statut, les étudiants n'occupent pas de position précise dans le système de production. Néanmoins, ils ont joué un rôle relativement important dans les luttes politiques. L'activisme étudiant s'est rangé du côté des forces nationalistes, c'est pourquoi il a constamment bénéficié du soutien de l'intelligentsia de gauche. Il a représenté, dans une certaine mesure, l'ambition de larges secteurs des classes moyennes et s'est progressivement présenté comme la conscience d'un mouvement poussant le pays tout entier à plus de liberté. Dans la vie politique sénégalaise, l'Université a toujours été un centre de dissidence. La toile de fond de cet activisme est à rechercher dans la lutte pour l'indépendance et la transformation des options de développement.

Les intellectuels ont créé les formes les plus articulées de la contestation politique. Pour les contenir, le Président Senghor a usé de la /p. 435/ répression et toléré au sein de son parti et de l'État un mouvement populiste s'appuyant sur le courant incarné au sein de l'UPS par Samba Guèye. Il a fait passer les revendications de la gauche, notamment celles des étudiants, comme émanant de groupes "privilégiés" (Diop & Diouf 1990). Senghor répondait aussi à cette contestation par la dérision. C'est ainsi qu'il disait que lorsque l'opposition sénégalaise présente l'UPS, son parti, comme une force réactionnaire et anti-nationale, "tous les baobabs du Sénégal se déracinent de rire" (*Le Soleil* 9 novembre 1974). Les enseignants et les étudiants ont contesté les centres de pouvoir dans leur légitimité et critiqué Senghor et ses soutiens internationaux. Ils ont formulé des demandes méritocratiques voire éthiques et contesté sans arrêt les bases du pouvoir en insistant sur "l'incompétence" de ses dirigeants. Même si les étudiants et les enseignants font partie des groupes qui ont le mieux résisté à la logique totalitaire de l'État, leur propagande n'a pas réussi à mobiliser les populations dans la lutte contre le pouvoir. La capture par l'État des élites maraboutiques a largement diminué l'impact des projets révolutionnaires assis sur l'idéologie marxiste. Les groupes d'intellectuels ont déguisé leurs préoccupations et revendications en les présentant sous le masque de l'intérêt général, essayant ainsi de masquer leurs intérêts particuliers par une pseudo-défense des masses dans un langage qui leur est resté souvent inaccessible. La question reste posée de savoir si l'invocation des "masses" dans la thématique revendicative de la petite bourgeoisie urbaine n'avait pas comme enjeu la recherche d'une plus grande légitimité à son action.

Au début des années 1960, les intellectuels constituaient la strate frustrée du front anti-colonial. Ils se sont appuyés, pour développer une opposition organisée, sur le marxisme et sur les différentes variantes du nationalisme et ont ainsi construit une identité en se heurtant à la négritude et à l'Intellectuel de la classe dirigeante, Léopold Sédar Senghor. À défaut d'une réflexion locale

suffisante sur la nature de l'État, les stratifications sociales, la gauche s'est appuyée sur des théories ne tenant pas toujours compte de la pertinence des spécificités locales. Le pouvoir de ses dirigeants s'est construit, en partie, grâce à la manipulation de savoirs "savants" élaborés par les bureaucraties de la production culturelle occidentale ou d'Europe orientale. Ils avaient ainsi, à de rares exceptions près, un statut subalterne par rapport aux dirigeants de ces bureaucraties qui, dans bien des domaines, avaient reçu la délégation de production de l'opinion légitime.

Victimes de la répression étatique, tiraillés, entre leurs activités professionnelles et les exigences du militantisme, les intellectuels de ces organisations ont consacré peu de place dans leurs travaux connus à de telles questions. Mais, par delà les alibis rassurants, on peut se demander /p. 436/ si les paradigmes dégagés ci dessus n'ont pas joué un rôle primordial dans cette lacune. Les difficultés du modèle assimilationniste devenues évidentes vers la fin des années 1960, la crise économique ouverte et le mécontentement de la petite bourgeoisie urbaine ont entraîné la construction d'un modèle culturel se manifestant par la tentative de diminuer l'influence de la culture héritée de la colonisation. C'est pourquoi Bianchini (1988 : 202) a raison de dire que la crise de 1968 correspond à une œuvre de décolonisation culturelle qui ne s'était pas produite jusque là.

Cela s'accompagne d'un vaste mouvement de transformation du front anti-colonial de la fin des années 1950. Ces fronts ont été constitués d'alliances larges entre les segments nationalistes ou marxistes de l'époque. Ils ont participé à la lutte pour l'indépendance avec une direction peu cohérente sur le plan idéologique. Les divergences étaient en effet importantes, surtout dans les années 1940 et 1950, à l'intérieur et entre les organisations politiques. Celles entre la SFIO et l'Union Démocratique Sénégalaise (Bathily 1986 n.p.) en sont un exemple. Le premier test de ces types d'alliance a été le néo-colonialisme. Certaines forces politiques ont refusé de se transformer en clients de l'impérialisme. L'opposition qui tente de s'organiser se manifeste violemment en 1961 et en 1963 à l'occasion de consultations électorales. La faiblesse numérique de la classe ouvrière et l'impossibilité de constituer au sein des paysanneries une organisation capable de peser de manière décisive sur la direction politique du pays rétrécissaient l'éventail des forces en compétition. Une fraction de cette alliance se détacha des autres pour se transformer en gestionnaire du système d'exploitation économique. Les autres ont alors procédé à "l'assainissement" du courant nationaliste. Cette recomposition a été conforme à la logique des courants nationalistes africains bien mise en évidence par I. Mandaza (1986). Les marxistes et certaines factions nationalistes se sont progressivement détachés de telles alliances pour défendre les droits des travailleurs dans des organisations politiques et syndicales qui, à part celles des étudiants, ont eu du mal à survivre à la répression étatique et à la logique de reproduction séparatiste de la gauche. Ils ont néanmoins réussi une mobilisation permanente de l'intelligentsia urbaine sous la bannière nationaliste et anti-impérialiste.

La classe dirigeante fut incapable d'effacer des mémoires populaires l'expérience tirée de son combat contre l'administration coloniale et qui tendait à prouver que le pouvoir d'État n'était pas invincible. L'autoritarisme isola progressivement la classe dirigeante des intellectuels radicaux. Ces derniers n'arrivent cependant pas à élaborer des revendications susceptibles de trouver des échos au sein des populations. L'échec de leurs tentatives de dépasser le stade de groupe d'agitation basé sur une élite occidentalisée s'explique en partie par ce que Bianchini appelle "le /p. 437/ verrouillage sans faille de l'islam dans les couches populaires" (1988 : 174) et "la tendance à la scissiparité des organisations léninistes" (1988 : 166). Cette situation a favorisé le déclin des intellectuels jadis qualifiés de radicaux, selon un processus bien analysé par I. Shivji (1989).

À partir de 1960, l'extension du pouvoir d'État, les luttes pour l'exercice du pouvoir ont rendu l'État intolérant en ce qui concerne tout centre de pouvoir concurrent (Bianchini 1988 : 239 ; Diop & Diouf 1990). En effet, de 1960 à 1963 les institutions sont mises à rude épreuve par la contestation des partis d'opposition et les luttes d'influence au sein de la classe dirigeante. À partir de 1963, l'État amorce une restructuration destinée à faire face à l'affrontement permanent entre les segments de l'élite qui a conduit le pays à l'indépendance. L'autoritarisme qui émerge au cours de cette période pour faire face à la contestation de la gauche intellectuelle irrigue les institutions de l'État et les capture pour empêcher le développement d'un pouvoir autonome. Par le jeu des fusions et interdictions, la lutte contre les partis d'opposition débouche en 1966 sur l'impossibilité de s'opposer au gouvernement dans un cadre légal (Hesseling 1985 : 257).

En interdisant la tenue de manifestations politiques permettant aux intellectuels radicaux de s'exprimer, les dirigeants sénégalais ont fait de l'Université le lieu privilégié d'expression des

positions constituées des partis d'opposition et, parallèlement, l'espace d'expression des conflits au sein de la gauche. Les différentes factions du mouvement étudiant ont reflété les positions des partis de la gauche. Le mouvement étudiant est resté fidèle à la mémoire locale de l'opposition qui est une mémoire de transgression des valeurs institutionnelles. Elle est concentrée dans des débats idéologiques particulièrement intenses et dans l'attente de l'explosion du mouvement révolutionnaire. Un thème domine les débats des années 1960 à 1970, celui de la contestation de l'État néo-colonial et de sa subordination aux intérêts de l'impérialisme. Lorsque le mouvement étudiant a affiché des objectifs incompatibles avec les intérêts de la classe dirigeante, l'État a mis en place une manipulation répressive et un contrôle idéologique dans le but de supprimer la menace directe à son système de domination. En observant les pratiques de l'État relatives à la gestion du syndicalisme étudiant, on découvre un principe directeur identique à celui mis en évidence par Abdalla dans son étude du mouvement étudiant en Égypte : la tentative constante de marginaliser ce mouvement en le déconnectant des groupes rebelles à l'ordre social en voie de construction. Abdalla (1985 : 214) présente ainsi le conseil donné par le recteur de l'Université du Caire à ses étudiants :

*Here in the university, you can discuss everything and express any /p. 438/ opinion. But if you go into the streets you will lose your immunity, since you are no longer in the university precincts, and will not be able to ensure that the events turn out as you want them to.*

La crise du système d'enseignement et particulièrement de l'Université, la rupture du flux reliant ce système à la structure professionnelle, se sont amplifiées depuis 1960 et sont devenues un thème du débat politique national. Pour comprendre les enjeux politiques et culturels de cette situation, un recul est nécessaire. L'émergence de "l'école française" en général, de l'Université en particulier, a bouleversé les structures locales du pouvoir politique de même que ses bases culturelles. En effet, avant l'émergence et l'expansion de "l'école française", les sociétés sénégalaises avaient élaboré un système de production et d'accumulation des savoirs, des connaissances techniques et magico-religieuses relatif à différents domaines de la vie. Une telle organisation était un aspect déterminant du fonctionnement et de la reproduction de ces sociétés. Des groupes se sont constitués sur la base de la maîtrise de ces savoirs et de cette technicité, Le pouvoir qui en a découlé reposait aussi sur la limitation de l'accès du grand nombre aux fondements mêmes de ce type d'expertise. Un contrôle strict des bases culturelles et sociales de la distribution des pouvoirs pouvait ainsi être assuré. Une expansion non contrôlée des savoirs et de la technicité était susceptible de détruire l'expertise des groupes ainsi que les fondements mêmes de l'ordre culturel.

Après les indépendances, les détenteurs du pouvoir politique se sont trouvés confrontés à la nécessité de limiter les effets de l'accumulation des différents types de savoirs sur la structure sociale. Ils ont alors organisé une censure sur certaines formes de critique intellectuelle qui, selon eux, menaçaient les fondements de ce qui était présenté comme la "tradition". Cette manipulation de la "tradition" n'a pas été aisée. Les transformations sociales et politiques notées depuis 1960 ont poussé les différents groupes constituant l'élite occidentalise à définir de nouveaux objectifs. Les changements des structures économiques, avec l'intégration de plus en plus poussée de l'économie au marché mondial, ont très tôt créé un besoin en main-d'œuvre spécialisée que les systèmes traditionnels n'ont pas pu prendre en charge. Ce contexte a à son tour modifié les fonctions du système d'enseignement de plus en plus tourné vers le changement social et non la défense stricte des traditions. Il a également entraîné une différenciation des élites (politiques, intellectuelles, administratives et techniques). Dans ce cadre, l'enseignement supérieur s'est rapidement imposé comme l'outil de base d'une répartition selon le mérite des individus. Le rôle de l'Université dans la formation de l'élite a été accentué par les traits caractéristiques de l'économie au moment des /p. 439/ indépendances. Celle-ci était dominée par les firmes étrangères dont l'installation date de l'époque coloniale<sup>5</sup>. Sur le plan culturel, du fait de la relative brièveté de son existence, l'institution universitaire ne pouvait, en aucun cas, être le lieu d'affirmation d'un patrimoine culturel national.

Avec l'extension du secteur public, l'Université constituait la principale voie d'accès aux emplois supérieurs de la fonction publique et un dispositif important de promotion nationale. Son développement explique, en partie, la constitution et la reproduction d'une moyenne bourgeoisie. À défaut d'un affrontement direct avec le capital étranger et en l'absence d'une bourgeoisie nationale

<sup>5</sup> Voir sur cette question Conseil économique et social (1981).

digne de ce nom, la nouvelle classe dirigeante s'est approprié le champ politique, idéologique, culturel, seul moyen qu'elle avait de s'exprimer, et a revendiqué un champ plus vaste sur le plan économique. L'importance de l'Université dans la reproduction des différentes factions de cette classe moyenne devient ainsi évidente. Personne ne met plus en doute le fait que l'Université a constitué, dès sa création, l'instrument par excellence de formation des élites. Elle constituait ainsi un enjeu de premier ordre qui ne se limitait pas seulement à des aspects purement économiques, son fonctionnement ayant des conséquences directes sur les configurations culturelles, politiques et sociales. À partir du moment où cette institution s'est imposée comme une pièce capitale du contrôle de la société, les dirigeants coloniaux et néo-coloniaux ont fait de leur mieux pour la contrôler. Cette réaction est d'autant plus nette que les étudiants ont constamment remis en cause la position de la classe dirigeante en tentant de dépouiller L. S. Senghor de sa légitimité charismatique. Cela a été accentué par le fait que Senghor a joué un rôle important en matière d'orientation du système éducatif. Il était le véritable ministre de l'Éducation nationale, ce qui le distingue fondamentalement de son successeur Abdou Diouf.

La contestation à l'Université s'est faite tout d'abord sous la forme de demandes politiques et d'attaques contre le contenu de l'enseignement et d'une revendication du modèle métropolitain. André Bailleul (1984) a bien montré que dans l'histoire de l'institution universitaire, les principaux acteurs ont toujours été sensibles au problème du statut du personnel. C'est par rapport au modèle métropolitain que certaines demandes ou revendications ont été formulées par les étudiants et enseignants. En effet, la diversité des conditions de recrutements des enseignants métropolitains et d'outre-mer était flagrante (Bailleul 1984 : 34). À l'origine, les autorités coloniales semblaient être moins exigeantes en matière de recrutement. Les étudiants et les hommes politiques ont par conséquent dénoncé la faible qualification des enseignants recrutés pour les colonies. C'est au nom du modèle métropolitain d'enseignement et aussi d'un idéal élitiste, que les étudiants ont revendiqué des maîtres capables de /p. 440/ leur assurer une formation de qualité incontestable. Cette revendication qui était présente dès la création de l'Institut des Hautes Études (Bailleul 1984 : 34) en 1949-1950 se justifiait aussi par le fait que cet établissement avait un public composé en majorité d'Européens. Le personnel enseignant était composé de nombreux vacataires enseignants du secondaire, les universitaires réputés du système métropolitain ne recherchaient pas d'emploi dans le cadre d'outre-mer. Avec la création, en 1957, de l'Université de Dakar, un renouvellement du corps professoral fut noté grâce à une meilleure adaptation de l'institution au modèle métropolitain (Bailleul 1984 : 36, 38).

L'Université de Dakar était ainsi dotée d'un statut (Bailleul 1984 : 46) comparable à celui de la métropole. Ce changement n'a cependant pas apaisé les revendications des étudiants. En effet, le contexte politique et idéologique étant dominé par la lutte pour l'indépendance et l'anti-impérialisme, l'idée d'une Université au service de l'Afrique et non productrice d'aliénation culturelle fut brandie par des hommes courageux. Mais, ce projet ne pouvait pas être pris en charge par la classe dirigeante qui n'avait pas opté pour la construction d'une identité nationale en rupture avec le projet culturel colonial. Dans l'ensemble, vingt ans après les indépendances, la politique menée par la classe dirigeante s'inscrivait dans une certaine continuité avec le système colonial (Fattou 1985).

Le système d'éducation et la haute administration étaient sous le contrôle direct et visible des Français. Les étudiants et enseignants qui contestaient l'hégémonie de la culture française voyaient là un motif de revendication. Un antagonisme s'est installé entre l'État et les porteurs de ce projet de lutte et de refus de l'acculturation. Les élites dirigeantes étaient d'autant moins disposées à satisfaire de telles demandes que l'Université dépendait étroitement aussi bien dans son financement que dans son personnel de l'assistance de la France. La lutte pour l'indépendance économique et politique du pays, défendue par la gauche, débordait sur le plan culturel et l'Université fut un de ses principaux champs d'expression. La connexion des différents aspects de cette lutte avec les autres mouvements sociaux ne posait pas de problèmes particuliers à cause du rôle joué par les étudiants dans le combat politique. Ainsi, la contestation estudiantine révélait, dans sa remise en cause de l'Université, des enjeux la dépassant car s'ouvrant à d'autres canaux de l'expression politique et attaquant la structure du pouvoir et les fondements de la domination.

Cette contestation a entraîné une répression qui a produit une opposition frontale entre L. S. Senghor d'une part et les étudiants et enseignants d'autre part. Une telle opposition a été une constante de la vie politique sénégalaise. La pression de l'État a été permanente pour étouffer les organisations

d'étudiants qui portaient le projet contre-hégémonique de la /p. 441/ gauche. Cette répression et la logique de reproduction séparatiste des organisations qui composent l'opposition n'ont pas favorisé la création d'organisations pérennes sur le campus.

Même si d'autres associations ont existé avant elle (Bailleul 1984 : 124), l'Union Générale des Étudiants de l'Afrique Occidentale (UGEAO) a marqué la période des indépendances aussi bien par la largesse de sa base de recrutement que par la consistance de son discours internationaliste, anti-colonialiste et anti-impérialiste. Le rôle joué par l'UGEAO dans la vie politique et dans le syndicalisme étudiant africain a été bien résumé par C. Diané :

*L'UGEAO va jouer un rôle politico-syndical très important dans l'évolution de l'Université de Dakar. Son histoire est émaillée de multiples conflits et affrontements avec le pouvoir central de Dakar et de confrontations pathétiques et parfois violentes avec les leaders politiques considérés comme des collaborateurs dociles et des exécutants de ce pouvoir. L'UGEAO va mener son combat en étroite collaboration avec la FEANF d'autant plus facilement que tous les étudiants de l'embryon de l'Université de Dakar sont appelés à poursuivre leurs études en France. En plus de la collaboration qui s'établit entre dirigeants, l'UGEAO sera le pourvoyeur de cadres aguerris et des militants dévoués du mouvement syndical étudiant noir en France (Diané 1990 : 38-39).*

Organisation panafricaine tant par la structure de ses effectifs que par la composition de ses organes dirigeants, l'UGEAO a été l'objet d'une surveillance policière stricte provoquant entre 1961 et 1962 une répression décapitant sa structure de direction :

*il est bien évident que les autorités politiques sénégalaises ne pouvaient tolérer que s'installe à quelques kilomètres du palais présidentiel un contre-pouvoir qui leur apparaissait étranger, d'une part par les thèmes politiques véhiculés tout à fait différents des objectifs politiques du gouvernement sénégalais, et d'autre part, par la composition des comités exécutifs de l'UGEAO où les Sénégalais étaient très peu nombreux ; l'UGEAO apparaissait aux mains des étudiants étrangers essentiellement dahoméens (Bailleul 1984 : 126).*

La répression n'a pas empêché le leadership étudiant de mettre sur pied des organisations fortes. C'est ainsi qu'après la dissolution de l'UGEAO en 1964, l'Union des Étudiants de Dakar (UED) et sa section sénégalaise, l'Union Démocratique des Étudiants Sénégalais (UDES) furent créées en 1966. Ces associations ont joué un rôle important dans la /p. 442/ formation politique et syndicale des étudiants (Bailleul 1984 : 132), dont la nécessité était ainsi expliquée :

*Pour nous, la formation syndicale est inséparable de la formation politique. C'est pourquoi le but final de la formation syndicale estudiantine doit être de préparer efficacement l'étudiant africain à son intégration dans la vie de sa société (...) il est donc absolument nécessaire pour nous d'utiliser le cadre syndical étudiant comme lieu de décolonisation efficace en nous opposant avec vigilance à la pénétration des idéologies réactionnaires à l'Université (UED 1966 : 10)*

L'UED a organisé le 28 février 1966 une marche sur les ambassades des USA et de Grande Bretagne pour protester contre le renversement de N'Krumah. Le déroulement de cette manifestation communément appelée *mouvement du 28 février*<sup>6</sup> est ainsi présentée par les étudiants :

*le lundi 28 février 1966 à 13 heures, un meeting à la cité universitaire réunit l'ensemble des étudiants ; meeting de protestation contre la grêle des coups d'État en Afrique. Le meeting se transforme en manifestation pacifique et en marche sur les ambassades de Grande Bretagne et des États-Unis. Mais les étudiants sont arrêtés par les forces de répression (police, gendarmerie) à coups de grenades lacrymogènes et de matraques. Des arrestations s'ensuivirent. Le mardi 1<sup>er</sup> mars, les étudiants décrètent une grève pour la libération de 47 camarades arrêtés. Ceux-ci sont relâchés et les cours reprennent normalement le 2 mars, Mais, le jour même, les autorités convoquent 8 étudiants au ministère de l'Éducation nationale où 5*

---

<sup>6</sup> Voir à ce sujet UED (1966).

*sont appréhendés par la police. Cinq étudiants dont 3 dahoméens et 2 voltaïques Sont exclus de la cité universitaire avec suppression de leurs bourses (UED 1966 : 2).*

Les années 1960 sont marquées par des organisations étudiantes anti-impérialistes et une bonne implantation du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) chez les étudiants et enseignants. C'est ce qui a fait penser à une infiltration de l'UDES et du Syndicat des Enseignants du Sénégal (SES) par ce parti. Dans une publication consacrée aux conflits socio-politiques des années 1960, Abdoulaye Ly a analysé le mouvement étudiant et son rôle dans un tel contexte :

*En 1966, la lutte des étudiants de Dakar, stoppée à la suite de la dissolution de l'Union Générale des Étudiants de l'Afrique Occidentale (UGEAO), reprend avec l'émergence de deux organisations /p. 443/ nouvelles, après la grève de 45 jours décidée le 28 février de la même année, au lendemain de la répression d'une marche entreprise vers les ambassades de Grande Bretagne et des États-Unis pour protester contre la chute de N'Krumah. L'Union des Étudiants de Dakar (UED) était une organisation supranationale, mais elle semble avoir été sous l'influence politique du Mouvement des Étudiants PAI (MEPAI) alors que l'organisation nationale sénégalaise, l'Union Démocratique des Étudiants Sénégalais (UDES) était sous son contrôle. C'est du moins, ce qui paraîtra se confirmer rapidement au cours du mouvement sénégalais en 1968 (Ly 1978 : 12)<sup>7</sup>.*

L'UDES dont le rôle de catalyseur dans la grève de 1968 était évident comptait au sein de sa direction des étudiants membres du MEEPAI (cf. Thioub 1990 : 10).

Dans les organisations d'étudiants, les membres les plus politisés se trouvent au sein des appareils de direction. Le contexte politique dans lequel ils sont impliqués structure leur action. La présence au sein du leadership de l'UDES d'étudiants marxistes n'est pas le résultat de forces "diaboliques" mais le produit de la nature très conflictuelle des relations entre le gouvernement et la gauche intellectuelle regroupée au sein du PAI. Parmi les actions de l'UGEAO, reprises par l'UED, figurait l'Université populaire africaine accusée par les autorités d'être un centre de propagande communiste :

*l'Université populaire Africaine (UPA) entièrement gérée par les étudiants groupés autour de l'UGEAO et maintenant autour de l'UED est sans doute la pièce maîtresse de la contribution militante des Étudiants à la scolarisation en Afrique. Les bons résultats des Élèves de l'UPA au brevet élémentaire et au baccalauréat ne sont un secret pour personne. Malheureusement, cela n'a pas empêché les autorités sénégalaises d'interdire cette école en décembre 1965, niant ainsi à plus de 600 élèves le droit de poursuivre leurs études gratuitement. Cette année tout doit être fait pour que les cours de l'UPA reprennent (UED 1966 : 12).*

Le modèle revendicatif de l'UGEAO qui domine les années 1960 a structuré les associations nationales se trouvant sur le campus, notamment l'Union Générale des Étudiants Sénégalais (UGES). Un des moyens de pression dont disposait l'État consistait à agir sur le personnel de direction de ces organisations grâce à l'expulsion des éléments les plus extrémistes issus des autres pays africains et à des suppressions de droits d'inscription pour les Sénégalais. Cette répression a augmenté les enjeux du combat politique et donné plus de vigueur à des revendications qui, désormais, débordaient le cadre strictement universitaire. On assiste alors à l'émergence de porteurs d'un projet anti-assimilationniste s'exprimant dans la lutte pour la promotion des langues nationales, la revalorisation des cultures sénégalaises, la revendication d'une Université plus africaine ou sénégalaise. Ce combat a maintenu des antagonismes et des demandes permanents durant les années 1960 qui, combinés à l'insatisfaction grandissante de la petite bourgeoisie urbaine, débouchent sur la crise de mai 1968. Comme l'a si bien vu R. Patton (1985), mai 1968 est la preuve que l'indépendance n'a pas produit au

<sup>7</sup> S'agissant de la thèse de la manipulation des étudiants par le PAI, Ibrahima Thioub montre qu'en 1968 ce parti était en crise et ne disposait pas d'une direction suffisamment cohérente ou forte pour tenter de prendre le pouvoir : "En aucun moment, il n'a été envisagé, et le PAI n'en avait pas les moyens, la conquête du pouvoir. La faiblesse du PAI n'a pas empêché que des cadres politiques formés dans ses rangs ceux qui y sont restés comme ceux qui ont perdu le contact aient exercé une influence décisive dans les organisations d'étudiants. Cela explique en grande partie la très forte politisation des positions de l'UDES". Voir aussi les explications de Dansokho dans Ndiaye et al. (1990 : 90-91).

sein des populations les effets escomptés. C'est pourquoi il est difficile de soutenir que le mouvement de mai 1968 était seulement dû au mimétisme des étudiants français.

Plusieurs faits tendent à prouver le contraire. Le "mémoire de l'UDES sur les événements de l'Université de Dakar" (UDES 1968) montre qu'en octobre 1967, l'Université était déjà en proie à la contestation en raison de la définition par le gouvernement de nouveaux critères d'attribution des bourses qui couvraient désormais une période de 10 mois :

*ne seront accordés que des demi bourses aux étudiants dont les parents, habitant Dakar, sont relativement aisés ; 2/3 de bourses seront alloués à tous ceux qui se trouvent dans les mêmes conditions et dont les parents habitent hors de Dakar et aux étudiants dont les parents habitent Dakar mais ont de faibles revenus. Quant aux étudiants dont les parents n'habitent pas Dakar et ont de faibles revenus, ils pourront bénéficier d'une bourse entière (Dakar Matin, 13 octobre 1967).*

L'échec des négociations menées avec les autorités, de février à avril 1968, débouche sur une grève d'avertissement, le 18 mai 1968. Le 26 mai, le comité exécutif de l'UDES décide de bloquer le fonctionnement de l'Université à partir du 27 mai 1968 pour une durée illimitée, de boycotter les examens et d'organiser des piquets de grève devant les facultés (UDES 1968). Le syndicat étudiant lance aussi

*un appel à toutes les organisations démocratiques, à toutes les forces patriotiques, pour qu'elles forment un large front uni de lutte afin de débarrasser le pays du néo-colonialisme et de ses valets (UDES 1968 : 8).*

À partir du 28 mai 1968, la situation sociale se dégrade rapidement à l'Université, entraînant une intervention énergique de la police et l'arrestation de plusieurs dirigeants étudiants. Les syndicats de travailleurs /p. 445/ lancent à partir du 31 mai un mot d'ordre de grève générale (Lo 1987 : 46). Le gouvernement réagit en arrêtant plusieurs dirigeants de l'Union Nationale des Travailleurs Sénégalais (UNTS). Selon M. Lo, à l'époque membre du gouvernement, il fallait "désorganiser le mouvement syndical en s'attaquant à sa direction" (Lo 1987 : 46-47). Pour la classe dirigeante, la gravité de cette situation qui dura jusqu'au 4 juin a été bien traduite par M. Lo :

*un camarade vint m'informer à titre personnel et très confidentiel, que le Président venait de donner son accord à l'Ambassadeur de France pour se faire "enlever" par hélicoptère du palais et diriger sur la France par avion, au cas où la situation exigerait qu'il soit sauvé de cette façon (Lo 1987 : 54-55).*

Un des arguments officiels avancés pour expliquer la grève de 1968 est celui de la manipulation par "l'étranger" (Lo 1987 : 39) et par le PAI. À ce sujet, A. Bathily précise :

*certes, dans la direction du mouvement étudiant de 1968, il y avait des gens comme nous, mais, nous n'étions qu'une poignée (au MEEPAL, nous ne faisons pas une dizaine pour l'Université de Dakar, alors qu'elle comptait à l'époque 3 000 étudiants !). Le mouvement de 1968 est avant tout un mouvement spontané, revendicatif au niveau des étudiants, de protestation, mais aussi revendicatif au niveau de l'ensemble des travailleurs (Ndiaye et al. 1990 : 114).*

Avec la fin des années 1960, on assiste à un phénomène particulièrement instructif de la vie politique sénégalaise : des leaders, issus principalement du syndicalisme étudiant d'après les indépendances, tentent de réorganiser l'opposition en formulant des revendications de plus en plus inconciliables avec les objectifs de la politique gouvernementale. Ceci a provoqué un affrontement qui se poursuit dans les années 1970 conduisant le gouvernement à adopter des mesures interdisant l'organisation des forces politiques hostiles en dehors de l'activité clandestine. Cette situation incite cependant les segments les plus radicaux de la gauche à se manifester par des distributions de tracts et de journaux hostiles au gouvernement et des actions violentes.

Sur le plan syndical, des enseignants expriment leurs doléances au sein du Syndicat des Enseignants du Sénégal (SES) et plus tard du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) qui a marqué les mémoires des enseignants. Ces revendications coïncident avec une recomposition des syndicats enseignants qui ne reposent plus désormais sur les militants traditionnels



(instituteurs), mais sur de jeunes professeurs des lycées et de l'Université. Ces revendications vont de pair /p. 446/ avec l'insistance sur les enjeux culturels de ces luttes. On observe alors une tentative consistant à arrimer certaines organisations politiques à des traditions de lutte locales et à une symbolique issues de la résistance anticoloniale<sup>8</sup>. Lamine Senghor, Mamadu Laamin Daraame, C. Sidia Léon Joop, Aliin Sitoë Jaata, Ndatte Yalla, sont les figures dominantes de cette tentative de rupture avec la mémoire étatique et de cette réappropriation du champ historique. Des opposants regroupés au sein de l'organisation maoïste *Andë jëff* ont rompu avec les thématiques définies par l'opposition dans son affrontement avec l'État. Ils ont ainsi renoncé aux paradigmes des intellectuels marxistes dominés par l'ouvriérisme. La création du *front culturel*, structure de recherche, de production et de vulgarisation et celle des associations sportives et culturelles, structures jouant le rôle d'instrument de liaison avec les "masses" sont, dans les années 1970, des créneaux utilisés dans ces stratégies de rupture. Dans ce cadre, la ville de Thiès a été un foyer d'ébullition culturelle.

*Andë Jëff* a freiné la marginalisation des radicaux consécutive au manque d'ancrage de leur production théorique dans les réalités sociales locales. Ses dirigeants ont tenté de célébrer des héros oubliés ou négligés par l'État à travers sa refabrication de l'histoire<sup>9</sup>. Ils ont tenté de valoriser une culture de la dissidence basée sur l'élaboration de récits relatifs à des faits singuliers de résistance puisés dans l'histoire locale. En le faisant, ils ont affaibli la version du passé véhiculée par "l'État historien". Ils rompaient ainsi, en même temps, le processus de la marginalisation des radicaux par une réduction sensible du décalage entre le réel et les savoirs produits ou élaborés à son sujet.

On note alors une cristallisation des enjeux politiques et culturels de la contestation avec l'émergence de leaders politiques et syndicaux dont la culture est dominée par les oppositions au sein du bloc de l'Est et par des affrontements particulièrement vivaces entre les différentes factions de la gauche communiste. C'est pourquoi ils participent à l'accentuation de la segmentation de la gauche. Les maoïstes ont favorisé le renouvellement du discours oppositionnel. L'axe principal des territoires qu'ils balisent est une revendication culturelle qui s'oppose aux valeurs proposées par le "chantre de la négritude". Cette fraction de la gauche, conduite par d'anciens leaders étudiants comme M. A. Savané, a réussi une percée dans le monde ouvrier, notamment à la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS), dans le nord du pays, mais aussi en milieu étudiant à travers l'Union Nationale Patriotique des Étudiants Sénégalais (UNAPES), une organisation qui a réussi à s'imposer aux autres factions en compétition avec elle.

L'UNAPES<sup>10</sup> a porté, au sein du campus, le projet contre-acculturatif de ce segment de la gauche sénégalaise. Elle a imposé aux étudiants sa /p. 447/ thématique oppositionnelle grâce à des leaders dont le charisme a été construit sur la base de la manipulation de discours savants et de versions vulgarisées de la "science" qui était supposée être la base du pouvoir des "maîtres penseurs". L'UNAPES a dû son succès à un renouvellement du discours syndical, à un changement important des effectifs et de la culture des étudiants, à la manipulation de thèmes devenus pertinents dans le champ politique. Son déploiement coïncide avec la crise hégémonique de la fin des années 1970 qui favorise la montée de l'insatisfaction et des revendications, surtout parmi les enseignants et les étudiants, qui étaient les acteurs privilégiés de la gauche sénégalaise.

## La crise de l'Université

L'émergence de l'UNAPES survient dans la phase de déclin de l'Université qui n'a pas été épargnée par la crise qui secoue la société sénégalaise. Celle-ci est caractérisée, entre autres, par la dégradation des instituts d'enseignement et de recherche désormais confrontés à des problèmes de fonctionnement aigus, à la baisse du niveau académique, à l'accroissement des effectifs parallèle à l'insuffisance des ressources financières, au chômage des diplômés (Sénégal / MPC 1989 : 89). La carence en livres et matériel d'enseignement donne une part prépondérante aux notes prises par les

<sup>8</sup> *Andë Jëff* a fait de ce combat culturel un axe important de son combat politique. Voir Bianchini (1988).

<sup>9</sup> . Sur cette question voir l'analyse érudite et précise d'Achille Mbembe (1988).

<sup>10</sup> Sur cette question, voir CIRMES (1979).

étudiants pendant les cours et introduit, avec force, la tradition orale dans le système de transmission des connaissances à l'Université.

L'observation de J. Copans sur la situation des Universités africaines revêt une importance particulière dans ce contexte :

*l'institution scolaire et universitaire connaît une crise sans précédent. Le démocratisme populiste et démagogue l'a érigée en valeur suprême, quitte à la vider de tout contenu et surtout, au fur et à mesure, de toute efficacité. L'interrogation réaliste porte sur la multiplication des établissements, la fuite en avant des inscriptions, la dévalorisation de l'apprentissage. Les techniques du psittacisme et du bachotage prennent le dessus, la copie des cours sur la lecture personnelle, le clientélisme et la fraude sur la validation pédagogique des diplômés (Copans 1990 : 312).*

Même s'il est inexact de dire que les enseignants sont responsables de ce déclin, leurs réactions face à la crise ne facilitent pas un redressement de la situation. Les observations de K. F. Hirji (1990) sur l'Université tanzanienne sont suggestives à cet égard pour le Sénégal. La crise de l'institution universitaire provoque des réactions de survie financière. À ce sujet, Hirji (1990) montre que face à la crise, les enseignants prétendent /p. 448/ maintenir le niveau de l'enseignement par une plus grande rigueur en matière d'évaluation des étudiants, mais cette rigueur contraste avec la "négligence" dans la recherche, les publications et l'enseignement. L'analyse a été faite sur la manière dont les maigres ressources de l'Université ont été réparties ces dernières années entre le personnel, l'administration et le volet académique (Banque Mondiale 1992). La proportion de la part du budget de l'Éducation nationale consacrée à l'enseignement supérieur serait passée de 16 % en 1983-84 à 25 % à 1990-91. Parallèlement, est constatée une progression jugée rapide des dépenses sociales par rapport à celles consacrées au matériel pédagogique. La Banque Mondiale estime qu'en une décennie, les dépenses non salariales de l'Université seraient tombées de 53 à 27 % du budget. On pourrait s'interroger sur la coalition de forces ayant provoqué ces arbitrages qui ont transformé progressivement les enseignants en boucs émissaires de la crise.

Contrairement aux mémoires des étudiants des années 1960, qui sont celles d'un syndicat - parti révolutionnaire, celles des années 1970 ne sont pas essentiellement structurées par l'attente du mouvement révolutionnaire. Il s'agit d'une mémoire d'un syndicat menant une lutte à court terme. Elle coïncide avec la baisse d'influence du Parti Africain de l'Indépendance (PAI) (Hesseling 1985) affaibli par des luttes d'influence au sein de sa direction. Cette mémoire locale se conjugue avec des pratiques de reconstruction et de réorganisation du mouvement étudiant. Cependant, elle est toujours axée sur des débats idéologiques intenses. Elle se diffuse rapidement au sein de la jeunesse car l'enseignement public a une base de recrutement populaire.

Nous ne disposons pas d'informations fiables sur les origines sociales des étudiants, mais on peut supposer qu'un certain nombre d'entre eux viennent des familles rurales moyennes et pauvres. Pour les jeunes, particulièrement ceux issus des classes populaires, l'Université incarne une filière importante d'ascension sociale et l'instrument de réalisation de leurs ambitions. Les enfants issus de la bourgeoisie politico-bureaucratique et des couches aisées des populations ont cherché à maximiser leur "héritage économique" en "capital culturel" par la rupture avec le système local de formation des élites grâce à des études dans les Universités françaises et plus récemment nord américaines. L'augmentation des effectifs et du coût de la vie entraîne une pression très forte sur le paquet des aides sociales. La qualité du système des bourses et des services de bases subventionnés dont bénéficient les étudiants est remise en question (restauration, hébergement, système de soins). Pourtant, les arbitrages budgétaires notés dans le domaine de l'enseignement supérieur (Banque Mondiale 1992) ont relativement protégé les dépenses sociales en faveur des étudiants au détriment des dépenses pédagogiques. Selon l'estimation /p. 449/ de la Banque Mondiale, près de la moitié du budget de l'enseignement supérieur serait consacrée aux dépenses sociales (bourses, nourriture et logement). Cette situation augmente les demandes en matière pédagogique et, en conséquence les grèves.

À défaut d'une participation privée au financement de l'Université ou d'une augmentation de la contribution des étudiants au fonctionnement de l'institution, l'État éprouve de plus en plus de difficultés à maintenir un fonctionnement correct de l'Université. Cette situation risque de s'aggraver car la politique en matière d'éducation qui fait partie du train des mesures d'ajustement structurel

trouve “coûteux” le fonctionnement des Universités africaines et déplore le niveau de qualification des étudiants “formés à des disciplines insuffisamment orientées vers le développement”. François Orivel (1988) présente la version caricaturale de ce discours qui déplore les effets dysfonctionnels de l’Université de masse<sup>11</sup>. L’insistance des bailleurs de fonds sur l’inefficacité de l’Université et son manque d’intégration à la vie économique a participé à la paralysie du projet de réforme du système d’enseignement issu des États Généraux de l’Éducation et de la Formation. Les contradictions (Le Brun 1979) entre les objectifs affichés par les services techniques qui contrôlent le budget de l’État et ceux de la Commission Nationale de Réforme de l’Éducation et de la formation (CNREF) se sont accentuées.

Devant le radicalisme des syndicats enseignants et étudiants, l’État a fait des concessions en matière de salaires au détriment des dépenses de matériel et d’équipement, de plus en plus tributaires de l’aide extérieure, et du taux d’encadrement des étudiants notamment dans le premier cycle. Pour les groupes qui trouvaient dans l’enseignement supérieur un moyen de promotion, cette situation devient contre-productive. La vigueur de la demande d’études à l’étranger constitue au sein des groupes aisés, la preuve d’une insécurité plus grande dans “le projet de valorisation de leur capital culturel en capital économique”.

La crise des ressources financières de l’Université (cf. CED 1991 : 3-8) accompagne un vaste mouvement de croissance de la population scolarisée et un chômage massif de diplômés dont la principale conséquence est la dévaluation des titres universitaires et des positions auxquelles ils permettaient de prétendre<sup>12</sup>. L’un des bouleversements les plus importants à ce sujet est celui du statut d’étudiant qui correspondait, à l’origine, à celui d’une élite moderne du futur. Avec la crise, les positions auxquelles ce statut donne droit sont brouillées, diminuant ainsi les chances qui lui sont effectivement correspondantes. Ce processus enferme les étudiants dans un présent qui les pousse à formuler des projets d’action syndicale à court terme. Les contestations de la légitimité de l’institution universitaire et de la sélection sur laquelle elle est assise /p. 450/ s’expliquent en partie par cette situation. Elles expriment le refus de l’exclusion par le biais de méthodes de luttes radicales.

Pour reprendre la formule excellente de Bourdieu (1984), on pourrait parler de “sécession” de ceux qui sont menacés d’exclusion, pour caractériser ces formes de contestations qui tranchent nettement avec l’élitisme qui a toujours caractérisé la culture de la gauche : “Exclus de la course pour l’avenir, jusque là inscrit dans leurs positions, ils sont portés à mettre en cause la course elle même” (Bourdieu 1984 : 225). Ces luttes sont d’autant plus efficaces que l’africanisation des emplois a entraîné dans les années 1970 un recrutement massif de jeunes enseignants, à l’origine faiblement intégrés à l’institution universitaire à cause du contrôle très sévère alors en vigueur et qui était relatif à leur carrière. Les difficultés de titularisation de l’époque ont développé le ressentiment des jeunes assistants. En effet, leur accès à une fonction alors jugée prestigieuse ne comportait aucune garantie en matière d’avancement. Ces enseignants étaient moins disposés à instituer avec leurs collègues de grade avancé ce que Bourdieu (1984 : 225) appelle “une relation d’identification anticipée” ; ils étaient ainsi plus proches des étudiants que des professeurs.

Les conflits d’autorité au sein des facultés (cf. *Wal Fadjri*, 186 à 189), particulièrement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, la tentative des syndicats d’enseignants, vers la fin des années 1970, de desserrer la sévérité du système de contrôle des assistants, illustrent parfaitement les difficultés de la titularisation. Dans les années 1980, une fois la lutte pour la titularisation gagnée, les nouveaux

---

<sup>11</sup> Pour une critique de cette approche voir l’analyse qui est proposée dans le contexte français par Luc Boltanski (1988 : 76).

<sup>12</sup> Le lecteur trouvera des éléments d’information sur cette question dans deux études qui renseignent bien sur les problèmes de fonctionnement de l’Université de Dakar, l’une effectuée après la crise universitaire de 1968, l’autre, un peu avant les grèves des années 1980 a été utilisée par le gouvernement pour la préparation des États Généraux de l’Éducation et de la Formation en 1981 : Conseil économique et social (1968 ; 1980). L’étude de 1980 explique clairement l’impasse dans laquelle se trouve la politique éducative. Apparemment, dans le domaine de l’Éducation, l’État a atteint la limite de ses possibilités budgétaires. En Outre plusieurs bailleurs de fonds sont de plus en plus réticents à financer l’Université dans sa configuration actuelle. Cette situation se traduit par l’impossibilité de faire face à la pression provoquée par le flux des nouveaux bacheliers. Sans un apport considérable de ressources nouvelles, on ne voit pas comment l’accès libre à l’Université sera garanti aux jeunes sénégalais.

enseignants ont trouvé un autre motif d'insatisfaction dans la dégradation de leurs conditions matérielles d'existence. Ce fait est d'autant plus remarquable que dans certaines facultés, les assistants et maîtres assistants assurent des services qui auraient dû revenir aux enseignants de rang magistral<sup>13</sup>.

Ce désenchantement rencontrait celui des étudiants, de plus en plus menacés par la dévaluation des titres universitaires. Cette rencontre a provoqué une synchronisation d'où est issue la crise généralisée qui secoue l'institution universitaire à la fin de la décennie 80. Cette situation débouche sur une "année blanche" en 1988. Pour la culture élitiste et méritocratique de l'opposition des années 1960, l'année blanche correspond à une catastrophe, un nivellement par le bas. Ce fait, à lui seul, renseigne sur l'émergence de mémoires relativement autonomes par rapport à celles élitistes des leaders traditionnels de la gauche et souligne les limites de l'hypothèse d'une manipulation des étudiants. La crise entraîne une réduction sensible de l'année universitaire, accentuant ainsi une dévaluation des titres universitaires. Cela illustre la "revanche" des étudiants sur la société comme le montre le radicalisme de leurs revendications /p. 451/ qui comportent un aspect prononcé de remise en cause de la parole d'appareil et de la compétence des enseignants. Les revendications relatives à la création d'un service pédagogique universitaire<sup>14</sup> destiné à contrôler les compétences de ces derniers entrent, dans une certaine mesure, dans ce cadre. En formulant de telles demandes, les leaders étudiants promeuvent une thématique de contestation qui les rapproche de la première génération des étudiants de Dakar dans leur attachement au modèle métropolitain d'enseignement.

Le niveau d'africanisation du personnel enseignant de l'Université est particulièrement important. En 1970, sur les 192 enseignants des facultés, 91 étaient africains (Sénégal / CNREF 1984 :96). En 1989, les informations disponibles (Bureau des Statistiques du Rectorat de l'UCAD) relatives aux facultés indiquaient que sur 573 enseignants, 493 étaient africains. Les variations au niveau des facultés ont été assez importantes en une décennie. En Faculté des Lettres, le niveau d'africanisation du personnel passe de 41,1 % en 1978, à 91,59 % en 1989. En faculté de médecine, durant la même période, il a varié de 57 % à 87,20 %. Dans cette dernière faculté, un nombre important d'assistants a été reçu au concours d'agrégation pendant les années 1980, ce qui explique que sur un total de 184 enseignants africains en 1988/89, les professeurs et maîtres de conférences étaient au nombre de 62.

La rapidité avec laquelle certains jeunes assistants de médecine sont devenus notables dans leur spécialité mérite d'être comparée avec ce qui se passe généralement dans les facultés de médecine françaises. Le problème reste posé de savoir si la pression notée dans les facultés pour des conquêtes de positions de pouvoir ne s'est pas faite au détriment de la qualité de l'enseignement et de la recherche. Parallèlement, on observe que la culture qui se développe chez les étudiants est arrimée au présent et met en oeuvre des stratégies de lutte syndicale qui accélèrent le blocage de l'institution universitaire. À cause du poids que représentent leurs voix lors des élections des doyens<sup>15</sup> des facultés et des rivalités qui déchirent à ces occasions certains segments des enseignants, les étudiants savent qu'ils représentent une force qui puise sa vigueur dans l'électoratisme qui caractérise ces confrontations. Les solidarités qui se construisent à ces occasions ne favorisent pas le renforcement de l'autorité de l'institution universitaire. Ajoutées à l'efficacité relative du syndicalisme étudiant, elles expliquent les possibilités offertes aux étudiants redoublants (*les cartouchards*) de se réinscrire comme ils l'entendent. Les doyens des facultés sont captifs d'une logique qui ne les met pas totalement à l'abri des pressions des étudiants qui désirent obtenir des dérogations pour se réinscrire.

L'africanisation des emplois, objectif pour lequel les syndicats de la /p. 452/ gauche se sont particulièrement battus, entraîne de nos jours chez les étudiants une contestation de plus en plus

<sup>13</sup> On note parallèlement une contestation des critères de recrutement des enseignants ainsi que de leurs conditions d'admission et d'exclusion des listes d'aptitude du CAMES, de la régularité de l'élection des doyens, particulièrement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en décembre 1988 et à la Faculté des Sciences en janvier 1989.

<sup>14</sup> Sur cette question voir Amicale de la Faculté des Lettres, "Jalons autour d'une plate-forme", (1986 : 11 p.). lire aussi CE de la Faculté des Lettres, "Les enseignants évaluent et s'auto-évaluent", 19 juillet 1990, 2 p.

<sup>15</sup> En Faculté des Lettres, par exemple, en 1988-89, les professeurs, maîtres de conférences et chargés d'enseignements avaient 24 représentants à l'Assemblée de faculté. Les maîtres-assistants étaient représentés par six membres, les assistants et lecteurs par 7 /p. 474/ membres, les étudiants par 9 membres, le personnel technique et administratif par 2 membres.

virulente des maîtres indigènes. Des hommes politiques comme A. Wade n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer :

*Le niveau de notre Université baisse d'année en année. Pour le relever, il faut relever celui des enseignants. Or, hélas, à côté d'éminents professeurs, et même de savants, de plus en plus, on voit des enseignants de niveau douteux, disons franchement insuffisant. Ce sont les étudiants eux-mêmes qui le disent (Sopi, 1<sup>er</sup> mars 1991 : 5).*

La contestation endémique qui se manifeste à travers des grèves de plus en plus radicales montre, par-delà la violence rhétorique des leaders, le refus d'un destin de plus en plus implacable, celui de l'aggravation de leur déclassement social. Selon les sources officielles, sur 1 000 étudiants inscrits dans chacune des filières, le nombre de ceux qui atteignent la 4<sup>ème</sup> année et de ceux qui obtiennent la maîtrise se présente ainsi :

- 275 et 265 en sciences juridiques ;
- 397 et 389 en sciences économiques ;
- 308 et 195 en lettres et sciences humaines ;
- 244 et 156 en sciences (Sénégal / MPC 1989 : 91)

En sortant de plus en plus de la course vers les diplômes et en définissant des revendications plus nettement politiques, les leaders étudiants augmentent les enjeux des conflits, rendant ainsi leur gestion de plus en plus difficile. Certains étudiants ont été confrontés, et leurs parents avec eux à des échecs répétés qui font que certains d'entre eux ne croient plus en l'Université. C'est pourquoi les attaques contre l'Université sont devenues une des formes de la contestation.

## Les luttes de factions durant les années 1970

À l'exception du mouvement des étudiants socialistes<sup>16</sup> qui n'a pas réussi à prendre de l'épaisseur malgré d'importantes motivations financières, les étudiants sont restés un groupe beaucoup plus proche de la gauche intellectuelle que de la classe dirigeante. Tout laisse à penser que la dégradation sévère du statut de l'étudiant favorise la survenue de conflits de plus en plus longs. Cependant, la proximité de ce groupe de la gauche intellectuelle a entraîné pendant quelques années de sérieux problèmes de leadership, comme le montre l'histoire récente du mouvement étudiant.

En janvier 1971, le climat politique s'était alourdi suite à la publication de tracts dénonçant la politique du gouvernement. Le 18 janvier 1971, un tract intitulé *Appel au peuple* rédigé par un groupe d'extrême gauche a dénoncé le "spectacle hypocrite" préparé par la classe dirigeante /p. 453/ pour accueillir G. Pompidou dont la visite était prévue le mois suivant. Une action d'éclat menée en février 1971 par des groupes d'étudiants et d'élèves appelés les *incendiaires* débouche sur l'incendie du Centre culturel français. Elle est présentée ainsi dans la presse officielle :

*Février 1971. Le Président Georges Pompidou est à la veille d'une visite dans certains États. Le Sénégal est du nombre. Mais il y a de la poudre dans l'air. Elle explosera quelques jours plus tard. Quinze jeunes s'attaquent au centre culturel français et y mettent le feu. Leur arrestation ne devait pas tarder (Le Soleil, 27 mars 1974).*

Certains militants étudiants réfugiés dans les pays limitrophes, notamment au Mali, ont été extradés le 4 février pour être jugés le 22 mars 1972 par un Tribunal spécial. Parmi eux figurait Omar Blondin Diop, leader étudiant charismatique dont le décès en prison, en mai 1973, dans des conditions mystérieuses, a tendu la situation sociale. Malgré les mises au point du Centre d'Études, de

---

<sup>16</sup>. La Fédération des étudiants de l'UPS (FEUPS) a été créée le 8 août 1961. Parmi ses membres fondateurs on peut citer Moustapha Niassé, Daouda Sow et Pascal A. Sané. Djibo Kâ, leader de la deuxième génération a joué un rôle important dans l'organisation et l'encadrement de cette fédération. Selon des informations publiées par Matar Dia, à l'époque directeur des Affaires politiques du secrétariat permanent du Parti socialiste, les effectifs de ce mouvement ont évolué de huit en 1961 à plus de 500 en 1976 parmi lesquels il y avait 172 boursiers (Dia : 1985).

Recherches et d'Éducation Socialistes (CERES) de l'UPS, ce décès a discrédité le gouvernement obligé de faire face aux critiques virulentes d'universitaires comme P. Fougeyrollas :

*aucune déclaration humaniste ou pseudo-humaniste de Senghor ne parviendra à faire oublier l'héroïsme et le martyr d'Omar Blondin Diop. La pensée généreuse et rigoureuse de ce militant africain, son action radicale annoncent les luttes de masse qui mettront bientôt un terme au règne corrompu des capitalistes français au Sénégal* (Fougeyrollas cité par Sénégal / Min. Info.1973 : 13).

Pendant cette période, le *Tribunal spécial* siège avec une sévérité croissante pour condamner non seulement des élèves poursuivis pour incendies (*Le Soleil*, 6 octobre 1973) d'établissements scolaires, mais aussi des distributeurs de tracts jugés subversifs. Certaines de ces audiences ne manquaient pas de piquant. Celle du 2 novembre 1973 devait juger des distributeurs de tracts dont le contenu indiquait que le chef de l'État s'était rendu au Vatican et avait assuré le Pape Paul VI que "s'il ne pouvait faire du Sénégal un pays catholique, il s'efforcera que les Sénégalais soient de mauvais musulmans" (*Le Soleil*, 7 novembre 1973). À cette accusation, "les distributeurs" ont répondu : "nous avons trouvé ce tract tellement stupide que nous ne lui avons donné aucune importance particulière et que, si nous l'avons reproduit, c'est uniquement pour satisfaire notre curiosité intellectuelle" (*Le Soleil*, 7 novembre 1971). Des procès visent également des leaders étudiants accusés d'avoir "tenté de faire fonctionner une association illégale", en l'occurrence l'AGES (*Le Soleil*, 6 et 9 octobre 1973). Ces procès accompagnent la tentative /p. 454/ gouvernementale de démantèlement du syndicalisme révolutionnaire. Ils concernent aussi dans une large mesure les syndicats enseignants (Cf. *Le Soleil*, 21 juillet 1971, 9 octobre 1973 ; Paye 1978).

Après la dissolution de l'UDES et de l'UED<sup>17</sup> le 28 février 1971 (*JORS* 17 avril 1971 : 379), le gouvernement a élaboré une réglementation destinée à freiner le mouvement revendicatif à l'Université. Les sanctions vont de l'interdiction de s'inscrire pendant deux ans jusqu'à l'exclusion. Ces mesures sont mises en œuvre dès le 17 mars 1971 par l'interdiction de réinscription d'un groupe de cinquante étudiants. Elles vont se renforcer en 1973 et en 1977, frappant des dizaines d'étudiants et d'élèves des écoles de formation spécialisées. Le 6 septembre 1971 le gouvernement élabore des textes relatifs à la création du corps des gardes universitaires dont le mandat était le suivant (décret n° 71-993 du 6 septembre 1971) :

*veiller au respect des règles générales d'ordre édictées par le Recteur et des règlements intérieurs des facultés et instituts ;  
contrôler dans des conditions définies par le Recteur l'assiduité des étudiants aux cours ;  
veiller à la sauvegarde du patrimoine de l'Université ;  
assurer la tranquillité nécessaire au fonctionnement normal de l'université ;  
constater les manquements aux règlements universitaires et, d'une manière générale, apporter aux autorités universitaires tous les renseignements de nature à leur permettre de prévenir les troubles"* (*JORS* 1971 : 961)

Parallèlement à ces mesures, on note entre 1968 et 1973, la multiplication des écoles de formation placées sous la tutelle des forces armées et soumises à la discipline militaire<sup>18</sup>. Ces opérations de démantèlement du syndicalisme révolutionnaire étudiant se traduisent également par un renforcement de la discipline au sein des écoles nationales et par des motivations financières. Elles débouchent sur une déconnexion progressive du mouvement étudiant des facultés de celui des écoles nationales.

La dissolution de l'UDES et de l'UED ouvre la voie à la clandestinité. L'Association Générale des Étudiants Sénégalais (AGES) née en mai 1972, s'est présentée comme "un syndicat anti-impérialiste,

<sup>17</sup> Avant la dissolution de ces associations, le décret 68-860 du 24 juillet 1968 (*JORS* 10 août 1968 : 919) relatif aux associations d'étudiants de l'enseignement supérieur était promulgué. Les objectifs de dépolitisation des organisations d'étudiants sont très nets dans ce texte. Ces manœuvres ne se comprennent que si on les met en rapport avec les tentatives initiées en direction des travailleurs, avec l'idéologie de la "participation responsable". Parallèlement, le dispositif de contrôle du "matériel de propagande politique étrangère" se mettait en place (loi n° 69-31 du 29-4-1969 et décret n° 69-579 du 13-5-1968 (cf. le n° du *JORS* du 10-5-1969 : 576 et le n° du 31-5-1969 : 651).

<sup>18</sup> Sur cette question voir UNAPES "Bref aperçu de la situation de notre pays" s.d., 15 p.

défendant les intérêts matériels et moraux des étudiants et revendiquant une Université réellement démocratique au service des peuples africains” (AGES 1972). Le premier meeting public de l’AGES, organisé le 26 janvier 1973, fut sévèrement dispersé par les forces de l’ordre, suite à des /p. 455/ bagarres entre les militants de cette organisation et ceux de l’UPS. Cette manifestation a été présentée de la manière suivante par la presse officielle :

*À l’occasion de la mort d’Amilcar Cabral, secrétaire général du PAIGC, les étudiants ont demandé l’autorisation de tenir un meeting de protestation. Le gouvernement a trouvé cela normal et a accordé l’autorisation. Mais en réalité, peu de choses ont été dites sur le leader du PAIGC. La plupart du temps, les étudiants n’ont parlé que de politique, chaque union nationale injuriant son gouvernement. Le fait grave c’est que les contestataires ont interdit à un étudiant qui n’avait pas la même opinion qu’eux de prendre la parole et l’ont menacé. En outre, avant de se séparer, ils ont décidé, sans demander l’autorisation, de tenir, le 26 janvier à 21 heures, une réunion en vue de créer une association. (...) Donc le 26 janvier, les étudiants contestataires ont voulu tenir la réunion et ont commencé par un rassemblement auquel les étudiants de l’UPS ont décidé de participer activement pour faire échouer cette tentative de provocation. C’est à ce moment-là qu’il y a eu un début de bagarre. Les forces de police interviennent et dispersent les étudiants (...) par la suite les contestataires se sont constitués en commandos de dix, parfois de vingt, pour aller attaquer dans les chambres et dans les salles de cours en présence des professeurs ceux qui ne partageaient pas leurs points de vue (Le Soleil, 3 février 1973 :3).*

De 1971 à 1974 certains radicaux étudiants et élèves se manifestent par des incendies d’établissements scolaires, la rédaction et la distribution de tracts jugés subversifs par l’État Une vague d’arrestations d’élèves, d’étudiants et d’enseignants est alors notée. *Des groupes de soutien aux victimes de la répression* au Sénégal dénoncent les atteintes aux droits de l’Homme (*Le Monde*, 22 octobre 1975). Pour désamorcer cette situation, l’amnistie politique est décidée en 1974. Le Président Senghor autorise ensuite la création du Parti Démocratique Sénégalais (PDS) qui se définit au départ comme “un parti de contribution”. Mais ces mesures n’arrêteront pas totalement l’activité des groupes clandestins, parmi lesquels se trouvaient des étudiants et d’anciens étudiants. En 1975 la police avait réussi à identifier et à arrêter plusieurs responsables politiques, la presse se mit alors à parler d’une *affaire Xarebi*. L’insatisfaction grandissante de la petite bourgeoisie urbaine pousse les enseignants et les étudiants à mettre sur pied des organisations prenant en charge leurs revendications. Le SUDES et l’UNAPES symbolisent ces tentatives. Ce fait explique à son tour la vigueur de la répression gouvernementale.

/p. 456/

Les mesures d’expulsion des établissements scolaires et universitaires désorganisent les étudiants. Les autorités ne tolèrent plus dans les facultés qu’un type d’association apparemment non politique, les amicales (cf. Diop 1975 ; Joop 1975). Ces dernières se développent en 1975 à partir de la faculté des Lettres, plus particulièrement du département des Lettres classiques, et de la faculté de Droit, parallèlement à la segmentation du mouvement. Les amicales ont joué un rôle non négligeable dans le processus de réorganisation du mouvement étudiant mais aussi dans la défense de leurs intérêts. Leur développement coïncide avec la restructuration du syndicalisme étudiant organisée par des mouvements politiques clandestins. On note d’ailleurs un processus similaire dans les syndicats enseignants consécutif à la dissolution du SES par le décret n° 73-279 du 28 mars 1973 (Paye 1978).

Au départ, leurs activités se limitaient à de simples manifestations culturelles (conférences, projections de film, représentations théâtrales). Une pression s’est exercée pour détourner les amicales de leurs orientations officielles et en faire des tribunes de propagande, comme l’expliquent certains dirigeants étudiants : “l’expérience de ces cadres a montré que détournés de leur ligne culturaliste, ils peuvent être de véritables structures de lutte contre ceux là même qui les ont instituées” (UDED s.d. : 5). Dans l’ensemble, la répression gouvernementale du début des années 1970 n’arrive pas à bloquer le processus de mise sur pied d’une organisation de défense des intérêts des étudiants du type de celles qui ont caractérisé la première décennie des indépendances. La gestion du syndicalisme étudiant repose sur des efforts visant à le contenir et à le dépolitiser. Elle est très nette à travers la réglementation relative aux étudiants élaborée après mai 1968.

Les contraintes d'un ouvrage collectif n'autorisent pas l'analyse exhaustive de l'éventail de ces tactiques, mais on peut retenir qu'à partir de 1968, l'État renforce les mesures de contrôle politique des étudiants en modifiant les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'Université. Les mesures disciplinaires à l'égard des étudiants sont renforcées et leur représentation au sein des assemblées des facultés et de l'Université est supprimée. En 1971, un Conseil provisoire exerce les compétences de l'Assemblée de l'Université et de la commission de discipline instituée depuis octobre 1970. Les modalités d'exercice du pouvoir disciplinaire à l'égard des étudiants sont précisées.

L'esprit de ces textes<sup>19</sup> est d'expulser les étudiants des centres de décision de l'Université et de contenir leurs revendications<sup>20</sup>. C'est pourquoi l'État a veillé à une redéfinition des franchises universitaires en donnant un contenu beaucoup plus limitatif à la notion d'autonomie de police administrative de l'espace universitaire. En manipulant la notion /p. 457/ de franchises universitaires par l'augmentation des zones d'incertitude des textes législatifs et réglementaires, les pouvoirs publics permettent une intervention des forces de police au sein de l'espace universitaire en donnant au Recteur des pouvoirs importants au détriment des autres membres de l'Assemblée de l'Université.

Les luttes de factions au sein de la gauche rendent difficile la réorganisation du mouvement étudiant. En effet, les tentatives faites dès 1975 ne feront pas l'unanimité, les divergences concernant l'orientation à donner à l'Association. Certains étaient partisans de la création d'une "association anti-impérialiste et patriotique", alors que d'autres proposaient une "association démocratique et indépendante". Deux positions s'étaient dégagées concernant le processus de mise sur pied de l'organisation supra-nationale dont la construction était à l'ordre du jour. Une première défendait la structuration d'une telle organisation à partir des amicales, c'était celle de l'UES. Alors que pour l'AGES la réorganisation devait se faire à partir des unions nationales d'étudiants présentes sur le campus. Évidemment, se posait là le problème du leadership car chacune de ces positions masquait difficilement des audiences capitalisées dans chaque groupement. Ce débat a dominé les discussions au sein du *Comité d'Initiative pour la Réorganisation du Mouvement des Étudiants Sénégalais* (CIRMES).

L'opposition était nette entre les leaders qui formulaient des demandes et revendications nettement politiques et ceux qui se souciaient avant tout du changement qualitatif des conditions de travail et d'études des étudiants. L'ordre de priorité n'était pas le même. Une telle opposition que les étudiants définissaient comme celle entre la *ligne patriotique* et la *ligne alimentaire* était de nature idéologique. Elle opposait les militants des différentes factions issues du PAI aux militants maoïstes qui construisaient leur hégémonie au sein des organisations d'étudiants. Le débat était aussi tactique. Deux conceptions s'opposaient :

*réorganisation du mouvement étudiant sur la base de la fusion des amicales, réorganisation du MED sur la base des unions nationales qui posait comme nécessité urgente en même temps comme préalable à la supra nationale de réorganiser le MES à travers une union nationale sénégalaise* (UNAPES 1986 : 1)

La ligne patriotique était ainsi définie :

*L'orientation anti-impérialiste patriotique est l'orientation de l'UNAPES, elle est sa pensée directrice. Par cette contestation et à travers elle, l'UNAPES est l'organisation de combat des étudiants sénégalais pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux, en /p. 458/ l'occurrence la lutte contre leurs conditions actuelles de vie et d'études, la lutte contre l'intoxication idéologique multiforme qu'ils subissent, la lutte pour le rétablissement des libertés démocratiques et franchises universitaires* (UNAPES 1980 : 3).

Les dirigeants de ce syndicat précisent ensuite :

*Pour l'UNAPES en effet, l'école sénégalaise est fondamentalement anti-nationale, anti-démocratique et anti-populaire. L'analyse de cette triple caractéristique éclaire notre conception d'une école sénégalaise nouvelle car nationale, démocratique et populaire. Cette*

<sup>19</sup> Des contraintes de place ne nous permettent pas de présenter ces textes ou d'en donner une liste ; Nous renvoyons cependant le lecteur à deux sources : Université de Dakar (1913) et Sénégal / présidence (1917).

<sup>20</sup> Des réactions similaires sont notées dans d'autres pays africains, voir par exemple Bazaara (1990 : 1).



*même analyse trace inéluctablement l'orientation de notre union, une orientation anti-impérialiste, patriotique (...) Ainsi notre option patriotique est plus que légitime car elle est la sève nourricière de nos aspirations à nous tous, le lien fondamental qui nous attache à notre peuple, exigeant son épanouissement dans un Sénégal indépendant, prospère et maître de sa destinée (UNAPES 1979 : 5).*

Un second groupe d'étudiants défendait une thèse opposée :

*Il faut s'atteler au développement des associations corporatives (amicales) dans les facultés et instituts. Il faut les renforcer, les réorienter et les fusionner. Ainsi les étudiants disposeront d'une vaste organisation unitaire qui pourra poser et résoudre leurs problèmes concrets. (...) Croire que les amicales sont inefficaces, assimiler la lutte dans le cadre des amicales au corporatisme ou au légalisme est une erreur grave de conséquences. De même, affirmer que la mise en place de l'AED a pour préalable l'existence d'une union nationale sénégalaise forte est erroné (UES 1978 :4).*

Selon ce groupe,

*pour rassembler toutes les forces intéressées par cette lutte pour gagner tous les étudiants à cette lutte, une seule condition : partir de leurs intérêts matériels et moraux et sur cette base soutenir leur lutte est un acte anti-impérialiste du point de vue du résultat. Ce qui fonde la justesse de cette ligne syndicale par rapport à la ligne dite anti-impérialiste ou patriotique c'est qu'elle permet la création de la seule condition d'un anti-impérialisme : le regroupement le plus large des étudiants et par suite leur participation la plus large à la lutte alors que le regroupement des étudiants sur des bases idéologiques écarte d'emblée une bonne partie des forces aptes à la lutte et par suite entrave la condition sans laquelle l'anti-impérialisme est /p. 459/ une phrase creuse (...) l'anti-impérialisme n'est pas le point de départ mais plutôt un résultat (UDED s.d. : 9)*

Les divergences vont se cristalliser après la grève qui a commencé le 7 mars 1977 en faculté des Sciences en signe de protestation contre la décision gouvernementale obligeant les étudiants à signer un engagement de 15 ans à servir l'État avant l'octroi d'une bourse. Dès la levée du mot d'ordre, l'UES procède à une critique très sévère de la manière dont la grève a été menée (UES 1977). Pendant cette grève, les thèmes de l'unité et de la réorganisation du mouvement étudiant étaient pourtant à l'ordre du jour en raison de l'inexistence de syndicat fort sur le campus. Depuis la dissolution de l'UDES et de l'UED, la direction de l'AGES était dans la clandestinité, et l'UES, créée en 1976 n'était pas très bien structurée.

Le Manifeste pour une Association patriotique des Étudiants sénégalais a fait sur cette période, le constat suivant :

*une analyse objective de notre part démontre que la carence essentielle de ce mouvement, la cause de l'échec, s'explique par la division du mouvement étudiant sénégalais. Cette division, due à l'existence de divergences profondes entre l'AGES et l'UES (qu'elles mêmes reconnaissent) a douloureusement affecté tous nos élans. Les deux organisations présentes sur le campus furent incapables, pour des raisons diverses, d'offrir à l'immense majorité des étudiants un cadre dynamique, éclairé et apte à inscrire leur lutte sur la voie du succès" (CIRMES 1979 : 5)*

Dans leur déclaration du 9 janvier 1979, les étudiants du PAI reprochent à l'AGES d'avoir "engagé une stratégie et une tactique groupusculaires et dogmatiques en rupture avec la lutte ample et démocratique"<sup>21</sup>. S'agissant de l'UES, son rôle dans la grève de 1977 est dénoncé :

*l'année 1977 a vu l'abandon par les étudiants des cadres de lutte établis et leur soulèvement spontané sur la base claire d'une plateforme revendicative en 12 points. Ce geste d'immaturité*

<sup>21</sup> Déclaration des étudiants du Parti de l'Indépendance, PAI Sénégal, janvier 1979 : 2-3.

*sur le plan organisationnel de la part des étudiants accuse cependant l'UES, puisque c'est elle qui avait sérieusement la vocation d'organiser les étudiants sénégalais* <sup>22</sup>.

De telles accusations sont des indicateurs des divergences au sein du leadership étudiant. Les données disponibles de 1978 à nos jours permettent de mieux comprendre cette différenciation. Comme on le sait, un *Comité d'Initiative pour la Réorganisation du Mouvement étudiant* (CIRMES) a été élu le 5 novembre 1978 avec le mandat suivant :

/p. 460/

*élargir l'information sur l'édification d'une association des étudiants sénégalais en la portant dans tous les cadres où ils se retrouvaient ;  
superviser les débats et la réflexion sur le mouvement étudiant sénégalais, le mouvement étudiant de l'Université de Dakar et l'orientation de l'association ;  
convoquer une assemblée générale de l'association après la sortie d'un manifeste.*

Pour mener à bien l'information du public étudiant, favoriser le débat sur l'organisation, des structures furent créées pour rendre plus opérationnel le CIRMES : les Groupes d'Action pour la Réorganisation du Mouvement étudiant (GARMES), qui ne font pas d'ailleurs pas l'unanimité (UES 1978 : 5)

De ce débat instauré entre le CIRMES et les coordinateurs de GARMES est né, en mars 1979, le Manifeste pour une association patriotique des étudiants sénégalais. La réunion du 18 mars 1979 entre le CIRMES et les coordinateurs de GARMES débouche, le 23 mars 1979, sur une déclaration proclamant la naissance de l'Union Nationale patriotique des Étudiants Sénégalais, se définissant comme "anti-impérialiste et patriotique". Il faut noter que par le document intitulé "déclaration de l'Assemblée générale des Coordinateurs de GARMES pour l'assemblée générale constitutive de l'UNAPES", les étudiants favorables à la création de cette organisation ont décidé, avant la tenue du premier congrès de l'UNAPES de créer un Comité exécutif provisoire (CEP) comprenant les membres du CIRMES.

L'analyse de ce document et du rapport d'activité du CIRMES pour l'assemblée générale constitutive du 23 mars montre l'absence d'unanimité au sein du CIRMES au sujet de la création de l'UNAPES et surtout de son orientation. Ces divergences seront étalées au grand jour dans des tracts et au cours d'assemblées générales comme celle tenue le 21 décembre 1979 <sup>23</sup>, Un tract signé le 6 mars 1980 par le *noyau El Mansour* <sup>24</sup> "dénonce les pratiques anti-démocratiques de sabotage et d'obstruction systématique du CEP et la tendance fausement baptisée patriotique de l'UNAPES". Ce groupe a alors voté "une motion de défiance et de rupture vis à vis de l'UNAPES", ce qui était l'aboutissement des conflits politiques liés au contrôle du leadership étudiant. La déclaration *du noyau El Mansour* est à l'origine de la création de l'Union Nationale Démocratique des Étudiants Sénégalais (UNDES). Ce fait montre que le mouvement a été secoué par les conflits politiques entre les différents courants de la gauche intellectuelle dont il fait partie.

/p. 461/

De telles segmentations s'observent d'abord au sein de l'AGES où, en 1976, des membres du PAI clandestin et des étudiants désignés comme étant le *Groupe de la Patte d'Oie* organisent une dissidence et créent l'UES. Le 16 mars 1980, on note la création de l'UNDES par des étudiants proches du PAI clandestin. Les étudiants de la Ligue Démocratique créent l'UDED le 4 juin 1980. Le *noyau El Mansour* et le *noyau Duel I Philo* organisent une dissidence avant le premier congrès de l'UNAPES. Toujours en 1980, après la consolidation de l'UNAPES, les dirigeants de l'AGES, très actifs dans le processus de réorganisation qui a mis sur pied ce syndicat, créent le Détachement Révolutionnaire des Étudiants sénégalais.

<sup>22</sup> Cette déclaration masque difficilement l'éclatement de l'unité d'action de l'UES. cf. "Déclaration du CEP de l'UES. Mise au point sur la publication du prétendu CEP de l'UES" 25 janvier 1979).

<sup>23</sup> Voir par exemple, *Le Cartouchard, la Voix de l'UDED et Échos des Lettres*.

<sup>24</sup> Le *noyau El Mansour* était constitué d'un groupe d'étudiants résidant au pavillon universitaire situé près du cinéma El Mansour, dans le quartier populaire de Grand Dakar. Ce groupe faisait partie du courant jugé minoritaire du CEP.

Le processus qui débouche sur la création de l'UNAPES a été marqué par de nombreux conflits et scissions. À partir du premier congrès de l'UNAPES qui eut lieu les 22 et 24 mars 1980, les divergences entre étudiants vont s'accroître et déboucher sur la création d'organisations rivales recoupant plus ou moins les clivages du paysage politique sénégalais. C'est ainsi que le *Collectif* est créé. Des divergences<sup>25</sup> se sont exprimées dès le mois de mai 1980 entre les militants de l'UNAPES et les étudiants et élèves du PAI Sénégal au sujet du soutien à apporter aux enseignants du SUDES. Cette opposition constitue en quelque sorte, le prolongement de l'opposition à l'intérieur du SUDES entre les pro-soviétiques et les maoïstes.

L'UNAPES avait appelé ses militants à observer une demi-journée de grève en signe de solidarité avec les militants du SUDES qui devaient déclencher une grève d'avertissement le 13 mai 1980. Ce mot d'ordre avait été rejeté par d'autres groupes d'étudiants car il risquait, selon leur analyse, de donner au gouvernement le prétexte de dissoudre le SUDES. Les dirigeants de l'UNAPES, accusés à l'occasion "d'anarcho-syndicalisme et de gauchisme", justifiaient cette grève de la manière suivante dans une déclaration datant du 13 mai 1980 :

*l'UNAPES, en tant qu'organisation patriotique, anti-impérialiste, travaille et travaillera toujours à l'unité du Mouvement élève et enseignant, fondée sur de justes principes et s'arrogue, d'une manière indépendante et autonome, le droit de se prononcer sur toutes les questions internationales, nationales, en particulier sur l'École sénégalaise. C'est pourquoi, il nous appartient à nous étudiants, dans ce soutien apporté à la lutte du SUDES de prendre toutes nos responsabilités, de ne pas prêter le flanc à la provocation afin que les enseignants puissent atteindre leurs objectifs.*

Après le débat provoqué par le soutien à apporter à la lutte des enseignants p. 462/, les étudiants du Rassemblement National Démocratique quittent l'UNAPES.

La fin des années 1970 coïncide avec l'influence grandissante des maoïstes chez les élèves et étudiants. Au sein du SUDES, ils ont tenté, sans succès, entre 1979 et 1980 de dresser les militants contre la direction du syndicat pour affaiblir la position du PAI et de la Ligue Démocratique<sup>26</sup>. Plusieurs de leurs militants furent sanctionnés à cette occasion. Mais en 1982-83, l'UNAPES est en crise ouverte à cause de luttes de tendances au sein de sa direction. En 1983 certains dissidents convoquent une AG pour meure sur pied le Comité d'Initiative pour la réorganisation du mouvement étudiant et élève sénégalais (CIRMES).

La crise de l'UNAPES constitue la transition entre deux types d'organisations d'étudiants. La première, marquée par une orientation anti-impérialiste traduit l'expression, au sein du campus, des forces de gauche majoritaires dans ce secteur. Les thèmes dominants de la mobilisation sont nettement politiques. La crise de l'UNAPES coïncide avec des difficultés grandissantes du fonctionnement de l'institution universitaire, les thèmes de la mobilisation deviennent nettement moins politiques. Cependant, la proclamation de cet apolitisme, confrontée aux brutalités policières et aux menaces de chômage provoque une éthique de combat antigouvernementale.

## Réorganisation et confrontation

Les divergences que nous venons de décrire n'empêchent pas les leaders étudiants de se retrouver dans des structures communes pour conduire des grèves assez longues. En 1984, ces structures étaient composées des unions nationales, des amicales et de la commission sociale. La grève de 1984 avait, par exemple, été dirigée par une structure de coordination des différentes factions, le *Comité de lutte*. En 1983, un *Comité de Lutte et de Réorganisation* avait été créé et placé sous le contrôle de l'UNAPES. Le débat entre les dirigeants étudiants tel qu'il apparaît à travers les tracts ou les organes d'expression montre que malgré les divisions de ce segment de la gauche, les stratégies

<sup>25</sup> Voir à ce sujet : UNAPES (1980) ; CE de l'Amicale de la faculté de droit "déclaration à propos du mot d'ordre de grève du 13 mai 1980" ; *Jappö ji*, 5 : 3 ; GOR (1980).

<sup>26</sup> cf. le ton particulièrement virulent contre le PAI et la Ligue démocratique du tract intitulé : "Pour une journée nationale d'action vigoureuse. Pour une radicalisation de la lutte du SUDES" décembre 1979).

gouvernementales visant à le domestiquer ont échoué. Les étudiants sont restés un groupe contestataire, rebelle à l'ordre sénégalais et plus encore à celui de son successeur. Cette situation ne peut se comprendre que si on la replaçe dans un contexte économique en crise très profonde qui accentue la dégradation de leur statut.

À cela s'ajoute la répression aveugle et musclée par laquelle le pouvoir politique gère les conflits étudiants. Les témoignages publiés sur la manière brutale dont les étudiants ont été traités par les forces de l'ordre entre 1984 et 1988 constituent un indicateur de l'ampleur de cette /p. 463/ répression. À ce sujet, l'intervention énergique de la police à la cité universitaire, le 22 janvier 1987 (*Wal Fadjri* 5 février 1987 : 1-11) suite à une grève déclenchée le même jour est difficile à gommer des mémoires des étudiants. Cette répression a été accentuée, à l'époque, par les contradictions au sein du gouvernement, opposant principalement Jean Collin, le secrétaire général du gouvernement et numéro deux du régime, à Iba Der Thiam, ministre de l'Éducation nationale.

Ce dernier était porteur d'une culture politique et syndicale et de valeurs en contradiction avec celles de la majorité du personnel politique au pouvoir. Il a tenté de constituer au sein du gouvernement un courant non inféodé à Jean Collin ou au Parti socialiste et revendiquant sa légitimité de la confiance du Président. Plusieurs hypothèses indiquent que ces incidents avaient pour but de fragiliser la position du ministre Thiam au sein du gouvernement. Leur objectif semblait être de provoquer un conflit particulièrement difficile à gérer et pouvant entraîner le départ du gouvernement d'un ministre qui n'acceptait pas de se soumettre à l'autorité végétante de celui qui semblait incarner au sein de l'État le rôle de surveillant de la règle néo-patrimoniale. Si le ministre Thiam a survécu à cette crise, ce fut pour une courte durée. En effet, ces événements ont servi de trame à des bouleversements importants et complexes de la vie politique entre 1987 et 1988 (grève des policiers, limogeage de personnalités politiques de premier plan) qui ont abouti à son départ du gouvernement en avril 1988.

Ces éléments montrent aussi que certains conflits sociaux ont été parasités et aggravés, à l'insu de leurs principaux acteurs, par des épreuves de force au sein du régime. En tout état de cause, ces incidents de janvier 1987 ont contribué à éloigner les étudiants de la classe dirigeante et de ses objectifs de pacification sociale tout en favorisant une mise en sourdine des clivages politiques et l'organisation de luttes de plus en plus radicales. Cependant, ils ne revêtent pas la brutalité sanglante de la répression de type zairois décrite par Bapuwa Muamba (1990).

Durant la réorganisation de la fin des années 1970, les groupes d'étudiants les plus actifs étaient divisés en plusieurs tendances politiques. Cette différenciation dont les racines sont anciennes a pesé sur tout le processus de réorganisation de 1978 à 1980. La nature très conflictuelle des rapports au sein de la gauche a été reproduite à l'Université par l'émergence de sous-groupes fortement politisés et s'identifiant à l'une ou l'autre des tendances du paysage politique. Durant les années 1970, à l'instar de l'opposition sénégalaise, le syndicalisme étudiant est traversé par un processus de fragmentation lié aux débats idéologiques et aux conflits de personnes qui accompagnent l'effondrement du PAI et les épreuves de force au sein de la gauche. La documentation produite par /p. 464/ les leaders étudiants reconnaît l'existence et les méfaits de cette fragmentation :

*il y a une multitude d'organisations et de cadres (amicales, unions nationales, commission sociale) qui toutes prises séparément n'ont pas d'emprise réelle sur les étudiants d'où l'importance de la structure de concertation* <sup>27</sup>.

Cette période est marquée par des contradictions idéologiques profondes que les théoriciens de l'UNAPES appellent les *luttes de ligne* (UNAPES 1986 : 6-8). Cette situation est ainsi présentée par les responsables étudiants :

*le mouvement étudiant sénégalais a été durant les deux dernières décennies (70-80) la proie de certaines velléités politiques en succombant ainsi à une propagande de tendances sans précédent qui prenait ainsi le dessus sur les problèmes qui se posaient aux étudiants. Cette désorientation du mouvement syndical devait prendre fin avec la dissolution des unions nationales* (CED 1991 : 23).

<sup>27</sup> Voir aussi UDED (s.d.) ; *Renaissance* (n.s.) Organe du mouvement des élèves et étudiants du PAI, 1 : 5-7.

Les efforts de réorganisation des années 1980 débouchent sur une centralisation accentuée à l'issue du Conseil général des délégués du 26 mai 1987 à la *salle Soweto* de la cité universitaire. Pour freiner le morcellement issu de la réorganisation de 1978, le Conseil général appelle les différentes unions nationales (UNAPES, UDED, UNDES) "à proclamer et à appliquer leur dissolution". Lors de la grève de janvier 1987, les étudiants créent la Coordination des Étudiants de Dakar (CED 1988). L'émergence de ce syndicat (CED 1988) fait suite à la fragmentation des syndicats étudiants, à l'effondrement de l'UNAPES minée par des contradictions internes et des scissions. Pour rendre la structure efficiente, ils organisent dans les facultés et au sein des quartiers des structures de relais : comités de lutte et comités de quartier (CED 1988). Les tentatives destinées à organiser en dehors de la cité universitaire des structures d'encadrement du mouvement pour pallier les problèmes organisationnels suscités par la fermeture des cités universitaires jalonnent l'histoire du mouvement étudiant. Cependant elles n'ont pas débouché sur des résultats satisfaisants. Le problème d'une coordination efficace ne fut pas résolu.

La structure de base de la CED est constituée par les assemblées générales des facultés. C'est au cours de ces assemblées que les décisions les plus importantes de la CED sont apparemment prises. Les assemblées constituent le cadre de propagande de la CED. Elles sont aussi, parfois, le lieu d'expression des affrontements politiques entre leaders étudiants. Cette double fonction leur donne une importance considérable. /p. 465/ C'est la raison pour laquelle la tactique gouvernementale consiste, en cas de grève, à isoler le leadership syndical de sa base (CED s.d.) en interdisant la tenue d'assemblées générales au sein des facultés. L'absence de structure intermédiaire entre la direction du syndicat et les assemblées générales fait que le gouvernement utilise parfois un autre moyen de pression pour affaiblir les mouvements de grève : la fermeture des résidences universitaires. L'absence de structures intermédiaires a un impact sur la gestion des crises. En raison de l'hégémonie des militants politiques sur les AG, les décisions prises dans ces lieux n'obéissent pas aux exigences de la règle démocratique. Les luttes de factions entre militants politiques rendent souvent difficile la gestion des crises. C'est ainsi qu'en 1984, des divergences politiques exprimées au sujet des modalités de réorganisation du mouvement étudiant ont entraîné des affrontements qui ont poussé certaines factions à "jouer" sur l'allongement de la grève pour démontrer l'incompétence de la direction du mouvement ou sa "capitulation". Dans certains cas, la levée du mot d'ordre de grève constitue pour ces factions politiques un enjeu important. Les groupes opposés à ceux qui dirigent le mouvement peuvent parfois avoir intérêt, à perturber la gestion de la grève. La levée du mot d'ordre de grève, intervenue le 15 mai 1984, n'a pas fait l'unanimité au sein du leadership comme le montrent les nombreuses accusations faites par la suite par certaines composantes de cette structure contre d'autres : "opportunistes et jusqu'au-boutistes, anarcho-syndicalistes et gauchistes", "collabos", "agents de la trilatérale". Ce débat a été ravivé au sujet de la représentation des étudiants au sein du Conseil d'Administration du COUD.

Ces luttes au sein de la direction du mouvement étudiant sont nettes dans la littérature produite par le *comité de lutte* en 1984<sup>28</sup>. Cette situation a rendu plus lent et complexe le processus d'entente des diverses tendances du mouvement étudiant. Mais un contexte économique en dégradation pousse les segments les plus politisés à explorer les revendications qu'ils ont en commun et aussi leurs divergences.

Un autre fait est à souligner, qui concerne l'évolution de la structure des effectifs de l'Université. Selon les sources disponibles, en 1959-60, sur 1 012 étudiants inscrits, on notait 33 % de Sénégalais. Dix ans après, le pourcentage dépassait le stade des 50 %. En 1975-76, sur 7 312 inscrits, on avait 71,2 % de nationaux. En 1988-89, sur 14 833 inscrits, 12 871 étaient Sénégalais. La tendance notée est une baisse constante des étudiants non sénégalais qui doit être mise en rapport avec la fréquence des grèves et la création de structures universitaires dans d'autres pays africains.

Cette situation provoque une hégémonie sénégalaise dans le mouvement étudiant qui est de plus en plus informé par les enjeux politiques /p. 466/ locaux et favorise leur mobilisation à partir de problèmes spécifiquement sénégalais dont le moindre n'est pas celui des débouchés, un parasitage des

<sup>28</sup> Voir sur cette question : Amicale de la faculté des Lettres "Unité et lutte pour la satisfaction de nos revendications" s.d., 2 p. ; UDED "Un anniversaire dans la lutte" 5 juin 1984, 2 p. ; Comité de lutte (Faculté des Lettres) "Appel à tous les étudiants de l'Université de Dakar" 9 mai 1984 ; UNDES "Faire tout le bilan de la grève", Cartouchard, 5, août 1984 : 3-7 ; Étudiants en lutte "Université, situation et perspectives", 1984 ; Comité de lutte "Appel à tous les étudiants de l'Université de Dakar" 1984).

conflits par les compétitions politiques locales. Les thèmes du chômage et de la dégradation des conditions de vie et d'études sont toujours abordés lors des grèves. Les effets désastreux des politiques économiques facilitent la mobilisation des ressources extérieures à l'Université autour du thème du chômage. Pour les syndicats comme pour les partis politiques, l'Université est devenue un thème du débat politique. Ce débat montre, au sein de la gauche, un consensus relatif à l'analyse de la crise de l'Université. Parallèlement, les enjeux des conflits augmentent. On ne paralyse pas aussi longtemps et aussi fréquemment le fonctionnement de l'Université, comme on le constate au Sénégal de 1984 à 1992, si les enjeux n'avaient pas été importants.

La gestion des grèves pose cependant souvent des problèmes. La tactique gouvernementale du lâcher trop peu, et toujours à l'issue d'une épreuve de force, constitue un facteur d'allongement des crises. La manière dont les étudiants ont conduit la grève de 1988 qui a débouché sur une "année blanche", indique que des mutations s'opèrent au sein du mouvement étudiant par la création de conflits à dimension nationale. En s'arc-boutant sur leurs revendications et en acculant les pouvoirs publics, ils prennent leur revanche sur l'État. En agissant non sur les causes structurelles qui produisent de manière chronique l'affrontement avec les élèves et les étudiants par le recours à la répression, l'État s'est trouvé confronté à la crise politique la plus importante depuis 1980. L'irruption des jeunes dans la campagne électorale de février 1988 constitue à ce sujet un indicateur pertinent. Ils ont joué un rôle important dans la contestation du système politique et montré leur capacité de résister aux manœuvres gouvernementales destinées soit à les discréditer soit à les diviser.

À défaut d'avoir su établir des contacts prolongés avec la classe ouvrière, bien encadrée du reste par le parti au pouvoir ou avec les paysans, surtout après mai 1968, les syndicats étudiants ont eu des relations privilégiées avec les lycéens. Les élèves ont donné une apparence de force au mouvement étudiant en lui procurant une base géographique plus large. La centralisation du mouvement étudiant correspond à une meilleure organisation des élèves. La création de la Coordination des élèves du Sénégal date de la grève de janvier-février 1987 organisée par la CED. Auparavant dans les lycées existaient des foyers socio-éducatifs et les comités de lutte pour diriger les grèves. Les lycées sont un centre de contestation politique. Chaque lycée dispose d'une structure appelée comité exécutif comprenant des élèves élus par l'assemblée des délégués de chaque classe. Ce comité se charge de la direction du mouvement revendicatif. /p. 467/ Les représentants des différents comités exécutifs des lycées des régions forment des instances de lutte appelées coordination régionale et coordination nationale.

C'est probablement pour freiner une telle force que les responsables du parti au pouvoir ont organisé des groupes destinés à briser les grèves, particulièrement avec la création du *Comité de défense des intérêts scolaires*, favorisant ainsi une introduction prononcée de la violence au sein des établissements scolaires. Dès décembre 1990, le journal du parti au pouvoir, *Combat pour le Socialisme*, titrait "nouveau complot contre l'école" et accusait les responsables de la Coordination Régionale des Élèves de Dakar (CRED) d'être corrompus par les responsables des partis d'opposition, présentés comme les responsables des grèves (*Combat pour le Socialisme* décembre 1990 : 1). Dans la même période, le journal *Le Soleil*, organe officiel du gouvernement, se faisait l'écho des propos de Babacar Sine, à l'époque membre du comité exécutif du Parti socialiste, selon lesquels les grèves qui perturbaient les établissements scolaires étaient "une pièce mineure d'une architecture bien conçue à l'avance" qui serait l'œuvre de "forces obscures" (*Le Soleil*, 24-25 février 1990 : 1). Les affrontements notés au sein des établissements scolaires en 1991 sont un résultat de cette tentative de reprise en main par le parti au pouvoir (cf. *Wal Fadji*, 11 janvier et 15 février 1991 ; *Le Soleil*, 22 janvier 1991).

Les leaders lycéens qui se recrutent surtout au sein des "notables" de ces établissements scolaires (élèves des premières et terminales) deviendront, dans certains cas, des dirigeants du mouvement étudiant. Leurs relations privilégiées avec les étudiants favorisent une solidarité dominée par l'angoisse du chômage. La promotion dans les lycées de jeunes enseignants issus, dans certains cas, du syndicalisme étudiant a joué un rôle non négligeable dans la diffusion des idées de gauche qui ont exercé une influence sur les élèves. Pour la plupart des élèves, le statut d'étudiant qui était prestigieux comportait un aspect prononcé de dissidence. Le comportement revendicatif était offert en modèle à toute une classe d'âge ; Ce fait a été accentué par le manque de prise de l'État sur la jeunesse. L'échec des tentatives de récupérer, au bénéfice du système politique, les organisations de jeunesse est une des caractéristiques de l'État néo-colonial. La domestication du syndicalisme étudiant constituait un enjeu

secondaire par rapport à celui relatif à l'administration des populations rurales et de la classe ouvrière grâce aux réseaux maraboutiques, aux organismes d'encadrement du monde rural et au syndicalisme intégré au système politique.

L'État a tenté d'isoler les étudiants des autres groupes. Cette volonté s'accompagnait d'une politique de restriction des libertés universitaires, /p. 468/ surtout après mai 1968. Le contrôle du mouvement étudiant reposait sur la coercition et une politique d'apaisement de leurs revendications grâce aux aides sociales. L'État a réussi à coopter certains dirigeants du mouvement étudiant mais les leaders qui ont accepté ce jeu ont perdu la base morale indispensable à toute autorité. L'échec<sup>29</sup> des tentatives de corruption<sup>30</sup> de certains dirigeants de la coordination des élèves du Sénégal en 1988 est largement dû aux capacités des élèves à mobiliser des informations, à assurer une direction collégiale large et diffuse et à recourir constamment à la sanction de la base<sup>31</sup>

Dans le contexte des élections tumultueuses de février 1988, les étudiants ont réussi à mobiliser leurs militants autour de mots d'ordre axés principalement sur les conditions matérielles et pédagogiques des études. La plate-forme revendicative datée du 19 avril 1988 signée par la Coordination des étudiants insiste particulièrement sur la doléance (cf. Sénégal / CES 1968] qui est à l'origine de l'instabilité structurelle de l'Université : l'emploi<sup>32</sup>. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur (DES) constitue un important thème du débat politique. En élaborant ces revendications, les responsables de la Coordination des étudiants ont réussi à durcir la grève par l'intégration des segments jusque là difficiles à mobiliser dans des mouvements de contestation de longue durée comme les étudiants en médecine.

Malgré la vigueur des actions entreprises pour le résorber, et qui ont mis à contribution le secteur privé et le secteur public (Sénégal / Direction de l'Emploi 1985) le chômage des DES est resté préoccupant. Dans son étude magistrale sur l'enseignement, le Conseil économique (1980) attirait l'attention du gouvernement sur l'acuité de ce problème :

*où se dirigeront en effet les nombreux juristes et économistes récemment formés et, a fortiori les nouveaux, compte tenu, d'une part, de la supériorité des formations concurrentes (ENAM et division tertiaire de l'IUT), et de la raréfaction des débouchés dans le secteur public ? Celui-ci est déjà saturé comme le secteur privé, où le "créneau" ouvert par la sénégalisation des cadres tend à se fermer rapidement. Dans tous les cas, le nombre élevé des diplômés délivrés dans certaines disciplines fait courir un risque de dévalorisation des diplômes et de déclassement social (Sénégal/CES 1980 : 39).*

L'insatisfaction née de cette situation, combinée avec le renouveau islamique de la fin des années 1970 et l'affaiblissement des idéologies laïques constituent une des clefs de l'explication de l'émergence d'un mouvement islamique à l'Université. Les essais d'organisation des étudiants musulmans sont anciens à l'Université de Dakar (Timéra 1986 : 32) /p. 469/, mais, récemment, on a assisté à leur consolidation. Depuis l'année universitaire 1975-76, une association des étudiants mourides existe sur le campus (Sy 1984). Par la suite, différents groupes se sont organisés sur la base de l'appartenance confrérique. Parallèlement, un courant islamique apparemment non contrôlé par les confréries religieuses a pris de l'épaisseur : il s'agit de l'*Association des Étudiants Musulmans de l'Université de Dakar*. Elle a mené diverses activités : publication d'un journal, restauration des étudiants qui jeûnent pendant la période du Ramadan, transport des étudiants pour la prière du Vendredi, construction d'une mosquée sur le campus, séances de récitation du Coran. S'agissant de ce dernier point, Samba Sy notait :

*En juin 1984, des séances systématiques de récitation du Coran suivie de traduction et de commentaires ont été organisées pendant le mois de Ramadan. En toute justice, il faut reconnaître que celles-ci ont été très suivies (Sy 1984 : 75-76).*

<sup>29</sup> *Le Cafard Libéré*, 37 et 38, juin 1988.

<sup>30</sup> *Le Cafard libéré*, 39, juillet 1988.

<sup>31</sup> *Ibid.* : 4.

<sup>32</sup> CED (avril 1988) ; CED (septembre 1988).

Ces mouvements islamiques ne sont cependant pas parvenus à s'imposer comme la force la plus capable de mobiliser les étudiants. Leurs résultats sont comparables à ceux obtenus au sein de la société par les groupes dits "intégristes". D'une part, ils ne sont pas arrivés à pulvériser le système de contrôle maraboutique et confrérique largement arrimé à la logique étatique. D'autre part, ils n'ont pas réussi à concurrencer avec efficacité les mouvements "d'indocilité" fondés sur les idéologies laïques.

## Conclusion

Notre étude confirme, dans une certaine mesure, l'analyse de R. Fatton (1988) sur la nature des États africains. Le projet hégémonique de la classe dirigeante n'a pu être mis en œuvre qu'en s'appuyant sur la règle néo-patrimoniale. L'État n'est cependant pas devenu un État intégral même s'il a réussi à coopter certains éléments de la gauche qui contestaient la légitimité de la classe dirigeante. Le processus de marginalisation croissante de l'État est repérable dans les mouvements sociaux que Bayart (1983) désigne comme étant "la revanche des sociétés africaines". Nous n'irons cependant pas jusqu'à dire, comme le soutient Mbembe, que de tels comportements traduisent "une revanche du paganisme" (1988 :22) sur les formalités mises en place depuis l'indépendance dans les pays africains.

L'analyse des relations entre la classe dirigeante et l'opposition montre que la première n'a pas été capable d'imposer de manière durable son leadership moral et intellectuel sur le reste de la société. Le déficit de légitimité de la classe dirigeante est repérable dans le fait qu'elle n'a jamais réussi à obtenir l'obéissance des segments qui composent /p. 470/ l'intelligentsia de la société sans l'usage de la force. Les rapports entre l'État et les étudiants constituent un exemple des difficultés de la classe dirigeante à réaliser son projet politique. Cependant, le syndicalisme étudiant se trouve placé à moment décisif de son histoire. La dégradation de l'institution universitaire est telle que son ajustement est aujourd'hui à l'ordre du jour. C'est ainsi que des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur le gouvernement par les bailleurs de fonds et leur "électorat technocratique" indigène, remettant en cause la logique des arbitrages budgétaires effectués en faveur de l'enseignement supérieur. Ces pressions font suite à l'identification des contraintes structurelles, particulièrement financières, qui pèsent sur le fonctionnement de l'Université. Pour les modifier profondément, des mesures d'austérité relativement sévères sont proposées en filigrane, parmi lesquelles le durcissement des conditions d'entrée à l'Université et la diminution des subventions et autres dépenses de soutien aux étudiants.

Le principe qui est à la base de ces demandes est de changer l'option qui, en dépit de l'ajustement structurel, a relativement protégé les dépenses consacrées à l'enseignement supérieur si on les compare, par exemple, à celles destinées à la santé ou aux autres paliers de l'éducation nationale. Face aux exigences des bailleurs de fonds, le gouvernement a proposé une concertation nationale sur l'Université (*Le Soleil* 13 avril 1992) et désigné un modérateur. Un des enjeux de cette réforme qui se dégage en pointillé du rapport de la Banque Mondiale sur l'Université de Dakar est la réduction de l'efficacité relative du syndicalisme étudiant. D'ailleurs, l'observation des conditions de mise en œuvre des décisions faisant partie du paquet des mesures d'ajustement structurel dans les autres secteurs de la vie nationale montre que la fragmentation des syndicats, en somme l'atomicité politique des forces "d'indocilité", constitue une des conditions de mise en œuvre des PAS. Tout le problème est alors de savoir si le gouvernement a les moyens politiques d'empêcher la paralysie des mesures envisagées, particulièrement celles qui concernent les aspects qui ont occupé une place primordiale dans la hiérarchie des revendications des étudiants durant les années 1980.

Les étudiants ont joué un rôle important dans la construction du projet contre-hégémonique de la gauche. Contestant en permanence le leadership de la classe dirigeante, ils n'ont pas été capturés par l'État. Les succès obtenus par la classe dirigeante dans le monde ouvrier se sont traduits par la mise en place d'un syndicat intégré au parti au pouvoir et contrôlant la majorité des travailleurs par un système assez complexe que nous avons décrit dans un autre cadre (Diop & Diouf 1990).

Les étudiants font partie des groupes radicaux qui ont voulu parler au nom de la société mais force est de constater qu'ils ont été isolés des /p. 471/ autres groupes sociaux, notamment des ouvriers et des paysans, surtout après mai 1968. Le mouvement étudiant a agi beaucoup plus en marge de ces forces sociales qu'en conjonction avec elles. L'intelligentsia urbaine a bénéficié des initiatives et activités des étudiants, notamment dans les demandes pour la démocratisation du système politique. Les relations entre étudiants et enseignants ont été privilégiées. Les luttes des syndicats d'enseignants de la fin des



années 1970, prenant en charge les problèmes de l'École dans son ensemble sont menées, essentiellement, par d'anciens étudiants issus de mai 1968 dans un contexte caractérisé par la recomposition sociologique des syndicats d'enseignants. Ces luttes débouchent sur la tenue des États Généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) et une remise en cause de l'École telle qu'elle a été conçue et mise en œuvre depuis l'indépendance. Pourtant, le radicalisme du syndicalisme enseignant cache mal les divergences idéologiques au sein de la gauche particulièrement vivaces à l'époque. Ces divergences ont été nettes au sein des étudiants et ont rendu particulièrement difficile la réorganisation de la fin des années 1970 qui voit l'émergence d'un syndicat qui a marqué les mémoires des étudiants de l'époque : l'UNAPES.

L'absence de traditions de débats démocratiques aussi bien au sein de l'opposition qu'entre la classe dirigeante et la gauche a créé un climat politique qui explique la vigueur des activités de propagande et le manque d'enthousiasme des différentes factions à coopérer. La répression qui s'accroît depuis 1968 a favorisé l'émergence d'un leadership décidé et qui abandonne progressivement la ligne anti-impérialiste explicite et les mythologies révolutionnaires traditionnelles pour s'engager dans des luttes beaucoup plus collées aux réalités (améliorations des conditions de vie et d'études). Depuis l'indépendance, on note cependant une constante du syndicalisme étudiant : la conscience que les étudiants ont de leur force a entraîné les activistes à vouloir influencer la conduite des affaires du pays.

La construction de l'État post-colonial a été marquée par une vague de grèves scolaires et universitaires culminant en mai 1968. C'est pourquoi, à partir de cette période, l'État renforce les dispositifs de contrôle et de répression des syndicats par la dissolution de l'Union Nationale des Travailleurs du Sénégal (UNTS), de l'Union des Étudiants de Dakar (UED), de l'Union Démocratique des Étudiants Sénégalais (UDES), et du Syndicat des Enseignants du Sénégal (SES). Un syndicalisme intégré au système politique est mis en place avec la création de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS).

Cette situation correspond à des difficultés structurelles de l'économie se manifestant, entre autres, par la baisse sévère de la production /p. 472/ agricole, devenue facteur d'inquiétude pour le gouvernement et les huiliers (Sénégal / CES 1976 : 44-48). Malgré la vigueur des mesures destinées à disloquer le projet contre-hégémonique dont ils étaient porteurs, les étudiants ont réussi à survivre à la répression étatique. Leurs contestations radicales ont cependant une portée limitée, les étudiants étant captifs de leur statut transitoire et aussi de l'illusion qui les caractérise selon M. Mamdani (cité par Asowa-Okwe s.d. : 6), "celle de croire qu'ils peuvent à eux seuls transformer la société". Pour ce qui est de leurs rapports avec les autres segments de la jeunesse, Ousmane B. Diop (1982 : 87-89) les a bien caractérisés : "c'est toujours l'étudiant qui parle au nom de tous les jeunes... l'étudiant n'exclut pas le non-étudiant mais lui interdit de prendre la parole ou tout au moins de la lui prendre". Cela explique l'inexistence d'un espace politique commun<sup>33</sup> dans lequel ils pourraient s'agglutiner pour contester l'ordre politique.

Les jeunes du sous-prolétariat des villes frappés aujourd'hui par une misère sans précédent, face aux comportements ostentatoires des groupes aisés se manifestent par des actions particulièrement violentes (Diop & Diouf 1990) dont le point culminant a été illustré par les massacres constatés en avril 1989 pendant la crise sénégal-mauritanienne. Cette violence non contrôlée parce que contournant l'espace des partis politiques est le produit des déchirures du tissu social. À travers elle, des acteurs indésirables et longtemps marginalisés prennent par la force ou détruisent les biens auxquels l'accès leur est interdit.

En dépit de la turbulence de l'activisme étudiant, on peut se demander si la jeunesse, dans son ensemble, n'est pas restée apathique à sa propagande. La faiblesse apparente de l'implication des jeunes dans les partis politiques en dehors des périodes électorales montre les difficultés des partis de gauche à élaborer des discours et stratégies autres qu'avant-gardistes et réservés à "une minorité savante". La percée relative du Parti Démocratique Sénégalais dans les milieux populaires s'explique, en dehors du charisme de son leader, par son refus d'insérer son action dans la seule logique par laquelle l'élite occidentalisée a maintenu les signifiants de sa "supériorité". Les difficultés des

<sup>33</sup> Lors des émeutes post-électorales de février 1988, ils ont joué un rôle de catalyseur et d'entraînement de certaines forces non organisées, créant ainsi un mouvement social de grande ampleur que l'État a eu beaucoup de mal à gérer, mais de telles actions combinées sont, à vrai dire, assez exceptionnelles.

organisations politiques et syndicales à organiser les jeunes chômeurs urbains et ruraux sont une donnée massive de la politique sénégalaise. Elles traduisent le refus, pour ces fractions de la jeunesse, de se soumettre, sans réticence, aux jugements de l'avant-garde. Les mécanismes complexes par lesquels l'État arrive à coopter certains opposants, particulièrement d'anciens étudiants ou enseignants "révolutionnaires" favorisent le discrédit des hommes politiques et réduisent, aux yeux des populations, aujourd'hui désarmées politiquement et idéologiquement, les enjeux des luttes de factions entre les élites à la participation à "l'économie du ventre".

/p. 475/

## Bibliographie

- Abdalla, Ahmed 1985 — *The Student Movement and National Politics in Egypt*, London, Al Saqi, 285 p.
- AGES 1972 — "Le bilan de l'expérience, la situation annuelle, notre tâche d'organisation", Conseil général du 25 mai.
- Amicale de la Faculté des Lettres 1986 — "Jalons autour d'une plate-forme", Dakar, 11 p.
- Asowa Okwe, C. s.d. — "Le mouvement étudiant et les luttes pour la démocratie dans le Kenya néo-colonial", proposition de recherche au Codesria, s.d., 20 p.
- Bailleul, André 1984 — "L'Université de Dakar : institutions et fonctionnement (1950-1984)", Université de Dakar, [Thèse de doctorat d'État de droit], juillet, 436 p.
- Banque Mondiale, 1992, "Revitalisation de l'enseignement supérieur au Sénégal : les enjeux de la réforme", Washington, Mars, 64 p.
- Bathily, Abdoulaye 1986 — "L'Union Démocratique Sénégalaise (UDS), section sénégalaise du RDA, contexte politique et base sociale de ses activités (1946-1955)", Communication à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du RDA, Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), 16 au 25 octobre, 30 p.
- Bathily, A., Diouf, M. et Mbodj, M. 1990 — "Le mouvement étudiant sénégalais, des origines à 1989", document présenté dans le cadre du projet du Codesria : "Social Movments, Social Transformation and the Democratisation of Development in Africa", Dakar, février, 74 p.
- Bazaara, Nyangabyaki 1990 — "The struggle for Democracy at Makerere University 1986-1989 : an Assessment", Communication au colloque du Codesria sur Liberté académique, Recherche et responsabilité sociale de l'intellectuel en Afrique. Kampala 26-29 novembre, 19 p.
- Bayart, J.F. 1983 — "La revanche des sociétés africaines", *Politique africaine*, I : 95-128.
- Bianchini, Pascal 1988 — "Crises et réformes du système d'enseignement sénégalais (1968-1986) : contribution à une sociologie politique de l'éducation en Afrique noire", Bordeaux, IEP, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 2 tomes.
- Boltanski, Luc 1980 — "Croissance universitaire et montée des cadres en France (1960-1975)", *Sociologie et Sociétés*, XII, I : 67-100.
- Bourdieu, Pierre 1984 — *Homo Academicus*, Paris, Minuit.
- CE de l'Amicale de la Faculté de droit 1980 — "Déclaration à propos du mot d'ordre de grève du 13 mai 1980".
- Copans, Jean 1989 — "La crise de l'Afrique noire au miroir des études africanistes", Communication au colloque commémorant le cinquantenaire de l'IFAN, Dakar, 27 février-3 mars Extraits repris in "La crise de l'africanisme africain", in Jean Copans 1990 : 317-326.
- Copans, Jean 1990 — "La formation et la déformation des classes ouvrières africaines : sur l'orientation de quelques recherches récentes", *Le Mouvement Social*, 151 : 39-52.
- Copans, Jean 1990 — *La longue marche de la modernité africaine*, Paris, Karthala, 406 p.
- Conseil général des délégués étudiants de l'Université Cheikh Anta Diop 1987 — "Résolution générale", mai, 2 p.
- Coordination des Étudiants de Dakar 1988 — "Extraits du bilan de la grève de janvier 1987", Dakar, 5 février, 8 p.
- Coordination des Étudiants de Dakar 1988 — "Après le virage, maintenir le cap", Dakar, 19 avril.
- Coordination des Étudiants de Dakar 1988 — "Procès verbal des négociations entre le ministre de l'enseignement supérieur et la CED", Dakar, 1<sup>er</sup> septembre, 23 p.
- Coordination des Étudiants de Dakar — s.d. "Bilan de la grève de 1988".
- Coordination des Étudiants de Dakar 1991 — "Mémoire", Dakar, 24 p.
- CIRMBS 1979 — "Rapport d'activités du CIRMES pour l'assemblée générale constitutive du /p. 476/ 23 mars", Dakar, avril, 9 p.
- CIRMES 1979 — Manifeste pour une Association Patriotique des Étudiants sénégalais", mars, 18 p.
- Dia, Matar 1985 — *De Senghor à Abdou Diouf ou l'évolution du Parti socialiste du BDS au renouveau actuel*, Tivaouane (Sénégal), 19 janvier, 218 p.

- Diallo, Kalidou 1986 — “Syndicat unique de l’enseignement laïc du Sénégal(SUEL). Contribution à l’étude du mouvement syndical à la veille et au début des indépendances”, Université de Dakar, FLSH, [mémoire de maîtrise d’histoire], 65 p.
- Diané, Charles 1990 — *La FEANF et les grandes heures du mouvement syndical étudiant noir*, Paris, Otaka, 190 p.
- Dieng, Amady Aly 1985 — *Le marxisme et l’Afrique noire : bilan d’un débat sur l’universalité du marxisme*, Paris, Nubia, 146 p.
- Diop, Ousmane Blondin 1982 — *Les Héritiers d’une Indépendance*, Dakar, NEA, 108 p.
- Diop, Momar-Coumba & Diouf, Mamadou 1990 — *Le Sénégal sous Abdou Diouf : État et Société*, Paris, Karthala, 438 p.
- Diop, Taïfour 1975 — “Pour un climat sain à l’Université de Dakar”, Agora : I.
- Étudiants et élèves du PAI Sénégal 1980 — “Halte à la surenchère spectaculaire et aux manœuvres de liquidation”, 10 mai ;
- Fatton, Robert 1985 — “Organic crisis, organic intellectuals and the senegalese passive revolution”, Paper prepared for presentation at the 28th annual meeting of the American Studies Association, New Orleans, Louisiana, 23-26 november, 48 p,
- Fatton, Robert 1988 — “Bringing the ruling class back in : Class, State and Hegemony in Africa”, *Comparative Politics*, April : 253-264.
- Groupe Ouvrier Révolutionnaire (GOR) 1980 — “La récente mobilisation des élèves et étudiants : un prélude aux grands affrontements sociaux”, 24 janvier.
- Hesseling, Gerti 1985 — *Histoire politique du Sénégal*, Paris, Karthala, 437 p.
- Hirji, Karim 1990 — “Les études universitaires et les relations”, *Bulletin du Codesria*, I : 9-15.
- Jappöo ji*, [Organe d’informations de la faculté des sciences juridiques et économiques], no. 5 :3, “4 heures d’hypocrisie” ;
- Joop, Buba — “La prolifération des amicales : Psychodrame ou fruit d’une réflexion mûre” Agora : I & II
- Le Brun, Olivier 1979 — “Education and class conflict” in Rita Cruise O’Brien (ed.), *The Political Economy of Underdevelopment : Dependence in Senegal*, Beverly Hills, Sage Publications.
- Lo Magatte 1987 — *Syndicalisme et participation responsable*, Paris, L’Harmattan, 151 p.
- Ly, Abdoulaye 1979 — “Pour l’unité du mouvement patriotique. Quelques aspects méconnus de l’évolution politique et syndicale au Sénégal de 1966 à 1970”, *Andè Sopi*, 28, septembre : 4-5 et 8.
- Mamdani, Mahmood 1990 — “Les mouvements sociaux, les mutations sociales et la lutte pour la démocratie en Afrique”, *Bulletin du Codesria*, 3.
- Mamdani, M., Mkandawire, T., Dia-Wamba, W. 1988 — “Mouvements sociaux, mutations sociales et lutte pour la démocratie en Afrique”, *Document de travail du Codesria 1/88*, 26 p.
- Mandaza, Ibbo 1986 — “Introduction : The Political Economy of Transition” in Ibbo Mandaza (ed.), *Zimbabwe, The Political Economy of Transition 1980-1986*, Codesria, 430 p.
- Mbembe, Achille 1988 — *Afriques indociles : Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala, 222 p.
- Muamba, Bapuwa 1990 — “Zaïre : Pourquoi ce bain de sang dans les campus ? ”, Communication au colloque du Codesria sur liberté académique, recherche et responsabilité sociale de l’Intellectuel en Afrique. Kampala, 26-29 novembre, 18 p.
- Ndiaye P., Prinz M. et A. Tine 1990 — *Visages publics du Sénégal*, Paris, L’Harmattan.
- /p. 477/
- Paye, Moussa 1978 — “Évolution du syndicalisme au Sénégal depuis 1968”, Dakar, mémoire de fin d’études du CESTI 50 p.
- Orivel, François 1988 — “Coûts, financements et efficacité des Universités de l’Afrique sub-saharienne francophone”, *Documents de travail de l’IDE*, Banque Mondiale, Washington, D.C., 29 p.
- Peter, Chris et Mvungi, Sengondo 1986 “The State and the Student Struggles” in Issa Shivji (ed.), *The State and the Working People in Tanzania*, Dakar, Codesria : 155-194.
- Petras, James 1990 — “La métamorphose des intellectuels latino-américains”, *Bulletin du Codesria*, 15-8.
- Renaissance (n. s.) [Organe des élèves et étudiants du PAI], 1.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et Social 1968 — “Les problèmes de l’emploi des diplômés de l’Université”, Dakar, nov., XIV-75 p.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et Social 1976 — “Étude sur les mécanismes de réajustement des prix et des salaires : périodicité et niveau des réajustements”, Dakar, multigr.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et Social 1980 — “Étude sur l’enseignement en général ; l’enseignement technique et professionnel en particulier”, Dakar, 172 p.
- Sénégal (République du) Conseil Économique et Social 1981 — “Étude sur la promotion des Petites et Moyennes Entreprises”, 2<sup>e</sup> session ordinaire de l’année, 72 p. multigr.

- Sénégal (République du) Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation 1984 — "Rapport général. Annexe. Tome I, 140 p. multigr.
- Sénégal (République du) Direction de l'Emploi 1985 — "L'insertion des diplômés d'Études supérieures dans la vie active (1980-1984) Bilan descriptif", Dakar, 38 p.
- Sénégal (République du) Présidence de la République 1977 — *Répertoire des textes législatifs et réglementaires*, Dakar, NEA.
- Sénégal (République du) Ministère du Plan et de la Coopération 1989 — "Plan d'orientation pour le développement économique et social 1989-1995", Dakar, octobre.
- Shivji, Issa 1989 — "Les embûches de la réflexion sur la démocratie", *Bulletin du Codesria*, 2-3, 12-13.
- Sy, Samba 1984 "Les étudiants mourides à l'Université. Essai sur l'association des étudiants mourides", Université de Dakar, FLSH, mémoire de maîtrise, 82 p.
- Thioub, I. 1990 — "Le mouvement étudiant de Dakar et la vie politique sénégalaise, la marche vers la crise de mai-juin 1968", Dakar, 20 p. multigr. n.p.
- Timéra, Mahamat 1986 — "Jeunesse urbaine et renouveau religieux au Sénégal", Rapport de recherche [DEA d'anthropologie], 61 p.
- UDED s.d. — "Document sur la réorganisation actuelle du mouvement étudiant de Dakar dans le contexte de crise du système néo-colonial", s.d., 9 p.
- UED 1966 — "Le mouvement du 28 février, signification et perspectives", Dakar, 13 p.
- UED 1966 — "Mémoire sur les événements de l'Université de Dakar", Dakar, 11 mars, 8 p.
- UES 1977 — "À la mémoire de tous ceux qui ont payé de leur vie dans le combat pour une école démocratique dans un Sénégal meilleur", 26 mai, 5 p.
- UES 1978 — "Sur la situation à l'Université de Dakar, Dakar", décembre, 6 p.
- UNAPES 1980 — "Communiqué final du premier congrès de l'UNAPES", Dakar, 24 mars, 5 p.
- UNAPES 1980 — "Soutenons la juste lutte des enseignants", 12 mai.
- UNAPES 1986 — "Document préparatoire du troisième congrès", Dakar, janvier, 28 p.
- UNAPES 1986 — "Note introductive au 3<sup>e</sup> congrès", Dakar, janvier : 6-8.
- UNAPES s.d. — "Bref aperçu sur la situation de notre pays", 15 p. multigr.
- Université de Dakar 1973 — "Textes relatifs à l'organisation et au statut de l'Université de Dakar", Dakar, GIA, 285 p.

## Les syndicats, l'État et les partis politiques

*Babacar Diop Buuba*

Les travailleurs isolés ou organisés, en produisant les richesses qui assurent la reproduction et le développement des sociétés, sont souvent confrontés aux pouvoirs (économique, politique et spirituel) qui orientent dans une certaine mesure, la marche des États. Ces relations peuvent être officielles ou officieuses, la lutte est ouverte ou feutrée, elle est souvent ponctuée par des concertations et/ou négociations permanentes ou occasionnelles suivant le contexte socio-économique, les traditions politiques du pays et le rapport de force entre les différents acteurs sociaux. L'histoire des organisations de travailleurs indique le passage des formes spontanées d'organisations et de luttes à des formes plus structurées, plus stables, le passage de formes de protestations primaires, économiques, à la formulation d'objectifs plus précis, plus politiques.

Ainsi, à partir de 1847, la première rédaction du *Manifeste du Parti Communiste* et surtout, à partir de 1864, la création de l'Association Internationale des Travailleurs, le rapport des travailleurs au fait politique devient plus explicite : les rédacteurs du *Manifeste* partant du fait que "toute lutte de classe est une lutte politique", assignent au prolétariat comme tâche de s'organiser non seulement "en classe, mais aussi en parti politique". Lech Walesa, leader de "*Solidarité*", connu pour ses positions critiques vis-à-vis du pouvoir communiste dans son pays, est devenu Président de la République polonaise. Ce fait montre qu'il n'est nul besoin de se proclamer marxiste ou membre d'un autre Parti communiste pour appréhender le rôle du syndicalisme dans le destin de la politique.

L'histoire du rapport entre le syndicalisme et la politique au Sénégal fait partie de l'histoire de l'humanité, elle apporte sa part dans le lot des invariants et des spécificités. Des études intéressantes ont été consacrées à l'articulation des deux dynamiques syndicale et politique dans l'histoire coloniale et post-coloniale du Sénégal (Thiam 1983 ; Martens 1983 ; Ndiaye 1990). Elles montrent l'intérêt qui a été porté à la question. Nous nous proposons de revenir sur les grandes tendances dégagées dans ces études, surtout dans le cadre des rapports entre l'État et les syndicats, nous y ajouterons non seulement les relations entre les syndicats et les partis politiques dans leur ensemble, mais encore les relations /p. 480/ intersyndicales. Nous espérons que cela permettra d'entrevoir le rôle que pourraient éventuellement jouer les forces syndicales dans l'évolution sociale, politique et économique du Sénégal des années quatre-vingt-dix.

### Les leçons du passé colonial

Les travailleurs sénégalais, comme du reste la plupart de leurs camarades des autres pays, n'ont pas attendu la naissance des syndicats pour engager des luttes contre les pouvoirs économique et politique. Déjà en 1885 la Corporation des Charpentiers du Haut Sénégal avait réussi à s'imposer au patronat comme interlocuteur respecté<sup>1</sup>. Le caractère précoce du mouvement revendicatif des travailleurs au Sénégal est illustré par les grèves des cheminots en 1919, 1925, 1938 et 1947-48 (Ndour 1990). Toutefois, l'impact de ces mouvements connut pendant longtemps de sérieuses limites imposées par l'absence du droit syndical et plus précisément par le statut social des travailleurs. En effet, même si la loi française du 21 mars 1884 était déclarée applicable aux colonies par son article 20, elle ne fut pas appliquée. Le principe de la liberté syndicale promulgué par l'Organisation Internationale du Travail

---

<sup>1</sup> /p. 497/ *Le Soleil*, 2-3 mai 1987 : 5. Voir aussi Thiam (1983 : t. VI et VII).

dès 1919 était royalement ignoré par le colonisateur français dans les territoires d'Outre-Mer. Il a fallu attendre l'avènement du Front Populaire en France pour que soit promulgué le décret du 11 mars 1937 pour l'AOF qui fixe les conditions d'application des titres I et II du livre III du Code du Travail métropolitain. Un timide pas venait d'être franchi par l'autorisation donnée aux travailleurs instruits de se syndiquer. Mieux, le décret du 20 mars 1937 reconnaît explicitement aux travailleurs qui ne remplissaient pas cette condition le droit d'adhérer à des associations professionnelles (Brun 1964). Cette accélération de la dynamique syndicale a été préparée par la diffusion précoce des idées marxistes au Sénégal :

*Ce sont deux sénégalais travaillant comme marins à Marseille, Magatte Codou Sarr et Moïse Bâ qui ont été les premiers initiés aux principes du syndicalisme par leurs collègues français de la CGT. Au cours des années de l'après-guerre, ce sont ces militants qui ont propagé les idées syndicalistes en Afrique Occidentale. Rentrant au Sénégal en 1919, Sarr s'est mis à organiser les soldats et les marins récemment démobilisés qui venaient grossir à cette époque les effectifs de la main-d'œuvre salariée<sup>2</sup>.*

Le pluralisme syndical qui était de tradition dans la métropole eut son prolongement au Sénégal : en 1937 on notait déjà une quarantaine de syndicats. Certes des tentatives d'unification se dessinèrent parmi les Africains, mais les clivages entre Noirs et Blancs, d'une part, et entre ressortissants des Quatre Communes et les sujets français, d'autre part, /p. 481/ n'ont pas permis au mouvement syndical de peser de manière décisive sur le processus d'émancipation des travailleurs. Pire, l'avènement du régime de Vichy consacra un recul dans l'exercice des libertés politiques en général, syndicales en particulier. Ce fut le décret du 7 août 1944 qui rétablit le droit syndical dans les colonies. Les travailleurs africains et européens tentèrent de progresser vers l'unification de leurs efforts pour la satisfaction de leurs revendications : un organisme de coordination au niveau de l'AOF fut l'Union des Syndicats Confédérés d'AOF-CGT. La direction collégiale était assumée par deux secrétaires généraux fournis par les parties française et africaine.

La série de grèves déclenchées entre décembre 1945 et février 1946 a non seulement permis aux travailleurs africains du secteur privé et public de surmonter leurs différences, mais offrit aussi l'occasion aux membres des deux communautés (française et africaine) de porter ensemble de rudes coups à l'administration. Mieux, ce mouvement d'une grande ampleur étendue sur plusieurs territoires de l'AOF avait été soutenu par les marchands, les chômeurs, bref par l'ensemble des gens qui trouvaient intérêt à un changement de la situation. Mais de graves divergences<sup>3</sup> commencèrent à se manifester au sein de l'Union des syndicats confédérés de l'AOF sur l'appréciation des relations entre l'Union et le Parti communiste et de manière incidente entre elle et le RDA, l'allié africain du PCF. Le caractère éphémère de cette alliance d'une part et le développement d'autres formations politiques d'autre part provoquèrent un début de contestation de l'hégémonie des communistes dans le mouvement syndical. La grande grève des cheminots en 1947 en posant le principe de l'égalité de traitement entre Africains et Européens indiquait une tendance "nationaliste" plus marquée, en outre, puisque ce mouvement avait été dirigé par des militants politiques du BDS, il révélait en même temps l'essor de ce parti créé par Léopold Sédar Senghor après sa démission de la SFIO.

Dès lors le phénomène d'alignement des syndicats sur les positions des partis politiques ou l'inverse se précisa : pour contrecarrer l'action du BDS, la SFIO invita ses militants à grossir les rangs de la CGT-FO, qui offrait un cadre de récupération des militants de la CGT originelle, méfiants à

<sup>2</sup> Martens (1983 : 7). L'action de ces premiers émigrés a été constante dans les luttes anti-colonialistes de l'entre-deux-guerres : on peut citer les noms de Lamine Senghor du Sénégal, Tovalou Quenum du Dahomey (Bénin) et Garang Kouyaté du Mali. Cf. Sagna (1986).

<sup>3</sup> L'analyse du phénomène impérialiste a permis à Lénine d'insister sur la culture de la division entretenue et développée par les capitalistes au sein de la classe ouvrière "l'impérialisme tend à créer également, parmi les ouvriers, des catégories privilégiées et à les détacher de la grande masse du prolétariat..." (Lénine, *œuvres*, éd. sociales, Paris, éd. du Progrès, Moscou 1976, t. 22 : 305). L'entretien de l'aristocratie ouvrière est possible grâce aux profits tirés de l'exploitation capitaliste, mais aussi parce que "l'idéologie /p. 498/ impérialiste pénètre également dans la classe ouvrière qui n'est pas séparée des autres classes par une muraille de Chine" (Lénine, *ibidem* : 308).

l'endroit du PCF. Les grèves de 1949 et 1950, bien que leurs caractères économique (augmentation de salaires) et démocratique (égalité des échelles de salaires entre les Africains et Européens) fussent évidents, furent perçues par l'Administration comme politiques. Certains dirigeants, parmi lesquels le communiste Suret-Canale, alors enseignant au Sénégal, furent expulsés du Sénégal. Le rapprochement entre politiciens du BDS et syndicalistes de la CGT fut accentué : Senghor choisit comme colistier Abass Guèye un dirigeant syndicaliste lors des élections pour /p. 482/ l'Assemblée territoriale, et son parti remporta les deux sièges en 1951<sup>4</sup> ; pendant ce temps les éléments radicaux de la CGT dont Ablaye Guèye et Gabriel d'Arboussier militaient au sein de l'UDS-RDA. La poursuite des efforts pour l'unité des travailleurs aboutit à la grève générale du 3 novembre 1952. Le succès fut total. Le Code du travail d'Outre-Mer fut adopté par la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952.

Les dirigeants politiques, dont Senghor, n'avaient pas renoncé à l'idée de détacher le mouvement syndical du Parti Communiste français. En novembre 1955 la CGTA est créée. Des dirigeants de l'UDS, en l'occurrence Abdoulaye Ly, Assane Seck, Gabriel d'Arboussier apportèrent une caution à la dynamique d'autonomie par rapport à la tutelle française en offrant leur expertise intellectuelle aux travailleurs. En 1956, la transcroissance du BDS en BPS consacra en même temps la nouvelle alliance entre dirigeants politiques de l'ex-BDS et de l'ex-UDS, mais aussi entre les dirigeants syndicalistes qui étaient dans la mouvance de ces deux formations. La formulation des liens entre le mouvement syndical et l'émancipation politique fut plus explicitée : le BPS fut conçu comme

*le premier détachement organisé des masses d'Afrique Occidentale, la section sénégalaise du mouvement des travailleurs et paysans unifié, seul capable de détruire toutes les formes de domination et de réaliser la modernisation de l'Afrique* (Martens 1983 : 29).

Au niveau africain les tentatives d'unification aboutissent à la création de l'UGTAN du 16 au 20 janvier 1957. Quand en 1957 le BPS remporte 47 des 60 sièges de l'Assemblée, des dirigeants de l'UGTAN dont Ibrahima Sarr, Abdoulaye Ba et Ousmane Ngom furent élus. L'UGTAN continue la lutte sur le terrain économique et démocratique en déclenchant des journées d'action entre les 6 et 13 août 1957, en décembre de la même année et en janvier-février 1958. Dans le Conseil des Ministres siégeaient côte à côte des leaders politiques présidés par Mamadou Dia et des syndicalistes dont Latyr Camara, membre de l'UGTAN, qui exerçait la fonction de ministre de la Fonction publique ; à partir de ce moment, les rapports entre syndicats et partis se posaient en termes nouveaux. La radicalisation de l'UGTAN et son combat pour l'indépendance totale et immédiate creusèrent le fossé entre ce syndicat et les leaders politiques du BPS. Ces derniers vont opérer la fusion avec le PSAS de Lamine Guèye pour créer l'Union Progressiste Sénégalaise le 4 avril 1958. La différence d'habitude entre l'UPS qui a opté pour le "oui" et les dirigeants de l'UGTAN qui ont fait la propagande du "non" lors du référendum de 1958 consacra la rupture. Les éléments syndicalistes radicaux dont Latyr Camara se retrouvèrent dans un nouveau parti, /p. 483/ le PRA-Sénégal, alors qu'Ibrahima Sarr, ancien dirigeant cheminot, prenait la place de Ministre de la Fonction Publique.

La grève générale qui fut déclenchée par l'UGTAN du 4 au 6 janvier 1959 envenima davantage les rapports entre syndicalistes et politiciens. L'UPS essaya d'affaiblir l'UGTAN de l'intérieur. Des scissions éclatèrent. Du 23 au 25 octobre 1959 des dissidents de l'ex-UGTAN avec des représentants de la CASL-FO et des cheminots créèrent l'Union des Travailleurs du Sénégal. Le mouvement s'élargit et on assista à la naissance de l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais du 21 au 23 janvier 1961 ; l'unification fut parachevée les 28 et 29 avril 1962 par la création de l'UNTS. Mais cette dynamique unitaire et extensive n'a jamais signifié l'extinction des tendances oppositionnelles, de manière concomitante certains travailleurs de l'industrie dont Madia Diop se retrouvaient au sein d'un syndicat national autonome, alors que les enseignants non membres du parti au pouvoir étaient dans le SUEL<sup>5</sup> ; de son côté la Confédération Générale des Travailleurs du Sénégal (CGTS) dirigée par Abdoulaye Thiaw tentait de rallumer la flamme de la lutte.

<sup>4</sup> Quand, plus tard, Abass Guèye fut écarté par Senghor de sa liste, il créa le Rassemblement Démocratique avant de rejoindre le Parti Sénégalais d'Action Sociale de Lamine Guèye.

<sup>5</sup> Sur l'histoire du mouvement syndical enseignant, voir Diallo (1985).

## À l'épreuve de la construction nationale

Le processus de territorialisation des syndicats accentué à la suite du vote de la loi cadre de 1956 va s'accélérer après la proclamation des indépendances. Pour les dirigeants qui assument le pouvoir politique, la reconversion des syndicats est à l'ordre du jour. Senghor le dit de manière nette :

*Malgré ses services passés, à cause de ces services, le syndicalisme doit aujourd'hui se reconvertir, en se faisant une idée plus précise de son rôle propre et de ses tâches. Parce qu'il y a, aujourd'hui, des partis politiques bien organisés, et qu'ils représentent, sur le plan de la politique générale, l'ensemble de la Nation, le syndicalisme doit revenir à son rôle naturel qui est, avant tout, de défendre le pouvoir d'achat de ses membres (Senghor 1961 : 125-126).*

Mais cette réorientation allait-elle être partagée par l'ensemble des courants qui se retrouvaient dans l'UNTS ? Si cette philosophie pouvait être acceptée par certains membres de la direction du syndicat, elle avait peu de chance de pénétrer les unions régionales ou locales où survivaient encore les structures des anciennes formations syndicales. Les luttes au sein de l'UPS qui avaient atteint leur paroxysme lors des événements de décembre 1962 vont raviver les dissensions au sein du mouvement syndical. Lors du Congrès du 26 mai 1963 la scission est consommée au sein de l'UNTS.

/p. 484/

C'est dans ce contexte de confusion générale et face à la montée des périls que le 4<sup>e</sup> Congrès de l'UPS d'octobre 1963 va formuler de manière plus systématique la théorie syndicale du parti au pouvoir :

*il ne s'agit plus de défendre les travailleurs contre un État étranger ; il s'agit maintenant d'accroître le revenu national, d'assurer une répartition plus équitable de ce revenu par la protection de tous conformément à la maxime "à chacun son travail". Ainsi la nécessité primordiale est d'accroître la production (Dakar Matin 12 octobre 1963 : 11).*

Si en octobre 1963 le ralliement à l'UPS d'une fraction du BMS de Cheikh Anta Diop permit en même temps à l'UNTS de récupérer une fois de plus d'anciens membres de l'UGTS, sa confrontation avec le PRA fit des victimes parmi les travailleurs : Madia Diop, membre du PRA-Sénégal et dirigeant de l'UTS réussit à échapper à la police. Les travailleurs qui avaient participé à la marche en direction du Palais présidentiel furent réprimés. Les événements firent une dizaine de morts et une soixantaine de blessés. L'UTS appela à la grève générale qui se solda par un échec. Certains de ses membres rejoignirent l'UNTS en 1964. Le parti au pouvoir tirant les leçons des événements, renforça ses liens avec le syndicat qu'il contrôlait. En janvier 1964 est créé un comité de coordination UPS-UNTS qui se réunit régulièrement.

À partir de cette période l'opposition va se manifester clairement sur le plan politique. Pour contrecarrer les actions du FNS, nouvelle organisation dirigée par Cheikh Anta Diop et du PRA-Sénégal dirigé par Abdoulaye Ly, l'État étend son dispositif policier et législatif : le 21 mai 1965 est promulguée une loi contre les organisations séditeuses. Mais l'intégration du PRA dans l'UPS en juin 1966 permit l'élargissement et le renforcement de l'UNTS : en effet la CST, la CNTCS, la CGTS, le SUEL, le Cartel Confédéral du Travail, et le SPAS s'engagèrent dans une même dynamique :

*La nécessité et l'urgence de créer une organisation syndicale unique, indépendante, de tous les partis politiques et des centrales internationales, capable de défendre les intérêts des travailleurs en les intégrant dans ceux de la nation (Martens 1983 : 50).*

Les pourparlers pour la fusion continuèrent jusqu'en 1967 pour être parachevés en avril de la même année. Cet afflux des travailleurs non membres du parti au pouvoir ne manque pas d'influer sur l'orientation de l'UNTS ; elle ne tarda pas de dénoncer la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs.

/p. 485/



## Les révélations de Mai 1968

Cette radicalisation du mouvement syndical trouva un terrain favorable à la faveur de la contestation des élèves et des étudiants à partir de mars 1968. Une assemblée générale des cadres de l'UNTS du Cap-Vert dénonça la hausse des prix et le chômage. La conférence nationale qui se réunit estima que la coopération avec le parti au pouvoir n'a pas répondu aux espoirs des travailleurs ; une déclaration du 3 mai exhorta les militants à se mobiliser pour l'action. Le rebondissement de l'agitation scolaire et universitaire en mai 1968 créa une vive tension dans le pays : un étudiant avait été tué et il y'eut plus d'une soixantaine de blessés. Pour apporter son soutien aux étudiants et aux élèves, l'UNTS décréta une grève générale illimitée. Les affrontements entre policiers et manifestants sa multiplièrent. Des syndicalistes furent arrêtés : parmi eux Alioune Cissé, Bassirou Guèye et Madia Diop. Des pourparlers mirent fin à la grève, les détenus furent libérés le 4 juin 1968. Les résultats de l'action avaient été substantiels pour les grévistes : le SMIG fut relevé de 15 %, les indemnités des ministres et des députés furent réduites.

La relance de l'action syndicale en 1969 à partir du secteur des banques creusa davantage le fossé. Plus que les événements de 1963, ceux de 1968-69 permirent d'approfondir la réflexion sur les liens entre l'État et les syndicats. Considérant que l'UNTS était fortement influencée par les communistes membres du PAI illégal, le gouvernement favorisa la création de la CNTS en 1969. Doudou Ngom est porté à la tête de la nouvelle Centrale. La rectification opérée est aussi formulée :

*Le syndicalisme apolitique est une formule qui cache souvent une idéologie qui a peur de s'exprimer au niveau politique. C'est pourquoi, dans chaque pays, chaque organisation syndicale est le prolongement d'un parti politique déterminé (Martens 1983 : 58).*

Le 7<sup>e</sup> Congrès de l'UPS en décembre 1969 modifia les statuts du parti : la CNTS fut dès lors intégrée dans l'organisation politique avec le même statut que les unions régionales. Le syndicat obtenait deux postes ministériels, 10 % des sièges à l'Assemblée Nationale.

Devant la poursuite des luttes revendicatives en 1971 dans le secteur de l'Éducation (grèves dans les lycées et à l'Université de Dakar), de la jeunesse (incendie du centre culturel français) et des ouvriers (grève à la raffinerie de Mbaou), le gouvernement réprime certaines branches de ce qui restait de l'UNTS et de la CNTCS. En juin 1971 l'UNTS est dissoute : ses dirigeants Abdoulaye Thiaw, Iba Der Thiam, Mbaba Guissé, Ousmane Diallo et Bakhao Seck sont arrêtés. Le gouvernement adopta une loi modifiant l'article 249 du Code du travail : dorénavant le /p. 486/ déclenchement d'une grève est soumis à l'observation d'une période de conciliation et d'arbitrage obligatoire. 1972 est une année de consolidation des liens entre la CNTS et l'UPS. Le 1<sup>er</sup> Congrès ordinaire du syndicat est ouvert par le Président Senghor le 22 septembre 1972. 1973 consacre la dynamique de la collaboration étroite entre le parti et le syndicat. Après sa victoire aux élections législatives, le parti envoya une fois de plus des syndicalistes à l'Assemblée.

Mais 1973 est aussi l'année de la relance de la contestation : grèves des élèves et étudiants en février-mars 1973, dissolution du SES. Les dirigeants enseignants Séga Seck Fall, Mbaba Guissé et Babacar Sané sont arrêtés. Senghor reprochait au syndicat de contrecarrer sa politique éducationnelle. La lutte fut épique sur le plan juridique : le SES s'adresse à la Cour suprême, et aujourd'hui "l'arrêt Séga Seck Fall" fait partie de la jurisprudence. Le mécontentement restait grandissant sous l'effet conjugué de la hausse des prix et de la paupérisation accélérée à la campagne à la suite de la sécheresse. Pour désamorcer la crise, le pouvoir prit non seulement quelques mesures économiques (hausse des salaires de 15 % en 1973, 15 % supplémentaires en 1974) mais aussi politiques : l'ancien Président du Conseil, Mamadou Dia, qui avait été arrêté à la suite du "coup d'État" de 1962 fut libéré.

## L'ouverture démocratique et le retour au pluralisme syndical

On a beaucoup épilogué sur les véritables raisons de l'ouverture démocratique. S'agissait-il pour le pouvoir de rassurer ses partenaires internationaux dans sa capacité à maîtriser la situation ? D'aucuns n'ont pas manqué de mettre en relation la décision de reconnaître le Parti Démocratique Sénégalais

d'Abdoulaye Wade en juin 1974 avec le désir de Senghor d'adhérer à l'Internationale Socialiste. D'autres y ont vu une tentative de canaliser le mécontentement populaire nourri par la cherté de la vie. Le gouvernement dut d'ailleurs majorer les salaires de 30 % à la suite des négociations avec la CNTS en octobre 1974. L'opposition clandestine inaugura de nouvelles formes de lutte. Une organisation de tendance maoïste *Andë Jëf* se manifesta sur la scène politique par des appels à la lutte soutenue contre le régime de Senghor. Ses dirigeants furent arrêtés en 1975.

Sur un autre plan, le pouvoir continuait d'élargir le champ de l'opposition officielle : la fraction du PAI dirigée par Majmout Diop fut reconnue en 1976. Avec la reconnaissance du MRS en juin 1979, Senghor décida de boucler le cercle des courants de pensée tolérables : l'UPS devait occuper la sensibilité socialiste, le PDS la sensibilité libérale, le MRS de Boubacar Guèye le conservatisme et le PAI l'orthodoxie marxiste. Les autres sensibilités politiques ne l'entendirent pas de cette /p. 487/ oreille ; des forces nationalistes se regroupèrent au sein du RND sous la direction de Cheikh Anta Diop. L'ex-Président Dia et les militants de la fraction du PAI demeurée clandestine lancèrent le journal *Andë Sopi*. Devant le refus des autorités à leur accorder une existence légale, les autres formations politiques décidèrent de se manifester à travers des organes d'information, et à l'intérieur de la dynamique syndicale. Sur ce front, l'UTLS, proche du PDS fut créé en 1975, et durant les élections présidentielles et législatives certains de ses ténors se rangèrent du côté de maître Abdoulaye Wade, tandis que la CNTS appuyait la campagne du parti au pouvoir.

Mais l'UTLS n'arriva pas à intégrer les sensibilités de l'opposition illégale. D'autres syndicats virent le jour : du côté des enseignants le SUDES fut créé ; on y retrouvait d'anciens militants du SUEL, du SPAS et du SES, puis le SDTS, le regroupement des techniciens et la CGTDS se voulant une centrale indépendante ; toutes ces organisations introduisirent des demandes de reconnaissance. La campagne n'était pas en reste : le syndicat des cultivateurs, éleveurs et pêcheurs, proche du RND vit le jour en 1977, l'UPS riposta en créant l'année suivante son syndicat des paysans pasteurs et pêcheurs. Ces données nouvelles ne manquèrent pas d'influer sur le destin de l'UPS et de la CNTS. Le Congrès extraordinaire de l'UPS du 27 décembre 1976 rebaptisa le parti qui devient Parti Socialiste. Pour endiguer le mécontentement qui gagnait les rangs de la Centrale et pour trouver une solution aux graves dissensions qui secouaient la direction, le Parti décida de reconsidérer ses liens avec la CNTS, la mention de l'intégration fut supprimée, on s'en tint à l'affiliation.

En modifiant l'article 6 du Code du Travail dans les sens d'un meilleur contrôle de la procédure de reconnaissance légale des syndicats, le pouvoir avait pensé pouvoir contrecarrer l'action d'un syndicalisme d'opposition. Rien n'y fit, les syndicats non affiliés au PS gagnaient du terrain. En 1978 l'UTLS remportait d'importantes victoires lors des élections des délégués d'ateliers. Au même moment, la tension entre chefs de file au sein de la CNTS devenait de plus en plus vive. Mais l'UTLS n'échappa pas non plus au phénomène des luttes internes exacerbées<sup>6</sup> : son 1<sup>er</sup> Congrès qui se tint le 4 janvier 1979 vit l'opposition entre le groupe de Puritain Fall, devenu entre temps député sur la liste PDS, et d'autres groupes animés par Mamour Diallo et Oumar Ndiaye, ce dernier étant soutenu par des cheminots anciens membres de la CNTS. Le PDS commença à perdre le contrôle qu'il voulait exercer sur l'UTLS, il perdit même tout contrôle sur Puritain Fall qui décide de démissionner du parti qui l'avait porté à l'Assemblée.

Le processus de désintégration de l'UTLS s'accéléra sous les coups /p. 488/ du pouvoir et de la rivalité entre les formations politiques de l'opposition légale ou clandestine. Toutefois cet affaiblissement de l'UTLS ne mit pas un frein aux luttes sociales. Déjà le 13 mai 1980 le SUDES avait lancé une grève d'avertissement de 24 heures qui fut largement suivie. D'autres secteurs secouèrent également le pouvoir : des grèves très dures furent déclenchées dans le complexe sucrier de Richard-

<sup>6</sup> À un certain moment, quatre tendances se réclamaient de la légitimité de l'UTLS. La fraction jadis dirigée par Cheikh T. Fall, considérée comme proche d'*Andë Jëf*, après avoir annoncé sa dissolution pour ne plus participer "au triste spectacle offert à la classe ouvrière", est réapparue sous l'appellation UTLS-Front lors de l'Assemblée générale constitutive de l'UNSA, le 7 avril 1991. L'UTLS de Djibril Diop proche du PIT a décidé lors de son congrès des 12 et 13 janvier 1991 de changer de dénomination en devenant Union des Travailleurs Sénégalais ceci pour "mettre fin à la confusion que tente de créer le mégalomane usurpateur de notre sigle" (entendez par là Puritain Fall). Celle de Mayoro, proche du PDS, à l'issue de son congrès du 9 mars 1991 a pris la dénomination de STDS (Syndicat Démocratique des Travailleurs Sénégalais). Seule reste avec le sigle originel l'UTLS de Puritain Fall, qui est lui-même secrétaire général de l'UDS/R.

Toll, des brutalités policières furent dénoncées lors des grèves scolaires, particulièrement en Casamance. L'écho de ces mouvements fut amplifié par les manifestations d'étudiants sénégalais à l'étranger.

Ces mouvements de contestation n'étaient pas vus d'un mauvais œil par les travailleurs qui avaient senti leur pouvoir d'achat baisser à un niveau égal à 73 % de celui de 1960. ils étaient d'autant plus inquiets qu'ils assistaient au démantèlement de certains postes de travail : 3 000 employés avaient perdu leur travail dans le complexe agricole de BUD Sénégal, l'ONCAD fut fermée. C'est dans cette atmosphère que Senghor annonça à la fin de novembre 1980 la décision de se retirer de la scène politique, non sans avoir révisé l'article 35 de la Constitution, ce qui permit au premier Ministre d'alors, Abdou Diouf de lui succéder à la magistrature suprême.

## Sous la houlette du FMI et de la Banque Mondiale

En accédant à la présidence de la République, Abdou Diouf était conscient de l'articulation des défis et de l'urgence des solutions. Sur le plan économique il devrait mener à terme le plan de stabilisation financier lancé depuis 1979 puis engager un plan à moyen terme de redressement économique et financier (PREF) de 1980 à 1984 qui sera renforcé par un plan d'ajustement à moyen et long termes PAML (de 1985 à 1992). Cela se traduit par le désengagement de l'État<sup>7</sup>, la politique de privatisation, l'incitation aux départs volontaires pour un allègement de la masse salariale.

Sur le plan social, il fallait non seulement désamorcer le syndrome de la contestation syndicale assez vive dans les foyers traditionnels comme celui de l'éducation, mais encore prévenir les mouvements introduits par les plans d'ajustement Dès janvier 1981 le Président Diouf convoque les États généraux de l'Éducation et de la Formation avec la participation des autorités politiques, de tous les syndicats d'enseignants, des chefs coutumiers et religieux. Sur le plan politique, les autorités optèrent pour l'ouverture intégrale, la limite imposée par les courants de pensée fut abolie. Bien vite le nombre de partis politiques dépassa la dizaine : en plus des trois partis déjà reconnus (PDS, PAI, MRS) d'autres obtinrent leurs récépissés : le panorama offrit un échantillon assez large partant des nationalistes (RND) aux socialistes autogestionnaires (MSU) en passant /p. 489/ par les différentes écoles marxistes : celles proches de l'école soviétique (PIT, LD-MPT) celles d'obédience maoïste (*Andë Jëf*-MRDN, UDP) et les trotskystes (OST, LCI). La famille de l'opposition demeure tiraillée entre les dynamiques de la fusion et de la scission<sup>8</sup>. Le même phénomène de multiplication se répercute dans le mouvement syndical : le SUTSAS est créée en 1982, la même année que le SUTELEC, puis ce fut le tour du SATJUS (1983), du SYNPICS (1984). La scission n'épargna pas non plus ce secteur : des flancs du SUDES original naquirent le SAES en 1985 et l'UDEN en 1987.

On peut, sans risque de se tromper, affirmer que la tendance dominante dans le mouvement syndical sénégalais des années 80 est la création et l'affirmation des syndicats autonomes, qu'ils soient créés à la faveur de l'ouverture démocratique (SUTELEC, SUTSAS, SUDES, etc.), issus des syndicats autonomes par suite de dissensions ou de déception (UDEN, SAES), sortis des flancs de la CNTS (travailleurs des PTT, de la SOTRAC, de la SONEES) ou initiés par des travailleurs inquiets sur leur sort. C'est ainsi qu'en 1990 les informaticiens de l'Administration ont mis sur pied le SINFAD, la même année qui a vu la mise sur pied du Comité d'Initiative pour la Défense des Intérêts des

<sup>7</sup> Voir l'analyse de François Boye dans ce volume.

<sup>8</sup> C'est ainsi que des rangs du PDS sont sortis le PDS-R et l'UDSR. Du RND est sorti le PLP. La LCT, après avoir rejoint les socialistes autogestionnaires du MSU, les a quittés. AJ-MRDN, l'UDP, l'OST et les *lecteurs de Suxuba* ont mis sur pied un "Comité d'Initiative pour l'Unification du Pôle Révolutionnaire de Gauche", qui a donné naissance à AJ/PADS. L'alliance Sopi constituée dans le feu des élections de 1988 par le PDS, la LD/MPT et le PIT ne regroupait que les deux premières formations avant l'entrée du PDS au gouvernement (avril 1991). La CONACPO (la Conférence Nationale des Chef de Partis de l'Opposition) regroupant AJ-MRDN, la LD/MPT, le MSU, l'OST, le PAI, le PDS, le PLP, le PPS et l'UDP s'est rétrécie après que le PDS eût rejoint la coalition gouvernementale depuis 1991. Une nouvelle appellation, *CONACPO PLUS*, est née : elle indique que d'autres forces (RND, PDS-R) sont venues rejoindre le front de l'opposition.

Fonctionnaires (CODIF). Dans certains cas, on peut admettre la combinaison du réflexe de suivie et l'aspiration à un engagement politique. On a vu dans le morcellement syndical et dans son émiettement continu une action du gouvernement qui y trouve un des meilleurs moyens d'affaiblir le mouvement, ce qui peut lui permettre de faire appliquer les mesures préconisées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

Il faut reconnaître que le gouvernement avait pris un certain nombre de mesures qui ne pouvaient manquer d'ébranler les assises de certains syndicats autonomes comme le SUDES. En effet en portant le professeur Iba Der Thiam, militant de ce syndicat, en 1984, au poste de Ministre de l'Éducation Nationale, il réussit une grande opération. L'attitude à avoir vis-à-vis du nouveau Ministre fut une des raisons qui accentua la crise du SUDES, crise nourrie par la rivalité à laquelle se livraient les partis de l'opposition en son sein. L'ouverture intégrale, la légalisation des anciennes formations clandestines, surtout d'obédience marxiste rendaient les enjeux plus clairs dans la direction des appareils syndicaux<sup>9</sup>. Le refus de la caporalisation amena le SAES à inclure dans ses statuts l'incompatibilité entre charges politiques et syndicales au plus haut niveau, c'est à dire au niveau national. Le gouvernement tira profit de cette confusion pour continuer l'application de ses plans. Face à ces nouveaux défis, la CNTS et les syndicats autonomes furent amenés à se remettre en question.

/p. 490/

## La participation responsable et ses nouvelles responsabilités

Les tentatives pour engager la Centrale dans une voie autre que celle de l'immobilisme eurent plusieurs modalités : de 1981 à 1984 le mouvement de *Renouveau* se structure. La lutte est d'abord une lutte pour la démocratie ; le 3<sup>e</sup> Congrès confédéral des 17 et 18 avril 1982 accepta le principe de la coexistence des courants dans la Centrale, en même temps un autre pas allait être franchi dans le desserrement des liens avec le parti au pouvoir : le Congrès devrait retenir l'incompatibilité entre fonction du secrétaire général et la fonction ministérielle.

Mais ces innovations ne mirent pas un terme aux remous. Certains éléments finirent par sortir de la Centrale, par exemple les animateurs du FRODULES dont Babacar Diagne et Alioune Sow, pour aller créer l'UDTS en 1987. D'autres vont se maintenir dans la centrale pour y élaborer une alternative, par exemple les animateurs du CISDL (Comité d'Initiative pour un Syndicalisme Démocratique et de Lutte), parmi lesquels on peut reconnaître des militants de l'opposition. C'est dire donc que la bipolarisation CNTS / Syndicats autonomes ne recoupe pas totalement la bipolarisation PS / Opposition. Alors que certaines formations de l'opposition estiment nécessaire d'intervenir dans la Centrale qui regroupe avec ses 70 000 adhérents déclarés, la majorité des travailleurs organisés d'autres estiment que l'essentiel des efforts doit être orienté dans la mise sur pied d'une Centrale alternative à la CNTS.

Lors de son dernier congrès<sup>10</sup>, le 6<sup>e</sup> qui s'est tenu les 10 et 11 mars 1990, la CNTS n'a pas manqué de souligner ses acquis durant la période : signature de la convention collective nationale interprofessionnelle en 1982, abrogation de la loi n° 80-01 et la révision des dispositions du Code du travail en ses articles 47 et 188, la manifestation des délégués devant l'Assemblée Nationale pour protester contre la révision du Code du Travail en son article 35, opposition de l'ensemble des organisations syndicales conduites par les députés CNTS au vote de la loi n° 29-89 portant révision du Code des Investissements en ses articles 22 et 23. On peut avancer que la CNTS a tenté de s'adapter en investissant de nouveaux créneaux et en se restructurant ; parmi les autres décisions du Congrès on peut noter la généralisation de la formule des Fédérations, la création d'un Département chargé de l'Économie et de la Statistique. La Centrale demande à l'État de ratifier l'accord conclu dans le domaine du Fonds National de solidarité - chômage, la révision de la périodicité des règlements de créance de l'État à l'égard des entreprises, l'identification de nouveaux créneaux en matière de

<sup>9</sup> Après les purges qui touchèrent les maoïstes, la rivalité a opposé la LD/MPT au PIT, elle conduisit à l'éclatement du SUDES.

<sup>10</sup> Cf. le discours d'Omar Sané, Secrétaire Général Adjoint et responsable de l'Union Régionale du Cap-Vert lors du dernier congrès : le gouvernement n'a pas abandonné le projet de révision profonde du Code du travail. Cf *Le Soleil*, 11 Mai 1991 : 2 ; *Le Témoin*, 34 & 35, mars 1991 et 38, avril 1991.

création d'emplois, le regroupement des IPM, la co-gestion etc. (*Le Soleil*, 12 mars 1990). Dans ce cadre, la Centrale a essayé de développer des initiatives dans le sens de la gestion /p. 491/ des unités de production, mais des conflits avec les travailleurs n'ont pas manqué d'entacher cette expérience<sup>11</sup>. Toutefois sa position d'organisation syndicale reconsidérée comme la plus représentative lui confère une position stratégique, lui permettant d'être l'interlocuteur privilégié des autorités, des organismes internationaux et de recevoir d'importants dons et subsides. Cela peut encore garantir à la CNTS une certaine longévité, mais pourra-t-elle survivre si elle n'arrive pas à répondre aux aspirations des travailleurs dans ce contexte si difficile. C'est la délimitation de ces deux bornes qui rend également la tâche des syndicats autonomes à la fois difficile et intéressante.

## L'autonomie en question

Les syndicats autonomes ont tenté dès le début des années 80 de se réunir en intersyndicale mais ce n'est qu'en août 1987 que la structure rebaptisée coordination se dotait :

- \* d'un projet de plate forme commune ;
- \* d'un mode de structuration un peu plus stable ;
- \* d'un projet de programme d'action.

Les réunions étaient pour l'essentiel abritées par le SUTELEC, le secrétariat assuré par l'UDEN et l'UTLS (Djibril Diop). La Coordination a eu à son actif l'organisation d'un séminaire les 13 et 14 août 1988 sur les questions économiques et sociales. Ce séminaire a permis aux organisations syndicales autonomes de se pencher de manière plus attentive sur les nouvelles politiques du gouvernement (Nouvelle Politique Agricole, Nouvelle Politique Industrielle, Nouvelle Politique de Santé, École Nouvelle, etc.). Mais ce séminaire a également donné l'occasion de faire une évaluation exhaustive de la coordination. La conclusion fut la suivante :

*S'il a été reconnu par l'ensemble des participants que le bilan de l'intersyndicale a été globalement négatif, il n'en a pas été de même pour la coordination qui a à son actif l'adoption de textes importants pour son fonctionnement et quelques actions unitaires. Il a été cependant souligné que malgré tout, les actions menées par la coordination sont nettement en deçà de ce qu'exige la situation. Dans ce sens il a été proposé de mettre sur pied un Comité d'Initiative comme un pas qualitatif allant dans le sens de la création de la Centrale autonome, tout en préconisant que cela n'était pas exclusif du maintien de la coordination pour ceux qui ne seraient pas prêts. Il a été fait observer également que nous n'avons pas épuisé toutes les possibilités d'unité d'action qu'offre la coordination et qu'il faut en son sein continuer à nous pratiquer encore<sup>12</sup>.*

/p. 492/

Après cette rencontre, la coordination s'est installée dans une profonde léthargie avec toutefois quelques sursauts lors des luttes de grande envergure déclenchées par le SUTELEC en 1988, le SAES et l'UDEN dans l'Enseignement Supérieur en 1989 et le SUTSAS en 1989. Les autonomes ont essayé de répondre positivement à l'appel de la CNTS dans les dernières semaines de 1989 pour empêcher le vote de lois iniques. Mais les points essentiels qu'on peut retenir sont les suivants :

- \* la solidarité active s'est surtout manifestée dans une dynamique bilatérale, chaque syndicat étant à même d'apprécier le soutien que lui a apporté tel ou tel syndicat durant la lutte qu'il a menée ;

<sup>11</sup> Nous pensons au conflit qui a opposé la Direction de la CNTS et la coopérative de boulangerie *Bok Jom* de Guédiawaye, dans la banlieue dakaroise. Le projet est initié à partir de 1984 par un groupe de professionnels de la boulangerie qui se sont adressés à la Centrale pour un encadrement. La CNTS prend contact avec la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL). L'exécution du projet est confiée à l'Institut syndical pour la Coopération (ISCOS). Les résultats sont d'abord jugés excellents jusqu'à ce qu'un conflit éclate sur l'autonomie de gestion. Les membres de la coopérative refusent le gérant que la direction de la CNTS veut leur imposer. Les partenaires de la CNTS (l'ISCOS) ont été interpellés de même que le BIT. À l'issue du conflit, les anciens membres ont été écartés, l'initiative reste à la CNTS (*Sopi*, 129, 20 avril 1990 ; 133, 18 mai 1990, et 140 du 13 juillet).

<sup>12</sup> Coordination des Syndicats Autonomes : "Objectif : unité des travailleurs", juin 1987-août 1988 : 22.

- \* la coordination a laissé passer des occasions pour montrer sa force et sa crédibilité lors des fermetures d'usines, de l'augmentation des prix et de la nouvelle imposition sur les salaires<sup>13</sup> ;
- \* elle a été bloquée dans son fonctionnement par des divergences profondes révélées par la publication de documents contradictoires sur la synthèse des travaux, la prise de parole unilatérale au nom des syndicats autonomes, etc.

Tous ces revers ont amené les différents acteurs à envisager un bilan de vérité. Ce qui fut fait les 8 et 16 avril 1990. Lors de ces deux rencontres un premier constat a pu être fait : des 10 qui constituaient la coordination (CGTDS, SAES, SATJUS, SDTS, SUTELEC, SUTSAS, SUDES, SYNPICS, UDEN et UTLS), certains ne se manifestent plus, par exemple le SATJUS, d'autres les ont rejoints (SNTPT, SUTS, etc.). Un autre constat a été que le mode de prise de décision a précipité la rupture. Les syndicats comme l'UDEN et le SAES étaient persuadés que le mode de décision consensuelle retenue par la coordination depuis sa création était un prétexte utilisé par ceux qui ne souhaitaient pas que les objectifs de la coordination fussent atteints ; ils proposèrent à défaut de consensus que la coordination prenne des décisions par la majorité simple ou qualifiée. D'autres syndicats (SUDES, UTLS Djibril Diop) opposés à cette vision des choses insistaient sur le primat du texte d'orientation de la future Centrale. Le résultat est le suivant :

- \* Un premier groupe de syndicats réunissant le SAES, le SNTPT, le SUTSAS, le SUTELEC, et l'UDEN se retrouvent dans la Conférence des Syndicats pour la Création d'une Centrale Autonome. Dans une déclaration en date du 12 août 1990, cette conférence se félicite des progrès réalisés dans le sens de la mise sur pied de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal. Après l'examen du travail des commissions (Orientation + Statuts + Règlement intérieur, Organisation, Revendications, Presse + Informations + Éducation syndicale, Finances), elle estime pouvoir avancer dans un délai d'un an vers l'A.G. constitutive /p. 493/ de l'Union. Ce regroupement a été rejoint par une des fractions de l'UTLS-Mayoro et est soutenu par les nouveaux syndicats tels que le SINFAD. Les enseignants membres de ce regroupement (SAES et UDEN) ont réussi à mettre sur pied une Fédération de l'Éducation et de la Recherche depuis mai 1990.
- \* Un second groupe de syndicats réunissant le SDTS, le SUDES, le SUTS, l'UTLS (Djibril Diop) jaloux de leur indépendance ont décidé de "continuer à travailler ensemble pour la satisfaction des revendications des travailleurs<sup>14</sup>". Ce regroupement qui a conservé le nom de Coordination publie actuellement un organe appelé *Échos de la Coordination*.
- \* D'autres organisations telles que la CGTDS et l'UDTS estimant qu'elles constituent déjà des centrales trouvent plus indiqué que les syndicats autonomes les rejoignent.

Toutefois, des rapprochements sont tentés, des unités d'actions sont menées comme par exemple celle qui a réuni en juillet 1990 dans le secteur des communications les travailleurs de la SONATEL regroupés autour de leurs syndicats le SNTPT autonome, alors membre de la Conférence devenue UNSAS, le SUTS membre de la CNTS et l'UTLS-Djibril Diop membre de la Coordination.

Les divergences qui opposent les syndicats sont souvent perçues comme reflétant celles qui opposent les partis politiques. C'est le point de vue d'A. Camara journaliste :

*dans les faits donc, on retrouve au niveau syndical la même configuration dans la formation des alliances que celle qui a cours sur l'échiquier politique... Et le vieux débat sur l'attitude à adopter vis à vis de la CNTS d'être relancé. La thèse défendue par le SUTSAS et l'UDEN en particulier et celle avancée par le SUDES remettent sur le tapis l'un des points de divergences profondes entre la LD-MPT et le PIT. Cette dernière organisation devrait se reconnaître parfaitement dans le développement par le SUDES de rapports bilatéraux avec les syndicats de la participation responsable. Même chose pour la LM-MPT dans la position de l'UDEN et du SUTSAS. Pure coïncidence ? Peut être bien ! (Camara 1990 : 3).*

<sup>13</sup> Il s'agit de l'IRPP (Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques) qui remplace l'IGR (Impôt général sur le revenu) et l'ITS (Impôt sur les Traitements et Salaires).

<sup>14</sup> /p. 499/ *Échos de la Coordination*, 01, août 1990 :10. Cf. l'interview d'Amara Seck, secrétaire général adjoint du SUDES.

Toutefois, le journaliste après avoir interviewé différents secrétaires généraux des syndicats et la plupart militants des partis politiques, ne peut s'empêcher de nuancer son propos, surtout après avoir examiné leurs attitudes face au mot d'ordre de grève générale envisagé par les partis politiques de l'opposition au courant de l'année 1990 :

*Les positions du SUTSAS et du SAES (de réserve) ne peuvent être du /p. 494/ goût des membres du cadre des huit (de l'opposition), mais le PIT lui, doit bien se retrouver dans celle du SUDES. À la rigueur, le point de vue de l'UDEN est plus proche de celui des initiateurs du projet de grève politique (Camara 1990 : 3).*

Il est clair que les partis politiques ont jeté l'essentiel de leurs forces dans la bataille en 1988 et 1989 durant et après les élections présidentielles et législatives. Ils ont soutenu les élèves et la lutte des enseignants du Supérieur en 1989. Le développement et l'issue de ces luttes ont montré que l'action des partis politiques n'a pas été déterminante, ni dans leur déclenchement ni dans leur conduite. De leur côté, après avoir constaté le peu d'écho qui a suivi l'appel à la grève générale (*Sopi* 4 mai 1990 : 1), les partis demeuraient toujours convaincus que l'heure était à la mobilisation pour "d'assaut final", mais en ajoutant cette fois-ci que "ce n'est plus l'affaire des partis et de leurs militants" (*Sopi* 10 août 1990 : 1). Ce clin d'œil adressé aux syndicats a pu même être présenté comme un reproche lors de la conférence de presse du 14 août 1990 de la Conférence Nationale des Chefs des Partis de l'Opposition (CONACPO)<sup>15</sup>, comme il a pu être explicité de manière claire et nette ; en effet

*la CONACPO a lancé un appel pressant aux organisations syndicales et à leurs membres pour leur participation effective à cette lutte dont l'issue conditionne le destin de chacun d'entre eux (Sopi 17 août 1990 : 5).*

## Conclusion

Plusieurs cas de figure se présentaient à la fin de l'année 90. Le Parti au pouvoir pouvait tenter de renouer le dialogue avec l'ensemble de l'opposition et des forces sociales (dont les syndicats) en vue de trouver une solution globale et durable à la crise qui secoue le Sénégal. La tendance au retour à l'État-PS n'incitait pas à l'optimisme<sup>16</sup>. L'opposition, par contre, faisant le bilan de ses difficultés d'une manière plus fine et tirant profit du mécontentement populaire, pouvait faire accepter au gouvernement des concessions plus importantes que celles qu'il avait concédées dans le passé. Les représentants de l'opposition à l'extérieur avaient réussi un pas dans la jonction entre forces politiques et syndicales<sup>17</sup>. Mais le terrain national étant plus complexe, l'État pouvait continuer de tirer profit des contradictions de l'opposition et parvenir à maintenir son hégémonie. Il était enfin possible que les autres acteurs sociaux, en particulier les syndicats, fussent lassés de la guérilla interminable entre le pouvoir et l'opposition. Ils pourraient alors pousser leur logique jusqu'au bout, à savoir mener des

<sup>15</sup> Dans *Sud Hebdo*, 118, 16 août 1990, Demba Ndiaye prend la défense des syndicalistes dans le compte rendu qu'il fait de la conférence de presse de la CONACPO du 13 août 1990 : "du reste il est tactiquement maladroit de faire porter le chapeau à l'absence d'implication des syndicats dans la lutte contre la politique tant décriée du Gouvernement".

<sup>16</sup> 16. L'hebdomadaire satirique *Le Cafard Libéré* (5 septembre 1990 : 1) traduisait bien ce repli sur soi :

*Les dernières nominations autant au sein de l'Administration centrale qu'au niveau des sociétés d'État administrent la preuve que le parti socialiste est à nouveau en voie d'étendre toutes ses tentacules et de coloniser l'Administration. En France, à la belle période du Gaullisme triomphant, l'État-UDR avait mis sous son joug l'Administration centrale au point de faire dire à certains détracteurs du parti gaulliste que la France était devenue la République des copains et des coquins. Allons nous vers ce même phénomène à Sunugal au moment où l'ancrage de la démocratie et du multipartisme devait tendre à faire disparaître l'emprise d'un seul parti sur les rouages de l'État.*

<sup>17</sup> Les représentants des neuf partis de l'opposition sénégalaise (CONACPO) avaient organisé en relation avec des organisations de travailleurs et d'étudiants en France (RETSEF, OTESF, UTSF Action Revendicative et d'autres organisations syndicales et politiques françaises et africaines), une manifestation à Paris, le 19 juin 1990, à l'occasion du sommet franco-africain de la Baule. C'était dans le Cadre du Forum panafricain pour la Démocratie, le thème était "SOS Démocratie en Afrique".

luttres décisives en comptant sur leurs propres /p. 495/ forces. Alors une autre voie serait frayée pour une nouvelle distribution des rôles et des forces.

Chaque pôle, au niveau syndical, était conscient de ses forces et faiblesses. La CNTS campait encore sur des positions dans le secteur privé, les syndicats autonomes avaient gagné des positions stratégiques dans les secteurs public et parapublic. La question qui se posait était de savoir s'ils pourraient grignoter sur le secteur traditionnel de la CNTS, surmonter leurs divergences et mobiliser les travailleurs pour constituer une alternative crédible ? La CNTS et les autonomes pouvaient-ils s'entendre sur l'essentiel, à savoir la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et la prise en charge des aspirations des populations ? C'est en tout cas à ces conditions que le mouvement syndical pourrait espérer jouer un rôle déterminant dans l'évolution de la situation sociale, économique et politique du Sénégal des années 1990. Les événements vont s'accélérer à partir de la fin du mois d'octobre 1990. Dans une ordonnance publiée dans *Le Soleil* du 25 octobre 1990, le gouvernement annonce l'institution de la taxe complémentaire à l'IRPP. Deux jours après, le 27 octobre 1990, le secrétariat de l'UNSAS décide de déposer un préavis de grève pour exiger la baisse des impôts sur les salaires, l'abrogation pure et simple de la taxe complémentaire à l'IRPP, la baisse des prix des denrées de première nécessité et des produits d'usage courant.

Lors de la réunion du secrétariat du 13 décembre 1990, deux périodes de grève furent retenues : une première comprenant les 14 et 15 décembre 1990 et une seconde allant du 18 au 22 décembre 1990. L'UNSAS alla en lutte avec un argumentaire de ses revendications. Il attaqua le gouvernement sur sa gestion, en fustigeant les dépenses de prestige et en faisant des propositions concrètes dans le sens des intérêts des travailleurs. Entre temps, le SUDES membre du second pôle des syndicats autonomes décide d'aller à l'action pour le 3 décembre. L'espoir que nourrissaient beaucoup de travailleurs de voir la jonction des syndicats autour de l'essentiel ne se matérialisa point. Toutefois, ces luttes apportèrent une série de révélations tant sur la force réelle des syndicats que sur leurs options.

L'UNSAS a été soutenue dans sa lutte par l'*UTLS-Mayoro* devenue SDTS et par certains secteurs de la CNTS dont la sous-section SONACOS EID du Syndicat National des Travailleurs des Industries et Corps Gras, le STESU (Syndicat des Travailleurs des Établissements Scolaires et Universitaires), les ouvriers de Taïba, ceux de la Régie des Chemins de Fer de Thiès. Certains parmi ces travailleurs ont même organisé dans ce contexte des luttes spécifiques. On peut signaler la grève conduite par le STESU à l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, les 8 et 9 janvier, elle avait pour objectif /p. 496/ l'application de l'indemnité de cherté de vie, celle de la visite médicale annuelle et l'annulation de trois sanctions arbitraires.

Le Bureau Confédéral fut interpellé par certains secteurs de la base. L'UDTS par contre se démarqua de cette lutte en la qualifiant d'aventuriste et demanda aux travailleurs à ne pas suivre la grève appelée par l'UNSAS (cf. déclaration du 11 décembre 1990). Le Gouvernement de son côté sut réagir très vite cette fois-ci, il supprima rapidement la taxe complémentaire. Cette décision fut présentée comme le fruit d'une concertation entre le Président de la République et le Secrétaire Général de la CNTS ; l'État inaugura apparemment une nouvelle méthode de gestion des crises, en invitant très vite les syndicats à des négociations contrairement à la vieille méthode consistant à laisser pourrir la situation. Le Président de la République joua un rôle d'arbitre, les négociations se firent de manière séparée : d'un côté l'UNSAS fut convoquée sur la base de sa plate-forme de lutte autour de trois points et de l'autre la CNTS et la CSA autour d'une plate-forme en 14 points. Les négociations avec l'UNSAS furent sanctionnées par un protocole d'accord signé le 16 janvier 1991. Et si le gouvernement accepta la mise sur pied de commissions de travail devant discuter d'un nouveau barème des impôts, par contre il ne concéda rien concernant la baisse du prix des denrées. Le protocole permit aux deux parties d'éviter l'épreuve d'une grève illimitée. C'est ainsi que la troisième phase de la lutte de l'UNSAS à partir du 17 janvier ne fut pas déclenchée. Les accords entre le gouvernement, d'une part, la CNTS et la CSA, d'autre part, furent signés le 11 mars 1991 et plusieurs points de convergence ont été enregistrés. Il faut admettre que certaines revendications rejoignaient les préoccupations de l'État : par exemple l'institution de la journée continue comme le redressement



financier de l'IPRES<sup>18</sup>. Ce point de revendication a été exploité par l'État qui a augmenté le taux de cotisation sans consulter la CNTS et la CSA.

Ces mouvements confirment le réveil du mouvement syndical, sa recomposition et ses nouveaux regroupements en deux pôles : l'UNASAS d'une part, la CNTS et la CSA d'autre part. La jonction des grèves des travailleurs, des commerçants<sup>19</sup>, avec la marche projetée par la CONACPO le 19 janvier 1991, dans le contexte du déclenchement de la guerre du Golfe à laquelle le Sénégal avait pris part, pouvait entraîner le Sénégal dans une spirale pleine d'incertitude. Certains ont pensé que c'est à cause du déclenchement de la guerre du Golfe ou de la levée du mot d'ordre de grève de l'UNASAS, que la CONACPO a renoncé à sa marche.

Au sein de la CONACPO la fissure était inévitable à la suite de l'appréciation que ces différentes composantes faisaient de la situation politique et des perspectives qui leur étaient ouvertes. Aujourd'hui nous /p. 497/ assistons à la recomposition du paysage politique. Quel va être le destin des syndicats face aux mutations ? La CNTS pourra-t-elle maintenir la ligne de participation responsable ? Qui de la CSA ou de l'UNASAS pourra développer une ligne autonome de combat et exercer un effet d'entraînement sur la grande masse des travailleurs ? Quelle va être l'attitude de l'État, celle des partis politiques face à ces éventualités ? La réponse à ces questions ne semble pas aisée pour deux raisons. Primo, la réaction des travailleurs peut parfois surprendre même les centrales, comme ce fut le cas lors de la grève - surprise et efficace des chauffeurs de cars rapides qui a paralysé Dakar les 23 et 24 avril 1991. Secundo, la dynamique syndicale ne semble pas toujours aller dans la même direction que celle des partis politiques. C'est ainsi que la célébration de la fête du 1<sup>er</sup> mai 1991 apporte des indications très intéressantes : si le défilé commun de la CNTS et de la CSA prolongeant leur unité d'action semble être bien apprécié par certains leaders politiques comme ceux du PS et du PIT, par contre le PDS pourtant membre de la majorité gouvernementale semble ne pas voir d'un mauvais œil le rapprochement entre le SDTS qui lui est proche et l'UNASAS considéré comme proche de l'opposition. Enfin la lutte revendicative déclenchée à partir de novembre 1991 par la FEDER (regroupant le SAES, l'UDEN et des indépendants) et le SUDES montre que les travailleurs peuvent dépasser les divisions conjoncturelles et organiques.

Tous ces signes révèlent-ils une stratégie et une tactique élaborées ou s'agit-il simplement d'un positionnement pragmatique, circonstanciel ? Un adage wolof dit bien que la lutte présente l'image d'un tubercule qui peut se casser quand on ne s'y attend pas, et le point de brisure peut révéler bien des surprises. Reste alors la tâche de couder ou de souder ce qui peut l'être. Prométhée et Sisyphe peuvent être considérés comme des héros du monde du travail.

/p. 499/

## Bibliographie

- Brun, Charles Francis 1964 — “Vers l'unité syndicale au Sénégal”, *Afrique Documents*, 1964 : 125 et s.  
 Camara, A. 1990 — “Autonomie et politique”, *Wal Fadjri*, 212, mai 1990 : 3.  
 Diallo, Kalidou 1986 — “Syndicat unique de l'Enseignement laïc du Sénégal (SUEL). Contribution à l'étude du mouvement syndical à la veille et au début des indépendances”, Université de Dakar, FLSH, 65 p.  
 Martens, Georges R. 1983 — “Les relations professionnelles et l'évolution politique au Sénégal”, *Genève, Institut International d'Études Sociales*, n° 74.

<sup>18</sup> L'élection des membres du nouveau bureau qui s'est déroulée le 14 Mars 1991 a porté Madia Diop secrétaire général de la CNTS à la tête du conseil d'Administration, Youssouph Diop du conseil National du Patronat a été élu vice Président.

<sup>19</sup> L'UNACOIS (L'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal) avait rejeté les nouvelles mesures concernant la TVA. Voici comment J. P. Dias, alors dans l'opposition, analysait leur réaction : *Après les salariés des syndicats autonomes qui ont fait annuler le taxe complémentaire de 5 % sur le net à payer des salaires et qui combattent l'IRPP, ce sont aujourd'hui les commerçants qui refusent l'asphyxie. Il est significatif que les éléments du secteur informel aient été les chefs de file de ce refus : c'est le peuple qui se réveille* (cf. *Sopi*, 167, 18 janvier 1991).

Ndiaye, A. I. 1990 — “Syndicalisme et ajustement structurel : évolution des rapports État-syndicats sous l’effet des mutations économique-politiques au Sénégal”, UCAD, FLSH, mémoire de DEA d’anthropologie, 72 p.  
Ndour, Birame 1990 — “De l’histoire des cheminots du Sénégal (1890-1948), *Pratiques Sociales et Travail en milieu urbain*, 12 : 9-18.

/p. 500/

Sagna, O. 1986 — “Les pionniers méconnus de l’indépendance : africains, antillais et luttes anti-colonialistes dans la France de l’entre deux guerres (1919-1939)”, Thèse de doctorat, Paris VII, 2 vol. 937 p.  
Senghor, Léopold Sédar 1961 — *Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Présence Africaine.  
Thiam, Iba Der 1983 “L’évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936”, Université de Paris I Sorbonne, thèse de doctorat d’État d’Histoire, 9 tomes.